3 1761 07061633 9

From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882–1921

Given to University of Toronto Library.

By his Wife

MÉMOIRES

POSTHUMES

DE

ODILON BARROT

I

Paris. — Imp. Viéville et Capiomont, rue des Poitevins, 6

B2116m

MÉMOIRES

POSTHUMES

DE

ODILON BARROT

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION

175206
7/11/22

PARIS

CHARPENTIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE, 28

1875

Tous droits réservés.

OXFORD

AVANT-PROPOS

Peu de mois avant sa mort, M. Odilon Barrot ajoutait à son testament un codicille ainsi conçu : « Le docteur Graugnard (secrétaire de M. Odilon Barrot) est déjà en possession de mes mémoires. Je le prie de les mettre en ordre, et de les livrer à la publicité après s'être consulté avec MM. Duvergier de Hauranne et Corbin. Je compte beaucoup sur Duvergier, qui est l'exactitude historique personnifiée, pour les lire, s'il en a le temps, et pour en faire disparaître les inexactitudes involontaires qui m'auraient échappé, les ayant écrits de mémoire. »

Nous avons, M. Corbin et moi, accepté avec reconnaissance la mission de confiance dont notre excellent ami nous a honorés et, dans le travail que nous avons fait, nous nous sommes scrupuleusement conformés à ses intentions. Il ne s'agissait pas pour nous de réviser les mémoires de M. Barrot, ni de modifier

ou d'atténuer aucun de ses jugements sur les hommes et sur les choses : ces jugements lui appartiennent, et, en ce qui me concerne personnellement, je n'ai pas besoin de dire que je ne puis pas en être solidaire. Après la révolution de 1830, j'ai fait partie, comme M. Barrot, de la Chambre des députés, et, pendant plusieurs années, nous avons siégé dans des camps différents. Il était le chef de l'opposition constitutionnelle, tandis que je votais habituellement avec M. Casimir Périer d'abord, puis avec le ministère de MM. le duc de Broglie, Thiers et Guizot. Il est donc bien évident que mes impressions sur les événements de cette époque ne sont pas toujours les mêmes que les siennes ; M. Corbin aussi aurait quelques réserves à faire sur certaines parties des opinions de M. Barrot ; mais, ni l'un ni l'autre, nous ne nous reconnaissons le droit d'y rien changer, et nous avons cru devoir nous borner, selon les termes du codicille, à rectifier, autant que possible, les inexactitudes échappées à l'auteur. M. Odilon Barrot, dans la rédaction de ses mémoires, a souvent suivi l'ordre des idées plutôt que l'ordre des faits. Nous avons rétabli l'ordre des faits, quand nous avons pu le faire, sans rompre la chaîne des idées. L'intention de M. Barrot, en écrivant ses mémoires, a été beaucoup moins de raconter les événements que de les juger et d'expliquer la part qu'il y a prise. C'est cette intention que nous avons tenu à respecter.

Dès le début de notre travail, nous avons d'ailleurs éprouvé un grand regret. Il y a quelques années, le

premier volume des mémoires avait été dérobé ou perdu, et toutes les recherches faites par M. Barrot d'abord, puis par sa famille et ses amis pour retrouver ce volume, ont été vaines. Il a fallu le recomposer à l'aide de manuscrits écrits à des époques diverses, mais où manquaient des parties importantes: le récit, par exemple, des événements qui suivirent la révolution de juillet, au moment même où M. Barrot, revenu de Cherbourg, prenait, comme préfet de la Seine, une grande part aux affaires publiques. C'est une des époques de sa vie dont il s'honorait le plus et sur laquelle il était toujours prêt à donner à ses amis comme à ses adversaires de loyales explications. Nous avons tâché d'y suppléer en reproduisant quelques passages d'une lettre qu'il écrivit à M. Sarrans, en 1831, et dont nous avons trouvé le manuscrit dans ses papiers. Mais cette lettre est loin de tout dire et de faire comprendre le grand service que M. Barrot rendit à la cause de l'ordre et de l'humanité, lors du procès des Ministres, quand des passions furieuses voulaient souiller la révolution par la violence et par le meurtre. Il pensait, avec son ami le général de Lafayette, que le plus grand avantage de la popularité, c'est qu'on peut la dépenser dans l'intérêt de la justice et du droit, et il agit en conséquence. Utilement secondés par le jeune ministre de l'intérieur, M. le comte de Montalivet, le commandant en chef de la garde nationale et le préfet de la Seine parvinrent donc à contenir l'explosion des vengeances populaires et à sauver la vie de M. de Polignac et de ses collègues. Il est fort à re-

gretter que cet épisode ait disparu des mémoires que nous publions ; mais c'est la seule lacune importante, et ces volumes offriront d'ailleurs le tableau le plus fidèle des actes et des pensées de M. Barrot pendant les années agitées où les générations libérales ont si souvent passé de la confiance au découragement. Pas plus qu'un autre il n'a échappé à ces alternatives, mais il a eu sur beaucoup d'autres l'avantage de rester fidèle à ses convictions et de conserver l'intégrité de sa foi politique dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

M. Odilon Barrot était de forte race. Il appartenait à une de ces bonnes familles bourgeoises qui, pendant plusieurs siècles, vivaient dans le même lieu, y exerçant la même profession, sous les yeux de leurs concitoyens : mais son père dut à la considération dont il jouissait dans le département de la Lozère l'honneur d'être nommé membre de la Convention nationale, et l'enfant, âgé de trois ans à peine, fut bientôt ramené à Paris pour y entendre, de la rue Neuve-Saint-Roch, où demeuraient ses parents, le canon de vendémiaire. Ce fut sa première impression. La seconde et la plus durable fut celle des basses flatteries dont, au collége, professeurs et élèves accablaient l'idole impériale : il ne cachait pas le dégoût qu'il en ressentait, et ses sentiments bien connus auraient, si l'empire avait duré, écarté de lui la faveur du maître. Mais l'empire ne dura pas, et il fut de ces jeunes gens qui, tout en gémissant sur les désastres de la France, acceptèrent avec satisfaction une restauration qui semblait

alors promettre l'union de l'ordre et de la liberté. Peu de jours avant le 20 mars 1815, il eut même la bonne fortune de faire son premier pas dans la vie politique en rédigeant le considérant d'un projet de loi voté par le Corps législatif sur la proposition de son père. C'était, pour un jeune homme de son âge, un brillant début et qui marquait d'avance la place qu'il devait occuper dans nos assemblées parlementaires. Dans ce considérant, en effet, se trouvaient déjà tous les principes qui n'ont pas cessé de lui servir de règle, la reconnaissance du droit national, l'amour de la liberté, la haine du despotisme sous quelque forme qu'il se présente. Quelques jours après, garde national improvisé, il assistait au départ du roi Louis XVIII, et, pendant la triste période des Cent jours, il restait fidèle tout à la fois au drapeau de la France et à ses opinions libérales.

C'est dans les luttes judiciaires de la Restauration que M. Odilon Barrot fit ses premières armes ; et, dès ses débuts, on put reconnaître en lui les mérites qui lui ont assuré une si haute renommée comme orateur et comme jurisconsulte : une science profonde du droit sans aucun des préjugés professionnels qui obsèdent souvent les légistes ; une rare faculté de généralisation, une parole abondante, facile, élevée, qu'il mettait au service de toutes les nobles causes. Ainsi, qu'il y eût un proscrit à défendre ou un grand principe à consacrer, il était toujours prêt, d'autant plus écouté qu'on le savait sincère, profondément convaincu, et incapable de chercher dans les conspira-

tions le succès de son opinion. Par un concours heureux de circonstances, il fut surtout l'avocat de la liberté religieuse, alors gravement menacée, et, plus d'une fois, elle lui dut la victoire. Mais, inflexible sur les principes, il montra plus d'une fois qu'il n'en voulait rien sacrifier au désir d'un succès passager. Il se distinguait ainsi d'un grand nombre de ses confrères qui, visant surtout au gain de leur cause, se servaient indistinctement de toutes les armes, sans en mesurer la direction ni la portée. Par cette conduite, encore plus que par son talent, il était devenu, quand la Restauration approcha de son terme, un des adversaires les plus puissants du parti de l'ancien régime, un des défenseurs les plus renommés de la société moderne et des idées libérales. Je l'ai vu, à cette époque, dans la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, dont nous faisions partie l'un et l'autre, aussi ennemi des complots révolutionnaires que des tentatives contre-révolutionnaires ; mais ferme, résolu et annonçant par avance son inébranlable détermination de résister à tout prix au coup d'État qui se préparait. Personne ne put donc s'étonner de le voir, le jour des ordonnances, prendre parti pour le droit contre la force et s'associer avec enthousiasme à la plus légitime des révolutions.

Comme secrétaire du gouvernement installé à l'Hôtel de ville, sous le nom de commission municipale, M. Odilon Barrot servit très-utilement d'intermédiaire entre l'Hôtel de ville et le palais Bourbon, entre le général de Lafayette et le président de la Chambre des députés. En le chargeant de la tâche difficile d'accom-

pagner le roi Charles X jusqu'à la frontière, Louis-Philippe montra la confiance qu'il avait en lui, et pour savoir avec quelle modération généreuse il s'acquitta de cette honorable mission, il faut lire le récit qu'il en a fait, et surtout les pièces justificatives qu'il avait recueillies et que nous publions.

Dans cette mission si délicate, il eut le bonheur de mériter tout à la fois l'approbation du gouvernement nouveau et les remerciements du vieux roi, auxquels se joignit au dernier moment une marque de confiance de madame la duchesse d'Angoulême. Choisi, à son retour, pour la préfecture du département de la Seine, il sut, en face des plus graves complications, concilier les devoirs du fonctionnaire et les opinions du citoyen jusqu'au jour où, membre de l'assemblée, il crut qu'ils n'étaient pas compatibles. Ce jour-là il rompit, sans hésiter, les derniers liens qui l'attachaient à l'administration et il resta, comme soldat indépendant, dans le camp qui lui paraissait être celui de la justice et du droit.

Mais il ne devait pas être longtemps soldat. Il est souvent arrivé que, dans leur passage du barreau à la tribune, des avocats célèbres ont trompé l'attente publique. Il parut bientôt, au contraire, que dans ce passage redoutable le talent de M. Odilon Barrot avait grandi et qu'il était orateur politique encore plus qu'avocat. A peine avait-il été quelques jours dans la Chambre que l'opposition libérale reconnaissait son chef, et personne plus que lui n'était digne de la diriger. Investi par son parti d'une grande et juste con-

fiance, il n'en usait que pour le modérer dans ses aspirations, le refréner dans ses écarts, le retenir dans les voies salutaires de la légalité. Il réunissait deux qualités trop souvent séparées : l'honnêteté et l'habileté. Il ne dédaignait point les ressources de la tactique parlementaire et, au besoin, il savait en user, mais en les subordonnant toujours à des intérêts d'un ordre plus élevé. Il avait d'ailleurs une qualité bien rare chez les chefs de parti, celle de ne compter pour rien son amour-propre et d'être toujours prêt à prendre la parole quand il croyait être utile : « *Nous avons besoin que vous parliez*, » lui disaient ses amis, et, préparé ou non préparé, il parlait sans se demander s'il parlerait bien ou mal. C'était un devoir qu'il accomplissait, et, pour lui, le devoir passait avant toute autre considération.

L'éloquence de M. Barrot avait son caractère propre. Ce n'était point un de ces torrents qui se précipitent en renversant tout sur leur passage ; c'était un de ces fleuves qui s'avancent majestueusement et dont les débordements fertilisent au lieu de ravager. Sa pensée se développait d'abord un peu lentement et quelquefois avec trop de solennité ; mais une fois au cœur de son sujet, il saisissait l'esprit de ses auditeurs par une discussion solide, savante, animée, surtout lorsqu'il rencontrait dans le débat une de ces questions de moralité politique qui avaient plus que toute autre le privilége de l'émouvoir. Son indignation alors éclatait non-seulement dans son langage, mais dans sa voix, dans son geste, dans l'expression de

son visage, et l'homme de bien éloquent se révélait à tous les yeux. Quand il marquait ainsi d'un trait sanglant les honteuses pratiques sur lesquelles d'autres cherchaient à jeter un voile complaisant, on pouvait quelquefois le trouver sévère, on ne pouvait pas lui refuser l'admiration due à l'honnêteté qui se révolte. Il se plaisait aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, à rappeler les conditions du pacte de 1830, et ce n'est pas sans quelque amertume qu'il en signalait les déviations ; mais personne, plus que lui, ne méprisait la politique du tout ou rien, et pour obtenir un progrès libéral, si faible qu'il lui parût, il était toujours prêt à de grands sacrifices d'influence et de popularité. C'est ainsi qu'il prêta au premier ministère de M. Thiers un concours désintéressé, sans s'inquiéter du mécontentement d'une portion de ses amis, et que, plus tard, il n'hésita pas à se joindre sans condition à d'anciens adversaires coalisés pour faire rentrer le gouvernement dans les voies parlementaires. Notre tort n'a pas été de faire la coalition, mais de la rompre, après une victoire électorale, avant qu'elle eût accompli son œuvre. Aucun de ceux qui ont pris part aux négociations de cette époque n'ignore que ce tort ne peut être imputé à M. Odilon Barrot. Il savait que, malgré son profond dévouement à la dynastie de 1830, le roi Louis-Philippe se serait cru perdu s'il avait été obligé de le prendre pour ministre et, sans s'irriter de cette injuste exclusion, il se prêta à toutes les combinaisons qui, tout en l'écartant du ministère, pouvaient assurer le

triomphe du principe pour lequel il avait combattu. A ses yeux, le matériel du pouvoir n'était rien, et il n'aurait aimé à être ministre que pour introduire dans la législation quelques-unes des idées qui lui étaient chères; mais il se tenait pour satisfait si elles y pénétraient par d'autres mains que les siennes.

Pendant cette phase si brillante de sa vie, M. Odilon Barrot eut le malheur de perdre une fille unique élevée par lui, accomplie, sur laquelle reposaient toutes ses espérances. C'est là une de ces douleurs qui abattent les courages les plus fermes, et le père en est resté inconsolable; mais pour le citoyen il y avait une chose encore au-dessus de la famille, la Patrie, et au lieu de s'abandonner lâchement à son chagrin, il se mit plus que jamais au service de la France; fidèle allié de M. Thiers pendant son second ministère, puis adversaire persévérant de M. Guizot et prenant part à tous les grands débats, sans qu'un seul jour l'esprit de parti le fît dévier de la politique libérale et modérée à laquelle il s'était consacré. On lui a reproché, on lui reproche encore la campagne des banquets, mais on oublie que cette campagne avait été commencée pour répondre à un défi du gouvernement qui, dans le débat sur la réforme électorale, avait nié que le pays y prît le moindre intérêt. Il est possible qu'à cette époque nous ayons trop oublié qu'en France on ne sait pas assez distinguer la résistance légale de l'insurrection; mais il n'est pas un pays libre où l'opposition n'ait recours à de pareils moyens, et dans les pays dont les institutions ressemblent le plus aux

nôtres, nous en trouvions mille exemples. De quoi s'agissait-il après tout ? De provoquer un mouvement d'opinion en faveur de la réforme électorale et d'élargir ainsi le cercle trop étroit de ce qu'on appelait le pays légal ? Qu'on relise les nombreux discours que M. Barrot prononça en présence d'auditoires mêlés et tumultueux, on n'en trouvera pas un qui dépasse la limite légale et constitutionnelle. C'était au nom d'une politique plus libérale que les populations se réunissaient et applaudissaient l'orateur. Une seule fois des opinions plus vives voulurent lui imposer un autre programme, et il refusa son concours.

Il reste à savoir à qui, du ministère ou de l'opposition, doit être imputée la responsabilité d'une catastrophe que ne prévoyaient ni le ministère ni l'opposition. Sur ce point on ne parviendra jamais à s'entendre : ce qu'il y a de certain, c'est que la plus faible concession de la part du gouvernement eût tout apaisé, si elle avait été faite à temps. Le jour de la crise, M. Barrot, d'ailleurs, se montra le plus intrépide défenseur de cette monarchie qui l'avait compté, en 1830, au nombre de ses fondateurs. Tandis que M. de Lamartine exécutait dans la Chambre le pacte qu'il avait conclu le matin avec le parti républicain, on voyait M. Barrot aux Tuileries, sur les boulevards, au ministère de l'intérieur, au palais Bourbon, faisant un dernier effort pour sauver la Constitution et la dynastie. Peu de jours avant sa mort, il exprimait encore le regret de n'avoir pas rencontré madame la duchesse d'Orléans à temps pour la conduire à l'Hôtel

de ville, et pour essayer de la faire reconnaître comme régente.

M. Odilon Barrot avait foi dans le gouvernement des classes moyennes, le mieux approprié, selon lui, à l'état moral de la France ; le plus propre à donner à notre pays la plus grande somme de liberté sans compromettre l'ordre public. Non, certes, qu'il méconnût les imperfections de ces classes ; mais il les regardait comme plus aptes que les classes aristocratiques ou les classes populaires à prendre la direction de la société où nous vivons. Ce n'est donc point sans une profonde douleur qu'il vit la chute imprévue du gouvernement fondé en 1830 et qui réalisait son idéal ; mais il n'était pas homme à sacrifier la France à une forme particulière de gouvernement et, la république proclamée, il n'hésita pas à la servir loyalement. Je siégeais à côté de lui dans l'Assemblée élue en 1848, et j'ai pu connaître alors toutes ses pensées. Il n'en était pas une qui ne fût profondément libérale et patriotique. Membre élu du comité de Constitution, on ne le vit pas, comme tant d'autres, s'abandonner au courant d'une folle démocratie et refuser à la République, par entraînement ou par calcul, les institutions dont elle avait besoin pour vivre. Loin de là, il chercha autant que possible à rapprocher les institutions républicaines de ces institutions parlementaires qu'il avait aimées et défendues sous la monarchie constitutionnelle. C'est ainsi que, dans la discussion sur les deux chambres, il prononça un discours dont l'effet fut considérable, et dans lequel il combattait victorieuse-

ment la théorie étroite de l'unité législative. C'est ainsi encore qu'après l'envahissement du 15 mai et l'insurrection de juin, il présida la commission chargée de rechercher les causes de ces funestes événements et d'en découvrir les auteurs. La majorité de l'Assemblée était fort loin de partager toutes les opinions de M. Odilon Barrot; mais elle avait confiance dans son honneur, dans sa probité, et son avis était toujours d'un grand poids, parce qu'il ne s'y mêlait aucune considération personnelle. Plus d'une fois, un homme qui était l'honneur du parti républicain, le général Cavaignac, voulut se mettre en rapport avec lui et obtenir publiquement son assentiment. Il avait même été convenu dans une conférence à laquelle j'assistais avec M. le général de Lamoricière, MM. de Rémusat et de Maleville, que le chef du pouvoir exécutif ferait, du haut de la tribune, un appel à tous ceux qui acceptaient la république et que M. Barrot y répondrait par une franche adhésion. Mais dans une courte allocution le général Cavaignac substitua au programme convenu un programme un peu différent et s'adressa uniquement à ceux « qui juraient de vivre et de mourir pour la république. » — « Croyez-vous, me dit alors M. Barrot, que je puisse jurer de vivre et de mourir pour la République? » et il se tut. L'occasion fut ainsi manquée, mais elle se retrouva plus tard, quand MM. Dufaure et Vivien entrèrent au conseil, et à partir de cette époque le gouvernement du général Cavaignac put compter M. Odilon Barrot parmi ses plus fermes appuis.

Il fut pourtant, quand eut lieu l'élection présidentielle, de ceux qui adoptèrent et soutinrent la candidature du prince Louis-Napoléon Bonaparte. C'était un mouvement presque général dans ce que l'on appelait : *les vieux partis*, et bien peu d'entre nous surent y résister. Je m'honore d'avoir été de ceux-là, avec mon ami M. de Rémusat ; mais M. Odilon Barrot était dans une autre situation ; il avait eu d'anciens rapports avec plusieurs membres de la famille Bonaparte ; il la jugeait moins sévèrement que nous, et il espérait que la popularité du nom servirait à établir un gouvernement libéral et modéré. Après l'élection, appelé d'un consentement commun à devenir le chef du ministère, il accepta cette mission sans en prévoir toutes les difficultés. Dès les premiers jours, en effet, il se trouva placé entre les prétentions personnelles du nouveau président, et l'impatience du parti républicain, mécontent de son échec et disposé à faire obstacle au gouvernement. Pour surmonter ces difficultés, il ne suffisait plus d'être un grand orateur, il fallait encore être un homme d'État consommé ; et M. Odilon Barrot prouva qu'en le mettant à la tête du gouvernement ses amis l'avaient bien jugé. Chaque jour sur la brèche, il devait au même moment réprimer les velléités de pouvoir absolu qui éclataient dans les actes comme dans les discours du président, et contenir les défiances légitimes d'une grande portion de l'Assemblée qui menaçaient de faire explosion. Il suffit à cette double tâche et, grâce à ses efforts, grâce aussi à l'estime qu'il ins-

pirait à tous les partis, l'explosion redoutée n'eut pas lieu.

On lira dans les mémoires le récit fidèle et animé des graves discussions qui, pendant les dernières séances de l'Assemblée Constituante, agitèrent l'opinion et menacèrent la paix publique. Des questions qui se posèrent alors, deux surtout avaient une grande importance, l'une extérieure, celle de la révolution romaine; l'autre intérieure, celle de la dissolution de la Chambre. M. Barrot n'avait jamais passé pour dévoué aux intérêts de l'Église; mais il voyait avec douleur que le chef alors libéral de la religion catholique eut été forcé de fuir ses États, après l'assassinat de Rossi, son habile ministre, et il craignait que, sous le prétexte de rétablir l'ordre, l'Autriche ne vînt à Rome exercer sa prépondérance. De plus, il espérait que le parti libéral romain, au lieu de combattre les Français, serait heureux de se mettre sous leur protection et d'obtenir ainsi du Pape les garanties désirables. L'opposition, au contraire, s'appuyant sur le texte de la constitution, ne voulait pas que la France intervînt dans les affaires du Pape, au détriment de la république romaine. Ce ne fut pas sans de grands efforts que M. Barrot arracha à la Chambre un vote favorable à l'expédition, et, lors du premier échec, il n'évita qu'à grand'peine un acte d'accusation. A ce moment, d'ailleurs, l'Assemblée était à la veille de se dissoudre et la France se préparait aux élections. Contrairement à ce que l'on a vu depuis, la gauche qui se méfiait des élections prochaines aurait voulu prolonger l'exis-

tence de l'Assemblée, tandis que la droite et le président de la République demandaient que le pays fût consulté de nouveau. Après une lutte acharnée, la majorité avait donné raison à la droite et au président, mais la gauche espérait encore que cette résolution pourrait être rapportée. Les quinze dernières séances furent donc pleines d'agitations et de combats violents où M. Barrot, à son grand honneur, continua son rôle de conciliateur. Mais, pendant quelques jours, on put croire que la guerre civile allait éclater dans Paris, et pour l'éviter il fallut l'admirable mélange de passion et de sang-froid, d'habileté et de patience que déploya M. Barrot. C'était un beau et triste spectacle que celui de cet orateur, naguère si populaire, forcé, tout en défendant la cause de l'ordre, de se défendre lui-même contre des accusations aussi injustes qu'outrageantes, et réduisant ses adversaires au silence par la netteté de ses explications. Certes, dans le cours de sa vie, M. Barrot a eu des triomphes plus éclatants, il n'en a pas eu qui méritât davantage la reconnaissance des honnêtes gens de tous les partis. A cette époque, personne ne la lui refusait, et chacun reconnaissait qu'à lui surtout la France devait d'avoir pu passer d'une assemblée à l'autre, sans d'horribles convulsions. Malheureusement le souvenir des services rendus s'efface vite, et il ne devait pas tarder à s'en apercevoir.

Malgré ces désordres passagers, aucune assemblée plus que l'assemblée de 1848 n'a droit à l'estime nationale. Composée en grande majorité, au moment de

son élection, d'hommes sans expérience et pleins de préjugés, elle avait su s'en dégager à la voix d'orateurs qui lui étaient suspects, mais qui lui disaient la vérité. Elle avait d'ailleurs un rare mérite, celui de sentir qu'elle était responsable des destinées du pays, et de ne vouloir se décharger sur personne de la responsabilité. Dans l'Assemblée plus éclairée qui lui succédait, il fut au contraire aisé de voir dès le début que chaque parti cherchait le salut ailleurs que dans l'assemblée elle-même, et que l'idée d'une révolution monarchique, césarienne, ou socialiste, avait gagné presque tous les esprits. La situation de M. Barrot, bien loin qu'elle fût simplifiée, était donc plus compliquée que jamais. Il ne lui suffisait plus de résister au président et à la fraction violente du parti républicain, il fallait encore arrêter le parti monarchique qui, enivré par son succès, voulait s'emparer du pouvoir pour frayer le chemin à l'antique monarchie. Quand, à gauche, on lui reprochait de trahir la révolution, on lui reprochait à droite de la servir ; et le centre, qui déjà tournait les yeux vers l'Élysée, ne lui donnait qu'un faible appui. Il n'en continua pas moins son œuvre, s'efforçant de calmer les susceptibilités, de désarmer les hostilités, et de rapprocher les pouvoirs aussi bien que les partis. Il avait d'ailleurs fortifié son ministère par l'accession de MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais; mais ces trois noms qui appartenaient au parti de la république modérée n'étaient pas faits pour plaire aux monarchistes de la droite. Ceux-ci adressaient alors à M. Barrot le repro-

che qui, de nos jours, a été adressé à un autre homme d'État, le reproche de ne pas destituer tous les fonctionnaires républicains. Quand donc, au mépris des grands services qu'il avait rendus, le président jugea à propos de lui enlever brusquement le pouvoir pour le mettre dans des mains complaisantes, cet acte inouï produisit dans l'assemblée plus d'étonnement que de colère, et elle n'y répondit pas, comme elle aurait dû le faire, par un refus de concours énergique et motivé. C'était le préliminaire du coup d'État de Décembre, et, à partir de ce moment, l'Assemblée ne dut pas douter du sort qui l'attendait.

M. Barrot avait amèrement ressenti l'injure qui lui était faite ; mais il n'était point homme à prendre conseil de son mécontentement personnel, et sa politique resta la même. Il ne cessa donc pas de poursuivre, dans une assemblée plus que jamais divisée, la conciliation des pouvoirs et des partis, sur le terrain neutre de la république modérée, et on le trouva également opposé aux projets de restauration monarchique et aux conspirations impérialistes. Au moment de la fameuse revue de Satory, il était de ceux qui voulaient convoquer l'Assemblée pour lui dénoncer le complot, et il regretta vivement l'inaction qui prévalut dans la Commission de permanence. Quelques mois plus tard, quand le président destitua le général Changarnier qui avait toute la confiance de la Chambre, il vit dans cet acte inattendu une déclaration de guerre au Parlement, et, appelé à l'Élysée avec plusieurs de ses collègues pour entendre de la bouche même du Prési-

dent les motifs d'une aussi grave résolution, il ne dissimula pas son sentiment. Mais, effrayé des conséquences que pouvait avoir une rupture ouverte entre l'Élysée et le palais Bourbon, il n'approuva pas toujours les représailles de l'Assemblée. A cette époque encore, il ne désespérait pas d'amener un rapprochement. Il a expliqué lui-même son plan, lequel consistait à obtenir un vote qui permît de réviser la Constitution afin de rendre le président rééligible et de créer une seconde chambre. Mais pour que ce vote pût réunir la majorité constitutionnelle des trois quarts il fallait s'assurer le concours d'une portion notable de la gauche, et on ne pouvait y parvenir qu'en revenant sur la loi du 31 mai. Or, la majorité qui avait fait l'année précédente la loi du 31 mai ne voulait pas la défaire, et le président lui-même avait de tout autres visées.

Ni d'un côté ni de l'autre, M. Odilon Barrot ne trouvait donc l'assentiment dont il avait besoin, et parmi ses amis les plus intimes, plusieurs lui reprochaient de proposer une combinaison qui, selon eux, tendait à livrer légalement la France à l'ambition d'un homme dont les vues ne pouvaient plus être dissimulées. C'était, disaient-ils, favoriser l'usurpation au lieu de la contrarier. Avaient-ils raison ou tort? Je suis de ceux qui pensaient alors et qui pensent encore aujourd'hui que le succès de cette combinaison était impossible, mais M. Barrot croyait le contraire et, jusqu'à la fin de sa vie, il est resté convaincu que, plus écouté et mieux secondé, il aurait pu réussir. Quoi qu'il en soit, dans le grand débat sur la révision, il fit valoir avec

beaucoup de force toutes les raisons qui devaient justifier un nouvel appel au pays contre une constitution manifestement imparfaite. Par malheur, les orateurs légitimistes, M. Berryer, M. de Falloux, donnèrent un tout autre tour au débat en soutenant la révision comme moyen de rétablir la monarchie. C'était mettre l'Assemblée en demeure de choisir entre la république et la monarchie, et lever tous les doutes de la gauche si elle avait encore hésité.

La révision de la constitution était définitivement rejetée, et, à partir de ce moment, le coup d'État se prépara ouvertement. On le savait à droite comme à gauche ; mais, ni d'un côté ni de l'autre, on ne voulut faire le plus léger sacrifice pour s'y opposer. La droite détestait la gauche, la gauche craignait la droite plus que le président et, à droite comme à gauche, on oubliait que ce n'était pas trop de toutes les forces parlementaires réunies pour résister au chef du pouvoir exécutif, maître de l'armée et de l'administration. Sur ce point, M. Barrot était plus clairvoyant que la plupart de ses collègues ; il sentait que tout ce que l'on faisait contre la république on le faisait pour l'usurpation, et alors, comme vingt ans plus tard, il sacrifiait à son devoir de bon citoyen ses prédilections personnelles. Dans les jours qui précédèrent la catastrophe, il se tint à l'écart, espérant toujours que quelque heureuse circonstance lui permettrait d'intervenir entre les belligérants. Mais le 2 décembre, quand l'acte fut accompli, il fut de ceux qui conseillèrent la résistance et qui en prirent l'initiative. C'est dans sa

maison qu'accoururent spontanément des représentants de toutes les fractions de la majorité pour aller d'abord chez M. le comte Daru, vice-président de l'Assemblée, puis à la mairie du X^e^ arrondissement où, par une délibération unanime, le Président de la république fut traduit devant la haute cour comme coupable de haute trahison. Cette délibération, strictement légale, avait le plein assentiment de M. Barrot. Conduit avec ses collègues à la caserne du quai d'Orsay, entre deux rangs de soldats, il refusa l'élargissement qu'on lui offrait en souvenir de la haute position qu'il avait occupée. Il avait l'âme trop fière pour vouloir se séparer de ses collègues et, enfermé à Vincennes, il fallut user de ruse pour lui rendre la liberté avec plusieurs de ses collègues.

A partir de ce moment jusqu'aux derniers jours de l'empire, M. Odilon Barrot resta complétement étranger aux affaires publiques, déplorant la ruine des institutions parlementaires, prévoyant les malheurs que le despotisme devait attirer sur la France, gémissant sur l'abdication de cette nation, autrefois si libérale, et qui paraissait accepter son abaissement sans trop de répugnance, mais prêt à recommencer la lutte le jour où la lutte serait possible. Il permit donc que sa candidature fût posée à Strasbourg contre une candidature officielle ; la pression administrative était trop forte et il ne put pas venir, à côté de M. Thiers, réclamer à la tribune les libertés nécessaires. Néanmoins, par son attitude, par son langage, par ses écrits, il contribua aussi au réveil de l'opinion publique. De-

puis qu'il était entré dans la vie politique, il poursuivait avec une persévérance infatigable la réforme des institutions administratives et judiciaires de la France : « A quoi, disait-il, se réduirait la souveraineté d'une nation qui n'aurait conservé ni le droit de s'administrer, ni le droit de se juger ? Tout au plus au droit de changer de maître à volonté. Cette nation aurait beau inscrire dans toutes ses constitutions, graver sur tous ses monuments le principe de sa souveraineté, elle n'en posséderait que la formule ; elle en aurait aliéné les attributs les plus essentiels. »

Ce n'était pas chez M. Barrot une opinion de circonstance ; c'était une opinion profonde, fondamentale ; et le mariage du gouvernement parlementaire avec l'administration impériale lui paraissait quelque chose de monstrueux. Placer une tête libre sur un corps servile, c'était, à ses yeux, violer les lois de la nature, et créer un être hybride qui ne pouvait pas vivre. De là, surtout, venait l'échec de toutes les tentatives libérales que la France avait faites depuis 1789. Le premier devoir était donc d'en finir avec la centralisation et de rendre aux divers organes de la vie publique la liberté de leurs mouvements. C'est dans cet esprit que M. Odilon Barrot publia, en 1861, un volume intitulé : « *De la centralisation et de ses effets.* » Il examinait dans cet écrit l'influence de la centralisation sur les rapports des classes de la société entre elles, sur la prospérité du pays, sur la stabilité des gouvernements, sur les institutions représentatives, et partout il prononçait contre elle une condam-

nation fortement motivée. C'est surtout au point de vue moral qu'il la réprouvait : « La centralisation, disait-il, détruit chez les peuples toute fierté, toute intelligence et jusqu'au goût des affaires publiques. La question de la bonne ou de la mauvaise administration est bien secondaire à côté de la question morale. Que les citoyens fassent bien ou mal leurs affaires, cela sans doute est important; mais il y a quelque chose de plus important encore, c'est qu'ils les fassent, et qu'en les faisant ils apprennent à défendre leurs droits, à respecter ceux d'autrui et surtout qu'ils y puisent cette dignité, cette confiance, cette force virile que donne toujours la pratique des devoirs publics. » Pour M. Barrot, cet intérêt primait tous les autres : aussi, quand, au début de l'Assemblée actuelle, il la vit former une commission de décentralisation et attribuer à la plupart des communes la nomination de leurs maires, éprouva-t-il une joie sincère et commença-t-il à mieux augurer de l'avenir de la France. Ce n'était, selon lui, qu'un premier pas, mais que d'autres devaient suivre. Qu'aurait-il pensé s'il avait assez vécu pour voir la même assemblée rebrousser chemin, rétracter ses premiers votes et revenir à une des plus mauvaises lois de l'empire en rendant à l'administration la libre nomination des maires, sans même exiger, comme sous le gouvernement de 1830, qu'ils fussent pris dans les conseils municipaux?

Sur cette question de la centralisation, M. Odilon Barrot était d'accord avec la presque totalité du parti libéral. Il en fut autrement quand, dix ans après, il

compléta son travail par un nouveau livre sur l'organisation judiciaire. Ici, la contradiction fut plus générale et plus forte. Ainsi, on ne niait pas « que le respect du droit ne fût l'ancre de salut des sociétés modernes » ; mais quand l'auteur ajoutait que « la justice n'était pas organisée en France de manière à être la garantie de tous les droits » et que, pour bien remplir ses éminentes fonctions, « la magistrature française n'était ni assez élevée, ni assez forte », M. Odilon Barrot s'attaquait tout à la fois à des intérêts puissants et à l'esprit légiste, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire. Il était, d'ailleurs, impossible de diminuer notablement le nombre des magistrats, sans séparer le fait du droit en matière civile comme en matière criminelle, et sans donner au jury le jugement du fait. Proposée par Duport à l'Assemblée constituante; par Cambacérès en l'an III; par M. Odilon Barrot lui-même en 1848, cette réforme avait toujours échoué contre les habitudes invétérées de l'ordre judiciaire; et aussi, il faut le dire, contre de graves objections. Cette fois encore, à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était membre, M. Odilon Barrot eut à la défendre contre d'habiles jurisconsultes, et il ne réussit pas à la faire triompher. Mais, dans ce débat, où il se présentait affaibli par l'âge et par la maladie, il retrouva toute la vigueur, toute la verdeur de son talent. M. Barrot, d'ailleurs, avait embrassé dans son écrit toutes les questions relatives à la procédure civile ou criminelle, dont il signalait les vices, et dont il proposait la réfor-

mation radicale. C'est une thèse qu'il avait soutenue plusieurs fois dans le cours de sa vie, non-seulement par la plume ou par la parole, mais par son exemple ; et personne ne pouvait avoir oublié avec quelle passion généreuse il avait, quelques années auparavant, pris la défense d'une femme, qu'un abus de la procédure criminelle avait amenée à se déclarer coupable, et dont l'innocence venait d'être reconnue. Grâce à lui, une souscription fut ouverte, à laquelle contribuèrent des hommes de tous les partis, et qui suffit pour garantir de la misère cette victime d'une erreur judiciaire.

Peu de temps avant la chute de l'Empire, une tentative s'était faite pour rendre à ce gouvernement le caractère parlementaire, et M. Odilon Barrot, fidèle à sa politique, avait été d'avis qu'il fallait encourager cette entreprise. En conséquence, il lui fut offert d'être ministre de la justice dans le nouveau cabinet, ou procureur général près la Cour de cassation. Il ne pouvait accepter ni l'une ni l'autre de ces propositions ; mais il consentit à présider la commission de décentralisation qui se formait alors. C'était, pour lui, une occasion inespérée de faire prévaloir les opinions de toute sa vie, et il s'y dévoua tout entier. Il eut même à ce sujet une entrevue avec l'empereur, dont on trouvera le curieux récit dans le dernier volume de ses Mémoires. Mais, bientôt, son espérance s'évanouit : le ministère parlementaire se démembra, et la France, vaincue, ruinée, mutilée, fut cruellement punie de la complaisance avec laquelle elle s'était abandonnée,

pendant vingt ans, au pouvoir personnel d'un Bonaparte. A cette époque douloureuse, les sentiments de M. Odilon Barrot furent ceux de tous les bons citoyens, et, dès que l'Assemblée se réunit à Bordeaux, il vint, à la demande de M. Thiers, lui apporter ses conseils et l'autorité de son nom. Plus que jamais, M. Thiers regrettait de ne pas l'avoir à ses côtés dans la Chambre, et le jour où le Conseil d'État fut constitué, il l'appela à le présider.

M. Odilon Barrot était alors malade, et, dans ses conversations intimes avec ses amis, il prévoyait qu'il n'avait pas longtemps à vivre ; mais, quand il y avait un service à rendre, il ne croyait pas qu'il lui fût permis de s'abstenir. Il accepta donc cette nouvelle tâche, et rien n'égale le scrupule avec lequel il voulut la remplir. Je l'ai vu, l'hiver qui a précédé sa mort, revenant du Conseil d'État, fatigué, épuisé, mais ne voulant pas admettre que le soin de sa santé pût le retenir un seul jour. Malheureusement, ses forces n'étaient pas en rapport avec sa volonté, et, dans l'été de 1873, il dut se mettre au lit. Il fut bientôt aisé de voir que les sources de la vie étaient taries ; et tandis que les journaux parlaient de convalescence, ceux qui l'entouraient de leurs soins affectueux perdaient toute espérance. Chaque jour il s'affaiblissait ; ses yeux restaient fermés, et il était muet. Quelquefois pourtant, en entendant une voix amie, il paraissait se réveiller, et l'on comprenait, à son regard clair et ferme, que la vie intellectuelle n'était point éteinte. Dix jours avant sa mort, le président de l'Assemblée nationale,

M. Buffet, était venu le voir, et il avait voulu le recevoir, malgré les représentations de sa famille. C'était un suprême effort, et, dans son ardent désir d'être utile à son pays, il trouva, en exposant son opinion sur les deux Chambres, un dernier souffle d'éloquence. A partir de ce moment, il ne prononça plus que des paroles brèves et sans portée, et le 6 août, il s'éteignit doucement[1].

Un écrivain qui l'a bien connu disait, le lendemain de sa mort, qu'il n'avait pas été seulement un excellent citoyen, un homme politique considérable, un grand orateur, un jurisconsulte éminent; mais que c'était en outre un type, et que nul autre n'avait mieux résumé en sa personne la noblesse, la générosité, les illusions même du libéralisme français. A ce portrait fort ressemblant, il manque un trait, c'est qu'il n'était pas d'homme meilleur et plus digne de toute l'affection de ses amis, de tout le respect de ses adversaires. Pendant une vie fort agitée, pas un mauvais sentiment n'était entré dans son âme, et il avait pour ceux-là même qui le méconnaissaient et l'outrageaient, des trésors d'indulgence. S'il avait tort, c'était de trop juger les autres d'après lui-même et de croire que, dans tout débat, le dernier mot doit nécessairement appartenir aux meilleures raisons. N'est-ce pas par suite de cette croyance qu'il se flattait encore, peu de temps avant le coup d'État, de ramener le président à

1. Je tiens ces tristes détails de son frère Ferdinand Barrot, qui a assisté à sa longue agonie.

la pratique loyale du gouvernement parlementaire, et qu'il se tenait prêt, malgré l'affront sanglant qu'il avait reçu, à tenter de nouveau l'entreprise ?

Rien qu'à voir cette robuste carrure et ce visage, dont les traits, rudement taillés, s'illuminaient par un bon et franc sourire, on pouvait reconnaître une nature forte et douce tout à la fois, également faite pour la vie publique et pour la vie de famille. Aux qualités qui sont l'honneur de la vie publique, il joignait, en effet, celles qui font le charme de la vie privée : une générosité de sentiments qui avait survécu à toutes les épreuves, un complet désintéressement, une bonté inaltérable. Il avait le tempérament oratoire, et quelquefois, dans ses conversations les plus intimes, il paraissait se croire encore à la tribune. Mais, en revanche, que de bonhomie, que de bienveillance pour ses interlocuteurs les plus humbles ! quelle attention à ne rien dire qui pût les blesser ! Il fallait le voir dans sa maison paternelle de la Lozère, au milieu de ses rochers, comme il disait, causant familièrement avec les curés de son voisinage, donnant aux paysans et à leurs enfants les plus sages conseils ; puis, reprenant avec ses amis de graves entretiens sur les maux de la France et sur le moyen d'y remédier. C'est un souvenir que ne perdront jamais ceux qui ont eu le bonheur de recevoir son hospitalité. Il aimait, d'ailleurs, la campagne pour elle-même, et les amis qui allaient le voir à Bougival le trouvaient souvent maniant la pelle et la pioche, et cultivant son jardin. A Mortefontaine, où il passait plusieurs semaines chaque

année, chez son ami M. Corbin, il menait la vie la plus active et la plus saine ; et, pendant la durée de l'Empire, j'ai eu la satisfaction de le recevoir chez moi, chaque année, avec plusieurs de ses anciens collègues, qui l'aimaient tous. De ceux qui lui ont survécu, il n'en est pas un qui ne sente douloureusement la perte que la France a faite, et qui ne le regrette comme un ami.

En perdant M. Odilon Barrot, la France a perdu un des plus illustres représentants de cette forte génération libérale qui, formée, après la tyrannie de l'Empire, dans les luttes de la Restauration, croyait avoir fondé, en 1830, un gouvernement solide, durable, éloigné de tous les excès, et capable de donner à la France ce que l'Angleterre possède depuis plus de cent cinquante ans. A son grand regret, ce gouvernement est tombé ; mais la France n'est pas tombée avec lui, et, fidèle à ses vieilles convictions, M. Barrot a cherché à les faire prévaloir sous les divers régimes qui ont suivi. Non qu'il ait cessé de préférer la monarchie constitutionnelle et parlementaire à la république : dans les derniers temps de sa vie, il professait encore sa prédilection pour cette forme de gouvernement, plus propre qu'aucune autre, selon lui, à donner à la France la plus grande somme de liberté, sans compromettre l'ordre public. Mais, avec tous les vieux libéraux, il pensait que la forme du gouvernement est un fait secondaire qui peut varier, selon l'esprit du temps. Ce qui doit rester invariable, disait-il, sous la république comme sous la monarchie, c'est le respect

des droits individuels, ce sont les principes qui permettent aux nations de se gouverner elles-mêmes. — Aussi se désespérait-il de voir que, dans tous les camps, l'esprit de parti subordonnait le fond à la forme, et que chacun aimait mieux laisser périr la France que de la sauver par d'autres voies que la sienne propre. Que de fois, depuis trois ans, je l'ai entendu déplorer qu'il ne se formât pas, dans l'Assemblée actuelle, une majorité disposée à accepter la seule forme de gouvernement qui soit aujourd'hui possible, tout en l'entourant d'institutions libérales et conservatrices[1] ! Bien que radical lui-même en beaucoup de points, M. Odilon Barrot ne se dissimulait pas le danger de ce radicalisme violent et anti-social auquel il avait si énergiquement résisté en 1848 et 1849 ; mais, pour le vaincre, il comptait sur les forces morales bien plus que sur les forces matérielles, sur la liberté bien plus que sur la compression.

La meilleure partie de la vie de M. Odilon Barrot s'est partagée entre trois époques mémorables par les grandes luttes dont elles ont été le théâtre : la lutte des idées libérales contre les passions et les préjugés de l'ancien régime ; le triomphe de ces idées bientôt compromis par de tristes divisions et par la prédominance malsaine des intérêts sur les opinions ; une nouvelle lutte contre les violences révolutionnaires et contre la folle tentative d'une aveugle réaction. A

1. Depuis que ces pages sont écrites, l'Assemblée a fait ce que M. Barrot lui conseillait. Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard !

toutes ces époques, M. Odilon Barrot a été au premier rang des combattants, et jamais il ne s'est montré au dessous de sa position. Puis, quand sa vieillesse, comme celle de ses amis, a été affligée par le retour de ce despotisme dont il avait jadis applaudi la chute, et qui devait perdre encore la France après l'avoir asservie, il a su se renfermer dans une attente pleine de dignité, jusqu'au jour où il a pu honorablement consacrer à la résurrection de son pays les restes de son existence. Assurément, il est peu de vies aussi belles, et c'est un modèle qui mérite d'être offert à tous ceux qui, après lui, s'engageront dans la carrière politique. Qu'ils apprennent, par son exemple, à être inébranlables dans leur opinion, conciliants dans leur conduite ; à rester, à travers toutes les vicissitudes, les hommes du droit et les hommes du devoir ; à ne jamais désespérer de leur cause, et à la servir dans la défaite aussi bien que dans la victoire. C'est ainsi, seulement, que la France pourra se relever, et le nom de M. Odilon Barrot, associé à notre régénération, restera un des plus glorieux de notre histoire.

DUVERGIER DE HAURANNE,
Ancien député.

MÉMOIRES

DE

ODILON BARROT

CHAPITRE PREMIER

(1791-1830)

J'ai été mêlé aux grands événements qui ont rempli le demi-siècle qui vient de s'écouler : je n'ai cependant pas la prétention d'en écrire l'histoire. Il y a entre le rôle d'historien et celui d'acteur une trop grande incompatibilité. Celui qui a participé à l'action est très-peu propre à la bien juger ; peintre et modèle tout à la fois, il pose, alors qu'il croit simplement raconter. Comme je n'ai pas la prétention d'échapper plus qu'un autre à cette disposition d'esprit à peu près inévitable, je me bornerai, comme témoin et comme acteur, à faire ma déposition au tribunal de l'Histoire, heureux si mes concitoyens trouvent à y puiser quelque utile enseignement.

En écrivant ces mémoires, j'obéis à un autre sentiment. Je les avais promis à ma chère fille dont la perte prématurée a été la grande douleur de ma vie.

C'est à elle que je les adresse. Je tâcherai de les rendre dignes d'elle, au moins par leur sincérité.

Je suis né le 19 juillet 1791, à l'aurore même de cette Révolution qui devait bouleverser le monde, et qui, après bientôt un siècle, est encore loin d'avoir dit son dernier mot. Mes ancêtres vivaient paisibles et relativement heureux dans leur petit village de Planchamp, situé au pied de la Lozère, au confluent de trois rivières torrentielles, qui se jettent dans l'Ardèche, et j'ai retrouvé dans mes papiers de famille un vieux titre signé *Barrotus notarius*, en date de 1337. Mon père, qui avait pris son grade d'avocat au parlement de Toulouse, se préparait, comme aîné de la famille, à continuer la profession de ses pères, quand le vent de la révolution vint s'abattre sur son rocher. Déjà les prétentions du clergé, dans le domaine temporel, avaient amené quelque agitation. Dans un procès que mon grand-père avait soutenu contre l'abbé de Ceyran, grand-vicaire de l'évêque de Mende, mon père avait montré beaucoup de fermeté et de talent, ce qui lui avait valu une certaine popularité. Désigné pour rédiger les cahiers du bailliage, puis nommé juge au tribunal du district de Langogne, il fut enfin élu député à la Convention, et il se rendit à Paris, où je fus expédié par mon grand-père maternel M. Borelli, quand j'avais à peine trois ans.

Le plus vieux souvenir de mon enfance se rattache à la célèbre journée de vendémiaire an IV. La Convention, qui se vantait d'être plus politique que la Constituante et de ne pas l'imiter, surtout dans ses scrupules, bien loin de décider, comme cette assemblée, qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu, s'était tout simplement élue elle-même, et avait décrété qu'elle composerait en partie les conseils législatifs que la nouvelle constitution de l'an III avait institués. Par cette espèce de coup d'État, la Conven-

tion voulait combattre la réaction que le régime sanglant de la Terreur avait provoquée. Une si flagrante illégalité souleva plusieurs sections dans Paris, celles particulièrement dites de la Butte-des-Moulins et du Théâtre Français, les plus rapprochées des Tuileries où siégeait la Convention.

Nous habitions alors dans une des maisons de la rue Saint-Roch qui faisait face aux croisées latérales de l'église : nous étions à dîner, lorsqu'un coup de feu retentit ; il était dirigé sur un cavalier qui portait un message de la Convention. Mon père ouvrit la fenêtre, vit tout de suite ce qui se préparait, et, après nous avoir embrassés, après avoir bien recommandé à notre mère de fermer les volets et de nous transporter dans une espèce de galetas au grenier, il sortit pour aller où l'appelait son devoir.

Les canons que le général Bonaparte avait braqués contre la rue et l'église Saint-Roch, dont l'insurrection avait fait une sorte de poste avancé contre la Convention, retentirent une partie de la nuit ; et le matin, lorsqu'on ouvrit mes fenêtres, je vis des hommes occupés à jeter dans des tombereaux les cadavres de ceux qui avaient succombé dans le conflit de la veille.

La Convention croyait avoir sauvé la république, elle n'avait fait que fournir un précédent à l'homme qui devait à son tour l'absorber.

Ce fut un peu plus tard que se passa à Planchamp un horrible drame qui plongea mon père dans une profonde douleur. Il s'était organisé dans les montagnes de l'Ardèche des bandes que le fanatisme religieux et politique avait pu réunir à l'origine, mais qui, sous le prétexte de combattre la Révolution, se livraient contre les personnes et les propriétés à des actes de véritable brigandage ; elles sont connues dans l'histoire sous le nom de *Camp de Jalès*. Or, il

arriva un jour qu'une de ces bandes composée de huit à dix hommes armés s'abattit sur Planchamp. Mon grand-père s'était obstiné à y rester malgré les vives instances que lui adressait mon père pour le presser de se retirer dans la petite ville voisine où il aurait été plus en sûreté sous la protection des soldats qui y tenaient garnison ; heureusement l'arrivée des bandits fut annoncée à mon grand-père qui eut le temps de s'enfermer dans sa maison, avec ses domestiques, et de les armer, de manière que les assaillants furent reçus par une fusillade qui en mit hors de combat deux ou trois : les autres se retirèrent, mais en annonçant qu'ils reviendraient. Aussitôt que mon père eut connaissance de ce fait, il redoubla ses instances auprès de mon grand-père pour qu'il quittât au moins momentanément Planchamp ; mais ce fut en vain : ce vieillard courageux, âgé de plus de quatre-vingts ans, répondait aux lettres pressantes de mon père que les brigands avaient été trop bien reçus une première fois, pour oser y revenir ; que, d'ailleurs, il n'avait plus que bien peu de temps à vivre et qu'il aimait mieux mourir sur son rocher que de le quitter.

Les craintes de mon père ne se vérifièrent que trop : une nouvelle bande, cette fois plus nombreuse et mieux renseignée, survint un jour, au moment où les domestiques étaient à leur travail ; mon grand-père était chez lui avec une de ses filles et un prêtre assermenté réfugié dans sa maison. Au cri de : *Voilà les brigands !* son hôte et lui eurent à peine le temps de soulever une trappe qui était dans la cuisine et de se glisser dans un caveau ; malheureusement leur cachette, sur les indications de quelque homme du pays, fut découverte ; ils en furent arrachés pour être fusillés, le prêtre devant la porte de l'église, et mon grand-père sur la petite place qui précède notre cour.

La plupart des misérables qui trempèrent dans cet

assassinat furent arrêtés et fusillés. Mon père eut toujours le soupçon que l'affaire de l'abbé de Ceyran et les ressentiments qu'elle avait laissés après elle pouvaient bien avoir été pour quelque chose dans l'acharnement de ces bandes qui se disaient l'armée de la Foi.

Ce ne sont, au reste, que de simples soupçons contre lesquels l'abbé de Ceyran, que mon père avait eu la générosité de faire rayer de la liste des émigrés, se défendit dans une série de lettres que j'ai retrouvées dans nos vieux papiers de Planchamp.

Telles étaient les crises au milieu desquelles se passa mon enfance. Il arrivait parfois à mon père, le plus doux et le plus naturellement bienveillant des hommes, attristé par toutes ces scènes violentes, de regarder ses enfants, les larmes dans les yeux, et de nous dire : «Mes pauvres enfants, je traverse de bien mauvais jours, mais ce qui me console, c'est que vous n'en verrez pas de pareils.» Il se trompait: son fils devait revoir à peu près ces mêmes scènes de violence, et si j'avais des fils, je n'oserais pas leur donner l'assurance qu'ils n'en verraient pas de pareilles à leur tour. Terrible cercle dont il faudra bien que la France sorte un jour pour sa régénération ou pour la mort.

Je ne dis rien des crises de misère et de famine que toutes les familles, les riches comme les pauvres, eurent à subir à cette triste époque. La nation enfiévrée avait tout détruit et prétendait tout reconstruire à neuf, selon le modèle que ses idéologues lui avaient tracé : elle n'avait oublié qu'une seule chose, c'était de cultiver ses champs; en outre, par ses émissions désordonnées de papier-monnaie, il fallait des monceaux d'assignats pour se procurer une livre de pain ou de viande, et je me souviens d'avoir vu dans les mains de ma mère des bons pour quelques paquets de chandelles que la Convention délivrait à chacun de

ses membres. C'est ainsi que vivaient ces conventionnels qui faisaient trembler le monde.

Quand l'âge des études sérieuses commença pour moi, j'entrai au Prytanée de Saint-Cyr qui venait d'être fondé. M. Chaptal, ami et compatriote de mon père, lui avait signalé cet établissement comme étant l'objet de la prédilection du gouvernement qui y avait placé les professeurs les plus distingués; et, en effet, dans le commencement, les études y étaient assez fortes; mais, à raison de cette prédilection même du gouvernement, l'institution se dénatura, et finit par devenir une sorte de succursale de l'école militaire de Fontainebleau. Les événements marchaient; le consulat succédait à la république, l'empire au consulat, et nous avions parmi nos camarades un grand nombre de fils de généraux illustres, Désaix, Kléber, Oudinot ou de grands fonctionnaires de l'Empire. Aussi Napoléon, au retour de chacune de ses campagnes, ne manquait-il jamais de venir nous passer en revue. J'ai même eu quelquefois l'honneur, pour le désordre de ma tenue militaire, d'attirer l'attention de Sa Majesté qui daigna de sa main impériale agrafer mon uniforme, et de son côté, notre excellent proviseur, M. Crouzat, ne laissait jamais échapper l'occasion de refaire sa harangue obligée sur les temps héroïques de l'antiquité effacés par les exploits du grand homme des temps modernes, et de rappeler que Saint-Cyr, qui, sous la monarchie, était un nid de colombes, était devenu un nid d'aiglons sous l'empire.

Comment toute cette jeunesse n'eût-elle pas été enivrée des gloires de cette époque et ne se fût-elle pas dévouée corps et âme à celui qui les personnifiait? Et comment, moi-même, à cet âge où les impressions sont si vives et se reçoivent si facilement, ai-je pu échapper à cette contagion? Je le dois, sans doute, à une certaine indépendance naturelle dont je retrouve

le témoignage dans les notes qu'on envoyait a nos parents. *Cet enfant*, y était-il dit, *peut tout ce qu'il veut ; mais il veut à son heure.*

Je me rappelle le mouvement d'indignation que je ressentis lorsque, tout enfant que j'étais encore, je vis pour la première fois nos soldats marqués de la lettre N. « Tiens, dis-je avec amertume à un de mes camarades, je crois que c'était le jeune Oudinot ; il n'y a pas longtemps que j'ai vu passer un troupeau de moutons qui portaient aussi la lettre initiale de leur propriétaire. »

Je suis bien loin cependant de regretter cette éducation à moitié militaire et un peu rude que j'ai reçue à Saint-Cyr. Mes études ont pu en souffrir, mais mon corps et mon caractère ne s'en sont pas mal trouvés.

Il vint un moment cependant où mon père dut me retirer de Saint-Cyr : tout notre temps y était employé en exercices militaires. Nous nous vantions de manœuvrer mieux qu'aucun régiment de l'Empire, et, tous les ans, Napoléon faisait au milieu de nous sa triste moisson. A une certaine époque de l'année, on voyait ces pauvres jeunes gens, à peine adolescents, sortir de nos rangs ; quelques jours après, ils venaient nous visiter, fiers de leurs galons de sergents ou de fourriers, et puis à peine quelques mois s'étaient écoulés qu'un funeste bulletin nous apprenait combien avaient été courts leurs rêves de gloire.

Je n'avais pas grande disposition pour être soldat; mon père, de son côté, voulait que je fusse avocat ; il me mit au lycée Napoléon, à Paris, pour y achever mes études. Là, je fis, ou plutôt je refis ma seconde et ma rhétorique ; car j'avais fait ces deux classes à Saint-Cyr, mais d'une manière trop imparfaite. Malgré ce retard, à dix neuf-ans j'avais terminé mes classes, j'étais licencié en droit et reçu avocat. Ma prestation

de serment devant la Cour impériale de Paris date de 1811.

Ce fut alors que commença pour moi la jeunesse, cet âge des passions, de l'inexpérience et des désirs impatients. Quelques succès dans nos conférences de jeunes avocats, quelques plaidoyers heureux en cours d'assises pour de pauvres diables que les magistrats nous livraient afin de faire sur eux nos premières expériences, *experimenta in anima vili*, firent dire que j'avais quelques-unes des conditions essentielles à l'avocat.

Je me souviens que, chargé de plaider pour un vagabond accusé d'avoir volé la nuit et avec effraction quelque volaille dans une ferme, j'allai, comme d'usage, visiter mon client à la Conciergerie. Ses haillons, sa barbe inculte donnaient à ce malheureux un aspect si repoussant que je ne pus m'empêcher de lui dire : « Vous êtes condamné d'avance, soyez-en certain, si vous vous présentez demain dans cet état devant le jury. — Que faut-il donc faire, monsieur l'avocat ? — Parbleu, vous laver, et surtout vous faire faire la barbe. — Mais je n'ai pas de quoi ! — Qu'à cela ne tienne. Voilà pour la barbe ; » et je lui remis une petite pièce de monnaie dans la main.

Le lendemain, mon client était tout autre ; il ressemblait presque à un honnête homme, aussi fut-il acquitté et certainement le rasoir du barbier avait eu autant de part dans cet acquittement que ma jeune éloquence.

De pareilles causes pouvaient me faire honneur, mais ne me rapportaient aucun profit. Mon père n'avait guère alors d'autre revenu que son traitement de dix mille francs du Corps législatif et trois ou quatre mille francs d'une place qu'il avait acceptée dans les bureaux de son ancien collègue, M. Pelet de la Lozère. Il avait six enfants, était obligé à une certaine repré-

sentation, et malgré l'admirable économie de mon excellente mère, la charge était pesante. Je m'en apercevais et je souffrais d'y ajouter, moi déjà grand garçon et qui aurais tant voulu venir en aide à mes parents.

L'impatience s'emparait de moi et je devins inquiet et morose : mon père s'en aperçut, m'interrogea et je lui avouai que le chagrin d'ajouter aux charges déjà si lourdes qu'il avait à supporter me rendait profondément malheureux. Je lui dis que la carrière qu'il m'avait fait prendre, toute belle qu'elle était, produisait des fruits trop tardifs et que nous n'étions pas en position de les attendre ; que, comme l'aîné des enfants mâles, j'avais des devoirs à remplir envers mes frères et sœurs, et que de longtemps la profession d'avocat ne pourrait me fournir les moyens d'y pourvoir.

Vainement mon père chercha-t-il à combattre ces accès de découragement, m'assurant qu'il n'était nullement inquiet de l'avenir, qu'il avait traversé de bien plus mauvais jours et qu'il suffirait à tout ; que je ne devais pas avoir moins de courage et de patience qu'il n'en avait eu lui-même, etc. Toutes ces exhortations étaient vaines ; ma tristesse et mon découragement persistèrent. Il faut bien dire aussi que ce n'était pas seulement la lenteur et l'incertitude des résultats lucratifs de ma profession qui me préoccupaient ; les personnes et surtout les vieux avocats qui prenaient intérêt à moi me pressaient beaucoup de travailler chez les avoués et pour eux. J'essayai, et pour prouver ma bonne volonté, je fréquentai une ou deux études ; mais soit que je fusse mal disposé, soit que j'eusse mal rencontré, ce travail me rebuta. La fortune qui m'arriverait par cette voie me semblait trop chèrement acquise, et je ne me sentais pas le courage, pour devenir avocat indépendant, de dépendre pendant cinq à six ans des avoués.

Enfin, mon père, désespérant de surmonter mon découragement, me demanda un jour sérieusement quelle autre carrière, à défaut de celle du barreau, je voudrais embrasser? « Celle de l'administration, » lui répondis-je. Quelques-uns de mes jeunes camarades du lycée Napoléon, Pastoret, Bréville, Germain et d'autres y étaient déjà entrés, touchaient des traitements, se suffisaient à eux-mêmes et me faisaient naturellement envie. « Hé bien, soit! me répondit mon bon père, j'avais rêvé pour toi un autre avenir; mais tu me parais si malheureux que je ferai ce que tu désires. »

Il connaissait le directeur du personnel du ministère de l'intérieur, M. Benoît, et à quelques jours de cet entretien, il recevait une lettre du ministre lui annonçant que j'étais sous-préfet dans le département de la Haute-Loire ; et me voilà ravi. Déjà, je me vois en uniforme et l'épée au côté ; mais mon pauvre père à son tour était triste et ne se pressait pas de répondre au ministre lorsque, par le plus étrange des hasards, il rencontra dans la rue un de ses vieux collègues de la Convention qui, après être sorti de la politique, s'était créé, par sa connaissance approfondie du droit romain, par la sûreté de son jugement et par une probité à toute épreuve, une éminente position parmi les avocats au conseil d'État et à la Cour de cassation : c'était M. Mailhe, le célèbre rapporteur dans l'affaire de Louis XVI.

Il y avait longtemps que ces deux vieux collègues ne s'étaient vus ; ils s'interrogèrent sur leur famille. « On m'a dit que tu avais un fils reçu avocat et qui annonce des dispositions ; que comptes-tu en faire? — Mon plus vif désir c'était qu'il suivît la carrière du barreau pour laquelle je lui crois quelque aptitude; mais il trouve que les fruits de cet arbre sont trop lents à mûrir ; il perd patience, il me désole par son

découragement, et j'ai fini par céder, je viens de le faire nommer sous-préfet. — Tu t'es bien pressé : tous les jeunes gens ont passé par ces moments de découragement. Envoie-moi ton fils, je verrai bientôt ce dont il est capable, et, s'il en est temps encore, nous lui ouvrirons une carrière dans laquelle il ne relèvera que de lui-même. »

Le lendemain de bonne heure, j'étais dans le cabinet de M. Mailhe qui, après avoir causé avec moi pendant quelques instants de droit et de jurisprudence, me dit : « Hé bien, jeune homme, votre père m'a dit que vous préfériez la carrière des places à celle du barreau ! » Je lui expliquai de mon mieux que ce n'était pas par goût, mais par nécessité ; que j'étais l'aîné d'une nombreuse famille, que mes parents avaient de lourdes charges à supporter, etc. « Ah ! je vois, me dit-il en m'interrompant, ce qui vous manque : c'est de voir devant vous un but certain à atteindre. Il y a moyen d'y pourvoir : voulez-vous travailler avec moi? — Certainement, lui répondis-je sans hésiter, devinant la pensée de ce brave homme. — Hé bien, j'ai précisément dans ma maison un rez-de-chaussée (il demeurait alors rue Monsieur-le-Prince), un petit appartement tout à fait indépendant et qui vous conviendra ; nous ferons ménage ensemble. Allez chercher votre paquet. »

Le soir même j'étais installé chez M. Mailhe : la sous-préfecture était refusée ; les fumées de la vanité s'étaient évanouies et avaient heureusement fait place à de fortes résolutions de travail.

Une perspective sérieuse m'était enfin ouverte : j'avais devant les yeux un but vers lequel mes efforts pouvaient se porter, et que je me sentais la force d'atteindre.

Lorsque j'avais accepté le patronage de M. Mailhe avec la chance de lui succéder un jour, j'avais à peine

dépassé l'âge de la majorité ; j'espérais pouvoir profiter longtemps encore des leçons et de l'expérience de mon patron et préparer ainsi de loin la transition qui devait faire passer son cabinet de ses mains expérimentées dans les miennes. Les événements en décidèrent autrement.

L'année 1814, on le sait, vit la chute de l'empire, et la position de M. Mailhe ne fut plus la même. La première restauration se montrait plus empressée de récompenser les vieux dévouements de ses anciens serviteurs, que de persécuter ceux qui avaient figuré dans les gouvernements précédents ; elle affectait même, sur ce point, une assez sage impartialité. Cependant, lorsque la liste des avocats au conseil d'État fut présentée à M. le chancelier Dambray et qu'il vit le nom de M. Mailhe, il n'hésita pas à déclarer qu'il ne consentirait jamais à ce que le rapporteur du funeste procès de Louis XVI figurât parmi les avocats aux conseils du roi. Ces avocats, dans l'ancienne monarchie, étaient reputés les commensaux du roi et faisaient en quelque sorte partie de sa maison. Aucune considération politique ne put surmonter les scrupules du vieux chancelier, et alors M. Mailhe dut présenter un successeur. Malheureusement je n'avais pas atteint l'âge de 25 ans requis par les règlements et il n'y avait pas d'exemple que des dispenses d'âge eussent été accordées pour ces sortes de fonctions ; néanmoins, comme la circonstance était toute particulière et qu'on voulait surtout éviter un éclat, je fus agréé moyennant des lettres de dispense d'âge qui me furent accordées exceptionnellement.

Je devins donc titulaire de la charge d'avocat aux conseils du roi ; mais, comme bien on le pense, M. Mailhe restait toujours dans la réalité le directeur de son cabinet. Il était d'ailleurs demeuré avocat à la Cour de cassation, car à cette époque les deux titres

n'étaient pas encore confondus ; il n'y avait donc rien de changé dans ma situation. Je continuai à travailler avec ardeur et confiance pour me rendre digne de recueillir la succession qui devait m'échoir dans un avenir que je croyais encore éloigné.

Après la douleur et l'humiliation que l'invasion et la présence de l'étranger à Paris causaient à une jeunesse enivrée de gloire et habituée aux succès de la patrie, vint le réveil du sentiment de la liberté, longtemps comprimé. Les nouvelles institutions fondées par la charte de 1814 en favorisaient l'expansion : la discussion publique recommençait en France. Déjà et dans les derniers jours de l'Empire, nous avions sympathisé avec ardeur aux remontrances que M. Lainé avait adressées à l'empereur au nom du Corps législatif.

Ces premiers signes de vie publique, après une si longue léthargie, nous avaient profondément remués dans le jeune barreau de Paris. Nous pressentions qu'une nouvelle ère allait commencer pour la France et chacun de nous s'y préparait, selon ses goûts, ses habitudes d'esprit, son éducation. C'est à ce moment que commença ma liaison avec Berryer, qui débutait, comme moi, au barreau de Paris ; il faisait déjà pressentir ces éminentes qualités de l'orateur qui l'ont placé au premier rang des princes de la parole ; sa grâce personnelle, la bienveillance naturelle de son caractère, le faisaient aimer de tous. Ses croyances religieuses mêlées à un libéralisme sincère qui, je dois le dire à son honneur, ne s'est jamais démenti, une remarquable capacité des affaires qu'il tenait de son père, avocat et praticien consommé, la puissance de son action oratoire que favorisait un organe admirablement timbré, tout cela joint à une âme tendre et expansive l'appelait à jouer un grand rôle dans un pays où la parole allait redevenir une puissance.

Quelques conversations échangées entre nous suf-

firent pour nous montrer que, bien qu'opposés par nos origines, par nos croyances, nous nous rapprochions dans un sentiment commun, celui de l'amour de la liberté et de la haine contre le despotisme de Napoléon.

Dans les rangs de ce jeune barreau, se faisait remarquer également Mauguin, que la nature avait admirablement doué et pour l'intelligence et pour les avantages physiques qui sont loin d'être indifférents chez l'orateur.

Au milieu de ses brillantes facultés, et comme pour les neutraliser, quelque fée maligne avait malheureusement glissé un amour-propre désordonné, qui ne lui a jamais laissé le moindre doute sur son infaillibilité. La confiance en soi, dans une certaine mesure, est un élément de force et de succès ; les hommes sont naturellement livrés au doute et à l'hésitation : celui d'entre eux qui ne doute ni n'hésite jamais a déjà sur ses semblables une véritable supériorité. Je dis dans une certaine mesure, car, si cette confiance est telle qu'elle ne permette pas à celui qui la ressent d'apercevoir les différentes faces d'une question, si elle éloigne et dédaigne tout conseil, alors elle devient un véritable aveuglement: l'avortement est inévitable. La fable d'Adonis est vraie au moral comme au physique: c'est, je le crois, l'histoire de Mauguin.

Avec les plus beaux éléments de succès, après les plus brillants débuts au barreau et à la tribune, après avoir même occupé le premier rang pendant quelque temps parmi les orateurs de l'opposition, cette malheureuse infatuation de lui-même l'a fait déchoir et n'a malheureusement pas compromis seulement sa carrière politique, mais lui a causé des embarras de fortune qui ont empoisonné les derniers jours de sa vie.

Mérilhou avait aussi sa place dans cette pléiade de jeunes gens qui se préparaient par les luttes du barreau au rôle politique qu'ils devaient jouer un jour : il avait été magistrat, et l'opinion publique lui tenait compte du libéralisme de son langage. Orateur sans éclat et sans facilité, on peut dire de ses succès et de sa position au barreau qu'il les devait à son caractère et à l'estime qu'il inspirait plutôt qu'à son talent : aussi la chute a-t-elle été aussi lourde que subite, lorsque le caractère politique s'est démenti et lorsque certains désordres privés sont venus jeter quelque ombre sur sa moralité. On ne peut dire qu'il y ait une grande *pruderie* en France : on y pardonne beaucoup aux hommes qui sont exposés aux regards du public, mais c'est à la condition que les faiblesses humaines soient recouvertes d'un certain vernis.

La personnalité originale de Dupin tranchait sur son caractère : *scolaste* par goût, par nature, pour ainsi dire, sa vocation le portait vers le professorat, et ses premiers efforts furent dirigés vers une chaire de droit à Paris. Les concours sont si intelligents qu'il se vit préférer des hommes qui n'avaient pas la centième partie de son érudition et surtout de son esprit, un des plus vifs, des plus prompts qui aient jamais brillé dans le monde des affaires. Brusque, inculte dans ses manières, sa laideur même, comme celle de Mirabeau, s'harmonisait avec son esprit et lui venait en aide ; inépuisable dans sa verve, personne n'a jamais eu la répartie plus vive et n'a enfoncé le trait plus avant. Travailleur infatigable et avec ordre, il avait beaucoup amassé avant d'entrer dans la lutte, et cela lui a assuré de grands avantages sur ses émules moins bien préparés.

Cependant on peut dire que, chez lui, il y avait plus d'esprit que de philosophie, plus de raison que d'élévation, plus de recherche de l'effet et du succès que

de véritable chaleur d'âme : sous le rapport du caractère, il offrait un étrange composé de courage et de faiblesse, de rude franchise et de servilité ; mais ce qui domine dans ce caractère, c'est le sentiment très-vif de la personnalité étendu tout au plus de l'individu à la famille, et par suite une espèce de calcul qui a fait que Dupin ne s'est jamais engagé avec personne, avec aucun parti, qu'il s'est toujours réservé une certaine liberté de prendre conseil des circonstances ; aussi a-t-il tiré parti de toutes.

En définitive et sauf le moi humain, sa disposition était pour le juste et pour le bien auxquels son puissant appui n'a généralement pas manqué.

Barthe est venu un peu plus tard prendre son rang : il arrivait du midi de la France avec toutes les qualités et tous les défauts des populations de ces contrées. Une imagination exaltée jusqu'au désordre semblait exclure en lui tout esprit de conduite, toute pensée de calcul : j'y ai été trompé, comme beaucoup d'autres. Je l'avais vu s'impressionner jusqu'aux larmes pour les causes les plus différentes ; je ne fus pas peu étonné de trouver en lui, plus tard, en 1830, un courtisan des plus raffinés et un calculateur consommé.

Au reste, à la même époque, j'éprouvai à peu près une semblable surprise au sujet de Mérilhou qui, sans cependant se dépouiller tout à fait de son enveloppe un peu lourde, singeait passablement l'homme de cour : cette merveilleuse facilité de transformation est, à ce qu'il paraît, propre à notre nation. Napoléon disait de la France qu'il y avait en elle les éléments de vingt comités de salut public ; il aurait pu ajouter qu'il y avait aussi de quoi défrayer vingt cours de roi, et que les mêmes éléments serviraient au besoin à l'un et à l'autre rôle : il en avait fait l'expérience. Cette mobilité des caractères et des esprits n'est

pas nouvelle dans notre pays. César, lorsqu'il décrivait les mœurs de nos pères, faisait de cette mobilité le trait caractéristique de notre nation : il faut donc croire qu'elle est organique chez nous, et que, ni les siècles, ni les grandes épreuves, ni les catastrophes répétées ne l'ont modifiée. L'homme politique doit donc en tenir grand compte.

Cette galerie de portraits serait incomplète si je n'y plaçais pas ceux de deux de mes confrères à la Cour de cassation, Nicod et Isambert, qui tous deux, par des mérites bien différents, ont obtenu une certaine célébrité. Nicod était le véritable modèle du jurisconsulte : esprit sérieux, appliqué, suffisamment élevé, il avait sondé toutes les profondeurs de ce vaste océan qu'on appelle la science du droit; il avait pu en saisir la philosophie, à la différence des hommes que leur profession condamne à constamment occuper la scène, dont la personnalité se trouve plus ou moins exaltée, soit par les succès, soit par les revers. Nicod, et c'est ce qui le rendait si profondément estimable, n'avait jamais une préoccupation personnelle.

Essentiellement homme du *devoir*, il ne voyait dans la mission qu'il remplissait que le *devoir*, toujours prêt à faire le sacrifice de ses succès comme de ses intérêts.

J'ai longtemps été son émule à la Cour de cassation : nous nous rencontrions dans presque toutes les grandes causes, chargés des rôles contraires; jamais le moindre sentiment de rivalité n'a troublé notre amitié. Il a emporté mon estime et ma bien vive affection, sentiments qu'une alliance de famille, le mariage de mon plus jeune frère Ferdinand avec sa fille Gabrielle, avait rendus plus intimes encore.

Isambert offrait avec Nicod un contraste parfait. Esprit vif, un peu inquiet, ardent et superficiel, opiniâtre au travail, mais sans faculté oratoire, il est

parvenu cependant à se faire un rang au barreau, et plus tard dans le monde politique. Il avait épousé la cause des noirs, s'était fait leur avocat avec une persévérance et un talent de mise en scène qui ont contribué à sa réputation; d'ailleurs, foncièrement libéral, dévoué aux causes honnêtes, le sentiment de la personnalité, assez vif en lui, ne l'a jamais, à la différence de beaucoup d'autres, fait dévier de la ligne libérale. Je ne dois pas oublier enfin le fondateur du *Censeur*, Charles Comte qui, avant même la Restauration, avait eu la plus grande influence sur la direction de mes idées. Plus âgé que moi de quelques années, il était déjà utilement employé à la rédaction du *Recueil de Jurisprudence* de J. B. Sirey, lorsque je débutais dans la carrière. Nous étions nés tous les deux dans la Lozère, et cette circonstance établissait un lien naturel entre nous. Arrivé à Paris, seul, sans appui et sans fortune, mais doué d'une grande énergie de volonté, il avait pu se suffire à lui-même, se créer par sa plume des moyens honorables d'existence, tout en se livrant à des études approfondies de la législation et de l'économie politique. Son extérieur était rude, mais son cœur excellent et son âme élevée. L'austérité de son caractère, le sérieux de sa vie m'inspirèrent tout de suite une grande estime. Ses conversations, ses exemples fortifièrent et épurèrent en moi le sentiment de libéralisme dont mon éducation et mon origine m'avaient donné le germe.

Tels sont ceux de mes contemporains avec lesquels j'ai commencé et passé une partie de ma vie; ils ont été acteurs comme moi et avec moi dans ce grand drame dont je vais décrire les péripéties : il n'était donc pas inutile de les faire connaître.

Napoléon, en quittant la France en 1814, pour aller occuper à l'île d'Elbe le lieu de retraite que les rois de la Sainte-Alliance lui avaient assigné, laissait après

lui, en France, deux espèces d'auxiliaires qui devaient travailler efficacement pour lui. C'étaient d'abord tous les débris de l'Empire qui, depuis le maréchal, blessé par les prétentions de la vieille noblesse, jusqu'au soldat, regrettaient la chute de Napoléon et aspiraient à son retour. C'étaient, en second lieu, les émigrés dont on disait avec tant de raison qu'*ils n'avaient rien appris ni rien oublié*. Ils se persuadaient qu'ils avaient conquis la France, et la traitaient en vaincue, au lieu de s'accommoder tant bien que mal avec cette société nouvelle qui s'était entièrement renouvelée dans ses lois comme dans ses mœurs pendant leur absence. Cette noblesse était d'ailleurs divisée : la partie jeune et virile avait cherché un asile dans nos armées. Là, dans la communion du drapeau et sous la sanction de la gloire, ils s'étaient réconciliés avec la Révolution et en avaient pour la plupart adopté les principes ; plus tard, ils s'étaient attachés à l'Empire, qui leur avait généreusement rendu leurs biens, et qui, en règle avec la Révolution, avait pu faire pour eux ce que la Restauration ne pouvait faire sans éveiller de terribles susceptibilités et sans préparer des orages.

Il ne restait donc dans l'armée du vieux régime que des hommes revenant de l'étranger, inconnus à la génération nouvelle, dont l'âge, les manières, le costume même prêtaient au ridicule. En même temps la prétention qu'ils affichaient de rentrer dans leurs biens et d'accaparer les places et les hommes dans toutes les branches du gouvernement froissait tous les sentiments et alarmait tous les intérêts nés de la Révolution.

Les acquéreurs de biens nationaux, qui couvraient la surface de la France et qui exerçaient une grande influence, étaient particulièrement dans une profonde anxiété ; les propriétaires des biens qu'ils détenaient

étaient là, à côté d'eux, revendiquant leur ancien patrimoine au même titre, à un titre plus sacré que celui auquel le roi légitime avait recouvré sa couronne; ils faisaient appel à l'équité naturelle et se prévalaient même de leur dévouement et de leurs malheurs.

Tout l'esprit, toute l'expérience de Louis XVIII ne pouvaient triompher d'une situation aussi difficile. Vainement il avait ouvert aux passions politiques cette puissante diversion du gouvernement représentatif; les passions prirent la concession et s'en servirent comme d'une arme plus redoutable pour combattre et renverser. La presse, la tribune devinrent autant de foyers où toutes les anxiétés, toutes les haines que ce passage de la Révolution à la Restauration devait soulever, vinrent s'alimenter et s'exalter. La diversion ne fut qu'une aggravation du mal; il est surprenant que, ni dans les conseils des deux grands corps de l'État, ni dans ceux de la royauté restaurée, on n'ait mesuré les difficultés, les impossibilités de cette situation, et que les uns et les autres se soient abandonnés avec une confiance aveugle au cours forcé des circonstances.

Il est vrai que la facilité avec laquelle la Restauration avait paru acceptée par l'universalité des citoyens pouvait faire illusion et éloigner toute prévision d'un danger imminent. C'est plus d'une fois que, dans le cours de ma vie, j'ai vu se produire cette illusion: elle tient à l'effet inévitable de notre système administratif. Lorsque le gouvernement, par un événement, par un accident même, est changé, ce système pèse d'un tel poids sur le reste du pays qu'il décourage et paralyse, par le fait même, toute résistance partielle ou locale, et donne une fausse apparence d'unanimité à un changement qui n'a souvent pour lui qu'une très-minime partie de la population: nous aurons plus d'une fois occasion, dans ces Mé-

moires, de revenir sur cet effet à peu près forcé de l'abus de la centralisation.

Deux passions agitaient alors la France : l'une était celle de l'orgueil national blessé, les regrets et les douleurs que le renversement de l'Empire avait laissés après lui ; l'autre était celle de la liberté politique rétablie. L'impérialisme avec ses regrets du passé, le libéralisme avec ses aspirations vers l'avenir : ces deux éléments étant naturellement opposés l'un à l'autre pouvaient dans les mains d'un gouvernement habile se neutraliser l'un par l'autre. Louis XVIII avait trop d'esprit pour ne pas comprendre et suivre cette politique, mais il ne le fit pas avec assez de résolution ; il croyait avoir du temps devant lui, et il se trompait. La première de ses fautes, très-grave, parce qu'elle renfermait en germe toutes les autres, fut de dater son règne de dix-neuf ans, et plus encore de reprendre les couleurs de la vieille monarchie. C'était nier le fait même d'une grande révolution qui avait renouvelé la société, et qui, malgré de cruels excès, avait élevé la nation à un haut degré de gloire et de civilisation; c'était se séparer tout d'un coup et violemment de la nouvelle génération qui, née depuis 1789, connaissait à peine de nom les princes de la famille restaurée ; c'était encourager les dangereuses prétentions de toutes ces familles qui, dépouillées ou ruinées par la Révolution, entendaient, elles aussi, avoir leur Restauration ; c'était de prime abord partager la nation en deux, et la partie la plus forte en nombre, en énergie, en courage, n'était pas du côté du trône restauré.

Une discussion malheureuse sur l'interprétation à donner à l'article de la Charte relatif à la presse, et dans laquelle le gouvernement s'efforçait de confondre la *prévention* avec la *répression*, vint jeter du doute, même sur la sincérité de cette Charte et sur la possi-

bilité de retenir par la ruse ce que la politique avait concédé. La lettre imprudente, par laquelle Louis XVIII déclarait qu'après Dieu c'était au régent d'Angleterre qu'il devait sa couronne, ajoutait encore au mécontentement public. Ces paroles malheureuses n'auraient dû être prises que pour l'expression courtoise de reconnaissance envers un souverain allié; mais elles rencontraient une irritabilité excessive du sentiment national, et elles produisirent le plus funeste effet, celui de constater par le témoignage personnel du roi une corrélation entre la Restauration et nos défaites, que la plus simple politique commandait à la monarchie restaurée de contester ou tout au moins de faire oublier.

Les premiers symptômes d'agitation sérieuse se manifestèrent au sujet de ces nombreux officiers de la grande armée qui, licenciés et en demi-solde, voyaient se fermer une carrière que la plupart d'entre eux avaient déjà scellée de leur sang; ils étaient en proie à l'exaltation la plus fiévreuse; ils remplissaient les lieux publics de la capitale, assiégeaient les journaux de leurs doléances, et cette activité, cette énergie que la patrie ne pouvait plus employer, se tournait en complots et en projets de renversement.

Le maréchal Soult, ministre de la guerre, crut devoir, dans un intérêt de sûreté publique, les éloigner de Paris; ils résistèrent au nom de leurs droits en prétendant qu'ils n'étaient plus sous la discipline de l'armée.

L'un d'entre eux, le général Excelmans, fut, à raison de cette résistance aux ordres du ministre de la guerre, traduit devant un conseil de guerre; mon ami Charles Comte accepta la défense du brave général dont la cause devint bientôt celle de l'armée et de la Révolution. Les esprits étaient livrés à la plus violente fermentation. Une réaction s'opérait, même dans les

campagnes, en faveur de Napoléon, de ce même homme qui, naguère, avait été obligé de se déguiser pour traverser la France. C'était le résultat à peu près inévitable des sottes prétentions du vieux régime.

A La Fère, se trouvaient les frères Lallemand, tous deux généraux d'artillerie, qui avaient ourdi une conspiration militaire, non précisément en faveur de Napoléon, mais contre la légitimité restaurée. La conspiration avait même reçu un commencement d'exécution, quand la nouvelle du débarquement de Napoléon tomba comme un coup de foudre.

L'effet de cette terrible nouvelle fut bien différent dans les différentes classes de la population française. Chez les partisans de la légitimité, ce fut un sentiment de terreur et de colère tout à la fois ; dans la masse des ouvriers et des paysans, ce fut, au contraire, l'ivresse de la joie et de l'enthousiasme ; la double passion de la gloire et de l'égalité les portait au-devant de Napoléon, en qui cette passion se personnifiait.

A côté de ces deux partis opposés se trouvaient des hommes qu'agitaient des sentiments contraires. Les officiers qui, soit à raison de leur origine, soit à raison de leurs grades élevés, occupaient de hautes positions dans le nouvel ordre de choses et goûtaient avec délices les biens d'une paix depuis si longtemps désirée, quoiqu'entraînés par leurs souvenirs ou leurs sympathies vers leur glorieux général, ne voyaient pas sans terreur un retour qui les rejetait dans les hasards d'une guerre désespérée. Les vieux libéraux qui n'avaient pas déserté leurs principes, les jeunes hommes qui avaient salué avec ivresse le retour de la liberté et de la vie politique, se trouvaient partagés entre leur animadversion pour les projets contre-révolutionnaires du parti légitimiste et la crainte d'un retour au despotisme militaire de l'Empire. Ce dernier parti

était nombreux et puissant dans le Corps législatif, dans la presse, dans la jeunesse studieuse. J'en étais, et c'est sous l'inspiration du désir bien vif que j'éprouvais alors d'éloigner de mon pays les désastres d'une tentative de restauration impériale, aussi funeste à la liberté qu'à l'indépendance de mon pays, que je rédigeai une sorte de manifeste ou adresse que mon père proposa et fit adopter dans le Corps législatif : ce fut là mon début dans la vie politique, et j'éprouve quelque fierté à pouvoir dire que, dans une carrière de plus d'un demi-siècle, je n'ai pas un seul jour dévié de cette ligne[1].

Le but de ce manifeste était de séparer la cause de l'Empire de celle de la Révolution ; de rattacher celle-ci par le sentiment de la liberté à la défense de la constitution et du gouvernement représentatif contre l'Empire.

Louis XVIII sentit, de son côté, que là était son salut ; dans son adresse aux Chambres il était prodigue de promesses et de garanties ; mais il *était trop tard*. Mot fatal que, dans ma vie, j'ai entendu trois fois résonner à mes oreilles, au moment suprême marqué pour la chute des empires : le mouvement était déjà imprimé aux esprits et il était inévitable.

Les régiments que l'on envoyait au-devant de Napoléon, à peine en sa présence, saluaient son aigle aux cris de : *Vive l'Empereur !* et faisaient volte-face en formant son avant-garde sur Paris. Parmi les officiers, les uns se laissaient entraîner, les autres prenaient l'initiative et donnaient l'impulsion : peut-être était-ce mettre à une trop forte épreuve la loyauté de ces hommes que des liens si récents et si puissants attachaient à Napoléon dont le prestige irrésistible avait été augmenté plutôt qu'affaibli par le malheur.

1. Pièce justificative n° I.

Le maréchal Ney était parti des Tuileries plein de foi et de sincérité, résolu à servir courageusement le gouvernement qui invoquait son épée ; il avait même mêlé à ses protestations de ces paroles soldatesques qui attestaient son extrême confiance dans le succès : *Je veux vous le ramener dans une cage !* avait-il dit à Louis XVIII en parlant de Napoléon, et il était de bonne foi, dans ce moment d'épreuve ; pour moi, je n'en ai jamais douté. Seulement la tête de cet homme si brave sur les champs de bataille était faible et ses impressions mobiles.

Autre était l'impression à laquelle il obéissait en présence de la cour, loin de Napoléon, lorsqu'il prononçait ces bravades ; autre fut celle qu'il éprouva lorsqu'au milieu de son corps d'armée en révolte, séparé par quelques lieues seulement de l'homme qui avait exercé si longtemps sur lui l'ascendant du génie et l'influence du commandement, il recevait les communications ou plutôt les ordres de Napoléon par le général Bertrand, son compagnon d'armes. Ses résolutions alors s'évanouirent tout à coup ; les traditions de toute une vie de gloire et de dangers l'emportèrent sur l'engagement d'un moment ; la passion étouffa le devoir et même l'honneur, car le maréchal Ney, impuissant à dominer l'insurrection de ses troupes, et ne pouvant les disputer à Napoléon, pouvait, devait même se retirer, plutôt que de fausser son serment. Je raconterai plus loin le procès à la suite duquel il expia par la perte de la vie une faute, qui était plutôt celle de l'entraînement tout-puissant des circonstances, que celle de l'homme.

La nouvelle de la défection des troupes vint redoubler l'alarme et le trouble des hommes qui dirigeaient le gouvernement : le comte d'Artois et le duc d'Orléans furent envoyés en toute hâte à Lyon, le duc d'Angoulême dans le midi, la duchesse à Bordeaux ;

puis le comte d'Artois, de retour, passa en revue la garde nationale de Paris et invita les hommes dévoués qui voulaient servir comme volontaires la cause de la monarchie à sortir des rangs : un assez petit nombre obéit à cet appel. Je ne faisais pas alors partie de la garde nationale, et, loin de sortir de ses rangs pour me faire volontaire, je me fis porter sur ses contrôles avec plusieurs de mes camarades d'études, espérant bien que Paris ne se livrerait pas sans résistance à celui dont les folies lui avaient déjà valu, après un long despotisme militaire, l'horrible malheur de l'invasion étrangère. Le 19 mars, je montais la garde, comme soldat de la 11e légion, dans les appartements des Tuileries : l'esprit de cette légion, le dévouement éprouvé de son colonel, M. Alcocq, lui valaient probablement l'honneur de garder les Tuileries dans ce jour de danger.

Dans la journée du 19, la place du Carrousel était remplie d'une population immense, pressée autour du palais des Tuileries et qui paraissait animée du plus vif enthousiasme pour la cause des Bourbons. Nos patrouilles, qui circulaient au milieu de cette foule, entendaient partout retentir le cri de : *Vive le Roi.* Cependant nous rencontrions quelques détachements de soldats qui se dirigeaient vers le camp de Saint-Denis, et qui nous montraient les pièces d'argent qu'ils venaient de recevoir en affectant de nous faire voir la face de Napoléon, ce qui était d'un triste augure.

C'est au milieu des mouvements divers de crainte et d'espérance dont cette foule était agitée, selon les nouvelles contradictoires qui arrivaient de tous côtés, que s'écoula cette soirée du 19 mars. Bientôt le vide et le silence se firent dans cette vaste place du Carrousel, théâtre de tant de catastrophes ; la compagnie de garde nationale dont je faisais partie prit son poste

dans la salle des maréchaux. A peine étions-nous étendus sur les banquettes et sur quelques matelas apportés pour notre bivouac, qu'un certain mouvement se manifesta parmi les gens de service, et bientôt nous vîmes Louis XVIII en habit de voyage, soutenu par deux de ses serviteurs, sortir lentement de ses appartements ; nous eûmes bientôt l'explication de cette sortie. Le roi venait d'apprendre la défection de toutes les troupes, même de celles de Saint-Denis ; il jugeait inutile de livrer un combat dans les rues de Paris et il se décidait à abandonner momentanément la capitale à Napoléon. Il marchait difficilement ; je vois encore ce vieillard, dont la vie avait été si cruellement éprouvée, descendre péniblement l'escalier du pavillon de Flore : je le suivis en silence avec mes camarades, nous lui offrîmes de l'escorter. « Non, mes enfants, nous dit-il, en montant en voiture ; c'est inutile, réservez-vous pour de meilleurs jours... » La nuit se passa en tristes réflexions. A peine le jour avait-il paru, que la nouvelle du départ du roi commençait à se répandre parmi les gens du château qui n'avaient pas été mis dans le secret du départ : le bruit, la confusion, les sanglots, les imprécations de toute cette fourmilière de serviteurs empressés à faire leurs paquets, avaient un côté bien triste. Il y en avait beaucoup dont la vie entière s'était écoulée dans les douleurs de l'exil et qui, à peine rentrés dans la patrie, voyaient avec terreur se rouvrir pour eux les portes de l'émigration. Mais il faut bien peu de chose à la jeunesse, après les premiers moments donnés à la pitié, pour la ramener à sa disposition rieuse et inconsidérée ; quelques visages que le désordre de la nuit, la précipitation d'un déménagement un peu brusque rendaient plus étranges encore suffirent, je l'avoue, pour faire succéder à nos impressions pénibles un rire fou et assurément déplacé. Nous reçûmes d'un de ces ser-

viteurs, encore plus grotesque que les autres, une leçon sévère et bien méritée, qui nous rappela bientôt à nous-mêmes. « Riez bien, messieurs, nous dit ce vieux serviteur, demain vous pleurerez des larmes de sang. » Nous lui fîmes humblement nos excuses.

Cependant le jour avait paru ; les Tuileries et la place du Carrousel s'emplissaient insensiblement de cette même foule qui, la veille, les faisait retentir de ses cris en faveur des Bourbons. Nous avions l'ordre de garder le silence sur la retraite du roi, et nous répondions évasivement aux questions qui nous étaient faites ; l'enthousiasme était encore tel pour le roi et sa famille qu'un général, je crois que c'est le général Brayer, s'étant hasardé à paraître dans le jardin des Tuileries avec une cocarde tricolore, fut entouré, pressé par la foule, et que nous eûmes toutes les peines du monde à l'arracher à la mort. Nous le déposâmes dans notre corps de garde, d'où il sortait quelque temps après en triomphateur.

Notre légion avait été rangée le long du palais des Tuileries faisant face à la place du Carrousel ; un moment nous crûmes que le feu était au château, une fumée épaisse sortait des cheminées ; on nous rassura : c'étaient des papiers que les partants jugeaient prudent de brûler. Bientôt nous vîmes arriver des officiers tout couverts de poussière, de vieux soldats avec leur uniforme de la garde impériale, nous annonçant que l'empereur approchait. Pendant ce temps, la foule du matin avait fait place à une autre foule non moins compacte, mais animée de sentiments tout contraires; les cris de : *Vive Napoléon!* succédaient aux cris de : *Vive le Roi!* Enfin, un groupe d'officiers à demi-solde, entrant avec une sorte d'impétuosité dans la cour des Tuileries, nous laissa voir au milieu d'eux Napoléon, fatigué et soucieux, qui venait d'accomplir l'acte le plus surprenant de sa vie, celui qui

s'offre peut-être aux yeux de l'histoire avec le caractère le plus prestigieux, à raison de l'audace de l'entreprise, de la sûreté du coup d'œil, et de la rapidité du succès ; mais aussi l'acte le plus criminel, car il rouvrait des blessures qui commençaient à se cicatriser, nous replaçait en face de la coalition et livrait ainsi une seconde fois la nationalité française aux hasards d'une lutte désespérée. Et ce n'était pas pour déchirer des traités humiliants et donner ainsi une satisfaction éclatante à l'orgueil national blessé. Non, car le premier mot de Bonaparte débarquant à Cannes fut qu'il reconnaissait et acceptait ces traités : c'est donc par un pur sentiment d'égoïsme et d'ambition personnelle qu'il remettait ainsi en question les destinées de sa patrie, et c'est ce qui m'autorise à appeler un grand crime le fait que tant d'autres ont glorifié.

Notre poste étant relevé, je me retirai triste et préoccupé des conséquences trop probables du drame qui venait de s'accomplir sous mes yeux.

La situation de Napoléon était, malgré sa facile victoire, des plus périlleuses. A l'intérieur, il se trouvait en face de ce même libéralisme que les gloires de l'Empire n'avaient fait qu'éblouir un instant, mais qui s'était réveillé plus vif que jamais, lorsque le prestige de la victoire avait fait place à l'humiliation de la défaite et aux désastres d'une invasion ; il avait tout à la fois à satisfaire aux exigences de la guerre qui aurait nécessité la plus grande concentration de pouvoir, et à satisfaire aux aspirations d'un parti qui venait d'éprouver ses forces dans les luttes de la presse et de la tribune contre la Restauration.

A l'intérieur, Napoléon était menacé par une formidable coalition qu'il avait bien pu surprendre par l'audace et la rapidité de son retour, mais qui n'était pas dissoute et qui ne pouvait tarder à se réunir pour l'écraser.

Il lui aurait fallu une véritable dictature militaire, car sa situation n'admettait ni hésitation, ni division, ni détournement de forces; mais alors c'eût été tout au moins un despotisme momentané, et il s'était annoncé comme le vengeur de la liberté. Obligé plus que jamais de compter avec le sentiment libéral et de se défendre contre toute pensée de despotisme, il se trouvait ainsi dans la nécessité d'affaiblir son pouvoir et de le laisser discuter par une tribune libre et par une presse émancipée, alors que tout débat était mortel à sa cause. Il aurait pu satisfaire à cette double exigence, s'il eût franchement déclaré à la nation que la question des institutions devait être ajournée jusqu'à ce que la question extérieure fût vidée et que la France eût recouvré sur la Sainte-Alliance et sa liberté d'action, c'est-à-dire le droit de disposer d'elle-même, et ses frontières naturelles, le Rhin et les Alpes, que jusque-là il ne se considérait que comme général en chef des armées françaises investi de la mission momentanée d'atteindre ce double résultat; mais que, dès qu'il serait réalisé, il résignerait son commandement, et qu'alors une assemblée constituante réglerait dans sa pleine indépendance la constitution du pays. Une pareille déclaration eût à la vérité rencontré bien des doutes, bien des défiances, surtout dans les classes élevées, mais le sentiment de nationalité était si vif chez les masses que les oppositions eussent été entraînées par les premiers élans; mais pour cela il ne fallait pas perdre un instant, il fallait, après avoir rallié à la hâte les débris de son armée, se porter tout de suite à la rencontre d'un ennemi dispersé et surpris... Et surtout un premier succès eût devancé l'action et prévenu toute discussion!

Ses premières proclamations, datées de Cannes et de Lyon, contenaient bien quelque chose de cette

pensée, mais une fois à Paris et installé aux Tuileries, entouré de toute cette clientèle officielle qui disparaît et qui se reforme si vite dans notre pays autour du gouvernement, il se fit illusion, caressa l'idée qu'il pouvait encore diviser la coalition, entamer des négociations et perdit un temps précieux. Napoléon, dans cette circonstance, oublia trop le *général* pour l'*empereur*. C'est alors que, suivant un système mixte, c'est-à-dire le plus dangereux de tous, il concédait au libéralisme une tribune et une presse libres, en même temps qu'il reprenait à l'Empire ses sénatus-consultes organiques, dans l'espoir bien téméraire de réconcilier l'Empire avec la liberté, la guerre la plus formidable avec les discussions les plus passionnées. Il entreprenait l'impossible, et il est étonnant que son grand génie ne l'eût pas de suite pressenti.

L'Acte additionnel aux sénatus-consultes de l'Empire inaugura ce système de conciliation et produisit le plus détestable effet. On dit que Benjamin Constant en fut l'inspirateur; ce n'est pas le seul exemple d'un grand écrivain se montrant un fort pauvre politique; nous en verrons bien d'autres et non moins funestes dans le cours de ce récit.

La France consentait bien à suivre Napoléon comme général sur les champs de bataille; elle n'était pas également disposée à lui servir de marche-pied pour reconstituer l'Empire; elle avait repris goût à la liberté, et elle ne voulait pas y renoncer, aussi l'opposition soulevée par cet acte fut-elle vive et presque universelle. Les registres ouverts dans les communes pour recevoir les adhésions et les refus, quoique présentant comme toujours une majorité imposante d'adhésions en faveur du fait accompli, offraient aussi de nombreux et d'importants refus. Enfin, cet acte eut l'effet de nous diviser avant l'action contre l'étranger; ce fut une faute irréparable.

Les élections de la Chambre des représentants s'en ressentirent; le parti libéral constitutionnel y fut envoyé en grande majorité. La Fayette y reparut environné de tout le prestige de son passé, et il n'avait rien abdiqué de ses principes ni de ses sentiments. — Là, reparurent d'anciens membres des assemblées de la Révolution : tels que Lanjuinais, Barrère; d'anciens conseillers d'État de l'Empire : Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Boulay (de la Meurthe) et quelques hommes de la nouvelle génération qui s'étaient déjà fait un nom, soit dans la presse, soit dans le barreau : Manuel, Dupin figuraient parmi ces derniers. Lanjuinais fut choisi pour présider l'Assemblée; ce choix était par lui-même très-significatif. Comme membre du Sénat il avait fait constamment de l'opposition, ou plutôt il avait été longtemps le seul opposant... Il n'avait du moins pas attendu les désastres de nos armées pour apprécier et condamner la politique de l'Empereur.

Les partis ne tardèrent pas à se dessiner. Le premier acte de l'Assemblée fut de mettre à l'écart les sénatus-consultes de l'Empire et de décréter qu'elle avait mission de donner une Constitution à la France. Il était trop tard pour entamer une lutte de pouvoir et de prérogative. Napoléon le sentit : il partit pour aller prendre le commandement de son armée, confiant dans son étoile et sachant bien que la victoire lui donnerait raison tout à la fois de ses ennemis de l'extérieur et des opposants à l'intérieur.

Les libéraux avaient de leur côté le pressentiment de cette position; ils prenaient leurs sûretés contre une telle éventualité : aussi, lorsque la nouvelle de la catastrophe de Waterloo arriva, au lieu de faire trêve à toute opposition et d'armer de tous les pouvoirs que réclamait la situation critique de la France celui qui, après tout, était le seul en état de

la préserver du dernier des malheurs, une invasion triomphante, ce fut la *défiance* qui inspira les membres de la majorité libérale. Même vaincu, Napoléon les effrayait plus que l'étranger avec lequel ils se croyaient d'ailleurs en mesure de pouvoir traiter. Prenant au sérieux les manifestations de la coalition qui signalaient Napoléon comme la seule cause de la guerre et le seul obstacle à la paix, ils ne songèrent donc qu'à désarmer l'homme en qui ils n'avaient cessé de voir l'ennemi de toute liberté. Le mot d'abdication fut prononcé, et, après de violents orages parlementaires, une députation fut envoyée à l'Élysée pour demander à l'Empereur l'abandon de son pouvoir ; une commission gouvernementale fut nommée pour remplir l'intérim, et des députés partirent pour le quartier général des puissances étrangères avec mission de traiter de la paix. Fouché, l'ancien conventionnel, terroriste, puis ministre de la police de l'Empire, puis disgracié pour quelques intrigues suspectes, puis repris par Napoléon, qui savait cependant qu'il ne pouvait avoir confiance en lui, mais qui ne croyait pouvoir se passer de son habileté, Fouché (duc d'Otrante) fit si bien qu'il fut nommé président de cette commission, c'est-à-dire en mesure de précipiter un dénouement auquel il travaillait déjà depuis longtemps en secret. Carnot faisait sous lui partie de cette commission. La Fayette se trouvait parmi les commissaires envoyés au camp ennemi. Ces hommes de moralité si différente, de sentiments et d'opinions si opposés, se trouvaient cependant concourir au même résultat, l'un le sachant, les autres ne le sachant pas ; l'un par corruption, les autres par un patriotisme pur, mais peu élevé. Vainement Napoléon, retiré à la Malmaison, maison de campagne dans laquelle il avait passé les beaux jours du Consulat, apprenant un faux mouvement des armées alliées, fit-il offrir au gouvernement

de reprendre le commandement pour un jour seulement, s'engageant à le déposer après la victoire. Il reçut pour toute réponse l'intimation de presser son départ. Sa présence près de Paris et de l'armée était le motif que les puissances alliées donnaient pour refuser de traiter et pour continuer leur marche sur Paris. Lui éloigné, il n'y aurait plus, disait-on, de prétexte à la continuation de la guerre. Les membres de la commission gouvernementale, l'Assemblée presque tout entière, une grande partie du public parisien le croyaient; il fallut enfin partir. Le général Becker, vieux soldat plein d'honneur, fut, en qualité de commissaire, chargé de veiller à ce que l'Empereur ne s'éloignât pas de l'itinéraire qui lui était tracé jusqu'à Rochefort, où il devait s'embarquer pour l'Amérique.

Le dénouement de cette glorieuse destinée n'est pas un des traits les plus honorables des assemblées de l'Angleterre : toute l'Europe, en s'employant à river sur un rocher lointain cet homme qui avait dominé le monde et qui, sous beaucoup de rapports, lui avait donné une salutaire impulsion, cette réaction violente de l'Europe contre un seul homme n'a pas peu contribué à donner à Napoléon cette sorte de consécration que le malheur seul peut donner. Napoléon, citoyen d'Amérique, pouvait mourir, sinon oublié, au moins bien amoindri; Napoléon, à Sainte-Hélène, prisonnier et martyr de l'Europe coalisée, mourait avec tout le prestige de sa gloire, et c'est ce qui explique le sentiment en quelque sorte superstitieux qu'il a laissé dans l'âme des peuples, sentiment qui, après plus de trente ans, vient de se manifester tout à coup par un de ces actes éclatants qui prouvent au moins que le peuple sait garder le souvenir, le culte des grandes choses : cette fois comme toujours, la peur et la haine furent de mauvaises conseillères.

J'ai déjà dit avec quel sentiment j'avais accueilli ce retour de l'île d'Elbe; je n'hésitai pas à inscrire sur le registre ouvert au Palais de Justice mon refus d'adhésion à l'Acte additionnel. Ainsi que je l'ai raconté, le chancelier Dambray, dans les premiers jours de la première restauration, en réorganisant le conseil d'État, avait consenti à substituer à M. Mailhe le jeune avocat que celui-ci avait lui-même destiné à lui succéder; mais, au retour de l'île d'Elbe, un décret impérial rétablissant les choses dans leur état primitif, j'avais rendu à M. Mailhe ses anciennes fonctions et je continuai à travailler avec ardeur sous sa direction.

J'avais continué mon service dans la garde nationale, j'avais même été nommé officier, lieutenant-rapporteur, faveur que je devais à mon oncle le général Borelly, qui était, je crois, major-général de la garde nationale de Paris. C'est en cette qualité d'officier que j'assistai à quelques scènes qui sont restées profondément empreintes dans ma mémoire. Ainsi, le jour de la consécration des drapeaux au Champ de Mai, j'étais près de l'estrade sur laquelle avait été dressé le trône de Napoléon. Je me demandais avec surprise pourquoi, dans une circonstance si grave par elle-même, on n'avait pas évité cette pompe, cette mise en scène, ces oripeaux, tout au plus convenables dans des jours heureux. Il me semblait que Napoléon, avec son simple uniforme de général des chasseurs de la garde impériale, eût paru plus grand, eût excité un enthousiasme plus vrai qu'avec le costume si étrange sous lequel il nous apparaissait et qui nous faisait sourire. Le Champ de Mars dans ce moment était le péristyle du champ de bataille sur lequel allaient se décider les destinées du monde. Tout y devait être sérieux et grave, comme l'était la disposition générale des esprits dans l'attente d'un grand événement.

Il n'y eut de vrai et d'intéressant dans cette solennité que l'aspect des députations de ces régiments qui, déjà réunis sur la frontière, envoyaient chercher leurs drapeaux; la vue de ces hommes couverts de cicatrices, leur attitude résolue, leur *enthousiasme* qui éclatait lorsqu'ils venaient à reconnaître leur général sous les ornements dont on l'avait si mal à propos surchargé; tant de braves qui retournaient dans la soirée même à la frontière et qui pouvaient dire, eux aussi, en passant devant Napoléon : *Morituri te salutant, Cæsar;* tout cela faisait un spectacle qui, à part la reproduction assez inopportune des pompes de l'Empire, formait un tableau profondément émouvant.

J'assistai quelques jours plus tard à la revue que Napoléon passa, la veille de son départ pour l'armée, de la garde nationale et des fédérés; je vois encore cette longue procession d'ouvriers s'avançant en colonnes, divisés par corps d'état, et saluant l'Empereur de leurs cris enthousiastes. La garde nationale, au contraire, froide et réservée. J'ai encore présente devant moi la figure de cet homme qui allait jouer sa dernière et suprême partie; j'étais très-rapproché de lui et l'observais attentivement; un embonpoint qui commençait à être excessif lui avait enlevé un peu de sa distinction, et une blancheur mate recouvrait ses traits; mais sous une apparente impassibilité se trahissaient les anxiétés inévitables d'une position qu'il savait lui-même désespérée; ses mouvements mêmes me paraissaient avoir quelque chose de brusque et d'incertain.

Il parut d'abord, entouré de grenadiers à pied et l'arme au bras qui suivaient en courant le galop de son cheval; il les éloigna un peu, et s'avançant devant la garde nationale, il lui adressa d'une voix émue et brisée quelques mots pour lui annoncer qu'il allait

partir pour l'armée. Cette allocution commençait, je m'en souviens, par cette qualification : *Soldats de la garde nationale*, etc..... Elle était justifiée par les circonstances, car le moment était venu où la patrie étant menacée d'une seconde invasion, tout citoyen devait s'honorer d'être appelé *soldat*. Hé bien, telle était la préoccupation des esprits, que ces mots provoquèrent quelques murmures dans les rangs. On croyait y voir la prétention toute impériale d'absorber dans l'armée l'institution civique de la garde nationale.

Ainsi, César, quand il était mécontent de ses soldats, les châtiait par le titre de *citoyens*. Napoléon blessait, au contraire, les citoyens de la garde nationale en les appelant soldats.

Tout dans ce monde est affaire d'opportunité. J'étais de service le jour de la capitulation qui ouvrait les portes de Paris à l'armée coalisée ; la veille, j'avais parcouru, grâce à mon uniforme, les lignes de nos braves soldats, qui s'étendaient en avant de Vanves et de Montrouge. Le coup de main heureux du général Excelmans à *Roquencourt*, près Versailles, avait un peu relevé les courages ; les soldats paraissaient joyeux et bien préparés dans leurs bivouacs. Je dois même dire que, dans les rangs de la garde nationale, toute division d'opinion cédait au sentiment national et qu'elle eût appuyé l'armée avec vigueur.

Au moins tel était le sentiment dominant dans la légion dont je faisais partie, et qui était d'ailleurs signalée pour son attachement aux Bourbons.

Je ne parle pas des fédérés, ils demandaient des armes que la commission gouvernementale leur refusait.

Nous nous attendions tous à une action pour le lendemain, et je passai la nuit à la tête d'un détachement de la onzième légion qui faisait des patrouilles dans les quartiers menacés. Au milieu de la nuit nous

reçûmes l'avis que l'armée faisait un mouvement de retraite, et que des détachements allaient traverser Paris. Et, en effet, bientôt après nous assistâmes à cette douloureuse opération. La discipline, comme on le pense bien; était fort ébranlée. Quelques cris « à la trahison » se faisaient entendre parmi les soldats; les officiers avaient peine à contenir les rangs, et cependant ils parvinrent à comprimer tout désordre grave. Le lendemain les troupes de la coalition entraient dans Paris.

Une proclamation des généraux étrangers chargeait la garde nationale de maintenir l'ordre : la prophétie de mon vieil émigré venait de se réaliser ; la France expiait cruellement la folle témérité du 20 mars.

Pendant cette période de cent jours si remplie de catastrophes, mon père, fatigué de la vie publique, s'était retiré à Planchamp, me laissant le rôle et les devoirs de chef de famille. J'avais eu quelques rapports avec M. Laisné, avocat de Bordeaux, que la nouvelle restauration plaçait naturellement au sommet de la faveur et du pouvoir ; il avait été le collègue de mon père et avait conçu pour lui beaucoup d'estime. Il me proposa de le faire comprendre dans la réorganisation des tribunaux du département de la Seine ; j'y consentis sans toutefois consulter mon père, pensant que cette honorable retraite après une vie aussi agitée lui conviendrait. Je me trompais. Mon père, nommé au tribunal civil de la Seine, résista aux instances que je lui adressais pour venir prendre possession de son siége.

Le charme de ses montagnes, le calme de sa retraite, l'y retenaient invinciblement : pendant ce temps, la réaction légitimiste, d'abord timide, éclatait avec violence; les députés nommés sous l'entraînement de cette réaction arrivaient des départements animés par les passions les plus vives ; ils attribuaient

le succès de ce qu'ils appelaient la conspiration du 20 mars aux ménagements que Louis XVIII avait eus envers la Révolution ; ils étaient bien résolus à faire prévaloir un système politique tout contraire, et leur première exigence fut de faire un grand exemple de tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.

La trop fameuse loi de 1816, appelée comme par dérision *Loi d'amnistie*, frappait ces hommes, la plupart sur le déclin de l'âge, d'un exil perpétuel, et les contraignait à vendre leurs biens situés en France dans un délai de six mois ; cette loi frappait mon patron M. Mailhe, elle menaçait mon père. L'un avait voté pour la mort du roi ; l'autre avait voté contre, mais il avait repoussé par son vote le sursis.

Le premier se résignait assez facilement à son sort, il en avait redouté un plus rigoureux, et surtout il éprouvait quelque soulagement à voir enfin cesser cette cruelle anxiété qui, depuis la seconde rentrée des Bourbons, troublait ses jours et ses nuits.

Quant à mon pauvre père, tranquille au milieu de ses rochers, entouré d'une population dont il était le bienfaiteur et l'ami, il était bien loin de se douter des violents orages soulevés dans le monde politique à son occasion ; sa nomination comme juge au tribunal du département de la Seine devint le texte d'attaques ardentes contre le nouveau garde des sceaux, M. Barbé-Marbois : faire siéger sur les fleurs de lis un conventionnel, n'était-ce pas un horrible scandale? et que ferait-on pour les vieux et fidèles serviteurs de la monarchie, si on récompensait, si on honorait ainsi ses ennemis, etc....?

Tel était le thème que le parti qui s'efforçait de pousser le gouvernement dans les voies d'une réaction violente avait choisi et développait sans cesse dans les conférences des députés, dans les journaux royalis-

tes. Les magistrats eux-mêmes s'en émurent. Si mon père fût venu à Paris lorsque je l'en priais, il eût été compris dans l'installation du tribunal et eût prêté serment avec ses collègues ; la haine et la passion politique n'eussent probablement pas essayé de revenir sur un fait consommé. Mais son absence prolongée rendait nécessaire une installation et une prestation de serment séparée et individuelle.

On m'a assuré, je n'ai jamais su au juste ce qu'il en était, que la Cour royale et le tribunal, cédant à l'entraînement des passions qui dominaient alors, peut-être même au désir secret de plaire et de faire du zèle, avaient délibéré une protestation contre la nomination de mon père et l'avaient envoyée au garde des sceaux. La situation était critique : devions-nous céder à la tempête ou la braver ? si la question nous touchait personnellement, elle n'intéressait pas moins le gouvernement, car il s'agissait d'un de ses actes ; il avait à décider jusqu'à quel point il lui convenait de résister à ce mouvement de réaction qui se manifestait avec une telle violence.

Je posai la question au garde des sceaux : je le trouvai faible, hésitant. C'est de M. Barbé-Marbois que Talleyrand de Périgord disait : c'est *un roseau peint en fer*. Je vis bien qu'il ne se souciait pas d'engager une bataille avec la réaction royaliste.

Mon père seul, privé de l'appui très-décidé du gouvernement, ne pouvait entreprendre de lutter : une crainte m'avait d'ailleurs saisi, c'était que, pour dénouer la difficulté, le ministre de la police ne vînt à comprendre mon père sur la liste des votants exilés.

C'eût été une interprétation fausse et abusive de la loi : d'abord, parce que mon père avait, au péril de sa vie, voté contre la compétence de la Convention, contre la mort, pour l'appel au peuple, et ne pouvait être à aucun titre compris dans la catégorie des

votants ; d'autre part, depuis la rentrée des Bourbons, il n'avait accepté aucune fonction du gouvernement de Napoléon.

Mais que n'avions-nous pas à craindre de la passion d'un parti alors tout-puissant et des nécessités politiques d'un gouvernement faible? Aucun recours d'ailleurs ne se fût ouvert pour nous contre l'inscription sur cette fatale liste de proscription : je conseillai à mon père de céder et d'envoyer sa démission, ce qu'il fit.

Un homme d'un cœur excellent, quoique la passion politique l'ait entraîné à des actes qui pouvaient ressembler à de la dureté, M. Bellart, s'était intéressé à mes premiers essais dans le barreau; il voulut bien m'aider de ses conseils dans cette circonstance si critique ; c'est alors que j'écrivis ce mémoire dans lequel je faisais valoir la motion de mon père au Corps législatif lors du débarquement de Cannes, mes propres sentiments contre l'essai de restauration de l'empire, et m'efforçais même, en chargeant un peu les couleurs, de conjurer ainsi le danger qui menaçait mon père. C'est dans ce mémoire, qui est un des actes pieux de ma vie et dont le souvenir satisfait le plus ma conscience, que le parti ministériel avait le bon goût dans les derniers jours du gouvernement de Louis-Philippe de chercher des armes contre moi. Les journaux ministériels et les journaux rouges se concertaient à merveille pour me présenter comme un légitimiste d'origine, un volontaire de Gand; il y fut même une fois fait allusion à la tribune, et j'en profitai, ne voulant pas répondre à des journaux, pour donner un démenti à cette assertion : « *Je rectifie un fait erroné*, disais-je, *je ne me justifie pas*, car alors que j'aurais cru devoir prendre les armes en 1814 pour défendre mes opinions, je ne croirais pas avoir à me justifier. » Mais une fois que la polémique passionnée et déloyale des partis s'est emparée d'un fait, elle ne lâche pas si facilement.

Le démenti, quoique bien donné et fait avec assez de solennité, est laissé de côté et l'assertion est journellement reproduite. On voit, par le récit exact de tous les actes de ma vie dans ces jours, quelle est *la vérité*. Assurément, j'avais vu avec anxiété le retour de l'île d'Elbe ; j'aurais très-résolument combattu avec la partie de la garde nationale qui partageait mon sentiment contre ce retour : je n'avais même pas hésité à voter contre le rétablissement de l'Empire, au risque de perdre ma carrière ; mais c'était une étrange méprise que d'attribuer le sentiment qui m'animait au culte de la légitimité. C'était au contraire, comme ami de la liberté, comme partisan des principes de notre grande Révolution que je pensais et agissais ainsi, et je n'étais pas le seul. Aussi, bien loin d'avoir un seul instant la pensée de quitter la France et d'émigrer comme volontaire à la suite des Bourbons, j'étais tout prêt à donner ma vie pour repousser l'étranger lorsqu'il s'avançait vers Paris. Je me souviens très-bien de mes impressions d'indignation, lorsque j'appris la capitulation, et de ma douleur lorsque j'assistai à la retraite de notre armée et vis entrer à Paris les uniformes étrangers : je ne crois pas que ces sentiments, quoique divers, fussent contradictoires.

M. Mailhe, frappé d'exil, m'avait laissé son double titre d'avocat au conseil et à la Cour de cassation ; j'avais alors à peine vingt-trois ans et cette transmission prématurée me chargeait d'un fardeau que, dans mes prévisions et dans le cours ordinaire des choses, je ne devais être appelé à porter que cinq à six ans plus tard.

Je sentais que j'étais écrasé si je ne faisais un grand effort ; je redoublai donc d'ardeur et de travail. Ma jeunesse intéressa les magistrats, mes vieux confrères me vinrent en aide ; mon prédécesseur, avant de partir pour l'exil, m'avait recommandé en termes tou-

chants à ses nombreux correspondants des départements. D'un autre côté, le rétablissement ou plutôt le premier établissement sérieux du gouvernement représentatif sous une monarchie constitutionnelle ouvrait pour la France une ère nouvelle et apportait de graves modifications non-seulement dans le monde politique, mais même dans le caractère des débats judiciaires.

Peut-être aurais-je été bien moins préparé à comprendre ces modifications, si j'eusse été plus âgé. Je remarquai, en effet, un certain embarras dans nos vieux avocats, lorsqu'ils avaient à traiter quelques questions se rattachant au jeu des institutions constitutionnelles; ils étaient pour ainsi dire déroutés, et même la plupart d'entre eux avaient une répugnance instinctive pour les affaires de cette nature et les abandonnaient volontiers aux jeunes avocats contemporains de ces institutions, qui les aimaient et s'étaient facilement initiés à leur esprit. Je n'hésite pas à assigner à cette circonstance la principale cause de mes premiers succès au barreau. Ainsi ma jeunesse, au lieu de m'être un obstacle, me fut un avantage.

Quoique la plus heureuse et la plus belle partie de ma vie se soit écoulée au barreau, cependant, comme ceux qui liront ces mémoires y chercheront bien plus l'homme politique que l'avocat et le jurisconsulte, je ne parlerai que de ceux de mes travaux judiciaires qui ont eu quelques relations avec les événements politiques de mon pays.

Dès les premiers jours de la seconde restauration, la lutte s'engagea, ardente, passionnée, entre les hommes de la Révolution et de l'Empire et les partisans de la légitimité.

Lors de la première restauration, il n'y avait eu aucun conflit entre les partis : les Bourbons s'étaient trouvés substitués, comme par la force des choses, à

l'empereur vaincu, et la France, épuisée, avait pour ainsi dire laissé faire : lorsque les révolutions se font ainsi, leur lendemain n'est en général marqué par aucune violence; alors qu'il n'y a eu ni combat, ni résistance, les passions n'ont pour ainsi dire pas d'aliment, les vengeances pas de prétexte. Mais il en avait été autrement pour la seconde restauration. La lutte avait été ardente pendant les cent jours, le sang avait coulé dans différentes parties de la France, et le parti qui venait de triompher par la défaite de nos armées avait soif de vengeance.

Ce furent d'abord les chefs du parti impérial qui furent, pour ainsi dire, d'avance dévoués au bourreau; il fallait, disait-on hautement dans le monde politique, de grandes et illustres victimes expiatoires.

Le maréchal Ney fut désigné pour l'armée, Lavalette pour l'ordre civil. Le crime de ce dernier était d'avoir repris possession de l'administration des Postes dont il était chargé sous l'Empire, quelques heures avant que Napoléon fût réinstallé aux Tuileries : c'était puéril et odieux. La culpabilité pouvait consister dans le fait d'avoir conspiré pour préparer le 20 mars et non dans celui d'avoir cédé à l'entraînement général qui, à l'approche de Napoléon des murs de la capitale, s'était déclaré dans presque toute la population.

Lavalette n'en fut pas moins condamné à mort, et son échafaud était déjà dressé sur la place de Grève, lorsque sa courageuse femme, aidée par un généreux étranger que j'aime à nommer, le général sir Robert Wilson, parvint à soustraire son mari au bourreau qui l'attendait.

Le maréchal Ney n'eut pas le même bonheur. Traduit d'abord devant un conseil de guerre composé de maréchaux, parmi lesquels il comptait certains de ses compagnons d'armes, ses avocats lui inspirèrent

la fatale idée de récuser une juridiction que le sentiment de l'honneur, la solidarité de gloire et de danger, lui rendaient inévitablement favorable. Et, en effet, le conseil de guerre se déclara incompétent au risque d'encourir la disgrâce de la cour.

Le même sentiment qui commanda l'arrêt d'incompétence eût rendu impossible un arrêt *de mort*.

Le vieux maréchal Moncey qui, comme doyen des maréchaux de France, présidait le conseil de guerre, fut mis aux arrêts pour cet acte de courage et d'indépendance; et cependant, en se déclarant incompétent, ce brave et loyal soldat ne se doutait pas qu'il venait de livrer son camarade au bourreau.

C'est ainsi que, dans les révolutions, persécutés et persécuteurs s'abusent bien souvent : les uns, dans leurs moyens de vengeance; les autres, dans leurs voies de salut, et que ce qui devait sauver tue, et *vice versa*.

J'étais simple *assistant* à ce procès, admis comme jeune avocat, et j'occupais une des places réservées au barreau : j'ai pu suivre ce drame judiciaire dans tous ses détails et ses cruelles péripéties.

Bellart occupait le siége du ministère public; il avait passé sa vie dans les luttes du barreau où il portait une grande fougue de caractère et une chaleur de cœur qui, dans la défense des accusés, était une qualité, mais qui, dans l'exercice du redoutable ministère dont il était investi, était plus qu'un défaut.

On se souvenait, d'ailleurs, que, comme membre du conseil municipal de Paris, en 1814, c'était lui qui avait pris l'initiative de la déchéance de Napoléon, et qu'à raison de ce fait, lors du 20 mars, il avait dû quitter la France. Dans cette situation, ses emportements ressemblaient trop à la vengeance : j'avais une véritable affection pour lui, et je souffrais de voir ses qualités mêmes ainsi perverties par le rôle que son

dévouement aux Bourbons et sa haine contre l'empereur lui avaient seuls fait accepter.

Berryer père était chargé du rôle principal de la défense, et s'était adjoint Dupin aîné; il devait cet honneur à une vieille réputation acquise dans la pratique des affaires commerciales, c'est-à-dire que, si sa réputation l'avait d'avance désigné comme défenseur du maréchal Ney, les causes de cette réputation le rendaient complétement impropre à l'accomplissement de cette difficile mission. Il n'y avait pas dans tout le jeune barreau un seul avocat qui n'eût mieux compris ou plutôt mieux senti cette défense. Au lieu de se traîner sur les exceptions et les fins de non-recevoir, comme s'il se fût agi d'une cause civile ordinaire, il fallait mettre l'accusé sous la protection de ses glorieux services; l'homme qui, par un dévouement héroïque, avait sauvé toute une armée au passage de la Bérésina, devait-il périr par la main du bourreau pour n'avoir pas su résister à un entraînement que toute l'armée avait partagé? N'était-ce pas aussi une épreuve trop forte pour l'humanité que de mettre ainsi des soldats en contact avec leur empereur de la veille qui, pendant si longtemps, leur avait donné la gloire et à qui ils devaient tout ce qu'ils étaient?

Ces sentiments eussent trouvé de nombreux échos dans cette Chambre des pairs où siégeaient un grand nombre de vieux serviteurs de l'Empire, et où ceux-là mêmes qui appartenaient au parti légitimiste n'étaient pas insensibles à la gloire de nos armées. Le cardinal de Retz l'a dit, et cela est profondément vrai : toute assemblée, de quelques éléments qu'elle soit composée, pour peu qu'elle soit un peu nombreuse, est *peuple*, et obéit plutôt à la passion qu'à la raison.

Devant un tribunal composé de quelques juges, on peut chercher à éveiller les scrupules du juriste et

sauver son client par des moyens de droit; mais la cour des pairs, avec la prétention d'être un tribunal, n'était qu'une assemblée politique très-passionnée. Le défenseur du maréchal Ney, pour l'avoir méconnu, resta au-dessous de sa mission; en plaidant ses moyens préjudiciels avec des développements et une insistance qui ne produisirent sur toute l'assistance, juges et auditeurs, qu'une impression pénible, il avait réussi à dégrader son client et à lui enlever même le prestige de son passé et l'intérêt de sa situation présente. Il en était même arrivé, dans ses habitudes du métier et ses préoccupations malheureuses de patrociner, jusqu'à vouloir exciper de la qualité d'étranger de son client[1]. C'était trop fort. A ce moment le maréchal Ney imposa silence à son défenseur et se leva; ses paroles sont consignées dans tous les journaux du temps. Il revendiquait, avec une noble fierté, ce titre de Français qu'il s'était efforcé pendant toute sa vie de rendre si glorieux. Du reste, il renonçait à toute défense ultérieure et se déclarait prêt à mourir. Ces quelques paroles, dites avec simplicité et résignation, produisirent plus d'émotion que les plaidoiries de ses avocats; mais elles mettaient un terme au débat et le débat n'avait rien produit qui pût détruire cette charge accablante de la proclama-

1. Je me rappelle un détail bien puéril, mais qui me frappa péniblement : au milieu de son plaidoyer et dans la partie la plus animée, Berryer père, s'interrompant, appelle l'huissier, lui désigne une fenêtre ouverte qui le plaçait dans un courant d'air dangereux et l'invite à la fermer; puis il reprend sa période, et le maréchal Ney était à ses côtés, et il était chargé de disputer au bourreau cette tête qu'avait épargnée le fer ennemi dans vingt batailles, et tous les yeux de la France, tous les cœurs des patriotes étaient suspendus à sa parole, et le malheureux songe au courant d'air !... Ah ! me disais-je, tout haletant d'émotion, si j'étais à sa place on pourrait bien tirer le canon à mes oreilles que je ne l'entendrais pas; et je suis bien sûr que son fils en eût dit tout autant.

tion du maréchal Ney à ses soldats en faveur de Napoléon, alors qu'il était parti avec la mission de le combattre.

Le seul moyen de droit qui fût sérieux était dans la capitulation de Paris, par laquelle la vie de tous ceux qui avaient combattu contre l'armée coalisée était garantie. Or, ce moyen fut à peine énoncé. Il est vrai que c'était surtout aux généraux de cette armée, au général Wellington particulièrement, à le faire valoir. Leur intervention dans cette circonstance eût été un devoir d'humanité envers d'intrépides adversaires, alors même que la stipulation formelle de la capitulation dans laquelle ils avaient engagé leur foi n'en eût pas fait un devoir d'honneur; sollicités par la famille, par les amis, par les compagnons d'armes du malheureux maréchal, ils se refusèrent à réclamer l'exécution de la capitulation. L'histoire dira si, en cela, ils n'ont pas manqué tout à la fois à l'humanité et à l'honneur.

La condamnation à mort fut votée à une grande majorité, et dès le lendemain, à la pointe du jour, l'arrêt recevait son exécution dans l'avenue qui sépare l'Observatoire du Luxembourg. L'opinion des contemporains ne pouvait être que partiale pour ou contre cette condamnation : les uns la flétrissant comme un assassinat, les autres l'exaltant comme un acte de justice évidente; les uns proclamant le maréchal Ney martyr, les autres le représentant comme un traître qui avait justement expié son crime; les uns appelant l'exécration publique sur le coupable, les autres demandant une éclatante réhabilitation de la victime. L'histoire sera plus juste; elle reconnaîtra que le maréchal Ney, en tournant contre le gouvernement qu'il représentait les armes et le commandement qu'il avait reçus de lui, s'était rendu coupable d'un crime que les lois de toute société organisée ont reconnu digne de

la peine capitale; mais elle admettra aussi l'atténuation résultant des circonstances plus fortes que notre humanité, et dans lesquelles le devoir semblait ne pouvoir lutter contre d'inévitables sentiments. Elle reconnaîtra surtout que c'était aux vainqueurs à faire respecter la capitulation qui avait fait cesser le combat, et à s'interposer entre leurs adversaires et le bourreau : c'est sur ceux-là surtout qu'elle fera peser la responsabilité de la mort violente du maréchal Ney.

Si encore ces condamnations contre les quelques sommités du parti vaincu avaient pu désintéresser la vindicte publique et désarmer les ressentiments du parti victorieux? Mais il n'en fut pas ainsi; la mort du maréchal Ney ne fut que le signal d'une réaction qui sévit avec fureur dans toute la France et particulièrement dans le Midi. Cette partie du territoire avait été le théâtre, sinon de combats bien sérieux, au moins de rencontres entre les troupes que conduisait le duc d'Angoulême et celles qui avaient repris le drapeau de l'empereur.

La duchesse d'Angoulême, après avoir montré à Bordeaux un caractère digne de la petite-fille de Marie-Thérèse, avait dû se retirer, la douleur et l'humiliation dans le cœur, devant la défection des troupes qui tenaient la garnison de cette ville. Il avait suffi au général Clauzel, à la tête de quelques soldats réunis à la hâte, de se présenter de l'autre côté du pont de Bordeaux le drapeau tricolore à la main.

Dans l'Ouest, une armée légitimiste s'était formée et avait essayé de renouveler la guerre de la Vendée; les vieux noms les plus honorés de l'ancienne guerre contre la république y figuraient : les Larochejaquelin, les Lescure, etc.; mais les temps étaient bien changés, plus de vingt années s'étaient écoulées depuis la pacification de ces contrées. Pendant ce temps la vente des biens des émigrés et de ceux de l'Église,

les partages de successions, y avaient créé de nouveaux intérêts. L'infiltration des idées et des principes de la Révolution, par suite des communications rendues plus faciles, une administration éclairée, respectueuse pour les croyances et pleine de déférence pour les traditions de ces populations; une sorte de partialité même en leur faveur dans la distribution des travaux publics; la conscription elle-même, qui avait été le signal de la première insurrection, tout cela avait contribué à rendre une seconde prise d'armes plus difficile; les soldats libérés du service étaient revenus successivement, pendant cette période de vingt ans, dans leurs foyers, après avoir reçu l'éducation du régiment. Ils avaient rapporté dans leurs familles leurs habitudes militaires, leurs sentiments, leurs idées, et avaient profondément modifié autour d'eux les populations au milieu desquelles ils vivaient; ensuite les intérêts et les mœurs étaient changés, et les chefs, lorsqu'ils donnèrent, en 1814, le signal de la prise d'armes, s'en aperçurent bientôt.

Vainement, dans le pressentiment d'une catastrophe, le premier gouvernement des Bourbons avait-il tout fait pour organiser en quelque sorte, par avance, dans ce pays une nouvelle Vendée; les cadres avaient été formés à grands frais, mais au jour de la prise d'armes ces cadres restèrent à peu près vides. L'état-major était nombreux, mais l'armée insurrectionnelle l'était fort peu. Aussi le général Lamarque en triompha-t-il aisément; tout était pacifié dans le Midi et l'Ouest, lors de la funeste journée de Waterloo, mais dans le cœur des vaincus fermentaient la honte et la douleur de la défaite.

Des cours prévôtales furent organisées pour rendre la justice plus expéditive contre tous ceux qui seraient reconnus coupables de participation à la conspiration du 20 mars; mais cette justice militaire paraissait

encore trop lente au gré des passions ; des massacres ensanglantèrent la plupart des villes du Midi : Nîmes, Montpellier, Toulouse, Marseille, Avignon, Bordeaux.

Des bandes qui s'étaient secrètement organisées pour combattre l'Empire, mais qui avaient été promptement comprimées, se trouvèrent toutes prêtes pour accomplir d'atroces vengeances.

Les partis extrêmes n'ont rien à se reprocher en France ; ils ont successivement atteint, dans leur cruelle émulation, le dernier terme de la frénésie et de la férocité ! 1815 peut servir de contre-partie à 1793, et la terreur *blanche* n'a pas grandement différé de la terreur *rouge*.

Ce devrait être une raison pour les partis d'éviter ces récriminations violentes qu'ils s'adressent journellement ; encore si, en évoquant ces sinistres souvenirs, c'était pour les détester et rendre le retour de ces représailles atroces impossible ; mais non, c'est pour raviver les passions, rouvrir le cercle fatal des accusations et des vengeances.

Comme avocat, j'ai vu de près la partie judiciaire de ce drame sanglant, et c'était la plus odieuse, car, lorsque la violence et la vengeance revêtent le masque hypocrite de la justice, elles n'en sont que plus hideuses.

Ces malheureux que poursuivait la passion politique devant les cours prévôtales essayaient tous de décliner cette terrible juridiction, qui n'admettait aucun recours, et s'adressaient à moi pour contester devant la Cour de cassation la compétence de ces cours.

Je citerai, entre autres, le colonel de Chambure ; il avait été mon camarade au Prytanée de Saint-Cyr, et en était sorti pour entrer dans la grande armée, où il avait servi avec la plus haute distinction.

Il commandait au siége de Dantzick une troupe d'élite que les assiégés avaient surnommée la troupe

infernale, titre qui l'honorait et qu'elle avait bien mérité, car elle s'était signalée par les actions les plus inouïes d'audace. Un jour, une bombe étant tombée dans la casemate où se tenait cette compagnie, Chambure, après l'explosion, en ramasse quelques débris et dit à ses soldats : « Mes amis, à ce soir la réponse. » Au milieu de la nuit, ces braves, dirigés par leur chef, se glissent à travers les avant-postes de l'armée assiégeante, surprennent les soldats et les canonniers de la batterie, tuent les uns, dispersent les autres, et Chambure dépose dans le mortier même qui leur avait envoyé la bombe un billet de sa main, avec les débris de cette bombe.

Sur le billet étaient écrits ces mots : *Une politesse en vaut bien une autre.* Hé bien, cet homme si brave et si Français à la fois, tout mutilé de blessures, avait été, pour ainsi dire, contraint par Napoléon de quitter le service et d'accepter un emploi civil. Mais l'invasion du territoire par l'étranger ne pouvait le trouver paisible spectateur. Il avait levé un corps franc en Bourgogne et fait tout le mal qu'il avait pu à l'armée autrichienne : soit qu'il n'eut pas eu connaissance de la capitulation de Paris et de l'ordre du gouvernement de cesser les hostilités, soit qu'entraîné par son patriotisme et son courage il espérât que la résistance pouvait être utilement prolongée dans les départements, même après cette capitulation de Paris, il avait continué ses hostilités et fait prisonnier quelques officiers étrangers qu'il avait d'ailleurs traités avec les plus grands égards.

C'est là un fait de guerre qui relevait du droit des gens et non du Code pénal. Mais la haine et la violence des partis n'admettent pas de telles distinctions; il y avait un certain raffinement dans la vengeance à frapper par le bourreau des hommes dont on n'avait pu se défaire par l'épée : tuer son ennemi, c'est quelque

chose; mais le dégrader, c'est encore mieux pour certains partis. On se contenta donc de condamner le brave colonel Chambure à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Ainsi, un homme qui, dans tous les temps, dans tous les partis, en dehors de toutes différences d'opinions, devait être honoré pour son courage et son patriotisme, allait être flétri, marqué par la main du bourreau et envoyé au bagne, au milieu du plus vil rebut de la société : voilà ce qu'on appelle la justice politique.

La famille de Chambure vint à moi, me raconta le sort qui menaçait mon pauvre camarade. Je me sentis saisi d'une indignation qui ne contribua pas peu à me faire prendre, dès ce moment, avec moi-même la résolution de combattre partout et toujours à outrance toute juridiction exceptionnelle. Je réussis, d'incidents en incidents, d'abord à faire suspendre l'exécution de l'arrêt inique, puis à gagner du temps, ce qui en révolution est tout; puis enfin, j'eus le bonheur d'assister à la libération de mon ami.

Je ne relaterai pas ici tous les procès de même nature où j'eus à intervenir comme avocat à la Cour de cassation. A Montpellier c'étaient de malheureux artisans qui, pour avoir défendu leur vie contre des chevaliers dits du Brassard, étaient, les uns condamnés et exécutés avec une rapidité qui ne permettait pas même le recours en cassation; les autres, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, marqués sur l'épaule immédiatement, mais qui, du moins, pouvaient encore invoquer des juges et des formes tutélaires. C'était, à Nîmes, toute la population protestante d'une commune qui, menacée du pillage, de l'incendie et de la mort par des bandes catholiques, pour avoir repoussé la violence par la force, passa presque tout entière par la main du bourreau. C'était la cruelle et

fatale affaire de Grenoble contre les conséquences sanglantes de laquelle le recours en cassation fut tardif et impuissant, le télégraphe ayant marché plus vite que les courriers et abrégé les délais du pourvoi. C'étaient d'autres affaires où l'absurde le disputait à l'odieux : un malheureux militaire qui, par mégarde, avait conservé sur son uniforme un vieux bouton sur lequel l'aigle impérial était empreint, fut condamné à une peine infamante.

Au moment où j'écris ces lignes mes souvenirs sont devenus plus incertains, mes impressions se sont affaiblies, et j'ai peut-être à me reprocher de n'avoir pas consacré quelques jours, lorsque ma vie était remplie du soin de défendre ces malheureux, et lorsque j'étudiais leurs dossiers avec une attention si anxieuse, à dresser le tableau de tous ces excès de la justice humaine; ce tableau n'eût pas été sans intérêt, il eût éclairé d'un jour bien hideux cette sanglante époque, et surtout il aurait eu son utilité, car il eût appris à détester de plus en plus les violences judiciaires par lesquelles les partis achèvent lâchement, après le combat, avec la hache d'un bourreau les blessés et les vaincus des partis contraires.

Un autre procès, celui de Wilfrid Regnaud, eut bien plus de retentissement.

On se ferait une très-fausse idée de l'état des esprits à cette époque si on en jugeait par comparaison avec ce qu'ils sont de nos jours. Autant est profonde aujourd'hui l'indifférence de chacun pour les actes d'injustice ou d'oppression arbitraire qui ne le touchent pas directement et personnellement, autant on se renferme dans son égoïsme et sa personnalité, autant à cette époque, au contraire, l'opinion était éveillée et facile à exciter pour tout ce qui paraissait blesser ou même seulement menacer les garanties communes. Tous vivaient pour ainsi dire dans chacun, et cette so-

lidarité qui protégeait les plus obscurs des citoyens était certainement un des meilleurs symptômes de notre liberté naissante.

Quand on compare ces deux époques, les différences sont si grandes qu'on se demande parfois si c'est bien le même peuple ; le procès de Wilfrid Regnaud nous en offre un mémorable exemple.

Une vieille femme avait été assassinée dans une petite bourgade de la Normandie ; dans ce même bourg vivait un homme d'âge déjà mûr occupé de son petit commerce d'épicerie, nommé Wilfrid Regnaud. C'était un de ces coqs de village, grands raisonneurs, se piquant de philosophie, qui ont le verbe haut et se posent en détracteurs du pouvoir et de la société ; d'ailleurs très-bon voisin et qui n'avait jamais fait tort à personne. Une espèce de fou, mendiant et vagabond, s'avise de le dénoncer comme auteur de l'assassinat, et, sur cet unique témoignage, d'ailleurs repoussé par toutes les impossibilités physiques et morales dont l'instruction offrait les preuves les plus saisissantes, Wilfrid Regnaud avait été condamné à mort.

Je vois encore les parents de ce malheureux, avec leur costume de paysans normands et leur figure honnête, entrer dans mon cabinet, me demander tout éplorés de sauver leur parent dont ils attestaient sur leur grand Dieu la parfaite innocence.

J'examinai le dossier avec attention, non pas seulement au point de vue de l'observation des formes légales, mais aussi à celui des charges contre le condamné ; je vis avec surprise que, parmi les charges, était le reproche d'avoir figuré parmi les *Septembriseurs*. Je m'informai et j'acquis la certitude que c'était là une misérable calomnie et que Wilfrid Regnaud n'était pas à Paris lors de cette horrible tuerie ; cela me rendit de plus en plus attentif. En feuilletant mi-

nutieusement tout le dossier, je vins à découvrir un tout petit billet écrit à la main, et adressé à MM. les jurés, mais non signé. La substance de ce billet portait que l'accusé, sur le sort duquel les jurés avaient à prononcer, était un buveur de sang qui avait figuré dans les massacres de septembre, et qu'ainsi on ne pouvait dans tous les cas que lui faire bonne justice en lui faisant expier sur l'échafaud ses anciens crimes : ce billet fut pour moi un trait de lumière.

Je me reportai à la liste des jurés et j'y vis qu'elle était aux trois quarts conposée de chevaliers de Saint-Louis et d'anciens émigrés. Je m'expliquai l'effet qu'avait dû produire sur de tels hommes l'idée qu'ils avaient devant eux un septembriseur et ne m'étonnai plus que la déposition d'un homme notoirement fou eut pu prévaloir sur toutes les graves présomptions qui éloignaient de Wilfrid Regnaud toute idée de culpabilité.

Malheureusement la procédure était régulière et mes efforts devant la Cour de cassation pour faire casser l'arrêt de mort devaient être impuissants. J'avais la conviction entière qu'un meurtre judiciaire allait se commettre, et la loi me refusait tout moyen de l'empêcher ; quant au recours à la clémence royale, il n'offrait aucune chance de succès ; je le tentai cependant, j'entamai même ma procédure en faux témoignage, le tout pour gagner un temps que je mis à profit pour m'adresser à un souverain dont la puissance venait de naître avec la liberté, ce qui, pour n'être défini dans aucune loi, n'en avait pas moins son efficacité ; je fis appel à l'opinion publique ; je plaçai mon malheureux client sous son égide ; on n'avait pas encore abusé de la publicité ; elle avait l'attrait de la jeunesse et en avait encore la pureté. Je donnai des notes à mon ami Charles Comte, à M. de Jouy ; l'un, dans son *Censeur*, journal austère, tant soit peu républicain,

l'autre, dans son *Hermite de la Chaussée d'Antin*, revue charmante, alors fort en vogue dans les hautes classes de la société, émurent tous les cœurs au récit du drame judiciaire dont un nouveau Calas allait être victime. Benjamin Constant enviait à Voltaire, et c'était là un fait très-honorable, la gloire d'avoir consacré sa plume à la défense de ce martyr des préjugés religieux. Il vint à moi, me demanda quelques explications, se fit même remettre tout le dossier, l'étudia avec soin et m'adressa une série de lettres imprimées, dans lesquelles il démontrait avec toute la vigueur de sa dialectique et tout le charme de son style inimitable l'innocence de Wilfrid Regnaud.

Ces lettres furent dévorées par le public ; l'opinion fortement remuée dans ses passions politiques et dans ses sentiments d'humanité prit feu pour le condamné : elle s'interposa entre lui et le bourreau, et par un acte de sa toute-puissance arrêta invinciblement le glaive qui allait frapper ; ce fut au point que le garde des sceaux d'alors, M. Pasquier, étonné lui-même de ce mouvement d'opinion qui s'était prononcé avec tant de puissance et qui arrêtait depuis plusieurs mois le cours de la justice, me fit appeler dans son cabinet et se plaignit des moyens extra-légaux que j'avais employés pour m'opposer à l'exécution d'un arrêt souverain : « Il faut bien cependant que la loi s'exécute, me dit le ministre de la justice avec sévérité.

— Il ne dépend malheureusement pas de moi de l'empêcher, répondis-je froidement.

— Ah ! répliqua-t-il avec vivacité, vous avez si bien fait que l'exécution est aujourd'hui impossible !

— Je le savais bien, et c'est ce qui me donnait cette assurance. »

Quelques jours plus tard, la peine de mort était commuée, et un des plus beaux jours de ma vie a été celui où, au lendemain de la révolution de 1830, je vis

entrer dans mon cabinet (j'étais alors préfet du département de la Seine) un vieillard à cheveux blancs qui, avec une figure sereine et un air joyeux, se jeta dans mes bras ; c'était Wilfrid Regnaud. Sa bonne conduite dans les prisons lui avait valu l'emploi d'infirmier et sa longue détention ne l'avait ni flétri, ni corrompu.

Cette bonne action me porta bonheur ; à partir de ce moment ma réputation et mon rang au barreau furent marqués.

L'affaire des protestants vint bientôt y ajouter une nouvelle consécration.

L'Église catholique avait subi le sort de la monarchie, elle était tombée avec elle. Comme elle, elle avait eu ses persécutions et ses martyrs ; il paraissait donc naturel que la restauration de la monarchie légitime emportât comme conséquence forcée la reconstitution de l'Église catholique, sinon comme religion exclusive, au moins comme religion dominante. D'ailleurs, l'opinion à peu près universellement reçue dans le parti légitimiste était que la chute du trône n'était due qu'à l'affaiblissement de l'Église, et tous les écrits de ce parti, comme tous les discours et tous les actes de ses hommes politiques, tendaient à rétablir une alliance intime et solidaire entre l'Église et l'État et à confondre, pour ainsi dire, le trône et l'autel dans une unité indivisible.

Il fallait, pour cela, bouleverser la législation en vigueur depuis 1789, laquelle est tout entière fondée sur le principe contraire de la séparation profonde, absolue, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel.

La difficulté ne pouvait arrêter des hommes qui avaient la force en main, et qui étaient consciencieusement convaincus que, dans le succès de leur entreprise, était le salut de la France : aussi la lutte entre les principes et les sentiments contraires de la légiti-

mité et de la révolution ne fut-elle nulle part si passionnée et si persévérante que sur ce terrain.

D'abord, des ordonnances prescrivaient la suspension de tout travail pendant les jours fériés de l'Église catholique, ce qui parut une première tentative dans cette voie de la restauration d'une religion d'État.

De la part d'un gouvernement autre que celui de la légitimité, ces ordonnances eussent pu n'être considérées que comme des actes de pure administration, fondés sur la nécessité de marquer des repos dans la vie laborieuse d'un peuple. Mais de la part d'un gouvernement qui semblait vouloir régner par et pour l'Église catholique, elles éveillèrent toutes les inquiétudes et provoquèrent toutes les résistances du parti qui voulait maintenir le grand principe consacré par la Révolution de la séparation de l'Église et de l'État.

Le clergé catholique était poussé par un zèle religieux irréfléchi dans la même voie que le gouvernement ; heureux de pouvoir s'affranchir de ces étreintes légales qui le retenaient dans le sanctuaire, il en sortait triomphant ; ses processions, si longtemps retenues dans les églises, se produisaient au dehors avec éclat ; il semblait qu'il reprît possession de la vieille France.

La police, on le pense bien, n'avait garde de rappeler les dispositions de certaines lois encore en vigueur, qui interdisaient ces processions dans les villes où se trouvaient des croyances mélangées ; ces lois n'avaient-elles pas disparu avec la Révolution qui les avait enfantées ? mais ce n'était pas assez de triompher, il fallait encore traîner pour ainsi dire les vaincus enchaînés au char du triomphateur ; il fallait forcer tous les dissidents à s'associer à ces solennités catholiques, au moins par une soumission apparente.

C'est dans cette pensée qu'une ordonnance pres-

crivit à tous les habitants de tendre leurs maisons, selon les vieux usages de la monarchie, sur le passage des processions du Saint-Sacrement.

S'il ne se fût agi que d'un acte de déférence extérieure, l'ordonnance n'eut rencontré probablement aucune résistance sérieuse, mais dans la circonstance cette prétention de la police et du clergé avait un tout autre caractère ; c'était la consécration solennelle de la domination de l'Église catholique sur tous les autres cultes ; c'était l'État mettant sa force à la disposition des exigences du clergé, en forçant les citoyens, au nom de la loi, à s'associer aux cérémonies du culte officiel et dominant.

Aussi les refus d'obéir ne se firent-ils pas attendre. C'était surtout dans les départements qui avaient été le théâtre des guerres de religion que les prétentions du clergé étaient les plus exorbitantes, mais aussi que les résistances étaient les plus vives.

Les protestants des départements du Gard, de l'Hérault, refusèrent de se soumettre aux exigences de l'ordonnance. Traduits pour ce refus devant les tribunaux, ils furent condamnés à des amendes ; ils se pourvurent en cassation, mais un premier arrêt avait rejeté leur pourvoi, en se fondant sur ce que des ordonnances de police sont exécutoires pour tous les citoyens, et sans examiner le caractère légal de ces ordonnances. Ils n'en persistèrent pas moins, et, comme il arrive toujours en pareille circonstance, la résistance se généralisa : les consistoires prirent parti pour leurs coreligionnaires et la question prit les proportions d'une question tout à la fois politique et religieuse.

De nouvelles condamnations intervinrent contre les récalcitrants, et cette fois le vénérable Boissy d'Anglas, le même qui s'illustra dans la séance du 20 mai 1795 par son attitude pleine de courage et de dignité,

m'apporta l'affaire, la recommandant à tout mon zèle au nom des protestants de France.

Il s'agissait tout à la fois de triompher de l'influence du gouvernement et de faire revenir la Cour de cassation d'une décision récente : l'œuvre était difficile; elle n'était possible qu'à la condition d'élever la question, de la généraliser et de la passionner en faisant ressortir avec éclat tout ce qu'elle renfermait de menaçant pour la liberté religieuse; j'avertis M. Boissy d'Anglas que tel serait mon plan de défense et que si ses convenances personnelles (il était pair de France et assez bien en cour) ou celles de ses coreligionnaires s'opposaient à une lutte aussi ouverte avec les tendances de la politique du jour, je ne pouvais me charger de la cause, car je regardais l'échec comme certain; que si, au contraire, mon plan lui convenait, il fallait qu'il me vînt en aide, en y intéressant tous les dissidents et tous les organes de la publicité; qu'à cette condition seule le succès était possible ou du moins qu'on pouvait le tenter.

M. Boissy d'Anglas partageant ma manière de voir, chacun de nous se mit résolument à l'œuvre, et lorsque la cause fut appelée à la Cour de cassation, la question n'était plus celle qu'elle avait cru juger, c'est-à-dire une simple question de police municipale, c'était la liberté religieuse tout entière; c'étaient les rapports de l'Église et de l'État; c'était le principe fondamental de la séparation des pouvoirs; c'était enfin la Révolution dans sa plus précieuse conquête en lutte avec la prétention la plus rétrograde de la Légitimité qui se dressait devant elle en la plaçant en face des sentiments les plus profonds, des idées les plus consacrées, des passions les plus vives de notre société moderne.

Je ne voulus pas même traiter la question au point de vue restreint du droit des protestants et des cultes dissidents reconnus.

Ma cause, à ce point de vue, eût été peut-être plus facile, car les synodes avaient maintes et maintes fois déclaré, pour le cas spécial des processions catholiques, que ces processions étaient des actes d'idolâtrie, et que s'y associer volontairement était un sacrilége, s'y laisser contraindre par la force, une trahison de sa foi religieuse et de plus une lâcheté.

C'est le thème qu'adopta M. le baron Mourre, procureur général près la Cour de cassation, lorsque l'affaire revint pour la troisième fois devant la Cour de cassation, chambres réunies.

Je le rejetai comme consacrant en quelque sorte la violation du principe que je voulais faire triompher : ce n'est pas, disais-je, comme *protestants*, c'est comme *citoyens français* que nous revendiquons le droit de juger jusqu'à quel point telle ou telle participation à une cérémonie religieuse intéresse notre foi.

Devant la loi française, il n'y a ni protestants ni catholiques, il n'y a que des citoyens. A quel signe reconnaîtra-t-elle le protestant ou le catholique, à moins de faire des sacrements ou des professions de foi religieuse, des actes légaux ou obligatoires ? La loi en France protége toutes les croyances, tous les cultes, elle ne s'identifie avec aucun : le jour où elle s'identifiera avec l'un d'eux, il y aura une religion de l'État, et les autres cultes pourraient bien encore être *tolérés*, ils ne seraient plus libres; la liberté, c'est l'égalité dans le droit, c'est la neutralité de la loi.

Je tirais de cette thèse générale la conséquence que les ordonnances de police qui contraignaient des citoyens non à respecter les cérémonies d'un culte, mais à s'y associer, sortaient du domaine de la protection pour entrer dans celui de la contrainte au profit d'un culte spécial, substituaient le principe de la persécution religieuse à celui de la liberté et vio-

laient ainsi le principe fondamental de nos lois; que, dès lors, ces ordonnances qui, pour recevoir une sanction pénale, avaient besoin de s'appuyer sur une loi et d'en viser le texte, n'avaient pu servir de base à une condamnation judiciaire, puisque, loin d'être l'exécution de la loi, elles en étaient la violation flagrante.

La Cour de cassation, revenant sur sa précédente décision, consacra ces principes et cassa les jugements de condamnation.

On peut juger de la colère qui éclata dans le monde politique et religieux. La tribune et la presse retentirent d'imprécations contre un arrêt qui, aux yeux d'un certain parti, n'était qu'un scandaleux sacrilége. L'abbé de Lamennais, déjà célèbre par son livre de *l'Indifférence en matière de religion*, mais qui a conquis depuis une bien autre illustration, était alors un des écrivains les plus fougueux du parti catholique ultramontain. Il me prit personnellement à partie dans un journal qui s'intitulait *le Conservateur;* il raisonnait ainsi :

« M. Odilon Barrot a osé plaider en pleine Cour de cassation que la loi française était neutre entre toutes les religions; qu'elle les protégeait toutes et ne s'associait à aucune. La loi n'est donc d'aucune religion; elle est donc *athée.* » — Le mot était détourné de son sens, car l'*athéisme* est encore une croyance, bien que négative; et ma thèse était précisément que toutes les croyances, négatives ou positives, sont hors du domaine de la loi. Mais il y a tant d'esprits qui se plaisent à accepter un jugement tout formulé, que bien longtemps après et auprès de beaucoup de gens encore, je passe pour un athée qui a eu le cynisme de proclamer en face du plus haut tribunal l'*athéisme* comme constituant la religion de la loi.

La formule était trouvée et l'anathème lancé; la

tribune, la presse s'en emparèrent et en vécurent longtemps : la Cour de cassation était fort mal notée dans un certain parti. N'était-elle pas une institution révolutionnaire, et l'occasion était belle de fulminer contre elle l'accusation d'irréligion; je ne me laissai pas effrayer de tout ce bruit, et les nouveaux tribunaux, saisis après une première cassation, ayant jugé comme les premiers, je me présentai devant toutes les chambres réunies en robes rouges, sous la présidence du garde des sceaux, alors M. de Serre, et là, je reproduisis ma thèse de la neutralité de la loi entre toutes les croyances religieuses avec une nouvelle précision. — Puis, relevant le reproche d'athéisme qui m'avait été adressé par M. l'abbé de Lamennais : « Oui, m'écriai-je, la loi est *athée* et elle doit *l'être*, si vous appelez athéisme la neutralité; car elle ne peut cesser d'être neutre sans s'exposer à devenir persécutrice. »

A ces mots, je vis certains magistrats s'agiter sur leurs bancs, notamment M. de Sèze, le courageux et éloquent défenseur de Louis XVI que la Restauration avait pris dans le barreau pour le porter à la présidence de la Cour de cassation, homme estimable, mais trop passionné pour remplir toutes les conditions du magistrat et dont le cœur, d'ailleurs, était plus chaud que la tête n'était forte; puis il adressa billets sur billets au garde des sceaux. Je voyais l'orage se former et n'en continuai pas moins ma discussion lorsque M. le ministre de la justice m'interrompit et affectant, lui aussi, de se méprendre sur le sens et la portée de mes paroles, il crut devoir m'adresser un avertissement en protestant bien inutilement que la loi n'était pas athée.

Je continuai ma plaidoirie et la Cour entra dans la salle du conseil. L'avertissement que m'avait adressé M. de Serre ne parut pas assez sévère à M. de Sèze, qui proposa de m'appliquer, au nom de la Cour et par

arrêt, une mesure de discipline, telle que la suspension ou au moins la censure. Il fallait, disait-il, une solennelle expiation pour le scandale qui venait de se produire.

Heureusement les autres magistrats m'avaient écouté avec plus de calme et mieux compris ; ils n'eurent pas de peine à restituer à mes paroles leur véritable sens, et M. de Sèze en fut pour son zèle ; sa proposition fut repoussée ; bien plus, l'arrêt qui, cette fois, fixait définitivement la jurisprudence, vint donner une haute et dernière consécration à mes principes.

Qui m'eût dit que trente ans plus tard j'exposerais, comme premier ministre de mon pays, ma liberté et peut-être ma vie pour rétablir le pape dans sa souveraineté temporelle à Rome, et que ce même M. de Lamennais, qui alors fulminait contre moi toutes les foudres de son fanatisme ultramontain, signerait ma mise en accusation pour ce fait? Lorsque je serai arrivé à cette partie de ma vie, peut-être trouvera-t-on que les actes du ministre ne sont pas autant en contradiction qu'ils le paraissent, au premier coup d'œil, avec les doctrines juridiques de l'avocat. Pour que la séparation des deux pouvoirs puisse exister dans le monde catholique, il est nécessaire qu'ils soient réunis dans les mains du chef de la catholicité, au moins pour l'État où il réside : cette réunion de pouvoirs étant le seul moyen d'assurer l'indépendance du pape et, par suite, la séparation des deux pouvoirs dans les autres États. Mais n'anticipons pas sur les événements.

La réaction avait atteint son paroxysme ; Louis XVIII y résistait ; son bon sens politique s'en effrayait, et, d'ailleurs, lui aussi avait sacrifié aux idées nouvelles ; il n'avait pas pour la Révolution et pour ses principes l'horreur native qu'avait conservée Charles X.

Aussi celui-ci était-il l'idole et l'espérance du parti réacteur. Dès les premiers jours de la Restauration,

deux directions contraires s'étaient produites dans le gouvernement, ou plutôt deux gouvernements avaient apparu : l'un au pavillon Marsan, l'autre au pavillon de Flore. Le dernier de ces pavillons était habité par le roi, et l'autre par son frère; les influences et les courtisans se partageaient; un jeune magistrat, M. Decazes, qui, lors de la seconde restauration des Bourbons, avait été nommé préfet de police, avait capté la faveur du vieux roi. Admirablement doué physiquement et moralement, pour jouer le rôle d'homme de cour, M. Decazes n'avait pas tardé à obtenir sur son maître une grande influence; par contre, il était devenu bientôt odieux aux courtisans du comte d'Artois.

M. Decazes, profitant habilement de l'antagonisme qui s'était établi entre les deux frères, avait provoqué, en 1816, la fameuse ordonnance du 5 septembre qui mettait un frein à la réaction et avait inauguré une autre politique. Cette ordonnance suffit pour honorer la vie d'un homme d'État; elle a été la première expérience heureuse du jeu des institutions libérales; elle a opéré dans la marche du gouvernement une révolution légale, pacifique et féconde; elle a prévenu une guerre civile imminente; elle a assuré à la France de longs jours de repos et de prospérité, et si la fatalité n'avait pas ramené au gouvernement une politique diamétralement opposée, elle eût épargné au pays les douleurs et les hasards de bien des révolutions. C'est de cette époque que datent les premiers essais de véritable liberté pratique en France, et spécialement notre législation de 1819 sur la presse.

Les livres et les journaux furent affranchis de toute censure préventive, et le gouvernement prit toutes les allures d'un gouvernement libre et pondéré. Deux hommes d'un mérite éminent et d'un caractère élevé eurent une grande part à ce progrès; leur mémoire sera consacrée et la France les nommera dans sa re-

connaissance tant qu'elle appréciera une liberté sage et régulière, ce sont MM. Royer-Collard et le duc de Broglie. Le premier avait été le correspondant de Louis XVIII pendant le temps de l'émigration; il appartenait à cette école de philosophie spiritualiste qui s'efforçait de rendre à la société des croyances que la philosophie sceptique de Voltaire et des encyclopédistes avait à peu près détruites. Indépendant par caractère, libéral par sentiment et par principe, il avait foi dans la possibilité d'établir en France, sous une monarchie constitutionnelle, le gouvernement représentatif dans toute sa vérité.

Cette foi paraissait un peu affaiblie dans les derniers temps de sa vie; mais il s'y dévoua d'abord avec ardeur; ses discours se faisaient surtout remarquer par l'élévation et la précision de la pensée; ils étaient moins abondants, moins véhéments, moins entraînants que ceux de Mirabeau; mais ils avaient plus de profondeur, plus de philosophie et surtout plus d'honnêteté.

Au reste, chacun de ces deux orateurs, si différents par le caractère, avait au plus haut degré le génie de sa mission; l'un était appelé à détruire une vieille organisation sociale; c'était le bélier qui, dans la main de la Providence, était destiné à démolir un édifice depuis longtemps condamné; l'autre, au contraire, venait après une longue série de convulsions politiques pour apprendre à notre nation les conditions et les bienfaits de la véritable liberté. L'un était un tribun, l'autre un professeur; l'un fulminait, l'autre enseignait.

Mirabeau, en 1819, aurait sans doute été encore un homme puissant; mais il n'eût pas été l'homme providentiel de l'époque, et Royer-Collard, en 1791, eût à peine été compris de quelques esprits d'élite; tant il est vrai que chaque époque produit à peu près

l'homme qui répond le mieux au besoin dominant de cette époque.

Quant à M. le duc de Broglie, il vit encore et j'en parlerai avec plus de réserve. Petit-fils de l'ancien maréchal de Broglie, il avait épousé la fille de madame de Staël, personne pleine de distinction par les qualités de l'esprit, mais beaucoup plus femme que sa mère par les qualités privées; noble d'origine, et encore plus de sentiments, il aurait figuré honorablement dans la haute aristocratie anglaise dont il a les idées, les principes, et même un peu les mœurs.

Il arrivait à l'âge viril lorsque, avec la Restauration et la Charte de 1814, commençait pour la France l'ère du gouvernement représentatif; il y était merveilleusement préparé par de fortes études, par la haute indépendance de sa fortune et de son caractère, et par un amour raisonné de la liberté, que servait une admirable lucidité d'esprit.

Nous nous groupâmes naturellement autour de lui, et, lorsque la liberté de la presse était en question, il concourut, en 1817, à former une association, dite de la *Liberté de la Presse*, dont il fut le président.

C'est, je crois, la première tentative de résistance légale par l'association qui ait eu lieu en France.

Le gouvernement s'en alarma, un procès eut lieu en 1819; M. de Broglie se retira et l'association fut dissoute.

Ces deux hommes, par leurs exemples, par l'autorité de leur caractère, par leurs études étendues et profondes, par leurs talents oratoires, auraient dû exercer sur leur temps plus d'influence qu'ils n'en ont réellement exercé. Est-ce leur faute, ou celle du milieu dans lequel ils se sont trouvés? C'est un peu l'une et l'autre.

Leur esprit trop porté vers l'abstraction et les généralités de la politique ne se pliait pas assez à la

puissance des faits et ne comptait pas assez avec les personnes, leurs intérêts et leurs passions.

On attribue à M. Royer-Collard un mot qui, s'il n'est pas vrai, a du moins le mérite de le dépeindre assez bien. « *Il n'y a rien*, aurait-il dit dans une discussion animée, *que je méprise comme un fait.* » Aussi, lorsque le fait se produisait avec ses désordres et son despotisme, cet esprit fin et abstrait se repliait sur lui-même et se contentait de l'anathématiser.

M. de Broglie, un peu moins professeur, un peu plus homme politique, avait plus de considération pour la puissance des faits ; mais la fierté tout à la fois et la timidité de son caractère le rendaient assez impropre à manier une assemblée, à diriger ses passions; il n'avait, pour cela, ni assez de souplesse, ni assez de résolution dans l'esprit.

Disons-le aussi, les mœurs et les habitudes constitutionnelles de notre pays n'étaient pas assez avancées pour se trouver en harmonie avec de tels caractères. Le vieux levain révolutionnaire dominait trop encore dans notre France; le général Foy, le général Lamarque, Benjamin Constant, par quelques paroles à effet, qui remuaient la fibre révolutionnaire, exerçaient un plus grand ascendant.

Toutefois, ils ont été, ils sont encore les modèles et les guides de cette jeunesse laborieuse et studieuse qui conserve sa foi dans le gouvernement représentatif; et si jamais notre nation arrive à posséder les mœurs et les conditions de cette forme de gouvernement, ce sera un grand honneur pour ces hommes de l'y avoir puissamment préparé.

Je reprends le récit des événements.

Cette nation qu'on dit si profondément antipathique aux idées et aux mœurs de la liberté constitutionnelle paraissait, au contraire, se les approprier avec une heureuse facilité. La presse et la tribune

étaient puissantes; le *débat* politique tenait le pays attentif, les maximes de droit constitutionnel et parlementaire se répandaient et devenaient comme des vérités reçues par tous; le progrès se faisait dans les mœurs et les idées lorsqu'un fatal événement vint interrompre tout à fait ce progrès.

Le 13 février 1820, le plus jeune des fils du frère du roi, le duc de Berry, sortait de l'Opéra, lorsqu'un homme se glisse auprès de lui et le frappe d'un long stylet; le prince a la force de désigner son assassin qui est bientôt arrêté : la blessure était mortelle et le duc de Berry expira à l'Opéra même où Louis XVIII et toute la famille étaient accourus, à la première nouvelle du funeste événement. Il expira, puisant dans le sentiment chrétien qui l'animait la force de recommander son assassin à la clémence du roi, son oncle.

Pourquoi le duc de Berry, qui n'avait à peu près aucune action sur la politique du gouvernement, avait-il été choisi comme victime de préférence au roi et au comte d'Artois, son père?

Interrogé, *Louvel* (c'est le nom de l'assassin) répond avec le calme du fanatisme qu'il l'a choisi parce qu'il était seul susceptible d'avoir *des enfants*, et qu'en lui il extirpait la souche même d'une race que lui, Louvel, avait condamnée à mort depuis qu'elle avait servi de drapeau à l'invasion étrangère.

Son langage et son sang-froid ne se démentirent pas un seul instant, il les conserva même sur l'échafaud.

Le contre-coup de cet assassinat ne pouvait qu'être funeste au parti qui luttait avec succès contre la réaction.

Des journaux libéraux, le *Constitutionnel* entre autres, avaient été trouvés au domicile de Louvel; il n'en fallut pas davantage pour rendre les idées libé-

rales et toute l'opposition complices du crime de Louvel. Le déchaînement fut si violent que le ministre Decazes, celui qui avait conseillé la fameuse ordonnance de dissolution de la Chambre de 1815, fut dénoncé à la tribune, comme complice moral de l'assassinat. « *Son pied*, écrivait M. de Chateaubriand dans le *Conservateur*, *a glissé dans le sang.* »

La menace de le tuer dans le cabinet du roi et sous les yeux de son maître lui fut adressée. Il fit quelque temps tête à l'orage avec un courage qu'on ne saurait trop admirer : mais, à la fin, il dut céder et se retira pour faire place à un ministère qui, sans être tout à fait sympathique à la réaction, ne lui était cependant pas hostile et formait une sorte de lien entre les deux frères.

Alors commença une série de mesures violentes, d'abord contre la presse, puis contre la liberté individuelle ; la réaction se laissa emporter, sous le règne suivant, jusqu'à la loi du sacrilége, confondant ainsi le crime et le péché, et renversant la distinction fondamentale de nos lois entre le dogme et la loi. Il fallait bien prouver que la loi n'était pas athée! Une tentative en faveur du rétablissement du droit d'aînesse vint enfin échouer devant la résistance de la Chambre des pairs, qui par cet acte de vigueur et d'indépendance marquait un temps d'arrêt à cette prétention insensée de reconstituer la vieille société.

J'étais resté étranger à ces luttes politiques dont la tribune et la presse étaient principalement le théâtre. Mon nom ne s'y était rattaché assez vivement qu'à raison de l'arrêt rendu en faveur de la liberté religieuse et du prétendu athéisme de la loi. Mais une circonstance toute fortuite et parfaitement indépendante de ma volonté vint m'y rattacher d'une manière plus intime et en même temps plus menaçante pour ma liberté et pour ma carrière.

Les ministres avaient cru devoir demander aux Chambres une loi de circonstance par laquelle ils étaient armés du pouvoir exorbitant d'arrêter et de détenir tout citoyen sur un ordre signé par trois ministres.

Cette loi avait été l'objet d'une très-vive opposition dans la Chambre des députés. Les membres les plus éloquents de la gauche, désespérant de lutter contre un parti pris de la majorité, s'étaient du moins efforcés de frapper vivement l'opinion publique de l'odieux de cette loi; ils parlaient, comme on l'a dit et pratiqué depuis, par la fenêtre. Des amendements furent successivement présentés pour faire ressortir chacune des atteintes que cette loi portait à la justice et même à l'humanité, et chaque amendement était le sujet de véhémentes accusations contre le ministère. Si ces efforts furent vains dans le sein de l'Assemblée, ils ne le furent pas au dehors et l'opinion fut vivement excitée.

Le jour même où, après le rejet de tous les amendements, la loi fut votée, les membres de l'opposition se réunirent, dressèrent une sorte de manifeste dans lequel ils reprenaient tous les griefs qu'ils avaient fait valoir dans la discussion et annonçaient qu'un comité formé de députés et de citoyens pris dans les notabilités libérales de toutes les professions était formé pour procurer des secours, des conseils et des défenseurs à tous ceux qui seraient atteints par cette loi.

On me fit l'honneur de me comprendre dans ce comité, comme représentant le barreau de la Cour de cassation. Je me souviens que le général Pajol, le vieux Gévaudan, homme fort riche et fort connu pour ses principes libéraux et ses bonnes actions, Mérilhou enfin m'étaient adjoints : l'un, pour l'armée ; l'autre, pour le commerce; le dernier, pour le barreau de la Cour royale de Paris.

C'était sans doute un grand honneur pour moi, mais peut-être eût-il été convenable de me consulter avant d'engager ainsi mon nom dans un acte ouvertement agressif et qui me plaçait en dehors des priviléges de ma profession.

On pensa apparemment que mon consentement allait de soi et ce ne fut que lorsque la chose était consommée que je l'appris par mon journal. J'étais occupé à le lire, lorsque le secrétaire du ministre de la justice, Germain, mon camarade de collége, entra chez moi, l'air tout consterné, il avait un *Moniteur* à la main.

« Quelle imprudence tu as faite! me dit-il, quoi, tu es avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, tu réussis dans ta carrière, et voilà que tu compromets tout cela et ton avenir pour faire partie d'un comité politique dont le ministre regarde la formation comme un acte flagrant d'hostilité contre le gouvernement du roi? — Que veux-tu, lui répondis-je, je viens de l'apprendre par mon journal, et s'il y a imprudence, elle n'est du moins pas de mon fait.

« Mais tu ne sais donc pas que le conseil des ministres vient de délibérer que tous les membres de ce comité seraient traduits devant la Cour d'assises, comme coupables de provocation à la désobéissance aux lois. — Que veux-tu que je fasse? — Désavouer ceux qui se sont permis d'abuser ainsi de ton nom, dégager ta responsabilité. — Merci, mon ami, de ta bonne intention. Avant de savoir que les poursuites étaient résolues, j'aurais pu hésiter, car je t'avoue que je suis vivement contrarié de me voir, malgré moi, jeté en dehors des devoirs de ma profession dans lesquels j'étais résolu à me renfermer : mais à ce moment et par peur des poursuites, désavouer mes amis, ce serait me déshonorer. — Mais il y va de ton état. — Hé bien, soit, j'en courrai la chance, car une fois

déshonoré, il ne me resterait plus qu'à balayer tes bureaux. »

Quelques heures après, je recevais une assignation devant la Cour d'assises, et à quelques jours de là, je m'asseyais avec mes honorables complices sur le banc des accusés.

Les sommités du barreau s'étaient partagé notre défense : Tripier, Darrieux, Dupin aîné, étaient au banc des avocats.

Le jury était alors choisi par les préfets, et celui qui nous jugeait avait encore été épuré par les récusations du ministère public; c'était la première épreuve un peu sérieuse de ma vie. Je fus assez satisfait de moi, j'envisageais toutes les éventualités qui me menaçaient avec assez de calme. Il n'en était pas de même de ce qui m'entourait et surtout d'une jeune femme qui, avant d'être mariée, avait conçu pour moi un sentiment qu'elle s'était peut-être dissimulé à elle-même et dont le danger que je courais lui arracha l'aveu.

Elle est morte aujourd'hui, j'ai peut-être contribué à jeter quelque amertume dans sa vie ; mais je suis bien assuré que son noble cœur me l'aura pardonné.

Le général Lafayette, qui probablement avait été le premier à désigner mon nom pour faire partie de ce malencontreux comité, me faisait dire naïvement que je n'eusse pas à m'inquiéter, qu'un de ses amis, capitaine de vaisseau, était sur le point de partir du Havre pour l'Amérique, qu'il me recommanderait à lui et à ses amis et que je serais bien reçu dans le nouveau monde.

Ce bon général n'imaginait pas qu'on pût se plaindre quand on avait le bonheur d'aller en Amérique. Pour moi, qui n'étais pas tout à fait de son avis, et qui n'avais pas fait la guerre de l'Indépendance, ce ne fut pas sans un certain plaisir, que j'entendis le chef du

jury répondre le bienheureux *non coupable* sur la question qui me concernait : ma joie fut cependant aussitôt troublée par la déclaration de culpabilité des journalistes dont tout le crime était d'avoir inséré dans leurs feuilles le manifeste ou programme par lequel avait été notifiée la formation de notre comité.

Parmi ces journalistes était mon ami Ch. Comte, et l'injustice qui allait frapper les simples organes de la publicité, quand les auteurs du fait publié étaient, les uns couverts de leur inviolabilité de députés, les autres acquittés, me blessa profondément. Nous ne devions, du reste, notre acquittement qu'au partage des voix, six contre six.

Comme on le voit, il tint à fort peu que je profitasse des recommandations de l'illustre et vénérable ami de Washington.

Mon pauvre ami Comte préféra l'exil à la prison et passa cinq ans en Suisse, puis en Angleterre ; j'allai successivement le voir dans ces deux pays où il avait su gagner d'honorables amitiés.

Je ne m'arrêterai pas autant sur les différents procès politiques dans lesquels je fus engagé : la marche du gouvernement, ses défis jetés à la révolution avaient provoqué la formation des sociétés secrètes ; les plus dangereuses étaient celles qui s'étaient formées dans l'armée. L'une d'elles parut assez formidable pour être déférée à la Cour des pairs. La défense d'un sieur Dumoulin me fut confiée ; la vie de cet homme est assez curieuse, c'est une suite d'aventures de la nature la plus singulière.

Il était fabricant de gants à Grenoble et il y faisait d'assez bonnes affaires, lorsque l'empereur y passa à son retour de l'île d'Elbe : il se prit d'un subit enthousiasme pour Napoléon, lui offrit un capital de 100,000 francs, offre qui, au début d'une entreprise dont les chances étaient incertaines, n'était pas sans

valeur pour celui qui la faisait et pour celui qui l'acceptait. Dumoulin ayant témoigné le désir de s'attacher à la personne et à la fortune de l'empereur, celui-ci l'avait fait son officier d'ordonnance, et le marchand de gants, peu au fait des habitudes militaires, fut longtemps un sujet de plaisanterie pour ses camarades.

Après le retour des Bourbons, notre officier improvisé s'était jeté dans les spéculations de la Bourse ; il y avait d'abord été heureux et un gain de plusieurs millions avait un instant jeté quelque éclat sur lui ; mais cet instant, hélas ! n'avait été qu'un éclair et les millions s'en étaient allés par où et comment ils étaient venus : pour se consoler et pour satisfaire l'activité brûlante de son esprit en même temps que pour payer son tribut au culte impérial, auquel du reste, je dois le dire à son honneur, il est resté fidèle toute sa vie, Dumoulin s'était fait conspirateur. Il était assez gravement compromis dans ce procès.

Je n'imaginais rien de mieux pour le sauver que de le représenter comme un homme sans importance, qu'on ne pouvait prendre au sérieux, qui avait conspiré, comme il avait joué à la Bourse, sans trop savoir ce qu'il faisait. Mon client fut mécontent de ce système de défense, se permit de m'interrompre et de revendiquer toute l'importance que je voulais lui ôter : il fut heureusement si burlesque dans les élans de sa vanité blessée, que la Cour des pairs, qui était alors dans ses jours d'indulgence, n'apercevant que le côté plaisant de ce débat entre l'avocat et le client, se prit à rire, et mon client fut acquitté.

Je ne suis pas bien sûr que cet original m'ait pardonné cet acquittement ; le 30 juillet 1830, à l'Hôtel de Ville, il s'efforçait de faire proclamer le roi de Rome et se faisait expulser par le général La Fayette. Je l'ai retrouvé le 24 février, en uniforme de colonel, porteur d'un immense drapeau qu'il essayait de planter

sur la tribune : il errait il y a quelque temps comme une ombre dans les antichambres de l'Élysée ; l'héritier de Napoléon, aujourd'hui président de la République, lui a confié le gouvernement du château de Pau, à titre de retraite. Je doute qu'il en profite ; cette nature inquiète, agitée, ne peut trouver le repos que dans la tombe.

Je fus moins heureux dans une autre affaire, celle du colonel Roger : ce malheureux militaire était connu pour son exaltation politique ; la police imagina de lui tendre un piége dans lequel il tomba. Des sous-officiers, jouant l'indigne rôle d'agents provocateurs, lui proposèrent de lui livrer le régiment dont ils disaient pouvoir disposer. Un rendez-vous fut convenu : Roger s'y rendit exactement, mais au lieu du régiment qui devait le suivre, il trouva la police qui le fit prisonnier.

Quoiqu'en retraite et rentré dans la vie civile, il fut livré à un conseil de guerre, dont il déclina vainement la compétence. Condamné à mort, il se pourvut devant la Cour de cassation : tout me paraissait odieux dans cette affaire, le fond et la forme. Le fond, car le crime n'était qu'une horrible embûche ; la forme, car elle constituait un véritable attentat à la liberté de tous. Dès que la compétence militaire ne dépend plus de la qualité et de la profession de l'accusé, mais de la qualification du fait, qualification qui peut toujours être arbitrairement faite par le juge militaire lui-même, la juridiction militaire peut s'étendre à tous les citoyens indistinctement, toutes les garanties judiciaires et constitutionnelles s'évanouissent.

Mon plaidoyer était empreint de la vivacité de mes impressions et de la force du principe que je défendais. Des magistrats éminents, M. le baron Pasquier lui-même, voulurent bien trouver que je n'étais pas resté au dessous de la grandeur de la cause. Mon

pourvoi n'en fut pas moins rejeté par l'application d'une loi révolutionnaire qui renvoyait indistinctement devant les tribunaux militaires tous les embaucheurs, à quelque profession qu'ils appartinssent; il est vrai que cette loi s'était trouvée abrogée par une loi postérieure; mais comme celle-ci à son tour avait été rapportée par le Code d'instruction criminelle, la Cour de cassation décida que la première loi, malgré son caractère exceptionnel et purement circonstanciel, avait dû ressusciter par cela seul que la loi qui l'avait abrogée avait elle-même cessé d'exister.

Cette mauvaise jurisprudence fut depuis rétractée, mais mon malheureux client n'en fut pas moins fusillé et ce souvenir m'est encore douloureux.

C'est à peu près à cette époque que se place la conspiration de Belfort, car une fièvre de conspiration semblait s'être emparée de la partie la plus virile de la société française. Cette conspiration était sérieuse; elle avait ses ramifications dans un grand nombre de corps qui tenaient leurs garnisons dans les départements de l'Est.

Elle reçut même un commencement d'exécution, car le général La Fayette s'était acheminé vers le lieu du rendez-vous en voiture et portant avec lui les insignes du commandement, lorsque la révélation de quelques complices fit tout avorter. La Fayette, averti à temps, put revenir à Paris, mais sa voiture resta longtemps sous les scellés de l'autorité: elle aurait donné témoignage de la complicité du général, si des amis adroits, à l'aide d'une trappe, n'étaient pas parvenus à pénétrer dans la remise où se trouvait la voiture et à la faire disparaître pièce par pièce après l'avoir démontée.

Quoiqu'étranger à toutes ces conspirations, je vivais dans l'intimité de ceux qui jouaient à ce terrible jeu leur liberté et même leur vie. Ils se cachaient peu de

moi, et je me rappelle l'admirable sérénité d'esprit avec laquelle La Fayette répondait aux anxiétés de notre amitié, que le plus beau jour de sa vie serait celui où il monterait sur l'échafaud pour sceller de son sang les principes de toute sa vie.

C'est sous l'inspiration de ce même sentiment, qu'il répondait avec cette impertinence toute aristocratique à M. de Peyronnet, alors garde des sceaux, qui le menaçait des poursuites de la justice : « Qu'il se féliciterait de l'occasion qui lui serait donnée d'avoir à s'expliquer en présence du public sur ses anciens rapports avec la famille des Bourbons. »

J'avais refusé de faire partie d'aucune société secrète ; mais je ne refusai pas mon concours à une association formée publiquement en 1827 pour assurer la vérité et la liberté des élections : cette association, connue sous le nom de la société *Aide-toi*, *le ciel t'aidera*, avait été fondée par de jeunes adeptes de l'École *doctrinaire*, ainsi nommée à raison de sa disposition à généraliser, à dogmatiser les règles de la politique.

Les jeunes hommes qui la composaient avaient pour la plupart occupé et occupaient encore à juste titre une place distinguée dans le professorat, dans la presse et dans la représentation nationale. Ils portaient peut-être dans leurs rapports habituels avec les autres partis cette assurance, cette morgue un peu pédantesque qui naît souvent de l'estime qu'on a de soi et du mépris qu'on éprouve pour les autres. Ils blessaient ainsi plus vivement les amours-propres, et si, d'un côté, par leur science, par leur moralité, par les liens qui les unissaient entre eux étroitement, ils étaient appelés à exercer une grande influence sur les affaires publiques ; d'un autre côté, par l'absolu de leurs doctrines, par la raideur de leurs manières et l'intolérance de leurs jugements, ils repoussaient plus qu'ils ne s'assimilaient les autres opinions et les autres

influences, et restaient à l'état de coterie, au lieu de constituer un parti puissant.

Ils avaient fondé en 1824 un journal intitulé *le Globe*, et qui, destiné à faire connaître et à propager les doctrines économiques, obtint un assez grand succès dans la jeunesse avide des idées nouvelles.

Ainsi, puissants par l'association, par un organe accrédité de la presse, il ne manquait peut-être aux doctrinaires pour atteindre leur but politique qui était la réalisation du gouvernement parlementaire en France, à l'imitation de celui de l'Angleterre, que de faire servir à leurs desseins les passions qui fermentaient au sein de la société française et de s'en faire des auxiliaires.

La chose était, sinon facile, au moins très-possible ; car cette forme de gouvernement, en même temps qu'elle fournissait un aliment suffisant à ce besoin d'activité et de changement qui est inhérent à notre caractère, apportait une diversion et par conséquent un apaisement salutaire aux haines du passé.

Ils ne surent malheureusement pas s'y prendre ; et, dès les premiers travaux de cette société dont ils étaient les fondateurs, ils voulurent dominer, alors qu'ils auraient dû se contenter de diriger en employant d'habiles ménagements pour les opinions et les amours-propres ; blessés par les résistances qu'ils éprouvaient, ils crurent pouvoir en triompher de haute lutte : ils s'imaginaient que, fondateurs de l'association, elle ne pourrait vivre sans eux, ils menacèrent de se retirer, on les prit au mot, et ainsi un instrument puissant qu'ils avaient créé et qui eut plus tard une action décisive sur les événements sortit de leurs mains.

Je présidais cette société, le jour où ce petit coup d'État s'opéra : nous étions réunis chez M. Dubois, jeune professeur de l'Université, rédacteur principal

du *Globe*, qui s'était fait une certaine réputation et par le libéralisme de ses principes et par le courage avec lequel il avait revendiqué, au péril de sa carrière brisée par un acte arbitraire, les droits et les immunités du professorat.

M. Dubois et ses amis voulaient faire rejeter je ne sais plus quelle proposition; ils nous annoncèrent qu'ils se retireraient si la proposition était acceptée. Ils avaient trop présumé, ou de leur nombre, ou de l'effet de leur menace ; la proposition fut acceptée, ils se retirèrent et la société, au lieu de se dissoudre, comme ils s'y attendaient, continua ses opérations sans eux, et, ce qui était plus piquant, chez l'un d'eux.

Telle était l'impulsion donnée aux esprits que la mort même de Louis XVIII en 1824 et l'avénement de Charles X n'avaient pas interrompu d'abord ce progrès des idées et des mœurs constitutionnelles.

On put espérer un instant que le représentant obstiné du vieux régime était enfin converti aux nécessités de la situation et qu'il consentait loyalement et sans arrière-pensée à se réconcilier avec la Révolution sur le terrain de la Charte constitutionnelle, mais ce n'était là qu'une apparence trompeuse.

Charles X était entraîné fatalement par ses qualités mêmes à rompre violemment avec cette Révolution, dont tous les principes blessaient profondément ses croyances et dont les souvenirs lui étaient odieux : moins sincère dans sa foi, moins absolu dans ses affections et ses haines, il eût pu fléchir sous les nécessités politiques et, comme Louis XVIII son frère, transiger avec l'ennemi. Mais pour lui, le temps n'avait pas marché, la société française n'était pas changée. C'était de lui qu'on pouvait dire, avec vérité, qu'il n'avait rien appris, rien oublié : son intelligence était trop invinciblement enchaînée à ses préjugés pour com-

prendre que de nouveaux besoins s'étaient produits dans cette société et dans quelle mesure il était devenu indispensable d'y satisfaire ; et d'un autre côté le souvenir de la mort violente de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette surtout, à laquelle il portait une tendre amitié, les douleurs et les humiliations de l'exil entretenaient dans son cœur un sentiment de haine et même de terreur qui aurait suffi pour troubler son jugement, alors même qu'il eût été assez sûr et assez vigoureux pour triompher de ses vieilles idées.

On a aussi attribué une fâcheuse influence sur son esprit aux personnes de son intimité : c'était d'abord la fille de Marie-Antoinette, madame la duchesse d'Angoulême ; cette princesse, qui portait encore dans le cœur le deuil de son père et de sa mère, était peut-être trop disposée à en rendre responsable une génération toute nouvelle qui non-seulement était innocente de ces violences, mais toute disposée à sympathiser profondément avec ses malheurs et à honorer ses vertus. C'était aussi le prince de Polignac qui, impliqué dans une conspiration royaliste sous l'Empire, avait échappé à la mort, et avait recouvré sa liberté par l'intercession de l'impératrice Joséphine ; il avait repris auprès de Charles X cette position de confident intime, qu'il occupait plus de trente ans auparavant auprès du comte d'Artois.

Toute cette société du pavillon Marsan, qui n'avait rapporté de l'émigration que des préjugés et des haines, se trouvait reformée ; mais le sceptre était dans ses mains et elle n'était plus réduite à conspirer soit contre les faiblesses et les hésitations de Louis XVI, soit contre les ménagements calculés de la politique de Louis XVIII ; tout au contraire, elle se trouvait face à face avec la Révolution, sa vieille ennemie, et il était humainement impossible que le conflit ne s'engageât pas. Le parti libéral et constitutionnel qui, tout en

défendant les principes et les garanties de la Révolution, en désavouait les crimes, voyait se former et s'avancer l'orage. Peut-être eût-il pu le détourner ou du moins le conjurer encore longtemps, si, plus politique et moins impatient, il eût résolument soutenu le ministère auquel M. de Martignac a donné son nom, — ministère dont les opinions étaient sincèrement constitutionnelles et qui était plutôt toléré qu'accepté par la cour.

Au lieu de cela, l'opposition engagea une lutte avec ce ministère sur l'organisation municipale et départementale dont le gouvernement avait pris l'initiative dans un sens vraiment libéral.

La droite ne manqua pas de profiter de cette faute ; elle se réunit à la gauche et le ministère Martignac tomba sous cette coalition d'opinions, non-seulement si différentes, mais si hostiles l'une à l'autre.

Charles X, libre alors de s'abandonner tout à la fois à ses vieilles et immuables affections et à ses indestructibles préjugés, choisit son confident et favori le prince de Polignac pour son premier ministre. Ce choix était un éclatant défi à la Révolution ; c'était le gage de bataille.

Comme pour mieux caractériser cette provocation, M. le comte de Bourmont fut adjoint à M. de Polignac comme ministre de la guerre. Cet officier général avait commencé sa carrière militaire comme chef de Vendéens, puis il était entré dans l'armée impériale, à la recommandation et sous le patronage des maréchaux Ney et Gérard ; la veille de la bataille de Ligny il avait passé à l'ennemi, emportant les plans de campagne de l'armée française.

Si Charles X eût été un peu plus le roi de la France et un peu moins le roi de l'émigration, il se fût gardé de faire un tel choix ; il eût senti que, quel que fût le mérite personnel de M. de Bourmont, il ne pouvait

en faire un ministre de la guerre sans insulter l'armée et sans blesser le sentiment le plus vif et en même temps le plus légitime de l'honneur national. Mais Charles X était un de ces hommes qui vivent exclusivement avec leur propre pensée; hommes marqués par le destin, et qui, lorsqu'ils sont à la tête d'un empire, le conduisent fatalement à quelque grande catastrophe.

La nouvelle de la composition de ce ministère fut comme un coup de tocsin dans toute la France; chacun désormais prévoyait une guerre à mort entre la Révolution, ses principes, ses conquêtes, et la légitimité.

Les hommes les plus modérés, les plus dévoués à la famille des Bourbons, sentirent eux-mêmes que leur devoir était de donner à la couronne un de ces avertissements solennels qui précipitent la chute d'un gouvernement s'il les méprise, qui le sauvent s'il les écoute.

L'histoire a enregistré la célèbre Adresse des 221. Elle avait été rédigée sous l'inspiration de l'homme peut-être le plus loyalement, le plus sincèrement dévoué à la famille régnante, M. Royer-Collard. Elle exprimait avec une respectueuse fermeté le sentiment universel de défiance qu'inspirait le nouveau ministère, et annonçait très-explicitement que la Chambre des députés lui refuserait son concours; c'était poser nettement la question du gouvernement parlementaire, où la volonté personnelle du chef de l'État est subordonnée à la puissance de l'opinion publique représentée par deux assemblées.

C'était, à l'abus le plus extrême du gouvernement personnel, répondre par la plus extrême conséquence de la monarchie constitutionnelle; la conciliation était difficile, il fallait que le roi cédât et changeât son ministère, ou qu'il prononçât la dissolution de la Chambre.

Reculer devant cette assemblée qui venait de porter l'insolence révolutionnaire jusqu'à prétendre forcer le roi à renvoyer des ministres avant même qu'ils eussent fait aucun acte, et d'attaquer ainsi la prérogative royale dans son essence même, c'était trop attendre d'un homme tel que Charles X; c'était mettre son intelligence du gouvernement représentatif à une trop forte épreuve; il ne vit dans l'Adresse des 221 qu'un acte d'insurrection, et toujours poursuivi par ses souvenirs de la Révolution, faisant abstraction de la différence des temps, des mœurs, des situations; persuadé que son malheureux frère ne s'était perdu que par ses concessions, il crut que le salut était dans la résistance; il prononça la dissolution de l'Assemblée, dénonçant, dans une sorte de manifeste adressé à la France entière, les auteurs et signataires de l'Adresse comme des rebelles, et déclarant que ceux qui voteraient pour eux ou leurs adhérents seraient considérés comme ennemis personnels du roi.

Ainsi, la guerre déjà déclarée entre le roi et le parlement était étendue au corps électoral qui était appelé à se prononcer, non pour ou contre tels ou tels ministres, mais pour ou contre le roi; il était impossible de pousser plus imprudemment une nation, malgré elle, dans des voies de révolution.

La nomination de M. le prince de Polignac avait déjà exalté les passions politiques du pays, la dissolution de la Chambre des députés leur donnait un but, la réélection des 221; ce mouvement de l'opinion était d'autant plus formidable qu'il s'alimentait de sentiments divers, contraires même, mais qui, cette fois, se fondaient ensemble dans un effort commun.

Ainsi, le vieux jacobinisme que la monarchie constitutionnelle était loin de satisfaire, le bonapartisme qui poursuivait dans la lutte tout autre chose que le

triomphe de la liberté parlementaire; en outre, tous les sentiments froissés, toutes les ambitions déçues, tout cela se jetant dans la mêlée, se couvrant du drapeau constitutionnel et aux cris sincères pour les uns, hypocrites pour les autres, de *Vive la Charte!!!* agissait avec un accord redoutable.

La légitimité, comme cela lui arrivera toujours lorsqu'elle gardera toutes ses prétentions et ne tiendra compte d'aucun progrès, se trouvant seule en face de tous les partis réunis contre elle, le résultat du combat ne pouvait être douteux.

Notre société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, acquérait dans cette circonstance une haute importance politique. Lorsque la lutte se concentrait principalement dans les Chambres, elle avait borné son action à la surveillance de la formation des listes électorales; elle avait formé à cet effet un vaste réseau de correspondances qui s'étendait sur toutes les parties de la France. Tout citoyen lésé dans son droit pouvait s'adresser à elle, il était assuré de trouver conseil, direction et secours d'influence et d'argent; au besoin nous mettions à sa disposition la publicité de nos journaux et une défense énergique devant les tribunaux.

Tout l'effort des administrations se portait sur la composition ou plutôt sur la falsification des listes électorales. Notre effort, par contre, consistait à assurer la sincérité de ces listes, et à provoquer ainsi l'inscription des ignorants ou des indifférents, tout en empêchant les radiations arbitraires.

La mission de refaire chaque année la liste des électeurs donnait au pouvoir d'immenses facilités pour pratiquer des fraudes. Une loi récente qui assurait la permanence des listes en même temps qu'elle déférait à l'autorité judiciaire le jugement des contestations nous était d'un grand secours; loi de liberté sérieuse

et pratique du même caractère et de la même origine que la loi de 1819 sur la liberté de la presse.

Ces deux lois appartiennent aux beaux jours de notre histoire parlementaire, elles sont une preuve de plus entre tant d'autres, que les véritables progrès sont ceux qui se font par la discussion libre et régulière et par l'influence successive et pacifique de l'opinion publique, bien plus que par des révolutions violentes.

J'étais naturellement chargé de la plupart des pourvois en cassation auxquels les nombreuses réclamations électorales donnaient lieu.

Il faut le dire, la justice, malgré les influences de toute nature qui l'assiégeaient, se montra, en général, impartiale, et à une loi libérale répondit une jurisprudence libérale. Toutefois, et tant que la passion publique ne fut pas vivement excitée par les défis imprudents de la couronne, nous luttions en vain contre l'apathie des populations et surtout contre l'influence des intérêts locaux que l'administration seule a tant de moyens de satisfaire, et qui, en temps ordinaire, dominent de bien haut les opinions. Je me rappelle le découragement qui régnait dans nos réunions électorales en 1824.

Pour juger de l'état des esprits alors, il suffit d'un fait.

On se rappelle qu'en 1823, Manuel, par un abus monstrueux du pouvoir de la majorité, avait été dépouillé de son mandat législatif et violemment arraché de son banc par la main d'un officier de gendarmerie.

Cette violence était motivée sur ce que, dans un discours qui retraçait les circonstances dans lesquelles s'était opérée la première restauration, il avait dit que les Bourbons avaient été reçus *en France avec répugnance;* il était impossible de commettre un plus grossier attentat sous un plus futile prétexte.

Chaque électeur devait se sentir blessé dans son droit par un pareil acte; car enfin, dans la personne de Manuel, c'était le droit de l'électorat tout entier qui avait été insolemment et brutalement foulé aux pieds par le législateur.

Nous pensions, nous espérions que le nom de Manuel allait sortir de l'urne électorale de vingt colléges électoraux, comme une protestation éclatante contre la violence dont il avait été l'objet. Hé bien! il ne se trouva pas un seul collége, pas même celui qui l'avait nommé une première fois, pour le faire rentrer dans le sein du Corps législatif. Manuel mourut quelque temps après dans l'isolement et le découragement. Une jeunesse enthousiaste se pressait à son convoi et semblait vouloir le venger de l'indifférence coupable des électeurs. Pour nous, découragés, nous en étions à nous demander si le pays, même légal, comprenait nos institutions, et s'il ne vaudrait pas mieux faire crier dans la rue : *Vive le pain à deux sous* que *Vive la Charte!...*

Mais il s'opéra dans l'opinion même du corps électoral un changement complet et subit du jour où la couronne prit à son tour le rôle agressif contre les institutions, et où des symptômes éclatants annoncèrent qu'une contre-révolution se préparait dans les hautes régions du pouvoir.

Alors, ce n'est plus nous qui avions à donner l'impulsion, nous la recevions nous-mêmes du mouvement spontané des esprits; alors se rapprochaient de nous les hommes qui s'en étaient éloignés. M. Guizot revenait prendre part à nos travaux, il se faisait remarquer par l'énergie de ses résolutions, et nous lui déférions la présidence de la société. Le danger n'était plus dans la mollesse et l'indifférence, il était dans une surexcitation dont les partis violents, qui n'avaient fait que s'effacer momentanément, ne pouvaient manquer de

s'emparer pour essayer de nous pousser hors des voies légales et constitutionnelles : voies dans lesquelles les vrais libéraux voulaient résolument se renfermer, et par conscience et par bonne politique ; car ils sentaient bien que là était leur force comme parti et en même temps le triomphe de la liberté.

Une circonstance s'offrit bientôt où nous eûmes à conjurer ce danger.

La réélection des 221 votants de l'Adresse était, nous l'avons déjà dit, le cri de ralliement de toutes les oppositions ; une médaille avait été frappée en leur honneur.

Nous résolûmes de leur offrir, au nom de la ville de Paris, un banquet, et les listes de souscription furent aussitôt remplies de toutes les notabilités de la bourgeoisie. Il s'agissait de régler le caractère de cette manifestation : serait-elle un avertissement loyal et constitutionnel, empreint du désir de prévenir le conflit, ou bien une déclaration de guerre, l'acte préliminaire d'une lutte violente? Le *toast* du président devait résoudre la question. Nous eûmes à le discuter en comité. Là, les deux partis, le parti jacobin révolutionnaire et le parti libéral constitutionnel, se dessinèrent. Le premier était représenté surtout par Godefroy Cavaignac, homme de courage et de haute intelligence, mais animé d'un sentiment de haine fanatique contre la monarchie, sentiment puisé dans les traditions de famille ; il était né républicain bien plus par ses passions que par ses convictions et par ses mœurs. Atteint dès cette époque par une maladie de poitrine qui ajoutait à l'exaltation naturelle de ses passions, il est mort jeune, avant l'avénement de cette république qu'il désirait si ardemment et dont le général Cavaignac, son frère, devait plus tard tenir les destinées dans ses mains.

J'étais le représentant principal du second parti : le

dialogue qui s'échangea entre nous fut bref, mais significatif; plus on approche de l'action, plus les paroles ont ce caractère de précision qui les font ressembler à des actes. « Consentir à porter un *toast* en faveur du roi, rendre hommage à la royauté, *non, jamais!* Nous sommes résolus, si nous ne pouvons empêcher une telle infamie, à nous lever et à briser nos verres en signe de *protestation.* » Ainsi s'exprima Godefroy Cavaignac avec l'assentiment de ses amis.

Et moi de lui répondre : « Vous ne le ferez pas ainsi; vous êtes trop bon patriote pour troubler une manifestation qui doit être d'autant plus utile à la liberté qu'elle sera plus légale et plus modérée. Tout au plus, vous vous abstiendrez. Mais si vous vous permettez l'acte de violence que vous annoncez, soyez convaincu qu'il se trouvera assez d'hommes résolus pour vous en faire repentir, et, au besoin, pour vous faire sauter par les fenêtres. »

La gravité des circonstances peut seule expliquer et justifier un tel langage, d'autant plus inconvenant de ma part, qu'il se tenait chez moi et dans une réunion que je présidais. Ce qui m'excuse, c'est que nous allions jouer une partie dans laquelle nous mettions notre vie pour enjeu et dont pouvait sortir le malheur ou le bonheur de notre pays.

Mon opinion l'emporta, il fut décidé que la royauté serait comprise dans le *toast*, mais par une sorte de compromis, on adopta une formule qui avait le double mérite, en déférant aux convenances constitutionnelles, de caractériser le but pour lequel l'opinion publique s'était soulevée. Cette formule était celle-ci : « *A la royauté constitutionnelle et aux deux Chambres; au concours des trois pouvoirs.* » Par quelle étrange destinée devais-je, dix-huit ans plus tard, me retrouver aux prises avec les mêmes difficultés, dans des cir-

constances presque identiques, et dans leurs causes et dans leurs effets ?

Le banquet eut lieu. Ceux des 221 qui se trouvaient à Paris y assistaient : le général La Fayette, Dupont (de l'Eure), Benjamin Constant, Labbey de Pompierres, et tous ces hommes dont les noms étaient pour la France les symboles du patriotisme, de l'honnêteté politique et du dévouement à la liberté.

Autour d'eux se pressaient les citoyens les plus éminents de la bourgeoisie de Paris. Ce n'étaient plus seulement les hommes habituellement occupés de politique; c'étaient ceux qui étaient dans leur vie de tous les jours absorbés par le soin de leurs affaires, mais qui se trouvaient cette fois entraînés dans le mouvement général des esprits; pour ceux qui ont l'habitude de ces réunions publiques, il était facile de voir que l'agitation avait passé du monde politique dans le monde habituellement paisible et indifférent des affaires, symptôme inquiétant, avertissement significatif pour les gouvernements qui, malheureusement, savent rarement les comprendre.

Lorsque je me levai pour proclamer et développer le *toast* convenu, toute l'assistance se leva; les convives étaient trop nombreux pour m'entendre de tous les points de la salle. Je montai sur la table; ce fut ma première tribune, et là, au milieu du silence le plus solennel, après avoir félicité les 221 députés de leur courage civil, je retraçai les différentes luttes que la France avait eu à soutenir pour ses libertés, les phases que la cause du progrès avait traversées, les épreuves dont elle était, après quelques vicissitudes, sortie toujours triomphante. J'annonçai que, désormais, il n'était au pouvoir de personne d'entraver cette loi immuable du progrès de la liberté en France, que si on l'essayait par l'intervention de la *force brutale, la force répondrait!...*

A ces derniers mots, l'enthousiasme jusqu'alors contenu éclata par des cris unanimes d'assentiment. La résolution de se défendre était prise; mais seulement de se défendre et, par conséquent, de laisser au gouvernement l'initiative du recours à la violence.

Les élections commencèrent; le résultat ne pouvait être douteux. Dans les temps ordinaires, les petites influences locales, les intérêts de clocher, les menaces et les compétitions individuelles peuvent exercer quelque action sur un corps électoral restreint. Mais dans les moments de fièvre politique, ces moyens sont totalement impuissants et ne font qu'accentuer le mouvement qui entraîne tous les esprits.

Il était également facile de prévoir que le roi, une fois engagé, ne céderait pas plus au corps électoral qu'il n'avait cédé à la majorité de la Chambre des députés. L'obstination bien connue de son caractère, l'aveuglement de ses convictions politiques et religieuses devaient fatalement, une fois engagé, le pousser en avant, malgré toutes les résistances.

Aussi, dans un de nos comités électoraux réunis pour choisir les scrutateurs de l'élection, j'annonçai, au grand ébahissement de mes auditeurs, que les choix qui allaient être faits devaient l'être avec d'autant plus de soin et de maturité que les citoyens qui allaient être désignés pour être *scrutateurs* dans l'élection seraient, selon toute probabilité, quelques mois plus tard, les éléments dont se composerait la municipalité de Paris!... Les hommes, en général, n'aiment pas qu'on supprime les intermédiaires et qu'on les mette brusquement en face du but auquel ils doivent arriver; ils veulent caresser jusqu'au bout leurs illusions : je fus traité de *fou*, comme dix-huit ans plus tard j'ai été traité d'*aveugle!* Hélas, dans l'une comme dans l'autre circonstance, je n'étais que prévoyant, et ma prévoyance ne pouvait s'égarer, car elle

se basait sur le calcul infaillible de l'obstination de l'orgueil humain.

Vaincu dans la lutte électorale, le roi pouvait, sans doute, encore dissoudre la nouvelle Chambre, quoique ce fût une question alors controversée de savoir si une Chambre non encore vérifiée, et qui n'avait fait aucun acte, pouvait être dissoute : polémique bien oiseuse, car si le roi se décidait pour une nouvelle dissolution,il était bien évident que ce n'était pas pour recourir de nouveau à une élection dont le résultat eût été encore plus contraire aux prétentions de la couronne.

Le roi n'avait pas joué une si terrible partie pour rester dans les liens d'une Charte contre laquelle il avait protesté dans l'origine et qu'il n'avait pas cessé de regarder comme attentatoire au droit qu'il tenait de sa naissance et de Dieu.

Le 26 juillet parurent les trop fameuses ordonnances. Mais avant de commencer le récit du terrible drame qui les suivit, j'ai à faire un retour en arrière pour faire connaître dans quelle situation cette crise politique venait me saisir.

En 1823, à l'âge de trente-deux ans, je m'étais marié et j'avais épousé la fille de M. le vicomte Desfossez qui, à la mort de son père, victime du régime de la Terreur, s'était vu obligé, comme tant d'autres jeunes nobles, pour échapper à la proscription et même à la misère, de s'engager dans l'armée : il y avait bravement et honorablement servi, avait été blessé dans plusieurs rencontres et s'était retiré dans sa ville natale avec le grade de chef d'escadron et une place d'inspecteur des forêts. Il s'était construit une petite habitation dans une position très-pittoresque sur les ruines mêmes du célèbre château de Coucy, dont son père avait été gouverneur. Là, il s'était adonné aux travaux de l'agriculture; d'un caractère vif, facile à

s'emporter, mais loyal et toujours disposé à se dévouer pour les autres, M. Desfossez était chéri et honoré par toute cette population au milieu de laquelle il vivait et qu'il représentait au conseil général du département de l'Aisne.

Si, par son origine, il appartenait à cette classe qui pouvait regretter le vieux régime, il avait, pour ainsi dire, communié avec la Révolution sous le drapeau et il s'était sincèrement attaché à cette grande cause de la Révolution française pour laquelle il avait combattu et versé son sang. On lui savait gré dans le département d'avoir pu surmonter ainsi et les préjugés de sa naissance et l'amertume même de ses souvenirs de famille ; on lui tenait d'autant plus compte du libéralisme de ses opinions, de la franchise et de la simplicité de ses manières.

Peu d'hommes, je suis heureux de le dire, puisque j'ai recueilli une partie de ce noble et précieux héritage, ont été plus aimés et ont exercé une plus grande influence sur leurs concitoyens, sans effort et sans aucune prétention personnelle. Ma femme, par sa mère, était petite-fille de M. Labbey de Pompierres ; issu d'une famille parlementaire de Besançon, officier d'artillerie lorsque la Révolution de 1789 éclata, il était entré plus tard dans l'administration, avait exercé pendant quelque temps les fonctions de secrétaire général du département de l'Aisne, où il avait su s'acquérir de tels titres à l'estime publique qu'il avait été nommé député par ce département au Corps législatif; il était membre de la Chambre des députés lorsque je devins son petit-gendre.

Il est impossible d'imaginer un homme meilleur, plus tendre, plus dévoué dans ses relations intimes et de famille, comme aussi plus ferme dans l'accomplissement de ses devoirs de député : il est difficile de trouver plus de courage, plus de stricte honnêteté,

plus d'entêtement dans le bien et le juste. Il avait sa spécialité dans la Chambre : c'était la recherche et la dénonciation des abus financiers et particulièrement de ceux qui peuvent se commettre dans l'administration si compliquée de la marine. Il passait sa vie dans ses recherches, heureux comme un enfant lorsqu'il avait fait quelque découverte, la cachant avec soin dans la crainte que quelque collègue indiscret ne la lui dérobât, jusqu'au moment où il pouvait la produire à la tribune.

Ses collègues de l'opposition lui reprochaient parfois d'être trop obstiné dans ses résolutions et de ne pas être assez discipliné. C'est ainsi qu'ayant résolu de formuler une accusation contre le ministère *de Villèle*, vainement tous ses amis s'efforcèrent de le faire renoncer à cette résolution ; vainement même, à leur prière, j'employai auprès de lui ma propre influence : nous ne réussîmes à rien. La proposition d'accusation fut déposée par lui ; et, du reste, elle n'eut pas les mauvais résultats qu'on en craignait, elle provoqua même un débat utile. Une commission fut nommée et elle n'échoua que par l'obstination de Mauguin qui, donnant dans le faux comme toujours, s'était imaginé qu'il fallait, avant tout, faire consacrer le droit d'enquête.

C'est de M. Labbey de Pompierres, que M. Royer-Collard le présentant à Charles X et s'apercevant que le roi paraissait choqué de ce que ce vieillard avait des chaussons de lisière par dessus ses chaussures (c'était en hiver), disait : *Ne le regardez pas aux pieds, Sire, mais à la tête et au cœur, car ce sont les meilleurs que je connaisse.* Il lui rendait justice, et encore ceux qui ne l'ont connu que dans la vie publique n'ont pas connu la plus noble, la meilleure partie de cette nature d'élite : pour moi, je ne me rappelle jamais sans attendrissement les détails de sa vie intime, si hon-

nête, si pure ; je le vois encore entourant sa petite-fille de ces soins que la tendresse d'une mère peut seule inspirer.

Je vois cet homme si intrépide dans la vie publique, qu'aucun danger n'effraya — et qui, à plus de soixante-dix ans, se prenait corps à corps, au sortir de la Chambre, avec un de ces alguazils qui avaient mission de frapper les jeunes gens de nos écoles dont l'enthousiasme se manifestait par les cris de : *vive la Charte!* Je le vois pleurant, à la moindre indisposition d'un des siens ; je le vois dans son modeste intérieur s'imposant toutes les privations pour ajouter au bien-être de ce qui l'entourait ; cœur aimant, que ni l'âge, ni les affaires n'avaient endurci ; pour qui le dévouement et l'abnégation étaient du bonheur.

Je ne sais rien de plus touchant, rien qui inspire tout à la fois plus d'amour et de vénération que ces contrastes d'une âme restée jeune, tendre, dévouée, sous des cheveux blancs, et de cette bonté simple et naïve unie au caractère le plus indomptable.

La femme que j'épousais était selon mon cœur et venait compléter les éléments de bonheur déjà réunis autour de moi. Je ne lui connaissais alors que les grâces et la naïveté d'un enfant gâté, et elle s'est trouvée une femme courageuse et forte. Dans les rudes épreuves où je l'ai entraînée avec moi, j'ai vu surgir toutes les qualités éminentes du cœur et de l'esprit que j'avais remarquées dans ceux dont elle sortait, la franchise, la vivacité du caractère de son père, et la disposition de son grand-père à aimer et à se dévouer. Mais à cela se joignait une grâce naïve et un esprit naturel qui lui donnaient un charme inexprimable. Elle avait adopté ce mot *sinceritas* et elle en avait bien le droit, car je ne sais personne qui ait porté plus loin qu'elle non-seulement le culte, mais le besoin de la vérité. On pourrait même dire que parfois elle exa-

gérait ce sentiment, et ceux qui, après avoir servi sous le même drapeau que moi, s'avisaient de s'en écarter en savaient quelque chose : souvent même, par son excès de franchise, elle m'a créé des situations assez embarrassantes ; mais jamais je n'ai songé à m'en plaindre. Je ne sais rien, en effet, de plus adorable qu'une femme vraie et naturelle, lorsque d'ailleurs ses sentiments sont purs et élevés. Chère et excellente compagne, tu méritais que la Providence te donnât une existence moins agitée, moins cruellement éprouvée, mais tu as du moins ressenti ce bonheur bien digne de ta noble nature, de t'élever et de grandir à mesure que les épreuves que Dieu t'a envoyées sont devenues plus cruelles. Tu n'es restée au-dessous d'aucune d'elles et ton exemple m'a fortifié.

La naissance d'une fille vint mettre le comble à mon bonheur ; tout alors me souriait ; ma femme partageait mes goûts simples et retirés, elle avait tous mes sentiments, elle s'était identifiée avec moi ; convaincue que lorsque j'aurais atteint l'âge de l'éligibilité, la carrière parlementaire s'ouvrirait pour moi, elle attachait la même importance à ce que, pour ce moment, notre fortune m'assurât une grande indépendance : l'ordre, l'économie qu'elle apporta dans l'administration de notre maison, nous permirent d'atteindre ce but.

Ma fille, entourée de soins par sa mère et sa grand'mère qui ne la quittait pas d'un instant et qui assistait assidument à ses promenades et à ses jeux d'enfant, s'élevait admirablement et tout annonçait en elle une nature droite et forte.

C'est avec bonheur que je me reporte à ce temps de ma vie : comme tous les hommes de travail, j'aimais à goûter les douceurs du repos en pleine campagne ; je n'avais alors ni assez de loisirs, ni assez

d'argent pour avoir ma villa des champs; mais tous les dimanches, ma femme, ma fille et moi, nous prenions bourgeoisement un fiacre qui nous conduisait à l'une des barrières de Paris. Là, nous mettions pied à terre et nous cheminions tous trois à travers ces si riantes campagnes qui entourent Paris; c'était tantôt Saint-Cloud, tantôt Meudon ou Argenteuil ou tout autre de ces charmants environs. La petite était fatiguée, je la prenais sur mon dos, — j'avais tant de bonheur à la porter jusqu'à l'auberge, où nous faisions notre modeste repas champêtre; puis nous revenions à la ville tous un peu fatigués, Marie dormant dans mes bras, et moi joyeux et ayant puisé dans ces délassements de nouvelles forces et un nouveau courage pour reprendre mes travaux de la semaine.

J'étais heureux alors, aussi heureux que l'homme dans ce monde peut l'être. Honoré, considéré dans ma profession, arrivé à ce degré de réputation qui faisait que les affaires venaient me chercher et que je n'allais pas au-devant d'elles; indépendant des prétentions et des passions des clients dont je pouvais faire justice, trouvant dans ma profession d'avocat à la Cour de cassation et aux conseils du roi un travail conforme à mes goûts et à mes habitudes d'esprit: pouvant parfois défendre et faire triompher mes principes politiques sans cesser d'être avocat; aimé de mes confrères, estimé des magistrats, vivant au milieu de deux familles que la mort avait alors respectées et dans lesquelles je trouvais les plus nobles sentiments et les plus vertueux exemples; associé à une femme à laquelle me rattachait le double lien de l'estime la plus méritée et de l'affection la plus vive : tout me souriait.

Qu'on me pardonne de m'appesantir sur ces souvenirs; ils ont leur tristesse et leur amertume, mais ils

ont aussi leur charme, aujourd'hui surtout qu'après tant d'illusions détruites, tant de deuils douloureux, je ne peux guère vivre que de mon passé. Il faut quitter cette phase riante de ma vie pour entrer dans celle des orages politiques dont je ne sortirai plus.

CHAPITRE II

RÉVOLUTION DE JUILLET.

Dans la matinée du 26 juillet, je connus par le *Moniteur* les ordonnances qui dissolvaient la Chambre nouvellement élue, qui rétablissaient la censure pour les journaux, abrogeaient la loi électorale existante et la remplaçaient par un mode d'élection nouveau qui restreignait le droit politique déjà si restreint et rendait illusoire le gouvernement représentatif.

Le roi déclarait agir en vertu de sa pleine puissance et en exécution d'un article 14 de la Charte constitutionnelle qui le chargeait de pourvoir aux mesures de sûreté qu'exigeait le salut de l'État.

Ainsi que je l'avais prévu, le gouvernement sortait le premier de l'ordre légal et prenait l'initiative du recours à la force matérielle; j'étais bien convaincu, comme je l'avais annoncé au banquet des Vendanges de Bourgogne, que la France répondrait à la force par la force, et que nous touchions au moment décisif entre la Révolution et la légitimité.

J'avais, dans la prévision de cette lutte extrême et qui ne pouvait être que sanglante, envoyé ma femme et ma fille à Coucy-le-Château, chez M. Desfossez;

j'étais donc libre et tout préparé à faire ce que je regardais comme le devoir de tout homme, pour qui les droits d'une grande nation et la sainteté du contrat ne sont pas un vain mot. Je me souviens même d'un détail puéril, mais que je reproduis comme attes tant la disposition d'esprit d'un homme qui, avant ces fatales ordonnances, était le plus partisan du progrès pacifique et le plus opposé à toute violence ; j'étais à ce moment tourmenté d'un mal de dents que j'aurais pu traîner encore quelques jours ; je courus chez mon dentiste pour y mettre un terme. Après avoir plaidé à la Cour de cassation une affaire qui devait être la dernière, je rentrai chez moi vers midi ; j'y trouvai un rendez-vous qui m'appelait chez Dupin, j'y courus ; l'objet de la réunion était de donner aux journalistes une consultation sur la légalité des ordonnances et sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Nous fûmes unanimes à reconnaître et à déclarer que ces ordonnances étant illégales, et partant non obligatoires, le droit et même le devoir des journalistes, comme celui de tout citoyen, était de leur refuser obéissance.

Sur la question du mode de résistance, la discussion fut vive et les opinions se partagèrent. Dupin mit fin au débat en rappelant que nous étions une réunion de jurisconsultes et non d'hommes politiques ; que nous avions à donner une consultation juridique sur une question de droit, et non à déterminer par quels moyens matériels on organiserait la guerre civile.

Cette observation qui, plus tard, lui fut beaucoup reprochée comme preuve de pusillanimité, était cependant parfaitement juste et sans réplique ; elle coupa court à toute discussion ultérieure, laissant à chacun de nous le soin de régler sa conduite sur ses convictions et sous sa responsabilité. Nous nous retirâmes. Parmi les journaux, les uns se soumirent aux ordonnances et les exécutèrent ; les autres protestè-

rent; d'autres résistèrent, même matériellement, à leur exécution.

J'habitais alors une maison (dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois) dont les fenêtres donnaient sur le quai de l'École, et qui avait des issues du côté du Louvre et du côté de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Le célèbre chirurgien Dupuytren habitait au-dessous de mon appartement; pour rentrer chez moi, j'avais donc à traverser le quartier le plus central de Paris, le Palais-Royal, la rue Saint-Honoré, le Louvre, etc. Déjà une vive agitation s'y manifestait, des groupes nombreux et menaçants se formaient dans les rues et sur les places publiques; des cris de colère et d'indignation se faisaient entendre. Les enseignes des marchands portant les armes du roi et des princes étaient abattues, de fortes patrouilles s'efforçaient vainement de dissiper les rassemblements qui persistaient ou se reformaient aussitôt après s'être séparés.

Lorsque je traversai la rue du Coq, je vis arriver à moi un groupe d'ouvriers portant un brancard sur lequel était étendu un de leurs camarades tout sanglant et qui venait d'être blessé d'un coup de baïonnette; ils criaient vengeance et se dirigeaient vers les faubourgs : tous les symptômes d'une révolution se manifestaient.

Rentré chez moi, je l'avoue avec quelque embarras, aujourd'hui que je suis refroidi par l'âge et plus encore par l'expérience, je rejetai mes livres et mes dossiers, j'endossai mon uniforme d'officier de la garde nationale et j'employai mes secrétaires à faire des cartouches. Je donnai un billet de cinq cents francs pour acheter de la poudre et des armes à un jeune patriote alors très-ardent pour l'opposition, aujourd'hui très-bon commissaire de police et très-dévoué à l'ordre public, ce qui se concilie parfaitement, et je sortis revêtu de mon uniforme, malgré les instances de

mon ami Barthe, qui regardait l'acte comme très-imprudent, ou au moins comme prématuré.

J'étais impatient de me mettre en rapport avec mes camarades de la 4me légion, que je supposais tout préparés à prendre les armes et à commencer le combat; je n'eus pas fait quelques pas dans le quartier que je m'aperçus que le bourgeois ne prenait pas feu aussi vite que je le supposais.

Les boutiques se fermaient partout et leurs propriétaires avaient bien revêtu, pour la plupart, leur uniforme de garde nationale ; mais ils restaient immobiles sur le seuil de leurs portes, et lorsque, m'approchant d'eux, je les invitais à prendre les armes et à se joindre à moi, ils me répondaient avec un très-grand sang-froid, que je me trompais sur leurs intérêts ; que, s'ils avaient pris leurs uniformes, c'était pour défendre au besoin leurs magasins et pas autre chose. Je vis tout de suite que la garde nationale ne prendrait pas, au moins dans sa généralité, une part active dans la lutte, mais qu'elle laisserait faire.

Charles X avait commis la haute imprudence de la dissoudre pour quelques cris malsonnants de : *Vive la Charte*, *à bas les ministres*, poussés par elle, lors d'une revue. Sans cette circonstance, il est probable qu'elle se fût interposée et eût au moins prévenu les conséquences extrêmes d'un conflit, en offrant un point d'appui et une force à ceux qui, plus tard, tentèrent sans succès une conciliation.

Au moment où je sondais ainsi les dispositions du quartier, un autre officier de la garde nationale recevait à quelques pas de moi un coup de feu en pleine poitrine et mourait de la main d'un des soldats suisses qui tiraillaient déjà aux environs du Louvre. La guerre était commencée et l'exaspération se répandait de proche en proche : les indifférents étaient entraînés dans le mouvement.

Rentré chez moi, je reçus une députation des élèves de l'École polytechnique qui, consignés dans leur caserne, avaient sauté par-dessus les murs et venaient prendre conseil des hommes qui leur inspiraient confiance; ils étaient conduits par un de mes neveux, alors élève de l'école. Ma réponse fut celle-ci : *Tant que le gouvernement est resté dans le droit, nous avons dû le respecter et le défendre, mais aujourd'hui qu'il emploie la force contre le droit, que la force décide entre lui et nous.*

Le lendemain, la grande majorité de ces jeunes gens commandait, dirigeait les colonnes des combattants, les précédant au feu, et quelques-uns d'entre eux succombaient dans la lutte; leur uniforme était comme un drapeau pour le peuple, en même temps qu'il était pour la population entière un gage de sécurité, car c'était une garantie contre certains excès.

Je me rappelle la sensation inexprimable que j'éprouvai lorsqu'au milieu des vicissitudes du combat, portant les yeux vers les tours Notre-Dame, j'y vis flotter le drapeau *tricolore*. Mon Dieu, que la Restauration avait été mal inspirée d'enlever à la France ce symbole de sa gloire et même de ses douleurs!

Je suis d'une nature plus réfléchie qu'enthousiaste; mais la vue de ce drapeau, sa résurrection au milieu de la fusillade et des nuages que la fumée de la poudre élevait de toutes parts me jeta dans une sorte d'ivresse. Quelle arme puissante le gouvernement des Bourbons avait laissée à ses ennemis, et pourquoi? pour l'honneur de ce qu'il appelait *son principe!* Et lui aussi, se plaçant à l'autre extrémité de cette logique absolue qui perd infailliblement les partis, disait : *Périsse plutôt la monarchie qu'un principe.* Folie cruellement expiée!

Dans la nuit du lundi au mardi, la garde royale ayant occupé militairement les abords du Louvre et

la ligne des quais qui relient les Tuileries à la place de Grève, je me trouvai bloqué dans ma maison, et je fus spectateur forcé ce jour-là des efforts faits pour conserver et reprendre le poste si important de l'Hôtel de Ville. Mes fenêtres donnaient précisément sur cette partie du quai où le duc de Raguse avait momentanément établi son quartier général, et pas un de ses mouvements ne m'échappait.

Il était facile d'apercevoir une certaine hésitation dans les ordres qu'il donnait; le maréchal dissimulait peu son anxiété. Enfin, cette journée se termina sans aucun résultat décisif d'aucun côté. Cependant on avait pu remarquer que, lorsque les régiments suisses, auxquels la garde du Louvre avait été spécialement confiée, faisaient très-résolument feu contre l'insurrection, les régiments de ligne, au contraire, mettaient une assez grande répugnance à tirer sur leurs concitoyens. Quelques-uns des régiments postés dans les quartiers du centre allèrent même jusqu'à déclarer que, pourvu qu'on ne les forçât pas à se défendre, ils ne prendraient pas l'initiative de l'attaque; cette circonstance ne pouvait qu'ajouter à la démoralisation des uns et exalter la confiance des autres; il était évident à la fin de la journée du mardi que la force morale était du côté des insurgés. Je ne m'étais pas couché, et, au milieu de la nuit, j'entendis un certain mouvement dans les troupes qui bivouaquaient sous mes fenêtres; les ordres étaient donnés à voix basse, et je vis bientôt qu'il s'agissait d'un mouvement en arrière qui ne tarda pas à s'effectuer.

Les troupes se concentraient sur le Louvre et les Tuileries; j'en profitai pour sortir et parcourir les rues de Paris; elles étaient désertes. Le Parisien a ses heures et ses jours, son atmosphère même pour se battre; il choisira rarement un jour de fête pour une insurrection, il aime trop le plaisir et les réjouissances

publiques pour y renoncer. On sait assez combien d'émeutes une grande pluie a fait avorter, et enfin la journée doit se terminer pour le combat comme pour le travail; il faut bien se reposer pour recommencer.

Au moment où je parcourais ainsi Paris, il était de quatre à cinq heures du matin; ce beau soleil de juillet était déjà levé, mais l'insurrection dormait. Quelques cadavres étendus çà et là et déjà dépouillés attestaient la lutte sanglante de la veille.

Cependant, lorsque j'arrivai sur les boulevards par la rue Montmartre, on s'apprêtait à reprendre le combat; les propriétaires des magasins qui bordent cette magnifique avenue, moitié par calcul et moitié par patriotisme, étaient occupés à scier les arbres plus que séculaires qui avaient, à leurs yeux, le très-grand tort d'intercepter la lumière et de nuire à la montre de leurs marchandises; jetés en travers du boulevard, ces arbres faisaient d'excellentes barricades.

Lorsque je parvins chez M. Labbey de Pompierres, ancienne place de l'Opéra, la fusillade avait recommencé de toutes parts.

Dans ce quartier, comme dans le mien, je remarquai que bien peu de bourgeois et de gardes nationaux prenaient part au feu, qui était entretenu surtout par de tout jeunes gens et des ouvriers, lesquels, sortant des petites rues latérales et des allées des maisons, tiraient leur coup de fusil et se retiraient immédiatement pour recharger leurs armes.

On annonçait un mouvement en avant de la troupe qui était partie du Théâtre-Français; la maison de M. Labbey de Pompierres devait, disait-on, être particulièrement fouillée et occupée : on se disposait déjà à dépaver la cour pour porter les pavés dans les étages supérieurs, lorsque nous dûmes nous rendre chez M. Lafitte à travers les barricades et le feu des com-

battants, pour assister à une réunion de tous les députés de l'opposition, convoqués pour aviser à ce qu'exigeaient d'eux les circonstances.

Je n'avais pas de titre pour faire partie de cette conférence à laquelle n'étaient appelés que des députés; je me disposais donc à me retirer, lorsque ces messieurs m'invitèrent à remplir au milieu d'eux les fonctions de secrétaire.

C'est à ce titre que j'assistai à la dernière péripétie de ce drame de trois jours.

Un des régiments de ligne, qui avaient gardé dans les deux jours précédents une sorte de neutralité, était posté sur le boulevard des Capucines. Un ancien officier, le colonel Aymès, qui avait, je crois, occupé dans ce régiment un grade élevé et qui en connaissait personnellement les officiers et les soldats, s'avança vers eux seul et désarmé et, par quelques paroles empreintes d'une franchise et d'une énergie toute militaire, les décida à se prononcer en faveur de la Charte.

Ce fut une grande joie dans notre réunion lorsqu'on vint nous annoncer que ce régiment était arrivé dans la cour et que ses officiers demandaient à nous être présentés et à s'expliquer devant nous.

Ces braves gens étaient combattus par deux sentiments contraires qu'ils exprimaient non sans quelque embarras. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, combattre plus longtemps contre leurs concitoyens et pour une cause qui n'était pas celle de la loi.

C'était là le motif d'une démarche qui leur coûtait comme soldats; ils regardaient, d'un autre côté, comme un devoir de ne pas se battre contre les camarades qui étaient restés sous le drapeau de la cour et nous suppliaient de ne pas exiger d'eux un acte qui blesserait leur honneur militaire.

A quoi M. Lafitte, dont la fortune financière et politique a beaucoup tenu à la grâce personnelle dont il

était doué, leur répondit que l'honneur de l'armée était le trésor le plus précieux de la France et que pas une voix ne s'élèverait parmi les amis de la liberté pour leur demander rien qui pût porter la plus légère atteinte à cet honneur.

Ces officiers parurent satisfaits et se retirèrent. Des vivres et du vin furent distribués à leurs hommes qui en avaient grand besoin. Pendant les trois jours, il paraît que les troupes manquèrent de rations et que ce fut là une des causes de leur démoralisation.

Au moment où, dans la cour, les soldats faisaient honneur à la distribution qui leur était faite et où, dans le salon de M. Lafitte, les discoureurs ordinaires de l'opposition, MM. le baron Méchin, Mauguin et autres délayaient leurs avis en phrases qui me paraissaient un peu longues pour la circonstance, on vint tout à coup annoncer qu'un régiment de la garde royale s'avançait par les boulevards et se portait sur l'hôtel que nous occupions.

Pour les discoureurs sauter par les fenêtres et disparaître en un clin d'œil, laissant M. Lafitte presque seul, avec sa jambe étendue sur une chaise (il souffrait d'une entorse); pour les soldats crier : Aux armes! et sauter sur leurs fusils, s'apprêtant malgré la résolution de leurs officiers à repousser l'agression annoncée, ce fut l'affaire d'un instant.

Heureusement ce n'était qu'une fausse nouvelle et nous nous prîmes à rire très-justement de notre panique.

La discussion se rétablit donc sur ce qu'il y avait à faire. Proclamerait-on un nouveau gouvernement, et lequel?

De quels pouvoirs l'investirait-on et quels en seraient les membres?

Telles étaient les questions à résoudre; dès ce moment, je vis se dessiner les deux opinions qui de-

vaient plus tard entrer en lutte sur le caractère et la portée de la révolution qui allait s'accomplir; les uns, plus hardis, voulaient la pousser; les autres, plus timides, voulaient la retenir.

Ainsi, on était d'accord pour occuper l'Hôtel de ville dont le peuple était déjà en possession depuis la veille au soir. Mais quel titre donnerait-on au pouvoir qu'on y enverrait siéger?...

Les uns voulaient l'appeler *gouvernement provisoire;* les autres simplement *commission municipale.* Ce titre n'était pas indifférent, car, si le premier signifiait une révolution accomplie, l'autre n'indiquait qu'un simple fait de police et se prêtait à toute transaction ultérieure. Cette dernière opinion l'emporta.

Quant à la composition de cette commission, elle fut en quelque sorte mixte et composée d'un nombre à peu près égal de membres appartenant aux deux opinions.

Ainsi, MM. Audry de Puyraveau et Mauguin y représentaient le parti qui voulait pousser la révolution jusqu'à ses plus extrêmes conséquences.

Le comte Lobau et Casimir Périer y constituaient le parti qui voulait, au contraire, la modérer. M. le baron de Schonen, le cinquième membre, devait être considéré comme pouvant alternativement appartenir à l'un et à l'autre; car, si par ses opinions il comptait parmi les hommes modérés de la gauche de la Chambre, par la véhémence de ses sentiments, il se laissait parfois entraîner vers les résolutions extrêmes.

Il y avait donc à craindre que l'équilibre ne fût bientôt rompu au profit de l'opinion avancée, dans les délibérations de la commission municipale, si Mauguin n'avait pas trouvé le moyen de blesser à un tel point l'amour-propre de ses collègues, que même M. Audry de Puyraveau, qui était beaucoup plus radi-

cal que lui, vota à peu près systématiquement avec les modérés, par suite de la défiance et de l'espèce de haine qu'il lui avait vouée.

L'irritation que les blessures d'amour-propre avaient causée aux collègues de Mauguin était même telle, qu'ils trouvèrent l'occasion de lui infliger une humiliation publique dont je fus bien malgré moi l'instrument, quelques jours plus tard.

Une députation de la Société des Amis du peuple ou des Droits de l'homme, je ne me souviens pas de son titre, avait demandé à être reçue par notre Commission, pour déposer entre nos mains une adresse, dans laquelle elle nous sommait pour ainsi dire au nom du peuple de conserver l'espèce de dictature dont nous étions investis sous le titre modeste de Commission municipale.

MM. de Schonen, Audry de Puyraveau et le comte Lobau se trouvaient seuls à occuper le bureau quand la demande d'audience nous fut portée : ils arrêtèrent que la députation serait reçue et que le secrétaire seul serait chargé de lui répondre, réponse qui n'était ni sans difficulté ni sans importance. Il y avait en effet deux courants dans la Chambre : ainsi, tandis que la majorité des députés, impatients de sortir de l'état révolutionnaire, se hâtait de proclamer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et se disposait à presser le dénouement final en votant précipitamment et les modifications que la Charte devait subir et la royauté de la branche cadette des Bourbons, les hommes ardents qui avaient concouru activement à la révolution résistaient avec énergie à cette tendance; ils s'efforçaient de prolonger la crise révolutionnaire : les uns, dans l'espoir d'en faire sortir la république; les autres, croyant qu'ils obtiendraient de plus fortes garanties en faveur de la liberté.

C'est sous l'influence de ce sentiment que les délé-

gués des sociétés secrètes, admis devant nous, nous adjuraient de conserver nos pouvoirs jusqu'à ce que la nation elle-même pût en disposer.

Les membres de la Commission municipale étaient convenus de la réponse un peu évasive que j'aurais à leur faire, et lorsque l'orateur de la députation eut cessé de parler, Mauguin, qui se croyait l'orateur de fait et de droit de la Commission municipale, étant le seul de ses membres qui eût l'habitude et le talent de la parole, s'apprêtait à répondre, quand ses collègues l'arrêtèrent, en lui montrant la délibération par laquelle ils avaient décidé que je serais seul chargé de cette réponse : on ne la lira pas sans quelque intérêt dans les notes.

Jamais je n'ai mieux vu combien le caractère importe plus que le talent dans le gouvernement des affaires publiques : certes, en l'absence de M. Casimir Périer, Mauguin était, par son talent oratoire incontestable, par ses précédents politiques, naturellement appelé à diriger cette Commission; il ne lui fallait pour cela que la plus légère connaissance du cœur humain, la plus vulgaire habileté; il fallait qu'il parût recevoir de ses collègues les avis qu'il voulait faire prévaloir; mais cette espèce de fatuité politique, qui semblait ne pas même admettre la possibilité d'une controverse sur ce qu'il proposait, neutralisa son action dans ces jours de grande crise.

Au reste, si la Commission avait un rôle important à jouer, investie qu'elle était, malgré son titre restreint, de tous les pouvoirs d'un gouvernement révolutionnaire, il y avait à côté d'elle, à l'Hôtel de Ville même, un autre pouvoir supérieur au sien, en ce qu'il avait pour lui l'unité et la force agissante et qu'il était en communion plus intime et plus directe avec la révolution qui venait de s'accomplir : c'était celui du général La Fayette.

Ce général était, en effet, pour la nation et particulièrement pour le peuple de Paris, la personnification, l'expression vivante de ce que la Révolution de 1789 avait eu de grand et de légitime; il avait été tout à la fois repoussé par la cour, proscrit par les Jacobins et emprisonné par la coalition; il réunissait en lui toutes les consécrations populaires.

Le voyage assez récent qu'il avait fait en Amérique, où il avait reparu entouré de tout l'éclat que lui donnaient les empressements d'un peuple qui lui devait en partie son existence et sa grandeur; de plus, les luttes qu'il venait de soutenir dans la Chambre des députés pour les droits et les libertés de la nation contre les prétentions du vieux régime, tout, jusqu'à son origine aristocratique et à sa grâce personnelle, contribuait à lui donner dans ce moment un prestige prodigieux et une influence à laquelle rien n'eût pu résister.

La Fayette fut investi dans ces quelques jours d'une véritable dictature morale et politique dont le titre n'était écrit dans aucun décret, mais qui paraissait tellement forcée que nul ne se fût avisé de la contester : ainsi, d'une part, la Chambre des députés dont la dissolution se trouvait rapportée par la victoire de l'insurrection et dans laquelle se retrouvait fortifié, par quelques nouvelles élections libérales, le groupe des 221, qui, ayant donné le signal de la révolution dans leur Adresse, se croyait seul autorisé à la gouverner; d'autre part, la Commission municipale de l'Hôtel de ville, qui se trouvait investie, en partie par les députés, en partie par l'insurrection, des attributions vacantes du pouvoir exécutif; et enfin La Fayette ressuscitant avec lui, pour la génération nouvelle, tous les souvenirs, tous les nobles élans de notre première et grande Révolution de 1789 et se trouvant, comme général en chef de toutes les gardes nationales de

France, à la tête de la seule force armée qui pût alors être employée : telles étaient les trois puissances qui étaient en présence et qui avaient à décider des destinées de notre patrie au moment où l'insurrection provoquée par les funestes ordonnances venait de triompher dans Paris.

Les premières heures de notre installation à l'Hôtel de ville furent employées à mettre quelque ordre dans ce siége du gouvernement; des combattants de juillet nous y avaient devancés, ils se croyaient investis du droit de la conquête; parmi eux était un personnage qui s'était institué général de l'Hôtel de ville, on l'appelait le général Dubourg; ce ne fut pas sans quelque peine, et grâce surtout à la popularité du général La Fayette, que nous parvînmes à débarrasser l'Hôtel de ville de tous ces commandants improvisés.

Une nuée de secrétaires officieux nous arrivèrent; nous en employâmes quelques-uns utilement, entre autres M. Baude, ami et compatriote, je crois, de M. Casimir Périer; il fut spécialement chargé des moyens de rétablir les communications pour le transport des denrées aux marchés : trois jours d'interruption à peu près complète nous avaient donné quelques inquiétudes sur les subsistances.

Je fus frappé du spectacle qu'offrait l'Hôtel de ville lorsque, sortant de chez M. Lafitte, le jeudi 29 juillet, nous nous y rendions avec les membres de la Commission pour remplir la mission que nous venions d'accepter : la place de Grève remplie d'une population ivre de son triomphe; des canons conquis sur la garde royale et desservis par des blouses; des bivouacs dans les cours et jusque sur les escaliers; les marmites et les cuisines à côté des jardins; les appartements remplis d'une cohue de gens de toutes les classes empressés, les uns à offrir leur concours patriotique et désintéressé, les autres flairant cette proie

qu'on appelle pouvoir et espérant en avoir leur part : il paraît que ce spectacle s'est reproduit à peu près de même en 1848.

Le général La Fayette s'était rendu de son côté a l'Hôtel de ville, et nous y trouvâmes aussi M. le comte de Laborde, le fils du banquier de l'ancienne cour de Louis XVI, homme de mœurs aimables, mais un peu désordonnées, et qui avait trouvé le moyen de dissiper l'immense fortune de ses pères. Il occupait un commandement supérieur dans la garde nationale, celui de général de brigade, je crois, et il n'avait pas craint de parcourir Paris en uniforme, au moment où le dénouement était loin d'être certain. Il s'était institué, je ne sais trop à quel titre, préfet du département de la Seine, et, en cette qualité, s'était déjà installé dans les appartements de l'ancien préfet.

Nous respectâmes sa possession, sans trop en examiner l'origine.

Il n'en était pas ainsi de deux espèces d'hommes qui se disputaient déjà les conséquences de la victoire remportée en commun : les républicains et les bonapartistes. Ces derniers étaient représentés par ce même M. Dumoulin dont j'ai déjà parlé, et qui s'agitait beaucoup pour déterminer une manifestation populaire en faveur du roi de Rome; ce prince existait encore et résidait à Vienne; s'il eût été en France ou libre d'y venir, il eût été, sans aucun doute, un concurrent fort redoutable pour la branche des Orléans. Car, si ceux-ci répondaient mieux au sentiment libéral et constitutionnel qui venait de produire le mouvement, l'autre était plus sympathique au sentiment révolutionnaire qui était alors et est encore peut-être aujourd'hui très-vivace dans les masses; Dumoulin fut, comme le général Dubourg autour duquel se groupaient déjà les partisans de la république, expulsé de l'Hôtel de ville. La révolution,

dès ses premiers pas, marquait donc un temps d'arrêt; mais, sans pousser jusqu'à l'empire ou à la république, jusqu'où irait-elle?

Après la défection des régiments de ligne, un nouveau mouvement de concentration des régiments de la garde royale avait été ordonné et quelque désordre s'était manifesté dans ce mouvement. Le Louvre avait pour ainsi dire été pris d'assaut par le peuple dirigé par les élèves de l'École polytechnique; la position dans les Tuileries n'était donc plus tenable et il fallait l'évacuer; il n'y avait pas un moment à perdre, car le feu avait gagné les populations interposées entre le château et le chemin de Saint-Cloud, seule ligne de retraite. Les troupes eurent même à essuyer, aux Champs-Élysées, à Chaillot, au bois de Boulogne, une fusillade assez vive.

Au moment où sa couronne était ainsi menacée, le roi, retiré à Saint-Cloud, faisait sa partie de whist, et répondait stoïquement à ceux qui lui faisaient remarquer que le bruit des détonations de l'artillerie était de plus en plus intense et paraissait se rapprocher : « Tant mieux. Cela prouve que mon armée se bat bien et ne craint pas de s'engager dans la lutte avec la Révolution. » Étrange aveuglement qui devait se reproduire dix-huit ans plus tard dans des circonstances à peu près identiques et avec le même dénouement.

L'illusion de la cour ne fut pas longue et il fallut bientôt, à la vue de la garde royale qui se repliait sur Saint-Cloud, croire à ce mot déjà dit à Louis XVI, en 1792, plus tard à Louis-Philippe, en 1848, et reproduit ainsi trois fois par l'événement : *Sire, ce n'est pas une émeute, c'est une révolution!...* Cette révolution s'avançait, en effet, triomphante; Charles X essaya de la conjurer par une série de concessions qui eurent toutes le tort d'arriver quelques heures trop tard. Ainsi, les ordonnances furent d'abord rapportées, et un ministère semi-

libéral dans lequel entrait Casimir Périer fut formé.

La veille, et lorsque le Louvre était encore occupé par les troupes du roi, cette mesure eût été acceptée comme une transaction, et si elle n'eût pas désarmé et désintéressé tous les partis, elle les eût du moins divisés, et par cela même affaiblis. Mais lorsque le roi et toutes ses troupes, à la suite d'une bataille de trois jours dans lesquels le sang avait si abondamment coulé, avaient évacué Paris, une telle concession était insuffisante ; elle ne fut pas prise au sérieux, et la guerre continua. Il fallut bientôt quitter la position de Saint-Cloud qui était elle-même menacée.

Le duc de Raguse, qui conservait le commandement de l'armée, reconnut qu'avec le peu de monde qui lui restait et qui diminuait par la désertion, de moment en moment, il ne pouvait tenir dans cette position contre les Parisiens et les populations des campagnes; l'action était déjà engagée sur les ponts de Saint-Cloud et de Sèvres, lorsqu'il conseilla de se retirer sur Versailles et de là à Rambouillet.

Au premier mot qu'il dit au duc d'Angoulême de cette cruelle nécessité, le prince s'emporta au point d'accuser le maréchal de trahison; il voulut même lui arracher son épée et se blessa à la main. Mais le roi, étant intervenu, ordonna à son fils de faire des réparations au maréchal Marmont, et, se rangeant à son avis, donna l'ordre du départ.

Arrivé à Rambouillet, Charles X nomma le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et le lendemain il signait son abdication au profit de son petit-fils le duc de Bordeaux.

Cette dernière concession eût pu désarmer peut-être la révolution et la désintéresser : elle offrait au parti libéral et constitutionnel une garantie puissante contre cette prétention insolente du gouvernement du bon plaisir qui avait provoqué le conflit.

La régence d'un prince recommandé par les gages que son père et lui-même avaient donnés à la révolution de 1789 semblait offrir pour l'avenir l'assurance que le gouvernement parlementaire serait accepté et loyalement pratiqué. Elle aurait pu opérer une réconciliation entre la branche aînée des Bourbons et la Révolution : il y a même tout lieu de croire que les hommes influents de l'opposition parlementaire, ceux-là mêmes qui avaient pris l'initiative de ce grand mouvement d'opinions, les Royer-Collard, les Casimir Périer, les Guizot, eussent accepté avec empressement cette transaction et l'eussent regardée comme le dénouement le plus heureux de la lutte engagée, si elle avait été connue plus tôt. Malheureusement une suite d'incidents, l'absence des uns, le refus des autres, retardèrent de quelques heures l'envoi et la publication de cette missive. Or, en révolution, lorsque les événements se précipitent avec une si effrayante rapidité, les heures sont des siècles.

L'ordonnance qui contenait l'abdication du roi ne nous fut portée à l'Hôtel de ville, par MM. de Sémonville et d'Argout, que dans la journée du vendredi 30 et même assez tard ; alors les événements se précipitaient avec une telle violence que les hommes politiques ne pouvaient plus les gouverner. Les cris : *A bas les Bourbons! Plus de Bourbons!* retentissaient dans tous les groupes de combattants.

Cependant, les quelques députés qui se trouvaient à Paris se réunirent dans la salle du Palais-Bourbon et se constituèrent en une sorte de convention sous la présidence de Lafitte. Ceux d'entre eux qui avaient des rapports personnels et intéressés avec le duc d'Orléans, Lafitte, Casimir Périer, Benjamin Constant et autres, avaient déjà entrevu la possibilité de réaliser la pensée qu'ils nourrissaient depuis longtemps de faire passer la couronne de la branche aînée à la

branche cadette; quelques écrits, et entre autres une brochure très-hardie de M. Cauchois-Lemaire à laquelle une poursuite imprudente avait donné le plus grand retentissement, avaient accrédité cette pensée dans le monde politique. De plus, l'exemple de l'Angleterre qui n'avait pu entrer dans la pleine possession de ses institutions parlementaires qu'en transportant la couronne de la branche régnante par le droit de naissance à une autre branche appelée par le Parlement et régnant en vertu et dans les limites du contrat, tout cela entraînait invinciblement les esprits vers une autre solution que celle qui était proposée par Charles X, alors qu'exprimant l'opinion du gouvernement provisoire et de Lafayette, opinion qui était aussi celle des députés les plus populaires et les plus influents de la Chambre, je répondis à M. de Sémonville : *Il est trop tard!*

En effet, la veille plusieurs émissaires, parmi lesquels l'histoire retiendra le nom de *M. Thiers*, qui était appelé à jouer un rôle si important dans ces mêmes institutions pour lesquelles il appelait le concours d'une nouvelle dynastie, avaient été envoyés à M. le duc d'Orléans. Ce prince, au lieu de suivre le roi à Saint-Cloud et à Rambouillet, s'était retiré à Neuilly, à la porte même de Paris, où il se tenait à la portée des événements. On dit qu'en traversant le parc de Saint-Cloud un officier d'artillerie de la garde royale aurait ordonné d'envoyer une volée de coups de canon du côté de Neuilly, soit comme protestation, soit comme hommage anticipé. Le duc d'Orléans, après quelque hésitation et cédant à l'influence de sa sœur la princesse Adélaïde, dit-on, s'était décidé enfin à rentrer dans Paris pendant la nuit et à travers les barricades. Son fils aîné, colonel d'un régiment de cavalerie légère, s'était, de son côté, à la nouvelle des ordonnances, dirigé sur Paris. Arrêté en chemin par des insurgés,

nous avions à l'instant même ordonné de le rendre à la liberté : ainsi, lorsque la branche aînée s'éloignait et voyait l'influence et la force morale se retirer d'elle, la branche cadette se rapprochait de Paris, c'est-à-dire du foyer même de la révolution.

Louis-Philippe venait-il recueillir le fruit d'une conspiration qu'il aurait depuis longtemps préparée? Je n'hésite pas à répondre : non! Louis-Philippe ne conspirait pas contre son cousin; c'eût été de sa part une bien grande perfidie, car quelques jours avant les journées de juillet, il recevait la famille royale au Palais-Royal dans une fête où il l'entourait d'éclatants hommages de dévouement et de fidélité. Non, son avénement au trône de France n'a pas été le résultat d'un complot ourdi par lui; je crois qu'il doit être absous de cette accusation au tribunal de l'histoire. Mais, si on pose autrement la question, et si on demande : ne résulte-t-il pas de l'ensemble de la conduite du duc d'Orléans, avant et après la révolution de Juillet, que, prévoyant cette révolution, il entrait dans ses prévisions, peut-être même dans ses désirs secrets, d'en profiter pour se substituer à la branche aînée? ma réponse serait tout autre. Il est évident pour moi que Louis-Philippe avait prévu de bonne heure que les préjugés et l'obstination de Charles X rendaient inévitable une catastrophe. Ses liaisons avec les députés influents de l'opposition, son affectation de faire élever ses enfants dans les écoles communes, le soin qu'il mettait à relever et secourir tous les personnages, tous les artistes qui avaient encouru les disgrâces de la cour, tout me prouve qu'il prévoyait le naufrage, et que, sans le provoquer, il s'arrangeait depuis longtemps de manière à n'y être pas enveloppé lui et les siens. Sans aucun doute, par sa position si près du trône, par son opposition de principes, de conduite, avec les principes et la conduite du roi régnant, il

avait singulièrement facilité ce naufrage; et lorsque, sous son règne, il disait avec complaisance à propos des différentes tentatives révolutionnaires qui avortaient, soit en France, soit en Europe : *On voit bien qu'ils n'ont pas un duc d'Orléans !* il reconnaissait assez la part d'influence qu'il avait eue dans la révolution. Mais il serait injuste d'appliquer à une telle situation le mot de conspiration.

Dès que le duc d'Orléans fut au Palais-Royal, les députés se mirent en rapport avec lui et la lieutenance générale du royaume lui fut offerte par eux. On prétend qu'il hésita; qu'avant même de faire aux députés une réponse qu'ils attendaient avec la plus vive impatience, il voulut avoir une conférence avec M. de Talleyrand. Quoi qu'il en soit de ce détail, je pense que son parti était pris du moment où retiré à Neuilly, et placé entre Saint-Cloud où était le roi, et Paris où triomphait l'insurrection, il se décida pour Paris et pour l'insurrection; le reste n'était pour lui qu'une question de temps et de prudence. Au moment où il accueillait les propositions des députés, il recevait de Rambouillet l'ordonnance royale qui le nommait lieutenant général du royaume; il se trouvait ainsi investi du pouvoir à un double titre, il le tenait tout à la fois et de Charles X et des représentants de la Révolution. Cette situation double, qui pouvait peut-être lui convenir en ce qu'elle lui donnait le temps de voir les événements se dessiner, ne pouvait cependant se prolonger longtemps, et nous verrons bientôt quel incident vint la trancher.

Lorsqu'on avait appris à l'Hôtel de ville que les députés se disposaient à offrir le pouvoir suprême à Louis-Philippe, sans même stipuler aucune garantie pour la liberté, la surprise et l'indignation y furent très-vives. Les uns voulaient briser la Chambre des députés et convoquer tout de suite les assemblées primaires, pour former une constituante ou une con-

vention. Les autres, plus réservés et reconnaissant que, si, d'un côté, on se montrait trop empressé à la Chambre de déférer la couronne à la branche d'Orléans, d'un autre, il y aurait cependant un grand danger à prolonger l'état de crise révolutionnaire dans laquelle était le pays, pensaient qu'il suffisait de protester et d'exiger que la couronne ne fût donnée que sous des conditions et avec des garanties bien précises : ce fut cette dernière opinion qui prévalut.

La Commission municipale et le général La Fayette rédigèrent en commun une sorte d'adresse ou plutôt de protestation dans laquelle toutes les garanties dont l'opinion publique s'était préoccupée dans les derniers temps, et dont elle désirait la consécration, étaient énumérées. C'étaient l'élection des officiers de la garde nationale (La Fayette avait surtout insisté sur cette mesure), l'extension du jugement par les jurés à tous les crimes et délits politiques, l'extension des franchises municipales, etc... On y déclarait en outre le gouvernement provisoire au nom du peuple. La Fayette, au nom de la garde nationale, protestait contre tout acte par lequel on disposerait de la couronne, avant que ces garanties fussent pleinement assurées...

Je fus chargé de porter cette protestation à la Chambre. Dès que je me présentai, après avoir fait part de mon message au président, je fus introduit et invité à monter à la tribune ; j'y lus le document tout entier, et, dans quelques phrases très-catégoriques, j'expliquai l'objet et la portée de ma mission.

« Le peuple, dis-je aux députés, n'a pas versé son sang pour consommer une révolution de palais ; il a combattu et triomphé pour assurer les droits de sa souveraineté contre le prétendu droit divin de la royauté, pour substituer la loi du contrat à l'arbitraire du bon plaisir, et le gouvernement représentatif, dans toute sa vérité, à un gouvernement de

cour. Avant de disposer de la couronne, il faut donc savoir à quelles conditions elle sera donnée ; il faut que l'avénement de la nouvelle royauté ne soit que la consécration des garanties conquises, garanties que le gouvernement provisoire et le général des gardes nationales du royaume ont écrites pour ainsi dire sous la dictée du peuple dans l'adresse que je dépose sur la tribune. »

Ce n'était pas, on le voit, une supplique, c'était une sommation que j'apportais.

Que serait-il arrivé, si la Chambre des députés eût résisté ? il est certain que l'élément populaire l'eût emporté et que la république eût été immédiatement proclamée.

Les députés imaginèrent un expédient qui conciliait les exigences de l'Hôtel de ville avec l'impatience qu'ils avaient de constituer un gouvernement : il consistait à placer à la suite de la charte de 1814, qu'ils venaient de réviser, sur la proposition de M. Bérard, en une seule séance, un article final, dans lequel on reproduirait les différentes garanties spécifiées dans mon message en déclarant qu'il y serait pourvu par des lois particulières. C'est ce qui motiva cet article 69 de la constitution, si précis et si vainement invoqué depuis par l'opposition.

L'engagement était donc pris dans la constitution elle-même et ces garanties devaient former, ainsi que nous l'avions demandé, une des conditions du contrat qui allait se sceller entre la nation et la nouvelle dynastie.

J'ai eu plus d'une fois l'occasion de rappeler cette circonstance dans mes luttes contre la réaction, notamment à l'occasion des atteintes portées à la juridiction du jury en matière de presse.

Mais telle est la légèreté de notre caractère ou notre facilité à oublier, que cette convention si solennelle

avait passé comme inaperçue, et que je dus, dans la fameuse discussion des lois de septembre, invoquer le procès-verbal même de la Chambre des députés pour constater l'existence de ce pacte constitutionnel.

Une autre circonstance vint bientôt après causer une vive émotion à l'Hôtel de ville : une proclamation affichée dans tous les lieux publics permettait à la nation française, au nom du lieutenant général, de reprendre le drapeau tricolore.

A la vue de cette proclamation, la plus vive indignation éclate au milieu de nous : la Commission municipale s'assemble aussitôt, elle prend un arrêté par lequel il est ordonné que les affiches contenant cette proclamation seront arrachées partout où elles seraient trouvées.

Cette décision était motivée sur ce que la nation française, ayant reconquis ses couleurs nationales et les ayant scellées de son sang, en était saisie par le droit de la victoire et en vertu de sa pleine souveraineté et qu'elle ne reconnaissait à personne le pouvoir de les lui concéder, pas plus que celui de les lui retirer. Je reçus de nouveau la mission d'aller porter cet arrêté à la Chambre des députés, de le déposer sur la barre et d'annoncer que le gouvernement provisoire avait donné des ordres pour qu'il reçût partout son exécution : on le voit, le conflit devenait de plus en plus imminent.

Louis-Philippe le sentit : il reconnut qu'il serait dangereux de prolonger une telle situation, que le moment décisif était arrivé de la faire cesser, que si la Chambre des députés avait pu lui offrir la couronne, c'était à l'Hôtel de ville qu'il fallait aller la prendre.

Je me disposais à remplir le message dont j'étais chargé. J'attendais le cavalier d'ordonnance qui devait m'accompagner ; je me souviens même qu'accablé de fatigue et à peu près privé de sommeil depuis plu-

sieurs jours, je m'étais endormi sur une borne près de la porte de l'Hôtel de ville. On fut obligé de me réveiller pour m'avertir que tout était prêt pour mon départ. Mais à peine avais-je dépassé la place de Grève que je vis arriver par les quais une nombreuse cavalcade ; c'était Louis-Philippe qui venait à l'Hôtel de ville. Il était accompagné d'un groupe de députés. Lafitte, encore gêné par son entorse, s'était fait porter en chaise à porteurs. Je rebroussai chemin et vins prévenir le gouvernement provisoire et le général Lafayette ; celui-ci descendit sur le perron de l'Hôtel de ville, entouré de son nombreux état-major, reçut le lieutenant général ; ils remontèrent ensemble dans la grande salle de l'Hôtel de ville, car c'était là qu'était le véritable foyer de la révolution. Mais c'était aussi là que fermentaient avec le plus de violence toutes les passions qu'elle avait allumées.

Une sorte d'instinct avertissait ces hommes, qui luttaient pour faire sortir de cette crise la réalisation de leurs opinions républicaines ou de leurs projets anarchiques, que la présence du duc d'Orléans à l'Hôtel de ville allait précipiter le dénoûment qu'ils redoutaient. Dès qu'il parut dans la grande salle, ils l'entourèrent comme par un mouvement convulsif ; nous étions heureusement préparés et nous étions assez nombreux pour les contenir. J'observais les visages de ces hommes, au moment où le député Viennet lut à haute voix la proclamation que la Chambre et le lieutenant général adressaient au peuple. Tous ces visages portaient l'empreinte d'une sorte de rage concentrée ; j'ai vu des larmes jaillir de ces yeux qu'animait un sombre fanatisme ; je m'attendais à chaque instant à quelque violence qui eût converti cette scène imposante en un horrible drame.

Lorsque la lecture de l'adresse qui contenait les promesses les plus solennelles de maintenir les ga-

ranties reconquises fut terminée, le général Dubourg s'approcha du lieutenant général du royaume, et, d'un ton menaçant, lui adressa ces paroles :

« Nous venons de recueillir vos engagements, mais souvenez-vous que, s'il vous arrive de les oublier, nous saurons vous les rappeler. »

A ces mots, une partie de ce nombreux auditoire qui encombrait la grande salle fit éclater des cris menaçants. Le duc d'Orléans répondit avec fierté, *qu'il n'avait pas besoin de menaces pour tenir sa parole, et qu'il suffisait du sentiment de l'honneur auquel il n'avait jamais manqué.*

Puis, profitant du bon effet que ces quelques paroles dites avec une courageuse assurance avaient produit, il saisit un drapeau tricolore qui était à sa portée et, prenant le bras du général Lafayette, se dirigea vivement vers une des fenêtres de l'Hôtel de ville donnant sur la place de Grève qui était à ce moment encombrée d'une immense multitude de laquelle s'échappaient surtout les cris de : *plus de Bourbons !*

A l'apparition du duc d'Orléans et de Lafayette enveloppés tous deux, pour ainsi dire, dans les plis du drapeau national, un cri s'élança des entrailles de cette multitude, et ce cri, cette fois unanime, fut celui de : *vive le duc d'Orléans ! vive Lafayette !...* la révolution était terminée.

Le duc d'Orléans était entré simple prétendant à l'Hôtel de ville ; il pouvait y trouver la mort, il en sortit portant la plus belle couronne du monde, et proclamé par le peuple de Paris. Ce couronnement en valait bien un autre.

Le lendemain, le général Lafayette et la Commission municipale rendaient au lieutenant général sa visite et s'acheminaient vers le Palais-Royal à travers une haie de peuple qui se pressait pour assister à ce spectacle où se reflétaient tous les sentiments, toutes les

passions qui l'agitaient : Lafayette était le héros de la journée. De toutes parts les bras nus des ouvriers étaient tendus vers lui ; des mains durcies par le travail venaient presser la sienne.

L'entrevue avec le duc d'Orléans fut courte, et quelques paroles de mutuelles fécilitations pour l'heureux dénoûment de cette grande crise politique furent échangées : c'est dans cette entrevue qu'on place le mot du général Lafayette. « Ce sera la meilleure des « Républiques !... » Je ne l'ai pas entendu prononcer et ne puis pas l'attester ; toutefois, je dois dire que ce mot exprimait parfaitement l'intime pensée du général, celle qui a gouverné toute sa conduite dans cette phase si importante de sa vie.

Ce n'est, en effet, ni par faiblesse, ni par entraînement, et encore moins dans une vue d'ambition personnelle, que le général Lafayette s'était décidé en faveur de la royauté constitutionnelle confiée à la branche cadette des Bourbons ; c'était sous l'impulsion des sentiments les plus nobles et les plus désintéressés qu'il avait pris cette détermination, et il m'appartient, peut-être plus qu'à personne, de lui en donner le témoignage.

En effet, dans les jours qui avaient précédé cette scène de l'Hôtel de ville que nous venons de décrire, le général était à chaque heure assailli par de nombreuses députations qui s'efforçaient de l'entraîner vers la république, en réveillant ses vieux souvenirs de 1789 et ses vives sympathies pour les formes du gouvernement américain.

Les amis du duc d'Orléans le pressaient, de leur côté, de se prononcer, car chaque instant perdu pouvait amener une grande perturbation. Dans cette situation, sentant le poids de la responsabilité qui pesait sur lui, Lafayette me fit l'honneur de m'appeler à en conférer avec lui : notre conversation fut longue,

aussi calme que s'il se fût agi de résoudre une simple question de philosophie ou d'histoire.

J'ai un souvenir encore très-présent de cette conversation. Le général, un peu indisposé, était couché et j'étais assis près de son lit. Nous discutâmes tout : la forme du gouvernement, le choix des institutions et celui des personnes. Je peux dire que la conclusion définitive qui sortit de cette conférence répugnait aux sentiments intimes du général, mais était conforme à sa raison; ses sympathies personnelles étaient pour la république; il en avait vu en Amérique les admirables résultats. Ses souvenirs les plus récents lui retraçaient la puissance colossale, l'extrême liberté et la richesse immense que ce peuple, en moins d'un siècle, avait dues à ses institutions républicaines, tandis que les souvenirs de toute sa vie, depuis son extrême jeunesse jusqu'à l'âge où il était parvenu, ne lui rappelaient de la royauté que des perfidies et des corruptions.

D'un autre côté, il avait conservé, lui dont le cœur était si bienveillant, un profond sentiment de mépris et même de haine contre le père de celui qu'il s'agissait actuellement de faire roi, le duc d'Orléans, dit Égalité; il avait dû, en 1792, signifier à ce prince un ordre d'exil que ses intrigues avaient rendu nécessaire, et ce sentiment rejaillissait en partie sur son fils. Mais la raison et le patriotisme si pur et si vrai du général triomphèrent de ces sentiments.

Voici le sommaire des motifs que je me permis de faire valoir et qui eurent son assentiment. La situation intérieure et extérieure de la France ne permettait pas d'accepter l'institution républicaine; située comme elle l'est, en Europe, en face de nations puissantes gouvernées par des monarchies dans lesquelles le pouvoir est fortement concentré, elle est obligée, sous peine d'offrir à ses voisins une proie assurée,

d'avoir elle-même une centralisation très-puissante. Ainsi, au lieu de simples milices qui suffisent à l'Amérique, la France a besoin d'une forte armée permanente toujours prête à agir. Cette armée ne peut relever que d'un seul chef; de même pour la justice, pour les finances, à moins de rompre cette *unité* qui fait la force de notre pays.

L'administration seule pourrait être décentralisée, mais encore dans une mesure qui n'empêcherait pas que le pouvoir qui restera concentré dans les mains du chef du pouvoir exécutif ne fît de ce chef un personnage si puissant, si influent sur les destinées du pays, que le choix de cette magistrature par l'élection pourrait provoquer des conflits sanglants et introduirait dans notre société un germe périodique de guerre civile qui finirait par l'épuiser.

D'ailleurs, une fois élu, quelle puissance pourrait balancer celle de l'homme à qui de tels pouvoirs seraient confiés, et quels moyens sérieux, efficaces, les lois pourraient-elles offrir pour l'empêcher d'en abuser.

Tandis que la monarchie constitutionnelle désintéresse la république dans ce qui tient à la liberté, à la dignité humaine; car bien que, sous cette forme de gouvernement, le pouvoir suprême du chef de l'État soit réglé par le droit héréditaire et non livré à l'élection populaire, le gouvernement dans ses réalités et ses applications aux droits et aux intérêts de la nation est tout entier subordonné à l'opinion générale du pays; il relève de cette opinion, non tous les cinq ou dix ans, comme sous la république, au moyen d'une élection quinquennale ou décennale, mais tous les jours et à tous les instants du jour, pour ainsi dire, par l'obligation où est le ministre responsable, seul dépositaire réel et effectif du gouvernement, d'être d'accord avec la majorité des représentants de la nation.

Aussi, sous ce dernier mode de gouvernement, l'élection du pouvoir est indirecte, mais permanente, et cette élection n'entraîne ni commotion, ni guerre civile, ni intervention étrangère. La question entre la république et la monarchie constitutionnelle est donc résolue par la seule force de la situation géographique de la France, indépendamment même de ses mœurs et de ses traditions qui sont entièrement favorables à la monarchie.

Pour faire violence à ces mœurs, à ces traditions, il faudrait de nouveau recourir à un système de violence et de terreur, et renouveler la politique du Comité de salut public et de la Convention, qui fut, peut-être, plutôt la conséquence forcée du choix d'un gouvernement qu'il fallait imposer par la force que le résultat de la stupide férocité des hommes qui se sont faits les instruments de cette violence.

Le général Lafayette, l'homme de la liberté régulière et qui, s'il n'avait pas conservé une trop bonne opinion de la royauté, haïssait bien plus encore le jacobinisme, ne pouvait hésiter; s'il pouvait oublier que c'était devant la proscription des jacobins qu'il avait été obligé de quitter son pays, il n'oubliait pas de combien de ruines et de sang ce détestable parti avait couvert la France : il se prononça pour la monarchie constitutionnelle.

Le Palais-Royal avait eu vent de notre conférence. En sortant de la chambre du général, je trouvai le vieux général Mathieu Dumas qui attendait avec impatience le résultat de notre conversation et la reporta tout joyeux à Louis-Philippe qui, dès lors, ne craignit plus de franchir le Rubicon et se décida à venir à l'Hôtel de ville.

Plût à Dieu qu'il eût bien compris à quelles conditions la couronne de France lui était décernée; plût à Dieu qu'au lieu de nier ou de rejeter bien loin ce

qu'il appelait dédaigneusement le *programme de l'hôtel de ville*, il y fût, au contraire, religieusement resté fidèle; il aurait épargné à notre malheureuse France de bien longues et bien cruelles épreuves.

Je suis obligé maintenant de laisser se développer, sans moi et en mon absence, les événements ultérieurs : la proclamation du roi, son serment, qui n'étaient que les conséquences forcées des actes auxquels je venais de prendre part. Une mission qui a marqué dans ma vie, et qui m'a laissé de vives et profondes impressions, m'éloignait du théâtre même où ce dénoûment allait s'accomplir : mission toute de générosité, et que j'ai eu le bonheur de remplir au grand étonnement de mon pays et de mon temps.

CHAPITRE III

VOYAGE DE CHERBOURG

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le roi Charles X était à Rambouillet, attendant le résultat de son abdication et de la désignation qu'il avait faite du duc d'Orléans, comme lieutenant-général du royaume. Là, il était assez éloigné de Paris pour n'avoir plus rien à craindre de l'action immédiate de l'insurrection parisienne, et il en était assez rapproché pour prendre avantage des circonstances.

L'ordre avait été transmis au général qui commandait le camp de Saint-Omer de rallier les troupes du roi à Rambouillet; on craignait d'un autre côté le soulèvement des populations de l'Ouest et du Midi de la France.

Le gouvernement de l'Hôtel de ville n'avait pas eu la pensée de mettre obstacle à l'éloignement du roi; seulement, ayant appris que les diamants de la couronné avaient été enlevés et transportés à Rambouillet, il avait donné mission à un officier connu par sa bravoure et qui avait la confiance du général La Fayette, au colonel Plocque, de se rendre à Rambouillet pour revendiquer ces diamants comme propriété nationale.

Cet officier essuya, comme on le pense bien, un refus. Ne consultant alors que son courage, au lieu de nous venir rendre compte du résultat de sa mission, il réunit autour de lui quatre ou cinq soldats débandés et, se plaçant en face des avant-postes de l'armée royale, il lui fit des sommations hautaines et intercepta toutes ses communications avec Paris. Il en résulta une espèce d'engagement dans lequel il reçut une balle dans la jambe et fut transporté blessé à Rambouillet où il parlait encore en vainqueur. Avait-on une idée exacte de cet état de choses au Palais-Royal? On pourrait en douter, car le 2 août, vers les dix heures du matin, je fus invité à me rendre auprès du duc d'Orléans pour affaire aussi importante qu'urgente. Je me rendis immédiatement à cette invitation et je trouvai le lieutenant-général seul dans son cabinet. C'était la seconde ou la troisième fois que je le voyais; je n'avais jamais eu aucun rapport ni direct ni indirect avec lui avant la révolution.

« Je viens de recevoir, me dit-il, une lettre du roi Charles X qui, sur le point de quitter la France, me demande *des sauvegardes*. J'ai jeté les yeux sur vous, pour cette mission ; il est convenable que la Chambre, l'armée et la population de Paris y soient représentées. Le maréchal Mortier, duc de Trévise, représentera l'armée, MM. le baron de Schönen et le colonel Jacqueminot, tous deux députés, représenteront la Chambre, et vous, consentez-vous à représenter la garde nationale parisienne? » Je m'inclinai.

« Ainsi composée, cette commission est assurée, ajouta-t-il, de rencontrer partout respect et soumission, et je confie à votre courage et à votre honneur le salut de cette famille dont j'ai la douleur d'être obligé de me séparer. Le temps presse, allez faire vos préparatifs de voyage, et dans deux heures une voiture sera prête pour vous transporter à Rambouillet. M. le

duc de Coigny, qui a des relations personnelles et domestiques avec Charles X, vous servira d'introducteur auprès de lui.

« Voici la réponse que j'adresse à la lettre du roi et que vous lui remettrez. » Il me confia en même temps un paquet cacheté.

« Vous voudrez bien, avant de partir, repasser par le Palais-Royal, car j'aurai des instructions particulières à vous donner. »

Je pris à peine le temps de retourner chez moi, d'y faire prendre quelques effets de voyage et une lettre de *crédit*, puis je retournai au Palais-Royal.

La duchesse d'Orléans était cette fois dans le cabinet de son mari, et lorsque j'y entrai, je les trouvai tous deux en proie à la plus vive émotion.

Le duc se récriait sur sa fatale destinée qui le condamnait à être l'instrument de la déchéance et de l'exil d'une famille qui l'avait comblé de bienfaits et pour laquelle il avait une si profonde affection. Ses paroles étaient entrecoupées de sanglots; la duchesse, de son côté, livrée à une extrême agitation, se jetait au cou de son mari, cherchant à le consoler, à le soutenir, et se tournant vers moi : « Le voyez-vous, disait-elle, c'est le plus honnête homme du royaume. »

J'étais moi-même ému de cette scène à laquelle j'assistais dans un silence respectueux.

Le lieutenant-général alors s'approcha de moi : « M. Odilon Barrot, je vous ai choisi, parce que je connais votre cœur et que j'ai pu déjà apprécier la générosité de vos sentiments.

« Je vous charge particulièrement non-seulement de veiller à la sûreté de mes malheureux parents, mais de les entourer de tous les égards dus au malheur... »

Je l'assurai que j'étais prêt à sacrifier ma vie pour accomplir la mission qu'il me faisait l'honneur de me confier et que j'en comprenais le caractère et la portée.

Je me retirai.

A quatre heures et demie, les commissaires, à l'exception du duc de Trévise, étaient sur la route de Rambouillet : le maréchal Mortier avait refusé de partir avec nous ; il donna pour raison qu'étant chevalier des ordres, il ne pouvait se dispenser de paraître en présence du roi revêtu de son cordon bleu ; que telle était la règle, etc.

Ce vieux et brave soldat n'avait rien trouvé de mieux, pour motiver son refus, que de se retrancher dans une question d'étiquette au moins puérile ; malgré la gravité et le danger de la situation, nous ne pûmes nous empêcher de sourire lorsqu'on nous communiqua cette étrange excuse.

Le maréchal Maison, désigné pour tenir la place du maréchal Mortier, ayant accepté, nous rejoignit à Rambouillet où nous arrivâmes entre neuf et dix heures du soir.

Quelques détachements de la garde royale, notamment de la garde à cheval, que nous rencontrâmes sur la route et dont les officiers nous annonçaient qu'ils étaient résolus à ne plus servir contre la cause nationale, nous confirmèrent dans l'idée que nous emportions de Paris que le roi avait licencié son armée et que nous n'avions plus à remplir qu'une mission de paix et de protection.

Dès notre arrivée, nous fîmes inviter le maréchal Marmont, duc de Raguse, à se mettre en rapport avec nous. Il vint aussitôt à notre hôtel. Nous lui rendîmes compte en peu de mots de notre mission et lui demandâmes de nous introduire auprès du roi.

Le maréchal, ayant été prendre les ordres de Charles X, revint après quelques instants nous dire que le roi était retiré dans ses appartements et qu'il était d'étiquette (toujours l'étiquette) que nul ne pouvait être introduit dans un tel moment. Nous le

priâmes de retourner auprès du roi, accompagné cette fois du duc de Coigny, auquel nous remîmes la lettre du duc d'Orléans dont nous étions porteurs. Le maréchal Marmont revint bientôt, nous disant que le roi n'avait pas lu sans surprise la lettre que lui adressait son cousin; qu'il n'avait pas demandé de sauvegardes et qu'il n'en avait pas besoin; qu'il était entouré de son armée fidèle et qu'il attendrait dans cette situation le résultat des communications qu'il avait ordonné de faire aux Chambres. Le duc de Raguse ajoutait que, néanmoins, le roi ne trouvait pas mauvais que nous restassions à Rambouillet jusqu'à ce que ce malentendu fût éclairci.

Nous lui répondîmes que nous étions venus à Rambouillet avec le caractère de *sauvegardes* et pour remplir une mission de paix et de protection; que, dès que nous n'étions pas agréés par Charles X en cette qualité, nous ne pouvions rester un seul instant de plus; et, comme les chevaux de nos voitures n'étaient pas dételés, nous repartîmes immédiatement pour Paris.

Le duc de Raguse montrait dans ses conversations avec nous une grande effusion. C'est de lui que nous apprîmes les détails de la scène qui avait eu lieu l'avant-veille entre le duc d'Angoulême et lui, et dont il était encore tout ému.

Il se plaignait amèrement du sort qui semblait le poursuivre. « J'étais, nous disait-il, adversaire très-prononcé des ordonnances et pourtant je me suis vu forcé de les faire exécuter. »

Pour se justifier d'avoir ordonné à ses troupes de tirer sur les citoyens dont le crime était de résister à des actes qu'il reconnaissait lui-même illégaux, il nous donnait une singulière explication que je retrouve dans mes notes.

« *La rue*, disait-il, *devait être libre pour la troupe*

comme pour les citoyens; par cela seul qu'on la leur interdisait, il a bien fallu ordonner le feu ! »

La vérité historique est que, depuis sa malheureuse participation à la capitulation de Paris, le duc de Raguse, poursuivi par l'opinion publique et comme dénationalisé, était devenu dans les mains du parti *ultrà* de la Restauration un instrument aveugle, et qu'il ne pouvait lui rien refuser.

Ajoutez que le maréchal avait contracté des habitudes d'une vie tellement luxueuse, qu'il était écrasé de dettes que la cour voulait bien payer. Cet homme ne s'appartenait plus, et la cruelle destinée qu'il déplorait devant nous n'était que la conséquence de sa conduite.

Du reste, il protestait de sa résolution de se séparer de la famille exilée dès qu'il l'aurait accompagnée sur la terre d'exil et accompli ainsi son devoir.

Il nous en demandait acte et nous le lui délivrions, en faisant de tristes réflexions sur les vicissitudes de cette existence dont les débuts avaient été si brillants et si glorieux et dont le terme était si chargé de douleur et de honte.

A quatre heures du matin nous descendions au Palais-Royal et faisions éveiller le duc d'Orléans. A peine se donna-t-il le temps de se couvrir des vêtements les plus indispensables; ses pieds étaient nus dans ses pantoufles.

Le dialogue fut court.

« Monseigneur, Charles X, répondant au message que nous lui avons porté de votre part, nous a fait dire qu'il n'avait pas demandé de *sauvegardes* et de plus, qu'entouré de son armée fidèle, il n'en avait pas besoin; il nous a paru évident qu'il cherchait à gagner du temps : cette situation est périlleuse, il faut la faire cesser; et, si un coup est à frapper, c'est à vous, et à vous seul, d'en prendre l'initiative. »

J'appuyai sur ces dernières paroles ; nous n'avions pas le temps, en effet, de demander l'explication de cette étrange méprise qui nous faisait partir de Paris comme *sauvegardes* sur une prétendue demande qui ne se trouvait pas vraie, méprise qui nous avait fait une position très-fausse et même très-périlleuse.

Car, si Charles X eût été résolu à jouer son *va-tout* et à compromettre ce qui lui restait de force autour de lui dans un effort suprême, il n'aurait eu rien de mieux à faire que de nous faire passer par les armes, comme rebelles et espions, ainsi que le bruit en avait couru, et d'ordonner immédiatement après de marcher sur Paris !...

Ma voix et mon geste se ressentaient probablement des sentiments que j'éprouvais, car Louis-Philippe, au lieu de discourir, selon son habitude, me dit, après m'avoir regardé :

« Vous avez raison, M. Barrot, il faut faire une démonstration armée sur Rambouillet ; — prévenez le général Lafayette et que le rappel soit battu dans tous les quartiers de Paris ; — chaque légion de la garde nationale fournira un contingent de six cents hommes, et vous, messieurs, s'adressant à nous, vous précéderez cette colonne à Rambouillet. Cette fois, peut-être, je serai compris et vous serez accueillis. »

Je me hâtai de transmettre au général Lafayette l'ordre du duc d'Orléans ; mais la population de Paris l'avait pour ainsi dire pressenti et devancé.

D'abord, et quelques heures après notre départ de Paris, le bruit s'était répandu que nous avions été égorgés par les avant-postes de l'armée royale, et ce bruit y avait déjà causé une grande agitation.

Lorsque la nouvelle de notre retour arriva, elle trouva toute la population inquiète, anxieuse, toute prête à précipiter un dénouement ardemment désiré. Aussi, et avec cette rapidité électrique qui ne

peut se produire que dans les moments de révolution, d'un bout à l'autre de Paris et de sa banlieue, un cri unanime s'éleva : *A Rambouillet ! à Rambouillet !* et aussitôt chacun de s'armer des premières armes tombées sous sa main, de s'emparer de tous les moyens quelconques de transport, puis, sans ordre, sans commandement, de s'acheminer pêle-mêle vers la route de Versailles. Le mouvement avait précédé le rappel des tambours ; il ne put pas être régularisé, et au lieu du contingent régulier de chaque légion de la garde nationale, c'était une immense cohue composée d'hommes de toutes professions ; les uns à pied, les autres en charrettes ; d'autres encombrant des voitures dont ils s'étaient emparés et qu'ils chargeaient jusqu'à l'impériale ; ceux-ci revêtus d'uniformes divers, ceux-là en habits ou en blouses ; les uns armés de fusils, les autres d'instruments de travail et même de broches de cuisine. Tous poussaient des cris confus ; un étranger qui aurait vu passer un convoi si bizarre, sans connaître la cause qui lui donnait l'impulsion, n'aurait su comment le caractériser : il l'aurait pris pour une de ces processions grotesques par lesquelles quelques-unes de nos provinces du Nord ont la coutume de célébrer un anniversaire local, bien plutôt que pour une armée allant décider du sort de la monarchie. Quelques escadrons de cavalerie en auraient eu facilement raison ; mais la force morale et la confiance étaient du côté de cette population confuse, tandis que la démoralisation la plus complète avait atteint et paralysé la force organisée qui entourait Charles X.

Toutefois, nous crûmes prudent, lorsque notre voiture eut dépassé la tête de la colonne parisienne déjà arrivée à Sèvres (il était bien six à sept heures du matin), de faire appeler le général Pajol qui avait le commandement, au moins nominal, de cette étrange

armée. Nous lui recommandâmes expressément de placer une avant-garde un peu forte à Trappes, petit village qui précède Rambouillet, et de donner l'ordre exprès à l'officier qui commanderait ce poste de ne permettre à qui que ce soit de passer outre, ajoutant que le succès de notre mission pouvait dépendre de la stricte exécution de cette consigne.

Arrivés nous-mêmes à Trappes, nous nous arrêtâmes et dépêchâmes un émissaire au maréchal Marmont, duc de Raguse, pour lui annoncer que nous étions de nouveau à la disposition du roi, et pour lui demander un sauf-conduit. Une heure après environ, la réponse nous arrivait et notre voiture entourée par un escadron des gardes entrait dans Rambouillet par la porte du parc.

La nuit était venue, les bivouacs des troupes étaient éclairés; nos guides mirent quelque affectation à nous faire passer devant les régiments d'infanterie et de cavalerie massés dans le parc et sur la route, et surtout devant les quarante pièces de canons mises en batterie près du château; ces forces réunies étaient réduites à trois mille chevaux et à cinq à six mille fantassins. Mais elles étaient composées presque entièrement de la garde royale, c'est-à-dire de soldats d'élite.

Rien de plus saisissant et de plus tristement solennel que l'aspect du château de Rambouillet dans cet instant critique. Au moment où nous y fûmes introduits, la grande salle était encombrée de fonctionnaires de tous rangs qui, à notre vue, se séparèrent en deux haies à travers lesquelles nous nous avançâmes. Comment rendre les sentiments divers qui se peignaient sur tous ces visages? le désespoir déchirant chez les uns, une joie mal contenue chez les autres. Mais ce qui dominait, c'était la vive anxiété que notre présence causait chez tous. Apportions-nous la paix ou la guerre? Allait-on être dans la né-

cessité ou de se faire tuer pour la dynastie régnante dans un dernier et suprême conflit, ou une transaction permettrait-elle à chacun, après avoir sauvegardé son honneur, de songer à ses intérêts et de se retourner vers le soleil levant? Tout cela était écrit sur ces figures sur lesquelles, en passant, je pus jeter un regard rapide. Aux questions qui m'étaient adressées par les uns et par les autres sur ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer, je m'étais borné à répondre : *Espérez*, et ce *mot*, circulant rapidement dans la foule, en avait déjà changé la physionomie, lorsque la porte du cabinet dans lequel se trouvait le roi s'ouvrit et se referma sur nous.

Charles X était seul, debout près d'une table; sa contenance était contrainte et sévère; il était visiblement agité, quoiqu'il affectât une assurance apparente. Sa voix était brusque.

« Hé bien, que me veut-on? » furent les premières paroles qu'il nous adressa lorsqu'il nous vit entrer. Mes collègues m'avaient chargé de porter la parole.

« Sire, lui dis-je, nous sommes suivis par une colonne armée de la population de Paris; nous l'avons devancée et nous nous sommes hâtés de nous rendre auprès de vous pour épargner à la France un horrible conflit dans lequel périraient infailliblement vos plus fidèles serviteurs, ceux qui doivent vous être les plus chers... conflit désormais sans objet, puisque vous et votre fils avez abdiqué.

« — J'ai abdiqué, il est vrai, dit Charles X; mais c'est au profit de mon petit-fils, et nous sommes tous résolus ici à défendre ses droits jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

Ces derniers mots avaient été prononcés d'une voix forte et qui paraissait exprimer une irrévocable résolution.

Je me rapprochai alors du roi, et avec un accent

pénétré et qui s'animait du sentiment que m'inspirait une si grave situation :

« Il ne m'appartient pas, lui dis-je, de préjuger les droits dont vous parlez, ni les espérances qui s'y rattachent; mais gardez-vous que le nom de votre petit-fils soit le signal de la catastrophe qui se prépare; quel que soit l'avenir que Dieu lui réserve, dans l'intérêt même de cet avenir, qu'il ne soit pas souillé du sang qui va couler. »

Charles X était ému ; sa contenance et sa voix changèrent subitement.

« Hé bien, me dit-il, que faut-il faire ? »

Cédant moi-même à une émotion trop vive pour respecter les lois de l'étiquette, je saisis une des mains du roi, et la pressant dans les miennes :

« Vous avez déjà commencé le sacrifice, sire, il faut le consommer et le consommer tout de suite, il n'y a pas un instant à perdre... »

Le roi nous congédia en disant qu'il allait aviser; puis, comme nous nous retirions, il retint le maréchal Maison, témoignant le désir de l'entretenir en particulier.

Lorsqu'ils furent seuls, Charles X, d'après ce que le maréchal nous rapporta aussitôt après cet entretien, lui aurait dit : « Vous êtes militaire, maréchal, incapable par conséquent de me tromper; combien sont-ils?

« — Sire, aurait répondu le maréchal avec cette bonhomie apparente qui n'excluait pas une certaine finesse, je ne les ai pas comptés, mais, par approximation, ils sont bien de soixante à quatre-vingt mille hommes...

« — Cela suffit, répondit le roi, dans un quart d'heure, je vous ferai savoir mes résolutions... »

Un quart d'heure après, en effet, un billet du maréchal Marmont apporté par un officier du palais

nous faisait savoir que le roi avait résolu de se retirer; qu'il agréait notre intervention, comme commissaires du gouvernement, et qu'il irait coucher cette nuit à Maintenon. On nous faisait savoir également que les diamants et autres bijoux de la couronne étaient enfermés dans un fourgon placé sous une remise qu'on nous désignait.

A l'instant même, j'envoyai au général Pajol la note suivante :

GÉNÉRAL,

Le roi vient de se décider à partir : notre mission a obtenu ce premier résultat heureux ; mais, pour Dieu ! donnez les ordres les plus sévères pour que vos gens ne nous suivent pas, car ils nous rendraient notre tâche plus difficile...

J'adressai également au lieutenant-général cette lettre à laquelle les événements devaient donner, vingt ans plus tard, le caractère d'une prophétie.

MON PRINCE,

Le roi Charles X se décide à quitter Rambouillet. Vous n'avez plus désormais de compétiteur pour le trône. Le seul héritier que vous puissiez avoir, c'est la République.

J'écrivis également au général La Fayette la lettre qui est transcrite dans les notes et documents.

Après avoir apposé les scellés sur le fourgon qui renfermait les diamants de la couronne et l'avoir surmonté d'un drapeau tricolore, nous les confiâmes à la garde du maire de la ville, puis nous fîmes atteler à notre voiture quatre mules qui restaient dans les écuries, et, traînés par ces animaux, emblèmes assez fidèles du caractère tout pacifique de notre mission, nous nous acheminâmes lentement à travers cette belle forêt de Rambouillet qu'éclairaient çà et là quelques

rares lumières, rencontrant des groupes disséminés de soldats et de serviteurs épars qui formaient le convoi lugubre de cette malheureuse dynastie; nous arrivâmes ainsi au château de Maintenon au milieu de la nuit.

Nous étions épuisés de fatigue : toutefois, avant de nous livrer au repos, nous voulûmes pourvoir au licenciement des troupes qui ne devaient pas faire partie de l'escorte et régler la marche pour les jours suivants.

Les quatre capitaines des quatre compagnies des gardes assistaient à cette espèce de conseil de guerre; après que les détails du service furent épuisés, la conversation se porta naturellement sur les événements qui venaient de s'accomplir. — « Je ne suis pas bien sûr, nous dit M. le duc de Luxembourg, que vous ne nous ayez pas fait faire une grosse sottise, en déterminant le roi à se retirer...

« — Pourquoi? lui répondis-je, je suppose qu'avec les forces que vous commandiez, vous eussiez pu obtenir un avantage momentané sur cette troupe irrégulière qui s'avançait vers Rambouillet; que vous eussiez réussi à la ramener sur Paris; à l'instant même le tocsin eut sonné dans toutes les campagnes. Ces populations dont vous avez pu juger l'esprit se seraient levées en masse, vous auraient entourés et pas un de vous, peut-être, n'aurait échappé.

« — *C'est égal*, répliqua le gentilhomme, avec ce tour d'esprit tout à la fois impertinent et sérieux qui distingue seul les hommes de l'ancienne cour; *avouez qu'en balayant cette canaille nous eussions rendu un grand service à votre Louis-Philippe...* »

Au moment où j'allais m'étendre sur un lit de camp qui avait été préparé pour moi, dans la salle de billard, M. le duc de Noailles entra : il n'avait pas hésité à donner l'hospitalité à son roi malheureux; mais il

n'était pas rassuré sur les conséquences de cet acte de dévouement. Il croyait voir arriver d'un moment à l'autre la colonne des insurgés de Paris, et il craignait, surtout pour sa femme alors enceinte, les secousses que lui occasionnerait une lutte suivie peut être de graves excès; je le rassurai, en lui communiquant les ordres que nous avions donnés, et je m'endormis.

Le son du clairon qui annonçait le départ put seul me réveiller, et le convoi était déjà en marche, lorsque je me levai.

Je n'assistai donc pas à la scène très-touchante de la séparation du roi et de la partie de sa garde qui ne pouvait l'accompagner : mes collègues me dirent que madame la duchesse d'Angoulême avait surtout été très-pathétique dans ses adieux, et qu'elle n'avait pu retenir ses larmes.

Notre voiture suivait d'abord les voitures du roi et de sa famille, mais, en approchant de Dreux, nous vîmes arriver à nous un fourrier de la maison du roi tout effaré. Il avait été envoyé en avant pour préparer les logements et il avait trouvé la ville fermée et barricadée : on l'avait même arrêté et conduit à l'hôtel de ville où on lui avait signifié que toute la population armée s'opposerait à l'entrée de Charles X dans la ville. On l'avait ensuite relâché pour qu'il rapportât cette réponse à son maître, et il venait de la part du roi nous rendre compte de cet incident pour que nous eussions à y pourvoir.

Ainsi commençaient déjà les devoirs de notre mission : nous fîmes prendre à notre voiture, hors de laquelle flottaient nos écharpes tricolores, la tête de l'escorte, et lorsque nous fûmes en vue de la ville, de Schönen et moi, nous descendîmes et nous avançâmes vers le poste des gardes nationaux qui gardait la porte de la ville. Reconnus et acclamés,

nous fûmes portés pour ainsi dire à l'hôtel de ville, au milieu d'une affluence immense des habitants de la ville et des campagnes environnantes, et là, chacun de nous, monté sur une table, harangua cette foule.

La cause du droit et de la liberté a triomphé, leur disions-nous, il n'y a plus de combat et par conséquent plus d'ennemis. Il n'y a plus que le malheur d'une famille déchue et s'acheminant vers l'exil, à respecter. Le peuple de Paris qui a versé son sang pour le triomphe de la cause commune a donné l'exemple de ce respect pour le malheur; serez-vous moins généreux que lui?...

Non! non! qu'il entre!... telle fut la réponse que la foule fit retentir de toutes parts à l'hôtel de ville, comme dans les rues et les places publiques.

Le maréchal des logis qui nous avait accompagnés, au lieu de se réjouir du succès de notre intervention, s'arrachait les cheveux et se répandait en gémissements : « Faut-il que j'aie assez vécu, s'écriait-il dans sa douleur, pour entendre traiter ainsi mon maitre?...

« — Vous êtes fou, mon cher, lui dis-je, dites-moi donc quel moyen il faut employer, pour entrer dans une ville fermée, quand on ne peut pas y entrer par la force? »

Ce malheureux homme avait été tellement troublé par les événements dont il était le témoin, que sa raison en avait été dérangée. On m'a assuré que, depuis ce moment, il était devenu entièrement fou.

Nous rencontrâmes à notre retour le duc d'Angoulême, qui était à cheval à la tête de l'escorte. Je m'approchai de lui, pour rendre compte de ce que nous avions fait et obtenu : « Cela ne me regarde pas, me dit-il, allez le dire à mon père. » Je vins alors à la voiture de Charles X et lui dis que l'obstacle qui s'opposait à son entrée à Dreux était levé; qu'il pouvait s'avancer en toute sécurité; que, seulement, il

devait être préparé à trouver toute la ville pavoisée des couleurs nationales. « Cela m'est égal, dit-il, pourvu que j'entre; » et il donna l'ordre d'avancer.

La promesse qui nous avait été faite fut exactement tenue : cette population, si effervescente quelques instants auparavant, vit passer dans le plus grand calme toute cette longue procession d'hommes et de bagages. Pas un cri, pas une insulte ne furent adressés aux gens de l'escorte, et jusqu'au moment de notre départ, nous n'eûmes pas à regretter le plus léger désordre.

Nous passâmes la nuit à Dreux. Là, un aide de camp du roi vint le rejoindre : on était avide de nouvelles; on l'interrogea sur toutes les circonstances de la journée de la veille. On lui demanda de combien d'hommes était composée la colonne qui s'était avancée sur Rambouillet, si elle était en ordre et bien armée...

Il répondit qu'il y avait environ de quinze à vingt mille hommes; qu'une grande partie n'était pas sérieusement armée et que le plus grand désordre se faisait remarquer dans toute cette foule qui marchait pêle-mêle sans être formée en bataillons. Cet officier exagérait peut-être dans un sens opposé à l'exagération du maréchal Maison : mais on peut juger de l'exaspération que ce récit jeta dans l'âme de tous ces hommes qui regrettaient de n'avoir pas combattu et qui se plaignaient hautement de ce que le roi s'était laissé tromper par le maréchal Maison. Tel qui s'était félicité tout haut du dénouement pacifique que la retraite prudente de Rambouillet avait substitué à un conflit sanglant qui avait ses hasards, criait le plus fort à l'infamie et à la trahison.

Mais la réflexion sur la situation de cette petite troupe de fidèles que chaque pas éclaircissait de plus en plus et qui, entourée de populations hostiles, ne pouvait

même traverser une ville sans l'intervention de ses sauvegardes, fit bientôt évanouir toute colère.

C'est à Dreux que la duchesse de Berry, qui n'était pas à Paris lors des journées de Juillet, rejoignit la famille royale ; afin de traverser les campagnes avec sûreté, elle avait cru devoir prendre un déguisement ; elle était revêtue de la veste et du chapeau d'un meunier.

C'est aussi dans cette ville que le soir, réunis dans un salon, madame de Gontaut-Biron, gouvernante du duc de Bordeaux, nous dit ce mot, si plein de sens et d'esprit : « Si, le *trente* Juillet, je vous avais apporté le jeune prince royal à l'Hôtel de ville et que je l'eusse mis sur les genoux du général La Fayette, qu'auriez-vous fait?...

« Ma foi, Madame, il est probable qu'alors, ni vous, ni nous, ne serions ici... »

Nous repartîmes le lendemain de bonne heure pour Verneuil, après avoir mis un peu plus d'ordre dans l'escorte et être convenus que nous aurions tous les jours deux conférences avec le roi, une à l'arrivée et une autre au départ pour régler la marche, convenir de l'étape et pourvoir aux incidents de la route ; mais cette fois nous ne suivions pas, nous précédions le convoi ; l'expérience faite à Dreux avait fait sentir la nécessité de placer notre voiture en tête pour avertir les populations du caractère de ce voyage à travers des contrées où, indépendamment des passions politiques, fermentaient alors des sentiments de haine et de terreur qu'y avaient excités de nombreux incendies attribués bien à tort à la politique.

Nous partions de Dreux le lendemain à quatre heures du matin, précédant le départ de la famille royale d'une heure environ pour préparer les populations et lever au besoin les obstacles qui pourraient s'opposer à notre marche.

Voici, au reste, le texte même de la lettre que j'adressais au lieutenant-général : on y retrouvera d'une manière plus minutieusement exacte et les faits et même les impressions que je ne reproduirais pas aussi fidèlement d'après des souvenirs déjà si éloignés.

A Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans.

MONSEIGNEUR,

Nous sommes partis de Dreux à quatre heures du matin, précédant la famille royale d'une heure, ainsi que cela avait été convenu, pour disposer les populations au calme et prévenir toute manifestation blessante. Partout, nous avons trouvé l'unanimité, au moins apparente, pour le nouveau gouvernement. Les gardes nationales étaient sous les armes, et portaient la cocarde nationale; le drapeau tricolore était arboré. Nous avons fait halte à *Tillières;* le roi et sa suite s'y sont reposés; sa suite ne se compose plus que de 500 gardes du corps environ, quelques gendarmes à cheval et gendarmes d'élite, deux pièces de canon; beaucoup de bagages et de valets.

Nous avons insinué de renvoyer une grande partie du service, mais la force des habitudes l'emporte : le roi paraît satisfait des soins dont nous l'entourons; nous n'avançons que bien lentement; le roi dit qu'il ne peut pas faire de plus fortes journées, et il n'est ni dans notre mission, ni dans notre volonté de le contraindre à voyager plus vite. Tout le convoi est arrivé à *Verneuil* à 2 heures et demie, des logements et des vivres étaient préparés; tout se passa avec ordre : la population est calme et réservée, mais très-prononcée pour les idées constitutionnelles : c'est le caractère normand. Les renseignements pris sur les pays environnants sont bons et tout nous fait espérer que notre voyage, malgré sa lenteur, se terminera heureusement; ce qui ne sera pas un des phénomènes les moins étonnants de cette révolution.

Nous avons adressé hier un courrier à Paris; nous en envoyons un aujourd'hui à Caen, pour avoir de l'argent; le roi en manque absolument; il parle de sa volonté de rembourser les sommes dépensées : ce point ne nous regarde pas.

Madame la duchesse de Berry fait prier S. A. Royale la duchesse d'Orléans de faire veiller à son château de Rosny; la duchesse d'Angoulême paraît toute absorbée daus sa douleur.

L'inspecteur des postes Wischer vient de nous offrir quelques mille francs qu'il a à sa disposition.

Nous allons coucher demain à *L'Aigle*. Des publications qui feraient une sorte de point d'honneur aux populations que nous devons traverser, d'imiter la réserve et les égards des villes par lesquelles nous avons passé, faciliteraient de plus en plus notre mission dont les difficultés s'aggravent, on ne peut se le dissimuler, par la lenteur du voyage.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre Altesse Royale, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : Odilon Barrot.

Rien de digne d'être raconté ne se produisit à Verneuil, notre troisième étape. Seulement, l'exaspération des gardes du corps ne s'était pas encore entièrement calmée : parmi eux se trouvait un de mes anciens camarades de collége, le baron Lambert, aide de camp d'un des quatre capitaines généraux ; il venait d'assister à une conversation animée dans laquelle quelques gardes du corps furieux et m'imputant la résolution que Charles X avait prise de se retirer, voulaient, disait-il, me brûler la cervelle : il me rapportait ces menaces afin que je prisse mes précautions. « Je n'en prendrai aucune, lui répondis-je, et j'estime trop ces messieurs les gardes pour prendre au sérieux un propos qui ferait d'eux de lâches assassins.

« Au surplus, si quelqu'un d'entre eux pouvait encore se méprendre sur le véritable caractère de la mission que nous remplissons auprès de leur maître, vous leur direz de ma part que nous sommes prêts, au premier désir que nous en manifesterait Charles X,

à nous retirer : que c'est à lui seul à juger si notre présence auprès de lui est ou non nécessaire. S'il se croit en situation, à la tête de ses gardes, de traverser cette partie de la France en toute sécurité, qu'il le dise, nous sommes prêts à nous retirer, car nous avons reçu mission de le protéger et non de le contraindre. »

Cette explication produisit un bon effet, et depuis ce moment nos rapports furent meilleurs. On verra plus tard dans quels termes nous étions avec messieurs les gardes du corps à la fin du voyage, quand nous dûmes nous séparer.

Le 6 août, nous couchâmes à Laigle; je me réfère encore, pour les détails, au rapport que nous adressâmes de cette ville au duc d'Orléans.

Laigle, le 6 août 1830.

MONSEIGNEUR,

Partis ce matin de *Verneuil*, vers huit heures et demie, nous avons précédé le roi. Il y est arrivé deux heures environ après nous; au moyen de l'envoi de M. Lionnet, sous-caissier du Trésor, nous sommes parvenus à arrêter le service du roi et des troupes et autres personnes qui l'accompagnent jusqu'au port de Cherbourg, où il doit s'embarquer. Si aucun empêchement ne vient porter obstacle à la marche de ce cortége, nous devons arriver le 15 du courant à Cherbourg.

Nous avons fait connaître au roi les dispositions que Votre Altesse Royale avait prises pour munir Sa Majesté d'une somme de 600,000 francs en quadruples d'Espagne. Elle ne s'est pas expliquée sur la question de savoir si elle accepterait ou refuserait; mais, dans tous les cas, elle a assuré que son acceptation serait subordonnée essentiellement au remboursement de cette somme par un tiers qui a sa confiance et qui l'effectuerait à Paris.

Le roi a recommandé ses troupes, c'est-à-dire les gardes du corps, quelques grenadiers à cheval, gendarmes des chasses, deux batteries de canon à notre sollicitude. Ces

hommes appartiennent à la France ; leur fidélité à un pouvoir déchu ne les rend que plus dignes de la sollicitude de ceux qui la représentent. Après l'embarquement, on permettra aux gardes du corps d'aller en congé déterminé, avec armes et bagages dont ils seront responsables, et ils formeront une classe de disponibles toujours prêts à être appelés pour entrer dans certains cadres.

La population ne cesse pas d'avoir la même attitude ; elle est noble, ferme et compatissante ; elle a toute la dignité du triomphe senti et toute la modestie qui sied au triomphateur. Le peuple est entièrement constitutionnel, et les divergences d'opinion sont à peine aperçues. Partout les gardes nationales s'organisent et rivalisent entre elles de dévouement au bien public.

Le roi, avant de nous congédier, nous a parlé des droits de monseigneur le duc de Bordeaux. Il a insisté sur le danger qu'il y avait pour les peuples à sortir de la constitutionnalité et à se choisir un souverain. Votre Altesse Royale sentira que nous n'avons point pensé à discuter une pareille question, en présence du roi Charles X. Le respect pour le malheur nous eût empêchés de professer nos véritables principes ; mais ils n'en sont pas moins vrais et ils n'en recevront pas moins, dans l'immense événement qui vient de se passer, une grande et magnifique sanction. Oui, monseigneur, nous en sommes convaincus, Votre Altesse Royale pense comme nous que le choix libre et éclairé des peuples est la base la plus sûre d'une monarchie, d'autant plus légitime qu'elle est l'expression de toutes les volontés généreuses d'un grand peuple.

Demain, nous partons à sept heures pour Mellerault, où nous allons coucher. Nous tiendrons Votre Altesse Royale au courant de tout ce qui nous arrivera.

Nous sommes avec respect, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Signé : Odilon Barrot.

Je crois que c'est à *Laigle* que le roi, frappé de l'universalité des manifestations de la population en faveur de la révolution, voulait nous persuader que ces manifestations avaient été d'avance préparées et

combinées par les soins de la police du nouveau gouvernement. Pauvres princes, qu'ils sont faciles à se faire illusion et à se tromper! Ils ne croient qu'aux hommages dont ils sont l'objet, et c'est cependant ceux-là surtout qu'ils devraient suspecter comme souvent inspirés ou par l'intérêt ou par cet entraînement irréfléchi de curiosité qui pousse toujours les foules avides d'émotions et de spectacles au-devant des puissances du jour.

C'est aussi dans cette ville, si mes souvenirs sont fidèles, que se passa un incident puéril, mais bien caractéristique; on vint nous dire qu'on était fort en peine de trouver une table carrée pour servir le dîner du roi. On n'avait rencontré que des tables rondes : or, autour d'une table ronde, tous les convives sont au même rang; une table carrée seule permettait de conserver au roi la prééminence qui lui appartient. Nous donnâmes la solution de ce difficile et important problème en conseillant tout simplement de scier la table ronde de manière à en faire une table carrée, ce qui fut fait.

Notre cinquième étape fut au Merleraut, célèbre par un haras distant seulement de quelques lieues de Laigle; comme on le voit, nous voyagions à très-petites journées. C'était une conséquence à peu près forcée du mode de voyage qu'avait adopté Charles X; il désirait être entouré de toute sa maison civile et militaire jusqu'au dernier moment.

Il fallait donc ménager et les hommes, dont quelques-uns suivaient à pied, et les chevaux qui ne se relayaient pas. Cet immense convoi s'avançait lentement, au pas, à travers une double haie formée par les populations accourues de dix lieues à la ronde, pour jouir de ce spectacle, dont l'histoire du monde n'offre pas un seul exemple et qui, très-probablement, ne se reproduira jamais. Çà et là, quelques familles de

serviteurs restés fidèles venaient, en secret, offrir leurs hommages et leurs sympathiques regrets à la famille royale ; mais l'immense majorité des populations, on pourrait dire l'unanimité, tout en respectant le malheur de cette famille, et en rejetant sur de mauvais conseils et sur d'indestructibles préjugés de naissance le tort des fatales ordonnances, adhérait avec enthousiasme et sans réserve à la révolution qui venait de s'accomplir. On s'attendait cependant partout aux efforts d'une nouvelle coalition.

La Sainte-Alliance avait garanti dans de solennels traités la couronne à la branche aînée des Bourbons : or cette couronne venait d'être brisée par le peuple qui renvoyait fièrement à l'étranger le gouvernement que l'étranger lui avait donné. Il était donc tout naturel de considérer une nouvelle lutte avec l'Europe armée, comme une conséquence inévitable de la révolution de Juillet ; cette perspective ne semblait nullement effrayer même les classes qui auraient eu le plus à souffrir d'une pareille guerre, telles que les cultivateurs et les artisans ; partout la défense s'organisait, sans attendre l'impulsion du gouvernement.

Dès que nous paraissions, on nous entourait, on nous demandait des armes qui seules manquaient, et les jeunes hommes, les enfants même pleins d'enthousiasme, s'écriaient qu'ils étaient tout prêts à courir aux frontières. C'est pour moi un bon et doux souvenir que celui des émotions que j'éprouvais à la vue de ce peuple, cette fois si généreux et si brave au lendemain d'une victoire pure de toute violence. Fort de son droit, il était prêt à tout risquer, à tout souffrir pour la défense du libre exercice de sa souveraineté : en se montrant ainsi, il se montrait vraiment grand et digne des bienfaits de ce gouvernement représentatif dont il venait de faire triompher le principe sur les absurdes prétentions du droit divin.

Plût à Dieu que le même esprit qui avait fondé ce gouvernement eût servi à le maintenir et à le féconder!...

Pendant que cet enthousiasme se manifestait de mille manières sur la grande route autour de nous, souvent il arrivait que, derrière et à quelque distance, la malheureuse duchesse d'Angoulême, fatiguée de la voiture, marchait, silencieuse et absorbée dans sa douleur. Alors à sa vue le silence se faisait, on s'éloignait avec respect et attendrissement à l'aspect de ce monument vivant des plus grandes vicissitudes et des plus cruelles épreuves qu'il ait été jamais donné à un être humain de subir.

Le malheur extrême et immérité la sanctifiait en quelque sorte aux yeux de ce peuple si admirable par la délicatesse et la sûreté de ses instincts.

Pour moi, lorsque les détails du service me faisaient la rencontrer par hasard, je m'empressais de m'éloigner aussitôt, ne trouvant pas d'autre moyen que cette réserve respectueuse de lui prouver ma profonde sympathie pour ses malheurs.

Mon collègue le baron de Schönen, pour n'avoir pas eu la même discrétion et s'être hasardé à lui adresser quelques paroles, s'était attiré une de ces rebuffades par lesquelles se trahissait trop souvent, dans cette princesse, un caractère aigri par la souffrance. « Suis-je donc condamnée, s'était-elle écriée, à avoir toujours devant moi le visage de cet homme!... »

Cette parole était dure et non méritée, car c'était un sentiment bienveillant qui portait de Schönen à offrir ses services et ses consolations. Seulement son cœur, dans cette circonstance, n'avait pas eu assez d'esprit.

La ville d'Argentan était marquée par Charles X comme un lieu de séjour et de repos, et, en effet, nous y séjournâmes le 9 et le 10 août : ces deux journées furent remplies de bien des agitations.

La lenteur du voyage excitait des inquiétudes de plus d'un genre à Paris, et surtout dans le gouvernement.

D'une part, on craignait que la Bretagne et la Vendée et plusieurs départements du Midi, travaillés par les intrigues du parti légitimiste, ne fissent explosion ; on faisait courir, comme il arrive toujours dans ces temps de crise révolutionnaire, mille bruits mensongers : tantôt c'était Charles X qui, échappant à notre surveillance, allait se jeter dans le Bocage, pour donner le signal d'une prise d'armes dans ces contrées où fermentaient encore les vieilles passions royalistes ; tantôt c'était notre sûreté qui était menacée par les gens de la suite du roi. On s'effrayait surtout de cet appareil militaire, de ces canons qui l'accompagnaient, on y voyait un noyau d'armée tout préparé pour l'insurrection.

D'autre part, le parti parlementaire, qui craignait de voir la révolution échapper à sa direction et s'égarer dans des voies de désordre et d'anarchie, était très-impatient de la fixer, en lui donnant un dénouement.

La nécessité de concilier la forme monarchique et le principe de la souveraineté nationale indiquait forcément la branche cadette comme pouvant seule concilier ces deux grands intérêts de sincérité et de liberté.

Le duc d'Orléans avait été vivement pressé d'accepter la couronne avec une constitution librement votée et non octroyée : il s'y était décidé. Mais il fallait motiver ce changement de dynastie autrement que par le fait seul d'une insurrection victorieuse. Le gouvernement de juillet à peine né avait peur de son origine, et songeait à masquer son principe : c'est sur le fait matériel de la vacance du trône qu'on voulait motiver l'avénement de la nouvelle branche ; on conçoit dès

lors avec quelle impatience on attendait le moment où Charles X aurait quitté réellement le territoire.

Voici la dépêche que nous recevions à Argentan, datée du 8 août 1830 :

MESSIEURS,

S. A. R. apprend avec étonnement que la marche du roi Charles X devient de jour en jour plus lente, qu'il se propose de s'arrêter dans certaines villes, et qu'il ne vous permet pas de porter la cocarde tricolore. Ces faits déjà connus de la population dans une foule de départements accroissent son irritation et sa méfiance. La sûreté du roi Charles X et de sa famille en pourrait être gravement compromise et vous-mêmes, Messieurs, vous vous trouveriez bientôt hors d'état de la garantir. S. A. R. vous ordonne de demander à entretenir le roi Charles X sur cet état de choses, et de lui en représenter fortement les funestes conséquences possibles. Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin, je vous ai déjà transmis à ce sujet les instructions de S. A. R. Elle se décide à envoyer pour commissaire M. le colonel Jacqueminot, afin qu'il insiste de nouveau auprès du roi Charles X sur la nécessité de se rendre promptement et en poste au lieu de son embarquement, et d'éviter ainsi les mouvements populaires qui pourraient se manifester autour de lui. S. A. R., convaincue que, pour l'efficacité de votre mission, il est indispensable que la population vous voie revêtus des insignes qui la caractérisent, vous invite à porter constamment la cocarde tricolore, qui est celle de la France, et pense que S. M. le roi Charles X ne peut voir, dans cette mesure, qu'une nouvelle marque de l'ardent désir de S. A. R. que la sûreté du roi Charles X et de sa famille ne soit jamais menacée. Si le roi Charles X se refusait à vos représentations, S. A. R. vous ordonne de suspendre les payements auxquels vous êtes chargés de pourvoir pour la suite du roi, suite dont la composition et le nombre paraissent à S. A. R. plus propres à compromettre la sûreté du roi qu'à la garantir.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

Paris, le 8 août 1830.

A cette dépêche était jointe une lettre confidentielle que M. Guizot m'adressait :

Paris, 8 août 1830. — Une heure du matin.

(*Confidentielle.*)

Mon cher ami, S. A. R. m'ordonne de vous demander quelles sont précisément, dans une si pénible mission, les garanties de votre sûreté personnelle et les moyens de les rendre complètes. Ne manquez pas de lui répondre à ce sujet; elle me l'a expressément recommandé.

Tout va bien ici, au delà même de notre attente. Les deux Chambres ont déclaré aujourd'hui la vacance du trône et l'urgente nécessité d'y appeler Mgr le duc d'Orléans. L'effet de cette déclaration et de la bonne tenue de la Chambre des députés a été immense. La séance des deux Chambres où S. A. R. prêtera serment aura lieu demain lundi.

Vous pouvez vous fier au jeune homme que je vous envoie pour secrétaire. Il est intelligent et sûr.

Adieu, mon cher ami. Il est près de deux heures, et je n'ai pas dormi depuis longtemps. Je vais me coucher. Mille compliments de ma part à M. de Schönen. Vous savez si je suis tout à vous.

Signé : Guizot.

On peut juger par ces lettres de l'état d'anxiété où l'on était à Paris sur notre voyage : le sang-froid et la patience sont des qualités assez rares chez les hommes qui se trouvent engagés dans une révolution; ils sont naturellement impatients des dénouements; rarement ils ont assez de confiance dans leur droit pour en avoir beaucoup dans le temps.

Pour nous, qui étions sur les lieux, en contact direct et de tous les instants avec les personnes qui entouraient Charles X et avec les populations que nous traversions, éclairés d'ailleurs par des rapports journaliers et très-exacts du directeur de la poste et de divers agents sur ce qui se passait dans les autres parties de la France, nous étions beaucoup plus rassurés

qu'on ne l'était au Palais-Royal. Bien loin de craindre les populations que nous traversions, nous n'avions qu'à contenir leur zèle et leur enthousiasme. Quant à Charles X, une guerre de buissons n'était guère ni de son goût, ni de son âge; et il ne nous paraissait nullement disposé à courir les aventures et à braver les dangers d'une nouvelle chouannerie.

Cependant, et par surcroît de précautions, nous avions fait éclairer la route que nous suivions, du côté surtout de la Bretagne, par le général Protheau qui avait ordre de marcher parallèlement à nous, avec quelques bataillons, mais de manière à nous masquer ses mouvements et à ne pas montrer ses soldats. Ce général avait parfaitement compris nos ordres et les exécutait avec beaucoup de réserve et d'intelligence.

Nous étions donc en pleine sécurité contre les éventualités que le gouvernement paraissait redouter si fort; aussi nous prîmes sur nous de ne pas obéir aux ordres qu'il nous transmettait.

Voici comment j'expliquais et justifiais notre conduite dans une dépêche adressée au lieutenant-général et dans une réponse que je faisais à M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, et dont voici le texte :

MON CHER AMI,

Je pense que vos dépêches officielles ont pour objet de faciliter les efforts que nous fesons pour hâter un voyage qui se prolonge beaucoup trop. C'est ainsi que je les explique à mes collègues, qui en sont assez blessés, et surtout le maréchal *Maison*, pour qui l'annonce de l'envoi de *Jacqueminot* paraît une insulte personnelle, en ce qu'elle semble condamner son insuffisance et sa mollesse.

Vous savez quel est le caractère de notre mission : elle est toute de déférence et d'humanité; les recommandations intimes du prince et de la princesse ont rendu, à cet égard, nos ménagements plus nécessaires; comment donc voulez-vous que nous allions brutaliser le roi, un vieillard malheu-

reux, et des femmes, en affectant devant eux de montrer avec ostentation des signes qui les blessent profondément ! Un sentiment de déférence et de convenance nous a fait, toutes les fois que nous avons approché du roi et des princesses, dissimuler nos couleurs ; mais en cela, nous n'avons suivi que l'impulsion de nos cœurs et nulle menace ne nous a été faite ; et, comme vous pouvez bien le penser, elle eût été impuissante. Du reste, en public et devant la suite du roi, nous n'avons jamais quitté nos couleurs.

A la suite des communications que nous venons de faire au roi, il est décidé que nous partirons demain à quatre heures du matin pour aller coucher à Condé, de là à Vire ou peut-être plus loin, près Saint-Lô, Carentan, Valognes et Cherbourg. Le roi nous fesait proposer d'aller à Granville, mais comment y faire venir les bâtiments ? D'ailleurs, nous n'eussions trouvé là aucune ressource pour le licenciement des gardes du corps, et au cas d'hésitation du roi pour l'embarquement, aucun moyen de commander cet embarquement ; il faut se résigner à subir encore ces deux ou trois jours : ils sont sans inconvénients si tout se passe avec ordre, comme nous l'espérons, et, plus le voyage aura été long, plus son effet moral en France et à l'étranger sera décisif.

Recevez, etc.

Cependant, avant même la réception des dépêches de Paris, nous avions senti la nécessité de simplifier le convoi et de le dégager de tout ce qui pouvait lui donner l'apparence d'une marche militaire : les pièces de canon surtout offusquaient les populations ; cet appareil de la force faisait naître en elles la tentation de se mesurer avec l'escorte.

Nous avions plus d'une fois remarqué ces impressions sur notre passage, et nous résolûmes de demander péremptoirement que les pièces d'artillerie et les détachements provenant de différents corps de l'armée fussent renvoyés, pour ne laisser le soin de l'escorte qu'aux seules compagnies des gardes du corps.

Le duc de Raguse, ayant été chargé par nous de

signifier notre demande à Charles X, rencontra une vive résistance. Le roi invoquait la dignité de son malheur; les détachements dont on voulait le séparer, disait-il, représentaient l'armée entière; et cette représentation, toute de fidélité et d'honneur, qui était pour lui une consolation dans son infortune, ne pouvait inspirer aucune sérieuse inquiétude. Il nous suppliait de ne pas affliger ses cheveux blancs, etc... Quoi qu'il nous en coûtât, nous dûmes persister, résolus que nous étions à n'user d'aucune contrainte pour accélérer le voyage et résistant en ce point aux instances réitérées de notre gouvernement. C'était pour nous un motif de plus de rendre à l'escorte un caractère pacifique et purement honorifique, afin d'éviter jusqu'aux prétextes les plus indirects d'une collision. Notre responsabilité était trop engagée pour céder sur ce point : nous fîmes connaître notre résolution définitive et irrévocable à Charles X.

Le maréchal Maison fut chargé de la lui rapporter en ces termes :

« Les commissaires chargés, sous leur responsabilité, de la sécurité du roi trouvent qu'elle est compromise par un appareil militaire que les populations sont disposées à mal interpréter.

« Les quatre compagnies des gardes sont suffisantes pour honorer la retraite de Charles X; quant aux canons et aux détachements de diverses armes, c'est trop pour une escorte d'honneur, ce n'est pas assez pour se frayer un passage par la force.

« Que le roi choisisse entre la protection morale que notre mission lui assure, et les garanties qu'il croirait trouver dans les canons qu'il traîne après lui. S'il met sa confiance dans cette force matérielle, notre mission auprès de lui est inutile : nous nous retirerons.»

Charles X céda.

Les artilleurs et les pièces furent renvoyés à leurs

batteries, les divers détachements à leurs corps respectifs ; et lorsque, le 11 août, nous quittions Argentan, après un séjour de deux jours, les compagnies des gardes accompagnaient seules le roi.

On a pu voir par les dépêches échangées entre le Gouvernement et nous l'importance qu'avait prise à Paris l'incident de la cocarde tricolore dont Charles X avait horreur.

On a vu aussi que notre itinéraire fut l'objet d'une longue et vive discussion : quelle route prendrions-nous en quittant Argentan ? nous dirigerions-nous sur Caen? c'était le désir du gouvernement, et parce que la ligne était plus directe et plus courte, et parce qu'elle nous éloignait du Bocage, qui était toujours fort suspect.

Charles X, au contraire, redoutait beaucoup de traverser cette ville de Caen, dont on lui avait dépeint la population comme lui étant très-hostile. Ainsi que je l'écrivais à M. Guizot, il nous proposait, pour concilier le désir du gouvernement avec ses propres appréhensions, de choisir Grandville pour lieu d'embarquement ; mais rien n'était disposé dans ce port pour embarquer tant de monde : il aurait fallu y faire venir les vaisseaux de Cherbourg et les attendre ; nous eussions perdu plus de temps par cette attente que nous n'en pouvions gagner en prenant la route plus directe de Grandville. Nous adoptâmes un terme moyen. Nous maintînmes *Cherbourg* comme lieu d'embarquement ; seulement, pour nous y rendre, nous prîmes la route de Vire où nous arrivions à onze heures du matin.

Les dépêches suivantes font suffisamment connaître ce qui s'y passa :

Vire, le 4 août 1830, 2 heures après midi.

SIRE,

Nous sommes arrivés dans cette ville sur les onze heures,

et avons traversé ce Bocage, si renommé dans nos dissensions civiles. Le passage de Charles X, annoncé depuis plusieurs jours, avait attiré toute la population sur la route; mais nous n'avons remarqué aucune manifestation qui pût nous donner la moindre inquiétude. Le drapeau tricolore était arboré sur le clocher du plus petit village. La population de Vire paraît encore plus prononcée que celle de *Condé-sur-Noireau*, *Falaise*, *Argentan* et des autres villes que nous avons parcourues. La garde nationale y est organisée; les cadres pourraient en être beaucoup plus étendus, s'il y avait des armes. C'est un objet que nous ne saurions trop recommander à la sollicitude de Votre Majesté.

Le roi Charles X vient de nous faire appeler; il avait quelque inquiétude sur les mouvements de gardes nationales et de troupes de ligne qui ont eu lieu de *Caen* et de *Domfront* : nous l'avons complétement rassuré à cet égard, en lui disant que nous avions arrêté ce mouvement.

M. de La Pommeraie avait déjà donné contre-ordre aux troupes détachées de Caen; il en est arrivé cependant un bataillon aux portes de Vire, mais nous ne l'avons pas fait entrer en ville : il est resté cantonné dans les environs et retournera à Caen demain.

Le roi a paru satisfait et a protesté de l'intention loyale où il était d'accomplir l'engagement qu'il avait pris avec nous de se rendre à Cherbourg sans aucune arrière-pensée. Il nous a entretenus d'une question qui l'intéresse personnellement. Il a placé à Paris, chez des banquiers, 2,000,000 environ, provenant de ses économies; ces fonds ont été placés avant son avénement au trône, car il paraît que, depuis, sa liste civile était annuellement plus qu'épuisée; il demande si ces fonds privés lui sont conservés, et c'est sur ces fonds qu'il veut faire rembourser les 600,000 francs que nous lui remettrons à Cherbourg.

Sans rien préjuger sur cette question, il nous a paru que le principe appliqué aux capitaux placés par la Dauphine devait être également appliqué dans cette circonstance. Le roi a aussi soulevé une autre question qui nous a paru plus susceptible de controverse : il s'agit de bois qui lui appartenaient en propre, parce qu'il les possédait avant la Révolution et qu'ils lui avaient été rendus en vertu de la loi de 1814, comme biens invendus; il les avait fait passer sur la tête du duc de Bordeaux, avant son avénement au trône, et

précisément pour éviter la confusion que cet avénement établissait entre sa propriété privée et les propriétés de l'État.

Ces bois devront-ils être considérés comme constituant encore une propriété privée? Comme telle, échappe-t-elle à la main-mise de l'État et doit-elle être conservée au duc de Bordeaux, qui en est nominativement investi? La même question se reproduit pour les châteaux de plaisance achetés par la dauphine pour la duchesse de Berry?

Nous avons répondu au roi qu'il ne nous appartenait pas de décider d'aussi graves questions; que nous ne pouvions qu'en référer à Votre Majesté; que nous l'engagions seulement à désigner des personnes de confiance à Paris, avec lesquelles ces affaires pussent être traitées.

Il nous a donné le nom de M. *de La Bouillerie*, pour tout ce qui concernait sa liste civile, et M. *de Belleville*, demeurant rue Royale-Saint-Honoré, nº 12, pour ses affaires privées.

M. Charles a procuration de madame la Dauphine; madame la duchesse de Berry a fait demander si ce qui lui était dû sur sa liste civile, avant l'abdication, lui serait payé? Il s'agirait d'une centaine de mille francs. Mademoiselle avait aussi droit à quelque arriéré dont elle avait consacré l'emploi à l'éducation de jeunes orphelines.

Il nous serait agréable de pouvoir rapporter à cette malheureuse famille des réponses favorables sur toutes ces questions, sur celles, du moins, qui ne sont pas nécessairement du ressort des Chambres ou des tribunaux. Il nous semble qu'il est d'une bonne politique de se montrer à leur égard très-généreux sur les questions d'argent.

Nous partons demain à sept heures du matin, nous rafraîchissant à Thorigny, et allons coucher à Saint-Lô. — Neuf lieues.

On nous avait promis les journaux tous les jours; nous en manquons. Il importe cependant que nous soyons parfaitement au courant, ne fût-ce que pour donner l'impulsion convenable autour de nous.

Nous rencontrons, du reste, sur toute notre route, des hommes qui ont une parfaite intelligence de la position, et nous voyons avec plaisir que, même dans cette Basse-Normandie, il y a une assez grande diffusion de lumières et surtout de bon sens politique.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Signé : ODILON BARROT.

Il avait été beaucoup question entre Charles X et nous, à Vire, de ses besoins d'argent et de ses biens personnels. C'était un bon signe : nous y apercevions un symptôme de résignation, non-seulement de la part du roi, mais de sa famille ; et notre insistance auprès de notre gouvernement pour donner une large satisfaction à ces intérêts n'était pas seulement de la justice et de l'humanité, c'était de la bonne politique.

Le roi Louis-Philippe (car il reçut la couronne le 9 août) le sentait bien de son côté et n'avait pas besoin de nos incitations ; il était trop heureux de cette diversion : aussi ne marchanda-t-il pas, et non-seulement il reconnut tout ce qui était légitime dans les prétentions de Charles X, mais il avança même sur ses deniers la somme de 600,000 francs dont Charles X avait besoin et qui furent remis à celui-ci à Cherbourg. Je n'ai pas vérifié si cette somme lui fut remboursée par le Trésor.

Charles X fut touché de cet empressement et nous chargea d'en témoigner sa reconnaissance à son cousin ; mais la duchesse de Berry, plus vive et plus franche, ne put retenir un trait sarcastique. « Oui, Louis-Philippe a grand soin de nos *nippes*, et il nous prend notre couronne. »

Au surplus, nos explications firent évanouir toutes les terreurs chimériques qu'on avait conçues au Palais-Royal, et notre conduite reçut la pleine approbation du gouvernement, ainsi que cela résulte de la dépêche suivante :

Paris, le 12 août 1830, 7 heures du soir.

MESSIEURS,

Nous recevons à l'instant même vos dépêches d'hier, à Vire.

Vous avez bien fait d'arrêter le mouvement des gardes nationales et des troupes venues de Caen et de Domfront, puisqu'il n'était point nécessaire, et nous sommes persuadés avec vous que le voyage du roi Charles X se terminera sans incident fâcheux.

Quant aux questions qui vous ont été adressées sur les affaires personnelles du roi Charles X, de madame la Dauphine et de madame la duchesse de Berry, il nous paraît qu'elles doivent toutes être résolues selon leurs désirs. Nul doute ne peut s'élever sur les *deux millions* provenant des économies du roi Charles X et qu'il a placés à Paris chez des banquiers avant son avénement au trône, non plus que sur les châteaux de Villeneuve et de Rosny, achetés par madame la Dauphine et par madame la duchesse de Berry; ce sont là évidemment des propriétés privées dont le roi Charles X et les princesses peuvent librement disposer. Quant aux bois rendus au roi Charles X en vertu de la loi de 1814, le roi, en qualité de membre du conseil de famille, a eu pleine connaissance de l'acte qui les a fait passer sur la tête du duc de Berry, et, plus tard, du duc de Bordeaux et de Mademoiselle, sa sœur, avant l'avénement du roi Charles X au trône; c'est donc encore là une propriété privée, qui ne cesse pas d'appartenir aux possesseurs. Le roi vous autorise à répondre en ce sens à toutes les questions qui vous ont été adressées.

Il ne doit être nullement question de rembourser sur les fonds privés du roi Charles X les *six cent mille francs* que vous êtes chargés de lui remettre à Cherbourg.

Le roi Charles X est parfaitement libre de se rendre, si cela lui convient, dans le nord de l'Allemagne; mais il ne saurait prendre terre à Ostende : le royaume des Pays-Bas, et spécialement la Belgique, est l'un des points où les commandants des bâtiments envoyés à Cherbourg pour le recevoir ont ordre de ne pas le débarquer.

Madame la duchesse de Berry a reçu les nouvelles qu'elle désirait avoir sur l'état de santé de son père.

Nous regrettons que des journaux vous aient manqué; nous donnons de nouveaux ordres pour qu'ils vous parviennent exactement.

Ci-joint des lettres que nous vous invitons à remettre immédiatement à leur adresse.

Le roi me charge de nouveau, Messieurs, de vous expri-

mer toute sa satisfaction de la prudence, de la fermeté et de la délicatesse avec lesquelles vous vous acquittez de votre importante mission.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération et de celle de tous mes collègues.

Le ministre, Secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

Toutes les difficultés paraissaient ainsi aplanies, et nous nous félicitions déjà de l'heureuse facilité avec laquelle s'accomplissait ce voyage tant redouté, lorsqu'une mesure imprudente, un zèle inconsidéré, faillirent tout compromettre et donner pour dénoûment à notre pacifique mission une sanglante catastrophe.

Arrivés à Saint-Lô, après avoir fait une station à Thorigny, nos dispositions étaient prises pour l'étape du lendemain, qui était indiquée à Carentan. Nous venions de nous coucher, et je commençais à reposer, lorsqu'un exprès, arrivé en toute hâte de Carentan, vint me réveiller : il nous apportait des lettres du général Hulot et du général Proteau, et, de plus, la nouvelle que la ville de Carentan était occupée par un nombreux rassemblement de troupes de ligne et de gardes nationales venues, les unes de Cherbourg, les autres de différentes parties du département de la Manche.

Un rapport de gendarmerie, daté du 12 août, à onze heures du soir, nous annonçait que tous les hommes dont se composait ce rassemblement armé étaient dans la plus vive exaltation ; qu'ils refusaient d'obéir à l'ordre qui leur avait été donné de se retirer ; qu'ils annonçaient hautement leur résolution de ne pas retourner chez eux avant d'avoir embarqué Charles X à Cherbourg, déclarant qu'ils ne voulaient auprès de lui d'autre *escorte* qu'eux.

« Comme ils sont très-exaltés, ajoutait le rapport,

il est nécessaire qu'ils soient tous *écartés* avant l'arrivée de Sa Majesté, pour sa sûreté, attendu qu'ils ont aussi exalté ceux de Carentan. »

Voici, en effet, ce qui était arrivé : le général Hulot, commandant supérieur du département de la Manche, avait reçu de Paris l'ordre de s'avancer au-devant de nous, autant pour hâter la marche du convoi que pour l'assurer.

Quelles instructions particulières étaient jointes à cet ordre? nous l'ignorions. Il est évident que cet ordre et ces instructions avaient été donnés sous l'influence de l'anxiété que les lenteurs du voyage avaient fait naître et des fausses terreurs que nous avions eu tant de peine à dissiper. Ce qui le prouve, c'est le passage de la lettre que le général Hulot nous adressait à la date du 11 août, et dans lequel il nous mandait de lui écrire : *si nous étions libres.*

Le général Proteau nous faisait part, de son côté, du mouvement du général Hulot, à la tête de six bataillons de ligne, des gardes nationales de diverses villes, et de six pièces de canon : lui-même avait l'ordre de se porter à l'embranchement de la route de Carentan à Saint-Lô et Bayeux.

Ce qui nous inquiétait le plus dans ces dépêches, c'était l'exaltation des gardes nationales et le refus qu'elles avaient fait d'obéir aux ordres du genéral qui leur avait commandé de se retirer.

Tous les fruits de notre prudente réserve allaient donc être perdus? Il était trop évident pour nous que les quatre compagnies des gardes ne céderaient pas volontairement leur poste près de la famille royale : un conflit devenait inévitable, et il était facile d'en prévoir l'horrible issue.

Il était trois heures et demie du matin, et le rapport qu'on nous transmettait était de onze heures et demie du soir : il nous donnait donc le dernier état des

choses, et il n'y avait pas un moment à perdre, car l'heure du départ du convoi était indiquée pour six heures du matin.

Nous avions heureusement avec nous M. de la Pommeraie, député du Calvados, brave et loyal gentilhomme qui avait honorablement servi l'empire, et qui, dans la Chambre des députés, appartenait à cette opposition libérale et traditionnelle qui aurait voulu concilier les droits de la couronne avec ceux de la souveraineté nationale : on nous l'avait envoyé de Paris, à raison de la juste influence qu'il exerçait dans ces contrées et pour nous aider dans les communications que nous pourrions avoir avec cette partie de la Normandie.

Nous le dépêchâmes tout de suite à Carentan, avec nos pleins pouvoirs pour dissoudre immédiatement le rassemblement qui interceptait la route à Carentan, et l'assurance que nous le suivrions de près. Nous avions déjà donné directement au général Hulot l'ordre formel de se retirer avec ses troupes, mettant sous sa responsabilité les conséquences que le moindre retard dans l'exécution de cet ordre pourrait produire. Nous étions à Carentan dès huit heures du matin ; le convoi dont nous avions recommandé de ralentir la marche ne devait y arriver que vers midi.

M. de la Pommeraie, avant notre arrivée, avait déjà réussi, par son influence personnelle et en partie aussi par ses menaces, à faire retirer les gardes nationales des villes voisines, et avait requis pour cela tous les véhicules du pays.

Quant au général Hulot, il avait tout de suite obéi à l'ordre que nous lui avions intimé. Il restait cependant encore à Carentan, quand nous y arrivâmes, des groupes fort animés de gardes nationaux appartenant, soit à la ville de Carentan elle-même, soit aux campagnes du voisinage : postés sur la route, ils visitaient

toutes les voitures qui venaient à passer et avaient la prétention d'en faire autant des voitures de la famille royale, sous le prétexte qu'elles pouvaient renfermer quelques-uns des ministres signataires des ordonnances, et spécialement le prince de Polignac, alors l'objet de toute la colère populaire.

Déjà un évêque qui venait au-devant de Charles X pour lui rendre ses hommages avait subi cette visite et était arrêté : nous commençâmes par faire rendre la liberté à ce prélat ; puis quelques paroles de fermeté eurent bientôt fait rentrer dans l'ordre ces gardes nationaux, qui n'étaient qu'égarés par des bruits mensongers.

Nous les rassurâmes sur la pensée qu'ils avaient que les voitures de la famille royale pouvaient renfermer les ministres coupables, et toute cette effervescence était calmée lorsque les premières voitures du convoi parurent. Toutefois nous avions eu la précaution, de peur de quelque incident fâcheux, de rester au milieu de cette population qui faisait haie sur le passage de la famille exilée, afin de pourvoir à toutes les éventualités.

J'assistais donc à pied, et mêlé à ce peuple de curieux, à ce triste et solennel défilé, qui s'avançait lentement et au milieu d'un silence profond à travers cette foule à peine calmée.

Les premières voitures qui parurent étaient celles qui renfermaient le duc de Bordeaux et sa sœur, avec leurs gouvernantes. On avait appris à ces enfants, dans le temps de leur grandeur, à distribuer à la foule des saluts et des sourires gracieux toutes les fois qu'ils paraissaient en public ; on ne les avait pas déshabitués de cet usage depuis leur triste déchéance, et, lorsque le peuple vit ces deux charmantes petites têtes blondes paraître aux portières et envoyer à droite et à gauche des baisers, l'attendrissement fut général ; les hommes

murmuraient tout bas dans leur langage naïf : « Ils sont cependant bien gentils, ces pauvres innocents, » et les femmes pleuraient.

En un instant l'hostilité avait fait place à un vif et universel intérêt.

Ainsi est fait le peuple : il a la naïveté et la mobilité des impressions de l'enfance : quelques heures auparavant, il n'aurait pas hésité à se jeter dans un conflit sanglant, et, dans ce moment, il était prêt à se prosterner devant cette infortune qui se produisait à ses yeux sous les formes de l'enfance avec ses grâces et son innocence.

Notre rôle était désormais parfaitement inutile ; et, après nous être assurés que tout le convoi avait traversé sans aucun conflit, nous reprîmes la route de Valognes, où nous devions aller coucher.

La couchée avait d'abord été indiquée pour Carentan ; mais l'incident de la nuit avait fait changer cet itinéraire, et Charles X avait consenti cette fois à déroger à ses habitudes et à imposer à son monde un peu plus de fatigue pour éviter l'hospitalité menaçante de la ville de Carentan.

Ainsi se termina cette journée, qui nous avait causé de si vives inquiétudes et dont le seul résultat, Dieu merci, fut d'abréger d'un jour ce voyage, que nous voyions enfin avec un grand soulagement de cœur et d'esprit s'avancer vers son terme : à Valognes, en effet, nous nous considérions comme arrivés au port. C'est là que nous devions faire toutes nos dispositions d'embarquement ; et nous nous mîmes, dès notre arrivée, en communication avec les autorités maritimes de Cherbourg, dont nous n'étions distants que de quelques lieues.

Il s'agissait d'abord de déterminer le nombre des personnes qui s'embarqueraient avec la famille royale et la suivraient dans son exil : à Argentan, Charles X

nous avait parlé de deux à trois cents personnes, indépendamment des domestiques, des voitures et des chevaux. Nous avions écrit à Cherbourg de faire des dispositions en conséquence, ce qui avait nécessité l'adjonction d'un navire à ceux qui étaient déjà désignés pour la traversée.

A Valognes, ce n'était plus que soixante à soixante-dix personnes qui devaient suivre le roi déchu.

A Cherbourg, c'était un nombre moindre encore. C'est que le temps avait produit son effet inévitable : le nouveau gouvernement se consolidait, la France se prononçait tous les jours avec plus de force et d'unanimité en sa faveur ; la réflexion, les influences de position et de famille dominaient peu à peu les premiers élans de la fidélité, et le calcul prenait le dessus sur l'enthousiasme. Il ne restait plus, pour braver les douleurs de l'exil, que ces quelques dévouements toujours bien rares, qui sont à l'épreuve de toutes les secousses.

Le choix même des vaisseaux qui devaient transporter Charles X n'était pas sans difficultés : serait-il transporté sur des vaisseaux français ou étrangers?

Charles X avait témoigné le désir de monter sur des vaisseaux anglais ; il avait même adressé à ce sujet une demande au gouvernement anglais, qui la rejeta, « pour ne pas troubler, disait la dépêche, ses bons rapports avec le nouveau gouvernement de la France. »

Le motif de l'insistance que le roi apportait à préférer des vaisseaux étrangers à des vaisseaux français était qu'il voulait au moins paraître libre pendant la traversée, et surtout n'être pas blessé par la vue de couleurs qui lui étaient odieuses.

Par une sorte de compromis, il fut convenu que Charles X s'embarquerait sur des vaisseaux américains, frétés pour le compte du gouvernement français ; les capitaines et les équipages de ces vaisseaux

relevaient bien de l'autorité française et obéissaient à ses ordres, mais ils ne portaient pas le pavillon tricolore, et cela suffisait au vieux roi.

Un sujet de discussion beaucoup plus sérieux portait sur la destination que devaient recevoir les bâtiments de transport et sur le lieu de débarquement.

Charles X, soit par ressentiment des procédés du gouvernement anglais à son égard, soit par une combinaison dont nous n'avons pas eu l'explication, manifesta d'abord l'intention de se faire débarquer à Ostende; mais sur l'exclusion formelle que le gouvernement français fit de ce port, il désigna Amsterdam.

Une nouvelle dépêche du gouvernement ayant étendu l'exclusion à tous les ports des Pays-Bas, c'est-à-dire de la Belgique et de la Hollande alors réunies, Charles X se rabattit sur Hambourg. Il ne nous appartenait pas de pénétrer les calculs qui se faisaient de part et d'autre : le roi déchu avait-il le pressentiment de la revolution qui allait éclater en Belgique? espérait-il trouver dans le parti catholique, qui préparait cette révolution et allait l'accomplir, un appui pour ses desseins ultérieurs? ou bien, cédant à une illusion commune à tous les rois détrônés, n'avait-il d'autre objet que de s'éloigner le moins possible de la France, afin d'être toujours à portée de profiter de la réaction qu'il espérait voir se produire bientôt en sa faveur?

Toujours est-il que, par les mêmes motifs sans doute qui avaient dicté sa détermination, le gouvernement français s'opposait à ce qu'elle se réalisât, et voici l'ordre formel qui nous était transmis à ce sujet.

Dépêche du ministre de la marine à M. Dumont d'Urville, de Paris, le 14 août 1830, à 11 heures du soir, arrivée par estafette, le 15, à 3 heures du matin.

14 août 1830.

MONSIEUR LE CAPITAINE,

Vos instructions n'ont pas prévu le cas où le roi Charles X

ne voudrait pas indiquer, avant de quitter Cherbourg, le point où il veut se rendre, et qu'après être parti, il insisterait sur une volonté immuable de relâcher dans l'un des ports du royaume des Pays-Bas. Dans ce cas, je vous ordonne de conduire le roi Charles X et tous les princes de sa famille dans le port de Portsmouth, de les y débarquer, et de rentrer immédiatement après en France avec les bâtiments qui sont sous vos ordres.

Agréez, etc.

Signé : HORACE SÉBASTIANI.

Pour copie :

Le Conseiller d'État, Préfet maritime,

Signé : POUYER.

Nous ne pouvions que nous conformer strictement à cet ordre et aux moyens d'en assurer l'exécution. A cet effet, nous dûmes rédiger des instructions conformes, que nous remîmes à l'amiral Dumont d'Urville, commandant de la petite flottille. Ce marin était le même qui venait de faire le tour du monde, qui avait découvert les débris de la célèbre expédition de la Pérouse ; le même aussi qui, après avoir échappé à tant de périls, devait, à quelques années de là, périr d'une mort affreuse dans une partie de plaisir. Il était au nombre des victimes qui périrent dans le convoi du chemin de fer de la rive gauche de Versailles ; son corps carbonisé et entièrement méconnaissable fut retiré de l'un des wagons, qui avait été broyé et incendié dans cet horrible sinistre. Tristes et cruels jeux de la destinée !....

Afin de ne rien laisser au hasard et de tout préparer pour qu'au moment de l'embarquement aucun obstacle ne vînt entraver cet acte si important, nous nous rendîmes à Cherbourg de nos personnes, tandis que Charles X se reposait à Valognes et faisait ses préparatifs avant de quitter la France.

Nous visitâmes avec un soin minutieux les vaisseaux

qui devaient porter Charles X et sa suite afin de nous assurer qu'il y serait convenablement[1].

Nous nous concertâmes avec le préfet maritime et l'amiral Dumont d'Urville sur le moyen le plus assuré de maintenir à la petite flottille la direction qu'elle devait conserver ; cet amiral ne pouvait, par les raisons que nous avons données, monter l'un des bâtiments américains, mais les capitaines de ces bâtiments devaient recevoir ses ordres et être attentifs aux signaux qu'il leur transmettrait du brick sur lequel il s'embarquerait et qui les suivrait à courte distance.

Ce brick devait être lui-même en communication avec un petit bâtiment de la douane, fin voilier qui au moindre incident devait se détacher, aborder le port le plus rapproché, et nous avertir.

Les bâtiments devaient aborder la rade de *Spithead*, et là, attendre la réponse du gouvernement anglais à la nouvelle lettre que lui avait adressée Charles X, et aux communications de notre gouvernement. L'ordre formel était donné d'empêcher toute déviation de cette destination et tout débarquement partiel ; au cas de résistance, l'emploi de la force était autorisé.

Notre gouvernement, pour mieux assurer l'exécution stricte et rigoureuse de ses instructions, avait décidé que l'un de nous, le maréchal Maison, monterait de sa personne sur le vaisseau où Charles X serait embarqué et ne le quitterait qu'au moment même du débarquement.

Nous crûmes pouvoir négliger cette dernière partie de l'instruction, dont l'exécution inspirait une vive

1. C'est dans cette visite que, m'enquérant de la destination d'une chambre dans laquelle un lit d'une grandeur inusitée dans les aménagements de la marine avait été introduit, j'appris que le duc et la duchesse d'Angoulême avaient conservé, à travers les vicissitudes de leur vie si longuement et si cruellement éprouvée, les habitudes de l'intimité la plus touchante.

répugnance au maréchal à qui ce rôle donnait un peu trop le caractère d'un geôlier. Les précautions prises par nous rendaient d'ailleurs parfaitement inutile la présence de l'un de nous sur le vaisseau.

Après nous être ainsi assurés que tout était disposé pour l'embarquement, nous retournâmes à Valognes. Charles X, de son côté, avait terminé ses préparatifs et était prêt à s'embarquer; il était plus gai et plus expansif que dans les jours précédents, soit qu'il se sentît dégagé désormais des appréhensions qu'il avait eues pendant le voyage, soit que la résignation religieuse qui le soutenait dans cette grande épreuve reçût de l'approche du dénouement une nouvelle force. Il avait toujours montré dans les rapports que nous avions avec lui une politesse bienveillante et digne,mais froide et réservée. Peut-être son langage avec moi avait-il eu un peu plus d'abandon et de familiarité, à raison de ma jeunesse et surtout parce que, n'ayant appartenu par aucun lien quelconque à son gouvernement, je lui paraissais, dans ses idées de fidélité et de loyauté, moins chargé que mes collègues du reproche de félonie. Il avait même porté parfois cet abandon jusqu'à me parler de la Révolution, sujet sur lequel, en général, il déclinait toute conversation.

« Je n'avais pas le choix, me disait-il, les ordonnances étaient une nécessité impérieuse et absolue : une fois placé sur la pente des concessions on ne peut plus s'arrêter. J'avais devant les yeux l'exemple de mon frère; j'ai mieux aimé monter à cheval qu'en charrette.

« Du reste, je connais tous les fils de la conspiration qui était ourdie et sur laquelle je n'ai fait que prendre l'initiative ; je pourrais vous nommer le *banquier* qui a soldé tout ce mouvement populaire. » (Il faisait, sans doute, allusion à Lafitte.) Je l'écoutais

avec un intérêt mêlé d'étonnement[1]. Comment, me disais-je, les hommes qui sont chargés des destinées des peuples, sont-ils presque toujours si mal informés de l'état des choses ; malgré la crainte que j'avais de détruire les dernières illusions de ce vieillard et de le blesser sans nécessité, je ne pus m'empêcher de lui dire qu'il me paraissait avoir été entretenu dans une erreur complète et sur les hommes et sur les choses : « Vous pouvez m'en croire, sire, lui disais-je ; car tout est désormais consommé et les faits dont nous parlons appartiennent à l'histoire. Au moment où le conflit provoqué par les ordonnances avait éclaté, il n'y avait plus de conspiration ; les sociétés secrètes étaient à peu près complétement dissoutes et ne comptaient plus que quelques-uns de ces aventuriers politiques pour lesquels l'état de conspirateur est une manière de vivre, une habitude invétérée, mais qui, dans leur isolement, ne sont plus pour un gouvernement, ni un danger, ni même une menace sérieuse.

« Le danger pour votre gouvernement et la cause de sa chute a été précisément dans ce que l'insurrection n'était ni préparée, ni dirigée par quelques-uns ; elle a éclaté comme une explosion spontanée et universelle de toutes les classes de la population reliées entre elles par une passion, une colère commune : insurrection d'autant plus redoutable, d'autant plus invincible, qu'elle ne se personnifiait dans aucun chef, et qu'on ne savait par conséquent où la frapper.

« Ainsi, loin que la révolution qui vient de s'accomplir ait été l'œuvre des sociétés secrètes, tant que ces sociétés ont agi et attaqué votre gouvernement, elles

1 Je lisais tout récemment dans Macaulay l'histoire de la révolution de 1688, qui prête à Jacques II des paroles identiques. La France pouvait-elle ne pas être saisie par l'analogie des situations ; malheureusement cette analogie ne s'est pas continuée entre les successeurs des deux rois détrônés

n'ont réussi qu'à le fortifier. Ce n'est que lorsqu'elles ont cessé et qu'à votre tour vous êtes devenu agressif contre le parti constitutionnel, que le danger a commencé. La conspiration n'était nulle part, mais l'irritation et la défiance étaient partout et la révolution était dans l'air. Croyez bien qu'il n'aurait été au pouvoir ni de quelques conspirateurs ni d'un banquier de préparer ni de solder un tel événement. »

Il m'écoutait avec une bienveillante et indulgente attention ; mais je voyais bien, à son demi-sourire et à ses hochements de tête, que je ne l'avais pas converti et que la leçon que les événements venaient de lui donner lui avait si peu profité qu'il aurait été tout prêt à recommencer.

Ce fut cependant dans un de ces moments d'effusion et lorsque nous venions de lui faire part des mesures que nous avions prises pour lui procurer à lui et à sa suite toute la sécurité et toutes les aisances qu'il pouvait désirer, qu'il nous adressa ces paroles :

« Nous allons bientôt nous quitter, Messieurs. J'éprouve le besoin de vous remercier des soins dont vous m'avez entouré dans des circonstances tout à la fois si pénibles et si périlleuses. »

Je lui exprimai combien nous étions touchés de ce témoignage de sa reconnaissance ; que nous n'avions fait que suivre les instructions de notre gouvernement, à qui nous serions heureux de reporter les expressions qu'il venait de nous adresser.

Le maréchal Maison, encouragé par le ton qu'avait pris la conversation, crut le moment favorable pour hasarder une sorte d'apologie personnelle : « Croyez bien, Sire, dit-il à Charles X, que je ne me serais jamais chargé de la mission que j'ai remplie auprès de Votre Majesté, si je n'y avais vu l'occasion de lui prouver mon dévouement et ma reconnaissance. »

Ce dernier mot réveillait de pénibles souvenirs.

« Ne parlons pas de cela, » répondit sèchement Charles X, et il se tourna d'un autre côté. Le mot de « reconnaissance » venait de rappeler au vieux roi que c'était de sa main que le général Maison avait reçu le bâton de maréchal de France ; et il lui était pénible de le voir parmi ses adversaires, même et peut-être surtout en qualité de protecteur.

Étrange et bizarre rapprochement : en 1814, c'était le général Maison qui, en sa qualité de commandant la division militaire du Nord, avait donné la main à Louis XVIII pour débarquer à Calais ; c'était le même homme devenu maréchal qui allait donner la main à Charles X pour l'embarquer à Cherbourg. On comprend que tous ces souvenirs jetassent quelque froid et même quelque aigreur dans les rapports de Charles X avec ce maréchal Maison, qui, d'ailleurs, en avait la conscience et évitait ces rapports autant que les nécessités du service le lui permettaient.

Enfin, le jour fixé pour l'embarquement se leva, jour si impatiemment attendu par le gouvernement que nous représentions, jour auquel nous aspirions nous-mêmes avec une bien vive impatience, car il devait nous décharger de la plus lourde responsabilité.

Il avait été convenu d'abord que les gardes du corps se sépareraient du roi à Valognes, mais ils nous supplièrent par leurs chefs de leur permettre d'accompagner le roi jusqu'au moment de l'embarquement. Nous ne crûmes pas devoir les empêcher de donner à leur maître ce dernier témoignage d'une fidélité que nous ne pouvions qu'honorer. Seulement, nous eûmes à prendre quelques mesures pour prévenir tout conflit entre la population de marins, dont la chaleur d'opinion nous était connue, et messieurs les gardes.

Nous arrêtâmes que l'enceinte du port militaire serait rigoureusement fermée ; que Charles X, sa suite

et les quatre compagnies de gardes du corps y pénétreraient seuls ; qu'aucun cri ne serait poussé et que les gardes retourneraient immédiatement après l'embarquement à Valognes, sans se livrer à aucune manifestation qui pût blesser la population ou la provoquer : les choses s'accomplirent comme nous l'avions prescrit.

Le 16 août, sur les midi, le cortége entrait à Cherbourg, traversait silencieusement la ville et pénétrait, sans s'arrêter, dans l'enceinte murée du port militaire, dont les portes se refermèrent aussitôt. Le temps était magnifique et le soleil éclairait de toutes ses splendeurs cette triste et solennelle cérémonie.

Nous avions fait une dernière inspection des bâtiments, et debout, découverts, nous attendions le roi et sa famille pour assister à son embarquement ; ses vieux et fidèles serviteurs, dont la plupart avaient déjà connu et éprouvé les douleurs d'un premier exil, étaient là, tristes, consternés, attendant aussi que leur maître parût. Ce fut un moment d'attendrissement universel que celui où nous vîmes descendre ce vieillard sur lequel tant d'infortunes s'étaient appesanties, sans altérer en lui les grâces de la jeunesse, et sans troubler cette sérénité d'âme que lui donnaient, au milieu des plus cruelles épreuves, ses croyances profondes et sincères. L'attendrissement redoubla et les sanglots recommencèrent à éclater autour de nous, lorsqu'après lui descendit, couverte de ces vêtements de deuil qu'elle n'avait jamais quittés, la duchesse d'Angoulême, cette sainte femme, à qui la Providence n'avait épargné aucune douleur ; puis vint un jeune enfant, et à son apparition un frémissement se fit entendre au milieu de cette foule d'exilés. Les gardes du corps firent retentir leurs armes, sans cependant pousser aucun cri.

M. de Clermont-Tonnerre saisit cet enfant avec une

sorte d'exaltation et le montra aux assistants avant de l'emporter dans le bâtiment. La duchesse de Berry vint ensuite. Nous les suivions, profondément émus nous-mêmes de cette scène, que le génie d'un grand artiste devrait transmettre à la postérité, ne fût-ce que comme une leçon éclatante pour les peuples et pour les rois.

Avant de donner le signal du départ, nous crûmes devoir prendre congé de la famille royale et lui demander si elle n'avait pas quelques dernières recommandations à transmettre à notre gouvernement. C'est alors que Charles X me remit ces quelques lignes écrites de sa main :

Au moment où je vais m'embarquer, je dois vous témoigner, Messieurs, que, dans la commission dont vous avez été chargés près de moi, je n'ai eu qu'à me louer des soins et des attentions que vous avez eus personnellement pour moi, pour ma famille et pour les personnes qui m'ont accompagné.

Je vous dois cette justice et je vous la rends, comme vous m'en avez témoigné le désir. (Il faisait allusion à notre conversation de Valognes.)

Signé : CHARLES.

Et ce post-scriptum, toujours écrit de sa main :

Messieurs les Commissaires qui m'ont accompagné de Rambouillet à Cherbourg, Messieurs le maréchal Maison de Schonen, Odilon Barrot, de La Pommeraie.

Puis la conversation porta sur les intérêts que Charles X laissait en France : nous lui avions déjà donné sur la plupart de ses demandes pleine satisfaction ; mais il avait à cœur surtout de continuer la pension qu'il faisait à de pauvres vieux émigrés, vis-à-vis desquels il se considérait comme personnellement obligé. Seulement, tout en nous recommandant cette dette, qu'il qualifiait de dette d'honneur et d'huma-

nité, il aurait bien voulu n'être pas redevable de son acquittement au gouvernement de la révolution, et voici comment il raisonnait :

« Vous savez, Messieurs, qu'il a été trouvé un trésor considérable dans la *Casauba* d'Alger. Il est inutile que je vous rappelle les principes de notre droit public. Ce trésor m'est acquis par les droits de la conquête, et j'en dispose en faveur de mes malheureux pensionnaires. »

Dans un tel moment, toute discussion eût été une souveraine inconvenance et une inutile brutalité. Nous nous inclinâmes, nous bornant à répondre que nous en référerions à notre gouvernement.

Nous nous retirions lorsqu'une femme de la suite de madame la duchesse d'Angoulême s'approcha de moi, et me remit de sa part une lettre non cachetée, en m'avertissant que dans quelque temps une personne de sa confiance viendrait la retirer de mes mains : c'était un blanc-seing qui devait servir pour la gestion des intérêts de cette princesse. Je fus d'autant plus vivement touché de cette marque de confiance de sa part, que, par respect, je m'étais constamment tenu éloigné d'elle et ne lui avais pas une seule fois adressé la parole ; il semblait qu'elle eût deviné les profondes et vives sympathies qu'elle m'inspirait.

J'avoue que, dans le cours de ma vie, jamais distinction n'a eu plus de prix pour moi.

A deux heures et demie après midi, nous quittâmes le navire et nous donnâmes le signal du départ. Un vent favorable éloigna bientôt des rivages de France cet infortuné monarque, qui ne devait plus revoir une patrie qu'il avait eu le malheur de ne pas comprendre. A trois heures, les bâtiments étaient hors de vue et nous rentrions dans notre hôtel pour dresser le procès-verbal de l'embarquement et écrire la dépêche suivante :

Cherbourg, 3 heures après midi.

SIRE,

Le roi Charles X, avec *toute* sa famille, est embarqué; une brise de terre les porte rapidement sur les côtes d'Angleterre, où il arrivera probablement avant minuit. La corvette *la Seine* est prête à appareiller et rejoindra le convoi hors du port. Le *Rôdeur* le suit déjà immédiatement, ainsi que le coutre de la douane, qui doit, dans deux ou trois heures, venir rendre compte de la direction des bâtiments.

Il résulte des instructions définitives qu'emporte le capitaine Dumont-d'Urville, que les deux bâtiments qui portent les princes doivent se rendre directement, et sans dévier, dans la rade de *Spithead;* que là, il leur sera permis de faire relâche, jusqu'à ce que le roi Charles X ait pu arrêter sa destination définitive; que, si cette destination était contraire aux instructions données, le capitaine débarquerait toute la famille royale dans Portsmouth et se retirerait avec ses vaisseaux; que, si cette destination s'accorde avec les instructions, les bâtiments y conduiront le roi Charles X et toute sa famille; mais qu'une fois cette destination fixée, il en sera de suite donné connaissance au gouvernement français et qu'il ne pourrait plus y être fait aucun changement. Le capitaine devra s'opposer à tout débarquement partiel de tels ou tels membres de la famille. Il a tous les moyens d'assurer l'exécution de ses instructions : les équipages américains des deux navires sont, de fait et par suite de convention expresse, sous ses ordres. La corvette *la Seine* et *le Rôdeur*, armés en guerre, reçoivent ses signaux, et, au cas tout à fait improbable de résistance, ils trouveront dans le concours de ces deux vaisseaux tous les moyens de la vaincre. Le roi Charles X, auquel nous avons dû faire part des instructions données au capitaine, nous a déclaré qu'il se rendrait dans la rade de *Spithead*, qu'il y resterait probablement de sept à huit jours pour recevoir les réponses du gouvernement anglais à ses demandes, et qu'il était probable que sa destination ultérieure serait *Hambourg*.

Ces communications ont eu lieu sur le navire même, après nous être assurés par nos propres yeux que toute la famille royale était embarquée, et un moment avant le départ des vaisseaux Ces dispositions, arrêtées entre le préfet mari-

time, le capitaine Dumont-d'Urville et nous, nous ont paru, à tous et unanimement, assurer complétement le but que Votre Majesté paraît s'être proposé dans les instructions qu'Elle a daigné nous transmettre.

La dernière dépêche du 14 août, qui, par surcroît de précaution, prescrivait à l'un de nous, le maréchal Maison, de s'embarquer sur le même bord qui porte Charles X et sa famille, ne nous est arrivée qu'au milieu de la nuit, à Valognes. Il était alors trop tard pour faire faire à Cherbourg les dispositions qu'aurait nécessitées ce changement au plan d'abord adopté. Les navires n'ont même été entièrement prêts qu'au moment même de l'embarquement, et il importait avant tout qu'il ne fût pas retardé. D'ailleurs, les engagements que nous avions pris avec Charles X et que Votre Majesté a daigné approuver étaient entièrement inconciliables avec ces nouvelles dispositions. Ce prince avait très-expressément déclaré qu'il ne s'embarquerait pas, s'il se trouvait à bord un seul homme qui portât la cocarde tricolore; qu'il ne céderait qu'à la violence. Le maréchal, représentant officiel de son souverain et de la France sur un bâtiment étranger, et en présence d'un équipage étranger, ne pouvait pas ne pas porter les couleurs nationales; d'ailleurs, sa suite, présente sur un bâtiment américain, faisait que ce bâtiment n'était plus pour la famille de Charles X un territoire neutre, une sorte de lieu d'asile; cette attention si délicate et si généreuse qui avait inspiré à Votre Majesté de choisir un bâtiment étranger, de préférence à un bâtiment français, se trouvait entièrement pervertie. Il n'a pas été un seul instant douteux pour nous que Charles X ne fût bien profondément blessé par cette disposition, tout à fait contraire à nos conventions; que la vue de cocardes tricolores au chapeau de quelques obscurs matelots nous exposait à un conflit violent; qu'une fois les ordres de Votre Majesté communiqués, nous devions, pour ne pas compromettre sa dignité, en assurer l'exécution, même par la force; que les populations et les gardes présents à ce débat pourraient bien ne pas rester indifférents, et qu'une catastrophe, qu'il était, avant tout, dans notre mission d'éviter, pouvait venir en un seul instant compromettre le succès presque miraculeux d'une mission dont l'issue toute paisible importait tant à l'avenir et à l'honneur de notre révolution.

Dans cette position, Sire, placés entre cette condition première et fondamentale de notre mission, de prévenir toute violence, et un ordre dont l'exécution pouvait amener de graves désordres, nous rappelant que nous étions partis de Paris et avions été agréés par le roi Charles X comme de simples sauvegardes, et non comme des surveillants; convaincus, d'ailleurs, que les dispositions par nous prises et les instructions données au capitaine Dumont-d'Urville rendaient complétement inutile l'intervention personnelle de l'un de nous à bord des navires, nous avons cru devoir prendre sous notre responsabilité de laisser subsister intacts les arrangements convenus avec le roi la veille même du départ.

Nous osons espérer, Sire, que Votre Majesté ne verra dans cette détermination, qui a été unanime, qu'une nouvelle preuve du dévouement que nous avons apporté à l'accomplissement de l'importante mission dont elle nous a honorés.

Du reste, ainsi que nous l'avions assuré d'avance, l'embarquement s'est opéré avec le plus grand ordre. La population, les troupes de ligne ont été parfaitement calmes et réservées; pas un cri, pas une insulte ne sont venus aggraver la douleur de cette famille : les gardes du corps, qui ont voulu assister tous au départ, ont été respectés; ils sont repartis immédiatement, ainsi que tous les équipages, pour Valognes, où ils coucheront ce soir.

Le roi et les princesses ont daigné, lorsque nous avons été prendre congé sur le navire, nous témoigner leur satisfaction et leur reconnaissance pour la manière dont nous avons accompli notre mission; — le roi a même cru devoir nous en donner un témoignage écrit de sa main.

Dans un dernier entretien qui a eu lieu sur le vaisseau, le roi nous a parlé de ses créances personnelles qui n'ont pas été payées en 1814; il recommande le payement de ces créances au gouvernement. Un travail de liquidation qui doit être déposé dans les bureaux du ministère de la maison du roi les porte à cinq millions environ : il destinait à ce payement une partie des trésors du dey d'Alger, qu'il considérait, s'étayant des précédents de l'Empire, comme devant faire partie de sa liste civile. Il annonce qu'il pourrait en payer une partie sur les ressources qui lui restent; mais il craint, s'il épuise ces ressources, d'être à la merci des étrangers.

Nous avons promis de reporter ce dernier vœu à Votre Majesté.

Nous joignons à la présente dépêche un procès-verbal destiné à donner au jour de l'embarquement tout le caractère d'authenticité dont il est susceptible.

Nous retournons ce soir à Valognes, et demain nous coucherons à Saint-Lô, d'où, après avoir donné les instructions et délégations nécessaires au général Gruson, que le maréchal charge du licenciement des gardes, nous partirons pour Paris, par la route de Caen. Nous espérons, le 20, pouvoir remettre aux mains de Votre Majesté les pouvoirs qu'elle nous avait conférés; heureux si nous avons su mériter son auguste approbation et si nous avons pu donner à Votre Majesté, ainsi qu'à notre patrie, en cette grave circonstance, une preuve de notre dévouement.

Au moment de terminer notre dépêche, nous venons vous annoncer que les vaisseaux qui portent la famille déchue sont déjà hors de vue, c'est-à-dire à plus de huit lieues en mer, sous le vent de la corvette *la Seine*.

Les 600,000 francs avaient été payés sur reçu, visé par le roi.

Procès-verbal.

Nous, Commissaires délégués auprès du roi Charles X pour le conduire, lui et sa famille, à Cherbourg et veiller à leur sûreté;

Nous étant transportés à bord du navire américain *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le *roi Charles X;* le *duc d'Angoulême,* son fils; le *duc de Bordeaux*, son petit-fils; *la Dauphine, duchesse d'Angoulême; la duchesse de Berry*, ont été embarqués à deux heures sur ce navire, le seize du mois d'août 1830, et à trois heures précises ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal et l'avons signé et fait signer, tant par le préfet maritime du port de Cherbourg, que par les officiers municipaux de cette ville, présents audit embarquement.

Lundi, 16 août 1830.

Ainsi s'accomplit ce grand événement, qui a déjà frappé d'étonnement et d'admiration les contem-

porains, mais qui, à mesure que les générations s'en éloigneront, prendra un caractère de plus en plus saisissant. Jusque-là, toute révolution qui avait violemment substitué un gouvernement à un autre avait offert le même spectacle : le vaincu ou bien avait péri dans la lutte, ou bien n'avait trouvé son salut que dans une fuite précipitée. Le vainqueur ne s'était cru assuré de sa victoire que par la mort, ou du moins par l'emprisonnement de son compétiteur, *Malheur aux vaincus!* ou bien : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*, tels étaient les adages cruels mais vulgaires de ces sortes de conflits dont le pouvoir suprême était l'objet. C'est pour la première fois qu'on voyait le vainqueur veiller à la sûreté du vaincu, avec une pareille sollicitude; un peuple tout entier, soulevé et sortant d'une lutte prolongée et sanglante, se calmer tout à coup et s'associer avec une admirable abnégation à cette générosité, et cela non dans un premier mouvement, mais pendant un voyage de quatorze jours et un parcours de plus de quatre-vingt lieues.

Les étrangers ont peut-être mieux apprécié, plus admiré que nous-mêmes ce grand acte; leurs adresses étaient alors remplies de l'expression enthousiaste de cette admiration. Une révolution accomplie sous de tels auspices, un gouvernement qui, à son début, s'honorait par une telle grandeur, semblaient mériter de meilleures destinées que celles qui leur étaient réservées. Pouvais-je penser qu'un jour viendrait, jour fatal pour la France, où ce même roi Louis-Philippe, qui entourait de tant d'égards la retraite de Charles X, serait obligé lui-même de quitter la France en fugitif, sous un déguisement, et à peine suivi d'un serviteur?

C'est à Saint-Lô que nous devions opérer le licenciement des gardes du corps du roi; cette opération ne rencontra aucune difficulté, et, en gens d'honneur qui, bien qu'appartenant à des opinions et à des partis

contraires, ont le sentiment d'avoir accompli leurs devoirs respectifs avec loyauté, nous nous quittâmes dans des dispositions bien différentes de celles où nous étions lorsque nous nous étions rencontrés à Rambouillet! Je fus heureux de rédiger l'ordre du jour suivant, qu'ils accueillirent avec joie et reconnaissance :

ORDRE DU JOUR

Messieurs les Commissaires délégués pour accompagner le roi Charles X et sa famille jusqu'à Cherbourg éprouvent le besoin, au moment où leur mission vient de se terminer, de rendre témoignage de la conduite loyale et honorable que Messieurs les gardes du corps ont tenue dans cette grave circonstance : appelés à remplir un devoir d'honneur et de fidélité, ils ont su parfaitement concilier les exigences de ce devoir avec le respect dû au gouvernement établi.

Messieurs les Commissaires se plaisent à déclarer que c'est à ce sentiment de réserve et de convenance qu'ils doivent en grande partie d'avoir heureusement accompli une mission dont l'issue importait tant à l'honneur de la France.

Signé : Le maréchal MAISON ;
Le baron DE SCHONEN ;
ODILON BARROT.

Cherbourg, le 16 août 1830.

Un dernier épisode de ce grand drame politique nous attendait à Saint-Lô, comme pour compléter et terminer notre mission. On vint nous annoncer que le prince de Polignac, arrêté sur les côtes de la Manche, au moment où sous un déguisement de domestique il allait s'embarquer, était détenu dans la prison de la ville, et qu'il invoquait notre autorité pour le faire délivrer : nous nous rendîmes aussitôt dans sa prison, en traversant une foule exaspérée, qui faisait entendre des imprécations contre le prisonnier. Quelle ne fut pas ma surprise de voir cet homme qui avait

été l'instrument, sinon l'auteur, d'un cataclysme dans lequel un trône s'était abîmé, et dont la portée et les conséquences devaient être si graves pour la France et l'Europe entière, venir à nous avec un visage niaisement épanoui, nous remercier de notre visite et nous prier de donner tout de suite l'ordre de son élargissement en vertu de nos pouvoirs ! « Je ne sais pas, nous disait-il avec un air de surprise réelle ou seulement jouée, pourquoi j'ai été arrêté. Il n'existe contre moi aucun mandat de justice, et on ne peut me retenir un seul instant dans cette prison, sans violer dans ma personne les droits de la liberté individuelle.

— Mais vous n'entendez donc pas les cris de la foule qui se presse aux portes de votre prison ? lui dis-je. En supposant que nous eussions le pouvoir et la volonté de vous faire sortir de prison, nous ne le ferions pas, par humanité. Ne comprenez-vous donc pas que ces murs en ce moment protégent votre vie et que vous ne pourriez en sortir sans rencontrer une mort certaine ?

— Qu'ai-je donc fait pour mériter une telle haine ? répliquait-il d'un air tout étonné. Dans le passé, je n'ai fait qu'obéir à des ordres sacrés pour moi ; et, quant à l'avenir, je ne demande plus qu'à me retirer à la campagne, pour y vivre loin des affaires. »

Ce dialogue aurait pu se prolonger longtemps ; je coupai court par ces mots :

« Monsieur de Polignac, lui dis-je, je vois bien qu'il faut faire cesser vos illusions. Vous avez commandé le meurtre de vos concitoyens, non pour la défense des lois, mais pour leur violation flagrante. Hé bien, d'après notre Code pénal et d'après celui de toutes les nations civilisées, un pareil crime est puni de mort. » Et, comme je voyais sur sa figure une impression de terreur, j'ajoutai : « Vous me pardonnerez la brusque franchise de cette déclaration ; vous n'avez

pas de temps à perdre pour préparer votre défense et pourvoir à votre salut. »

Alors cet homme, comme accablé par la révélation d'une situation qu'il paraissait ignorer, s'approche de nous avec une voix entrecoupée et suppliante : « Qu'y a-t-il donc à faire, Messieurs ? que dois-je espérer ? Je vous en conjure, aidez-moi de vos conseils et de votre influence.....

— Votre seule chance de salut, lui dis-je, est dans la douceur de nos mœurs, dans la générosité de notre révolution, qui ne voudra sûrement pas se tacher de sang. Nous venons de lire dans le *Moniteur* une proposition de M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort : là est peut-être votre salut...

— Oh ! fit-il avec l'accent pénétré d'un homme qui renaît à l'espérance : oui, il faut appuyer cette proposition. Veuillez y employer votre influence, celle de vos amis. »

Au moment de sortir, je lui proposai de me charger des communications qu'il aurait à faire à son avocat. « Je ne sais lequel désigner : pourriez-vous me diriger dans mon choix ? » me dit-il ; puis, se rapprochant de moi : « Pourrais-je espérer que vous ne me refuserez pas votre ministère ?

— Non, certainement, me hâtai-je de lui répondre ; et les devoirs seuls de ma profession, vis-à-vis d'un homme qui est dans votre situation, m'interdiraient un tel refus. Mais je viens de recevoir du ministre de l'intérieur une lettre qui, à ma grande surprise, m'annonce ma nomination à la préfecture du département de la Seine. Je ne sais encore si j'accepterai ces fonctions : dans cet état d'incertitude et vu l'urgence, je vous engage à désigner tout de suite un autre avocat ; il en est qui ont avec vous des rapports de sentiments et d'opinions, et qui seront heureux de se vouer à votre défense. » Je lui nommai Berryer, Hennequin...

« Oh ! non, je ne choisirai pas dans cette couleur. »

Il fit plus tard le choix parfaitement politique et intelligent de M. de Martignac, c'est-à-dire du ministre qu'il avait si imprudemment et si témérairement remplacé. Cette dernière désignation me prouvait qu'il n'était pas aussi simple qu'il en avait l'air, et nous nous quittâmes. Je ne l'ai revu qu'au Luxembourg, où j'ai pu, ainsi qu'on le verra plus tard, concourir plus efficacement comme préfet de la Seine à lui conserver la vie que si j'eusse été son avocat.

L'état d'exaspération dans lequel nous trouvâmes à son égard les populations des villes que nous eûmes à traverser lors de notre retour à Paris, nous prouva que nous n'avions rien exagéré sur le sentiment populaire qui existait contre lui. Plus d'une fois notre voiture fut arrêtée par des groupes tumultueux qui prétendaient vérifier si elle ne renfermait pas *Polignac*. — « Et que lui auriez-vous donc fait à ce malheureux, si vous l'eussiez trouvé ? » disais-je à une femme qui se montrait plus animée que les autres.

— « Ah ! c'est que, voyez-vous, Monsieur, je l'aurais étranglé avec ces mains. » Et cette furie ajoutait le geste à la parole. Il semblait en effet que toute la fureur populaire se concentrât sur cet homme, peut-être moins coupable que les autres ministres, à raison de son aveugle fanatisme pour son maître et de sa vieille habitude d'obéissance passive : le nom de Polignac résumait pour les masses le grand crime des ordonnances, et les mêmes hommes qui venaient de se ranger avec respect pour laisser passer le monarque, auteur véritable de ces ordonnances, auraient égorgé ce ministre, qui n'en était que le signataire et l'éditeur constitutionnellement responsable. Tout cruel qu'il était, ce sentiment était un progrès dans nos mœurs politiques, une consécration instinctive de l'inviola-

bilité royale et de la responsabilité ministérielle : car il était impossible de ne pas rapprocher les temps et de ne pas comparer ces populations à celles qui arrêtaient Louis XVI à Varennes, en 1792, le ramenaient violemment à Paris, arrachaient par leurs menaces l'arrêt de mort de cet infortuné monarque à la Convention, et assistaient à son exécution avec des cris d'une joie stupide et féroce. C'est que près de quarante ans d'essai et de pratique du gouvernement représentatif avaient passé sur la France et y avaient laissé quelques impressions.

Le 20 août, j'étais de retour à Paris, et je rendais compte au roi Louis-Philippe des détails de notre mission ; il me remerciait avec effusion et me confirmait qu'il m'avait, en récompense de mes services, nommé préfet du département de la Seine.

« Si c'est une récompense des quelques services que j'ai pu rendre, Sire, veuillez rétracter cette nomination, qui me place trop en dehors de mes habitudes, et me fait sortir d'une carrière dans laquelle j'ai passé tant d'heureux jours et acquis le peu de considération dont je jouis. Permettez-moi de retourner à mes dossiers. Je me tiens pour suffisamment récompensé par l'honneur d'avoir été l'humble instrument de la générosité de mon pays dans cette circonstance mémorable.

— Oh ! non, ce n'est pas ainsi que je l'entends, me répondit le roi avec quelque vivacité. Croyez-vous que moi-même j'ai consulté mes convenances, lorsque j'ai accepté la couronne ? Chacun se doit à son pays dans la situation que les événements nous ont faite. Nous aurons encore de rudes journées à traverser. Je vous ai placé à un poste dangereux, et par conséquent d'honneur. Vous serez à l'Hôtel de ville, où vous pourrez exercer utilement votre influence. Ne me parlez pas de votre inexpérience dans l'administration : il s'agira bien de cela dans des temps de crise pareils à ceux-ci !

Quand les orages seront passés, hé bien, alors, nous verrons à consulter vos goûts. Quant à présent, mes ministres et moi, nous avons été unanimes à penser que personne mieux que vous ne pouvait occuper le poste si important de l'Hôtel de ville. »

Je ne pouvais plus persister dans mon refus : il y aurait eu trop d'égoïsme et peut-être trop d'orgueil à prolonger ma résistance. C'eût été pourtant un grand bonheur pour moi de clore ma brève participation aux affaires publiques sur cette mission de Cherbourg, laquelle ne me laissait que de bons souvenirs. Mais ma destinée me réservait à de plus rudes épreuves. (Pièces justificatives n° 2 à n° 35.)

Pendant que M. Barrot était préfet de la Seine, de graves événements s'accomplirent auxquels il prit une large part. Malheureusement cette partie de ses Mémoires a été perdue et n'a pu être retrouvée ni par lui, ni par sa famille, ni par ses exécuteurs testamentaires. Nous avons essayé d'y suppléer en publiant quelques fragments d'une lettre qu'il écrivait en 1832, en réponse à un écrit ministériel, et qui contient des détails intéressants sur le procès des ministres et sur le sac de l'archevêché. Nous y joignons une lettre de l'archevêque de Paris, qui nous paraît répondre victorieusement aux calomnies dont M. Barrot a été l'objet à l'occasion de ce dernier événement.

PROCÈS DES MINISTRES

. . . . . .

Vous savez quelle était la situation des autorités après la révolution de Juillet. Le gouvernement de Charles X avait

compromis pour longtemps les agents de la force publique et brisé les ressorts du gouvernement en en abusant. Il n'y avait plus possibilité de montrer un gendarme dans les rues : on fut obligé de déguiser la gendarmerie de Paris sous un autre nom et sous un autre uniforme, et, même pour la gendarmerie départementale, nous nous vîmes forcés de remplacer les shakos par des bonnets à poils; quand on se hasardait à faire sortir une patrouille de troupe de ligne, c'était en la mettant à la suite d'un piquet de garde nationale, et jamais seule.

Les choses ont bien changé depuis, je le sais, et l'on serait plus disposé à mettre la garde nationale à la suite des soldats de ligne ou des gendarmes; mais il faut se reporter à la fin de 1830, et personne ne niera la vérité du tableau que je trace.

C'est dans cette situation que le procès des ministres arriva. La question fut aussi mal engagée que possible par les doctrinaires et leurs amis : ils s'avisèrent de demander l'abolition de la peine de mort, ne dissimulant pas que ce n'était pas une vue philanthropique qui les dirigeait, mais le désir de sauver les ministres accusés. Sur cette intervention officieuse d'un parti peu populaire, le peuple, qui jusqu'alors était calme et qui paraissait disposé à respecter les arrêts de la justice, s'émeut; des cris : A bas les ministres! se font entendre ; une sédition plus forte est annoncée pour le lendemain; le conseil des ministres s'assemble à la Chancellerie, place Vendôme; on m'envoie chercher dans la nuit; on me demande une proclamation pour le lendemain au lever du jour; j'offris de la rédiger sous les yeux des ministres, qui, pressés de se retirer, me dirent qu'ils s'en rapportaient à moi.

Rentré à l'Hôtel de ville, j'y rédige à l'instant même cette proclamation, dans laquelle j'annonce qu'une *démarche inopportune* (je désignais l'Adresse de la Chambre) n'empêcherait pas que la justice n'eût son cours; je qualifie de *lâcheté* toute violence commise sur des accusés. Cette proclamation produit son effet : le premier jour, le *Journal des Débats* en fait l'éloge; le lendemain, on se ravise, on attaque l'expression *inopportune*. *Je m'insurge,* dit-on, *contre la Chambre.* J'offre ma démission à M. Guizot. Dupont (de l'Eure), le général Lafayette déclarent qu'ils me suivront. Il fallait traverser la crise du procès pendant devant la Chambre des pairs. On

reconnaît qu'il n'y a que des hommes populaires qui peuvent sauver le gouvernement, et Guizot *se retire*.

L'événement est trop rapproché de nous pour que je puisse tout dire; mais il faut avoir vu avec quelle indignation le général Lafayette accueillit devant moi des ouvertures contraires à ses devoirs et qui auraient pu cependant flatter son ambition s'il en avait eu d'autre que celle de préserver notre révolution d'une souillure, pour apprécier toute la noblesse, toute la grandeur de ce caractère. Je sais très-bien qu'on reprochera au général de n'avoir pas fait arrêter celui qui lui faisait ces ouvertures, comme on m'a reproché, à moi, d'avoir averti le gouvernement du danger qu'il courait, sans dénoncer ceux qui m'avaient révélé ce danger.

Il y a cependant d'autres devoirs dans ce monde que des devoirs de police : un honnête homme peut bien se faire tuer pour défendre le poste qui lui est confié, sans avoir le courage de trahir un ami qui se livre à sa foi.

Dans le récit de M. Pepin, il y a une chose qui m'a frappé: c'est l'importance donnée au service qu'a rendu M. de Montalivet en escortant à cheval les accusés, soit lors de leur arrivée de Vincennes, soit à leur retour. C'est une satisfaction bien innocente que cette petite ovation qu'on se fait décerner dans les salons de la cour ou dans sa petite coterie, et personne en vérité n'aurait le courage de troubler cette joie, si, enhardis par notre silence, les agents d'un parti n'avaient été jusqu'à contester au général Lafayette l'influence décisive qu'il a eue sur l'heureux dénoûment de ce procès.

Il faut le dire, la garde nationale était au moins partagée sur la conduite qu'il y avait à tenir dans cette circonstance : la très-grande majorité ou du moins la partie énergique et active de cette garde demandait que le sang versé en juillet fût expié par du sang. Il fallut plus que du courage au général Lafayette pour prendre sous l'égide de son immense popularité les accusés et les juges. Il n'hésita cependant pas; les dispositions qu'il prit furent précises.

Ses exhortations rallièrent la garde nationale. Je l'ai aidé de ma faible influence; je fis paraître une première proclamation dans laquelle je déclarais que tout citoyen qui *tirerait* sur ses concitoyens serait considéré comme *assassin*; parce que défense était faite de riposter, et, en effet, on refusa des cartouches. Tout eût été perdu si le feu se fût engagé, si le

sang eût coulé. Après avoir visité avec soin le terrain, donné toutes les instructions, le général Lafayette vint s'installer au Luxembourg, et je vins l'y joindre à travers la foule déjà agglomérée, seul, à pied et en uniforme de préfet. Il était facile de prévoir que le moment de la crise serait celui où le résultat de l'accusation serait connu du public, si ce résultat n'était pas la peine de mort : car c'était alors seulement que le sentiment de haine devait faire explosion contre les accusés et les juges; jusque-là, la multitude ne pouvait qu'attendre et les meneurs seuls s'agitaient. C'est, en effet, ce qui arriva : tant que l'arrêt ne fut pas connu, il y eut des cris, des masses se pressant vers le Luxembourg et reculant devant la garde nationale; mais, lorsque le soir l'arrêt fut connu, il y eut une explosion très-inquiétante. Les bataillons serrés de la garde nationale qui remplissaient la cour du palais du Luxembourg se précipitèrent aux portes en poussant des cris de mort. C'en était fait si ce premier mouvement n'était pas comprimé et se répandait au dehors.

Ce fut alors que le général Lafayette alla se placer devant la porte et apaisa par sa résolution, par ses exhortations, cette effervescence que le faux bruit de la condamnation à mort des accusés, répandu je ne sais à quel dessein quelques moments auparavant, avait augmentée. Dans la journée, nous étions vivement préoccupés au Luxembourg du parti que prendraient les jeunes gens des écoles. On vint nous avertir qu'ils étaient réunis en grand nombre et délibéraient; que les motions les plus violentes étaient faites sur la place du Panthéon. Nous leur fîmes exprimer le désir qu'une députation d'entre eux vînt conférer avec nous. Il vint en effet plusieurs jeunes gens très-exaltés, et la conférence eut lieu en présence de tout l'état-major de la garde nationale de Paris; elle fut longue et vive.

Pourquoi, leur disions-nous, vouloir souiller, par le meurtre de quatre hommes, une si belle révolution? leur sang est-il donc indispensable à la liberté conquise? etc...

Ils nous répondaient : Il ne s'agit pas des accusés, nous n'avons pas plus soif de leur sang que vous, nous les protégerions même s'il le fallait; mais il s'agit d'un gouvernement qui a trahi la révolution. L'occasion de le renverser se présente; nous la saisissons. — C'est-à-dire, leur répliquions-nous, que vous voulez préluder à une nouvelle révolution, *par le meurtre de quatre accusés;* mais cette révolution est-elle

nécessaire? désespérez-vous déjà de la force de l'opinion publique, de l'influence de la presse, de l'accord des patriotes dans les Chambres, hors des Chambres? Sauvons le gouvernement de cette crise: nous n'en aurons que plus de titres, plus de moyens pour le forcer ensuite à satisfaire à toutes les conditions de notre révolution. — Oui, nous disaient-ils, on a besoin de vous aujourd'hui, on vous subit; demain, et le danger passé, on vous renverra, et la réaction vers le passé s'accomplira.

Cette discussion devenait déjà trop vive et se prolongeait; nous y mîmes un terme, en déclarant que notre parti était pris, et qu'on n'arriverait aux accusés que sur nos *cadavres*. Ils parurent se rendre. Et, en effet, les écoles défilèrent bientôt après au milieu du peuple, portant sur les chapeaux pour devise : *Ordre public*. Cette manifestation, qui mérita à cette jeunesse les remercîments de la Chambre des députés, remercîments qu'elle repoussa trop dédaigneusement, fit la plus heureuse diversion sur les esprits, et contribua beaucoup à assurer l'issue de la journée.

J'avais, à tout événement et pour moyen extrême, réuni à l'Hôtel de ville *tous les blessés de Juillet*, qui avaient confiance en moi, parce que je m'étais occupé avec quelque sollicitude de leur sort; sur la demande qu'ils m'avaient faite de leur dire l'objet de leur réunion, je leur avais déclaré que mon intention était, s'il y avait *combat*, de m'avancer à leur tête et de nous interposer sans armes entre les combattants. Je ne doute pas que la vue de ces citoyens glorieusement mutilés pour la cause de la révolution n'eût désarmé les plus furieux.

Nous n'avons pas eu, Dieu merci, besoin de recourir à ce moyen.

Je n'entends nullement contester le mérite de M. le comte de Montalivet dans ces circonstances; mais on conviendra que si, à sa place, un brigadier de gendarmerie eût chevauché à la portière de la voiture des ministres, les choses se seraient passées comme elles se sont accomplies.

Quant à l'idée de faire partir les ministres aussitôt après la clôture du débat et avant le prononcé de l'arrêt de la Cour des pairs, elle ne lui appartient pas au moins exclusivement; elle était venue à tous ceux sur qui pesait la responsabilité de l'événement. J'en avais donné le conseil plusieurs fois dans mes conversations avec S. M. et avec sa sœur; et,

lorsque M. Pasquier vint dans la salle où nous étions nous annoncer que le débat était clos, le général Lafayette, M. de Montalivet, M. de Sémonville et moi, nous fûmes tous d'avis qu'il ne fallait pas attendre le prononcé de l'arrêt pour faire évacuer les accusés.

M. de Montalivet me demanda même si je voulais les accompagner. Je lui fis observer que si ma présence pouvait être utile quelque part, c'était au Luxembourg, pour faire tête à la sédition lorsque l'arrêt viendrait à être connu, et non sur la grande route. Il n'insista pas et monta le cheval d'un brigadier; il avait même oublié l'ordre de transfèrement qu'il vint chercher. Telle est la part qui revient à chacun.

Sans le général Lafayette, le procès aurait eu le plus déplorable dénoûment : ce ne sont pas seulement les accusés qui auraient été victimes, leur mort eût été le signal d'une révolution violente. Si, en juillet et août 1830, le général Lafayette a élevé le trône, en décembre, il l'a préservé d'une catastrophe inévitable. C'est là une vérité que la camarilla peut bien nier aujourd'hui après l'avoir d'abord emphatiquement proclamée, mais que l'histoire enregistrera.

Cependant ce que les jeunes gens avaient prévu arriva : dès le lendemain du procès, je ne sais quelle intrigue était dirigée contre le général Lafayette pour le déposséder de ses fonctions. Lorsque la proposition en fut faite à la Chambre des députés, nous étions avec le général chez Dupont (de l'Eure), lui faisant en quelque sorte une violence morale pour l'engager à rester au ministère de la justice, dont il voulait absolument se retirer. Le soir, en apprenant que l'on avait enlevé au général Lafayette le commandement des gardes nationales du royaume, M. Dupont prit la résolution, désormais inébranlable, de se retirer, et le général donna sa démission.

J'avoue que je me permis de blâmer cette double retraite : c'était abandonner le champ à nos adversaires. Dans tout gouvernement organisé, le pouvoir est un levier immense, et il y a quelque puérilité, lorsqu'on est engagé dans une lutte politique, à en armer ceux qu'on veut combattre. C'est dans ce sens que je parlai au général Lafayette pour le dissuader de donner sa démission; je lui parlai du pays, de l'intérêt de la liberté, mais non de sa gloire personnelle, comme le suppose M. Pepin.

J'avais ébranlé le général : tout pouvait s'arranger; mais d'autres déterminations avaient été prises au château. Il ne fut pas fait de réponse au général : on avait déjà pressenti qu'on pouvait se passer de lui.

Je ne crus pas devoir suivre mes amis, et en cela j'étais conséquent avec moi-même; cependant je voulus avoir une explication avec les ministres, et je l'eus. Je déclarai, en présence des ministres en conseil chez M. Laffitte, que si je consentais à rester à la préfecture de la Seine, c'est parce que je voyais à la tête du ministère un homme qui professait les mêmes opinions que moi, et que je n'avais pas, malgré les déviations du gouvernement, perdu l'espoir que sous un tel ministre sa marche ne devînt telle que pouvaient le désirer les plus sincères patriotes.

M. de Montalivet dit alors : *M. Barrot veut, en restant, compromettre le ministère dans le sens de ses opinions.* — Je répondis que telle était précisément mon intention. M. Laffitte déclara à son tour que nos opinions étaient les mêmes, et l'explication en resta là.

Cependant je m'aperçus bientôt que ma position, au moins comme préfet, était fausse. J'avais offert à M. de Montalivet mon concours bien loyal : appartenant comme moi à la jeune génération, libre de tout antécédent, j'espérais qu'il saurait comprendre l'élévation de sa position, et je lui offris sincèrement tous mes efforts. Je n'eus pas le bonheur d'obtenir la confiance du jeune ministre. Ses amis, ses journaux répétaient sans cesse que ma mission politique à l'Hôtel de ville était terminée avec les troubles, que je devais désormais me renfermer dans mes fonctions purement civiles de préfet, et qu'au besoin on saurait bien m'y forcer. J'acceptai volontiers cette nouvelle situation, dans laquelle il y avait certes encore trop à faire pour mes forces et ma capacité. Aussi, lors de l'événement de Saint-Germain-l'Auxerrois, M. Baude fut prévenu avant moi : je ne l'appris qu'à la Chambre et lorsque la sédition était déjà flagrante. Je quittai aussitôt la Chambre et me rendis sur les lieux, où je trouvai seulement quelques gardes nationaux réunis. Je courus à l'Hôtel de ville, et pris sur moi d'écrire aux maires des arrondissements menacés, de diriger la garde nationale sur les églises pour les protéger.

Le soir, je fus, accompagné de mon secrétaire, M. Millot,

à l'*archevêché*; j'y trouvai M. le baron de Schonen avec sa légion; je lui fis porter des vivres, des matelas pour passer la nuit, et l'avertis qu'il pourrait bien être attaqué le lendemain. De là je parcourus la ville, visitai les postes, particulièrement celui du Châtelet, qui avait été attaqué, et enfin je me rendis au Palais-Royal, où les ministres étaient assemblés; j'y rendis compte de ce que j'avais vu et fait, et déclarai que je me mettais à la disposition du conseil et attendrais ses ordres. Voilà ce que M. Pepin appelle de l'*inaction!* et cependant, pendant les trois jours que la sédition a duré, je n'ai pas reçu un ordre, pas une instruction du ministère de l'intérieur; je n'ai pas été appelé une fois au ministère, où les maires étaient pour ainsi dire en permanence : il m'était permis d'éprouver après cela quelque étonnement, lorsque M. le procureur général Persil, qui était tranquillement resté chez lui, vint me reprocher à la tribune de n'avoir pas arrêté l'*émeute*, moi simple édile, ne pouvant requérir un seul gendarme ni signer un seul mandat, et laissé complétement à l'écart par l'autorité supérieure.

Je dus rendre compte des faits à la Chambre des députés, et c'est à la suite de cette discussion que M. de Montalivet observa que la *susceptibilité de haut en bas* était plus naturelle que celle de *bas en haut*. Je n'y tins plus, et je lui jetai à la tête et du haut de la tribune ma *démission*, qu'on s'empressa de ramasser : car j'imagine que la petite *scène* parlementaire n'avait été arrangée que pour en venir là.

M. Pepin a rapporté que j'avais approuvé la *descente de la croix de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois;* le fait cité est *complétement faux*. Je n'ai jamais approuvé ni improuvé la conduite du maire dans cette circonstance. M. Pepin pourra consulter les cartons du ministère : il y trouvera mon rapport et il y verra avec surprise comme on écrit l'histoire.

Je sais que M. de Montalivet, je ne me souviens plus dans quelle circonstance, a commis cette erreur, que j'ai négligé de démentir, fatigué que je suis de donner des démentis à tout propos et dans un intérêt personnel. Bien loin d'approuver les violences du 13 février, je voulais opposer à ces violences une manifestation éclatante, surtout pour la province comme pour les étrangers.

Le clergé de Notre-Dame voulait dire sa messe au milieu des ruines et portes closes : j'ordonnai que la messe fût célébrée portes ouvertes, et je m'y rendis en grand uniforme ; et, en sortant de l'église, trouvant des groupes assemblés, je leur fis sentir par une allocution combien il était stupide de se livrer à des dévastations qu'il fallait ensuite réparer avec l'argent pris dans la bourse du peuple.

Telle a été ma conduite dans cette circonstance. Je ne crois avoir mérité aucun reproche d'inaction ou d'indulgence pour la sédition.

A la suite de cet événement, M. Odilon Barrot reçut de Mgr l'archevêque de Paris la lettre ci-jointe, qui montre comment sa conduite était jugée par le prélat même dont l'habitation avait été dévastée.

Paris, le 30 septembre 1830.

Monsieur le Préfet,

J'ai appris dans le lieu de ma retraite, que l'on m'invite à garder strictement, l'intérêt que vous avez mis à visiter l'archevêché, et les ordres que vous avez donnés pour que l'on commence à faire disparaître les traces de l'horrible dévastation que vous avez vue de vos propres yeux. Veuillez en recevoir tous mes remercîments.

Il est possible qu'effrayé de l'état où l'on a mis ce bâtiment et des dépenses qui seront jugées nécessaires pour les réparations, on ramène devant vous une idée que je voudrais essayer de combattre d'avance : celle d'abattre l'archevêché, pour le reconstruire sur un nouveau plan et d'une manière plus solide. Cette pensée, qu'on oserait à peine essayer de réaliser dans les plus beaux jours de prospérité, doit, ce me semble, être rigoureusement écartée dans le moment présent : les motifs en sont si palpables, qu'il n'est pas nécessaire de les déduire. Je vous demande donc, Monsieur le Préfet, d'anéantir jusqu'à l'espérance de ce projet, afin qu'une fois perdue, les personnes chargées de la réparation s'occupent avec toute la promptitude possible d'une œuvre

si juste et si nécessaire. Je vous en aurai une véritable obligation.

Veuillez agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : † HYACINTHE,
Archevêque de Paris.

CHAPITRE IV

SITUATION A MON ENTRÉE DANS LA CHAMBRE

L'année 1830 venait de se clore par l'heureuse issue de la redoutable crise du procès des ministres.

« Le gouvernement de Votre Majesté, » disais-je au roi en lui portant comme préfet de la Seine les hommages de la ville de Paris au renouvellement de l'année, « a constaté sa force dans une épreuve décisive et comme il convenait à un gouvernement libre et paternel de le faire, c'est-à-dire par le seul empire des lois et de la raison publique; notre brave garde nationale a découragé tous les fauteurs de troubles, déjoué toutes les intrigues coupables : désormais pleins de confiance dans notre indépendance nationale, dans la tranquillité intérieure du pays, dans le développement progressif de nos institutions et de nos libertés, nous allons entrer pleinement dans les voies de notre régénération. » (*Moniteur* du 2 janvier 1831.)

Cet optimisme était, dans ce moment, à peu près général; il exprimait malheureusement plutôt nos désirs et nos espérances qu'un état réel.

Sans doute la révolution qui venait de s'accomplir

était pure dans son origine, généreuse dans ses sentiments, modérée dans ses prétentions. Faite au nom du droit, pour venger le pacte violé et le rendre désormais inviolable, il n'y avait en elle ni le besoin d'exterminer des adversaires, ni celui de conquérir le monde pour le convertir, ni celui de refaire à nouveau toute une société ; son but comme son principe était simple, et non-seulement réalisable, mais nécessaire : car il n'était autre que l'établissement sincère, et dans ses vraies conditions, du gouvernement parlementaire, cette impérieuse nécessité des monarchies modernes.

Toutefois la mission offrait de grandes et sérieuses difficultés ; difficultés qui se produisaient dès le début, et qui, loin de s'aplanir avec le temps, comme nous l'espérions, n'ont fait malheureusement que s'aggraver.

Et d'abord il importait de bien se rendre compte de la portée naturelle et légitime de la révolution : car son avenir dépendait de la manière dont ceux qui devaient la diriger l'apprécieraient. Tout dépendait du point de départ. Si la révolution n'était que la continuation de la Restauration, alors il était naturel de s'en éloigner le moins possible ; de conserver ses institutions, sa pairie, sa Chambre des députés, sa magistrature, son organisation administrative, de se borner à modifier hâtivement quelques dispositions de la Charte octroyée qui ne cadraient plus avec le nouvel établissement : ce qui la conduisait fatalement à cette politique de défiance et de résistance que nous avons vu pratiquer avec plus ou moins d'habileté pendant dix-huit ans, et qui a eu une si funeste issue. Que si, au contraire, on reconnaissait dans l'événement de Juillet tous les éléments d'une grande révolution nationale, qui changeait complétement le principe et la condition du gouvernement de la France, alors

on ne devait plus craindre d'en étendre les effets, d'en élargir les bases, de lui faire plonger ses racines constitutives aussi avant que possible dans les masses: il ne s'agissait plus alors de continuer et d'imiter la Restauration, mais de s'en séparer radicalement. Dans cet ordre d'idées, les 221, après avoir accompli le mandat qu'ils recevaient de la nécessité, auraient dû soumettre à la sanction du peuple ce qu'ils avaient fait et laisser à d'autres représentants, nés de la révolution elle-même, le soin d'en organiser les pouvoirs.

La question fut agitée tout d'abord et avec une grande vivacité, comme on le pense bien; et voici comment je m'en expliquai dans une note remise au roi le 23 décembre 1830:

« Votre Majesté a daigné me demander mon avis sur la situation présente.

« Notre organisation politique n'est pas complète : des trois pouvoirs qui constituent le souverain, un seul se trouve définitivement constitué: c'est le gouvernement du roi. Quant aux deux autres, l'un, la Chambre des pairs, est *de droit*, et plus encore *de fait*, en question ; celle des députés est, dans son origine comme dans sa composition, en contradiction avec les bases électorales qu'elle a elle-même posées [1]. De là, le désaccord qui règne entre l'esprit de ces deux Chambres et les ministres du roi (ces ministres étaient encore MM. Laffitte et Dupont de l'Eure) ; de là, l'effort continu de l'opinion publique contre ces deux corps, qui sont les débris de la Restauration: effort plus vif à Paris que dans les départements, parce que Paris a été le théâtre de la révolution de Juillet, et que, là aussi, l'antipathie qu'inspire ce qui se

1. Le double vote, dont une partie des membres de cette Chambre était sortie, venait d'être aboli.

rattache à la Restauration est plus vive que partout ailleurs.

« Quel parti Votre Majesté prendra-t-elle dans cette lutte ? conservera-t-elle la Chambre des pairs de la Restauration, avec son hérédité, ses priviléges et tout le personnel qui la compose ? laissera-t-elle la Chambre des députés élue sous la Restauration épuiser les cinq ou six années qu'elle a encore à parcourir ? sera-ce à ces deux Chambres que Votre Majesté demandera toutes les lois organiques du pays ? ou bien se bornera-t-elle à demander à celle des députés la loi électorale indispensable pour constituer la nouvelle représentation nationale, laquelle serait investie du pouvoir constituant ? »

Après avoir ainsi posé la question, je mettais en regard les avantages et les dangers de l'une et de l'autre solution.

« La prolongation de l'existence des deux Chambres de la Restauration aura pour conséquence d'associer le nouveau gouvernement à l'impopularité dont elles sont entourées. Le gouvernement du roi sera obligé de les soutenir et ne sera pas soutenu par elles : il dépensera sa force pour elles, alors que ce serait à elles à lui en apporter. Dans l'autre système, celui du renouvellement de la représentation nationale, on rencontre bien le danger de mettre le gouvernement du roi en présence des nouvelles Chambres, dans lesquelles pourront entrer en majorité ce que l'on appelle les hommes du mouvement, ceux qui ne croient pas que la Charte octroyée en 1814 et amendée en 1830 soit le dernier degré de perfection des sociétés humaines. Il faudra sans doute que les lois présentées dans ces Chambres soient fortement empreintes de libéralisme et qu'elles simplifient autant que possible l'action du gouvernement ; qu'elles opèrent les plus fortes économies ; qu'elles organisent enfin cette monarchie

républicaine qui est le seul gouvernement possible dans une grande démocratie. »

J'expliquais ensuite que le gouvernement du roi, dans ces conditions, ne manquerait ni de force ni de stabilité ; j'insistais surtout sur l'avantage qu'il y aurait *à détourner l'ardeur des esprits vers la pratique des affaires*. « Si l'organisation des municipalités, des conseils généraux, disais-je; si l'émancipation entière des assemblées communales et départementales vient absorber une grande partie de cette chaleur qui agite les esprits, pour l'appliquer aux besoins positifs des populations, il en résultera que nos débats législatifs auront plus de calme, que les députés arriveront mieux préparés au maniement des affaires et plus en garde par conséquent contre la séduction des théories : l'action du gouvernement en deviendra certainement plus facile, » etc.

Je terminais ainsi cette note :

« Enfin, Sire, avec un roi qui n'a ni octroyé ni concédé la constitution de l'État, mais dont le pouvoir a son origine dans cette constitution même ; avec deux Chambres, dont l'une serait le résultat d'une élection faite par toute la partie intelligente de la nation ; dont l'autre, sortant de cette classe d'hommes qui auraient dévoué une partie de leur vie à l'administration gratuite de la cité ou du département et qui représenteraient ainsi une noblesse conquise et retrempée dans les services rendus au pays ; avec une administration qui ne resterait centralisée que pour protéger les individus et les communes contre les abus de pouvoir et la violation des lois ; avec un jury étendu à tout ce qui est arbitraire dans la justice, c'est-à-dire à l'appréciation et à la déclaration du fait; avec une magistrature renfermée dans la simple interprétation et dans l'application de la loi ; avec une garde nationale de trois millions d'hommes prêts à

marcher pour le maintien de l'ordre ou la défense du territoire et une armée se recrutant tous les ans et par cinquième parmi nos jeunes concitoyens, la France, dans ma conviction intime, présenterait l'organisation la plus favorable au progrès, en même temps que la plus forte et la plus stable qu'aucun des gouvernements de l'Europe possède encore : nous aurions ainsi résolu ce problème dont ils chercheront longtemps encore la solution à travers les révolutions.

« Je n'ai pas besoin d'assurer à Votre Majesté qu'alors même qu'Elle n'approuverait pas mes idées et que je me verrais obligé de renoncer à faire partie de son gouvernement, je lui resterais toujours dévoué de cœur et lui appartiendrais encore par l'affection la plus vive et par l'estime profonde que je ressens pour les vertus publiques et privées dont Elle honore le trône. »

Dans une autre note également remise au roi, mais un peu plus tard, et dont je retrouve dans mes papiers la minute annotée au crayon, sinon de la main du roi, au moins de celle de ses intimes conseillers, après avoir exposé la situation extérieure et exprimé le regret que le gouvernement n'eût pas profité de l'élan sympathique des populations belges et rhénanes, pour reporter nos frontières sur le Rhin; après avoir insisté sur la nécessité d'empêcher à tout risque, même au risque de la guerre, l'Autriche d'intervenir par la force dans le gouvernement des États de l'Italie, je traitais de nouveau la question intérieure et je m'exprimais ainsi :

« Ce qu'il y avait surtout à éviter lors de l'avénement du roi, c'était tout ce qui le rapprochait de la Restauration... La majorité a voulu s'emparer de la révolution et la diriger : elle s'est trompée ; elle devait se borner à proclamer le vœu général en faveur de la nouvelle

royauté et se retirer : le roi eût convoqué les assemblées primaires et leur eût demandé une représentation qui, née de la révolution, eût pu bien plus sûrement la diriger et l'organiser largement. Nous le pouvions alors, sans courir aucun danger, » etc.

J'ajoutais plus loin : « Le roi s'associe trop directement à tous les travaux de ses ministres ; il embarrasse leur marche et perd cette vue d'ensemble si nécessaire à un souverain, vue qu'au milieu de tant de détails la tête la plus forte aurait peine à conserver. Que le roi use de son ascendant, non pour jeter le trouble et la désunion dans les mesures de ses ministres, mais pour rallier à lui les populations ; qu'il fasse voyager les princes ; qu'il multiplie les rapports de cette belle et bonne famille avec le pays ; enfin, qu'il laisse faire les affaires aux ministres, et ne garde pour lui que la haute direction de cette représentation royale, toujours si influente sur le public.

« La circonstance est décisive : il faut oser, et se rappeler que, s'il y a des gouvernements qui ont péri pour avoir trop osé, il y en a aussi qui périssent pour n'avoir pas su prendre à temps une détermination forte et vigoureuse. »

Ces conseils étaient ceux d'un ami sincère, mais ils n'étaient pas ceux d'un courtisan : car ils étaient bien loin de s'accorder avec la pensée du roi.

Cependant ils reposaient sur une donnée toute de bon sens pratique.

En effet, pour tout gouvernement qui se fonde, il s'agit avant tout de bien savoir où sont ses amis et ses adversaires naturels ; de s'assurer l'appui des uns par une loyale et franche confiance, de désarmer les autres à force de justice et de fermeté.

Notre gouvernement était sorti, pour ainsi dire, de entrailles de la classe moyenne : c'était donc surtout par elle et avec elle qu'il devait vivre et grandir.

« Je sais bien où sont nos partisans, me disait un jour le fils aîné du roi, le duc d'Orléans, dans un langage expressif : ils ne sont ni au premier ni dans les mansardes; ils sont dans les étages moyens. » Et il avait pleinement raison.

Quoi de plus naturel, de plus indiqué dès lors, que d'emprunter à cette classe moyenne toutes les forces qui étaient en elle? et ces forces sont grandes : car, en France, cette classe monte bien haut et descend bien bas. Le jour où la célèbre définition de Siéyès : *le tiers état est tout*, ne sera plus vraie, notre société sera bien malade.

Il ne fallait donc pas marchander à ce tiers état les droits politiques, comme Louis-Philippe le faisait; il fallait lui concéder une large participation dans le gouvernement de l'État. On pouvait pénétrer bien loin dans ces couches de la population, sans y rencontrer autre chose (l'expérience l'a bien prouvé) que des sentiments libéraux sans doute, mais en même temps très-conservateurs.

Voilà pour les appuis naturels; quant aux adversaires, il n'était pas difficile de les reconnaître : ils se trahissaient assez eux-mêmes par la violence de leurs attaques : c'étaient tout à la fois les légitimistes, les ultramontains, les bonapartistes et les républicains. Tout cela faisait grand bruit, mais n'avait rien d'effrayant.

La Restauration, dans la prévision d'une nouvelle lutte avec la Révolution, avait bien préparé à l'avance, dans les départements de l'Ouest, les cadres d'une chouannerie, et nous devions nous attendre à ce qu'il serait tenté quelque chose de ce côté. Mais les dispositions des esprits étaient bien changées dans ces contrées depuis les guerres de la Vendée. Une administration équitable, partiale même en faveur de ces provinces; les progrès de l'instruction primaire, la propagation

des idées nouvelles au moyen des communications rendues plus faciles : tout, jusqu'à la conscription elle-même, autrefois si odieuse à ces populations de l'Ouest et qui avait même motivé leurs premiers soulèvements, y avait infiltré lentement et successivement les idées et les sentiments du siècle ; chaque année les conscrits avaient rapporté ces idées dans leurs familles : il était donc facile de prévoir que les tentatives qui pourraient être faites pour reconstituer une Vendée n'auraient rien de sérieux.

Le parti légitimiste nous était plus nuisible par son obstination et par le vide qu'il laissait dans le cadre des influences sociales, qu'il n'était redoutable par ses agressions directes. Il y avait d'ailleurs tout lieu d'espérer qu'il ne résisterait pas pendant plus d'une ou deux générations à l'attraction que devait exercer sur lui le jeu de nos institutions, et qu'à l'imitation des jacobites d'Angleterre, ce parti finirait par se transformer et par se fondre dans les partis parlementaires.

Le clergé ultramontain, quoique ne manifestant pas son opposition avec moins d'éclat, était plus à craindre. Son organisation si habilement combinée, sa forte discipline, ses appuis au dehors, son influence au dedans pénétrant par les sacrements dans le sein de toutes les familles, ses trente à quarante mille chaires, toujours debout, toujours retentissantes, en faisaient et en feront toujours un ennemi très-redoutable, avec lequel tout gouvernement est obligé de compter ; mais c'était encore par la liberté qu'on pouvait combattre et neutraliser cette dangereuse hostilité. Le mot d'ordre de ce parti ultramontain avait été sous la Restauration : *Union du trône et de l'autel, et, par suite, soumission aveugle à l'autorité ;* depuis la révolution de 1830, ce mot d'ordre était complétement changé : c'était maintenant : *Séparation complète du*

trône et de l'autel; indépendance absolue des deux pouvoirs.

Eh bien, j'aurais été d'avis que notre gouvernement s'emparât de ce nouveau cri de guerre pour en faire sortir la séparation effective de l'Église et de l'État. C'eût été hardi, j'en conviens; mais on n'avait pas le choix, si l'on voulait en finir une fois pour toutes avec cet antagonisme qui existe depuis si longtemps entre le catholicisme tel qu'il est organisé et les institutions libres de notre pays : antagonisme qui a placé tous nos gouvernements dans cette alternative dangereuse, ou de se faire les auxiliaires du clergé catholique et d'en être compromis, ou d'avoir à le combattre et à en subir les hostilités. Ce clergé s'est bien concilié avec la liberté en Amérique : pourquoi cette conciliation ne s'opérerait-elle pas en France?

Cette redoutable question de la séparation absolue des deux pouvoirs ne tarda pas à surgir des événements. Les provinces de la Romagne s'étaient insurgées, le pouvoir temporel du Pape était en grand danger, et Louis-Philippe eut à prendre parti pour ou contre ce pouvoir. Il me fit appeler dans ce moment pour en conférer avec moi. Il commença par m'expliquer très au long tous les dangers qui pourraient naître d'une révolution qui déposséderait le Pape de son pouvoir temporel, et combien il avait d'intérêt à l'empêcher. C'était, on le sait, sa manière de discuter : il vous appelait pour prendre votre avis, et il employait tout le temps de la conférence à vous expliquer le sien.

Je l'avais écouté avec grande attention sans dire un mot; cependant, au moment de nous quitter, je lui dis : « Vous m'avez appelé, Sire, pour connaître mon opinion sur cette grave affaire de la Papauté; la voici en deux mots : La destruction du pouvoir temporel du Pape peut apporter, j'en conviens, de graves modifications dans la constitution du clergé catholique

en France, dans son esprit et dans les influences qui le dirigent; mais serait-ce bien à vous de vous en plaindre? Et si, faute d'un appui à Rome, il en cherchait un dans votre gouvernement, la liberté pourrait s'en inquiéter, j'en conviens; mais je ne vois pas pourquoi vous vous en effrayeriez tant. » La conférence en resta là.

J'étais bien loin d'avoir converti le roi : il prit hautement parti contre les insurgés de la Romagne et pour le gouvernement temporel de la Papauté. Il put voir par la suite que ce service n'avait nullement désarmé les rancunes implacables du clergé. N'eût-il pas mieux valu pour son gouvernement un divorce complet, que cette union troublée par tant d'incompatibilités et qui a produit de si graves conflits?

La question reste encore entière, elle se posera pour tous les gouvernements; elle appelle une solution, et je n'en vois pas d'autre que celle que je conseillais. Voilà pour les légitimistes et pour le clergé.

Quant aux républicains, comme je l'avais écrit au roi dans ce billet tracé à la hâte au moment du départ de Charles X, il était facile de désintéresser ceux d'entre eux qui cherchaient de bonne foi dans la république la plus grande somme de liberté possible : car notre monarchie constitutionnelle et parlementaire se prêtait, dans sa merveilleuse élasticité, à tous les progrès que les esprits les plus avancés pouvaient désirer. Quant à ceux qui, sous ce titre de républicains, n'étaient que des chercheurs d'aventures, la force publique les eût contenus et réprimés facilement : ils ne représentaient, au milieu de notre société de propriétaires et de travailleurs, qu'une très-infime minorité [1].

1. Dans la lettre que j'écrivis un peu plus tard à M. Nicolas Kœchlin, riche manufacturier et député de l'Alsace, lettre qu'il fit imprimer

Il y avait peu à s'occuper des impérialistes: le césarisme ne sera jamais redoutable en France, alors que des institutions libres et sagement progressives y règneront. Les bonapartistes l'avaient bien senti eux-mêmes : aussi les uns par calcul, beaucoup par conscience, mais la plupart par nécessité, s'étaient-ils ralliés au drapeau libéral constitutionnel et se montraient nos soldats les plus disciplinés.

Enfin, tous ces ennemis ouverts ou cachés, légitimistes boudeurs, républicains effervescents, prêtres hostiles, bonapartistes transformés, tout cela venait

et qui eut alors un certain retentissement, je m'exprimais ainsi sur le parti républicain :

« Ce parti dont vous parlez, et qui ne trouve de remède à notre situation que dans une révolution qui proclamerait Napoléon II ou la république, fait aussi un grand mal à la liberté. Il y a toujours danger à placer un peuple qui sort d'une révolution en face d'une révolution nouvelle. Il faut bien se rendre compte de ce qui forme l'immense majorité de la nation : ce sont des gens qui ont besoin de repos pour travailler et pour jouir du fruit de leur travail; le nombre des hommes qui ne vivent que de la vie politique, qui en font leur carrière, est très-petit dans notre société. Ces hommes ont sur les masses l'influence que leur donnent leur talent, leur caractère ; mais ils ne les entraîneront pas facilement à courir les chances d'une nouvelle perturbation sociale, pour avoir le droit, avec quatre ou cinq millions de leurs concitoyens, de désigner, tous les quatre ou cinq ans, un président de la république; que s'ils réussissaient, par suite de quelque incident malheureux, à briser le trône de Juillet, ils se trouveraient le lendemain en présence d'une société qui leur demanderait à grands cris le repos, la sécurité, la prospérité matérielle; et, au lieu de cela, ils auraient à demander à cette société de se préparer à un demi-siècle peut-être de nouveaux combats et de nouvelles agitations. Le résultat d'une telle tentative serait, j'en suis convaincu, une forte réaction vers l'unité plus absolue du pouvoir et un pas rétrograde de la liberté et de la civilisation. C'est assez vous dire que je n'appartiens pas à ce parti, et je vous remercie de m'avoir rendu cette justice. Être mal jugé par mes adversaires, c'est à quoi je suis tout préparé ; mais je ne me résignerais pas au malheur de n'être pas compris de mes amis, » etc.

Cette lettre est datée du 27 avril 1832; elle mérite attention, non-seulement comme profession de foi, mais comme prophétie. On la trouvera tout entière dans les documents.

se perdre ou s'absorber dans ce vaste océan de la classe moyenne, laquelle était résolûment dévouée à la nouvelle dynastie. C'était donc là qu'étaient, pour notre gouvervenement, la vie, la force, le salut: c'est dans cette voie que pendant dix-huit ans je me suis vainement efforcé de le pousser. Heureux gouvernement, qui, né dans la liberté, trouvait dans la liberté le plus sûr moyen de se fortifier et de neutraliser ses ennemis, et qui pour vivre et prospérer n'avait autre chose à faire qu'à rester fidèle à son origine! Malheureusement, une tout autre politique prévalut, et l'on verra que cela lui a bien peu réussi: dès son début, le gouvernement de Juillet se laissa entraîner dans d'autres voies et il a persisté jusqu'à la catastrophe. Bien des causes ont contribué à faire prévaloir cette politique à contre-sens ; mais la première et la principale a été la peur de la Révolution: c'est cette peur qui explique en grande partie les fautes commises au point de départ, comme la persistance opiniâtre avec laquelle on les a continuées jusqu'au fatal dénoûment.

On a dit, non sans raison, qu'il n'y a pas de pays dans le monde qui soit tout à la fois plus disposé aux entreprises téméraires et plus accessible à la peur que notre France : il est certain qu'il n'y en a pas où l'on ait vu succéder aussi souvent aux élans d'une témérité excessive des paniques plus subites et plus irréfléchies. Y aurait-il là une question de race? Je crois plutôt que notre société, sans trop s'en rendre compte, a la conscience des vices d'une organisation sociale qui la laisse exposée aux attaques et aux surprises les plus folles. C'est pour cela qu'après un excès de confiance, le sentiment du danger la saisit tout à coup et qu'alors elle s'affole de peur et se rejette en arrière.

C'est ce qui se produisit aussitôt après la révolution de Juillet.

Ces braves bourgeois qui, mêlés aux ouvriers et à

la jeunesse des écoles, venaient de faire courageusement le coup de feu contre les Suisses et la garde royale pendant trois jours, maintenant que la chaleur du combat était passée, eurent peur de leur propre victoire; ils s'étonnaient, après un pareil ébranlement, que tout ne rentrât pas immédiatement dans l'ordre; ils s'en indignaient, et, dans leur impatience du retour des affaires, ils auraient volontiers défait le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille.

On aurait pu attendre plus de sang-froid des hommes politiques qui avaient engagé avec la couronne cette lutte à outrance, dont ils auraient dû prévoir l'issue.

Eh bien, non! La Révolution, lorsqu'elle apparut avec ses agitations inévitables, les jeta dans une sorte d'épouvante; ils avaient hâte d'en finir avec elle: s'ils l'avaient pu, ils l'auraient supprimée; — dans tous les cas, ils agissaient comme si elle n'eût pas existé.

Je causais un jour familièrement avec Casimir Périer. C'était avant son ministère[1].

Le malheur de ce pays, me disait-il, *est qu'il y a beaucoup d'hommes qui, comme vous, Monsieur Odilon Barrot, s'imaginent qu'il y a eu une révolution en France. Non, Monsieur, il n'y a pas eu de révolution; il n'y a qu'un simple changement dans la personne du chef de l'Etat. — Et moi, je vous affirme, Monsieur Casimir Périer*, lui répondis-je, *qu'il y a un malheur bien plus réel que celui-là: c'est que vous et vos amis vous pensiez qu'il n'y a pas eu de révolution, car je crains bien qu'alors il n'y en ait deux au lieu d'une.* Je n'avais que trop raison.

Et en effet, si une révolution sans cause est fatalement condamnée à avorter, l'avortement n'est pas

1. Il avait pour moi quelque affection; il m'avait même désigné pour faire partie d'une commission chargée de décerner un *prix* qu'il avait fondé pour le meilleur ouvrage sur le jury. J'étais moi-même attiré vers lui à raison de la fermeté de son caractère et du sentiment de dignité personnelle qu'il portait très-haut.

moins infaillible pour une révolution sans effet. Il a été donné à notre génération d'assister à cette double expérience.

Tout ce parti qui se qualifiait de *conservateur* et qui n'imaginait pas d'autre moyen de conserver un gouvernement issu d'une révolution populaire, que d'en arrêter les développements les plus nécessaires, de l'étouffer dans son germe et de la réduire ainsi à une espèce de non-sens, faisait ce raisonnement, qu'il croyait irréfutable, et qui n'accusait que l'inintelligence de ce qu'il venait d'accomplir : « Vous avez obtenu, nous disait-il, tout et même plus que vous ne demandiez avant les journées de Juillet : un roi par la volonté nationale au lieu d'un roi par droit de naissance ; le nombre des électeurs et des éligibles a été presque doublé. Vos exigences au delà de ces résultats acquis de la révolution sont injustes et factieuses. »

C'est-à-dire qu'ils prétendaient qu'un peuple se contentât, le lendemain de sa victoire, des concessions dont il aurait pu se déclarer satisfait la veille : ils demandaient à une révolution populaire une abnégation qu'ils n'auraient pas demandée à la diplomatie d'un gouvernement victorieux ; ils faisaient abstraction et du sang versé et des passions soulevées, du besoin de plus fortes garanties pour l'avenir, et enfin des droits de la victoire : c'est ainsi qu'ils étaient conduits à nier la révolution, pour n'avoir pas à la satisfaire.

De cette fausse appréciation de la révolution sont découlées toutes les fautes qui, en définitive, l'ont fait avorter.

Ce sentiment de la peur, qui agitait la bourgeoisie et les députés, était encore plus vif chez le roi, et cela se comprend : il n'avait pas, lui, comme eux, fait la révolution ; il l'avait plutôt subie qu'acceptée.

Comme Guillaume en 1688, il avait été appelé pour affirmer et garantir le triomphe définitif du droit contractuel sur le droit divin, de la souveraineté nationale sur le bon plaisir d'un seul homme. Mais là s'arrêtaient les ressemblances : le Guillaume des Anglais n'avait pas attendu qu'on vînt le chercher et qu'on lui imposât en quelque sorte la couronne ; il était venu en personne la saisir à la tête de son armée ; il avait pris l'initiative de la révolution qui le faisait roi ; il y avait risqué sa fortune et sa vie. Louis-Philippe, au contraire, n'avait rien risqué dans cette révolution, qui lui donnait la plus belle couronne du monde ; il n'est même pas certain qu'il n'eût pas reculé au dernier moment, s'il n'eût pressenti que son refus emporterait pour lui la perte de ses biens et l'exil.

Aussi quelle différence dans la conduite des deux usurpateurs !... Guillaume, à peine proclamé roi de la Grande-Bretagne, jette à Louis XIV un fier défi, qui devait aboutir à l'abaissement du grand roi et au triomphe de la Réforme dans une partie de l'Europe.

Louis-Philippe, au contraire, cherche à se faire pardonner son avénement : ce n'est que pour rétablir l'ordre en France, pour contenir la Révolution, qu'il avait consenti, disait-il dans ses discours, à monter sur le trône. Plaidant ainsi les circonstances atténuantes, il s'oubliait même, dans sa fameuse lettre à l'empereur de Russie, jusqu'à qualifier de *catastrophe* l'événement qui l'avait fait roi des Français.

Il ne sentait pas que toute usurpation a besoin de se faire absoudre par la grandeur du but, et qu'il est moins permis à un usurpateur qu'à tout autre de se faire humble et petit.

Le roi n'avait pas des vues plus hardies sur les reformes que la révolution avait nécessitées à l'intérieur. On en jugera par cette anecdote.

Un jour, il me fait appeler ; il était encore au Palais-

Royal. Je le trouvai se promenant à grands pas dans son cabinet et livré à une très-vive agitation. « Serait-il arrivé quelque malheur dans votre famille ? lui demandai-je. — Bah ! me répond-il, il s'agit de bien autre chose ! Vous ne savez pas, *ils me jettent dans l'inconnu !* » Comme je ne comprenais pas, il ajoute : « *Oui, mes ministres me proposent d'abaisser le cens électoral à 200 francs ! — Ah!* lui dis-je, *Sire, je désire qu'il n'arrive jamais de plus grand malheur à Votre Majesté.* » Et je me retirai stupéfait de la disposition d'esprit de cet homme, à qui venait d'échoir la destinée de gouverner une révolution populaire.

Ce qui produisait surtout cette disposition chez lui, c'est l'impression qu'il avait gardée des souvenirs de sa jeunesse.

Dans un de ces entretiens familiers auxquels il me conviait quelquefois, même depuis que nos rapports officiels avaient cessé, comme je m'efforçais de combattre les similitudes qu'il prétendait établir entre les deux révolutions de 1830 et de 1793, et de lui faire comprendre combien elles différaient : « *Vous êtes trop jeune, Monsieur Odilon Barrot*, me dit-il : *vous n'avez pas vu la révolution !...* » — Me laissant emporter par un mouvement de vivacité fort peu convenable, je lui répondis : « *Moi, Sire, je commence à craindre que vous ne soyez trop vieux et que vous ne l'ayez trop vue, cette révolution !...* » Madame Adélaïde, chez laquelle avait lieu cette conversation, me rappela avec bonté que je parlais au roi : je m'excusai ; mais le mot était échappé, et il ne s'est trouvé que trop vrai.

En effet, c'est ce fantôme de la Terreur et de ses échafauds qui a offusqué les lumières naturelles de cet esprit, d'ailleurs si vif et si ouvert ; c'est ce même fantôme qui, au dernier moment, a fait faillir ce courage que n'avaient ébranlé ni le feu des Prussiens à Valmy, ni les cruelles épreuves d'un long exil, ni plus tard les

attentats répétés des assassins : la défaillance du roi dans la matinée du 24 février et surtout sa fuite précipitée n'ont pas d'autre explication possible.

Louis-Philippe, d'ailleurs, quoique très-sincèrement pénétré de la nécessité des institutions représentatives pour la France, et très-résolu à respecter le serment qu'il avait fait de les maintenir, avait dans son caractère des tendances très-peu compatibles avec les conditions les plus essentielles de ces institutions.

Étrange mélange de simplicité bourgeoise et de besoin de dominer, d'esprit philosophique plus que libre sous certains rapports et de préjugés de naissance, de sentiments révolutionnaires et de peurs irréfléchies de la Révolution, il y avait en lui un composé des qualités et des défauts les plus contraires, qui étaient comme les reflets des milieux si différents qu'il avait traversés dans son orageuse existence. On retrouvait chez lui tout à la fois l'élève de madame de Genlis et le secrétaire du club des jacobins, le général des armées républicaines et le prince du sang de Louis XIV; mais, au milieu de ces éléments si contraires, dominaient surtout une confiance imperturbable en lui-même et un assez grand mépris des autres hommes.

Ajoutez à ces traits que Louis-Philippe, dans les longues et difficiles épreuves de sa vie, avait dû beaucoup à la souplesse de son caractère et même à une certaine duplicité[1]. Forcé de sortir de France en 1793

1. J'entends par ce mot une disposition à préférer aux routes droites et simples les moyens détournés. Je ne confonds pas cette espèce de finesse, que d'autres appelleraient *habileté*, avec cette ruse grossière qui se joue de toute moralité, et qui est d'ailleurs toujours prête à se compléter par la violence. Il est certain que Louis-Philippe se serait fait scrupule de violer un serment et qu'il avait horreur de la violence ; mais il aimait à tourner les difficultés et ne

comme prince du sang, repoussé avec une sorte d'horreur par toutes les cours de l'Europe et pour la conduite de son père et pour sa propre participation aux premiers actes de la révolution, il s'était vu obligé pendant quelque temps de se faire, pour vivre, professeur de langues en Suisse ; et certes, ce temps n'était pas la partie de sa vie dont il eût le moins à s'honorer. De cette position désespérée, il était parvenu à force d'habileté à se réhabiliter aux yeux des vieilles cours, au point d'obtenir la main d'une fille du sang des Bourbons de Naples, de la descendance de la fameuse Marie-Thérèse d'Autriche : il était devenu l'époux de notre bonne et vertueuse reine Amélie. Il avait même fini par reconquérir, non-seulement la tolérance et l'oubli, mais la faveur de ses aînés de la famille des Bourbons de France : ils lui avaient rendu le titre d'Altesse Royale, et de plus les riches apanages des d'Orléans.

De là, cette habitude de ruser avec toutes les situations.

On se rappelle les circonstances qui accompagnèrent notre mission auprès de Charles X : et cette sauvegarde qui aurait été demandée, et qui, dans la réalité, ne l'avait pas été ; et la scène de désespoir de la veille, contrastant avec la froide résolution du lendemain ; et la double dépêche envoyée à Charles X, dont l'une officielle, destinée à être montrée aux députés, l'autre secrète et que l'émissaire de la veille devait cacher dans sa cravate (voir les *Mémoires de M. Dupin aîné*); et les concessions faites et retirées aussitôt, etc.

Je citerai un détail qui, bien qu'assez peu important en lui-même, n'en est pas moins caractéristique.

reculait pas toujours devant la petitesse des expédients : en un mot, il manquait complétement de cette élévation, de cette résolution généreuse qui seules pouvaient donner à son avénement au trône le caractère et la force de la grande mission qui lui était échue.

La résidence du nouveau roi se prolongeait au Palais-Royal, et ses ministres insistaient, non sans raison, pour qu'il allât habiter les Tuileries. *Croyez-vous*, me dit-il un jour avec une vive émotion, *qu'on veut absolument que j'habite les Tuileries? Ne sait-on pas que sur chacun des murs de ce funeste palais sont écrits les malheurs de ma famille?... — Mais, Sire*, lui répondis-je, *vos ministres ont parfaitement raison : il y a des places qu'il faut occuper ; sans quoi, aux yeux du public, elles paraissent toujours vacantes !*

Le lendemain, j'apprenais qu'il était aux Tuileries, et je me demandais à quoi lui avait servi de jouer devant moi cette petite scène.

On peut affirmer que les caractères de Charles X et de Louis-Philippe formaient un contraste parfait.

L'un, fort de ce qu'il regardait comme un droit sacré, avait revendiqué ouvertement la toute-puissance; l'autre prétendait y arriver par des voies détournées: le premier n'avait pas craint d'attaquer la Révolution en face et à force ouverte ; l'autre rusait avec elle et cherchait à la tourner : le but était le même, les moyens seuls différaient ; ils devaient avoir le même résultat.

Un autre trait du caractère du roi était de concentrer ses affections dans sa famille, et tout au plus dans sa domesticité. *Je n'ai pas d'amis*, me disait-il un jour, *et je ne veux pas en avoir*, ajoutait-il avec une certaine affectation.

Enfin, ce qui rendait pour lui la pratique loyale et consciencieuse du gouvernement parlementaire impossible, c'était cette manie de tout faire par lui-même qui dominait en lui et l'obsédait pour ainsi dire.

La veille du procès des ministres, et au moment où, placés sur la galerie du Palais-Royal, au milieu du tumulte populaire le plus effroyable, nous discutions

les moyens de conjurer les dangers du lendemain, il s'interrompit tout à coup, et, appelant le duc d'Orléans, qui était à quelques pas derrière nous, il lui demanda avec vivacité : « Est-ce qu'ils sont assemblés? — Oui, mon père. — *Quoi! sans moi! c'est d'un détestable exemple. Cours-y bien vite.* » Ce que le prince fit à l'instant même. Il s'agissait du conseil des ministres, qui avait cru pouvoir se réunir hors la présence du roi. — Et nous n'en étions encore qu'au début!

Ce n'était même pas encore assez pour lui de gouverner, de paraître gouverner; il aurait voulu aussi justifier lui-même sa propre politique, et en cela il était conséquent : car, dès qu'il assumait sur lui toute les responsabilités de cette politique, il était naturel qu'il voulût la défendre en personne, et nul mieux que lui ne pouvait en expliquer la pensée. C'est ainsi qu'il était entraîné à tous les modes de compromission.

Il trouvait que les ministres le défendaient mal : *Je ne suis pas défendu*, me disait-il souvent. — *Eh bien*, lui disais-je, *il ne vous reste qu'à venir vous-même à notre tribune débattre votre politique; seulement, Sire, e vous avertis que vous aurez seul la parole et que nous ne vous répondrons pas.*

M. Lemoyne a textuellement rapporté une conversation que Louis-Philippe eut avec des gardes nationaux qui étaient venus lui apporter leurs doléances et leurs hommages sur la terre d'exil, et dans laquelle nous retrouvons un témoignage bien direct de cette prédisposition de son esprit; voici ce que nous y lisons : « *On m'a défendu*, dites-vous : *oui, quelquefois*, PRO FORMA, *en passant, par exception; mais sérieusement, jamais!* Mes ministres songeaient à sauver leurs portefeuilles; mais ils n'avaient pas le temps de sauver la popularité, la dignité, l'honneur du roi... Pour vous en citer un exemple, je vous rappellerai l'histoire du programme de l'Hôtel de ville... Un jour, j'écrivis

moi-même la réfutation de cette histoire... je la signai : *Un Bourgeois de Paris*. Casimir Périer lut mon travail et le loua beaucoup... « Alors, repris-je, nous allons faire imprimer cela. — Que le ciel nous en préserve ! s'écria-t-il. Quoi ! le roi livrerait son œuvre, son nom, sa personne à la discussion ! — *Mais je ne signe pas*. — Qu'importe? on saura bien vite que l'écrit a été fait par le roi, etc... » (Voir cette conversation entière dans l'ouvrage de M. Lemoyne.)

Qui avait raison de Louis-Philippe ou de Casimir Périer ? qui comprenait le mieux la première et la plus essentielle condition du gouvernement parlementaire? Certes, ce ministre avait une bien meilleure manière de défendre le roi, que de lui laisser écrire des pamphlets; c'était de le couvrir réellement de sa propre responsabilité et de détourner sur lui-même les passions des partis[1], en ne permettant pas qu'il y eût pour le public une *politique du roi*, mais bien celle d'un ministère responsable. Plût à Dieu que tous les autres ministres l'eussent imité !

On peut dire que le règne de Louis-Philippe, depuis le premier jusqu'au dernier jour, n'a été autre chose qu'une lutte opiniâtre du roi contre les conditions les plus élémentaires du gouvernement qu'il avait été appelé à défendre. C'est, il faut bien le reconnaître, dans les défauts de ce caractère, dont d'éminentes facultés aggravaient encore le danger, que s'est rencontrée la plus sérieuse difficulté du règne, celle contre laquelle tous nos efforts ont échoué.

Au reste, ce n'était pas seulement le roi qui comprenait si mal le gouvernement parlementaire : notre

1. Aussi, lors d'une émeute qui éclata à l'occasion des affaires de la Pologne, ce fut contre le ministère et non contre le roi que les passions se déchaînèrent : Casimir Périer, se rendant à la chancellerie, fut entouré, insulté par des gens du peuple, qu'il déconcerta par son sang-froid et son courage.

société en avait elle-même bien peu l'intelligence et y était bien mal préparée. Servir aveuglément le gouvernement ou le renverser : telle était, telle est peut-être encore la seule alternative que notre nation permette à ses hommes politiques. La lutte patiente et pacifique pour faire triompher un principe ou une réforme ; une opposition qui se contente de corriger des abus ou de redresser une mauvaise politique, d'avertir le pouvoir pour le préserver et non pour le renverser : voilà ce qui n'a jamais été bien compris de la grande masse du public français. Pour lui, être opposant, c'est être ennemi[1] ; et en cela les ministres se gardent très-bien d'être d'un autre avis que le public, car c'est une manière de rendre l'opposition impossible pour le pouvoir et d'assurer leurs portefeuilles.

Une autre conséquence de cette disposition des esprits, c'est de leur inspirer un certain mépris pour les réformes et pour ceux qui s'en contentent, et par contre, une grande admiration pour ceux qui travaillent à un changement radical et poussent à une révolution. Combien de fois n'ai-je pas lu dans les journaux et entendu de la bouche des hommes les plus considérables des paroles de mépris pour ce qu'ils appelaient nos petites réformes! M. de Lamartine nous déclara un jour du haut de la tribune que *la France s'ennuyait de la lutte qui avait un but aussi mesquin*, et il traduisait assez fidèlement le sentiment public. Il fallait en effet, pour amuser ou distraire ce public, de grands coups de théâtre, comme ceux qu'on

1. Il était curieux de voir l'étonnement, en 1848 et 1849, de nos Montagnards radicaux, lorsque, s'attendant à trouver en moi un complice, ils n'y rencontrèrent qu'un rude adversaire : ils s'étaient imaginé que, parce que j'avais averti le gouvernement de Louis-Philippe, j'étais son ennemi et devais me réjouir avec eux de sa chute.

lui a prodigués depuis. Mais ce sont là des distractions qui coûtent cher à la France.

Il y avait aussi une autre classe d'hommes qui, tout en voulant sincèrement le gouvernement parlementaire, se refusait à en admettre les premières conditions. M. Dupin aîné, entre autres, était un assez fidèle type de ces hommes. Il a passé sa vie à rejeter tout engagement quelconque; il se vantait de n'être d'aucun parti; il maudissait les coalitions et en même temps il déblatérait contre les abus du gouvernement personnel: étrange contradiction qui accusait chez cet homme, d'ailleurs si spirituel et parfois même si sensé, une très-grande inintelligence politique. Comment en effet former un ministère assez fort pour couvrir la couronne tout en la contenant dans sa sphère? Si quelques hommes politiques, ayant sur le parlement et l'opinion publique une certaine influence et entre eux de certaines affinités, ne se sont pas préalablement entendus et liés ensemble pour atteindre le but qu'ils se proposent, comment ce ministère une fois formé pourrait-il remplir sa mission, s'il ne se sentait appuyé lui-même par un parti que relie fortement à lui la communauté des opinions et par une discipline d'autant plus efficace qu'elle est toute volontaire? C'était vouloir le but, tout en repoussant les moyens les plus indispensables pour l'atteindre. M. Dupin cédait trop à ses habitudes de légiste; il comprenait les devoirs du député comme un avocat comprend les devoirs de sa profession, et cependant rien de plus dissemblable : l'avocat se présente à la barre d'un tribunal, fort de sa conviction personnelle et de sa confiance dans le juge qui l'écoute ; il est seul et n'a pas besoin d'auxiliaire, il ne répond de lui qu'à lui-même et à son client ; et, après avoir plaidé sa cause, il s'asseoit et n'a plus qu'à attendre la décision du juge. Le devoir politique du

député est tout autre : il s'agit pour lui, non d'un droit individuel à faire consacrer, mais de toute une politique à faire triompher ; il a besoin pour cela d'une force, non pas simplement individuelle, mais collective; il lui faut, s'il ne veut pas être une unité parfaitement impuissante, s'unir à d'autres qui pensent comme lui : les partis sont de l'essence de tout gouvernement parlementaire, et c'est ce qui n'a pas été assez compris en France et ne l'est peut-être pas encore.

On le voit, nous n'avions pas seulement à vaincre les antipathies du roi, les peurs de la majorité; il fallait encore faire l'éducation politique de notre pays et lui donner tout à la fois le goût, l'intelligence et les mœurs du gouvernement parlementaire : ce qui n'était pas peu de chose. Ajoutez que cette classe moyenne sur laquelle nous avions notre point d'appui, décapitée de toute aristocratie, n'ayant ni l'habitude ni la tradition des affaires publiques, n'était guère propre à jouer ce rôle de résistance patiente, de contrôle intelligent, qu'aurait nécessité sa participation au gouvernement ; elle était trop disposée à passer du dévouement aveugle à la haine ; et c'est en effet ce qui nous est arrivé : ses mœurs politiques n'étaient pas assez formées pour apercevoir de prime abord le point précis où elle devait céder ou résister, soit aux exigences du pouvoir, soit aux entraînements des masses. Il n'y a guère que les aristocraties intelligentes qui aient ce tact politique et qui sachent céder à propos. Nos bourgeois voyaient dans le droit électoral, dont une bien minime partie d'entre eux était investie, plutôt une situation à garder qu'un devoir à remplir ; or on n'abandonne pas volontiers dans cette classe un droit utile : de là, la résistance opiniâtre de la majorité de la Chambre à toute réforme et l'appui qu'elle trouvait malheureusement dans une grande partie du corps électoral.

Du reste, l'ancienne noblesse avait fait la même faute : elle avait vu dans ses priviléges, non les devoirs, mais les bénéfices qui s'y rattachaient, et c'est pour cela qu'elle avait péri. La même chose devait arriver à ce qu'on appelait alors le pays légal.

Le temps et le jeu persévérant des institutions libres auraient seuls pu former cette éducation politique qui nous manquait, et, par des réformes successives, infuser dans ce corps électoral, que les calculs égoïstes égaraient trop souvent, un sang plus jeune et plus généreux. Aussi la patience et la persévérance étaient-elles les vertus les plus nécessaires à notre opposition. Nous devions nous attendre, en effet, à traverser une période plus ou moins longue d'agitations, sans but raisonnable d'un côté, de peurs tout aussi irréfléchies et d'égoïsmes inintelligents de l'autre : c'étaient les conséquences à peu près inévitables de la révolution et de notre constitution sociale ; mais nous pouvions, nous devions espérer que, ces premiers temps traversés et le calme renaissant, l'opinion publique reprendrait inévitablement ses tendances libérales de 1830, et qu'elle entraînerait alors dans son irrésistible courant toutes ces résistances, même celle du roi, quelque opiniâtre qu'elle fût. On verra dans la suite de ce récit pourquoi et comment cet espoir a été déçu.

Dans cette situation, notre ligne de conduite était en quelque sorte forcée : tout attendre du temps et du fonctionnement régulier de nos institutions, rien de la violence ; tendre la main à tous ceux qui se rapprochaient de nous, pour assurer le jeu vrai et loyal du gouvernement représentatif ; repousser au contraire toute solidarité avec les gens qui voulaient une nouvelle révolution ; ne rien demander comme opposition que nous ne fussions prêts à réaliser tout de suite, si nous arrivions au pouvoir, et pour cela

garder une grande modération dans nos projets de réforme ; tout en travaillant à améliorer lentement, progressivement, nos institutions et nos lois, nous efforcer de former également les mœurs politiques de notre pays par de bons exemples ; enfin, à force de fermeté dans les opinions et de modération dans les formes, ramener le gouvernement de Juillet, même malgré lui, aux conditions de son origine : tel était le programme obligé de ce parti constitutionnel et parlementaire que l'opinion publique a très-justement appelé l'*Opposition dynastique :* car cette opposition voulait sincèrement conserver la dynastie, et jusqu'au dernier moment elle l'a défendue.

Qu'il me soit permis d'éprouver quelque fierté d'avoir été honoré pendant dix-huit ans de la confiance de ce parti, et d'avoir été solidaire avec lui dans cette longue carrière de loyauté et de vrai libéralisme qu'un coup d'État nous avait ouverte en 1830, et qu'un autre coup d'État a pu seul nous fermer en 1852. Ce sont les péripéties de cette longue carrière qu'il nous reste à parcourir.

CHAPITRE V

CHUTE DU MINISTÈRE LAFFITTE

A la suite de ma démission de la préfecture de la Seine et bien que j'eusse encore conservé, sur les instances du roi, le titre de conseiller d'État, je me considérais comme rentré dans ma pleine indépendance de député.

Ainsi s'ouvrait devant moi cette perspective de servir mon pays dans un parlement libre : ce qui avait été le rêve de toute ma vie. Elle s'ouvrait une ou deux années avant l'époque où, d'après l'ancienne Charte, j'aurais pu y entrer, n'ayant pas encore atteint l'âge de quarante ans ; mais j'étais prêt. La nature de mes travaux à la Cour de cassation, mon esprit naturellement généralisateur, une certaine ténacité dans mes convictions, tout, jusqu'à l'état de ma fortune acquise à force de travail, et qui, bien que modeste, suffisait à mes besoins et me mettait au-dessus de toute préoccupation d'argent, tout m'y avait préparé.

Je trouvais devant moi, sur le banc des ministres, ce même M. Laffitte avec lequel je m'étais ouvertement expliqué sur la ligne politique que je me proposais de suivre et qu'il avait approuvée.

Malheureusement, il n'avait gardé du pouvoir que les apparences. Le roi lui avait persuadé d'accepter pour collègues quelques jeunes gens, libéraux ardents avant 1830, mais qui, par une de ces transformations trop communes dans notre pays, étaient devenus des courtisans raffinés, depuis que la perspective des grandes positions s'était ouverte pour eux.

M. Laffitte avait d'excellentes qualités publiques et privées : il était bon, généreux même jusqu'à l'excès ; mais il était trop de son pays pour n'avoir pas une assez forte dose de vanité, et il s'était persuadé que sa présence dans le cabinet, quelle qu'en fût d'ailleurs la composition, suffirait pour maintenir le gouvernement dans la voie franchement libérale dans laquelle il était entré lui-même. Il ne s'apercevait pas que, depuis les démissions de Lafayette et de Dupont (de l'Eure), et par suite de la disposition où étaient les jeunes collègues qu'on lui avait donnés, il était tombé entièrement à la disposition du roi.

D'un autre côté, son libéralisme, plutôt instinctif que raisonné, était suspect à la majorité des députés : car, dans le scrutin qui avait eu lieu, au lendemain même de la révolution, pour désigner des candidats à la présidence de la Chambre, il n'avait obtenu que 160 voix, tandis que 174 suffrages avaient été donnés à Casimir Périer, et ce n'est qu'au refus de ce dernier qu'il avait eu l'honneur d'occuper le fauteuil de la présidence.

Que pouvait-il faire avec des collègues d'avance acquis à la direction qu'il plairait au roi de leur donner, et une Chambre dont la majorité avait sa personnification vraie dans M. Casimir Périer ? Il était d'avance frappé d'impuissance : il aurait dû le sentir et se retirer ; je me serais retiré avec lui. Il s'obstina à rester, et ne réussit qu'à se survivre à lui-même et à prolonger quelques jours de plus une situation fausse

et dont il ne paraissait même pas comprendre les difficultés.

Pour dominer cette situation, il aurait fallu se mettre franchement à la tête du parti qui non-seulement admettait la révolution de 1830, mais voulait lui faire produire ses plus larges conséquences, ne permettre à la majorité des députés, débris de l'ancienne Chambre de la Restauration, que de voter les mesures indispensables pour faire cesser l'interrègne, et, par une dissolution devenue nécessaire, faire tout de suite appel aux forces vives de la nation ; il aurait dû enfin se mettre hardiment à la tête de la révolution pour la diriger, au lieu de se laisser traîner à sa remorque.

Sa conduite fut tout autre, et cependant les avertissements ne lui manquèrent pas.

Dès le 11 novembre 1830, M. Guizot, se posant comme le représentant et l'organe du parti conservateur dans la Chambre, sous le prétexte d'expliquer les causes qui l'avaient déterminé, lui et ses amis, à sortir du cabinet, dirigea contre la politique qui avait prévalu et que représentait le ministère actuel une attaque en règle.

C'eût été à M. Laffitte, président du ministère, à prendre l'initiative des explications que le changement de cabinet appelait : n'était-ce pas à lui, en effet, qu'il appartenait de rendre compte des vraies causes qui avaient décidé MM. Guizot et Casimir Périer à se retirer, et plus tard MM. Lafayette et Dupont (de l'Eure) à se démettre ? et, puisque ces modifications en sens contraire du ministère jetaient quelque incertitude sur la marche future du gouvernement, n'était-ce pas au chef des ministres qu'il appartenait de la tracer avec fermeté et sans ambages ?

Bien loin de là, ce fut M. Guizot qui se chargea de définir les deux politiques différentes entre lesquelles

le pouvoir se débattait; et, comme j'avais été la cause de la crise ministérielle, je fus aussi le principal objet de l'attaque : il semblait avoir attendu le jour où je siégerais sur les bancs de la Chambre et où je venais de prêter serment, pour reprendre à la tribune ce conflit d'opinions qui avait déjà éclaté entre nous dans son cabinet.

Il débuta par poser ainsi la question :

Qui, dit-il, de nous ou de nos adversaires, comprend véritablement la révolution? qui est dans son mouvement? qui l'a continuée comme elle a commencé? Je dis que ce sont nos adversaires qui ne comprennent pas la révolution de Juillet, et qui, au lieu de la continuer, la pervertiraient; je dis que c'est nous qui sommes dans le mouvement de notre belle révolution. Elle a changé une dynastie, *mais en resserrant ce changement dans les plus étroites limites : elle a cherché le remplaçant aussi près d'elle qu'elle pouvait. L'instinct du pays l'a poussé à restreindre ce changement dans les plus étroites limites possibles...* (Sensation.) Là réside la différence réelle entre nos adversaires et nous. Ce que je viens de dire établit pourquoi nous avons cru devoir sortir des conseils du prince lorsqu'il nous a paru que nous ne pouvions y faire prévaloir nos opinions et nos désirs. (Sensation prolongée. — Mouvement très-prononcé d'adhésion.)

M. de Salverte avait demandé la parole pour répondre; sur les instances de toute la gauche, il me la céda. J'étais pris à l'improviste et j'avais à répondre à un discours étudié, qui avait rencontré les vives sympathies de la majorité. Cependant je n'hésitai pas à répondre à M. Guizot : ma conviction était plus forte que mon amour-propre, et j'ai toujours plus écouté l'une que l'autre.

Oui, sans doute, dis-je, après avoir demandé l'indulgence de l'assemblée pour mon improvisation, il importe de bien connaître le principe et la portée de notre révolution : car toute erreur sur ce point serait funeste. Un homme plus

puissant que vous a cruellement expié une erreur pareille. Lorsqu'en 1815, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, après quelques mois passés hors de la France, y revint, et que, ne tenant aucun compte de l'immense révolution qui s'était opérée dans les esprits en son absence, il crut qu'il n'avait qu'à reprendre les traditions impériales et fit paraître le fameux Acte additionnel aux constitutions de l'empire, il ne parvint qu'à soulever contre lui ce nouvel esprit de la révolution, qui, après l'avoir rappelé, le rejeta et le tua bien plus sûrement que ne le firent les armes de l'étranger. (Sensation.) C'est aussi pour notre nouveau gouvernement une question de vie ou de mort que l'appréciation de la portée de la révolution de 1830. Eh bien, je le dis en toute franchise, je crois que les membres du cabinet qui se sont retirés ont eu le tort de se méprendre sur le principe et la portée de cette révolution, et c'est pour cela qu'avec des éléments immenses de force ils n'ont pu la diriger. (Mouvement en sens divers.) Lorsqu'on vous a dit que la dynastie nouvelle n'avait été choisie que parce qu'elle était la plus rapprochée de celle qui occupait avant elle le trône, on a révélé tout le système qui tend à ne voir dans le nouvel état de choses qu'une sorte de continuation de la Restauration. (*Voix à gauche:* Oui, oui ! c'est cela ! — Dénégations au centre.) Eh bien, ma conviction est toute contraire : c'est par ses dissemblances et non par ses ressemblances que cette nouvelle dynastie s'est emparée de la confiance et de l'amour du pays... (Bravo ! bravo ! Vif mouvement d'adhésion.) Mais ce n'est pas seulement dans le chef de la dynastie que doivent être les dissemblances; c'est aussi, et surtout, dans les principes de son gouvernement... Ainsi, sous l'ancien gouvernement, toute liberté n'était qu'une concession du roi; dans le nouveau, la liberté, c'est le droit commun, et les restrictions qui peuvent y être opposées ne sont que des exceptions, lesquelles ne sauraient trouver leur justification que dans une nécessité démontrée. C'est d'après ce principe que j'ai pensé que toutes ces entraves qu'on veut apporter à la liberté de la presse, telles que les cautionnements, les droits de timbre, etc., ne me paraissant pas nécessaires, ne devaient pas être maintenues. Je suis bien loin de contester l'exagération de certains journaux; je déplore tout autant que M. Guizot certaines théories, qui, si elles prévalaient, nous conduiraient droit à l'anarchie : mais, selon

moi, la véritable garantie contre les écarts de la presse est dans le jeu loyal des institutions et dans le bon sens du pays. N'avez-vous pas vu récemment la population de Paris, par un mouvement tout spontané, prendre l'initiative sur ses magistrats et maintenir l'ordre quand il était menacé? C'est, au reste, un symptôme très-rassurant que, quel que soit le parti auquel on appartienne (j'ai tort, il n'y a pas de partis dans cette Chambre), quel que soit le côté où l'on siége (très-bien!), on éprouve le besoin de fortifier le pouvoir et de lui donner de larges bases. Mais nous commençons à différer avec nos adversaires sur l'espèce de force que nous devons lui apporter : ils prétendent, eux, lui apporter les forces de la Restauration, avec ses restrictions et ses peurs. (*Voix au centre* : Non, non! *A gauche* : Oui, oui! c'est bien cela!) Nous, au contraire, nous prétendons lui donner les forces vives de la nation; nous voulons l'appuyer surtout sur cette classe moyenne qui a toujours couvert, défendu et fécondé le sol de la patrie; c'est cette classe que nous voudrions retrouver partout, dans le jury, dans la garde nationale, dans le corps électoral, dans les administrations municipales et départementales : car, en définitive, c'est en elle qu'est la vraie force du pays. (Bravo! bravo!) Quelques hommes s'en séparent aujourd'hui; ils boudent dans leurs manoirs contre notre révolution, et croient par là en compromettre les destinées : mais ils se lasseront de leur isolement; ils se rattacheront tôt ou tard à la masse de la nation; ils finiront par reconnaître qu'il y a même pour eux un noble rôle à jouer dans nos libres institutions, qu'on peut encore y trouver une légitime aristocratie : celle du bien à faire, des intérêts populaires à défendre, de l'impulsion à donner à toutes les entreprises qui peuvent contribuer à l'amélioration des hommes. Tôt ou tard ils s'apercevront qu'il y a quelque chose de préférable dans ce monde aux faveurs de cour et à tous ces colifichets dont se repaît la vanité : c'est cette juste et universelle considération qui entoure le citoyen utile; c'est, après une longue carrière, de pouvoir mesurer le bien qu'on laisse après soi et d'arriver ainsi à sa dernière demeure accompagné des regrets et des hommages de son pays. (Bravo!) Quant au parti républicain, dont on nous fait un monstre et qui sert à motiver les mesures restrictives qu'on vous propose, c'est à vous à le désintéresser, et cela dépend de vous : vous pouvez

réduire cette question de la république à n'être plus qu'une question de mots. La république est là où la loi est souveraine, là où le gouvernement est établi dans l'intérêt de tous et où tous y concourent dans la proportion et sous les conditions déterminées par les lois. (M. Audry de Puyraveau et autres membres de la gauche : Nous ne l'entendons pas autrement.) Envisagez donc et de sang-froid et sans vous laisser troubler par de vaines terreurs la véritable position. Notre révolution ne date pas seulement des trois grandes journées; elle remonte bien plus haut : elle a commencé le jour où l'élément aristocratique privilégié a été détruit en France. Il n'est pas en votre pouvoir de le reconstituer : les aristocraties ne se font pas à volonté; lorsqu'elles existent, on traite avec elles; mais, lorsqu'elles n'existent pas, il faut bien chercher ailleurs d'autres éléments de force sociale. (Sensation.) Messieurs, ces matières sont bien graves pour être traitées ainsi inopinément, et j'ai vraiment à demander pardon à la Chambre de les avoir abordées. (Non, non!) Porté comme par une secousse imprévue à cette tribune, et voyant les principes qui m'ont dirigé et me dirigeront toute ma vie attaqués, j'ai dû les défendre. Je compte sur l'indulgence de la Chambre. Ce que je puis lui garantir, c'est que de simples dissentiments d'opinions n'altéreront en rien les sentiments d'estime que je porte à des hommes dont je ne mets en doute ni la sincérité ni la bonne foi. Je combattrai avec une indomptable énergie leurs tendances, que je crois dangereuses, tout en leur concédant cette large tolérance d'opinion qui est dans nos mœurs en général, aussi bien que dans mes habitudes particulières. (Mouvement très-marqué d'adhésion.)

Tel fut mon début à la tribune : il rencontra la faveur de l'opinion libérale; et, quoi qu'il contrariât les vues du parti conservateur, il fut accueilli par lui avec une certaine bienveillance.

Entre ces deux opinions formulées par M. Guizot et par moi, une troisième, qui plus tard prit une grande importance sous le titre de tiers parti ou centre gauche, se dessinait déjà par l'organe de M. Dupin. Rectifiant cette phrase de M. Guizot : *qu'on avait choisi*

à dessein la nouvelle dynastie parce qu'elle était le plus près de l'ancienne, il dit :

Entre Louis-Philippe et le trône il y avait assez d'intervalle pour que son avénement ne fût pas celui de l'hérédité. (Bravo ! bravo !) On l'a choisi, ajouta-t-il, non *parce qu'*il était de la famille, mais *quoiqu'*il fût de la famille : à la charge, non pas de lui ressembler, mais d'en différer essentiellement. (Nouveau mouvement d'adhésion.)

Après ce jeu de mots sur le *quoique* ou le *parce que*, qui était à l'adresse des doctrinaires et qui eut un grand succès dans le public français, l'orateur donna son coup de bascule, selon son habitude, et nous attaqua.

Il ne faut pas, dit-il, se laisser abuser par une fausse popularité, qui a été un écueil pour tant d'hommes habiles et purs : le peuple a ses flatteurs comme les rois. Ceux-là le flattent qui lui supposent une capacité que lui-même ne réclame pas. Il est plus franc de dire aux masses : Vous n'y entendez rien : laissez le commandement à qui a servi, étudié ; de même que, si vous entrez dans leurs ateliers et que vous prétendiez manier leurs outils, ils vous diront fort bien : Laissez cela, vous n'y entendez rien, vous allez vous blesser. (Marques d'approbation.)

A ces généralités je n'avais rien à répondre : car je ne recherchais pas une vaine popularité et je n'avais nulle envie de céder aux pressions de la rue, ni même de descendre jusqu'au suffrage universel, bien persuadé que ce serait le chemin du despotisme bien plus que celui de la liberté ; mais M. Dupin, avec l'intention évidente de m'attaquer personnellement, ajouta :

Vainement la tête délibère là où le bras n'agit pas..... vainement le ministre de l'intérieur combinerait un sage système d'administration, si les préfets n'agissent pas en conformité, etc...

Cette allusion à mes dissentiments avec M. Guizot,

quand il était mon ministre, me força à rentrer dans le débat. Je tenais à dissiper dès mon entrée dans la Chambre tous ces nuages qui avaient été accumulés sur mon administration comme préfet du département de la Seine, et je crus devoir entrer dans quelques détails.

Ainsi j'expliquai comment, dans l'état de complète désorganisation de la police et de la force armée, il avait été nécessaire d'y suppléer par les influences morales ; que ce n'était pas volontairement, mais sur les incitations mêmes du gouvernement et sous l'empire des plus impérieuses nécessités, que je m'étais vu forcé de faire une sorte de police officieuse et d'intervenir plusieurs fois dans les troubles pour les apaiser :

Pourquoi, dis-je, simple édile de la cité, n'ayant aucune des attributions de la puissance répressive, a-t-on cependant, en plusieurs graves circonstances, fait appel à ma magistrature ? C'est qu'elle représente cette autorité municipale reléguée depuis longtemps comme une suspecte, mais qui depuis la révolution a recouvré de fait, sinon encore de droit, une partie de la force qui lui appartient naturellement, force que les citoyens reconnaissent, car c'est la leur, et à laquelle ils obéissent d'autant plus volontiers qu'elle est tout à la fois protectrice et répressive.....

Ici je raconte ce que j'ai fait dans les différentes occasions où la paix publique était sérieusement menacée : j'avais été appelé à intervenir, pour maintenir l'ordre par mon influence toute morale.

S'il paraissait préférable d'employer la force matérielle, ajoutai-je, il fallait s'adresser aux magistrats qui en disposent; vous saviez bien, en vous adressant à moi, que je n'avais qu'une force morale à vous donner.....

J'aborde ensuite le sujet si délicat pour la Chambre de son Adresse en faveur de l'abolition de la peine de

mort et de l'allusion que j'y avais faite dans ma proclamation au peuple de Paris, en qualifiant cette *Adresse* de *démarche inopportune ;* j'explique comment, ayant été appelé au conseil des ministres très-tard dans la nuit, et n'ayant que quelques instants pour rédiger et faire afficher cette proclamation, qu'on me demandait pour le lendemain, j'avais offert de la rédiger tout de suite et de la soumettre au contrôle du conseil des ministres, qui avait déclaré s'en rapporter à moi ; que, livré ainsi à mes propres appréciations, j'avais jugé que le plus sûr moyen de calmer l'émotion populaire était d'aborder franchement la cause qui l'avait produite ; et que, cette cause n'étant pas autre que la supposition qu'il y avait eu un concert entre la Chambre et le roi pour sauver les ministres signataires des ordonnances, j'avais regardé comme indispensable de démentir cette supposition et d'affirmer que la justice aurait son libre cours, malgré la *démarche inopportune* qui avait été faite auprès du roi. Je fais remarquer qu'après avoir ainsi enlevé tout prétexte à l'anxiété des masses, je n'avais pas hésité à qualifier de *lâches* ceux qui persisteraient à leur tour à se substituer à l'action régulière de la justice. Puis, après ces explications, je rappelle que M. Guizot m'ayant dit que, par ces mots : *démarche inopportune*, je l'avais compromis vis-à-vis de la Chambre, je lui avais offert ma démission pour le dégager de cette responsabilité ; démission qui avait provoqué la crise ministérielle. Je termine ainsi :

Telle a été ma conduite. Je le déclare hautement, un magistrat qui désobéirait à son supérieur dans l'exécution des lois serait indigne de toute confiance ; il ne pénétrerait dans cette enceinte que précédé d'une prévention qui infirmerait d'avance l'autorité de sa parole et de ses opinions, alors qu'il parlerait pour la liberté et les intérêts du peuple. (Nouvelle marque d'adhésion.) Jamais on ne me verra prêter

mon appui à la violation des lois : ma conviction, je peux dire ma religion politique, est de tout attendre de la libre discussion et du jeu régulier de nos institutions ; je ne crains pas de déclarer criminels ceux qui voudraient introduire dans nos débats la violence. (Sensation prolongée et marques d'adhésion.)

M. Guizot crut devoir me répliquer. Sans contester la vérité de mes affirmations, il cherchait à les éluder, disant, par exemple, qu'il aurait mieux valu dissiper par la force les jeunes gens des écoles que de recevoir à l'Hôtel de ville, comme je l'avais fait, *les bustes qu'ils voulaient placer violemment au Panthéon ;* mais il n'indiquait pas où il aurait pris cette force répressive ; si c'était dans la troupe, qui n'existait pas, ou dans la garde nationale, dont l'appui dans cette circonstance eût été au moins douteux ; et surtout il n'expliquait pas pourquoi lui, ministre de l'intérieur, et qui, en cette qualité, pouvait requérir la force publique, il n'avait pas cru devoir recourir à ce moyen. Il blâmait l'allusion que j'avais faite dans ma proclamation à l'Adresse des députés, tout en reconnaissant que le *Moniteur* lui-même avait désavoué cette Adresse. Il est vrai qu'il blâmait également ce désaveu ; mais il ne disait pas pourquoi il ne s'était pas retiré plutôt que d'y consentir. Enfin, pour échapper à ces explications embarrassées, il déclarait qu'au surplus nos dissentiments remontaient plus haut, sans cependant rien préciser. Il ne voulait pas avouer que c'était surtout dans l'idée toute différente que nous nous faisions de la nature et de l'étendue du pouvoir municipal qu'avaient d'abord éclaté ces dissentiments ; enfin il annonçait qu'il s'était retiré du pouvoir alors qu'il avait vu que ses idées sur la portée de la révolution n'avaient pas la majorité dans le conseil ; et, en ce point, il n'était pas complétement dans la vérité : car la majorité du cabinet partageait pleinement ses opinions;

et la preuve, c'est que le nombre des ministres sortants était plus considérable que celui des ministres restants. Ajoutez que le roi et la majorité dans les Chambres étaient d'accord avec lui sur la nécessité de restreindre à ses strictes limites les conséquences de notre révolution. Si la cause qu'il assignait à sa retraite eût été la vraie, c'eût été à Laffitte et à Dupont (de l'Eure) à se retirer, et non à leurs collègues. Il eût été plus digne et plus conforme à la vérité d'avouer que, la veille du procès des ministres, le gouvernement avait plus que jamais senti le besoin de cette force morale et populaire qui était en nous et que M. Guizot, le danger passé, paraissait tant dédaigner: cette force semblait alors tellement indispensable au salut du nouveau gouvernement, que les ministres qui la représentaient avaient dû, en dépit de toute autre considération, garder le pouvoir, quoiqu'étant en minorité dans le conseil, sauf à ceux qui se retiraient à prendre leur revanche lorsque la crise serait traversée; ce qu'ils ne manquaient pas de faire dans ce moment même.

On est en droit de se demander ce que faisaient M. Laffitte et ses collègues pendant que se poursuivait ce grand et solennel débat, qui devait décider de la direction que suivrait le gouvernement: ils restaient muets sur leur banc, et le combat se livrait par-dessus leur tête. Seulement, à la fin de la séance, le général Sébastiani annonça que le lendemain le ministère parlerait.

Et le lendemain, au lieu de tracer vigoureusement la nouvelle politique qu'il comptait suivre, M. Laffitte se borna à déclarer dans quelques phrases timides et embarrassées :

Que des dissentiments s'étaient en effet élevés sur la manière d'apprécier et de diriger la révolution de 1830; qu'on ne croyait pas généralement qu'elle dût dégénérer

sitôt en anarchie, qu'il fallût sitôt se précautionner contre elle et lui montrer de la défiance et de l'hostilité; que, sauf cette disposition générale, aucune dissidence fondamentale ne séparait les membres du dernier cabinet. D'accord sur le fond des choses, la différence n'existait que dans le plus ou le moins de confiance des uns et des autres : que les uns et les autres auraient donc pu saisir le pouvoir... Mais, ajoute le président du conseil, on nous a dit, on nous a répété, *on nous a obligés de croire* que la confiance dans cette révolution était un meilleur titre, une meilleure condition, pour la diriger. Peut-être valait-il mieux en effet, pour la bien comprendre, la bien maîtriser, ne pas la craindre, ne pas s'en effrayer; peut-être les idées d'ordre, les vraies maximes de gouvernement pourraient devenir plus populaires avec certains noms qu'avec d'autres : *malgré nous*, on a cru que seuls nous pouvions faire triompher l'ordre; *on nous a obligés* de l'essayer à nos risques et périls.

Ce discours si peu digne de la situation, et qui d'ailleurs ne disait rien de la politique future du cabinet, eût été une véritable abdication ministérielle, alors même que cette abdication n'eût pas été commandée par d'autres circonstances toutes personnelles au président du conseil.

En effet, l'état de plus en plus critique des finances publiques et la ruine imminente de la maison de banque de M. Laffitte auraient, dans tous les cas, rendu impossible la continuation de son ministère : si en effet la révolution l'avait élevé au premier rang comme homme politique, elle le ruinait comme financier. La prospérité de sa maison avait été grande pendant l'Empire et la Restauration ; mais elle ne reposait que sur des causes accidentelles: ces causes s'étant évanouies, le vide s'était fait dans la caisse, et une suspension de payement était imminente. Le gouvernement dut se préoccuper de cette éventualité, qui, dans l'état de la place, prenait les proportions d'un grand malheur public. La Banque fit des avances

considérables ; le Trésor consentit même à rembourser une somme de plus de *quatre millions* que Laffitte avait avancés à la république d'Haïti, bien que ce remboursement n'eût pas été autorisé préalablement par un vote des Chambres : ce qui nécessita un bill d'indemnité, accompagné cependant de blâme. En outre, une souscription nationale fut ouverte en sa faveur, qui atteignit un chiffre assez important. Enfin le roi consentit à lui acheter sa forêt de Breteuil, moyennant dix millions, qui servirent à parer aux besoins les plus urgents[1]. La position financière du président du conseil n'en restait toujours pas moins menacée, et sa position politique, par suite, très-gravement affectée.

Cependant le roi se serait difficilement décidé à se séparer de celui qui avait été, en quelque sorte, l'un des parrains de sa dynastie, si deux circonstances n'avaient forcé en quelque sorte la chute du ministère.

M. Laffitte s'était nettement prononcé contre l'intervention de l'Autriche dans l'insurrection des Romagnols, et il avait donné des instructions en conséquence à notre ambassadeur près la cour d'Autriche, M. de Saint-Aulaire. Mais le roi commençait dès lors ce jeu dangereux qu'il n'a cessé de jouer pendant toute la durée de son règne, celui d'une diplomatie double, et il avait adressé à ce même ambassadeur une dépêche qui contrariait les instructions du ministre. Celui-ci l'avait ignoré; il le regretta vivement et s'en plaignit hautement.

L'autre circonstance se produisit à l'occasion de la dissolution de l'assemblée. L'opinion se prononçait

1. Les journaux du temps ont beaucoup retenti des plaintes de M. Laffitte contre ce marché, qu'il qualifiait d'onéreux. Ces plaintes n'étaient pas fondées : car, dans la situation donnée, ce marché l'avait sauvé d'une faillite, et il ne devait que de la reconnaissance au roi.

de plus en plus énergiquement pour cette dissolution; des groupes menaçants se formaient journellement aux portes du Palais-Bourbon, et il avait été nécessaire d'appeler des troupes pour protéger les députés. Le ministère hésitait à se prononcer; mais enfin M. Laffitte, itérativement interpellé sur ses intentions à l'égard de cette dissolution et affectant de prendre le change sur le sens de ces interpellations et de les considérer comme l'expression d'un vœu, déclara que, puisque *la Chambre était d'avis de la dissolution, il prendrait les ordres du roi*. La majorité, furieuse d'avoir été ainsi jouée, ne pouvait plus donner son appui à un tel ministère; et, d'accord avec le roi, qui de son côté voulait garder encore la Chambre, il fut résolu qu'un nouveau cabinet serait composé.

CHAPITRE VI

MINISTÈRE DE CASIMIR PÉRIER

Dans ce moment de crise ministérielle, je me rencontrai avec Casimir Périer chez le président de la Chambre. Au sortir de table, il me prit à part, et, après m'avoir exposé la situation du Trésor et l'état de la place de Paris, il me dit : Il est impossible que les choses continuent ainsi ; nous marchons tout droit à une terrible catastrophe financière : il faut absolument qu'un nouveau ministère établisse l'ordre et la confiance dans nos affaires : or *la question est* entre *vous* et *moi*[1]. » — Je l'arrêtai : *Non*, lui dis-je ; *c'est vous, et vous seul, qui devez être appelé*. Le premier, le plus urgent besoin, c'est le rétablissement de nos finances : or votre capacité financière éprouvée, votre autorité, votre fermeté bien connue, vous désignent d'avance pour une telle mission, et nul autre ne peut la mieux remplir que vous : acceptez donc le pouvoir et comptez sur mon appui. Je ne vous demande que de réserver votre opinion sur ces questions d'organisa-

1. Plusieurs journaux, s'occupant de la composition du ministère, avaient annoncé que le roi m'avait fait appeler : ce qui était inexact.

tion intérieure dont la solution a été renvoyée à la Chambre future. D'ici là, peut-être, parviendrons-nous à nous entendre sur la meilleure solution à leur donner, et alors vous aurez mon plein concours. » Il me le promit, et, le lendemain, paraissait dans le *Moniteur* le nouveau cabinet dont il était le président.

Malheureusement, survinrent presque aussitôt des complications qui rendirent cet accord impossible.

Par les traités de 1815, toutes les puissances signataires de ces traités s'étaient solidairement obligées à maintenir en France le gouvernement de la branche aînée des Bourbons. Notre révolution avait déchiré cette clause ; le désir de faire vis-à-vis de ces puissances acte d'indépendance avait même été pour beaucoup dans la chute de cette branche ainsi imposée : aussi s'attendait-on généralement à ce que le défi jeté à l'Europe coalisée serait relevé par elle ; on croyait généralement que le jour d'une nouvelle guerre nationale et à outrance était arrivé.

C'était l'attente universelle de nos populations, qui, bien loin de s'en effrayer, s'y préparaient bravement : la reconnaissance précipitée de notre nouveau gouvernement par l'Angleterre, l'élan irrésistible d'enthousiasme qui s'était tout d'abord manifesté dans ce pays et dans le reste de l'Europe pour une cause où le droit et la liberté venaient de triompher contre la force brutale, avaient bien pu donner dans les régions gouvernementales l'espoir que le changement de dynastie opéré en France aurait un dénoûment pacifique. Mais, dans les masses, le sentiment du danger subsistait toujours et y entretenait une exaltation qui pouvait être une cause de salut en cas de guerre, mais qui, pour le gouvernement qui comptait sur la paix, devenait un gros embarras.

D'ailleurs, la Russie, malgré les protestations et les déclarations plus que modestes de notre gouverne-

ment, gardait une attitude menaçante : elle avait intimé l'ordre à tout Russe de quitter la France et même rappelé son ambassadeur. De plus, toutes les informations qui venaient de ce pays annonçaient qu'une armée organisée en Pologne était destinée à former l'avant-garde des forces destinées à nous mettre à la raison.

A ces causes d'une conflagration générale en Europe, était venu, sous le ministère Laffitte, se joindre le soulèvement de la Belgique contre la domination hollandaise et l'offre faite au fils puîné de Louis-Philippe, le duc de Nemours, de la couronne belge : c'était un autre anneau de cette chaîne que la Sainte-Alliance avait eu tant de peine à forger qui se brisait. Mais cette fois ce n'était plus seulement la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui étaient alarmées ; c'était l'Angleterre elle-même qui commençait à craindre que les contre-coups de cette révolution, qui avait eu d'abord toutes ses sympathies, ne vinssent jusqu'à compromettre sa propre sécurité en nous donnant Anvers et tous les ports de l'Escaut situés en face de ses côtes.

Notre gouvernement, de son côté, malgré les concessions qu'il était décidé à faire à l'Angleterre et les probabilités de paix qu'il entrevoyait, n'était pas si complétement rassuré qu'il ne nous demandât un crédit de cent millions pour parer aux éventualités de la guerre.

C'est dans ces circonstances et sous l'impression des dangers qui menaçaient notre honneur et notre indépendance que se forma, d'abord à Metz et dans les provinces de l'Est les plus menacées, cette association qu'on a appelé l'*Association nationale*, association dont le but, hautement proclamé par ceux qui en avaient pris l'initiative, n'était autre que d'apporter aux forces organisées dont notre gouvernement pouvait disposer l'appui toujours puissant de l'enthousiasme libre et spontané du peuple tout entier.

Les hommes les plus conservateurs, les plus dévoués à la dynastie d'Orléans, avaient non-seulement consenti à faire partie de cette association, mais plusieurs d'entre eux l'avaient ouvertement provoquée : un aide de camp du roi, M. de Laborde, en était un des promoteurs les plus ardents; quarante députés l'avaient signée, et j'étais du nombre.

Mes amis et moi y avions adhéré, dans la persuasion que la guerre était inévitable et que le grand mouvement national qu'elle provoquerait serait moins dangereux si les hommes modérés de l'opposition le dirigeaient, que si on l'abandonnait aux passions de la démagogie.

Le gouvernement eut un moment d'hésitation sur l'attitude qu'il devait prendre vis-à-vis de cet élan de l'opinion publique : si les puissances étrangères eussent passé des menaces à l'action, il eût probablement suivi les exemples que lui avaient donnés l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie elle-même en pareille occurrence, et il eût été trop heureux de s'appuyer sur cette force libre qui lui était offerte.

Mais Louis-Philippe vit tout de suite qu'en refusant la couronne belge il pouvait désintéresser l'Angleterre, tandis que la Russie serait tenue en échec par le soulèvement de la Pologne qui venait d'éclater ; que, grâce à ce concours de circonstances, il n'avait plus à craindre une guerre européenne : dès lors l'association formée en dehors de son gouvernement ne lui présentait plus que des dangers et il prescrivit de la dissoudre : en conséquence, une circulaire ministérielle, après avoir signalé cette association comme une vaste conspiration, intima l'ordre à tous les fonctionnaires ou agents du gouvernement de s'en retirer, sous peine de destitution.

Je ne pouvais désavouer un mouvement d'opinion que j'avais, sinon provoqué, au moins approuvé ; d'ail-

leurs, je n'étais pas dans le secret de la politique de Louis-Philippe : je ne savais pas les concessions qu'il était disposé à faire aux puissances étrangères, à l'Angleterre particulièrement; et, si je les avais connues, il est peu probable que je les eusse approuvées. Je persistais à croire à une guerre européenne; mes amis politiques partageaient ma conviction : je dus donc, dans le débat qui s'ouvrit à cette occasion, soutenir et l'utilité et la légitimité de l'Association nationale, tout en protestant que cette association avait pour but hautement avoué, non de remplacer l'action du gouvernement, mais de la fortifier par l'accession des forces spontanées de la nation.

Les membres du cabinet, disais-je à cette occasion, ont combattu comme nous et avec nous pour le principe qui a triomphé en juillet. Nous ne mettons pas en doute leur dévouement à la révolution; mais nous ne pouvons partager leurs illusions sur la possibilité d'éviter la guerre : s'ils ont sur ce point une conviction contraire bien assurée, pourquoi nous demandent-ils un crédit de cent millions pour parer aux éventualités qui nous menacent? Que le gouvernement ne repousse donc pas la force que nous lui offrons. Toute force a ses dangers, sans doute; mais contre ces dangers le gouvernement a la garantie des hommes sages qui, sans autre vue que celle de l'indépendance nationale, ont consenti à faire partie de l'association : quarante de vos collègues l'ont signée. Pour moi, je le déclare, si quarante députés, pris n'importe sur quels bancs de cette Chambre, venaient me garantir la loyauté d'une association dont ils feraient partie, je ne me permettrais pas de garder un sentiment de doute et de défiance.

Le président du conseil ayant cru devoir, dans la vivacité de sa réplique, revenir sur l'affaire de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, je renouvelai les explications que j'avais déjà données, ce qui n'était pas nécessaire, et je terminai par ces mots :

Je ne sais à quel dessein M. le président du conseil a cru

devoir me mettre personnellement en scène : c'était déjà trop pour l'assemblée de s'être occupée une première fois de cette sotte affaire ; aurait-il voulu me rappeler que je tiens encore à l'administration par un dernier lien ? il dépend de lui de le rompre !...

Cette nouvelle démission, donnée du haut de la tribune, acheva de rompre tous mes rapports officiels avec le gouvernement. Cependant je fus sondé à plusieurs reprises sur les dispositions où je pouvais être d'entrer dans une combinaison ministérielle. Mon ancien camarade Vatout, qui recevait les confidences du roi, dont il était le bibliothécaire, se faisait souvent l'interprète du désir que, selon lui, son maître conservait de me rattacher à son gouvernement. — A quoi je répondais, pour que cela fût répété aux Tuileries, « que j'étais bien loin, comme plusieurs de mes amis, de me faire une sorte de point d'honneur et un moyen de popularité de rejeter toute participation au pouvoir ; que je savais trop combien était puissant ce levier dans notre pays, et que je me regarderais comme le plus inconséquent des hommes, si, voulant avec toute l'énergie de mes convictions certaines réformes politiques, je rejetais le seul instrument avec lequel il était possible de les réaliser ; mais qu'autant j'étais disposé à entrer dans un cabinet comme le représentant de certains principes et d'une opinion bien déterminée, dont j'apporterais les forces au pouvoir, autant je répugnais à n'y représenter autre chose que la faveur personnelle du souverain. »

Cette explication mit fin à ces sortes de communications confidentielles. D'ailleurs, chaque incident venait élargir de plus en plus la distance qui me séparait de la politique du roi. L'insurrection lyonnaise, qui eut lieu quelques mois plus tard, fut un de ces incidents.

L'éternelle question du tarif des salaires s'agitait

entre les fabricants et les ouvriers de Lyon. Un préfet eut l'imprudence d'intervenir et de fixer ce tarif : les fabricants protestèrent ; leurs ouvriers revendiquèrent au contraire le bénéfice de cette taxation comme constituant pour eux un droit : — des rassemblements tumultueux d'abord, puis un recours aux armes furent les fruits de ce conflit. La garde nationale, dans laquelle la classe ouvrière était entrée en grande majorité, se trouvait paralysée par ce mélange, et les troupes qui formaient la garnison de la ville avaient été obligées de l'évacuer. A la première nouvelle de cet événement, je montai à la tribune pour demander que, d'un accord unanime, la Chambre donnât au gouvernement tous les moyens de faire rentrer la ville de Lyon sous l'empire des lois, réservant mon jugement sur les causes de ce conflit : proposition qui fut applaudie de tous les côtés de l'Assemblée. Le maréchal Soult, accompagné du duc d'Orléans, se mit à la tête d'une petite armée, et n'eut pas beaucoup de peine à faire rentrer dans l'ordre les insurgés. Le ministère crut pouvoir se prévaloir de cet heureux dénoûment pour se décerner des éloges outrés qu'il était loin de mériter. Je dus rappeler que l'origine de toute cette échauffourée avait été dans l'imprudence des agents de l'administration, qui avaient voulu résoudre d'autorité une de ces questions dont la solution doit toujours être abandonnée à la liberté des transactions, et que, bien loin de mériter des *couronnes*, l'administration mériterait plutôt un blâme. Casimir Périer, dont le caractère naturellement irritable devenait de jour en jour plus impatient de toute résistance, s'emporta beaucoup contre moi, et notre séparation devint de plus en plus absolue.

Une autre occasion de conflit entre le ministère et moi fut fournie par des troubles qui avaient éclaté à Grenoble à la suite d'une mascarade où la personne

royale avait été grossièrement caricaturée. Un préfet, M. Maurice Duval[1], emporté par son zèle, au lieu d'employer l'intervention de l'autorité municipale pour faire cesser cette inconvenante plaisanterie, crut devoir lancer les troupes de la garnison contre la foule, ce qui coûta la vie à de nombreuses victimes. La population était exaspérée par ce procédé violent et inutile, qui reçut cependant l'approbation officielle du *Moniteur*. De mon côté, un tel procédé blessait trop mes idées sur les droits de l'autorité municipale et sur la nécessité de ne recourir à la force armée que lorsque cette autorité est impuissante, pour approuver la conduite de l'administration. Je formulai un blâme dans un discours auquel, aujourd'hui même, je n'aurais rien à retrancher. J'y signalais comme cause de cette sanglante collision « la funeste habitude où l'on est en France de faire intervenir le pouvoir central, avec tout son appareil armé, même dans les objets les plus minimes, au lieu d'employer préalablement l'entremise de l'autorité municipale. Est-ce parce que le système est attaqué au cœur, ajoutai-je, que les ministres poussent ainsi aux moyens de répression les plus violents? »

On peut bien penser que de telles paroles n'étaient pas de nature à calmer l'irritation de Casimir Périer et à nous rapprocher.

Un autre incident, qui ne tirait son importance que de la nécessité où chaque parti était de bien caractériser sa politique, naquit du mot *sujet*, qu'avait employé M. de Montalivet dans une de ses circulaires. Le parti libéral se souleva tout entier contre cette expression dans laquelle il voyait un retour aux prin-

1. Il a acquis depuis une certaine célébrité par l'arrestation de madame la duchesse de Berry; il avait été promu à la préfecture de la Loire-Inférieure et présidait à cette arrestation lorsqu'elle eut lieu.

cipes de la Restauration. Je fus chargé de rédiger une protestation, dans laquelle il était dit que, depuis que la couronne était portée, non par la grâce de Dieu, mais par la volonté du peuple, et qu'un roi des Français avait remplacé le roi de France, il n'y avait plus que des citoyens en France. Cette protestation reçut la signature de toute l'opposition de gauche.

Tout cela, vu à distance, ne peut que paraître assez puéril, mais s'explique mieux si l'on se reporte à ces temps où l'opinion publique était profondément divisée et agitée entre deux systèmes, dont l'un s'efforçait de rapprocher le nouveau gouvernement de la Restauration, et dont l'autre s'attachait, au contraire, à l'en éloigner.

Cependant le jour de la discussion des lois sur les conditions de l'éligibilité et de l'électorat était venu. Le gouvernement et la majorité ne pouvaient retarder davantage sans de graves dangers l'appel d'une nouvelle Chambre. D'ailleurs, les ministres jugeaient, non sans quelque raison, que les violences de la démagogie, la peur qu'elles avaient inspirée à la classe moyenne, et de plus les perspectives d'une paix devenue probable, agiraient d'une manière qui lui serait favorable sur le choix des nouveaux députés : la dissolution fut donc résolue, et dès lors il n'y avait plus de motif de retarder encore le vote de ces lois.

Sur la première, celle relative à l'éligibilité, voici comment je m'exprimai sur le cens de 500 francs qu'elle exigeait :

Vous cherchez dans un cens une garantie contre de mauvais choix : cette garantie est impuissante, injuste et dangereuse... Il y a déjà dans notre société une tendance trop forte à tout rattacher à l'argent; il faut la combattre, au lieu de la favoriser : si vous la favorisez par vos lois, si vous subordonnez à la fortune les avantages auxquels les hom-

mes attachent le plus de prix, alors l'argent sera le dieu auquel tous sacrifieront. (Adhésion.) Vous voulez, comme vos prédécesseurs l'ont tenté, arrêter l'élément démocratique ; vous le voulez dans des circonstances bien moins favorables que celles où ils se trouvèrent : car, en 1814, le gouvernement recueillait une nation épuisée de sang et d'argent, ayant depuis longtemps perdu jusqu'au sentiment de la vie politique ; tandis qu'aujourd'hui vous êtes en face d'une nation ardente dans ses besoins intellectuels et ses désirs de vie politique : et vous voulez lui imposer ces mêmes restrictions qui se sont trouvées impuissantes sous l'ancien ordre de choses ! vous voulez les lui imposer à la veille peut-être d'une guerre générale, où vous aurez à demander à chaque père de famille son enfant ou son dernier écu pour sauver l'indépendance du pays[1] ! Ne craignez pas d'étendre les droits politiques de cette classe des petits propriétaires en France ; ne craignez pas de la saturer, si je puis m'exprimer ainsi, de libertés civiles, municipales et politiques : la propriété, lorsqu'elle est appelée à défendre le privilége, peut-être impuissante ; mais, lorsqu'elle se défend elle-même, au nom du droit, de la justice, de la liberté commune, elle est et sera toujours toute-puissante !... Bien des difficultés, je le sais, se dressent devant nous. Avant qu'un meilleur système d'éducation ait dirigé les facultés de notre jeunesse vers une existence moins spéculative et plus positive, avant que nous ayons appelé tous les citoyens payant une contribution à concourir à l'élection des pouvoirs municipaux et fait la part de ces pouvoirs aussi large, aussi libre que possible, à côté de celle du gouvernement central ; avant qu'il y ait plus de fixité dans les existences et qu'on ait découragé toutes les ambitions subalternes, nous aurons bien des agitations à surmonter, et il faudra que ceux qui seront au timon de l'État aient le cœur et la main bien fermes. Mais toutes ces difficultés, quelque graves qu'elles soient, ne sont pas du moins insolubles ; avec un souverain choisi par la nation, qui lui inspire toute confiance et lui

1. Ces paroles firent grand scandale dans le parti conservateur : comme si proclamer qu'une nation qui se respecte ne doit reculer devant aucun sacrifice pour maintenir son indépendance, n'était pas la plus incontestable des vérités et en quelque sorte le plus vulgaire des lieux communs.

offre toute garantie, avec un tel élément de force, nous triompherons de nos embarras !...

Puis vint la discussion de la loi sur les conditions électorales : la nouvelle constitution avait sagement abandonné ces conditions aux variations que le progrès de la civilisation et les nécessités de la politique pourraient commander.

Le projet de loi du ministère doublait les colléges en y appelant les plus imposés; il y ajoutait certaines capacités, telles que les membres des conseils généraux des départements, les maires et adjoints des villes de plus de 3,000 âmes : mais la commission renversa ce système et proposa un cens fixe de 240 francs; elle admettait aussi le principe des capacités, mais elle rejetait celles du projet pour en admettre d'autres, telles que les juges, les notaires, les professeurs, les avocats et les avoués, même non licenciés. Le ministère abandonna son projet pour se rallier à celui de la commission, qui fut seul discuté. Il n'y eut pas à proprement parler de débats sur la quotité du cens. M. de Salverte avait dans une proposition précédente demandé qu'il fût fixé à 200 francs; et M. Mauguin, dans un discours où il se préoccupait plus de la destitution des fonctionnaires de la Restauration, pour les remplacer par des hommes nouveaux, que des intérêts sérieux de la liberté, avait déclaré que, si la France obtenait l'abaissement du cens à 200 francs, elle serait le pays le plus libre du monde : déclaration irréfléchie et qui engageait jusqu'à un certain point l'opposition. D'un autre côté, une forte minorité de la commission s'était prononcée pour ce cens de 200 francs, et il nous eût été difficile de nous placer sur un autre terrain. L'assemblée, à une grande majorité, se prononça pour ce cens de 200 francs. Et c'était l'extrême limite de ses concessions : il est plus que douteux qu'on

eût obtenu d'elle un abaissement plus considérable; au reste, il ne fut pas même demandé, tant les députés même les plus avancés se montraient modérés dans leurs prétentions.

Mais le débat fut plus vif sur le principe de l'adjonction des capacités.

Peut-on, disais-je dans une des séances, *déclarer qu'il n'existe d'autre capacité électorale présumée, que celle qui résulte d'une certaine quotité d'impôt? Les conditions essentielles de cette capacité sont l'intérêt et l'intelligence: toute intelligence vive et énergique que vous laissez en dehors de l'action de nos institutions est un danger; si vous l'y rattachez, au contraire, ce sera une force.*

Dans un autre discours, j'insistais sur la même idée.

J'admets le principe des capacités, car il existe même pour l'exercice des droits civils. Si vous rencontrez les conditions de la capacité électorale ailleurs que dans l'impôt, vous ne devez pas hésiter à les reconnaître: en cela vous ne créerez pas des électeurs différents de ceux qui le deviennent par les impositions; vous ne ferez en réalité que reconnaître des électeurs au même titre, car ce n'est pas l'impôt qui fait l'électeur, mais la capacité que suppose cet impôt: la capacité est le remède à la restriction trop grande du cens électoral. Il suffit d'observer la marche des sociétés humaines pour voir que si, dans leur enfance, la propriété est la principale source du pouvoir (et c'est pour cela que la féodalité en a fait sa base), plus la civilisation chemine, plus cette influence exclusive de la propriété diminue, ou plutôt, plus elle se partage avec d'autres influences; et ces influences, l'État, lorsqu'il règle les droits politiques, est obligé de les prendre en considération: car il faut bien nous persuader que toute influence que nous laissons en dehors du jeu de nos institutions est inévitablement une cause de perturbation, tandis que, si nous la faisons concourir à ces institutions, elle sera pour vous un moyen de force et de sécurité. (Rumeur assez bruyante aux centres.) Il me semble que je ne dis là rien qui puisse irriter la Chambre. (Non! non! parlez!)

Et, en effet, si j'insistais tant sur le principe des capacités et ne craignais même pas de me répéter, c'est que j'y voyais le plus sûr moyen de donner au droit électoral une élasticité nécessaire pour qu'il pût s'étendre à mesure que l'intelligence et l'éducation politique des masses se répandraient, et en même temps pour rattacher à nos institutions toutes les influences réelles qui se produiraient dans la société. Ainsi, le principe une fois accepté, il eût été facile de faire arriver successivement au droit électoral les syndics des caisses d'épargne, les prud'hommes et autres chefs de travailleurs, et de faire entrer ainsi par voie de représentation dans l'exercice actif des droits politiques toute la classe ouvrière, de manière à la faire participer au gouvernement du pays sans aucun danger, seul moyen raisonnable de réaliser le suffrage universel et surtout de le concilier avec un gouvernement vraiment libéral et bien pondéré. Ces idées, je les ai reproduites en 1846, lors de notre agitation réformiste, et j'y persiste plus que jamais aujourd'hui surtout que les événements leur ont donné une éclatante sanction.

Le principe fut admis; et c'était là une précieuse conquête, dont bien peu de membres, même sur nos bancs, comprirent toute la portée : pourquoi faut-il que, par le plus déplorable malentendu, provoqué par les plus misérables considérations, il ait avorté ?

M. Mauguin, par je ne sais quelle puérile prévention contre les juges, demanda qu'ils fussent retranchés de la liste des capacités appelées à l'électorat. Il y réussit, et cela par suite d'une manœuvre machiavélique des conservateurs, qui votèrent cette exclusion, mais qui, à leur tour, demandèrent et obtinrent la suppression des avocats et des avoués, et ainsi de suite des autres catégories : de manière qu'il ne resta des adjonctions proposées que les membres de l'Institut, et encore leur imposa-t-on la ridicule condition de

payer un impôt de 100 francs; ce qui réduisait ce grand principe de l'adjonction des capacités à un véritable non-sens.

Il faut le dire, notre opposition n'avait encore ni discipline ni programme politique bien déterminé : elle se décidait presque toujours par l'impression irréfléchie du moment, bien plus que par le calcul et par le raisonnement. Combien de fois n'a-t-elle pas plus tard regretté cet avortement, que l'imprudence de l'un des siens et l'inexpérience de tous avaient amené !

Ces lois votées, il n'y avait plus aucun motif pour retarder la dissolution de la Chambre, et les colléges électoraux furent convoqués.

Je fus élu dans quatre colléges : à Chauny (Aisne), à Brionne (Eure), à Verneuil et à Strasbourg (Bas-Rhin): ce qui prouve que mes idées avaient trouvé plus de faveur chez les électeurs, qu'aux Tuileries et au Palais-Bourbon.

La nouvelle assemblée, dans ses premières opérations, montra même une tendance peu favorable au ministère : dans le scrutin qui eut lieu pour la présidence de la Chambre, malgré la pression du gouvernement et le vote d'avance acquis de plus de cent fonctionnaires, le candidat du gouvernement, M. Girod (de l'Ain), ne l'emporta sur M. Laffitte, porté par l'opposition, que d'une seule voix; ce qui donnait même la majorité numérique à notre candidat, car les élections multiples et les absences étaient toutes de notre côté. M. Casimir Périer le sentit et donna immédiatement au roi sa démission.

Mais, sur ces entrefaites, arriva la nouvelle que l'armée du roi de Hollande s'avançait vers le territoire belge. M. Périer prit tout de suite la résolution de faire marcher l'armée française, pour l'opposer à l'envahissement de la Belgique : aussitôt ministres et oppo-

sants firent trêve à tout débat, les ministres retirèrent leur démission, les opposants suspendirent leurs attaques, et chacun se prépara pour la grande épreuve à laquelle chacun de nous croyait que notre révolution de 1830 allait être soumise.

J'eus l'occasion dans ce moment d'expliquer la manière dont j'entendais notre politique étrangère : cela était d'autant plus nécessaire, que deux députés de la gauche, MM. Mauguin et le général Lamarque, qui avaient jusqu'alors exercé sur l'opposition une grande influence et s'en étaient constitués les organes officieux, avaient affiché hautement à la tribune un programme de défi à l'Europe et de propagande révolutionnaire, qui effrayait à juste titre la partie raisonnable et modérée du pays ; ils proclamaient la nécessité absolue de la guerre et voulaient que la France en prît au besoin l'initiative, afin, disaient-ils, de rendre à la France ses frontières naturelles : les Alpes, les Pyrénées et le Rhin.

L'opinion que je développai consistait, au contraire, à accepter l'arrangement des territoires et les possessions existantes, *comme des faits accomplis ;* mais à maintenir résolûment, même par les armes, dans la sphère de notre influence et dans la mesure de nos possibilités, le droit pour chaque nation de se donner, à notre exemple, des institutions libres : de là, le principe de non-intervention, dont je faisais la base de notre politique étrangère.

C'est cette opinion qui a fini par prévaloir dans notre opposition, bien que ces mots, *les faits accomplis*, m'aient été souvent reprochés par la gauche extrême; et elle y était si bien acceptée, que nous avons vu, après la révolution radicale de 1848, M. de Lamartine prendre le même thème pour base de son manifeste au nom du gouvernement provisoire. La dissidence entre le gouvernement du roi et nous sur les affaires exté-

rieures ne tenait donc pas à des principes différents, mais seulement au plus ou moins de fermeté dans l'observation de ces principes et au plus ou moins de confiance dans les forces de notre révolution. On verra dans le cours de ce récit qu'il se présenta deux ou trois circonstances décisives, où, par excès de prudence ou de défiance, Louis-Philippe laissa échapper d'admirables occasions de faire prévaloir cette politique dans le monde.

Mais sur les questions intérieures la dissidence était plus profonde; et d'abord elle éclata surtout à l'occasion de l'institution de la pairie.

Trois combinaisons se présentaient pour cette institution : ou bien ne rien changer à l'état de choses établi par la Charte de 1814, c'est-à-dire conserver la pairie dans son personnel comme dans ses conditions constitutives, sauf l'élimination des pairs qui avaient refusé de prêter serment; ou bien tout refaire à nouveau, le personnel comme les attributions de l'institution; ou bien enfin conserver le personnel, mais abolir l'hérédité et laisser au roi le choix des nouveaux pairs. Cette dernière combinaison, comme on le pense bien, était celle du roi : car elle mettait la pairie entièrement à sa discrétion, et cela était fort de son goût. Le ministère aurait de beaucoup préféré l'hérédité; mais, par une déférence assez difficile à expliquer, surtout de la part de Casimir Périer, il adopta comme projet de loi la pensée du roi, sans dissimuler ses préférences pour l'hérédité. Quant à nous, opposition, nous nous prononcions sans hésitation en faveur du système électif, reconnaissant toutefois que les conditions de l'élection des pairs devaient être tout autres que celles de l'élection des députés.

Avant que le débat sur cette importante question fût porté à la tribune, Casimir Périer réunit dans

son cabinet les députés les plus influents de la Chambre, comme dans un conseil privé, et prit leur avis.

Il commença par déplorer l'isolement dans lequel il se trouvait, puis il déclara qu'il abandonnait à regret l'hérédité et qu'il considérait comme seulement transitoire l'organisation qu'il proposait dans le projet de loi, ajoutant que c'était le pouvoir royal qu'il fallait surtout fortifier. Interpellé personnellement par lui sur l'opinion que j'avais de la nature de nos pouvoirs dans cette question, je n'hésitai pas à lui répondre que ces pouvoirs étaient les mêmes que ceux que la Chambre de 1830 avait exercés alors que seule elle avait choisi un roi et fait une constitution : qu'il s'agissait, en effet, de compléter cette constitution dans une de ses parties les plus importantes, et que notre mission, en ce point, était donc essentiellement constituante ; que cependant nous consentions à ne soulever cette question qu'au cas où la Chambre des pairs, refusant son adhésion à nos résolutions, en rendrait la solution nécessaire.

Lorsque la discussion vint à la Chambre, je motivai mon opinion en faveur du principe électif par les raisons suivantes :

Après une révolution telle que celle qui vient de s'accomplir, dis-je, tous les pouvoirs doivent dater de cette révolution ; il ne faut pas que l'un des trois grands pouvoirs de l'État puisse se dire plus ancien et en quelque sorte plus légitime que les deux autres, ce qui arriverait si la pairie de la Restauration survivait à ce gouvernement : car elle primerait, au moins en date, les deux autres pouvoirs ; ce serait une sorte de continuation de la légitimité. D'ailleurs, se contenter des éliminations que le refus de serment, c'est-à-dire un acte de conscience et d'honneur, a provoquées, c'est conserver une institution d'avance mutilée et frappée de discrédit. Quant aux conditions de cette nouvelle pairie, le titre héréditaire est impossible; il est repoussé par nos mœurs : on ne fera jamais en France, pays essentiellement

logique et égalitaire, qu'on puisse y naître tout à la fois législateur et juge. L'hérédité est sans contredit une garantie de force et d'indépendance; mais encore faut-il que cette force ait ses sources et ses points d'appui dans l'opinion des masses, et cette opinion est évidemment répulsive de l'hérédité. — Que représenterait d'ailleurs cette hérédité, dans notre société française? Je n'y reconnais pas cette grande aristocratie territoriale à laquelle se rattache la pairie héréditaire de l'Angleterre. Avec le partage égal des patrimoines et l'abolition des substitutions et des majorats, on a détruit à jamais les sources naturelles d'une pairie héréditaire en France. Prenons notre démocratie telle qu'elle est, cherchons-y les éléments d'ordre, et il y en a beaucoup; mais n'affichons pas la folle et impuissante prétention de ressusciter un passé qui est bien mort. Quant à la nomination des pairs par le roi, c'est la plus mauvaise des combinaisons : l'institution de la pairie, pour remplir cette mission de pouvoir pondérateur et modérateur que nous lui destinons, doit être forte par elle-même; si c'est le roi qui la compose, elle ne sera qu'un reflet de la puissance royale, elle deviendra un instrument de gouvernement et non une véritable institution politique, elle ne sera pas un contre-poids sérieux aux entraînements des deux autres pouvoirs, ni même un appui pour eux. Je ne vois que l'élection, faite dans des conditions différentes de celles qui président à la nomination du corps législatif, qui puisse donner à cette institution la force propre dont elle a besoin; et, dans tous les cas, je préférerais même l'hérédité au choix de la couronne, car c'est de la force et de l'indépendance qu'il faut surtout à ce troisième pouvoir. Je voudrais faire sortir notre nouvelle pairie des grandes influences territoriales et industrielles; et nous arriverons à ce résultat par des élections à divers degrés, faites par ce pouvoir municipal que vous devez élever à la hauteur d'une institution: car c'est là qu'on rencontre les habitudes pratiques, le sentiment intelligent des intérêts les plus vitaux du pays; intérêts que vous pouvez opposer utilement aux tendances théoriques vers lesquelles toute démocratie est plus ou moins entraînée. Qui de vous n'a été frappé du vice organique des constitutions que nous entassons depuis 40 ans, vice provenant de ce que les pouvoirs, y étant toujours posés en l'air, sont exposés à crouler subitement, par un seul coup frappé au

point central ? Ne sentez-vous pas la nécessité de leur donner enfin des racines qui plongent dans le sol ? n'êtes-vous pas las de ne vous occuper qu'à orner votre édifice et à en surcharger le faîte ? ne croyez-vous pas qu'il serait temps de lui donner de plus solides fondements ? Et quel fondement plus solide pourriez-vous donner à ce pouvoir modérateur de la pairie, qu'en le rattachant par une élection indirecte à cette grande et puissante organisation municipale qui représentera les intérêts les plus vivaces du pays entier ? Votre pairie aurait alors ses ramifications jusque dans le plus modeste village ; elle serait tout à la fois le résumé et le couronnement de ces forces vives qui, même dans les démocraties, naissent des intérêts organisés du pays. Ah ! croyez-moi, vous trouverez là un point d'appui, une puissance de résistance bien autrement efficace que celle que vous chercherez vainement dans l'embryon d'aristocratie héréditaire qu'on vous propose de constituer.

Ce discours, dont je ne donne que le résumé très-sommaire, car il remplit toute une séance, reçut, dit le *Moniteur*, des marques prolongées d'approbation et fut suivi d'une longue agitation, que le président eut beaucoup de peine à calmer ; mais il produisit un résultat malheureux : car les partisans de l'hérédité, désespérant de faire triompher le système héréditaire, se rejetèrent tous, en désespoir de cause, vers la pensée du projet, celle du choix des pairs par le roi, et firent ainsi triompher la plus impolitique et la plus illibérale des trois combinaisons.

Louis-Philippe put, dans ce moment, s'applaudir de son triomphe ; mais le jour où, sérieusement menacé, il cherchait autour de lui des forces résistantes sur lesquelles il pût s'appuyer pour ne pas tomber tout d'une pièce, il put reconnaître qu'il avait commis une faute énorme en refusant à la pairie une origine indépendante et une force propre : il y a des victoires qui sont funestes[1].

1. Je relisais, il y a quelques jours, les derniers procès-verbaux

Je dois mentionner aussi, parmi les travaux législatifs importants auxquels je pris part, le règlement de la liste civile du nouveau roi: je faisais partie de la commission; c'est même moi qui fixai et fis adopter le chiffre de douze millions. J'insistai aussi pour faire comprendre dans la dotation immobilière du roi le palais de Versailles, dont on voulait faire une succursale des Invalides. Lorsque Louis-Philippe nous en fit les honneurs, après l'avoir transformé en un musée où tous les souvenirs de notre histoire ancienne et moderne se trouvent reproduits, je ne pus que m'applaudir de lui avoir facilité cette œuvre si patriotique et qui honore son règne.

Mes collègues voulaient me nommer rapporteur; je refusai cette mission, n'étant pas du même avis que la majorité sur une question capitale, celle de la confusion des biens personnels de Louis-Philippe avec ceux de la couronne. Mon opinion sur ce point s'appuyait sur la vieille maxime de la monarchie française, qui ne permettait pas que le roi régnant eût des intérêts distincts de ceux de sa couronne; ce que les vieux jurisconsultes appelaient: *le mariage absolu de la personne royale avec l'État.* A l'objection qu'on tirait de ce que la royauté de Louis-Philippe était tout autre que celle de son prédécesseur, qu'elle était née en quelque sorte d'un accident qui n'avait pu être prévu, je répondais que plus que personne je reconnaissais cette différence, et que je m'étais fait assez de querelles à ce sujet pour qu'on n'en doutât pas;

de cette pairie ainsi constituée sous le bon plaisir du roi, et j'y voyais à quel point mes prévisions s'étaient réalisées. Lors de la crise suprême du 24 février, ce pouvoir modérateur, qui devait être d'un si grand secours pour la *Couronne*, fut tellement oublié de tous, que son président, M. Pasquier, demandait partout ce qui se faisait dans l'autre Chambre au moment où s'y accomplissait une révolution, et y envoyait un message pour en être informé.

mais que cette différence était précisément mon principal motif pour insister sur le maintien de la vieille maxime monarchique : que plus le mariage nouveau était contesté, menacé, plus il en fallait rendre les liens puissants et indissolubles. J'aurais voulu que Louis-Philippe n'eût pas une espérance ou même une préoccupation en dehors de sa couronne. Mon opinion ne l'ayant pas emporté, je ne pouvais me charger du rapport. C'est M. le baron de Schonen qui le fit. Nous avions du moins fait introduire dans notre projet une clause qui n'était que la conséquence juste et obligée en quelque sorte de la décision par laquelle nous laissions au roi son patrimoine privé : c'était l'obligation pour lui de doter ses enfants sur ce patrimoine et de ne recourir à l'État qu'au cas d'insuffisance justifiée. On verra plus tard que le roi, tout en gardant ses biens propres, prétendait se soustraire à la condition sous laquelle ils lui avaient été laissés, et que nous dûmes la lui rappeler durement[1].

Cependant, si les intérêts commençaient à se calmer, à l'étranger l'horizon se chargeait de plus en plus. L'Espagne avait fini par reconnaître notre gou-

1. Cette dérogation à la vieille maxime de la monarchie française a fourni plus tard un prétexte aux odieux décrets par lesquels le roi et ses enfants ont été dépouillés de leur patrimoine. Louis-Philippe eût mieux fait sans doute de tout mettre dans cette grande partie qu'il consentait à jouer, et peut-être alors l'eût-il mieux jouée. Comment d'ailleurs ne calculait-il pas que, s'il gardait sa couronne, il serait toujours assez riche, lui et ses enfants ; que si, au contraire, il la perdait, il était plus que probable qu'il perdrait tout en même temps ? Mais, le pacte ayant été librement conclu entre le roi et les représentants de la révolution de 1830, il a paru souverainement inique que Louis-Napoléon se permît de déchirer le pacte, d'en supprimer les clauses réciproquement consenties, et de refaire les conditions sous lesquelles la couronne de Juillet avait été donnée et acceptée. C'est une des plus grosses iniquités du second empire. Je n'ai pas besoin de dire que je l'ai combattue de toutes mes forces, et que j'avais pour cela quelque titre, ayant assisté et concouru au contrat.

vernement, qui, de son côté, s'était empressé de rappeler les agents qu'il avait envoyés dans la péninsule espagnole pour la révolutionner. Mais la succession à la couronne d'Espagne allait s'ouvrir et allumer dans ce pays une guerre civile qui devait nous faire une situation dangereuse ; de plus, la séparation de la Belgique était loin d'être consommée : la Hollande, persistant à vouloir la retenir sous sa domination, occupait toujours la citadelle d'Anvers, et bombardait la ville. Sur un autre point, la malheureuse Pologne, après des efforts héroïques, succombait, et le général Sébastiani venait nous annoncer froidement que *l'ordre régnait à Varsovie!...* La France ressentit profondément le contre-coup de ce désastre d'un peuple ami, qui, après s'être associé si longtemps à notre bonne comme à notre mauvaise fortune, venait encore, en se sacrifiant, de nous sauver d'une invasion russe. Le mouvement d'opinion à ce sujet fut très-vif et à peu près universel : le gouvernement n'eût rien perdu à le ménager davantage. Loin de là, il crut devoir nous présenter un projet de loi qui frappait les malheureux débris de cette révolution polonaise de mesures d'une rigueur exceptionnelle, telles que l'internement, l'obligation de se présenter à la police, etc., et il eut de plus la haute imprudence de déclarer qu'en cela il obéissait aux exigences de l'étranger ; ce qui donna lieu à un long et très-vif débat, auquel je pris part. C'est à partir de ce moment que s'est formé entre l'émigration polonaise et moi un lien que les malheurs de cette nation et son courage indomptable n'ont fait que fortifier ; c'est aussi dès cette époque que commença cette série de *protestations* que je faisais adopter à chaque session, comme pour interrompre la prescription de ce grand crime du partage de la Pologne. Le vénérable prince Czartoryski était mon intermédiaire avec l'émigration polonaise. Jamais

plus noble et plus sympathique figure n'a mieux représenté la résignation dans le malheur. Ministre, ami même du czar Alexandre Ier, il avait sacrifié une des plus hautes positions qu'un homme puisse ambitionner à ses devoirs envers sa malheureuse patrie. Après avoir vainement essayé d'obtenir du gouvernement russe la réparation des griefs de la Pologne, il avait partagé les hasards de l'insurrection polonaise ; et pendant plus de vingt ans nous l'avons vu en subir chez nous, au milieu des douleurs de l'exil, les plus cruelles conséquences, sans que sa sérénité et son imperturbable confiance dans le droit en fussent un seul moment troublées[1].

A ces dangers de l'extérieur vinrent se joindre des tentatives de guerre civile.

La branche aînée avait préparé avec grand soin les cadres d'une armée insurrectionnelle dans l'Ouest, et cette armée venait de lever son drapeau ; la duchesse de Berry était accourue d'Italie et elle parcourait les campagnes de la Bretagne, s'efforçant d'animer le zèle de ses partisans. De leur côté, les *Bleus* — c'est ainsi que se désignaient entre eux les partisans de la révolution — s'étaient armés et avaient formé une vaste fédération, dont les principales villes de l'Ouest, Rennes, Nantes, Brest, étaient les centres. Le sang avait déjà coulé : un La Rochejaquelein avait succombé. Ajoutez à ces crises et à tant de motifs d'inquiétude le terrible fléau jusqu'alors inconnu dans

1. Nous devons dire cependant que cet admirable dévouement ne fut pas apprécié par la partie ardente et fanatique de l'émigration polonaise comme il aurait dû l'être : elle s'obstinait à voir dans le prince un futur roi de la Pologne et lui faisait une guerre anticipée. Il est vrai que ce sont les mêmes hommes que nous avons retrouvés en 1848, et plus tard, sur les barricades de Paris, mêlés à tout ce qu'il y avait de plus stupidement démagogique parmi nos insurgés. Si la sainte cause de la Pologne avait jamais pu être compromise chez nous, elle l'aurait été par ces fanatiques.

notre Occident qui venait s'abattre sur nos populations et les décimer. Casimir Périer en fut atteint à la suite d'une visite qu'il fit dans les hôpitaux, et il en mourut en avril 1832. Cette mort fut profondément ressentie par le parti conservateur et le fut même par nous, qui tenions compte à ce ministre de l'indomptable fermeté avec laquelle il avait maintenu vis-à-vis du roi sa propre responsabilité et les vraies conditions du gouvernement parlementaire. Quant à Louis-Philippe, on cite de lui un mot qui le peint tout entier : comme on lui apportait la nouvelle de la mort de son principal ministre, il se contenta de cette froide réflexion : « *Est-ce un bien? est-ce un mal?...* » Comme si cette mort le soulageait en brisant une chaîne qui le gênait dans sa manie du gouvernement personnel !

Des funérailles magnifiques furent faites à Casimir Périer ; un monument lui fut élevé aux frais de l'État. Sa succession ministérielle fut dévolue au maréchal Soult, qui, après avoir essayé de gouverner avec des ministres qui n'avaient d'autres titres que les faveurs du roi, se décida enfin à se fortifier du concours de trois hommes parlementaires destinés à jouer un grand rôle sur notre scène politique : MM. de Broglie, Guizot et Thiers. C'est cette combinaison qui, sous le nom de ministère du 11 octobre, a organisé et pratiqué puissamment ce qu'on a appelé le système de la résistance, système vers lequel inclinait tous les jours davantage la majorité dans les Chambres, entraînée qu'elle était par les violences de la rue, autant et plus encore que par les influences de la cour. Cependant, sous le ministère intérimaire qui dura quelques mois seulement, un grave événement avait eu lieu : la mort du général Lamarque et l'insurrection qui en fut la suite. Quelques jours avant cet événement, les députés de l'opposition, préoccupés des dangers extérieurs et intérieurs qui menaçaient notre pays, se réunirent

chez M. Laffitte, et là résolurent de publier, sous la forme d'un *Compte rendu à leurs commettants*, l'exposé des fautes qui avaient produit ces dangers et des moyens qu'il était urgent d'employer pour y remédier.

Je fus délégué conjointement avec M. de Cormenin pour rédiger ce *Compte rendu*. On en trouvera le texte même parmi les documents. Ce n'était qu'un résumé de nos débats de la Chambre. Après avoir signalé toutes les déviations qui avaient si fort éloigné le gouvernement des conditions de son origine, nous disions : « L'histoire est là pour apprendre tout ce que notre grande révolution apporte de force à ceux qui la servent et la comprennent, mais aussi tout ce qu'elle crée de dangers à ceux qui la combattent sans la comprendre. »

De plus, pressentant bien que les passions révolutionnaires pourraient abuser de notre manifeste, j'avais tenu à y insérer une profession de foi monarchique très-catégorique. « Pour tous les hommes sensés, » avais-je dit dans notre projet de rédaction, « la monarchie constitutionnelle sincèrement pratiquée est la forme qui se concilie le mieux avec tous les développements du progrès et de la liberté. » Et en cela je ne faisais pas une concession : c'était mon opinion personnelle bien arrêtée. Ce texte fut adopté avec une légère modification proposée par le général Lafayette, qui à *l'absolu* formulé dans ma phrase fit substituer le *relatif*, objectant avec raison que ce qui était vrai pour la France et pour le temps actuel ne l'était pas pour d'autres pays et pour d'autres temps.

Cette variante, insignifiante quant à l'esprit du *manifeste*, n'en fournit pas moins un texte aux accusations des journaux ministériels. C'est au moment où la polémique à ce sujet était la plus vive, que le général Lamarque vint à mourir.

Cette mort fut l'étincelle qui provoqua l'explosion : le parti libéral tenant à faire la contre-partie du convoi de Casimir Périer, une foule immense accompagnait le corps. Lafayette conduisait le deuil.

Les sociétés secrètes n'avaient pas manqué à un tel rendez-vous ; il ne leur fut pas difficile de provoquer un conflit avec la troupe et les agents de police que le gouvernement, dans une prévoyance bien légitime, avait placés sur quelques points principaux et surtout aux abords du pont d'Austerlitz, que le convoi devait traverser. Aux premiers cris : *Aux armes !* poussés par quelques hommes, le feu prit dans la foule comme une traînée de poudre, et, à l'instant même, des barricades se dressèrent dans ces quartiers populeux et alors obstrués du centre de Paris : c'est là qu'était le théâtre obligé de toutes les insurrections populaires. Le rappel général fut battu dans les rues, et la garde nationale n'hésita pas à répondre à cet appel. La question, en effet, cessait d'être pour elle une question de plus ou de moins de liberté : elle devenait révolutionnaire ; et, cette fois, la bourgeoisie, satisfaite de sa révolution de 1830, n'en voulait pas laisser faire une autre : elle ne se divisa donc pas. Aussi l'insurrection, concentrée dans quelques ruelles sinueuses, puis reléguée dans le cloître Saint-Merry, ne tarda-t-elle pas à être vaincue.

Pendant ce conflit, les députés de l'opposition s'étaient réunis chez M. Laffitte, pour s'entendre sur la conduite qu'ils avaient à tenir. J'étais présent : beaucoup de paroles s'étaient dépensées sans conclusion, lorsque j'intervins pour ramener la discussion à une conclusion positive :

Vous n'avez à choisir qu'entre deux conduites, dis-je à mes collègues : ou vous mettre à la tête des insurgés, ce qui serait non-seulement un crime, mais une insigne folie car

vous ne savez que trop où cela vous conduirait; ou aller tout de suite trouver le roi aux Tuileries, pour y porter notre *protestation* contre une émeute que rien ne justifie. Il y aurait bien un troisième parti à prendre, qui consisterait à attendre de quel côté se déclarera la victoire, pour se porter de ce côté ; mais ce serait là une insigne lâcheté, dont vous n'avez pas sûrement la pensée.

Ces quelques paroles firent cesser les hésitations, et il fut décidé que Laffitte, Arago et moi irions trouver le roi aux Tuileries, pour désavouer l'insurrection, mais aussi pour lui exposer les griefs du parti constitutionnel libéral.

Au moment où je sortais, je rencontrai dans l'antichambre Armand Carrel, qui m'arrêta et essaya de me prouver que je devais me mettre à la tête du mouvement pour le diriger. « Vous êtes dans tous les cas compromis, me dit-il, vous et vos amis, par cette insurrection : tâchez du moins de la faire tourner au profit de votre opinion. — Ah ! je ne le sais que trop, lui répondis-je, et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que vos folies compromettent la liberté ; mais j'aime encore mieux avoir à répondre de votre défaite que de votre victoire..... » Et je le quittai pour me rendre aux Tuileries.

Nous trouvâmes le roi encore tout animé de la course qu'il venait de faire à travers les rues de Paris, et assez exalté de la victoire que quelques coups de canon contre les murs du cloître Saint-Merry venaient de lui assurer.

Le dialogue qui eut lieu entre lui et nous a acquis un grand intérêt historique, à raison surtout du dénoûment final, qu'il ne faisait que trop prévoir.

Nous lui exposions en termes respectueux les griefs que nous avions contre la politique suivie par son ministère. « C'est au moment où votre autorité triomphe de l'insurrection, lui disais-je, qu'il conviendrait

à Votre Majesté d'examiner si la politique de vos ministres n'est pas pour quelque chose dans cette surexcitation de l'opinion populaire, et si, dans ce cas, il ne convient pas de changer cette politique...

— « *La politique de mes ministres*, interrompit brusquement Louis-Philippe, *je ne sais ce que vous voulez dire. Sachez, Messieurs, qu'il n'y a qu'une politique, et c'est la mienne. Essayez de me persuader, et j'en changerai; mais jusque-là, dût-on me piler dans un mortier, je ne m'en départirai pas!....* »

Nous fûmes comme stupéfaits de cette déclaration: nous nous disions tristement, en sortant des Tuileries, que si nous avions fait une révolution pour remplacer le gouvernement personnel de Charles X par un gouvernement vraiment parlementaire, nous avions eu la main malheureuse. La chute de ce gouvernement, qui niait si absolument la condition même de son origine, nous apparut comme fatalement certaine, et nous convînmes de rédiger en triple expédition le procès-verbal de cet entretien, comme pour en prendre acte devant l'histoire. On trouvera aux pièces justificatives une de ces expéditions, revêtue de nos trois signatures [1].

Cependant l'insurrection vaincue eut les résultats que j'avais prévus : elle produisit dans l'opinion publique et surtout dans la Chambre une réaction violente contre l'opposition; et, ainsi que l'avait dit Armand Carrel, j'eus à en répondre.

La victoire avait été facile; l'attitude de la population parisienne était pleinement rassurante : le gouvernement pouvait donc sans aucun danger, et même à son grand profit, se faire honneur de sa modération, et s'abstenir de recourir à des mesures exceptionnelles. Le roi lui-même, dans notre entrevue, nous avait assuré qu'on n'aurait pas recours à l'état

1. V. Pièces justificatives, nº 37.

de siége. Il paraît qu'il changea d'avis : car, dès le lendemain, une simple ordonnance mettait en état de siége Paris et plusieurs départements, et remplaçait la juridiction ordinaire des tribunaux par celle des conseils de guerre. En même temps furent traduits devant ces conseils, non pas seulement les combattants pris les armes à la main, mais des écrivains, des journalistes, qu'on accusait d'avoir par leurs écrits antérieurs excité les citoyens à s'insurger.

Je repris alors ma robe d'avocat, et dénonçai à la Cour de cassation l'inconstitutionnalité de cette mesure, me fondant sur ce que la Charte ne permettait sous aucun prétexte de rétablir des tribunaux exceptionnels, ni d'enlever les citoyens à leurs juges naturels. Après un débat solennel, je fis casser, comme rendus en violation de la Charte, les jugements du Conseil de guerre qui avaient déjà condamné plusieurs des accusés.

Cet arrêt, qui surprenait le gouvernement dans l'ivresse de son triomphe, en faisant échec à ses projets de vengeance et d'intimidation, causa un grand émoi dans le parti conservateur. Il y eut même à ce sujet, dans le sein du Corps législatif, un débat plein d'aigreur, où l'on insinuait que la Cour de cassation avait obéi, dans cette circonstance, à des influences légitimistes. Vaine récrimination ! il fallut bien subir l'autorité de la chose jugée et chercher d'autres satisfactions.

CHAPITRE VII

MINISTERE DU 11 OCTOBRE ET SES DIVERSES MODIFICATIONS JUSQU'AU MINISTÈRE MOLÉ DU 6 SEPTEMBRE 1836

La session de 1832 s'ouvrit sous les tristes auspices d'un attentat contre la personne du roi: un coup de pistolet fut tiré sur sa voiture lorsqu'elle traversait le Pont Royal. Un sieur Bergeron, qui devint plus tard, après 1848, commissaire de la République dans le département de l'Aisne, fut accusé de ce crime et acquitté faute de preuves suffisantes.

La capture de la duchesse de Berry vint créer un nouvel embarras à nos ministres. Cette arrestation s'était opérée avec les particularités les plus étranges. La princesse, même après la dispersion des bandes armées qui s'étaient soulevées pour sa cause, s'obstinait à rester sur le sol de la Bretagne; elle errait de cachette en cachette, déjouant toutes les recherches de la police. Un sieur Deutz, juif de religion, qui était parvenu à capter sa confiance, écrivit au ministre de l'intérieur une lettre anonyme dans laquelle il lui offrait, moyennant une forte somme, de lui découvrir la retraite de la fugitive. Il donnait rendez-vous à ce ministre pendant la nuit, aux Champs-Élysées, pour

lui livrer son secret. M. Thiers ne craignit pas de se rendre seul à ce rendez-vous : le marché fut conclu et la duchesse de Berry livrée. La maison dans laquelle elle était cachée fut cernée par la gendarmerie. Les personnes qui s'y trouvaient n'avaient eu que le temps de se blottir derrière la plaque d'une cheminée; mais, les gendarmes ayant allumé du feu dans cette cheminée, force fut à ces personnes de se découvrir. La princesse, qui était parmi elles, fut immédiatement conduite au château de Blaye, près Bordeaux.

L'autorité judiciaire fut d'abord saisie, et la chambre des mises en accusation du ressort rendit un arrêt de renvoi en cour d'assises. — Il semblait qu'il n'y eût pour le gouvernement que deux partis à prendre : ou rendre la prisonnière à sa famille à Naples, considérant qu'elle ne pouvait plus être dangereuse; ou la faire juger, soit par la Chambre des pairs, soit par le jury, et ensuite la gracier. C'est ce dernier parti que je conseillais dans le débat qui eut lieu à ce sujet. J'y voyais, en effet, pour le gouvernement une occasion de s'affirmer en face de l'Europe, et pour notre cause, un gage de plus de la prééminence de la souveraineté nationale : c'était, selon moi, une magnifique occasion de mettre à l'épreuve la force de nos nouvelles institutions. D'autres considérations prévalurent. MM. de Broglie et Thiers firent grand bruit des dangers que ferait courir à la paix publique un tel procès; ils parlèrent d'une armée de 80,000 hommes qui serait nécessaire pour assurer force à la loi: ce qui était tout à la fois une exagération et un aveu de faiblesse. La Chambre se récusa, laissant au ministère toute la responsabilité de sa détermination; mais, par cette abstention même, elle encourageait une dérogation aux lois ordinaires : car, si elle eût voulu l'exécution de ces lois, elle l'eût exprimé. Louis-Philippe le comprit ainsi : il se regarda comme affranchi par

le parlement lui-même de l'observation des règles communes. Entre le cours régulier de la justice et la politique de générosité, il adopta un juste milieu, il faut le dire, aussi odieux qu'impolitique.

La princesse s'attendait à être jugée, et elle m'avait même fait sonder par un de ses conseillers, mon confrère Guillemin, pour savoir si je consentirais à la défendre; mais le roi en avait décidé autrement. Il la fit enfermer dans la forteresse de Blaye, sous la garde du général Bugeaud; et, comme des symptômes de grossesse avaient été remarqués en elle, il la fit visiter par des médecins, et la retint prisonnière jusqu'au jour de l'accouchement, qu'il eut grand soin de faire constater par un procès-verbal en règle; puis il la renvoya après l'avoir ainsi publiquement déshonorée. C'est un des actes les plus caractéristiques de cette politique sans élévation.

Ce triste dénoûment eut des suites funestes, non-seulement par l'irritation qu'il jeta chez tous les légitimistes et le dégoût qu'il inspira aux honnêtes gens des autres partis, mais par la mort tragique d'un député, M. Dulong, parent et ami de M. Dupont (de l'Eure), homme de mœurs douces, de caractère enjoué et qui était fort aimé à la Chambre. Il avait qualifié le général Bugeaud de *geôlier*, faisant allusion à la mission de Blaye: des explications avaient été demandées et données, l'affaire semblait arrangée, lorsqu'intervint un aide de camp du roi (le général de Rumigny), qui ranima et envenima la querelle. Le duel eut lieu et fut fatal à Dulong: sa mort fit la plus profonde impression, non-seulement dans la Chambre, mais dans le peuple, qui se pressait à son convoi. Le général Lafayette crut devoir conduire à pied le corps de son ami jusqu'au cimetière, et il contracta dans cette course une maladie dont il mourut.

C'est le 20 mai 1834 que s'éteignit ce grand citoyen,

J'ai peut-être été trop son ami pour en parler avec une entière impartialité ; aujourd'hui même, après tant d'années écoulées, tant de vicissitudes traversées, je ne peux me rappeler sans un profond attendrissement les rapports que nous avons eus ensemble. Je n'ai rencontré dans aucun homme plus de grandeur d'âme, unie à plus de bonté et de simplicité ; une foi plus entière dans les droits des peuples, unie à un dévouement plus absolu, à un courage plus héroïque, pour les faire triompher ; et si même on peut adresser un reproche à cette noble nature, c'est l'exagération de ses qualités. Soupçonnant difficilement dans autrui le mal qui n'était pas en lui, le général Lafayette accordait trop facilement sa confiance et on en a souvent abusé. Emporté par le besoin de se dévouer, il était trop disposé à préférer les tentatives où il exposait sa vie aux efforts patients et persévérants de la lutte légale. Lorsqu'il me disait que « *le jour le plus heureux de sa vie serait celui où il monterait sur l'échafaud pour y confesser sa foi politique*, » il ne disait rien de forcé et ne faisait qu'exprimer un sentiment qui lui était naturel : c'est que la liberté était une religion pour lui, et que, s'il avait la foi des martyrs, il en avait aussi le courage et la sublime résignation. Aucune vie d'homme dans nos temps modernes n'a offert une plus belle et plus parfaite unité. Aux premiers bruits de l'insurrection américaine, il s'élance, jeune encore, à travers l'Océan, et, malgré les obstacles que lui opposent sa famille et le gouvernement, il va combattre aux côtés de Washington. Il semble qu'il ait pressenti les destinées de cette grande république américaine, et qu'il y ait vu luire l'aurore de ce jour nouveau qui devra s'étendre sur le monde entier : aussi rapporte-t-il dans sa patrie les sentiments américains dont il s'est pénétré. Lorsqu'il proposait et faisait adopter dans l'Assemblée constituante la célèbre Déclaration des

droits de l'homme, laquelle, malgré les nombreux démentis que nous lui avons donnés, sera toujours notre boussole, ce sont les souvenirs de l'Amérique qui l'inspiraient; lorsque, révolté par les violences des jacobins et par la pression despotique qu'ils exerçaient sur la Convention, il accourait seul, désarmé, à la barre législative pour les dénoncer et braver leur fureur, c'était encore son profond respect pour la loi et pour l'inviolabilité nécessaire des législateurs, sentiment entièrement américain, qui le guidait; lorsqu'il combattait opiniâtrément le despotisme de l'Empire, malgré le prestige de ses victoires, et que, dans les Cent jours, à la Chambre des représentants, répondant à un orateur qui venait de reprocher à la France son ingratitude envers le grand Napoléon, il s'élevait à une si haute éloquence et promenait son auditoire frémissant à travers tous les champs de bataille où les Français avaient versé leur sang pour ce même Napoléon; en parlant ainsi il exprimait encore le sentiment américain qui ne permet jamais de mettre en balance la personnalité d'un homme, quelque grande qu'elle soit, avec la patrie. Dans tous ses discours, si remarquables d'ailleurs par la netteté et la fermeté des principes, par la sobriété du langage et l'élévation des sentiments, se rencontrait une grâce et même une sorte de sans-façon qui avait aussi son charme et sa puissance : on y retrouvait le compagnon et l'ami de Washington, l'Américain d'adoption, mais aussi le gentilhomme français. Enfin, la Providence a fait naître presque en même temps ces deux hommes, Lafayette et Napoléon, et les a mis en présence, comme pour offrir à notre génération les deux types très-différents de la grandeur. De même qu'aux deux extrémités de Paris s'élèvent ces deux monuments, dont l'un glorifie les grandeurs du pouvoir absolu et l'autre porte vers les nues le génie de la Liberté, et qui, tous deux debout,

semblent se défier et dire à la France : *Choisis!* Elle a porté ses hommages alternativement à l'un et à l'autre, croyant pouvoir réunir et confondre ces deux cultes contraires; on a dépensé bien des sophismes pour tâcher de les concilier; mais la force des choses et la vérité protestent, et il faudra bien, un jour ou l'autre, faire un choix. Ce jour-là, la mémoire de Lafayette grandira encore.

L'émotion causée par tous ces cruels épisodes n'était pas encore calmée, lorsqu'une nouvelle insurrection éclata à Lyon. C'étaient toujours les ouvriers en soie qui, travaillés par les sociétés secrètes, se soulevaient et arboraient sur leur drapeau : *Vivre en travaillant, mourir en combattant.* Les autorités civiles et militaires de cette ville, prévenues à temps, agirent cette fois avec vigueur et décision, et le canon eut bientôt raison de ce soulèvement qui, à vrai dire, n'avait pas de cause sérieuse.

Les démagogues de Paris crurent cependant que l'occasion était bonne pour eux, et, au moment où l'insurrection de Lyon venait d'être réprimée, ils descendirent dans la rue et dressèrent des barricades. La police triompha si facilement de cette émeute, qu'on la soupçonna de l'avoir provoquée ou tout au moins facilitée.

Des excès déplorables furent commis dans la répression de cette échauffourée : des soldats pénétrèrent dans les maisons d'où ils soupçonnaient qu'on avait tiré sur eux, et massacrèrent tous les habitants sans distinction d'âge et de sexe; c'est ce qu'on a appelé *les massacres de la rue Transnonain*, qui vinrent charger encore le général Bugeaud, quoiqu'il en fût innocent. Les ministres avouèrent à la tribune que *des ordres impitoyables* avaient été donnés *par eux.*

Les nombreuses arrestations faites à la suite des insurrections de Lyon et de Paris donnèrent lieu à

ce *procès monstre* porté à la Cour des pairs et qui fut si riche en scandales ; il se trouvait plus de cent accusés et autant d'avocats. Le parti révolutionnaire avait vu dans ce procès une occasion de proclamer solennellement ses principes et de passer la revue de ses forces. En conséquence, tous les coryphées de ce parti avaient été choisis comme avocats des accusés : écrivains, journalistes, députés, tous étaient appelés à figurer comme défenseurs dans la cause. Aussi, dès les premières séances, les rôles étaient intervertis et la défense était transformée en agression. Le chancelier Pasquier fit preuve, dans ce procès, d'une grande fermeté et d'une tenue vraiment magistrale ; ayant voulu rappeler à leur mission les défenseurs, ceux-ci déclarèrent qu'ils se retiraient de la défense. On désigna des avocats d'office pour les remplacer : mais ces avocats ainsi désignés se récusèrent à leur tour, par suite du refus que les accusés firent de les admettre ; il fallut céder. Une salle *ad hoc* ayant été construite, le procès commença ; il se compliqua d'un incident qui força de recourir préalablement à la Chambre des députés : deux députés désignés comme avocats par les accusés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, pour motiver leur refus de se présenter, avaient écrit une lettre outrageante pour la Cour des pairs ; l'autorisation de les citer devant cette cour nous était demandée. Je m'y opposai avec quelque vivacité, demandant si, au cas où un pair outragerait la Chambre des députés, nous pourrions le juger, et réclamer pour la représentation nationale les droits de la réciprocité. Cependant l'autorisation fut accordée contre l'un de nos collègues, M. de Puyraveau ; l'autre, M. de Cormenin, avait désavoué la lettre incriminée ; après quoi le procès se poursuivit.

Dans le cours du débat, accusés et avocats se livrèrent à de telles violences que force fut à la Cour de

décider, en vertu du pouvoir qui lui était laissé de régler sa procédure comme elle l'entendrait (la loi annoncée par la Charte et qui devait statuer sur cette procédure n'était pas encore rendue), que les accusés turbulents seraient exclus de l'audience et jugés, absents comme présents : disposition analogue à celle qui avait été prise contre les Girondins d'abord, et contre le fameux Danton ensuite, et qui devait trouver sa place dans les fameuses lois de septembre, dont nous allons bientôt parler. Toutes ces difficultés, tous ces scandales qui mettaient la justice aux prises avec une espèce d'impossibilité morale et matérielle, tenaient à ce que le gouvernement avait, dans la vue de produire un plus grand effet, réuni les accusés de Lyon à ceux de Paris et n'avait pas su choisir parmi eux.

On était à peine sorti de ce violent débat quand l'attentat Fieschi vint jeter comme une lueur sinistre sur toutes nos agitations.

Le 28 juillet 1835, le roi, entouré d'un brillant état-major, ayant à ses côtés plusieurs de ses ministres, passait la revue de la garde nationale de Paris, échelonnée sur toute l'étendue des boulevards intérieurs, depuis l'église de la Madeleine jusqu'à la colonne de Juillet, et le cortége royal était arrivé sur le boulevard du Temple, lorsque de l'une des maisons qui bordent ce boulevard, non loin des petits théâtres, partit une décharge de coups de fusils qui frappa de mort un grand nombre des personnes du cortége et entre autres le maréchal Mortier. Le roi n'échappa à cet horrible attentat que par un prodige.

C'était un Corse, nommé Fieschi, lequel, aidé de quelques vieux républicains fanatiques, avait dressé sur l'appui de sa fenêtre, au troisième étage, une batterie de canons de fusils, qui, partant tous à la fois au moyen d'un mécanisme, avaient causé tout ce ravage.

Le coupable fut à l'instant même saisi, jugé avec ses complices par la Cour des pairs, condamné et exécuté.

Ce crime atroce, quoique individuel, n'en produisit pas moins une impression profonde dans le monde politique. Comme après l'attentat de Louvel, sous la Restauration, c'était à qui, parmi les conservateurs, conseillerait les mesures les plus exorbitantes. Ce fut au point que le duc d'Orléans se vit obligé de faire cette réponse à un général de la garde nationale qui se montrait plus violent que les autres : « De la justice prompte et sévère, à la bonne heure ! mais qu'on ne fasse pas de cet attentat une exploitation. » (Voir les *Mémoires* de Dupin, page 165.)

Le ministère ne se montra malheureusement pas aussi sage et aussi politique que le prince royal.

La Chambre fut saisie d'une série de lois qui ont reçu une triste célébrité, sous le titre de *lois de Septembre*. De toutes ces lois plus ou moins rigoureuses, il en était une qui provoqua surtout une vive résistance : c'est celle qui dépouillait le jury de l'attribution générale et exclusive que la Charte lui avait faite du jugement de tous les délits de la presse. Cette attribution était transférée à la Cour des pairs pour tous ceux de ces délits qui constitueraient un *attentat* contre la sûreté publique ou une provocation à l'insurrection, ou une offense envers le roi, etc.

M. Royer-Collard qui, depuis la révolution de 1830, s'était tenu éloigné de la tribune, y monta pour flétrir avec tout ce qu'il y avait d'âpre, mais aussi d'élevé dans sa parole, cette violation indirecte de la Charte. « Je repousse, s'écria-t-il, ces remèdes funestes où la ruse respire, la ruse, sœur de la force, et qui est une autre école d'immoralité... »

Je ne pouvais manquer de m'élever aussi contre cette atteinte au pacte constitutionnel : c'était un de-

voir d'autant plus impérieux pour moi, que j'avais été témoin et comme partie dans ce pacte, alors que j'avais signifié à la Chambre, au nom du Gouvernement provisoire, que la couronne ne devait être donnée que sous la condition de cette même attribution au jury de tous les délits de la presse, attribution qu'on voulait lui enlever. Je n'eus pas de peine à démontrer qu'au moyen du vague et de l'élasticité que comporte toute définition des délits de la presse, la nouvelle attribution faite à la Cour des pairs, bien que restreinte à certains délits qualifiés d'*attentats*, les renfermait tous réellement et laissait le gouvernement parfaitement libre d'en dessaisir à volonté le jury : ce qui réduisait à rien la garantie de la Charte constitutionnelle et annulait de fait une des principales conditions du pacte contracté avec la nouvelle dynastie.

Dans ces lois répressives de Septembre, une autre disposition se faisait remarquer : celle qui punissait d'une peine assez forte toute attaque contre le principe du gouvernement établi. *Un gouvernement établi ne doit pas se laisser discuter*, disait-on alors ; et ce mot, tous les partis au pouvoir, depuis M. Guizot jusqu'au général Cavaignac et à Napoléon, l'ont répété à l'envi. — Oui, pour un mauvais gouvernement, la maxime est vraie, car tout mauvais gouvernement est inévitablement ruiné par la libre discussion ; mais elle est au moins sans application et même dangereuse pour un bon gouvernement. Bien loin d'empêcher de discuter notre gouvernement de Juillet, j'aurais, au contraire, appelé, provoqué la discussion sur lui : qu'aurait-il risqué à être mis en parallèle avec le gouvernement du droit divin ou avec l'empire, ou avec la république ? comparé froidement avec ces divers gouvernements, il ne pouvait que sortir triomphant de la comparaison. Et, par exemple, la république avec ses impossibilités pratiques, avec les souvenirs qu'elle

avait laissés après elle, pouvait-elle être mise en balance avec un gouvernement qui, né du triomphe du droit contre la force, pur dans son origine de tout excès, susceptible de toutes les améliorations que les libéraux les plus exigeants pouvaient désirer, garantissait tout à la fois le présent et l'avenir, et conciliait admirablement ces deux conditions si nécessaires à nos sociétés modernes : l'*ordre* et la *liberté*, le *progrès* et la *sécurité*. La république n'est devenue redoutable un jour, pour le gouvernement de Juillet, que précisément parce que les lois interdisaient de faire ce parallèle : discutée froidement, pesée dans la balance du bon sens pratique, par ceux-là mêmes qui la désiraient le plus vivement, elle aurait été reconnue impossible, ou tout au moins prématurée[1]. Mais, pour les masses qui ne raisonnent pas, elle était restée l'objet d'un culte vague et indéfini. Ce n'étaient pas les amis du gouvernement de Juillet qui auraient dû écarter la discussion de la république, mais les partisans de la république eux-mêmes, car si elle était redoutable pour la monarchie comme sentiment, aux yeux de la raison elle était inadmissible.

Les auteurs des lois de Septembre se trompèrent encore en ce jour ; ils crurent agir dans un intérêt de conservation pour le gouvernement de Juillet, et ils ont, sans le vouloir, puissamment contribué au triomphe de la république. Il en a été ainsi de tous les gouvernements que nous avons vus se succéder en France.

1. Le matin même du 24 février, tous les républicains éclairés, Marie, Garnier-Pagès, Pagnerre, me disaient qu'ils sentaient bien que la république était impossible, que s'ils l'avaient dans leur main ils se garderaient bien de l'ouvrir : ce sont les gens du peuple, ignorants et qui ne raisonnent pas, qui ont entraîné les autres vers la république. Si le raisonnement eût pénétré au moyen d'une libre discussion dans les couches inférieures, la république n'eût pas été improvisée dans l'élan d'un aveugle enthousiasme.

Attaqués, ils se sont irrités; ils ont perdu le sang-froid et abandonné leurs voies; ils ont cru qu'ils rendaient coup pour coup à leurs ennemis et ne se sont pas aperçus qu'ils travaillaient à leur succès.

Toutes les lois demandées par le ministère furent votées sans difficulté, la passion et la peur aveuglaient et emportaient alors la majorité; elle ne raisonnait plus. Mais, à partir de ce moment, il fut facile d'entrevoir qu'il s'opérait dans le parti conservateur un commencement de désagrégation : des hommes considérables de ce parti, tels que Royer-Collard, Étienne, Calmon, Dupin aîné lui-même et autres, se séparèrent de la majorité, les uns avec éclat, les autres avec une tristesse silencieuse. Le tiers parti se fortifia de ces dissidents : des orateurs éloquents et accrédités tels que Passy, Dufaure, apportèrent à l'opposition l'autorité de leur parole et de leur caractère. L'isolement se faisait de plus en plus autour de la couronne.

Mais ce n'est pas seulement dans les rangs du parti conservateur que se fit sentir le contre-coup des exagérations du système; leur influence pénétra jusqu'au sein même du pouvoir : elles eurent pour effet de semer la désunion chez les hommes qui, jusqu'alors, avaient fait la force et l'éclat du gouvernement.

Trois ministres, en effet, avaient jusqu'alors soutenu les efforts de la lutte : c'étaient MM. de Broglie, Guizot et Thiers; ils étaient les ministres réels de ce cabinet du 11 octobre, dont le maréchal Soult n'était guère que la décoration. Cette combinaison, à raison même de sa force, ne plaisait que médiocrement au roi : « *Quand ces trois messieurs sont d'accord*, disait-il, *je me trouve neutralisé, je ne puis plus faire prévaloir mon avis; c'est Casimir Périer en trois personnes.* » On pense bien que, dans une telle disposition d'esprit, il tenait fort peu à ce que cette espèce de triumvirat se continuât dans le pouvoir. M. de Broglie lui était particulière-

ment désagréable : la roideur de caractère de ce grand et noble parlementaire, l'élévation de ses sentiments, le vrai libéralisme qui était en lui, et que les violences de la rue pouvaient bien troubler un instant, mais ne détruisaient pas, se conciliaient mal avec le caractère et les vues du roi. M. Guizot participait aussi un peu de l'antipathie qu'inspiraient au roi les hommes à opinions dogmatiques. M. Thiers était le moins antipathique à Louis-Philippe : les ressources de son esprit, le charme et la souplesse de sa parole, tout, jusqu'à une certaine familiarité de manières, plaisait au roi : un seul point les divisait, mais il était capital; c'est que M. Thiers, s'il n'était au fond pas beaucoup plus libéral que le roi, était très-décidément parlementaire et avait pleine confiance dans la révolution qu'il aimait; sans être grand partisan de réformes intérieures, il les admettait cependant, ne fût-ce que comme expédients ; dans la politique extérieure, il ne craignait pas de porter haut le drapeau de la révolution; il aurait voulu rallier quelques-unes des puissances qui avaient formé la coalition, l'Angleterre surtout; il tenait beaucoup moins que Louis-Philippe à l'honneur de passer pour le dompteur de cette révolution. Et cette politique il la maintenait avec fermeté, en dépit de toutes les câlineries et de toutes les ruses du roi ; ce qui faisait dire à ce dernier : « Nous faisons bon ménage avec Thiers : je ne demanderais pas mieux que de le continuer; mais il tire toujours la couverture à lui. » Il ne se doutait pas qu'il faisait en cela l'éloge de ce ministre.

Eh bien, cette espèce de triumvirat si importun au roi, ce sont les lois de Septembre qui contribuèrent à le dissoudre, sinon immédiatement, au moins pour un avenir très-rapproché.

M. Thiers et M. Guizot n'avaient guère d'affinités, soit à raison de la différence de leur origine, soit par la di-

versité de leur caractère, et il eût été facile au roi de contrebalancer l'un par l'autre. C'est même ce qui lui arriva plus tard. Mais M. de Broglie les reliait ensemble.

Une première fois cependant, en 1834, M. de Broglie avait quitté le ministère par suite du rejet de l'indemnité américaine. Napoléon avait eu la prétention d'imposer son blocus continental, non-seulement aux nations engagées dans la guerre, mais au monde entier. D'après le célèbre décret de Berlin, tout vaisseau marchand, à quelque nation qu'il appartînt, qui se laissait visiter par un navire anglais, alors même qu'il ne cédait qu'à la force, était déclaré de bonne prise. Cette règle, contraire à toutes les notions du droit des gens, avait été appliquée au commerce maritime de l'Amérique : de là des réclamations d'indemnités considérables, adressées d'abord à l'empereur, ensuite à la Restauration, et enfin au gouvernement de Louis-Philippe. Ce dernier, de guerre lasse et par une sorte de transaction, avait consenti à payer vingt-cinq millions. Lorsque le crédit destiné à payer cette vieille dette, que tous les gouvernements avaient repoussée, fut présenté à la Chambre, il y causa une fâcheuse impression, mêlée d'étonnement. Après un discours fort habile et très-puissamment raisonné de Berryer, le projet de loi fut rejeté, et M. de Broglie donna immédiatement sa démission : le roi ne fit aucun effort pour le retenir.

Il est sans intérêt de reproduire les différentes combinaisons ministérielles qui se succédèrent alors et qui firent surgir à la présidence du cabinet, d'abord le maréchal Gérard, puis le maréchal Mortier. Ces *illustres épées*, ainsi qu'on les appelait alors, avaient une double utilité : elles permettaient de tenir en équilibre les deux influences déjà rivales de MM. Thiers et Guizot, équilibre qui eût été rompu, si l'un ou l'autre de

ces deux ministres avait eu la présidence du conseil; et enfin elles donnaient au roi cette satisfaction de n'avoir affaire qu'à une présidence nominale du conseil. M. Dupin fut mêlé à presque toutes ces combinaisons; à chaque crise ministérielle, il était appelé: son talent de tribune, la vivacité et l'à-propos de ses réparties, sa verve inépuisable, son bon sens bourgeois, sa connaissance des lois, son éloignement bien connu pour le parti clérical et ses antipathies qu'il ne cachait pas pour les doctrinaires, lui donnaient un grand ascendant sur la majorité, dont il traduisait assez bien le libéralisme beaucoup plus négatif que positif. Aussi s'efforçait-on de le faire entrer dans les diverses combinaisons qui tentaient de se former; et lui, de s'y refuser obstinément. Il fut enfin obligé de motiver ces refus à la tribune, et l'explication qu'il en donna vint corroborer ce que j'ai dit de la politique du roi.

On ne s'appuie que sur ce qui résiste, disait-il dans la séance du 5 décembre 1834. Un corps qui s'est laissé avilir n'est plus bon à rien : témoin les trois cents de M. de Villèle. Malheur au pouvoir qui pourrait ramener à cette discipline une assemblée comme la vôtre! quand il aura tout pris, quand il aura placé tous les pouvoirs dans la même main, *il tombera !*... Quant à lui, il acceptera un portefeuille sous tout président quelconque, *pourvu qu'il soit réellement président*.... Depuis la mort de Casimir Périer, la question de la *présidence réelle* n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour... Avoir un conseil parfaitement uni, présidé avec dignité et indépendance, m'a toujours paru une condition nécessaire pour couvrir de sa responsabilité la personne royale et servir avec honneur la prérogative et le pays... Assurément le roi a toujours le droit de surveiller la marche des affaires, de rejeter les conseils de ses ministres; mais réciproquement ses ministres ont le droit incontestable de conférer entre eux hors de sa présence, afin de conseiller la couronne avec l'indépendance et la dignité qui sont les éléments d'un bon conseil. *Jamais je n'ai vu ces conditions accordées.* J'ai refusé sept fois, j'aurais refusé mille ; je refuserai toujours,

tant que ces conditions ne seront pas remplies. (Vive sensation.)

Plus tard, M. Dupin, appelé de nouveau par le roi pour entrer dans une combinaison ministérielle, lui disait : « Il faut charger quelqu'un de former un cabinet. Le roi croit qu'en prenant lui-même les hommes un à un, cela est plus facile ; il se trompe : cela compromet le roi avec les individus auxquels il s'adresse. »

Dans une autre conversation avec Louis-Philippe sur ce même sujet du gouvernement personnel, il lui aurait dit, toujours selon ses *Mémoires :* « Le roi ne doit pas avoir d'amour-propre d'auteur ; il ne faut pas, quand les choses tournent mal, il ne faut pas qu'on s'en prenne à lui : pourquoi découvrir ainsi sa poitrine pour appeler sur soi la haine et les attaques des partis? N'est-il pas plus avantageux de se couvrir de l'axiome anglais : *Le roi ne peut mal faire?* — Ah ! s'écria le roi, *c'est parce qu'il ne fait rien! En France, un pareil roi serait un pourceau à l'engrais...* — En finissant, M. Dupin supplia le roi de ne pas s'abandonner dans la conversation avec les députés, comme il le faisait habituellement ; ce qu'il appelait *chambrer les députés : Cela fait grief*, lui disait-il. Il avertit également le duc d'Orléans de ne pas trop s'immiscer dans les affaires du ministre de la guerre. (Voir les *Mémoires* de M. Dupin.)

La vraie cause qui empêcha M. Dupin d'accepter un ministère, comme il l'avoue lui-même, était la peur de se lier et de gêner la liberté de ses évolutions ; mais ces explications données par lui n'en prouvent pas moins, par un témoignage ami et non suspect, à quel point était porté ce jeu si dangereux que le roi jouait alors et qu'il a continué persévéramment jusqu'à la fin. N'est-il pas triste de voir Louis-Philippe, le roi choisi pour opérer le triomphe du gouvernement parlemen-

taire, appliquer à ce gouvernement la même définition ignoble et méprisante que lui donnaient ses plus cruels ennemis, et entre autres Napoléon, qui avait fondé son despotisme sur les ruines de cette forme de gouvernement? Cette citation ne prouve-t-elle pas à elle seule combien était grande la méprise du roi? Cette méprise n'était pas seulement grossière, elle était pleine de dangers, car le gouvernement parlementaire, c'est la discussion libre; c'est la lutte ardente, passionnée des partis; le gouvernement personnel, c'est le chef de l'État faisant tout et répondant de tout, et par cela même devenant le point de mire de toutes les attaques et finissant par succomber. Tout chef d'État qui voudra du gouvernement personnel devra commencer par détruire le gouvernement parlementaire; mais vouloir enter l'un sur l'autre, c'est insensé.

Il ne manquait pas d'écrivains qui se chargeaient, sous les inspirations et avec les encouragements de Louis-Philippe, de justifier cet amalgame du gouvernement personnel avec le gouvernement représentatif: ainsi M. Rœderer, dans une brochure qui eut un grand succès dans le monde conservateur, soutenait très-sérieusement « qu'un président du conseil n'était nullement nécessaire; que le roi devait non-seulement régner, mais gouverner, etc. » Ces écrivains ne se faisaient faute même d'outrager et de calomnier ceux qui signalaient les dangers, les impossibilités mêmes d'une telle politique. Ces écrits faisaient d'autant plus de sensation dans le public qu'on en connaissait bien la source. M. Dupin, attaqué par M. Fonfrède, écrivit au roi:

« On vous accuse de diriger ces attaques: voilà ce qui m'a blessé et ce qui blesse aussi les hommes qui se croient attaqués par ordre du roi: les uns s'irritent et deviennent hostiles; d'autres se désaffection-

nent et se détachent : cette tendance est déplorable. »

Je n'échappai point à ces attaques ; un M. Pepin, sous la dictée en quelque sorte de Louis-Philippe, fit un pamphlet intiulé : *Dix ans de règne*, dans lequel, non content de critiquer mes actes politiques, il retournait contre moi-même l'acte le plus éclatant de mon dévouement au roi : il disait que les égards que j'avais eus pour Charles X, le témoignage que j'avais reçu de sa part, tout cela n'avait eu d'autre objet que de me ménager la faveur de la branche aînée, au cas d'une seconde Restauration. Ainsi ce qui était loué, exalté, et me valait tant de protestations de reconnaissance en 1830, était alors indignement perverti et calomnié. On voit que nous avions fait bien du chemin en peu de temps. Toutefois je suis loin d'attribuer au roi cette ignoble insinuation : elle était probablement du crû de ce M. Pepin.

Toute cette polémique mit de plus en plus en relief la question du gouvernement personnel ; la presse ne manqua pas de prendre parti : plusieurs journaux furent traduits devant le jury, qui les acquitta. On peut lire dans les documents le plaidoyer que je prononçai pour *le National*.

« A partir de ce moment, dit M. Dupin, le système fut mis sur le tapis : c'est-à-dire la pensée du roi, quels que fussent les ministres, le rôle du roi comme symbole d'une volonté immuable ; dès lors tout le gouvernement parlementaire faussé, plus d'espoir pour les opposants que dans une révolution. » (Tome III, pages 132 à 135.)

Mais reprenons la série des ministères qui se succédèrent rapidement les uns aux autres.

Après l'essai d'un ministère extra-parlementaire, présidé par le duc de Bassano, et qui dura trois jours, M. de Broglie était rentré quelques mois avant l'attentat Fieschi et il avait pris la présidence du conseil ;

il présenta de nouveau aux Chambres l'indemnité américaine : il s'agissait pour lui d'une revanche à prendre et pour le roi de tenir parole au gouvernement américain vis-à-vis duquel il s'était engagé par une correspondance directe et personnelle adressée au président de cette république.

L'entreprise était cependant devenue difficile, car dans un manifeste insolent le gouvernement des États-Unis avait menacé la France de se faire justice, si on ne la lui faisait pas, et ces menaces avaient fait une vive impression dans le public et même au sein du parlement.

L'indemnité n'en fut pas moins votée, sous la condition qu'il serait préalablement donné satisfaction à notre gouvernement, pour les injures et les menaces que le gouvernement américain s'était permises à notre égard.

Après l'attentat Fieschi et les lois de Septembre, la situation de M. de Broglie paraissait consolidée, mais il disparut à l'occasion d'un incident imprévu que fit naître le ministre des finances, M. Humann, lequel s'avisa, dans une communication faite au nom du gouvernement, de parler de la réduction des rentes, comme d'une résolution prise et qui recevrait bientôt son exécution. Or, ni le roi, ni même le conseil n'avaient donné leur assentiment à une pareille résolution : M. de Broglie, interpellé de dire si la réduction de la rente aurait lieu, répondit *sèchement : Non ;* ajoutant ces mots : *Est-ce clair, Messieurs ?...*

Cette réponse, dans toute autre bouche, aurait pu passer pour un simple mouvement d'impatience de sa part ; elle produisit l'effet d'une impertinence de grand seigneur et ne fut pas pardonnée. Elle suffit pour interdire à un de nos hommes d'État les plus éminents par son caractère et son talent et qui pouvait le mieux servir le gouvernement parlementaire,

l'accès de la tribune dans la Chambre des députés. Ce que les corps politiques ressentent le plus vivement, ce sont les blessures d'amour-propre.

Un député du centre gauche, M. Gouin, ayant repris à titre de proposition la question de la réduction des rentes, cette proposition fut malgré le ministère votée à une grande majorité ; et M. le duc de Broglie dut pour la seconde fois se retirer pour ne plus reparaître.

Après quelques vaines tentatives auprès de M. Dupin et quelques velléités de faire entrer M. Molé, qui était le ministre selon le cœur du roi, M. Thiers fut enfin, le 22 février 1836, appelé à la présidence du conseil et au ministère des affaires étrangères, objet de toute son ambition ; c'était en quelque sorte le résidu du ministère du 11 octobre expurgé des doctrinaires.

La position de M. Thiers devint d'autant plus prééminente que les collègues qui lui avaient été donnés ne pouvaient lui faire contre-poids. C'étaient M. de Montalivet, à l'Intérieur ; le maréchal Maison, à la Guerre ; M. le comte d'Argout, aux Finances ; M. Sauzet, à la Justice ; M. Passy, aux Travaux publics, et M. Pelet (de la Lozère), à l'Instruction publique. Il n'y avait là personne qui pût gêner son action : la question était désormais entre lui et le roi.

L'éloignement de M. Guizot et de ses amis suffit pour détendre la situation. M. Sauzet avait même annoncé à la tribune l'ère d'une politique nouvelle, et cela à la grande colère du roi qui s'était écrié de nouveau qu'il n'y avait d'autre politique que la sienne ; mais l'effet de ce changement et dans les personnes et dans les choses ne s'en était pas moins fait sentir dans le public et dans le parlement.

J'avais prédit et peut-être un peu contribué à amener ce résultat: car, à l'occasion des crises ministé-

rielles précédentes, je m'étais attaché à faire ressortir les dissemblances qui existaient entre M. Guizot et M. Thiers.

Est-il étonnant, avais-je dit à la Chambre aux applaudissements de toute la gauche, qu'un de ces deux hommes, M. Guizot, qui a passé sa vie à exalter la légitimité et à maudire les douloureuses nécessités de notre révolution, placé tout à coup, en 1830, en face d'une révolution populaire et démocratique, en ait eu peur et ait voulu l'arrêter, la refouler et aller jusqu'à nier son existence; que l'autre, M. Thiers qui doit tout à cette révolution et qui a employé un vrai génie à en exalter les gloires, à en pallier les fautes, démocrate par origine, par opinion, par essence pour ainsi dire, n'ait pas éprouvé les mêmes sentiments de défiance et de répulsion ? L'homogénéité n'existe pas dans le pouvoir: car il se balance entre des positions toutes différentes, je dirais presque que la Révolution et la Restauration y sont en présence. (Les centres s'étaient alors récriés contre ces appréciations; elles n'en recevaient pas moins des faits actuels leur confirmation.)

Des *utopistes*, disait M. Dupin dans son discours au roi à l'occasion de sa fête, quels qu'ils soient, doivent comprendre nettement que le pays ne veut ni se laisser imposer par le tumulte et les clameurs de la place publique, ni *s'abandonner à cet esprit de système qui, sous le mysticisme calculé d'obscures théories, couvre souvent de funestes doctrines*: la France ne veut pas confier ses destinées aux hommes *qui prétendraient la ramener en arrière* et lui rendre un régime qu'il a fallu combattre et renverser...

Ce discours s'adressait aux amis de M. Guizot et ils ne s'y trompèrent pas : les journaux relevèrent avec amertume les paroles du président de la Chambre, faisant remarquer qu'il avait attendu qu'ils fussent à terre pour les attaquer.

Les insurrections populaires avaient cessé : la générosité du roi semblait avoir enfin mis un terme à cette horrible série de tentatives qui, ainsi que je le disais à la tribune, étaient autant de hontes pour le pays.

Le moment eût donc été opportun pour M. Thiers qui se trouvait personnifier en lui toute l'administration du pays, de changer le système suivi jusqu'alors et d'entrer franchement dans la voie des réformes libérales. L'opinion publique semblait l'y convier. Un cri à peu près général demandait l'amnistie comme premier pas dans cette voie. Mais soit qu'il ne fût pas assez sûr de sa majorité, soit que ses idées ne fussent pas tournées de ce côté, M. Thiers, à l'intérieur du moins, s'écartait peu de l'ancienne politique, lorsque survinrent les affaires d'Espagne qui trouvèrent le roi et son principal ministre entièrement divisés. Ferdinand VII dont notre expédition d'Espagne en 1823, commandée par le duc d'Angoulême, avait restauré le pouvoir, après en avoir fait un assez pauvre usage, était mort laissant un testament dans lequel, par dérogation à la loi salique, et faisant retour à la vieille loi monarchique de l'Espagne, il appelait à lui succéder sa fille Isabelle, encore enfant, et instituait pour régente sa femme, la reine Christine.

La branche masculine, représentée par l'infant don Carlos, protesta et en appela aux armes. Une armée carliste se forma et entra en campagne, inscrivant sur son drapeau : *Restauration des trônes légitimes en Europe.*

La régente sentit bien que ses droits et ceux de sa fille dérivant d'une espèce de révolution, ses appuis naturels étaient auprès des gouvernements qui, eux aussi, avaient une origine révolutionnaire ; et, comme, dans ce même temps, la couronne de Portugal se trouvait disputée entre la fille de don Pedro et don Miguel qui, lui aussi, faisait valoir les armes à la main ses droits à une prétendue légitimité, il s'était formé entre les quatre gouvernements d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre et de France, ce qu'on a appelé le traité de *la quadruple alliance.*

Ce traité était une bonne fortune pour notre gouvernement de Juillet, car il lui donnait des alliés : à la Sainte-Alliance fondée pour maintenir le droit héréditaire et traditionnel en Europe, il substituait une alliance fondée sur le droit opposé : il consacrait notre révolution en même temps qu'il lui apportait de puissants appuis. M. Thiers l'avait compris ainsi et s'était empressé de donner au traité un commencement d'exécution ; un corps de de 10,000 hommes avait été formé sur les Pyrénées, les instructions étaient données aux généraux, tout était prêt pour l'action. De son côté, le gouvernement anglais nous avait devancés et déjà sa marine avait fait échec à l'armée carliste, lorsque Louis-Philippe se ravisa. Soit qu'il éprouvât une répugnance naturelle à entrer dans une alliance dont le principe et les tendances étaient révolutionnaires, lui, qui se faisait un titre auprès des grandes puissances d'avoir accepté la mission de vaincre la révolution française ; soit que la constitution des Cortès que l'insurrection de la Granja venait d'imposer à la reine Christine l'effrayât sur les conséquences et la portée du mouvement démocratique qui s'opérait en Espagne et qu'il en redoutât le contre-coup pour la France, après avoir bataillé avec M. Thiers, d'abord pour empêcher une intervention directe, ensuite pour réduire les secours promis en les dissimulant sous le titre de Légion étrangère, et sous les couleurs espagnoles, il se décida tout à coup à donner l'ordre de dissoudre le corps d'armée prêt à franchir les Pyrénées, et cela sans même en prévenir M. Thiers, qui donna immédiatement sa démission.

M. Passy, qui suivit M. Thiers, explique ainsi cette démission dans une lettre qu'il écrivait à M. Dupin :

Le dissentiment couvait depuis deux mois. Le roi voulait un blâme public de ce qui était sorti de l'insurrection de

Saint-Ildefonse. — Thiers voulait attendre. — Le roi voulait refuser péremptoirement toute assistance ; M. Thiers trouvait que c'était achever de perdre la reine que de lui retirer ostensiblement l'appui de la France ; que c'était d'ailleurs violer le traité de la quadruple alliance. Nous avons dû persister et nous retirer : si nous étions restés, le roi aurait été amoindri; il aurait perdu l'un des avantages auquel il tient le plus, celui de paraître diriger lui-même les affaires étrangères.

Enfin, le 6 septembre 1836, M. Molé fut nommé président du conseil ; M. Guizot qui, cette fois, consentit à se séparer de M. le duc de Broglie, reçut le portefeuille de l'Instruction publique ; M. Duchâtel, celui des Finances ; le ministère de la Guerre fut confié au général Bernard, aide de camp du roi ; la Marine à l'amiral Rosamel ; la Justice à M. Persil, et les Travaux publics à M. Martin (du Nord). Le ministère de l'Intérieur avait été offert à M. Guizot qui, ayant préféré rester à l'Instruction publique, fit nommer à ce poste un homme à lui, M. de Gasparin.

C'était le triomphe du gouvernement personnel du roi, mais aussi son danger, car, à partir de ce jour, nous allons voir se dérouler une série de luttes dans lesquelles la couronne ne pouvait qu'être directement compromise.

CHAPITRE VIII

PREMIER MINISTÈRE MOLÉ ET GUIZOT. DEUXIÈME MINISTÈRE MOLÉ, APRÈS LA RETRAITE DES DOCTRINAIRES

La retraite de M. Thiers et surtout la cause qui l'avait déterminée ne pouvaient laisser la Chambre et surtout notre opposition indifférentes : un grand et solennel débat eut lieu à cette occasion.

M. Thiers expliqua le motif de sa retraite : faisant allusion aux ordres donnés en arrière de lui, il déclara *qu'il n'avait pas tout su, alors qu'il aurait dû tout savoir.* Quant à M. Guizot, il approuva hautement la résolution du roi de s'abstenir de toute intervention directe ou même indirecte dans les affaires d'Espagne.

J'abordai à mon tour le débat.

Je commençai par caractériser l'espèce d'intervention que nous étions d'avis d'opérer en Espagne :

Il ne s'agit pas, disais-je, d'imposer par la force à ce pays, comme le tenta Napoléon, un roi et des institutions: c'est là ce qui serait absurde et dangereux. Non: il y a en Espagne un gouvernement qui nous est lié par une communauté d'origine et de principe et contre lui on dresse un drapeau sur lequel est inscrit cette menace, qui s'adresse à nous autant qu'à lui : *Restauration des trônes légitimes en Europe.*

C'est ce drapeau que nous voulons renverser ; nous prétendons éteindre dans son foyer un incendie qui, après avoir dévoré l'Espagne, pourrait bien gagner la France, et qui, dans tous les cas, nous créerait une situation pleine de périls. Le gouvernement du roi l'avait d'abord jugé ainsi, puisqu'il s'était lié par le traité de la quadruple alliance ; et il serait par trop puéril de supposer un traité qui n'engagerait à rien. Pourquoi donc, alors que tout était préparé pour l'action, s'être subitement rétracté ? La cause de ce changement, il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas la voir, et elle est d'ailleurs avouée : c'est la proclamation de la constitution de 1812 en Espagne. Il faut cependant bien reconnaître que le *despotisme éclairé* de Zea Bermudez ne pouvait pas arrêter une nation en pleine effervescence révolutionnaire. Ce sont les juntes de Barcelonne, de Séville, de Saragosse, qui ont pris l'initiative d'un changement qui, pour n'être pas sorti des pavés d'une capitale, n'en doit pas moins être respecté. Dans cette circonstance, les Espagnols ont fait un grand acte de sagesse. Il y avait deux choses, en effet, dans cette constitution des cortès, un drapeau et des institutions. Le drapeau rappelait les souvenirs les plus glorieux de la Péninsule et la résistance héroïque contre l'étranger, et de plus son noble élan vers la liberté : ils l'ont gardé, ce drapeau ; mais quant aux institutions, elles étaient vicieuses, impossibles même, et ils les ont profondément modifiées. Y a-t-il donc là un motif pour leur refuser nos sympathies et notre appui ? La pensée qui a dominé notre politique, M. Guizot, qui a l'habitude de dogmatiser les faits, nous l'a révélée : il nous a dit qu'il y avait en Europe deux grandes forces qui se balançaient, *celle des réformateurs et celle des conservateurs; que la France pouvait parfaitement vivre en bonne intelligence avec les unes et les autres, à la condition de rester neutre entre elles ; que c'était là le vrai juste milieu*, etc. Sortons des généralités. M. le ministre de l'Instruction publique a un esprit trop élevé pour vouloir retenir le débat dans des lieux communs. Après avoir brisé le gouvernement du droit divin que les traités de 1815 nous imposaient, et avoir jeté le défi à l'Europe coalisée contre nous, il y avait deux partis à prendre : celui de la propagande révolutionnaire, en provoquant les autres peuples à nous imiter, et celui de la non-intervention. Je n'examine pas jusqu'à quel point notre gouvernement, alors

qu'il n'était pas encore reconnu, a essayé de cette propagande, vis-à-vis de l'Espagne spécialement : je ne veux pas revenir sur le passé : il y a des nécessités qui assiégent les gouvernements à leur berceau et dont il serait trop rigoureux de leur demander compte. Mais, après la reconnaissance de notre révolution par les autres puissances, on a proclamé bien haut, et on a bien fait, que nous ne prendrions l'initiative d'aucune révolution chez nos voisins, nous contentant de l'influence qu'exercerait sur eux notre exemple ; alors est venue la doctrine de *non-intervention* : nous n'interviendrons pas chez les autres, mais nous ne permettrons à aucune autre puissance d'*intervenir* de son côté. Le président du conseil a fait de cette doctrine une glorieuse application en Belgique contre la Prusse, et je lui en fais honneur. Mais bientôt l'insurrection des Romagnes et l'intervention armée de l'Autriche ont placé notre gouvernement dans cette alternative ou de faire respecter son principe par les armes ou de laisser faire. Les Autrichiens ont brisé l'insurrection, livré les chefs au duc de Modène et assisté à leur supplice; nous n'avons cependant pas marché contre eux. Après cela, pouvions-nous rester niaisement attachés à un principe que nos voisins violaient aussi ouvertement et impunément? après qu'ils avaient abattu le drapeau qui leur faisait ombrage en Italie, devions-nous, pouvions-nous respecter le drapeau légitimiste qui nous menace en Espagne? C'eût été une politique de niais et de dupe. Aussi, à ces déclarations dogmatiques de non-intervention, dont s'accommodent mal les nécessités de la politique, a été substitué un système plus pratique: c'est celui des alliances libérales, ou, si l'on veut, révolutionnaires ; c'est-à-dire, de traités formés avec les gouvernements qui ont le même principe, la même origine que le nôtre. De là, la quadruple alliance entre nous, l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne. Je ne l'ai jamais comprise cette alliance, autrement que comme l'heureuse contre-partie de *la Sainte-Alliance de* 1815 : aussi notre opposition s'y est-elle sincèrement ralliée. M. Thiers l'avait appréciée comme nous, et il a voulu sérieusement l'exécution de ce traité. Je dis donc, contrairement à l'assertion doctrinale de M. Guizot, que nous ne devons pas rester *neutres et indifférents* entre les deux principes qui se partagent et se disputent le monde; nous ne le devons pas, ni par honneur ni par calcul : par

honneur, car il y a un traité, et qui dit traité, dit engagement sérieux, excluant par cela même la neutralité ou l'indifférence; par intérêt et calcul, car cette position neutre, que vous dites si belle, serait fausse et dangereuse; elle nous mettrait à dos les gouvernements constitutionnels, sans nous rallier les puissances absolutistes. Une telle politique d'égoïsme et d'indifférence conduirait la France là où elle en était sous le cardinal Fleury, à n'être redoutée par personne et méprisée par tous. Est-ce une telle politique que nous promettait la révolution de Juillet? croyez-vous qu'en face des dangers et des hontes qu'elle nous attirerait, le gouvernement intérieur du pays deviendait facile? espérez-vous qu'alors que le cri de trahison des intérêts de notre révolution retentirait des Pyrénées jusqu'au Rhin, il vous serait facile d'abuser encore le peuple et de le contenir par vos sophismes ou vos opinions dogmatiques? C'est alors que la France saurait se suffire à elle-même. Elle se sauverait par sa seule énergie; mais ce serait sans vous, malgré vous, contre vous peut-être! (Vive approbation à gauche.) Ah! je ne suis pas étonné après cela que des hommes d'État consciencieux se soient démis avec éclat du pouvoir; je leur rends du haut de cette tribune un solennel hommage, car c'est le premier exemple du respect des conditions du gouvernement représentatif qui ait été donné...

Une voix, M. Laffitte. Non, c'est le second!.....

Oui, je me trompais, c'est le second: car votre ministère, Monsieur Laffitte, s'est dissous devant la violation du dogme de la non-intervention, comme celui-ci se retire devant la violation des alliances libérales. Cette séparation, il y a longtemps que je l'avais annoncée, alors que je prédisais que les hommes, partisans de la souveraineté nationale, ne marcheraient pas longtemps avec ceux de la quasi-légitimité. Bien des démentis me furent alors donnés: on proclamait une alliance à toute épreuve, on s'étouffait dans des étreintes mutuelles. Je ne m'attendais pas cependant à voir se réaliser sitôt mes prévisions. Plus vous vous avancerez dans les voies où vous êtes entrés, plus le dissentiment deviendra général et profond, et plus aussi il s'envenimera: car, nous en faisons l'expérience tous les jours, et cette expérience sera fatale, tout opposant, quelque loyal, quelque modéré qu'il soit, devient par cela même pour le gouvernement un ennemi d'autant plus redouté qu'il est

plus modéré; son caractère, ses intentions mêmes sont calomniées, dans les journaux, dans les pamphlets soldés par le ministère; une barrière de plus en plus infranchissable s'élève entre lui et le pouvoir, qui voit ainsi se rétrécir le cercle dans lequel il peut se mouvoir, jusqu'à ce qu'acculé dans une impasse il se trouvera en face d'une catastrophe inévitable !...

Ce discours fit une certaine sensation, en ce qu'il mettait bien en relief la situation nouvelle qui allait se dessiner dans le parlement. Le gouvernement de Juillet devait passer par trois phases, et à chacune d'elles laisser quelque chose de sa force et de sa vitalité : d'abord, celle de la réaction de la peur contre la liberté; puis, celle d'une excessive timidité dans les relations extérieures; enfin, celle de l'abus du gouvernement personnel du roi : et c'est dans cette dernière que nous allons entrer.

Au milieu de ces crises ministérielles, venaient à discussion les projets de lois sur les attributions municipales, et d'importantes questions d'organisation intérieure se discutaient à cette occasion.

Le projet qui nous était soumis enlevait aux maires le droit de faire des règlements en matière de police municipale, en même temps qu'il instituait dans chaque canton des commissaires de police, auxquels étaient dévolues toutes les attributions relatives au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. C'était, à vrai dire, dépouiller l'autorité municipale de toute sa part dans l'autorité publique, pour réduire ses attributions à la simple gestion, encore très-restreinte et très-limitée, des biens de la commune. Pour Paris, les maires continuaient à n'être que de simples officiers de l'état civil. Je combattis ce projet de loi et le fis modifier, au moins quant aux règlements de police.

On nous a reproché, disais-je, d'affaiblir l'autorité; on nous reproche de n'être pas gouvernementaux, parce que

nous sommes d'avis qu'un gouvernement libre doit puiser sa force ailleurs que dans l'emploi exclusif d'une police centrale se substituant à tous les pouvoirs locaux et les absorbant. Or votre administration centrale succombe sous le fardeau des affaires ; il n'y a pas de gouvernement au monde qui ait une complication de pouvoirs et d'attributions pareille à celle qui la surcharge: et cependant, toujours insatiable, elle veut sans cesse y ajouter. Aussi tout languit, tout s'énerve par suite de cette absorption effrayante. Je pense que la science d'un gouvernement libre consiste à se servir des forces naturelles qui existent dans un pays, à leur confier tout ce qui peut leur être confié, à se les associer, à s'identifier avec elles de manière à les intéresser à sa défense. Je sais bien que, dans ce système, l'action du gouvernement central peut rencontrer parfois des résistances; son action peut n'être pas toujours aussi rapide, aussi instantanée, que le désirent en général les gouvernants et même les gouvernés : mais elle n'en sera, en définitive, que plus assurée.

J'étais parvenu à faire adopter par la commission la formation en principe d'un conseil cantonal, pour suppléer au fractionnement excessif de nos communes rurales ; et, en ce point, j'avais été efficacement secondé par M. Vivien, un des hommes les plus éclairés et les plus consciencieux que j'aie rencontrés dans la Chambre, et qui, après avoir professé et pratiqué un grand culte pour la centralisation administrative, s'était converti et avait loyalement reconnu tout ce que cette centralisation opposait d'obstacles à l'établissement d'une liberté sérieuse en France ; il faisait partie du Conseil d'État, dont il était une des lumières.

Nous vous proposons, disais-je, d'établir tous les ans, à une époque déterminée par l'administration et dont elle aura le choix, une réunion des maires du canton au chef-lieu.

Pour faire accepter cette innovation, nous la ren-

dions aussi petite et aussi modeste que possible; nous ne réussîmes pourtant pas à la faire triompher de l'esprit de routine et des timidités du gouvernement et de la majorité ; ces idées étaient cependant destinées à faire leur chemin, sous la double influence du bon sens et de l'expérience.

Le gouvernement de Louis-Philippe, qui ne pouvait attendre un appui sérieux que de la classe moyenne, aurait dû naturellement appliquer toute son énergie, toute son influence à mettre à profit les forces de cette classe moyenne en la faisant participer largement aux affaires communes ; il ne l'a pas voulu et il l'a cruellement expié, et nous avec lui.

Mais revenons aux tristes complications du gouvernement personnel de Louis-Philippe.

L'administration de M. Molé commença sous de fâcheux auspices. Une expédition commandée par le gouverneur de l'Algérie, M. le maréchal Clausel, et destinée à prendre Constantine, occupée par les Arabes, échoua. La retraite de l'armée assiégeante se fit à grand'peine, protégée par le courage et le sang-froid de Changarnier, qui devait plus tard jouer un si grand rôle, exercer une si décisive influence sur les destinées de notre pays.

De violents reproches furent adressés par le parti conservateur au commandant de l'expédition, qui, au tort d'avoir échoué, ajoutait celui bien autrement impardonnable d'être libéral et d'appartenir à notre opposition. M. Dupin, selon son habitude, avait pris l'initiative de cette agression contre le vaincu. Dans un discours prononcé au nom de l'Institut, il avait trouvé le moyen de comparer le maréchal Clausel à Calpurnius qui, on le sait, avait compromis les légions romaines en Afrique. Le maréchal s'en était formalisé et avait assez sottement demandé raison de cette allusion à l'académicien; celui-ci avait refusé de

s'expliquer. Je m'interposai et réussis à faire sentir au maréchal Clausel combien ces préliminaires de duel étaient ridicules, vu la situation et surtout le caractère de son adversaire.

Plus tard, l'expédition de Constantine fut reprise, et cette fois la ville fut emportée, malgré la résistance opiniâtre des Arabes. C'est dans ce siége, auquel le duc de Nemours prit part, que le colonel Lamoricière montra une intrépidité qu'il faillit payer de sa vie : enveloppé dans l'explosion d'une mine, couvert de poudre et de sang, il n'en courut pas moins à l'assaut et contribua à la prise de la ville. — Nous retrouverons ce même Lamoricière dans nos agitations politiques et dans nos débats parlementaires, toujours animé de la même loyauté et emporté par le même courage privé, plus bouillant que raisonné. Pour moi, ce qui me rendait hautement partisan de notre occupation de l'Algérie, malgré les énormes dépenses et les profits fort incertains qu'elle nous rapportait, c'était la conscience de l'éminent service que nous rendions à la civilisation et même à l'humanité, en détruisant sur les côtes de toute la Méditerranée cette piraterie qui les désolait depuis tant de siècles. Aussi, bien loin de me réunir à ceux de mes amis, qui attaquaient notre occupation au nom de l'économie et des intérêts de nos finances, je n'hésitai pas à faire campagne pour mon ami le maréchal Clausel ; mais elle ne fut pas plus heureuse que son expédition, et le maréchal fut privé de son gouvernement et a disparu à peu près de la scène politique.

Un autre incident plus sérieux, par les suites qu'il eut, vint compliquer la situation.

Louis-Napoléon, le seul qui restât des enfants de l'ancien roi de Hollande, et qui, aux termes des sénatus-consultes de l'Empire, réunissait sur sa tête tous les droits à la couronne impériale, avait trouvé un

asile en Suisse ; il y avait même obtenu le grade de capitaine de l'artillerie fédérale. Là, plein de confiance dans son droit prétendu comme héritier désigné du pouvoir impérial et dans sa destinée, il passait sa vie à ourdir des conspirations bonapartistes. A plusieurs reprises, des notes avaient été signifiées à la fédération suisse pour que ce voisin dangereux fût éloigné. L'insistance de notre gouvernement avait même, sous le ministère de M. Thiers, été portée jusqu'à une démonstration armée. Louis-Napoléon, ayant jugé que sa position sur la frontière française ne pourrait pas longtemps être maintenue, se résolut enfin à faire une tentative désespérée : il parvint à embaucher le colonel d'un des régiments d'artillerie qui se trouvaient en garnison à Strasbourg, et à un jour convenu il se présenta subitement dans la caserne de ce régiment, se fit reconnaître comme le successeur de Napoléon, et, aux cris de : *Vive l'empereur !* se porta avec ses complices vers les autres régiments de la garnison ; mais le colonel du premier des régiments d'infanterie auquel il se présenta était un homme de courage et de devoir, qui harangua ses soldats, et Louis-Napoléon ainsi que ses complices furent saisis et emprisonnés. Ce n'était là que le coup de tête d'un prétendant téméraire ; le gouvernement aurait dû en faire le moins de bruit possible, surtout après les démonstrations bonapartistes qu'il s'était lui-même permises. Il aurait été politique de faire juger cette affaire simplement, rapidement, par les premières assises qui se tiendraient à Strasbourg ou dans une ville voisine.

Le prince Louis-Napoléon, certain d'être jugé, m'écrivit pour me demander de le défendre : je le lui promis. Mais Louis-Philippe et ses ministres éprouvèrent, sans doute, les mêmes scrupules que pour madame la duchesse de Berry, et pensèrent qu'il était dangereux et inconvenant d'abaisser devant le niveau

de la justice ordinaire le membre d'une famille qui avait régné en France.Il fut décidé que Louis-Napoléon ne serait pas jugé, mais transporté au Brésil sur un navire de l'État, après avoir donné sa parole de ne plus rien tenter contre le gouvernement français : c'était, il faut en convenir, porter bien loin la superstition du principe monarchique et en faire surtout une étrange application.

Les coupables subalternes furent seuls renvoyés devant la cour d'assises de Strasbourg. Le prince m'écrivit pour me prier de défendre le colonel de Vaudrey, son complice, m'autorisant à déclarer qu'il prenait sur lui toute la responsabilité de l'attentat et m'invitant à faire usage de sa lettre devant le jury.

Je refusai péremptoirement de me charger de cette défense, à moins que je ne fusse désigné d'office : j'expliquai que, si j'avais consenti à défendre le prince, c'était parce qu'à raison de son ostracisme je le considérais comme placé en quelque sorte en dehors du droit commun ; mais que je ne pourrais faire valoir la même excuse en faveur d'un colonel qui, en violation de son serment, s'était servi du commandement à lui confié par le gouvernement de son pays contre ce même gouvernement ; que, surtout dans ma situation, politique, je ne pouvais me charger, au moins volontairement, de trouver des excuses à une pareille action. Les amis des accusés insistèrent pour que du moins je désignasse un avocat, et j'indiquai mon plus jeune frère Ferdinand, qui venait de rentrer au barreau, après avoir donné sa démission des fonctions de substitut du procureur du roi à Paris. Comme on pouvait s'y attendre, le jury de Strasbourg ne crut pas devoir frapper les instruments du crime, alors que son auteur principal avait été mis hors de cause ; il ne voulut pas se montrer plus sévère que le gouvernement lui-même, et tous les accusés furent acquittés.

De là, grande émotion dans les régions gouvernementales : on crut que l'occasion était favorable pour renforcer la législation pénale.

Le ministère nous proposa une loi qui punissait la non-révélation comme un crime, une autre qui introduisait dans le Code pénal un genre de supplice nouveau : c'était la détention dans la déportation ; et enfin une troisième, qui autorisait le ministère public, toutes les fois que des prévenus militaires et civils seraient impliqués dans une même affaire, à disjoindre les causes et à faire juger les militaires par un conseil de guerre, alors que les civils seraient laissés à la juridiction ordinaire des cours d'assises. De plus, comme le roi épiait toutes les occasions de soigner ses intérêts de famille, il crut pouvoir ajouter à ces lois répressives trois autres petites lois d'un caractère tout différent : l'une constituait un apanage immobilier en faveur de son fils puîné, le duc de Nemours ; les deux autres étaient destinées à assurer des dots à son fils aîné, dont le mariage était arrêté avec une princesse de la maison de Mecklembourg, et à sa fille la princesse Marie, qui épousait un prince de la maison royale de Wurtemberg.

C'était bien charger ce malheureux ministère dès son début !

Le projet de loi de disjonction, qu'avait inspiré l'issue de l'affaire de Strasbourg, fut le premier mis en discussion : il violait un principe fondamental en matière de procédure criminelle, à savoir que toute cause dans laquelle plusieurs individus sont impliqués pour un même fait est de sa nature indivisible ; tous les éléments de la cause devant rester réunis pour mieux assurer la recherche et la constatation de la vérité. Les jurisconsultes les plus éminents de la Chambre, Dupin aîné, Nicod, ne manquèrent pas de revendiquer avec éloquence et autorité la conserva-

tion de ce principe élémentaire ; et ils trouvèrent les esprits d'autant plus disposés à accueillir leurs raisonnements, qu'on pensait assez généralement et avec raison dans la Chambre que, si le jury de Strasbourg avait acquitté des accusés évidemment coupables, c'était parce que le ministère avait en quelque sorte décapité le procès en accordant l'impunité à l'accusé principal : il paraissait dès lors inconvenant et injuste de faire expier au Code d'instruction criminelle la faute du ministère, et, parce que celui-ci avait commis un acte de faiblesse, d'introduire dans ce Code une dérogation aux règles les plus nécessaires de toute bonne procédure criminelle.

La loi fut rejetée par 211 votants contre 209.

Ce premier échec fit réfléchir le ministère. On savait que M. Royer-Collard s'apprêtait à flétrir la loi de non-révélation, comme étant une loi profondément immorale, et on la retira. La loi de déportation eut le même sort.

Ces échecs inattendus ébranlèrent le ministère, et, comme cela arrive d'ordinaire, on s'en prit aux faibles de la faute des forts. Ce fut ce pauvre M. de Gasparin, ministre de l'intérieur, qui, comme l'âne de la fable, porta tout le poids de la défaite : on s'avisa alors seulement de sa complète insuffisance et on résolut de le remplacer.

M. Guizot avait vu de quelle importance était ce portefeuille de l'intérieur qui mettait le ministère en contact de tous les jours avec le parlement ; il s'était ravisé, et annonça l'intention, cette fois, de le retenir pour lui-même. Mais déjà de sourdes dissidences avaient éclaté entre lui et le président du conseil M. Molé : celui-ci déclara s'opposer à ce qu'un collègue, dans lequel il pressentait déjà un futur rival, devînt ministre de l'intérieur : de là un conflit à la suite duquel M. Guizot et son ami M. Duchâtel se retirèrent ;

ils furent remplacés, M. Duchâtel, par M. Lacave-Laplagne, aux Finances, et M. Guizot par M. de Salvandy, à l'Instruction publique. M. de Montalivet fut appelé au ministère de l'intérieur, et le ministère du 15 avril 1837 fut ainsi constitué.

Restaient les lois d'apanage et de dotation, auxquelles le roi était bien loin de renoncer : car après la passion de tout faire, ce qui dominait en lui, c'était le besoin d'améliorer la fortune de ses enfants. Le nouveau ministère annonçait hautement qu'il voulait soutenir ces lois qu'on appelait à la cour les *lois du cœur*, et dans le public les *petites lois intimes*.

La loi d'apanage surtout avec sa dotation immobilière, sa transmission de mâle en mâle à perpétuité, et ses intentions assez ouvertement annoncées d'un retour au vieux régime monarchique, provoqua les répulsions les plus vives et les plus générales de l'opinion publique. Un pamphlet de M. de Cormenin, écrit avec ce style incisif de Paul-Louis Courier, qu'il s'était merveilleusement approprié, eut un grand retentissement dans le public ; et la loi, avant même de venir à discussion, était frappée à mort.

Dans ces circonstances, le roi fit auprès de moi une tentative qui le fait bien connaître. Je n'avais depuis longtemps avec les Tuileries que les seuls rapports que la plus stricte convenance exigeait ; je fus donc quelque peu surpris de recevoir l'invitation de me rendre auprès de lui. Cette surprise cessa, lorsque j'entendis Louis-Philippe m'expliquer que, de tout temps, en France, il y avait eu, auprès de la personne régnante, des princes qui avaient fait en quelque sorte contre-poids à la puissance royale, et que leur opposition avait toujours profité à la liberté : il citait à l'appui de son raisonnement le rôle que la maison d'Orléans avait joué sous la branche aînée ; mais, ajoutait-il, pour que cette mission soit bien remplie, il

faut au prince qui en est chargé une certaine indépendance vis-à-vis du roi régnant; et cette indépendance il ne peut l'avoir qu'à la condition d'être assuré d'une grande existence, qui le mette hors des atteintes de la défaveur royale. — Je ne répondais rien; mais, comme il insistait, je finis par lui dire que : « sans examiner si, sous l'ancienne monarchie, l'opposition des princes apanagistes avait été ou non profitable à la liberté, cette opposition des princes ne serait plus qu'un embarras et un danger dans nos institutions actuelles; que les contre-poids naturels et légitimes à la puissance royale étaient ailleurs que dans la famille même du roi; qu'il était vrai que nous avions été heureux sous Charles X d'avoir un prince de la branche cadette, indépendant à raison de son immense apanage; mais que nous n'éprouvions nul besoin, sous la monarchie de Juillet, franchement constitutionnelle, d'avoir un nouveau duc d'Orléans. » — Le roi vit que je l'avais deviné; il se mordit les lèvres et me congédia : mais la loi fut abandonnée.

La modification importante que venait de subir le cabinet donna lieu à des explications portées à la tribune. Bien que M. Molé eut assez habilement laissé transpirer dans le public que la cause du renvoi de M. Guizot était dans l'opposition que ce ministre faisait à la mesure de l'amnistie, mainte et mainte fois mise sur le tapis et toujours ajournée, la vraie cause de cette séparation n'était autre qu'une question d'influence et de prééminence dans le cabinet, c'est-à-dire une querelle d'ambition.

C'est, au reste, ce que M. Guizot, ayant à expliquer sa retraite, avait avoué assez naïvement, dans la discussion des fonds secrets

« Il était sorti du cabinet, avait-il dit, parce qu'il voulait que son influence y *fût en harmonie avec son importance politique et sa responsabilité.* » M. Molé, de

son côté, avait grand soin de protester contre toute supposition d'un changement dans la politique conservatrice et déclarait même que les lois qu'il avait dû retirer n'étaient qu'ajournées. Il n'y avait donc que des causes toutes personnelles dans cette crise ministérielle. Je ne manquai pas de prendre avantage de ces aveux.

Si l'accroissement des fonds secrets qu'on nous demande, disais-je à la Chambre, pouvait avoir pour résultat de prévenir ces attentats qui affligent et déshonorent en quelque sorte notre pays; je le voterais sans hésiter et même sans m'enquérir de la composition du cabinet qui en formerait la demande; seulement, s'il en était ainsi, il faut convenir que les précédents ministres seraient bien coupables de n'avoir pas eu recours plus tôt à ce remède; mais ils ne méritent pas un tel reproche, et pour mon compte, je les en absous. Ce ne sont pas, en effet, des fonds secrets de police plus ou moins considérables qui préviendront ces attentats : un tel remède est impuissant contre la maladie morale qui s'est emparée de quelques misérables fanatiques; cette maladie, comme tous les fléaux, a eu son temps et son cours, elle passe et c'est avec une profonde joie que j'ai reconnu à certains symptômes qu'elle est enfin arrivée à son terme; elle s'est éteinte dans l'ignominie du crime. (Très-bien ! très-bien !) Le dernier coup lui a été porté par l'acte de clémence qui a laissé la vie à un misérable assassin. (Nouvelle et universelle approbation.) Déjà la confiance renaît et je vois avec bonheur le roi recouvrer la sécurité d'autrefois qui lui est si nécessaire. Sur la question du cabinet, mes incertitudes sont plus grandes, j'ai suivi avec une religieuse attention tout ce débat, dans l'espoir et le désir de reconnaître quelle était la signification politique du nouveau ministère; je me demandais si la dissolution du ministère du 6 septembre, si la séparation qui s'est opérée entre M. Molé et des hommes aussi éminents que MM. Guizot et Duchâtel avait sa cause dans de misérables querelles de personnes, ou bien dans des différences essentielles de systèmes ou au moins dans un développement de tendance politique. Or rien de plus incertain que

mes impressions dans toute cette discussion. Lorsque j'ai entendu le président du nouveau cabinet nous déclarer qu'il n'y avait rien de changé dans la politique; que non-seulement il ne désavouerait pas le passé, mais qu'il glorifiait jusqu'à ses défaites; je me suis dit : « Il n'y a donc de changé dans le ministère que les personnes, » et alors je me suis demandé s'il y avait là une situation honorable et digne pour nos institutions représentatives; mais lorsque, plus tard, j'ai vu des membres très-accrédités de l'ancienne majorité attaquer vivement ce ministère, je n'ai pu m'expliquer ces attaques que par un changement qui se serait opéré dans la politique. Ces membres, il faut le reconnaître, ont rendu au ministère ce service de le définir; car il a reçu sa signification politique plutôt des attaques de ses adversaires que de ses propres paroles. (C'est vrai ! c'est vrai !) L'honorable M. Guizot nous a dit très-nettement la cause de sa sortie du cabinet: il voulait *que son influence fût en harmonie* avec son *importance* politique et sa responsabilité. Ces querelles de prééminence ne sont pas nouvelles, nous les avons vues s'agiter après la dissolution du ministère du 11 octobre, lors de ces remaniements par lesquels on essayait de beaucoup de présidents du conseil, pris en dehors des deux influences rivales qui se disputaient alors le pouvoir, afin que ni l'une ni l'autre n'obtînt de prééminence dans le cabinet; cependant, après des essais successifs, cette prééminence est restée à l'une des deux puissances et le ministère du 22 février s'est formé sous la présidence de M. Thiers. Bien que ce ministère ait paru craindre beaucoup plus d'être appuyé qu'attaqué par nous (On rit), quoiqu'il ait eu grand soin de désavouer tout contact avec les opinions auxquelles j'ai l'honneur d'être associé, cependant cette opposition qu'on représente comme si violente et que M. Lamartine appelait tout à l'heure *un obstacle éloquent à toute espèce de gouvernement*, cette opposition, bien que repoussée par cette combinaison, lui a-t-elle créé des entraves ? lui a-t-elle fait une guerre systématique ? non, nous avons mis l'arme au bras et attendu; nos amis les plus avancés m'ont reproché cette réserve et cette modération: pour moi, je suis prêt à en répondre à mon pays. Nous ne sommes pas dans la situation où était l'opposition des quinze ans, qui pouvait frapper le gouvernement en face d'elle au risque de le briser, car ce n'était pas le pays, mais l'étran-

ger, qui l'avait fondé : notre position est tout autre, nous sommes en présence d'un gouvernement que nous avons contribué à fonder, et c'est pour cela que lorsqu'il manifeste la plus légère intention de revenir au principe de la révolution dont il est sorti, nous suspendons le combat et nous nous montrons prêts à le seconder. Le ministère du 22 février s'est retiré devant une question qui intéressait l'honneur de la France. Il a répondu par là, au moins en partie, aux espérances que nous nous étions plu à placer en lui. Une autre combinaison s'est formée et alors s'est établi de nouveau le combat des prééminences (Mouvement au banc des ministres); nous avons été mis dans la confidence de ces débats irritants; je m'en affligerais pour mon pays, mais je me tairais s'il n'en était déjà instruit par la notoriété publique; le conflit s'est déclaré à l'occasion du remplacement du ministre de l'intérieur qui a dû se retirer devant la rumeur universelle, qui s'était élevée contre lui dans la Chambre : on n'a pu s'entendre pour le remplacer. Les questions de prééminence ou d'influence politique, comme vous le voudrez, ont amené la dissolution du cabinet; ce n'est ni le rejet de la loi de disjonction, ni celle de l'apanage qui ont provoqué cette crise ministérielle; car le président du conseil a déclaré que, bien loin d'être frappé de cet échec, il se sentait au contraire le cœur élevé, stimulé même par la défaite; il venait même immédiatement après jeter à la Chambre une sorte de défi en demandant 800,000 fr. de plus pour les fonds secrets. Il faut donc que mon pays le sache bien, des questions de prééminence et d'influence toute personnelle, voilà le motif de ces crises ministérielles qui déconsidèrent, énervent le pouvoir, et jettent l'anxiété dans les populations. Il faut que la France le sache et qu'elle en fasse une éclatante justice. (Vive approbation à gauche.) Mais, indépendamment de ces prétentions personnelles qui jouent un si grand rôle dans nos affaires depuis quelque temps, il y a une autre cause à ces crises : Messieurs, c'est une prétention de cour et de la vieille monarchie qui, Dieu merci, n'est plus de notre temps, que celle de croire que les hommes quels qu'ils soient, par cela seul qu'ils ont reçu la sanction de la faveur royale, réunissent en eux toutes les capacités possibles. Il y a dans les institutions actuelles une autre considération bien plus indispensable, c'est celle de l'opinion, celle du parlement.

Ici, je retrace les différentes phases qu'a traversées l'opinion publique depuis 1830, d'abord et dans la première épreuve de la victoire de Juillet; il y avait alors une telle unité de sentiments, une telle universalité d'adhésion au gouvernement, que pour apercevoir les nuances qui distinguaient les partis il aurait fallu remonter à un passé déjà éloigné ; mais lorsque cette ivresse s'est calmée et qu'on a eu le loisir de se reconnaître, de se juger, chacun est retourné à son vieux drapeau : de là une première dissolution du cabinet; puis sont venus les émeutes, les attentats, les manifestations socialistes, qui mettaient en question jusqu'à la société elle-même et s'attaquaient à ces classes moyennes qui, dans tous les temps, ont été le refuge et le sanctuaire de la liberté.

Alors s'est opérée, disais-je, une nouvelle fusion entre des hommes d'opinions diverses : cette fusion a duré tant que le danger a existé ; lorsqu'il a cessé, la séparation s'est naturellement faite et la seconde crise ministérielle a éclaté. Puis, nous qui assistions à toutes ces évolutions sans y prendre part, que demandions-nous au gouvernement? non certes de ne pas se défendre, lui et la société, contre des tendances subversives, mais de se garder contre un danger auquel, depuis cinquante ans, aucun gouvernement n'a échappé : celui de s'absorber tout entier dans une pensée de répression, et, pour détruire l'abus, d'aller jusqu'à interdire l'usage des libertés les plus nécessaires. Nous disions aux ministres qui se sont succédé : Jetez les yeux sur l'avenir ; il viendra un temps où, le calme étant rétabli dans la rue, une réaction se manifestera contre le système de la répression violente que vous suivez : vous vous êtes déjà trop avancés dans cette voie, vous ne pouvez plus reculer, et aussi voyez combien de difficultés vous éprouvez maintenant à marquer seulement un temps d'arrêt. Combien de combinaisons ont été essayées dans ce but, mais en vain, depuis le ministère du 22 février jusqu'au cabinet actuel! L'enfantement d'un ministère quelque peu progressif est des plus laborieux; alors que tant de solennels avertissements de la

Chambre et du pays pousseraient le gouvernement à abandonner le système des répressions à outrance, il y est retenu par une sorte de puissance occulte et de nécessité fatale. C'est ainsi qu'au lieu d'obéir aux avertissements de la majorité, les ministres actuels ont déclaré qu'arrivés au pouvoir sous l'influence d'un système militant, ils y persistaient; et que, mettant leurs actes d'accord avec leurs paroles, ils renchérissaient encore sur les lois de septembre, et nous présentaient ces lois de disjonction, de déportation, de non révélation qui ont toutes été rejetées. Vous dites que ces lois ne constituent pas des questions de cabinet, mais de telles questions se posent d'elles-mêmes, on ne les pose pas: quand un ministre a présenté certaines lois en déclarant qu'elles lui sont indispensables pour le bon gouvernement du pays, et que ces lois sont refusées, il est de sa dignité de se retirer.... (Oui, oui. — Très-bien !) Ce n'est pas tout, vous avez présenté la loi d'apanage, destinée, disiez-vous, à ressusciter les traditions de la vieille monarchie et qui, à la différence de notre loi très-ordinaire et très-bourgeoise de 1832, qui se borne à laisser au roi, père de famille, ses biens patrimoniaux pour doter ses enfants et qui ne permet de recourir à des dotations que pour le cas seulement où ces biens personnels se trouveraient insuffisants, vous vouliez une dotation qui fût une institution permanente, transmissible de génération en génération et de plus qu'elle eut un caractère territorial, comme pour l'identifier de plus en plus avec les apanages de la vieille monarchie. Cette proposition a soulevé une réprobation universelle : vous dites que l'opinion a été égarée par un libelle (celui de M. le vicomte de Cormenin). Non, vous attribuez à ce livre une trop grande puissance; il ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette injure ; si ce projet ne s'était pas heurté contre un sentiment de répulsion profonde (*M. Dupont de l'Eure*: général !), sentiment qui a ses sources dans ce qui vibre le plus puissamment dans nos cœurs, la haine de l'ancien régime, tous les écrivains réunis, quelle que fût la puissance de leur éloquence, quelqu'acérée que fût leur plume, quelqu'amères qu'eussent été leurs épigrammes, n'auraient pu produire un tel mouvement d'opinion. (Vive approbation à gauche.) C'est ce sentiment qui a fait avorter votre projet; M. Guizot peut le qualifier de *sentiment envieux contre les supériorités*; il peut le dénoncer comme procédant de pas-

sions anarchiques, désorganisatrices; il peut le qualifier comme il voudra, il ne le changera pas, car il coexiste avec nous, il est pour ainsi dire dans nos os. (Applaudissements.— Mouvement prolongé.) Forcés de reculer devant cette expression de l'opinion publique au lieu de vous soumettre et de reconnaître votre erreur (de plus puissants que vous se sont honorés en se rétractant), vous persistez et vous venez nous déclarer que ce projet n'est qu'ajourné !... Il n'y a donc rien de changé dans le système? alors dites-nous-le franchement. S'il en est ainsi, pourquoi le renvoi de l'homme qui a défendu le plus éloquemment ce système ? S'il en est ainsi, je vous déclarerai que c'est une prétention insensée de vouloir séparer d'une politique les hommes qui la personnifient le plus et le mieux. (Très-bien ! très-bien.) Des épreuves longues et répétées ont donné à cette politique de résistance à outrance dans laquelle vous vous opiniâtrez d'autres organes et d'autres représentants plus puissants que vous : vous avez dû le sentir lorsque naguère cette politique était formulée à cette tribune par M. Guizot avec tant de hauteur et de netteté : vous avez dû reconnaître et la parole et le bras du maître ! (Sensation. — Très-bien ! très-bien.) Pour moi, je désire que toutes les expériences se fassent; ce n'est que lorsqu'un système a été poussé jusqu'au bout par ses représentants les plus accrédités que le terrain politique en est complétement dégagé et qu'on peut lui en substituer un autre. Que ce système, qu'on vous développait hier, se produise donc dans toute sa pureté, avec ses hommes et toutes ses exagérations. Nous verrons alors si une politique qui consiste à constituer au sein de l'État, sous le nom usurpé de la *classe moyenne*, une coterie de 150 à 160,000 électeurs privilégiés, et de lui donner toutes les faveurs en échange du pouvoir qu'elle maintient dans vos mains, pourra se soutenir longtemps. Imprudents que vous êtes ! mais la classe moyenne, en France, c'est la nation. (Très-bien !) Dans notre France, la souveraineté nationale que la révolution de Juillet a fait triompher du droit divin a placé le pouvoir politique, non dans une classe ou une coterie, mais dans la nation : si vous pouviez compromettre cette classe moyenne, vous la compromettriez étrangement. Quoi ! vous la sépareriez des autres parties de la population, vous feriez un triage, même dans son sein, et vous diriez : C'est dans ce petit cercle ainsi tracé que se concentre la classe moyenne :

à cette fraction seule les droits politiques, à elle la succession de la vieille monarchie vaincue !... car c'est elle qui l'a vaincue. Ah ! mon Dieu, elle est plus juste que vous, elle repousse ce monopole de la victoire. (Bravo ! bravo !) La victoire de 1830 est celle de toutes les classes de la société, c'est la nation entière qui l'a remportée. (Nouveaux applaudissements à gauche.) La victoire de juillet est grande, je désire qu'elle soit définitive, que le combat qui dure depuis cinquante ans, pour la consécration des principes de 1789, soit terminé et n'ait plus à recommencer. Mais si, comme le disait hier M. Guizot, les deux principes contraires sont encore en présence, si ce principe démocratique que nous retrouvons partout en France, dans l'atelier de l'ouvrier comme dans le palais du riche, devait encore se défendre sur le champ de bataille, rappelez-vous que ce qu'il y aurait de plus hautement imprudent, de plus criminel peut-être, ce serait d'avoir dit une seule fois sans contradiction, que c'est la classe moyenne qui a vaincu et triomphé en 1830, et que c'est à son profit que doit être exploitée la victoire. (Nouvelle approbation.) Messieurs, quoique dans une expression assez hautaine on ait dit qu'il n'appartenait pas à un gouvernement de se faire *petit*[1], et qu'on ait dû s'autoriser de cette expression pour se livrer un combat pardessus la tête des ministres (On rit), j'attendrai que cette doctrine se produise ouvertement comme programme de gouvernement, et alors, soyez-en certains, l'opposition ne manquera pas à ce qu'elle doit au pays et à elle-même. (Bravos ! bravos ! *à gauche.* Une longue agitation, dit le *Moniteur*, succède à cette improvisation. — La séance est suspendue. — M. Odilon Barrot, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de membres. — M. Guizot, qui paraît à la tribune, attend près de dix minutes le rétablissement du calme et du silence.)

La position que M. Guizot et ses amis avaient dû prendre dans cette discussion était celle de ministres conservateurs, méconnus et payés d'ingratitude ; mais cette position ne pouvait être longtemps conservée

1. Allusion au reproche que les amis de M. Guizot avaient fait à M. Molé de ne pas couvrir suffisamment le roi.

en présence d'un ministère qui prétendait que c'était lui qui continuait à représenter le système de la résistance, alors surtout que ce ministère était ouvertement accepté par une grande partie de la majorité, et que de plus il avait très-ostensiblement la faveur du roi : il n'y avait dès lors plus de place pour M. Guizot dans ce parti, qu'à la suite de l'homme qui venait de le chasser du cabinet, et il était trop fier pour subir en silence une telle situation.

Ainsi avaient été éloignés successivement du pouvoir M. le duc de Broglie, à raison des antipathies personnelles que le roi ressentait pour ce haut personnage ; M. Thiers pour ses tendances trop révolutionnaires et pour sa persistance à vouloir exécuter le traité de la quadruple alliance ; et enfin M. Guizot, pour faire place à un ministère plus agréable.

Les amis les plus ardents de M. Guizot, MM. Piscatori, Jaubert et autres, devancèrent leur chef dans la lutte qui désormais devenait inévitable ; ils placèrent leur opposition sur le terrain brûlant de l'abus du *gouvernement personnel*.

M. Molé, se voyant menacé dans sa majorité par cette défection, se décida alors à accorder *l'amnistie* qui jusqu'alors avait été obstinément refusée. Il sembla même se rapprocher un peu de nous, affectant de représenter les deux ministres sortants comme ayant été les principaux obstacles à la réalisation de ses vues libérales.

C'était trop pour M. Guizot et ses amis d'avoir été sacrifiés à un ministère favori et d'être en même temps livrés à l'opinion comme des victimes expiatoires de tous les méfaits de la politique suivie jusqu'alors. Aussi se décidèrent-ils enfin à attaquer directement cette politique, et alors le débat devint plus vif et plus personnel vis-à-vis du roi.

Nous ne pouvions qu'accueillir avec une certaine

réserve ces auxiliaires, que le dépit et le ressentiment bien plus qu'une conversion réelle aux principes libéraux ramenaient, au moins pour la plupart, sur notre terrain.

Le ministère ayant demandé un vote de confiance, je dus prendre la parole pour essayer de définir la nouvelle situation politique.

Voici comment je m'exprimai :

Je ne suis l'héritier de personne et par conséquent je n'ai intérêt à la chute d'aucun ministère : je n'ai personnellement contre les ministres actuels aucune amertume dans le cœur, j'aurais plutôt des dispositions bienveillantes pour les personnes ; je peux donc parler en toute franchise, ne me préoccupant que de l'intérêt de mon pays, de la force et de la dignité de nos institutions. Pourquoi cette Chambre dont la mission était si belle, à laquelle se rattachaient de si grandes espérances, semble-t-elle dépenser toute sa vitalité et son énergie dans de misérables questions de personnes, à l'imitation de ces corps puissants qui, ne sachant que faire de leur énergie, la tournent contre eux-mêmes? Que d'autres se félicitent de cette situation, pour moi, je m'en afflige profondément. Ah, Messieurs, c'est avec une conviction bien loyale et bien profonde que je le dis, l'affaiblissement de la représentation nationale serait mortel à tous les autres pouvoirs : il compromettrait la sécurité actuelle de la couronne et sa transmission dans l'avenir. (Vérité trop méconnue.)

Ici je fais l'histoire des divers morcellements de la majorité.

Quant à l'opposition, elle n'a eu qu'à se croiser les bras et à voir faire. (Rires sur quelques bancs.) La victoire s'est prononcée pour ceux qui disaient : assez de résistance, assez de politique militante à l'intérieur; c'est alors que le gouvernement représentatif a été faussé, puisque le système de résistance à outrance était vaincu ; selon la première loi du gouvernement représentatif, il fallait placer le pouvoir là où était l'opinion qui voulait marquer le temps d'arrêt.

(Mouvement.) Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? une opération étrange et tout à fait inexplicable dans un gouvernement représentatif : au moment où le système venait de recevoir un sérieux échec et où il avait grand besoin de renforts si on voulait le continuer, c'est alors que, par une sorte d'opération césarienne (Hilarité), on retranche du ministère de résistance sa partie la plus énergique, la plus puissante. Il arrive quelquefois dans une tempête de jeter à la mer ce qu'il y a de trop lourd, mais il ne faut pas non plus être trop léger en politique. (Hilarité prolongée.) Je n'ai pas mission de défendre les ministres qui ont été jetés à la mer, je suis leur plus vieil adversaire, mais j'ai besoin d'être juste à leur égard. Se retirer du pouvoir lorsque les principes qu'on y représente cessent d'obtenir la majorité dans les Chambres, c'est une chose naturelle et même honorable; mais lorsque vos principes sont conservés et même glorifiés, être renvoyés, alors une telle expulsion a tout l'air d'une injure personnelle, d'un reproche d'indignité. Les hommes ainsi traités ont bien le droit de dire : pourquoi faites-vous de nous des victimes expiatoires dévouées aux dieux infernaux et nous sacrifiez-vous au besoin d'obtenir la faveur de vos nouveaux amis ? Nous ne pouvons accepter un tel rôle... Le remède à cette situation serait dans le choix de ministres qui représenteraient franchement, énergiquement l'opinion qui domine dans la Chambre et dans le pays ? mais ils sont tous impossibles, ces hommes politiques : l'un est trop compromis dans les opinions libérales ou parlementaires; l'autre l'est vis-à-vis de la couronne; enfin, tous sont devenus impossibles... Messieurs, depuis que j'assiste aux différentes phases de notre gouvernement, j'ai vu singulièrement s'accroître la liste des hommes impossibles. (*A gauche :* Très-bien !) Ah ! n'êtes-vous pas effrayés de la voir s'étendre incessamment, cette liste, et comprendre successivement tout homme qui a une volonté, une force qui lui est propre? Où arriverons-nous avec un tel système? à une impasse.

Ce discours, qui fit une grande sensation dans l'Assemblée, fut suivi, dit le *Moniteur*, d'une *agitation prolongée*. Il allait en effet au vif de la situation; il passait par dessus *la tête des ministres*, comme nous le

disions alors, en portant au roi un avertissement dont il ne devait pas profiter : cette impasse funeste que je prédisais se réalisait en effet; le jour vint où le roi, acculé à un seul homme, ne pouvait plus le remplacer, et où, sous le coup d'une terrible nécessité, il franchissait l'abîme qu'il avait creusé entre nous et lui, et venait, *mais trop tard*, mais de mauvaise grâce, et avec des arrière-pensées, nous demander notre assistance. Fatale conséquence du jeu qu'il avait joué pendant tout son règne.

La tactique de M. Molé lui réussit néanmoins pour le moment : il obtint le vote de confiance qu'il demandait. Cependant l'orage grossissait dans le sein de la majorité; tout le parti doctrinaire, le seul élément vraiment politique, il faut bien le dire, de cette majorité, s'était groupé autour de MM. Guizot et Duchâtel, s'engageant de plus en plus dans une guerre ouverte et résolue contre le nouveau ministère; M. Guizot lui-même, entraîné par ses amis et par ses propres ressentiments, se décida enfin à entrer dans l'action ; il s'y jeta avec cette résolution qui est dans son caractère et qui ne recule pas même devant les moyens extrêmes.

Je le vis entrer un jour dans mon cabinet, sans qu'il se fût fait annoncer. *Vous êtes étonné de me voir*, me dit-il sans autre transition ; *je viens m'unir à vous pour combattre ce gouvernement personnel qui déshonore et perd notre pays; il est temps d'en finir avec les ministres favoris*, etc... Je ne pouvais que l'accueillir et l'encourager, bien qu'un peu défiant de la soudaineté de cette conversion. C'est à partir de ce moment que se forma la fameuse coalition qui pouvait sauver notre monarchie de Juillet, en la contraignant à rester dans sa véritable sphère, et qui, par son avortement, n'a fait qu'en préparer et en accélérer la chute. On verra qui doit porter la responsabilité.

CHAPITRE IX

LA COALITION ET SES MINISTRES

Le mariage du duc d'Orléans avec une princesse de Mecklembourg vint pour quelque temps interrompre la lutte des partis.

Ce mariage s'était fait sous les auspices et grâce à la bienveillante intervention du roi de Prusse, oncle de la princesse. L'empereur d'Autriche s'était montré moins bien disposé en faveur des d'Orléans et leur avait refusé une de ses archiduchesses : l'heureuse issue des négociations que M. Molé avait suivies à la cour de Berlin pour faire réussir ce mariage ne put que fortifier encore sa position à la cour, mais ne lui donna pas une voix de plus dans le parlement.

Les noces se célébrèrent à Fontainebleau, en février 1837 ; on revint à Paris, où eurent lieu des fêtes brillantes. J'étais sur la terrasse du jardin des Tuileries[1], confondu dans une foule curieuse et enthousiaste, lorsque je vis la princesse s'avancer au milieu de son brillant cortége ; elle paraissait rayonnante de bon-

1. Près du pavillon du Pont-Tournant, à la même place où, onze ans plus tard, je cherchais vainement cette même princesse pour la conduire à l'Hôtel de ville.

heur ; les prédictions sinistres ne lui avaient cependant pas été épargnées dans sa famille : elle les avait toutes bravées, trouvant un certain bonheur à épouser la France, même avec ses orages.

Je lui fus présenté avec toute la Chambre. « J'ai beaucoup entendu parler de vous dans mon pays, me dit-elle. — Et, sans doute, princesse, lui répondis-je, vous en avez entendu dire beaucoup de mal? — *Mais du bien aussi*, répliqua-t-elle gracieusement, *et je n'ai cru que le bien.* » — Ce sont les seules paroles que j'aie jamais échangées avec cette princesse jusqu'à 1852, époque à laquelle je la revis, exilée, malade, aux bains de Saint-Gervais. Je fais cette remarque pour ceux qui se sont imaginé qu'il existait entre elle et l'opposition une conspiration pour lui faire attribuer la régence après la mort de son mari.

M. Molé crut, sans doute, que le corps électoral serait empressé de faire son cadeau de noces à Louis-Philippe et lui enverrait une majorité plus compacte que celle que la défection des doctrinaires venait de désorganiser. Il provoqua une ordonnance de dissolution, qui parut le 4 octobre 1837. Ses prévisions ne se réalisèrent pas : les partis conservèrent leurs forces et leurs positions respectives.

La proposition de la conversion des rentes, ayant été reproduite par M. Gouin, fut même votée malgré la demande d'ajournement sur laquelle insista M. Molé ; seulement, on s'en rapportait au gouvernement du mode d'exécution.

C'est à cette époque, 17 mai 1838, que mourut le fameux Talleyrand de Périgord. Le roi le visita à son lit de mort, et le vieux courtisan, continuant son rôle jusqu'à son dernier souffle, s'écria que cette visite honorait sa maison et que ce jour était le plus beau jour de sa vie ; — tandis que le roi disait à Dupin que Talleyrand avait été bien jusqu'à la reconnaissance

de la Belgique, mais que depuis il avait singulièrement baissé. — Comédie ! comédie !

Je reçus dans ce temps la visite de l'ex-reine de Naples, Caroline, sœur de Napoléon et femme de Murat : elle voulut bien accepter ma modeste hospitalité à la campagne et fut pleine de grâces pour ma femme et ma fille[1]. Elle était venue en France pour suivre une réclamation qu'elle faisait à notre gouvernement à l'occasion du palais de l'Élysée et autres propriétés qui lui avaient appartenu ainsi qu'au roi son mari, et que celui-ci avait cédées à Napoléon à titre onéreux et en échange d'une rente de 500,000 fr. à prendre sur le grand-livre du royaume de Naples. Le ministère, sans vouloir se prononcer sur la légitimité de cette réclamation, admit cependant que la position de l'ex-reine de Naples était digne d'intérêt et présenta un projet de loi aux Chambres pour lui assurer à titre de générosité nationale une rente viagère de 100,000 francs, dont elle a joui jusqu'à sa mort.

M. Dupin, qui ne savait pas que tous les côtés de la Chambre étaient d'accord pour voter cet acte d'équité et de générosité si bien justifié (la reine était dans un vrai dénûment), crut qu'il rencontrerait la faveur générale en combattant ce crédit et en rappelant les tristes souvenirs de la conduite de Murat au moment de la première abdication de Napoléon, conduite qu'il qualifiait de trahison : il s'était avancé sur ce terrain, lorsqu'il fut averti par des murmures universels qu'il venait de blesser le sentiment de généreuse commisération qu'inspirait une grande in-

1. Nous causions très-librement de la catastrophe de son mari à Naples et des causes qui l'avaient amenée ; elle se plaignait beaucoup de la conduite du prince Eugène dans cette époque critique, et selon elle cette conduite aurait été loin de mériter les éloges qu'elle a reçus.

fortune. Alors, se ravisant, il changea tout à coup de batteries, et, après avoir conclu à l'adoption du crédit, il se rassit au milieu de la risée générale. Qu'on s'étonne après cela que M. Dupin tînt tant à conserver une complète liberté d'évolution !

Le 24 août, naissait le comte de Paris, au milieu des félicitations et des acclamations de tous ces flatteurs, dont probablement on trouverait bon nombre dans la clientèle actuelle de l'Empire.

Dans ce même temps la session commençait; les partis avaient eu le temps de se préparer pour l'action qui allait s'engager. L'opinion publique les avait devancés et leur avait indiqué leur cri de guerre contre le *gouvernement personnel :* le jeu du roi, en écartant successivement tous les ministres ayant quelque valeur et quelque indépendance parlementaire, d'abord le duc de Broglie, puis Thiers, puis Guizot, pour arriver à Molé, de là à Montalivet, flanqués d'hommes insignifiants, avait, en effet, réussi à imprimer à ce nouveau ministère un cachet de favoritisme qui avait soulevé contre lui l'opinion libérale et parlementaire tout entière. Le thème forcé de l'opposition fut donc la fameuse maxime que : *le roi règne et ne gouverne pas*, maxime à laquelle la politique de Louis-Philippe donnait le plus éclatant démenti. M. Duvergier de Hauranne, député jusque-là très-conservateur, mais plus parlementaire encore, et certainement un des hommes qui ont le plus étudié et le mieux compris les institutions de l'Angleterre, fit sur ce sujet une brochure très-remarquable, intitulée : *Des Principes du gouvernement représentatif et de leur application.* Cette publication eut un grand retentissement; elle provoqua une polémique ardente, qui ne fit qu'animer de plus en plus l'opinion publique.

C'est au milieu de cette agitation que s'ouvrit la session (17 décembre 1838).

M. Dupin avait jusqu'alors été nommé président à une forte majorité, et, à vrai dire, n'avait pas eu de concurrent sérieux; mais, ayant refusé de se prononcer *pour* ou *contre* le ministère, il fut ballotté cette année avec passion et ne l'emporta au scrutin de ballottage que de *cinq voix*. Ce fait seul annonçait combien les forces se balançaient dans la Chambre, et faisait pressentir que la victoire y serait chaudement disputée.

La commission de l'Adresse fut même en majorité composée d'opposants.

C'étaient MM. Guizot, Passy, Thiers, Étienne, Duvergier de Hauranne et Mathieu de la Redorte : *six* sur *neuf*.

M. Étienne fut chargé du rapport : il exprimait le regret de l'abandon d'Ancône, déplorait les malheurs de la Pologne, ceux de l'Espagne, énonçait le vœu que les dissentiments survenus entre le gouvernement de ce pays et le nôtre cessassent; il rappelait que la conversion des rentes était demandée par l'opinion publique. Le projet d'Adresse se terminait par cette phrase, qui reproduisait, quoique en termes plus adoucis, la fameuse Adresse des 221 :

Une administration ferme et habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité du trône en le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage du concours que la Chambre a tant à cœur de prêter à la Couronne.

C'était là une Adresse d'opposition. On y trouvait ce même concours offert à la couronne, mais sous condition, comme en 1830, et le *sinon non* des 221 : c'était enfin le premier échec infligé par le parlement à la politique personnelle de Louis-Philippe.

Le duel s'engagea surtout entre M. Guizot et M. Molé. Leur querelle était celle de frères ennemis, et elle en eut toutes les ardeurs, on pourrait même dire toutes les violences.

« Il y a, disait M. Guizot au milieu d'une attaque véhémente dirigée contre les ministres favoris, il y a des hommes prêts à tout faire pour le pouvoir. *Omnia serviliter pro dominatione!* — Vous vous trompez, lui répliqua avec bonheur M. Molé, ce n'est pas des courtisans que Tacite parlait dans le passage que vous citez, c'est des ambitieux. » Et la Chambre frémissante, divisée en deux camps, d'applaudir successivement chacun des deux adversaires.

J'intervins à mon tour dans ce débat; prenant avantage, et j'en avais bien le droit, de la situation que ces divisions intestines de la majorité nous faisaient, je m'exprimai ainsi :

Plus d'un appel a été fait dans le cours de cette discussion au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir; justice lui a été enfin rendue de toutes parts. Si je suivais cette tactique habile dont on nous faisait hier un mérite, eh ! mon Dieu ! voyant l'ancienne majorité en pleine dissolution, mais arrivée à un état d'irritation tel, que les expressions les moins parlementaires ont été échangées entre ses membres (c'est vrai ! c'est bien vrai !) je pourrais me contenter d'assister silencieux à un pareil débat et attendre..... Il y a longtemps que j'observe cette décomposition de la vieille majorité ; j'en ai signalé plus d'une fois à cette tribune les diverses phases : bien loin de les expliquer, comme des ennemis pourraient le faire, par de misérables prétentions personnelles, j'aime mieux n'y apercevoir que les conséquences inévitables du jeu du gouvernement représentatif. Ainsi, lors des lois de septembre, j'ai vu les hommes les plus considérables du parlement, alarmés pour la conservation des garanties stipulées dans la Charte, se séparer douloureusement de la majorité avec laquelle ils avaient jusqu'alors combattu ; plus tard, lorsque, poussant plus avant, on a voulu aggraver encore la législation de septembre par les lois de disjonction et d'apanage, eh bien ! en ce moment une autre fraction de la majorité s'en est encore détachée. Est-ce par ambition ou calcul personnel que ces scissions ont eu lieu ? qui aurait le courage de le dire ?... Non, c'est sous l'influence des scru-

pules les plus légitimes. C'est ainsi que s'est successivement formée contre le système de résistance et de répression à outrance cette majorité qui lui a fait échec; ce sont les inspirations de cette majorité, rajeunie et rendue plus vivace encore par l'élection générale dont est sortie la nouvelle Chambre, qui dominent la situation et contre lesquelles vous vous débattez en vain, au lieu de leur céder, etc.

Après un long et vif débat, l'ensemble de l'Adresse fut voté par 221 voix contre 208.

C'était une victoire trop douteuse pour que le ministère retînt le pouvoir; il avait à choisir entre une démission et un nouvel appel au pays. C'est pour ce dernier parti qu'il se décida : il comptait sur l'effet de l'amnistie qu'il avait accordée, sur la prise de Saint-Jean-d'Ulloa, qui venait de jeter un certain éclat sur notre marine, et, plus que tout cela peut-être, sur l'impopularité des doctrinaires et sur les divisions qu'il espérait voir éclater parmi les coalisés.

La lutte électorale fut vive, elle empruntait aux circonstances quelque chose de solennel. Il ne s'agissait de rien moins en effet que de décider à laquelle des deux opinions resterait définitivement la victoire : à celle qui voulait relever notre politique au dehors, faire cesser au dedans le système absurde de résistance à outrance, et en même temps mettre un terme à l'abus et aux dangers du gouvernement personnel du roi, ou à celle qui voulait maintenir invariablement la politique suivie jusqu'à ce jour.

Il fut convenu que MM. Thiers, Guizot et moi, comme représentant les trois grandes fractions de l'opposition, nous adresserions en même temps, mais séparément et chacun avec sa nuance propre, une lettre au corps électoral; ces trois lettres reçurent une immense publicité.

Le pays légal, remué profondément, s'associa à la lutte et rendit son verdict : il nous fut favorable. Le

ministère Molé n'attendit pas la réunion de la nouvelle Chambre et donna sa démission.

Jusque là, cette lutte avait sa grandeur; elle était digne d'un peuple libre : un principe fondamental, l'existence même du gouvernement parlementaire et de notre établissement de Juillet étaient en jeu; le but répondait à l'effort : mais je le dis avec douleur, à partir de notre victoire tout fut misérable et puéril, et c'est un de mes plus amers souvenirs que je vais retracer.

La voix publique indiquait d'avance la solution à donner à ce grand mouvement des esprits, qui venait de se manifester victorieusement dans le pays. Il ne s'agissait pas, ainsi que le proposait M. Guizot, de partager le pouvoir entre les *trois chefs* qui avaient conduit la bataille; il s'agissait de se bien rendre compte de la portée du mouvement d'opinion qu'on avait provoqué, et de lui donner une large et durable satisfaction. En présence d'un si grand but à atteindre, les questions de personnes devaient être entièrement subordonnées aux questions de choses, et chacun devait mettre tout son orgueil, toute son ambition à réaliser dans les faits les principes pour le triomphe desquels nous avions réuni nos forces.

Or ce n'était pas, répétons-le, pour appeler MM. Thiers, Guizot et Barrot à se partager des portefeuilles, que le corps électoral s'était ému et était sorti de ses habitudes de timide déférence envers le pouvoir : c'était tout à la fois pour rendre au gouvernement de Juillet plus de dignité dans ses rapports avec l'étranger, et pour le rappeler aux conditions d'un gouvernement parlementaire sincèrement et largement pratiqué. La question des réformes, celle, par exemple, de l'extension du droit électoral et des incompatibilités parlementaires, quoique n'ayant pas été directement engagée dans la lutte, y était cepen-

dant implicitement comprise : car tous les vices de la politique que la coalition venait d'attaquer provenaient de la trop grande subordination du parlement aux volontés du roi ; et cette subordination n'avait d'autre cause que la limite trop restreinte du cadre électoral, et le nombre toujours croissant des fonctionnaires dans le parlement ; c'était des facilités que ce double fait donnait à la couronne qu'avait vécu jusqu'alors ce gouvernement personnel qui était le principal objet du débat.

D'ailleurs, ce n'était qu'en faisant pénétrer la vie publique plus avant dans les masses qu'on pouvait les familiariser avec l'idée un peu abstraite du gouvernement parlementaire et leur en donner tout à la fois l'intelligence et les mœurs.

Ainsi, la formation d'un ministère sérieusement parlementaire et la réalisation des réformes libérales déjà soumises à l'Assemblée par des membres du centre gauche : telles étaient les conditions de la situation ; ces conditions se fortifiaient l'une par l'autre ; les séparer, c'était s'exposer à un avortement.

Si MM. Thiers et Guizot l'avaient ainsi compris ; si, sans faire amende honorable de leur passé, ils avaient franchement reconnu que le moment était venu de rendre à nos institutions leur caractère essentiellement progressif et d'associer à la vie politique une plus grande partie de cette classe moyenne si patriote et si dévouée au gouvernement de Juillet, alors j'aurais pu entrer avec eux dans une combinaison ministérielle qui n'eût pas été sans force : malheureusement, ni M. Guizot ni même M. Thiers n'en étaient encore arrivés là. Il fallait à ce dernier de nouvelles épreuves pour le conduire à reconnaître la nécessité de ces réformes. Je ne pouvais donc entrer dans un ministère avec ces messieurs, et je le leur déclarai.

J'avais trop vivement attaqué à la tribune le système

qui consistait à séparer les hommes des idées qu'ils représentaient pour en offrir un exemple dans ma personne. Tout le monde dans la Chambre était d'ailleurs à peu près d'accord que je ne pouvais arriver au pouvoir, sans y porter avec moi, sinon la totalité, au moins une notable partie du programme politique de mon parti.

MM. Guizot et Thiers le comprenaient bien eux-mêmes : aussi cessèrent-ils d'insister pour ce ministère à trois dont ils avaient parlé d'abord ; mais, ne croyant pas qu'il fût politique de laisser complétement en dehors le chef et le représentant du gros de l'armée qui avait combattu et vaincu, ils voulurent bien dans leurs projets d'arrangement me réserver la présidence de la Chambre.

La vérité est que tout dépendait, pour la formation du nouveau ministère, de l'accord de MM. Thiers et Guizot, et qu'ils ne purent pas s'entendre. M. Guizot, non sans une apparence de justice et même de modération, expliquait ainsi la situation : « Trois fractions de l'Assemblée ont combattu et triomphé dans la lutte de la coalition ; il est juste que chacun de leurs représentants, MM. Thiers, Odilon Barrot et Guizot, soient compris dans la combinaison ministérielle issue de cette victoire. Je consens à ce que M. Thiers ait le portefeuille des affaires étrangères ; que, si M. Odilon Barrot ne peut et ne veut pas être ministre, il soit le président de la Chambre des députés ; mais, dans ce cas, je tiens à obtenir pour moi le ministère de l'intérieur. » Là il reproduisait sa théorie sur la nécessité de mesurer sa situation dans le cabinet à l'importance que ses amis et lui avaient dans le monde politique : théorie qu'il eût peut-être été plus patriotique de subordonner au salut du gouvernement de Juillet.

La prétention de M. Guizot rencontra un double obstacle : l'un, qui se produisit ouvertement ; l'autre,

en secret. Le premier venait des préventions de la gauche : nous acceptions tous la rentrée de M. Guizot dans le cabinet comme ministre de l'instruction publique, mais il y avait chez nous une vive répugnance à lui concéder le département de l'intérieur. Cette répugnance n'était pas inspirée par de vieux ressentiments politiques que sa conduite récente dans la coalition avait fait disparaître, mais par un sentiment moins aveugle : nous trouvions que les luttes qu'il avait soutenues contre toute réforme libérale et surtout sa participation ouverte aux corruptions électorales étaient trop récentes pour lui confier celui des ministères qui, de tous, était en contact le plus direct avec le corps électoral. Nous soutenions, d'ailleurs, pour adoucir notre refus, que l'importance d'un ministre se mesurait bien plus à la puissance qu'il apportait à son cabinet qu'au titre du portefeuille qu'il possédait, et que M. Guizot, quelque ministère qu'il occupât, serait toujours bien assuré de se faire sa place dans toute combinaison ministérielle. — Cependant M. Guizot et ses amis persistèrent dans leurs exigences.

Quelques députés de la gauche parlaient déjà de faire scission et s'indignaient assez hautement que ce parti doctrinaire, que représentaient de vingt à trente voix au plus, eût la prétention de faire la loi et de s'imposer à la grande opinion libérale.

En ce point, mes amis montraient peu de sens politique : car, si les doctrinaires étaient peu nombreux, ils avaient dans le monde politique une grande valeur relative, indépendamment de ce que, par leurs travaux, leurs habitudes d'esprit, leur talent d'écrivain et d'orateur, par leur ambition même, ils étaient les plus propres dans l'Assemblée à comprendre et à fonder le véritable gouvernement parlementaire. Dans l'état de fractionnement de la Chambre, ce groupe des doctrinaires, tout petit qu'il était par le nombre,

avait cependant formé l'appoint qui nous avait donné la victoire. Ces hommes, qui venaient d'être ministres pour la plupart, avaient pu dire aux préfets et autres fonctionnaires, leurs collaborateurs de la veille : « Souvenez-vous qu'il peut y avoir un lendemain, que les vaincus de la veille peuvent être les vainqueurs du lendemain, et que c'est à ceux-ci que vous aurez à rendre compte de votre conduite. » Cette menace, il faut bien le dire, n'avait pas peu contribué à notre victoire ; il n'eût été que juste de s'en souvenir.

M. Guizot et M. Thiers n'ayant pu s'accorder, ce dernier se montra d'autant plus exigeant sur la condition de mon élection comme président de l'Assemblée, et je vis le moment où cette condition allait être présentée comme le seul obstacle à la formation du cabinet et où j'allais porter toute la responsabilité de l'avortement de la coalition : je dus donc écrire et faire publier par les journaux que ni mes amis, ni moi, n'avions jamais entendu que cette nomination fît obstacle à la formation d'un ministère parlementaire ; que la Chambre, d'ailleurs, devait toujours rester parfaitement libre dans le choix de son président, et que, pour moi, j'étais prêt à renoncer à toute prétention à cet égard ; je dus même renouveler cette déclaration à la tribune.

Le véritable obstacle à la combinaison, et il ne s'avouait pas, bien qu'il fût connu de tous, c'était la répugnance que montrait M. Thiers à avoir à côté de lui M. Guizot dans un ministère aussi important pour la direction du parlement que celui de l'intérieur ; aussi ne fit-il rien pour vaincre les scrupules de la gauche, et la combinaison Thiers-Guizot avorta.

On en essaya une autre sous la présidence du maréchal Soult, qui avorta également par l'insistance que mettait le maréchal à refuser à M. Thiers, qu'il quali-

fiait fort lestement, le portefeuille des affaires étrangères.

On se sépara donc et la coalition fut dissoute ; le pays légal, un moment surexcité, retomba dans l'affaissement et le découragement.

Quant au roi, il n'avait eu rien à faire pour aider à cette dissolution de la coalition : l'orgueil, la vanité, l'entêtement des coalisés y avaient suffi ; il n'avait pas eu à s'en mêler, du moins ostensiblement. Il dut éprouver un grand soulagement le jour où l'on vint lui dire que les coalisés, ne pouvant s'entendre, se séparaient plus irrités que jamais les uns contre les autres. Son gouvernement personnel triomphait, en effet, mais aussi aggravait pour lui cette responsabilité qui devait finir par l'écraser.

CHAPITRE X

SUITE DE LA COALITION

Après cet avortement de la coalition, bien des combinaisons furent essayées et presque aussitôt abandonnées : c'était tantôt le maréchal Soult, donnant l'exclusion à M. Thiers ; tantôt M. Thiers ne pouvant se résoudre à subir la présidence du maréchal. Il y avait cependant un député qui était de toutes les combinaisons et qui se montrait quelque peu ridicule dans son empressement à accepter tout *ministère quelconque* pourvu qu'il y trouvât une place : c'était M. Sauzet, avocat de Lyon, d'une faconde remarquable, qui s'était fait beaucoup d'honneur dans la défense de M. de Chantelauze, lors du procès des ministres de Charles X ; un de ces hommes de grand talent, mais de caractère effacé, qui sont toujours certains de parvenir, surtout lorsque les forces des partis se balancent, parce qu'ils n'ont d'aspérités pour aucun et offrent des facilités à tous.

Cependant la crise se prolongeait : le public s'en inquiétait et la tribune fut enfin saisie.

M. Guizot eut le courage de prendre l'initiative des explications, non pour se justifier, mais pour nous

attaquer, nous ses alliés de la veille. C'était, de sa part, une nouvelle *volte-face* opérée avec une certaine audace : il nous reprochait d'être un parti *anti-gouvernemental*, opposé à tous principes conservateurs, *exclusif de sa nature*, *étroit dans sa politique*, *alarmant pour tous les amis de l'ordre et de la paix*, etc., et tout cela, parce que nous avions fait quelque objection à ce qu'il fût ministre de l'intérieur. L'intention trop évidente de cette sortie était d'opérer entre les centres et lui une réconciliation dont nous ferions les frais. Cette tactique ne lui réussit pas : les coups portés si récemment par lui dans les luttes de la coalition avaient laissé une impression trop profonde et trop récente pour être sitôt oubliés, et l'orateur, lorsqu'il s'annonça comme parlant au nom du parti conservateur, subit l'humiliation d'un éclatant désaveu.

L'attaque de M. Guizot m'appela à la tribune : j'aurais pu l'écraser par le seul récit de ce qui s'était passé entre nous, depuis le jour où il était entré dans mon cabinet, pour unir ses efforts aux miens contre le gouvernement personnel de Louis-Philippe, jusqu'à celui où, dans la discussion de l'Adresse, j'avais été obligé de modérer la violence de ses attaques ; je préférai laisser de côté les personnes pour ne m'occuper que de la situation. Après avoir donné un démenti très-net et très-catégorique à cette assertion, que ma nomination comme président de l'assemblée avait été stipulée comme condition de notre concours, et avoir rappelé ma déclaration écrite que, si ce projet de nomination faisait obstacle à la formation du ministère centre-gauche, nous n'hésitions pas à lever cet embarras par une renonciation complète et absolue, m'adressant cette fois à l'habileté et à l'ambition de M. Guizot, je lui posai cette question :

Est-il bien habile pour un homme qui n'a pas renoncé à

régir les destinées de son pays ; qui se croit appelé, qui est appelé en effet par sa haute capacité à tenir un rang considérable dans la représentation nationale, de jeter ainsi une exclusion systématique à tout un grand parti, et cela sans aucune considération pour les temps, pour les circonstances et pour cette tendance si marquée des esprits à se rapprocher, à s'unir dans les voies d'une sage liberté? Est-ce que ce rapprochement, si rassurant pour l'avenir de notre pays et auquel vous donniez naguère un si éclatant concours, serait devenu tout à coup pour vous un danger et un sujet de frayeur ? (Vive adhésion à gauche.) Ah ! vous devriez bien plutôt reconnaître que c'est dans cette réunion des opinions libérales et progressives qu'est la force et l'avenir du gouvernement constitutionnel. Vous me reprochez d'être *exclusif*, reproche que nous pourrions à bien plus juste titre renvoyer à ceux qui nous dénoncent au monde comme étant à tout jamais incompatibles avec tout gouvernement d'ordre et de paix. Non, nous n'avons jamais voulu frapper d'une exclusion systématique des hommes d'une valeur incontestable et incontestée : nous ne voulons pas en priver le gouvernement et laisser en dehors du pouvoir des forces aussi nécessaires ; mais, lorsque nous avons fait cette concession aux hommes, ne nous demandez pas davantage. Vous vouliez entrer dans le gouvernement comme parti, enseigne déployée ! Pouvions-nous oublier alors que sur cette enseigne étaient inscrits toutes les lois, tous les actes que nous avons le plus vivement combattus ? Je me reprocherais ces explications, si elles devaient ajouter aux incertitudes de la situation politique ; mais ces incertitudes ne tiennent qu'à quelques prétentions personnelles : si on pénètre dans le fond des choses, on reconnaît qu'il y a dans cette Chambre une grande et imposante majorité ; il suffirait de la chercher loyalement et de l'interroger de bonne foi. (Très-bien !) Si je fais la décomposition de ce qu'on appelle le parti conservateur, j'ai déjà montré qu'une grande fraction de ce parti ne s'était ralliée au ministère Molé que sous la double influence de l'amnistie et de la renonciation au système d'intimidation... faites le dénombrement des voix, et dites-moi combien dans cette Chambre dénieront le programme et les tendances politiques du centre gauche. — Ah ! je ne crains pas, moi, d'être désavoué, alors que je dis qu'il n'y aurait pas de la part de cette fraction du parti conservateur d'opposition

systématique contre un ministère centre gauche; j'affirme qu'elle donnerait, au contraire, à un tel ministère son appui énergique sans arrière-pensée, obéissant en cela à l'intérêt du pays. (Très-bien ! très-bien ! — Interruption.) La crise actuelle n'est pas de 40 jours, comme le disait tout à l'heure M. Thiers; elle est de *deux* années : elle remonte à la formation du ministère du 15 avril. Alors je suis monté à cette tribune, demandant que le pouvoir fût remis, non aux hommes qui avaient imaginé et soutenu les mesures illibérales que la Chambre avait repoussées, mais à ceux qui les avaient combattues. Je n'ai pas été écouté : forcé d'abandonner les choses, on a voulu conserver les hommes, et la première condition du gouvernement représentatif a été faussée; alors a commencé cette longue crise, toute remplie d'incertitudes et de combats. Comment la terminera-t-on? Par où l'on aurait dû commencer, c'est-à-dire en faisant aujourd'hui ce qu'on aurait dû faire alors. Il y aura eu deux années perdues, il est vrai; mais elles ne l'auront pas été complétement pour l'éducation politique du pays. (Adhésion.) Messieurs, nous assistons à une grande épreuve : les gouvernements qui se modifient sans révolution, par les voies légales et parlementaires, ce sont ceux qui sont en possession du grand bienfait du gouvernement représentatif. Deux dissolutions successives, une éclatante manifestation électorale avaient assez appris de quel côté étaient les tendances de l'opinion et entre quelles mains il fallait placer le pouvoir. On ne l'a pas fait, on a résisté, et par cela même on a forcé tous les ressorts du gouvernement représentatif. C'est avec bonheur que j'ai entendu ceux qui ont été mêlés aux négociations ministérielles déclarer que la Couronne avait tout cédé, hommes et choses : ce ne sont donc pas les institutions qui ont manqué au pays, ce sont les hommes qui ont manqué aux institutions. (Très-bien !) Des dissentiments que je ne peux pas définir, des défiances qui ne s'expliquent par rien de sérieux, ont tenu en échec les destinées de notre pays. C'est que si parfois nous déprécions trop nos hommes politiques, parfois aussi nous les exaltons trop, et par là nous excitons chez eux un orgueil indomptable. (Mouvement.) Il y a dans notre société moderne un mal qui mérite toute votre sévérité : c'est cette personnalité orgueilleuse qui se décerne de beaux titres, qui s'appelle *dignité personnelle*, comme si la vraie dignité n'était pas dans l'abnégation et le sacrifice,

bien plutôt que dans des prétentions exagérées. (Rumeur sur les bancs des amis de M. Guizot, qui demande la parole.) Je n'en dirai pas davantage : la responsabilité est bien grande pour ceux qui ont ainsi subordonné à leur personnalité les intérêts d'une patrie qui les a faits si grands, si illustres, et qui certes ne les a pas élevés si haut pour qu'au jour des grandes crises ils sacrifient ses intérêts à leurs prétentions personnelles. (Très-bien ! très-bien !)

La leçon était sévère, mais méritée, et j'avais acquis le droit de la donner. Je rencontrai une approbation générale sur tous les bancs de la Chambre. Le *Moniteur* constate qu'en descendant de la tribune je fus félicité par un grand nombre de membres. C'est qu'en effet j'avais signalé la vérité de la situation, en même temps que j'avais indiqué la seule solution raisonnable, celle que tout le monde appelait, en affirmant ce qui était alors vrai, qu'un ministère du centre gauche, avec son programme de réformes libérales, rallierait toutes les opinions. Les soldats dans chaque parti montraient en effet plus de raison et de vrai sens politique que leurs chefs, et cela se comprend : les uns avaient bien pu se laisser égarer par leurs préjugés politiques, mais les autres obéissaient à des préoccupations personnelles, et il est toujours plus facile de rectifier les erreurs du jugement que de régler les écarts de l'orgueil humain.

Aussi plusieurs des amis de M. Guizot, et des plus considérables, MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Jaubert, Piscatory, etc., ne le suivirent-ils pas dans sa défection : ils avaient pris trop au sérieux les principes en faveur desquels ils venaient de combattre, pour changer ainsi subitement de front et de drapeau. Ils auraient sans doute désiré qu'on fît à leur chef une part plus considérable dans le pouvoir; mais ils ne virent pas dans un tel incident une raison suffisante de se faire les auxiliaires du gouvernement person-

nel, après s'en être montrés les adversaires si prononcés.

De même dans les centres, le plus grand nombre, cédant à l'évidence, avait fini par comprendre que le pouvoir n'était désormais possible que dans les mains d'hommes à idées libérales et progressives: ils appelaient un ministère du centre gauche fortement constitué; et un tel ministère, s'il avait pu se former, eût trouvé au moins pour quelques années dans les centres un appui non douteux. Malheureusement ce ministère ne put parvenir à se constituer. Ce n'était pas seulement l'antipathie existante entre M. Thiers et le maréchal Soult qui empêchait cette solution: c'étaient Dufaure et Thiers, qui, amis d'abord et très-capables à eux seuls de donner une grande consistance à un cabinet, se divisaient sur quelques propos de salon, plus ou moins légers, de la part de Thiers; c'était, en outre, M. Passy, qui donnait raison au roi contre M. Thiers sur la question espagnole, et rendait la combinaison tiers-parti de plus en plus impossible; puis c'était Dupin, qui, désigné par une sorte de transaction comme président d'ordre du cabinet, en avait décliné l'honneur, revendiquant fièrement une présidence réelle et non simplement nominale.

La Chambre ayant eu, pendant toutes ces négociations avortées, à nommer son président, les centres, par une très-habile manœuvre, désignèrent pour leur candidat M. Passy, qui eut ainsi les voix du centre gauche et de plus celles des doctrinaires défectionnaires : il ne l'emporta cependant sur moi que de quelques voix.

Cependant la Chambre s'irritait de la prolongation de la crise ministérielle; les interpellations se succédaient à la tribune; les passions hostiles fermentaient au dehors : quelques fanatiques crurent que le mo-

ment était favorable pour attaquer à force ouverte ce gouvernement ainsi embarrassé dans sa marche.

Barbès, un de ces démagogues qui joignaient à un grand courage de sombres haines contre tout état social raisonnable ; Barbès, que nous verrons plus tard jouer un rôle principal dans les perturbations qui ont suivi la révolution de 1848, s'avisa d'arborer en plein jour et au milieu d'une population qui y était bien peu préparée le drapeau de l'insurrection : accompagné de quelques complices, il marcha contre le poste de soldats qui gardait le Palais de justice, le sommant de rendre ses armes ; l'officier de ce poste, s'étant avancé pour demander compte de cette attaque si étrange et si imprévue, tomba blessé mortellement. Les coupables furent aussitôt arrêtés et condamnés à mort ; le roi leur fit grâce de la vie, malgré l'opposition de son conseil.

Il ne fallut pas moins que cette échauffourée pour précipiter la formation d'un ministère dont la composition se ressentit de cet enfantement un peu brusque.

Le maréchal Soult était président du conseil des ministres; MM. Dufaure, Passy, Villemain, Duchâtel et Teste en faisaient partie.

Non-seulement M. Thiers n'y figurait pas, mais, se considérant comme joué et trahi par ses anciens amis du centre gauche, il conserva contre eux un vif ressentiment.

Ce ministère, dans lequel figuraient des hommes animés des meilleurs sentiments, dont plusieurs étaient même aussi puissants par leurs talents que considérés par l'honorabilité de leur caractère, n'était cependant pas né viable. C'était bien un ministère du centre gauche, mais décapité et n'ayant pas une autorité suffisante pour s'imposer tout à la fois au roi et aux partis.

Je crois, leur disais-je dans le débat auquel donna lieu cette solution de la crise ministérielle, je crois à vos protestations en faveur du gouvernement parlementaire; mais, pour réaliser ce gouvernement dans toute sa vérité, il ne suffit pas d'en exprimer la volonté dans une *Adresse*, de l'écrire même dans les colonnes du *Moniteur* : il faut être grand et fort pour couvrir la Couronne, d'autant plus grand et plus fort, que celui qu'on veut couvrir est plus grand, plus fort lui-même. (Mouvement.)

C'est précisément cette force qui manquait au nouveau ministère, qui se trouva tout d'abord aux prises avec les plus graves difficultés.

La guerre de la Porte Ottomane contre le vice-roi d'Égypte et les victoires de ce dernier venaient de soulever d'une manière menaçante pour la paix du monde la question d'Orient : Méhémet-Ali, soldat de fortune, après avoir détruit les mamelucks en Égypte, s'était assuré dans ce pays une domination absolue, bien qu'il n'en fût que le gouverneur pour le compte de l'empire ottoman. Des dissentiments ayant amené une rupture, et par suite une guerre en règle entre lui et son suzerain, deux victoires signalées remportées par son fils Ibrahim-Pacha, à qui ses expéditions en Grèce avaient déjà donné une éclatante célébrité, avaient mis à peu près à sa discrétion l'empire turc.

Ainsi menacé, le gouvernement ottoman avait eu l'imprudence d'appeler le secours de son redoutable voisin ; le czar, trop heureux de saisir l'occasion qui lui était offerte, s'était hâté d'envoyer une armée qui campait sur le rivage d'Asie, en vue même de Constantinople. L'Angleterre, alarmée de son côté, nous avait proposé d'unir notre flotte à la sienne, de forcer l'entrée du Bosphore et de venir nous opposer aux entreprises du gouvernement russe. Cette offre, comme celle qu'avait précédemment faite l'Angleterre à l'occasion des affaires d'Espagne, fut repous-

sée. Nous semblions avoir résolu de rejeter toute action commune avec le gouvernement anglais, qui se le tint pour dit.

Il nous parut plus politique de nous porter médiateurs entre le gouvernement ottoman et Méhémet-Ali, et d'arrêter le vainqueur, en stipulant pour lui, à titre de dédommagement, le gouvernement héréditaire de l'Égypte et celui de la Syrie.

C'était trop ou trop peu. Si on croyait pouvoir et devoir conserver la puissance turque, afin de ne pas ouvrir cette succession dans laquelle la Russie s'apprêtait à prendre la part du lion, il ne fallait pas affaiblir encore cet empire en le mutilant; si, au contraire, on jugeait que l'établissement turc, avec ses vices organiques, ne pouvait être maintenu, alors il ne fallait pas repousser l'occasion qui s'offrait de le rajeunir en quelque sorte; il fallait ne pas craindre de le voir passer sous une direction aussi intelligente, aussi énergique que celle de Méhémet-Ali. Dans ce cas, bien loin de retenir le vainqueur, il eût été politique de précipiter sa marche et de le pousser sur Constantinople. Or, cette fois, comme toujours, ce fut une politique à expédients qui fut préférée par Louis Philippe. On vint nous demander un crédit de 10 millions pour appuyer notre médiation.

Ce crédit ne pouvait être contesté au fond et fut voté à l'unanimité; mais il fut l'occasion d'un grand et solennel débat, dans lequel la question d'Orient fut examinée, non pas seulement dans ses rapports avec la querelle survenue entre le gouverneur de l'Égypte et son suzerain, mais sous ses aspects les plus généraux. MM. de Tocqueville, Lamartine, Guizot, y exposèrent chacun la solution vers laquelle ils inclinaient.

M. de Lamartine déclara l'empire ottoman mort et sa succession ouverte : il avait, disait-il, dans son

voyage en Orient, touché ce cadavre, et il ne s'agissait plus que de régler le partage de sa succession.

C'est surtout cette opinion que je m'attachai à combattre :

Pourquoi, disais-je dans la séance du 3 juillet 1839, sommes-nous si alarmés du conflit qui existe entre la Turquie et l'Égypte et y attachons-nous un intérêt européen? C'est uniquement parce que ce conflit amène l'intervention armée de la Russie : car, supposez que cette intervention soit rendue impossible, alors il n'y a plus dans toute cette affaire qu'une querelle domestique entre un vassal puissant et son suzerain, querelle qu'on pourrait abandonner à elle-même. C'est donc de l'intervention et du protectorat russe qu'il s'agit : c'est là, et là seulement, qu'est le danger auquel il faut pourvoir.

Et pour cela, je voudrais réunir, non-seulement toutes les forces de mon pays, mais encore celles de l'Europe occidentale entière : je voudrais qu'il se formât entre ces puissances, non un lien d'intérêt et d'égoïsme, comme celui qui n'a dominé que trop longtemps leur politique, mais un lien de protection du faible contre le fort, et de conservation du droit contre l'abus de la force; je voudrais entre ces puissances, non la complicité d'un partage immoral, mais celle de la conservation et de la défense des nationalités.

On voit que je traçais, par anticipation, les conditions de l'alliance qui, plus tard, a produit la guerre de Crimée.

Sur la question de la vitalité de l'empire turc, voici ce que je disais :

On a dit qu'il y avait un vice intérieur qui travaillait l'empire ottoman et le condamnait fatalement à une dissolution lente mais inévitable; que toute sa force vitale était dans son fanatisme religieux, et que, ce fanatisme venant à s'évanouir, avec lui s'éteignait aussi le principe de vitalité de cet empire; que c'était là un fait fatal qu'il fallait bien subir.

Je ne crois pas, Messieurs, que le sentiment religieux,

dans lequel la nationalité turque puise en effet sa force, soit bien affaibli dans ce pays. Les temps ne sont pas éloignés où nous avons vu des musulmans mourir pour leur religion. Or, quand un peuple se fait tuer pour ses croyances et pour sa patrie, c'est que le sentiment de la nationalité est loin d'y être éteint. Que l'Europe cesse de saisir toutes les occasions d'affaiblir, de mutiler la Turquie, et la Turquie vivra. Quant aux intérêts de la civilisation, la question n'est pas posée entre la civilisation russe et la civilisation turque, mais bien entre la civilisation occidentale et la civilisation russe; et c'est pour que cette dernière n'envahisse pas et n'absorbe pas la première, que nous devons à tout prix empêcher que le gouvernement russe n'absorbe l'empire ottoman et n'occupe Constantinople.

Ici je démontre que toutes les puissances de l'Occident, sauf la Russie, sont unies dans un intérêt commun, et que c'est à la France précisément, parce que son intérêt est encore plus moral que politique, de prendre l'initiative de cette alliance défensive contre cette nouvelle invasion des barbares.

La récompense d'une telle politique, disais-je en terminant, ne serait pas un accroissement de territoire, je le sais, mais une influence assurée en Europe. Vous feriez passer le rôle de puissance conservatrice en Europe, des mains de la Russie, qui l'a usurpé depuis 1815, dans celle de la France; avec cette différence que la Russie s'en servait comme moyen d'oppression des libertés et des nationalités, et que vous, vous la ferez tourner au profit de la liberté et de la vraie civilisation européenne : c'est là le rôle qui vous appartient; mais vous élèverez-vous à la hauteur d'une telle mission? Si vous l'entrepreniez sans être bien résolus à la poursuivre dans toutes ses conséquences, même en y consacrant les ressources de votre pays, elle vous écraserait. Dans cette pensée, vous pressentez bien que je ne vous conteste pas le crédit de dix millions que vous demandez; je suis même tenté de le trouver insuffisant, et de vous rappeler cette réponse d'un célèbre banquier à Napoléon, qui voulait lui emprunter quarante millions seulement : — Je suis prêt à vous prêter, non quarante millions seulement, mais deux

cents : car alors vous pourrez vous sauver et me rembourser; tandis que le prêt que vous me demandez ne serait qu'un argent perdu. (Approbation générale.)

Mais, comme je le disais, *il était plus facile de voter dix millions que de voter de la grandeur et de la résolution.*

Le ministère trouva moyen de choisir entre l'opinion de M. de Lamartine et la mienne, c'est-à-dire entre la Turquie à partager et la Turquie à faire vivre en la protégeant énergiquement, une espèce de juste milieu. Il ne s'expliqua pas devant la Chambre; mais il commença par remplacer notre ambassadeur à Londres, le général Sébastiani, qui passait pour très-froid à l'égard de Méhémet-Ali, par M. Guizot, qui, dans la discussion, s'était au contraire déclaré grand protecteur de la nationalité arabe et très-confiant dans les destinées futures de cet empire dont, selon lui, le gouvernement égyptien posait les premiers fondements.

C'est ainsi que la question d'Orient fut engagée par le ministère dans une fausse voie où nous devions un jour trouver toutes les forces de l'Europe occidentale coalisées contre nous.

Le roi, qui ne perdait jamais de vue ses petits intérêts de famille, voulut mettre à profit ce ministère à couleur libérale pour obtenir une dotation en faveur du duc de Nemours, qui allait épouser une princesse de Saxe-Cobourg. Il ne réussit qu'à précipiter la chute de ce malheureux ministère. Voici comment la chose se passa; c'est un des plus étranges épisodes de notre histoire parlementaire.

On se rappelle que, dans la commission de la liste civile, j'avais vainement insisté pour que les biens propres du roi fussent confondus avec ceux de la liste civile. L'influence du roi l'avait emporté; et la loi qui réglait sa liste civile et la dotation de la couronne, si

elle avait permis au roi de conserver tous ses biens propres, avait imposé au père la condition bien naturelle de doter ses enfants avec ces mêmes biens et de ne recourir à l'État qu'au cas où ils seraient insuffisants. Lors donc que, dans la commission nommée sur le projet de dotation du duc de Nemours, le ministre des finances, M. Passy, se présenta pour justifier cette dotation, en ma qualité de président de cette commission, « je lui demandai s'il nous apportait la justification de l'insuffisance des biens laissés au roi pour doter ses enfants, lui faisant remarquer que ce n'était qu'au cas où cette insuffisance nous serait prouvée, que nous pourrions proposer à la Chambre d'y suppléer par une dotation ; que telle avait été la condition expresse de la dérogation à l'appropriation à la couronne de tous les biens propres du roi lors de son avénement au trône, et que, cette condition, il ne nous était pas possible de ne pas la faire respecter. »

Le ministre éluda la question, en nous disant qu'il existait à cet égard une notoriété dont nous devions nous contenter. — Je le pris à part et lui dis confidentiellement que ce que la commission désirait, c'était que la loi fût au moins respectée dans sa lettre ; que, s'il nous fournissait une justification quelconque de l'insuffisance des biens du roi, nous ne nous montrerions pas très-difficiles sur cette justification. M. Passy me laissa comprendre que le roi ne voulait fournir à aucun prix la preuve que nous lui demandions, voulant garder le bénéfice de la loi qui lui avait conservé ses biens, sans en remplir les conditions. — Alors la commission conclut au refus de la dotation ; ce refus passa dans l'assemblée, au grand ébahissement des ministres, à une assez forte majorité, et cela sans discussion contradictoire. Il avait été convenu entre les diverses oppositions qu'on s'interdirait tout débat, et que les orateurs ministériels resteraient sans con-

tradicteurs. Aussi, disait-on assez plaisamment de ce malheureux ministère : *Qu'il avait été étranglé entre deux portes par des muets.*

A la suite de la démission des ministres, M. Thiers fut appelé par ordonnance du 1er mars 1840. Cette fois, il était maître de la situation : personne ne lui disputait ni la présidence du conseil ni le portefeuille des affaires étrangères. Il composa son ministère de ceux de ses amis du centre gauche qui n'avaient pas irrévocablement rompu avec lui : MM. Dufaure et Passy restèrent en dehors de la combinaison. Il n'apportait donc pas avec lui au pouvoir toutes les forces du centre gauche, dont il s'était aliéné les hommes les plus considérables. Quant au parti conservateur, le nouveau ministre ne pouvait compter que sur ces hommes qui, dans toute assemblée, sont d'avance acquis au gouvernement. L'appui de M. Guizot et de ses amis était plus que douteux : on peut donc dire, sans aucune exagération, que ce ministère, malgré le talent et l'ascendant de son chef, était condamné dès sa naissance à vivre de notre appui. Pour le lui accorder, nous avions stipulé certaines réformes, telles que l'extension du droit électoral aux citoyens déjà portés sur la liste du jury; quelques incompatibilités destinées à réduire le nombre des fonctionnaires dans le parlement, et enfin, la restitution au jury de l'attribution générale et absolue en matière de délits politiques. Nous laissions d'ailleurs au ministère le soin de choisir le moment le plus opportun pour la réalisation de ces réformes.

Que M. Thiers ait apporté une complète loyauté dans ces conventions, je n'en doute pas; et cependant M. de Remilly, un des membres les plus modérés du centre gauche, ayant proposé une réforme tendant à créer certaines incompatibilités contre les députés fonctionnaires, un des ministres, M. le comte Jaubert,

ministre des travaux publics, s'avisa d'écrire à un de ses amis, M. de Vatry, la lettre suivante :

MON CHER COLLÈGUE,

Nous voudrions enterrer la proposition Remilly dans la commission même qui sera nommée demain. Permettez-moi, dans ce but, que je crois aussi le vôtre, de vous recommander la candidature de M. Ganneron dans votre bureau.

Je crois que M. Thiers n'avait ni approuvé ni même connu cette étrange démarche de son collègue, lequel, dans tous les cas, s'était fort mal adressé : car M. de Vatry était conservateur, mais très-loyal ; et, au lieu de se faire le complice de cette manœuvre, il la dénonça à la tribune.

Un pareil procédé aurait suffi pour rompre l'accord qui s'était formé entre le ministère et nous, et pour nous autoriser à refuser notre concours à des ministres qui se jouaient ainsi de leurs engagements. Le mouvement en faveur des réformes libérales se prononçait d'ailleurs de plus en plus, et le ministère n'imagina rien de mieux, pour donner satisfaction à ce mouvement de l'opinion ou plutôt pour y faire diversion, que de remuer les souvenirs de l'Empire et d'en exalter les gloires. Louis-Philippe se prêta à ce jeu : il ne croyait avoir à craindre que les réformes libérales ; tout ce qui tendait à en éloigner les esprits lui paraissait bon.

Et alors nous vîmes une série de démonstrations toutes napoléoniennes : la statue de l'empereur fut d'abord replacée avec pompe sur son ancien piédestal de la colonne de la place Vendôme ; des discours furent prononcés, des revues passées en son honneur, etc. : rien ne fut négligé pour donner le plus grand éclat à cette sorte d'apothéose. Ce n'est pas tout : le gouvernement obtint des ministres anglais la

permission de transporter les dépouilles de Napoléon de Sainte-Hélène en France, pour y être déposées sous le dôme des Invalides. Un fils du roi, le prince de Joinville, fut même chargé d'aller chercher lui-même ces précieuses reliques et de les escorter à travers les mers jusqu'en France. Un crédit à cet effet nous fut demandé à la Chambre et voté à peu près sans contradiction. Les conservateurs, comme le roi et les ministres, y voyaient une utile diversion, et pour nous c'était une nouvelle occasion de protester contre les actes de la Sainte-Alliance, qui nous étaient odieux.

Lamartine combattit cependant la mesure. Croyant qu'il allait se placer sur le terrain de la légitimité, je demandai la parole après lui; mais, à ma grande surprise, c'est au nom de la liberté, foulée aux pieds par celui dont on voulait glorifier la mémoire, qu'il s'opposa au projet de loi. Je me sentis alors bien embarrassé, car sur ce terrain je n'avais pas à le contredire; heureusement, il me tira d'embarras en citant, à la fin de son discours, l'exemple de Thémistocle, dont les cendres étaient restées, disait-il, sur la terre d'exil. — « Oui, m'écriai-je, les restes de Thémistocle ont été laissés en Asie; mais c'étaient ses concitoyens qui l'y avaient exilé, après l'avoir condamné : ce n'était pas le fait de l'étranger. »

J'ai assisté, comme député, à la cérémonie dans laquelle le roi reçut l'épée de Napoléon et la déposa sur sa tombe : c'était un des jours les plus froids d'un hiver extrêmement rigoureux. Rien ne pouvait être plus faux que cette scène, car personne ne s'y trouvait dans son rôle naturel; le roi surtout y paraissait déplacé. Qu'y avait-il, en effet, de commun entre lui et Napoléon? On l'appelait bien, quand on voulait le flatter, le Napoléon de la paix; mais c'était par contraste et non par ressemblance. Et puis, comment pouvait-il être sincère dans l'hommage rendu à la

mémoire de celui qui avait fait fusiller le duc d'Enghien, son cousin? Aussi l'enthousiasme populaire était-il tout entier pour l'illustre mort : la légende napoléonienne revivait dans toute sa puissance; les vivants ne paraissaient que d'assez pauvres comparses, appelés à jouer un rôle secondaire dans cette comédie. On avait cru faire diversion aux sentiments de la liberté; on n'avait réussi qu'à ressusciter les souvenirs de l'Empire et à se préparer un successeur.....

Mais à ce moment la question d'Orient arrivait à sa crise suprême, et nous entraîna à la suite du ministère dans les plus graves et les plus dangereuses complications extérieures.

M. Thiers, prenant cette question au point où ses prédécesseurs l'avaient laissée, celui d'une médiation entre la Turquie et l'Égypte et des promesses faites à Méhémet-Ali, insistait auprès de l'Angleterre et des autres gouvernements pour la réalisation de ces promesses; mais il rencontrait, de la part du cabinet anglais surtout, une résistance obstinée. Il avait en vain fait jouer tous les ressorts de la diplomatie et essayé de diviser les quatre puissances, afin d'attirer tantôt l'une, tantôt l'autre, à la politique de la France; il y avait échoué. Il avait alors tenté d'un autre moyen, celui de l'intimidation : des préparatifs de guerre avaient été faits avec un certain éclat. Louis-Philippe s'était prêté, au moins en apparence, à cette politique : dans un discours à Boulogne, il avait parlé de l'honneur national et de sa résolution bien arrêtée de le soutenir même par les armes. Une scène de famille était même venue confirmer ces dispositions guerrières : la reine avait félicité ses fils de leur courage et de leur patriotisme, leur disant qu'à l'exemple des mères spartiates, elle aimerait mieux les voir rapportés morts sur leurs boucliers que de les voir déshonorés; et la nation, qui prenait au sérieux ces dé-

monstrations, s'y était associée avec enthousiasme. Tout se préparait donc pour la guerre; les deux flottes anglaise et française étaient en présence dans les eaux du Bosphore et s'observaient: les *canons*, comme on disait alors, *étaient prêts à partir tout seuls.* Le commandant de notre flotte était l'amiral de Lalande, un de mes amis, homme de mer de la plus haute distinction, qui avait exercé et discipliné ses équipages avec un grand soin; il déclarait pouvoir répondre de la victoire au moins dans les premières rencontres.

Je me rappelle que M. Bulwer, attaché à l'ambassade anglaise à Paris et un des clients intimes de lord Palmerston, venait presque tous les jours dans mon cabinet, pour me sonder sur les dispositions de notre opposition; et je lui répondais invariablement que la nation entière non-seulement applaudissait aux paroles du roi et de ses ministres, mais qu'elle était disposée à aller plus loin qu'eux et ne pardonnerait jamais à l'Angleterre de s'associer à nos ennemis communs pour nous infliger une humiliation.

Cependant je conservais quelques doutes, d'abord sur la sincérité des rapports de notre ambassadeur à Londres, que je soupçonnais ne pas se soucier d'aplanir les difficultés que pourrait rencontrer la politique de son rival, M. Thiers; j'éprouvais également quelques appréhensions sur la sincérité des sentiments belliqueux manifestés par le roi : je pris donc un jour le parti d'aller m'en expliquer avec M. Thiers. Je me rendis un matin à Auteuil, où il avait sa résidence d'été; il mit un grand soin à me rassurer sur l'un et l'autre objet de mes défiances. « *M. Guizot*, me dit-il, *est parfaitement sincère;* et il m'offrait de mettre sous mes yeux sa correspondance. *Quant au roi et à sa famille, si vous aviez assisté*, me disait-il, *à la scène qui a eu lieu hier à Saint-Cloud, vous ne douteriez pas un seul instant*, ajouta-

t-il, *de leur sincérité.* » Et alors il me raconta ce qui s'était passé entre le roi, la reine et leurs fils : je me retirai à peine convaincu.

Lord Palmerston avait des raisons particulières d'être encore moins crédule que moi : on sait que la diplomatie du roi était toujours double; à côté de la correspondance officielle, qui se poursuivait par les dépêches échangées entre les ministres, il y en avait une confidentielle, la seule sérieuse, qui émanait directement du roi. C'est probablement dans cette dernière correspondance que lord Palmerston avait puisé l'assurance que toutes ces démonstrations belliqueuses de Louis-Philippe n'avaient rien de sérieux. On cite de lui un mot insolent que la France ne lui a jamais pardonné; on lui parlait des menaces de guerre de Louis-Philippe : « Lui, aurait-il dit, faire la guerre ! vous plaisantez ! sachez bien que, quand je le voudrai, je le ferai passer par le trou d'une aiguille. »

Et, en effet, cette prédiction ne devait que trop se vérifier : les quatre puissances ayant résolu d'exécuter le pacte conclu entre elles pour régler, sans la France, et au besoin contre elle, le différend entre le gouvernement ottoman et Méhémet-Ali, le roi changea tout à coup d'attitude et de langage : « *Puisqu'ils ne cèdent pas, il faut bien que je cède,* » disait-il, avec cet air dégagé, plus italien que français, qu'il prenait souvent. Il céda : en effet, notre flotte reçut l'ordre de s'éloigner des côtes de l'Asie ; l'Angleterre s'empara de Saint-Jean d'Acre ; l'armée d'Ibrahim-Pacha abandonna la Syrie en toute hâte et rentra à grand'peine en Égypte.

M. Thiers avait été dupe de bien des manières : il avait été trompé par les quatre puissances qui, à son insu, s'étaient coalisées contre la France : il l'avait été par ses agents sur les forces réelles de Méhémet-Ali en Syrie, et enfin il s'était laissé abuser par les

démonstrations belliqueuses du roi. Il ne parlait pas cependant de se retirer; il avait rédigé une Note en date du 8 octobre, dans laquelle il protestait contre la déchéance que la Porte Ottomane avait prononcée contre son pacha rebelle : dans cette Note était formulée, comme l'*ultimatum* de la France, l'attribution du gouvernement héréditaire de l'Égypte à Méhémet-Ali, avec transmission à sa famille ; nous renoncions pour lui à la Syrie; mais, au lieu de renvoyer la flotte à Toulon, M. Thiers voulait qu'elle se tînt dans le port d'Alexandrie, prête à agir et comme une menace au cas où les puissances voudraient maintenir contre le protégé de la France la déchéance dont la Porte Ottomane l'avait frappé.

Cette Note du 8 octobre, qui, à vrai dire, sous une apparence de menace, concédait à l'Angleterre ce qu'elle exigeait, et faisait disparaître toute cause sérieuse de conflit entre la France et les autres puissances, avait cependant assez d'importance pour que M. Thiers crût devoir me la communiquer : il me donna à cet effet un rendez-vous au ministère des affaires étrangères, et là, en présence de quelques-uns de nos amis, il me lut la dépêche ; mais, par une étourderie que j'aurais pu prendre en fort mauvaise part, il l'avait déjà expédiée à l'étranger au moment où il semblait la soumettre à mes observations. Du reste, il n'y avait rien à changer à des conditions qu'on était bien obligé de subir. Seulement, ce n'était pas la première fois qu'il arrivait à la France, après avoir cru un moment à l'énergie de son gouvernement et répondu à son appel, de retomber dans l'humiliation d'une rétractation; et, chaque fois que cela lui arrivait, elle en gardait un profond ressentiment.

M. Thiers aurait voulu du moins, dans le discours de la couronne, relever par quelques fières paroles cette soumission forcée de notre politique ; mais le roi n'y

consentit pas. Il voyait d'ailleurs l'occasion de se délivrer de ce dernier débris de la coalition, et il n'entendait pas la laisser échapper; il avait fait sonder M. Guizot, qui s'était empressé d'accepter la succession de M. Thiers : celui-ci dut donc donner sa démission, et cette fois sa rupture avec le roi fut définitive.

« Je placerai mon vaisseau sur le promontoire le plus élevé du rivage, disait-il en 1846, et j'attendrai que la mer soit assez haute pour le faire flotter. »

La marée a en effet monté un jour assez haut pour mettre à flot ce vaisseau, mais aussi pour emporter tout à la fois et le navire, et le pilote, et les passagers !...

On m'a souvent reproché l'appui que j'ai prêté au ministère de M. Thiers. Ceux qui m'adressaient ce reproche ne se rendaient pas bien compte de la règle de conduite que je m'étais imposée dès mon entrée dans le parlement, et que j'ai suivie invariablement jusqu'au dernier jour de ma carrière politique : cette règle, je l'avais cependant assez souvent formulée à la tribune.

Nous savons, disais-je dans la séance du 10 janvier 1840, que les réformes chez nous sont toujours sorties de la fournaise des révolutions; et nous, nous voulons faire une réforme politique dans le calme et le silence des passions, par la seule force des convictions et sous la seule influence du parlement.

Or, pour atteindre ce but, je n'avais d'autres moyens que de me rapprocher de toutes les fractions du parlement qui montraient quelques affinités avec mes opinions, d'ouvrir nos rangs à tous ceux qui se détachaient de la majorité; d'apporter dans ce travail lent et successif un grand esprit de conciliation, et non un exclusivisme qui n'aurait laissé de place que pour les solutions violentes : tel était mon programme obligé.

C'est en me maintenant avec une certaine persévérance dans cette voie que j'étais parvenu à dissoudre le parti de la résistance, ou du moins à le transformer à tel point, que sur tous les bancs se répétait ce mot si connu : *Il y a quelque chose à faire.*

C'est le 5 novembre 1840 que se forma le nouveau ministère, dont le vieux maréchal Soult avait consenti à être le président nominal, mais dont les membres dirigeants étaient : aux affaires étrangères, M. Guizot, qui, la veille, ambassadeur chargé de suivre et faire triompher la politique de M. Thiers, consentait, alors que cette politique avait échoué, à le remplacer au pouvoir ; et au ministère de l'intérieur, M. Duchâtel, dont l'esprit souple et facile, fécond en expédients, et toujours sûr de rencontrer la raison vulgaire qui était le plus à la portée de la majorité, corrigeait ce que le talent de M. Guizot avait de trop dogmatique et de trop abstrait.

C'était donc la partie défectionnaire de la coalition des doctrinaires qui avait la direction réelle du cabinet. C'est peut-être par ce point que cette combinaison plaisait le plus au roi : il connaissait assez le cœur humain pour être convaincu qu'il ne trouverait nulle part autant de docilité que chez des hommes qui avaient rompu avec éclat avec leurs anciens coalisés, et que son gouvernement personnel ne pouvait être mieux servi par nul autre que par ces transfuges qui se livraient à lui corps et âme après avoir brûlé leurs vaisseaux.

CHAPITRE XI

MINISTÈRE DU 5 NOVEMBRE 1840. — M. GUIZOT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARÉCHAL SOULT. — ÉLECTIONS DE 1842 ET 1846.

La position était néanmoins pleine de difficultés pour M. Guizot : jusqu'alors il avait paru sur la scène politique, tantôt sous le patronage de M. le duc de Broglie, tantôt sous celui de M. Molé, d'autres fois avec le concours puissant de M. Thiers; mais, cette fois, il était le principal ministre : car le maréchal Soult n'était qu'un nom; ses autres collègues, Martin (du Nord), Humann, l'amiral Duperré, Cunin-Gridaine, Villemain, ne pouvaient songer à lui disputer la prééminence; ils n'étaient, à vrai dire, que des comparses. Il allait donc assumer sur lui seul la direction et la responsabilité du gouvernement, et il arrivait à cette situation dans les plus mauvaises conditions.

Ambassadeur de la France à Londres au moment où s'y traitait la question d'Orient, il avait eu avec son ministre, M. Thiers, de ces rapports nécessairement confidentiels qui, entre des hommes qui se respectent, établissent une véritable solidarité. Dans ce rem-

placement du ministre par l'ambassadeur, il y avait donc déjà quelque chose de choquant; mais cette inconvenance prenait un nouveau caractère de gravité alors que le chassé croisé entre l'ambassadeur et le ministre avait précisément pour cause une négociation malheureuse dans laquelle l'action de ces deux hommes avait été nécessairement commune. Ces considérations n'avaient pu balancer dans l'âme de M. Guizot la satisfaction de prendre une éclatante revanche contre ceux qui l'avaient naguère méconnu et écarté du pouvoir, et cette joie orgueilleuse de se trouver arbitre, au moins apparent, des destinées de son pays!

Il y avait au fond de cette situation qu'il affrontait d'autres difficultés bien autrement sérieuses. M. Guizot allait se trouver en face de toute cette opposition grossie du centre gauche et même d'une grande partie du centre droit qui s'était successivement détachée du parti conservateur : en nombre, le chiffre des opposants atteignait presque la majorité; en talents et en caractères, la balance était au moins égale. C'est donc contre une aussi formidable armée que M. Guizot, avec son impopularité, allait commencer sa campagne.

Il est vrai qu'il avait pour lui l'appui du roi; et cet appui lui assurait les votes aveuglément complaisants de tous ces conservateurs obstinés qui auraient cru manquer à un grand devoir si, dans une seule occasion, ils s'étaient permis de voter dans un sens contraire à la volonté royale.

Mais ce concours du roi et de la majorité conservatrice, de quel prix M. Guizot les payait-il? Il entrait au pouvoir, non comme un ministre qui s'impose à la suite d'un mouvement d'opinion, ou comme représentant les forces d'un parti, ainsi qu'il y serait entré si la coalition n'eût pas avorté, mais comme un

transfuge amnistié qui avait beaucoup à se faire pardonner [1].

En outre, ayant brisé à jamais avec ses anciens amis, il n'avait plus de retraite à espérer hors du pouvoir, et le roi le savait bien. Cette position créait à M. Guizot une sorte d'abnégation fatale et aveugle, à laquelle il ne s'est que trop obstinément soumis jusqu'au dernier jour.

Les explications parlementaires qui suivirent la formation de ce ministère furent embarrassées. M. Guizot se justifia assez mal d'avoir entretenu son prédécesseur dans la fausse assurance que le gouvernement anglais ne se réunirait jamais à la Russie contre la France : « *J'ai affirmé*, dit-il, *et on ne m'a pas cru!* » Il glissait légèrement sur le fait d'avoir consenti à remplacer au ministère des affaires étrangères le ministre dont il avait contribué à égarer et à compromettre la politique.

M. Thiers, de son côté, à qui l'on reprochait d'avoir dépensé quatre à cinq cents millions pour arriver à une humiliation, en était réduit à s'excuser sur ce qu'il avait été trompé et sur les forces de Méhémet-Ali, et sur la persévérance du roi dans ses résolutions guerrières, et spécialement sur les dispositions de l'Angleterre : triste rôle, pour un homme d'État, d'avoir été trompé par tout le monde! sa chute était cruelle, sans doute, mais il la ressentit trop vivement. J'intervins pour le couvrir et le relever.

« Les hommes qui tombent pour avoir pris trop à cœur l'honneur de leur pays et avoir eu trop de confiance en lui sont rares, dis-je : il faut les honorer, et non les accabler. »

1. Inutile de rappeler les articles du *Journal des Débats*. On signifiait simplement à M. Guizot qu'on pouvait lui donner ses votes, mais son estime, jamais !

Le débat fut sans élévation et sans dignité, comme l'avait été l'avortement qui y donnait lieu; quant au vote, il ne pouvait être douteux. L'adresse, après quelques modifications que nous obtînmes de la pudeur de la majorité, et qui tendaient à rendre moins crues et moins honteuses, après les menaces qui nous avaient été faites, nos protestations en faveur de la paix, fut votée par 247 voix contre 161 : la majorité conservatrice se trouvait de nouveau reconstituée, et par conséquent toute réforme indéfiniment ajournée.

Peu de temps après l'adresse, nous fûmes saisis du projet de loi sur l'importante question des fortifications de Paris. Lorsque précédemment cette question avait été, comme subrepticement, glissée dans une disposition du budget, j'avais critiqué cette manière incidente d'introduire un si grave débat; mais, tout en critiquant la forme, j'avais formellement réservé mon opinion sur le fond de la question, et cette opinion était entièrement favorable aux fortifications de Paris, malgré l'espèce de défaveur publique qui s'y attachait.

Deux fois dans ma vie j'avais eu la douleur de voir Paris tomber, presque sans combat, au pouvoir de l'étranger, et toute la France suivre sans résistance le sort de sa capitale : je ne pouvais rester indifférent devant un projet qui avait pour but de prévenir le retour de pareils malheurs. Aussi, lorsque ce projet nous fut présenté dans un projet séparé, n'hésitai-je pas à l'appuyer.

Les fortifications de Paris étaient fort peu populaires en France : on savait que Louis-Philippe tenait beaucoup à environner Paris de forts détachés, et les défiances qu'il inspirait faisaient que le peuple rattachait, bien à tort sans doute, à ce projet, des pensées d'oppression : je savais donc qu'en appuyant ce projet je risquais jusqu'à un certain point ma popularité;

mais j'ai toujours pensé que la popularité n'est bonne, comme toute force, qu'à être dépensée utilement et à propos : j'appuyai mon opinion en faveur des fortifications de Paris sur cette considération, qui était décisive pour moi, à savoir que, par l'effet de notre centralisation, Paris étant le cœur de la France, et toute la vie du pays étant concentrée dans ce point, il fallait au moins le protéger contre les premiers coups de l'étranger, par une cuirasse.

Si je vivais en Espagne, disais-je, ou même en Allemagne, ou dans tout autre pays où une telle centralisation n'existe pas, je regarderais encore comme important d'empêcher que le siége du gouvernement, avec toutes ses ressources, toutes ses influences, ne pût être trop facilement enlevé par l'ennemi. Mais cette importance serait bien moins vitale pour ces pays qu'elle ne l'est pour la France. En Espagne, la capitale étant prise, tout n'est pas désespéré : un centre de résistance peut encore être établi dans chaque ville; partout des juntes peuvent s'organiser, correspondre, se relier ensemble... Mais dans la France, telle que nos institutions et nos mœurs l'ont faite, en est-il de même? Ne nous faisons pas illusion, la résistance nationale serait profondément compromise, comme elle l'a été déjà deux fois, le jour où Paris serait tombé!... Comment en serait-il autrement dans un pays où vous avez tout désagrégé pour tout concentrer sur un seul point? Quoi! vous vous effrayez, comme d'une monstruosité, de ce que deux petites communes pourraient correspondre entre elles à l'occasion d'un chemin vicinal; et vous vous étonnerez que, Paris étant tombé dans les mains de l'ennemi, le reste de la France se soumette!... Oui, il faut fortifier Paris. C'est à toi, peuple héroïque, que nous donnons ces remparts; c'est à ta loyauté, à ton courage, que nous les confions : avec ces remparts, tu pourras être appelé un jour à sauvegarder, non-seulement ta liberté, mais celle du monde. (Vive approbation.)

Le roi et tout le parti militaire voulaient les forts détachés, pour avoir hors de Paris des points d'appui contre l'ennemi du dehors, et peut-être aussi contre

les adversaires de l'intérieur; et nous, nous voulions l'enceinte continue, qui ne pouvait jamais être pour les citoyens de Paris qu'une protection et non une menace. Les deux opinions se rapprochèrent et se concilièrent : le gouvernement nous accorda l'enceinte continue, et nous lui concédâmes les forts détachés, à la condition toutefois qu'ils seraient ouverts à la gorge et assez rapprochés des remparts pour ajouter à leur force défensive, pas assez pour inquiéter Paris. Il fut en conséquence écrit dans la loi, tant la défiance était grande ! que les travaux des remparts et ceux des forts seraient faits simultanément. Dans ces conditions, cette mesure, que l'on devait compléter plus tard en étendant la limite de Paris jusqu'aux fortifications, fut votée à une assez forte majorité. Elle a été amèrement critiquée ; et pourtant elle a une utilité préventive incontestable, alors même, ce qui est fort à désirer, qu'elle ne devrait jamais être mise à l'épreuve [1].

Quelle que fût la réaction que l'avortement de la coalition et la triste campagne de M. Thiers en Orient eût opérée dans la Chambre, ce n'en était pas moins la même qui avait été élue à la suite du grand mouvement libéral et progressif imprimé au corps électoral en 1839. De plus, le moment où tout le monde dans cette Chambre semblait converti à la nécessité de quel-

1. On nous opposait, lors de la discussion des fortifications, entre autres objections, celle tirée d'une impossibilité prétendue de trouver dans les carrières des environs de Paris une assez grande quantité de matériaux pour suffire à un travail aussi colossal. Dans tous les cas, nous disait-on, ces matériaux, par leur épuisement ou leur excessive cherté, rendraient toute autre construction dans Paris désormais impossible. Eh bien, il est arrivé, contrairement à ces prévisions, que j'appuyais, il faut bien le reconnaître, sur des calculs assez plausibles, que l'ouvrage des fortifications, ayant provoqué et facilité de nouvelles exploitations, bien loin de diminuer la masse des matériaux de construction, les a augmentés dans une énorme proportion. Nous citons le fait pour apprendre à se méfier des apparences et des probabilités en matière de calculs économiques.

ques réformes était trop récent pour qu'au moins par pudeur et par prudence les ministres ne fussent pas obligés pendant quelque temps encore de louvoyer sur ces questions de réforme.

Les difficultés de cette situation se trahirent dès le début de la session.

M. Jouffroy ayant, dans le débat de l'adresse, posé catégoriquement la question de savoir *si le ministère était du parti de la résistance ou de celui des concessions*, les ministres éludèrent la question et se refusèrent obstinément à se prononcer. Mais cette réponse, elle était dans leur refus même de répondre. Il était bien évident, en effet, que les ministres résisteraient à toute réforme, tant que le roi n'en voudrait pas; c'était trop exiger d'eux que de les forcer à le dire tout haut, il suffisait que cela fût entendu : les centres le comprirent et votèrent en masse pour le nouveau ministère, en dépit et peut-être à cause de ses réticences.

Mais une proposition de réforme parlementaire formulée par M. Gaugnier vint bientôt renouveler les embarras du ministère, qui prit encore le parti d'éluder. M. Guizot objectait à cette réforme qu'elle venait trop tôt et qu'elle infirmerait l'autorité morale de la Chambre. « Il n'y a pas, disait-il, un homme d'honneur qui, après avoir mis en question l'existence d'une grande partie de ses collègues, voulût laisser une partie de la Chambre sous le coup d'une pareille décision, etc. »

Je montai à la tribune pour déjouer cette tactique et pour forcer les ministres à confirmer ou à rétracter la promesse que leurs prédécesseurs nous avaient faite d'une réforme parlementaire.

La proportion, disais-je, des fonctionnaires dans la Chambre tend à s'élever du tiers aux deux cinquièmes : or une constitution dans laquelle le pouvoir ne serait contrôlé

que par ses propres agents ne serait plus une vérité, mais un indigne mensongne... (Applaudissements à gauche.) Si la liste des candidats ministériels avait passé tout entière dans les dernières élections, ce mensonge se serait complétement réalisé : car sur cette liste il n'y avait que des fonctionnaires. Vous dites qu'en ce moment les fils de famille font leur éducation politique, et qu'en attendant qu'elle soit achevée il faut que le cadre politique soit rempli par les fonctionnaires. Ainsi, voilà la perspective que vous présentez au pays : une Chambre composée en grande partie de fonctionnaires, avec une réserve de jeunes hommes de loisir pour les remplacer un jour ! Ce n'est pas ce que la révolution de juillet promettait à la France. Malheureusement, nos mœurs publiques tendent à aggraver le mal bien plus qu'à y porter remède ; toutes nos tendances, toutes nos habitudes, je dirai même tous nos besoins, nous portent vers le pouvoir. Nous en sommes encore à cette époque de l'Empire où ne pas être fonctionnaire, c'était n'être rien, c'était se trouver en quelque sorte en dehors de la société active et vivante. Cette tendance n'a malheureusement rien perdu de sa puissance : les uns arriveront à la députation pour devenir fonctionnaires; les autres, parce qu'ils le sont et que la qualité de député décuple leurs chances d'avancement. Si une réaction se prononçait un jour contre cette tendance, ne craignez-vous pas qu'elle ne nous jette *dans un excès contraire, celui des incompatibilités absolues ou des mandats impératifs* (prophétie qui s'est réalisée) ? Au reste, ce ne sont pas les raisonnements qui font défaut à la proposition ; ce sont les temps qui lui sont contraires. Nous sommes condamnés à traverser les vicissitudes les plus diverses : tantôt celles où domine un esprit libéral et progressif; tantôt celles où règne un esprit rétrograde et de résistance aveugle. (Vive rumeur au centre.) Et cependant un cabinet qui n'appartient pas à notre opposition, composé des éléments les plus modérés de cette Chambre, d'hommes qui avaient donné le plus de gages de leur amour de l'ordre et de leur éloignement pour toutes les innovations dangereuses, avait pris l'engagement solennel d'appuyer cette réforme, la considérant comme étant arrivée à maturité... Les temps sont changés, je le reconnais : il ne faut plus parler de progrès; il faut dire anathème à toute réforme et faire la théorie de l'immobilité, pour être écouté avec faveur et obtenir les applau-

dissements de la majorité. Eh bien, soit, Messieurs! que du moins les positions se tranchent nettement. Je n'adresserai qu'un seul mot à une partie considérable de cette majorité : je la conjure de se souvenir de ce beau mouvement de l'opinion publique dont elle est sortie, de ne pas déserter un drapeau sous lequel elle a vigoureusement combattu, et qui ferait encore sa gloire et sa force. (Marques d'une vive approbation à gauche.)

La proposition, vivement combattue par le ministère, qui s'enhardissait peu à peu à rejeter le programme du centre gauche, fut repoussée ; et la politique du gouvernement, à partir de ce moment, prit une allure plus prononcée et plus hardie dans la voie de la résistance à toute réforme quelconque.

Une question étrangère vint soumettre à une nouvelle épreuve la situation équivoque du ministère.

Nos rapports avec l'Espagne avaient tout à coup changé de caractère : il ne s'agissait plus de savoir, comme sous le ministère de M. Thiers, si on appuierait la révolution espagnole par des actes ou par de simples vœux; il s'agissait cette fois d'une rupture ouverte avec cette révolution, et cela parce que le général Espartero avait été nommé régent pendant la minorité de la reine Isabelle.

M. de Salvandy, ayant été envoyé comme ambassadeur à Madrid, avait reçu du roi l'instruction formelle de ne remettre ses lettres de créance qu'à la reine en personne, quoique mineure, et non au régent, le général Espartero : c'était tout à la fois adresser un outrage au régent et attaquer ouvertement la constitution de l'Espagne; c'était, il faut en convenir, pour un roi issu d'une révolution populaire, porter bien loin la haine des parvenus et les susceptibilités du sang royal.

Le gouvernement espagnol, bien entendu, se refusa à recevoir dans de telles conditions l'ambassadeur de

la France. Les puissances absolues du continent nous approuvaient fort d'avoir ainsi revendiqué, au risque de nous brouiller avec une nation amie, les droits des familles régnantes; quant à l'Angleterre, tantôt approuvant notre conduite, tantôt proclamant le droit des Cortès de régler et d'interpréter à leur gré leur constitution, elle se riait des embarras que nous nous forgions ainsi à plaisir et s'apprêtait tout doucement à en profiter, soit pour faire accepter son traité de commerce, auquel elle tenait par-dessus tout, espérant soumettre l'Espagne à la même condition que le Portugal, soit pour préparer le mariage de la reine avec un Cobourg.

Cette situation, qui n'est ni la paix ni la guerre, disais-je dans le débat auquel cet incident donna lieu, ne peut se prolonger sans compromettre gravement les intérêts de la France. Avez-vous oublié que l'Angleterre, qui est certainement très-scrupuleuse sur l'étiquette monarchique, mais qui l'est encore plus sur ce qui touche à ses intérêts commerciaux, est là, envenimant sous des apparences de bienveillance la querelle entre les deux gouvernements, joyeuse intérieurement de la division qui a éclaté entre nous, s'apprêtant à l'exploiter et vous voyant avec plaisir jouer le jeu de sa politique. (*A gauche :* Très-bien ! très-bien !)

Il est une autre éventualité que je ne ferai qu'indiquer : le moment approche où toutes les diplomaties de l'Europe auront à se préoccuper d'un mariage qui fixera, selon elles, pour tout un règne, l'influence à exercer sur l'Espagne, soit en faveur de la France, soit dans l'intérêt de ses adversaires : une grande responsabilité pèse sur le gouvernement. La Chambre n'est pas encore engagée; mais, si elle continuait à approuver implicitement, par son silence, cette politique, elle aurait sa grande part dans cette responsabilité. Je demande à la Chambre de se souvenir un peu de ces nobles élans qui l'inspiraient à son origine et lui traçaient d'avance la carrière législative qu'elle avait à parcourir; aux hommes qui naguère combattaient avec nous dans une lutte mémorable et qui se trouvent en majorité dans le cabinet, je rappellerai ce que nous disions alors : ils proclamaient bien haut alors

avec nous qu'il ne fallait pas que la Chambre se désintéressât complétement de la marche de notre diplomatie ; que, lorsque cette marche inclinait trop vers des affections de famille qui se concilient mal avec les intérêts de notre révolution, il était bon qu'elle intervînt, ne fût-ce que pour redresser les erreurs et réparer les fautes de cette diplomatie avant que leurs conséquences fussent irréparables. (Nombreuses marques d'approbation.)

On le voit, je ne négligeais aucune occasion de rappeler à l'Assemblée quels avaient été, à son origine, ses sentiments et ses tendances; comme aussi les ministres ne négligeaient rien pour les lui faire oublier, et ils n'y réussirent que trop.

Cependant l'année suivante, en 1842, un membre influent du centre gauche, M. Ganneron, ayant fait une proposition pour étendre les incompatibilités, cette proposition ne fut rejetée que par une majorité de 8 voix : 198 contre 190; — et M. Ducos, ayant demandé l'admission des capacités dans la liste électorale, obtint une minorité imposante de 193 voix.

Il y eut même une occasion, celle du droit de visite, où la Chambre parut se souvenir un moment de son origine.

En 1831 et 1832, notre gouvernement, comme pour sceller ce qu'on appelait alors la rentrée de la France dans le concert européen, avait assez légèrement concédé à l'Angleterre le droit de visiter en mer nos vaisseaux marchands, sous le prétexte de supprimer plus efficacement la traite des esclaves. Il est vrai que le même droit nous était attribué à l'égard des vaisseaux anglais; mais ce droit, qui pour nous était à peu près illusoire et sans application, était au contraire pour les Anglais, à raison du nombre et de l'extension de leurs croiseurs, un puissant moyen d'exercer sur les mers cette police universelle qui a été de tout temps l'objet de leurs prétentions et le

but de leurs efforts. De nombreuses vexations subies par nos vaisseaux marchands avaient éveillé l'opinion sur les dangers de ces traités ; et néanmoins M. Guizot, comme pressé de renouer avec l'Angleterre et de se faire pardonner les torts qu'elle avait eus envers nous dans la question d'Orient, signa, le 20 décembre 1841, un nouveau traité qui non-seulement confirmait, mais étendait les droits que le traité précédent avait donnés aux croiseurs anglais : c'est par cette porte qu'il déclarait rentrer dans le concert européen.

Cette fois, ce fut le parti conservateur qui prit lui-même l'initiative de l'attaque : un amendement de M. J. Lefebvre, banquier et conservateur ardent, demanda hautement que notre commerce fût replacé *sous la surveillance et la protection exclusives de notre pavillon.* Cet amendement, malgré la résistance de M. Guizot, qui prétendait que, si la Chambre l'adoptait, elle le placerait *entre une faiblesse et une folie*, fut néanmoins voté par la presque unanimité du parlement. M. Guizot se trouvait par là dans un cruel embarras, placé qu'il était entre la nécessité de faire honneur à sa signature et la crainte de se brouiller avec la majorité. Il crut pouvoir s'en tirer en annonçant qu'il demanderait et obtiendrait des modifications au traité ; la majorité lui répondit très-brutalement, par l'organe de M. Dupin, qu'il ne s'agissait pas de modifier un traité essentiellement vicieux et qui constituait les *Anglais gendarmes de la mer, mais qu'il fallait y renoncer tout à fait et même négocier pour rapporter l'ancien traité.* Force fut bien de céder, et M. Guizot dut refuser de ratifier le traité qu'il avait consenti. Il biffa pour ainsi dire lui-même sa propre signature.

Pour un homme qui eût moins tenu au pouvoir, il y avait là un motif péremptoire de remettre son portefeuille : c'est bien le moins, en effet, qu'un ministre

mette l'honneur de sa signature sous la garantie de sa démission. Mais M. Guizot avait fait trop de sacrifices au désir d'arriver à la situation qu'il occupait, pour la sacrifier à de telles susceptibilités ; seulement, averti par ce retour de la majorité vers ses souvenirs d'indépendance, il fit prononcer la dissolution de la Chambre, et, le 10 juillet 1842, eurent lieu les élections.

MM. Guizot et Duchâtel apportèrent dans cette lutte électorale la même ardeur qu'ils avaient déployée dans la lutte précédente contre M. Molé ; mais les rôles étaient complétement intervertis : cette fois, ils ne combattaient pas contre le gouvernement personnel du roi ; ils étaient devenus ses auxiliaires dévoués ; ils n'étaient plus nos alliés, mais nos adversaires déclarés ; ils n'avaient plus à dénoncer ou menacer les préfets qui se permettraient d'exercer une pression illégitime sur les électeurs, mais au contraire à les y encourager ; ils se servaient de l'arme si puissante de la centralisation avec une audace et une violence que ne s'étaient jamais permises leurs prédéceseurs. L'un des traits les plus saillants du caractère politique de M. Guizot, c'est cette facilité qu'il a montrée dans les différentes circonstances de sa vie publique à se porter brusquement et à peu près sans transition d'une extrémité à l'autre.

Déjà nous l'avions vu avant la révolution de 1830, au sortir presque des bureaux du chancelier Dambray, se jeter dans l'opposition la plus vive, et ne pas craindre de venir présider notre société *Aide-toi, le ciel t'aidera ;* puis se jeter ensuite dans le parti conservateur le plus extrême ; puis quitter ce parti pour la coalition ; puis, de la coalition contre le gouvernement personnel, se livrer sans transition, corps et âme, à la défense la plus opiniâtre de ce même système de gouvernement.

« Il faut s'habituer à rencontrer chez les hommes

prédestinés au gouvernement une conviction si profonde et si naïve de leur droit de commander aux autres, que, pour eux, l'intérêt de leur puissance se confond avec l'intérêt public et qu'ils croient rendre service à l'État en satisfaisant leur ambition. Il est juste qu'ils soient les maîtres; tout est permis pour qu'ils le deviennent : il y a du César, c'est-à-dire du tyran chez eux tous. »

Lorsque M. de Rémusat écrivait ces réflexions dans la *Revue des Deux Mondes* au sujet de M. Pitt, je suis assuré qu'il songeait un peu à son ancien ami M. Guizot.

Quoi! dira-t-on, comparer un professeur ambitieux à César? Et pourquoi pas? on peut se croire prédestiné à la domination d'un pays sans avoir fait la conquête des Gaules, et l'orgueil du professeur peut égaler celui d'un César. N'est-ce pas Tacite qui a dit des doctrinaires de son temps : *Professoriâ linguâ rerum humanarum dominationem expostulantes ?*

De notre côté, nous soutînmes la lutte électorale avec vigueur; nous n'avions aucune raison de nous décourager, car nous n'avions rien à nous faire pardonner par le pays. D'ailleurs, bon nombre des anciens amis de M. Guizot, et de ceux qui avaient le plus de valeur, étaient restés avec nous, entre autres MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat; et pas un des membres influents du centre gauche, sauf M. Sauzet, dont les conservateurs avaient fait le président de la Chambre, ne nous avait fait défaut.

La nouvelle Chambre qui sortit de cette lutte perdit quelques membres de l'opposition ; et cependant la majorité ministérielle y restait assez douteuse pour dépendre d'une *vingtaine* de voix à déplacer : aussi le débat qui eut lieu à l'occasion de la vérification des pouvoirs fut-il des plus vifs.

M. Galos, ami de M. Guizot, s'avisa de dénoncer le

concert des oppositions dans l'élection, comme constituant, selon lui, une *grande immoralité*, oubliant que son patron, hautement et à la face du pays, venait de pratiquer cette immoralité prétendue dans la lutte de la coalition.

C'est, en effet, une grande immoralité, lui répondis-je, dans un pays de liberté, en face d'un pouvoir qui concentre dans ses mains les plus immenses attributions, qui dispose arbitrairement de la plus grande somme en argent, en places et en faveurs de toute espèce, qu'aucun gouvernement du monde ait jamais eue à sa discrétion, et qui en dispose ouvertement pour le succès de ses candidats, que de voir les opinions dissidentes se réunir contre un tel abus de la puissance centralisatrice. Le gouvernement fait appel à toutes les passions égoïstes; et vous ne voulez pas que l'opposition fasse appel à toutes les passions généreuses, à toutes les convictions indépendantes! Ah! la partie serait trop belle pour vous, Messieurs, administrateurs de tous grades, fonctionnaires de toutes catégories, bureaucrates de tous régimes, si, alors que vous couvrez la France de vos mille et mille agents, que vous l'enlacez tout entière dans l'immense réseau de vos influences, vous ne trouviez en face de vous que des opposants fractionnés, divisés, se combattant les uns les autres. Ce qui est immoral, je vais vous le dire à la face de mon pays: c'est de se servir, pour corrompre les consciences, des moyens que la loi a confiés au gouvernement pour protéger tous les droits, tous les intérêts, sans exception de personne ni d'opinion, et sans autre mobile que celui de la justice. (Vive adhésion à gauche.) Ce qui est immoral, c'est de faire servir jusqu'au signe de l'honneur pour récompenser les apostasies politiques. (Très-bien! très-bien!) Ce qui est immoral, c'est d'abuser de la justice elle-même, oui, de la sainte justice, comme d'un instrument pour influencer les élections. Ce qui est immoral, c'est de briser les magistrats qui ont eu le courage de résister et de faire leur devoir. Voilà ce qui est immoral; et cette immoralité, ce n'est pas nous qui la proclamons, c'est la grande voix du pays!... Ce mal, il va s'aggravant toujours: on a renchéri en 1839 sur ce qui s'était fait en 1837, et en 1842 sur ce qui avait déjà révolté l'opinion en 1837. (*A gauche*: Oui! oui!...) C'est que plus la

corruption s'étend, plus le gouvernement s'affaiblit, et plus par conséquent l'arme de la corruption devient nécessaire. C'est ainsi que, d'action en réaction, par une progression fatale, on arrive aux abîmes! (Applaudissements à gauche.) Maintenant, je vous ai avertis, j'ai averti mon pays; quant à toutes les colères individuelles que j'ai soulevées dans l'accomplissement de mon devoir, je les méprise toutes! (Vive approbation à gauche. — Agitation prolongée.)

M. Galos étant remonté à la tribune pour insister sur le prétendu mensonge que commettait un député de la gauche et un de la droite, lorsqu'ils s'unissaient pour faire triompher une même candidature, comme si, ainsi que le faisait remarquer M. de la Rochejaquelein, des députés en dissidence sur certaines conditions du gouvernement ne pouvaient pas s'accorder sur des points qui intéressent également leur honneur et leur liberté commune, sans se rendre coupables de mensonge, je me bornai à jeter à M. Galos de mon banc la citation suivante :

J'ai connu naguère, disait un orateur dont les paroles ont une grande autorité pour vous, *beaucoup d'hommes qui se disaient dévoués au gouvernement; j'ai vu beaucoup de gouvernements défendus par ces prétendus amis dévoués...* (mouvement); *j'en ai vu peu, je n'en ai pas vu qui aient été renversés par des ennemis loyaux : oui, il y a des dévouements qui sont funestes au gouvernement de juillet, comme il y en a eu qui l'ont été au gouvernement qui l'a précédé. Toutes les fois que j'aurai à choisir entre ces dévouements funestes et des oppositions loyales et consciencieuses, je n'hésiterai pas!.....* (*A gauche :* C'est de M. Guizot !...)

Ces paroles étaient en effet de lui : cette fois l'écolier maladroit se courba sous la leçon du maître et garda le silence.

A la suite de ces débats orageux, une enquête parlementaire fut demandée sur *trois élections* qui avaient été ajournées. Une difficulté de forme était soulevée

par ceux qui s'opposaient à cette enquête : ils soutenaient que l'enquête ne pouvait être ordonnée que dans les formes tracées par le règlement pour les propositions individuelles, c'est-à-dire après renvoi dans les bureaux. Il ne me fut pas difficile d'établir la différence qu'il y avait entre la proposition faite par un député, n'ayant d'autre autorité que celle de son opinion particulière, et la nécessité de vider un ajournement ordonné par toute l'assemblée : je faisais remarquer, d'ailleurs, que l'examen de toute proposition de député suppose une assemblée déjà constituée ; tandis que l'enquête nécessitée par l'ajournement prononcé au milieu de la vérification des pouvoirs n'était qu'un des incidents de cette vérification même. La grande majorité de l'assemblée se prononça dans ce sens : le droit d'enquête fut ainsi consacré avec toutes ses conséquences : celles d'appeler et d'entendre des témoins ; de leur déférer le serment, etc... Je faisais partie de la commission qui fut nommée pour exercer ce pouvoir, et je m'attachai surtout à donner à ce précédent toute l'importance qu'il comportait.

Mais la mort du duc d'Orléans, survenue quelques jours après l'élection, imposait à la nouvelle Chambre, dès les premiers jours de sa réunion, des devoirs si importants, qu'ils firent une diversion forcée à nos querelles de parti.

Ce prince, au moment de partir pour l'Algérie, voulant recevoir les derniers adieux de sa mère, se rendait à Neuilly, lorsque les chevaux de sa voiture s'emportèrent : se fiant à son agilité et à son adresse dans les exercices gymnastiques, il sauta à terre ; mais il tomba si malheureusement, qu'il mourut presque instantanément. A peine la nouvelle de cette catastrophe fut-elle connue dans Paris, que la consternation y fut générale. Je fus des premiers à aller porter au roi et à la reine mes tristes et bien sincères condoléances,

d'autant plus sincères que je pressentais tout ce que notre établissement de Juillet et la cause de la liberté perdaient en perdant ce jeune prince, qui, lui, avait épousé bien sincèrement et bien loyalement notre révolution de 1830 et qui n'en avait pas peur comme son père.

On peut dire que ce fut le parti libéral qui ressentit le plus vivement et le plus profondément ce coup funeste : il venait de perdre en effet la seule chance qui lui fût donnée de sauver ce gouvernement de 1830 en le rajeunissant.

Le duc d'Orléans laissait après lui deux fils en bas âge, que leur noble mère élevait dans ses propres sentiments de vrai libéralisme et de dévouement à la France.

Louis-Philippe, dès les premiers instants de la mort de son fils, s'était préoccupé de la régence ; il ne perdit pas un instant pour faire prévaloir ses vues personnelles sur cette régence, vues où dominaient beaucoup plus ses affections de famille que les grands intérêts de l'État : il agit auprès des hommes influents de l'Assemblée, MM. Thiers, Dufaure, etc., et il leur persuada assez facilement que d'abord il importait de ne pas attendre l'avénement d'une minorité devenue malheureusement trop probable, pour régler l'importante question de la régence ; qu'il était prudent de ne rien livrer aux hasards de l'avenir ; que la régence devait appartenir de droit au prince le plus proche du trône, c'est-à-dire au duc de Nemours, et qu'on laisserait la garde de l'enfant royal à sa mère. Un projet de loi consacrant ces idées nous fut présenté.

De très-vives instances furent faites auprès de moi pour me rallier à cette pensée du roi. Je m'y refusai péremptoirement, par des raisons que les événements ne se sont que trop chargés de justifier.

Dans le débat qui fut porté à la Chambre sur cette

question, des orateurs importants et plusieurs ministres avaient déjà parlé lorsque je montai à la tribune.

Le ministre de l'instruction publique avait commis la haute inconvenance de dire : « Qu'il y aurait un grave inconvénient à préférer pour la régence une personne digne de tous les respects, mais qu'on *appellerait étrangère.* »

Cette parole, aussi imprudente qu'injuste (car la patrie d'adoption est souvent plus chère que celle que donne le hasard de la naissance, et c'était bien le cas pour la duchesse d'Orléans), excita de violents murmures et provoqua des cris : *A l'ordre!* sur tous nos bancs. C'est à ce ministre que je répondis :

Nous sommes en présence d'un acte de prévoyance nationale; nous anticipons sur l'avenir, nous allons au-devant de cette grande épreuve, toujours dangereuse pour tous les gouvernements, celle de la transition d'un règne à un autre... Nous qui désirons bien sincèrement et sans aucune arrière-pensée (et ce n'est pas de ma part, on le sait, une précaution oratoire) la conservation de notre dynastie nationale, nous voudrions pouvoir vous apporter le concours de nos votes et réaliser cette unanimité qu'on désire et qui serait incontestablement une force. Nous refoulerions bien volontiers pour cela et nos préférences et nos préventions personnelles; mais il nous est impossible d'accepter le principe sur lequel vous avez fondé votre loi. (Approbation à gauche.) Le ministre qui descend de la tribune disait que ce qu'on nous demandait, c'était non pas de déférer, mais de *reconnaître un droit préexistant.* (*A gauche* : C'est cela!) C'est-à-dire qu'on nous demande de décréter une régence fondée sur le droit de naissance; ce n'est pas un choix individuel que vous nous proposez, c'est une institution que vous voulez ajouter à la Charte : c'est donc entre cette nouvelle légitimité qu'on prétend établir pour la régence et l'appréciation libre et intelligente du roi et du parlement, entre le hasard aveugle de la naissance et le choix judicieux des pouvoirs de l'État, que vous avez à vous prononcer.

(Agitation. — *M. de Lamartine:* C'est précisément la question!...) Eh bien! notre choix, à nous, ne saurait être douteux : nous ne voulons pas livrer aux hasards de la naissance la désignation d'un régent, car ce hasard pourrait fort bien ne pas répondre aux nécessités politiques que cette grande et dangereuse mission exigera. (Nouvelle approbation à gauche.) C'est une prétention nouvelle que celle d'établir une *régence de droit;* c'est en plein parlement que sous l'ancienne monarchie le dernier régent, le duc d'Orléans, venait demander et recevoir le titre de régent du royaume : l'arrêt de cette compagnie souveraine, tel était son titre, et non sa simple généalogie. Voulez-vous donc être plus monarchiques que notre vieille monarchie? voulez-vous être moins parlementaires que ne l'étaient nos pères? (Vive adhésion à gauche.) Sous l'Empire, l'empereur appelait d'abord ses frères à la régence, et, en 1813, c'était l'impératrice même qu'il désignait : par cette contradiction même, il rendait hommage à l'empire irrésistible que les circonstances exercent sur de pareilles mesures (vive approbation à gauche); et cependant Napoléon, tout en posant une règle qu'il avait la prétention de faire absolue, se réservait encore le droit, comme correctif, de choisir une autre personne, selon les circonstances. Mais vous, qu'est-ce que vous faites? Quelque chose de bien plus absolu que ce que le plus absolu des gouvernements avait imaginé. Vous écartez même le discernement du père de famille, du chef de l'État; vous ne lui réservez même pas le droit de faire un choix en dehors du droit absolu de naissance, que vous établissez; vous n'admettez pas même ce tempérament à ce qu'aura de fatal et d'aveugle la règle que vous allez établir. Bien plus, vous voulez faire aujourd'hui ce que ni la Charte de 1814 ni la Constitution de 1830 n'ont voulu faire. Croyez-vous que ce soit par un simple oubli que leurs auteurs ont omis de fixer par des règles anticipées les droits à la régence? Non : c'est parce qu'ils ont pensé qu'il est impossible de régler, même par anticipation, ce qui est essentiellement variable et circonstanciel de sa nature. On ne peut leur reprocher ni imprévoyance ni imprudence; c'est tout simplement de leur part un hommage au bon sens. Vous voulez faire aujourd'hui ce que vous n'avez pas voulu faire en 1830, alors que vous étiez investis d'un pouvoir constituant que vous n'avez plus! (Mouvement.)

Aujourd'hui que nous sommes rentrés dans les limites de nos attributions définies par la Charte, je vous conteste le droit d'y ajouter une institution héréditaire pour la régence et de dépouiller vos successeurs du droit d'y pourvoir selon les nécessités du temps. Vous prétendez que c'est au profit de la dynastie et dans son intérêt que vous établissez cette régence héréditaire : vous voulez, dites-vous, que cette hérédité collatérale vienne au secours de l'hérédité de la Couronne;... vous voulez montrer la dynastie dans toutes les grandes situations. Mais ce droit héréditaire, vous le créez au profit du successeur; de celui qui, selon l'impulsion trop souvent irrésistible des passions humaines, sera le plus disposé et le plus intéressé à violer le dépôt que vous lui aurez aveuglément confié. (Bruit.)— M. de Lamartine vous rappelait qu'en Angleterre, sur 28 régents, 23 avaient conservé pour eux la couronne ; et il vous disait avec raison que les institutions parlementaires, bien loin de mettre obstacle à ces usurpations, y avaient aidé et les avaient toutes sanctionnées. (*A gauche* : Très-bien ! très-bien !) Mais, dites-vous, si les circonstances devenaient trop impérieuses, le parlement resterait toujours libre de déroger à la règle que vous posez : étrange situation que vous faites au parlement ! il ne s'agirait plus pour lui de choisir librement la personne la plus capable, dans les circonstances données, d'accomplir cette difficile mission, mais de dégrader celui qui aurait été d'avance investi de la régence. Par votre loi, le parlement ne pourrait pourvoir aux nécessités de l'État qu'en soulevant une question d'indignité personnelle, en détrônant, pour ainsi dire, votre dynastie de régents... et cela, au risque de provoquer des résistances, des conflits et d'allumer une guerre civile; et vous appelez cela de l'ordre, et vous croyez garantir ainsi la sécurité de l'avenir !... Ah ! plutôt que d'exposer la minorité d'un roi à de telles perturbations, réservez à la Couronne et au parlement toute liberté d'apprécier les circonstances et les nécessités du moment et de choisir le régent en conséquence. Ne craignez pas ce que vous appelez les orages d'une élection; ne calomniez pas nos successeurs : pourquoi ne se montreraient-ils pas aussi sages que nous? Vous le voyez, c'est dans le calme le plus parfait que nous faisons l'acte le plus grave, le plus exorbitant dans ses conséquences actuelles et futures : car ce que nous délibérons en ce moment, ce n'est pas même un choix individuel pour un

cas donné, c'est l'avenir indéfini que nous nous proposons de régler; et cependant je ne vois pas que les amitiés du prince de Galles ou les dissidences de Fox et de Pitt viennent troubler notre délibération! Pourquoi n'attendrions-nous pas de nos successeurs le même calme, le même sentiment du bien public qui nous anime?... D'ailleurs, l'initiative du roi, du père de famille, du chef de l'État, n'aura-t-elle pas toujours sur le vote parlementaire, en pareille circonstance, une influence irrésistible, nécessaire, je dirai presque légitime? Qu'avez-vous donc à craindre? Vous dites que, par ce choix parlementaire du régent, l'équilibre des pouvoirs serait rompu au profit de la Chambre des députés, qui serait prépondérante dans un tel choix. Vous avez donc bien peur de cette prépondérance? D'ailleurs, est-ce que nous vous demandons pour cette Chambre un pouvoir dictatorial, révolutionnaire? Non : nous vous demandons le concours libre et régulier, dans la désignation du régent, des trois pouvoirs de l'État... Mais vous, dans votre culte aveugle pour ce que vous appelez l'extension du principe monarchique, qu'est-ce que vous faites?... Ce n'est pas seulement le parlement, c'est le chef de la famille, c'est le chef de l'État lui-même que vous dépouillez par avance. Quoi! le roi régnant, sentant sa fin approcher et voulant pourvoir aux dangers d'une minorité, connaîtra une personne éprouvée, investie de toute la confiance du pays et revêtue par conséquent de cette force morale nécessaire pour accomplir la difficile mission de la régence; il sera convaincu qu'en choisissant pour régent cette personne, il préservera sa dynastie et son pays de tous les orages d'une minorité; il aura cette confiance et fera son choix en conséquence. Eh bien! non : il ne pourra faire ce choix que lui dictera la prévoyance, qu'à la condition de dégrader le régent préexistant que vous aurez investi d'avance; votre règle l'enchaînera. (Approbation à gauche.) Et tout cela, pour faire violence à la nature des choses : car enfin toute régence n'a d'autre objet que de suppléer à l'incapacité d'un roi mineur ou interdit, par la capacité d'un régent; et vous, vous placez comme supplément d'une capacité non encore développée ou perdue, quoi? une capacité du hasard! (Sensation.) A côté de l'enfant de quatre ans, vous vous exposez à placer comme régent un vieillard tombé lui-même dans l'enfance; ou bien, selon les caprices de la naissance, au jeune roi de dix-sept ans

vous vous exposez à donner pour tuteur un jeune homme de vingt et un ans, de manière que le pays aurait de la difficulté à reconnaître quel est le pupille, quel est le tuteur. Et toutes ces bizarreries ne seraient que les conséquences possibles de votre règle aveugle et absolue. (Très-bien ! très-bien !)

Certes, notre opinion personnelle sur les avantages qu'il y aurait à déférer à la mère du roi mineur, à celle qui est déjà investie de la garde de son enfant, le dépôt et l'exercice de la régence, est bien arrêtée. C'est notre vieille religion de croire qu'on gouverne surtout ce pays par les sentiments généreux; et selon nous il y aurait plus de force, croyez-le bien, dans un berceau confié aux mains d'une mère courageuse, que dans des mains viriles, fussent-elles armées d'une puissante épée. Il serait plus facile de traverser les mauvais jours et les grandes épreuves d'une minorité, alors que la faiblesse d'un enfant, d'une femme, aurait pour appui la grandeur et la générosité de la nation, qu'avec ce que l'un de vous appelait une *régence à cheval.* (Très-bien !) Cette conviction est profonde chez moi. Eh bien ! j'en aurais fait le sacrifice : j'aurais voté avec vous pour telle ou telle désignation personnelle et actuelle, que du moins nous aurions pu préalablement juger et apprécier. Mais vous ne voulez pas de cette appréciation libre et intelligente; vous ne voulez pas que nous choisissions tel ou tel prince pour régent, soit parce qu'il aurait été élevé au milieu de nos enfants, soit parce qu'il aura conquis ses grades sur les champs de bataille et au milieu de nos soldats, soit parce que nous l'aurions depuis longtemps éprouvé... Non ! vous voulez créer un droit pour l'inconnu, sans savoir ni qui exercera cette redoutable mission ni dans quelles circonstances il l'exercera; vous voulez faire ce qui n'a jamais été fait, poser des règles absolues, aveugles, comme le hasard ! Bien loin d'apporter une force à la dynastie de Juillet, c'est un danger que vous créez pour elle, et c'est ce que nous ne pouvons vous accorder. (Vive approbation à gauche.)

M. de Lamartine parla dans le même sens que moi; il déclara que ses sympathies étaient *acquises aux idées du chef de la gauche*, et il termina son discours très-éloquent, et cette fois très-sensé, par cette phrase : « Votre loi est mauvaise ; ce n'est pas une loi conser-

vatrice : elle chasse la mère du berceau, et y place le compétiteur et le rival. »

La discussion était épuisée. M. Thiers avait fait un long discours en faveur du projet de loi ; la Chambre allait passer au vote, lorsque M. Dufaure, qui siégeait en face de la gauche, se leva, et, s'adressant personnellement à moi, m'adjura d'une voix émue de me réunir au vote de la majorité, afin de donner à une mesure destinée à assurer l'avenir de la dynastie la haute sanction de l'unanimité.

Je serai toujours disposé, lui répondis-je de mon banc, avec tristesse, mais avec fermeté, à recevoir les conseils même de mes adversaires, à plus forte raison ceux qui me viennent d'un des hommes pour lesquels je ressens le plus de sympathie et d'estime. C'est au nom de l'avenir de notre dynastie de Juillet que M. Dufaure m'adjure de voter le projet de loi sur la régence ; et c'est dans l'intérêt de cette dynastie aussi, à laquelle nous sommes dévoués de toute la puissance de nos affections et de nos convictions, que je vous adjure à mon tour de ne pas vous créer, pour des éventualités que vous ne pouvez prévoir, des liens qu'il vous serait ensuite bien difficile, bien dangereux même de briser... Réservez-vous le droit de faire, pour les circonstances qui se présenteront au moment de la transmission de la couronne, ce qui sera le plus favorable au pays et à la royauté de Juillet. Ah! ne soyez pas téméraires à force de timidité et de défiance, et n'essayez pas d'appliquer une règle fixe à des nécessités essentiellement variables. Le vote n'est pas encore acquis à la loi ; il en est encore temps : je vous supplie de vous souvenir des leçons de l'histoire, de ne pas vous exposer à voir votre œuvre démentie, brisée par la force des événements.

En prononçant ces paroles, j'étais comme inspiré par une vue anticipée de l'avenir. Il semblait que le livre du destin fût ouvert devant mes yeux et que j'y lusse ce triste et cruel épisode de la journée du 24 février, où les démagogues et les légitimistes

réunis devaient m'opposer cette loi fatale pour repousser la régence de la duchesse d'Orléans.

Mêlerai-je à ces récits le plus cruel de mes souvenirs? Ce fut à cette époque que ma fille unique me fut presque subitement enlevée : elle était notre joie, notre bonheur, notre vie! J'espérais qu'elle et ses enfants m'aideraient à vieillir; et, en attendant, elle jetait sur mes rudes labeurs je ne sais quel doux apaisement. Eh bien! un seul jour a suffi pour détruire tout ce bonheur intérieur!... Une indisposition, qui paraissait légère d'abord et qui ne nous laissait aucune inquiétude, se transforma tout à coup en une terrible fièvre typhoïde, et mon enfant fut foudroyée en une seule nuit. Je m'étais couché plein de sécurité: au milieu de la nuit, je fus appelé auprès d'elle; elle luttait contre une cruelle agonie, et les derniers mots qu'elle prononça furent pour appeler son père : cri déchirant et qui retentit encore après plus de trente ans dans mon cœur!

Je dus recueillir tout mon courage pour soutenir celui de ma pauvre femme et de ma belle-mère. Le temps, les devoirs, les agitations de la vie publique, ont transformé cette douleur sans l'atténuer; et même, plus j'avance dans la vie, et plus se fait amèrement sentir cette mort prématurée qui me condamne à un cruel isolement.

Tous mes amis vinrent à Andilly me porter leurs doléances; la Chambre suspendit sa séance. Je reçus de toutes parts des témoignages de sympathie : la grandeur de mon infortune avait dominé même les ressentiments de la politique...

Qu'on pardonne au père de famille cet épanchement de ses douleurs privées, et revenons aux devoirs du citoyen.

La position que les derniers votes de la précédente Chambre sur le droit de visite avait faite au minis-

tère fut, dans le nouveau parlement, l'objet d'une vive discussion.

Oui, disais-je dans la discussion de l'*Adresse* et à propos de ce vote, si sur une question importante se manifeste un dissentiment profond entre la pensée des Chambres et celle du ministre, la conséquence est écrite d'avance dans notre Constitution : c'est la nécessité de rétablir l'accord des pouvoirs ou par la retraite des ministres ou par un appel au pays. (*A gauche* : C'est cela!)

M. Guizot faisait la sourde oreille; il ne me répondit pas.

Dans le débat qui suivit, sur les fonds secrets, je revins à la charge; je pus, sans être contredit, m'exprimer ainsi :

C'est pour la seconde fois qu'en présence d'une Chambre partagée, le pouvoir est ainsi disputé entre deux grandes fractions dont les forces se balancent à peu près. Chacun sent combien il est déplorable qu'au début d'une législature, la Chambre, au lieu de présenter une majorité puissante, incontestable, non douteuse, en pleine sympathie d'estime, de confiance, d'affection avec le ministère, ne présente qu'une majorité douteuse, flottante, incertaine. Une telle situation, si elle se prolongeait pendant toute la durée de cette législature, lui offrirait pour perpective un état de tiraillement, d'incertitude, et en quelque sorte une longue agonie. Croyez-moi, un tel état de choses offre aux opinions flottantes et incertaines trop d'encouragements; la prime qui peut leur être offerte est trop forte : ce n'est là ni une école du pouvoir ni surtout une école de moralité. (Très-bien!) Lors de la coalition, il y avait devant nous une majorité qui se serrait autour du ministère, qui lui était sympathique et ne lui avait jamais donné ni désaveu ni démenti. Dans la Chambre actuelle, au contraire, nous sommes en face d'un ministère auquel la majorité a donné un éclatant démenti, effaçant en quelque sorte la signature qu'il avait apposée au bas d'un traité, et, malgré ses protestations au nom de l'honneur de la Couronne, le forçant à notifier à l'Angleterre un refus de ratification! Ce n'est pas tout : sous un

bruit de désarmement, la Chambre, prenant résolûment l'initiative d'une réponse non demandée par les ministres, leur a imposé, en ajoutant un crédit au budget de la marine, le devoir de réarmer la flotte. Est-ce assez de dissentiments, assez de témoignages de défiance?... Déjà trois fois, depuis que le calme est rétabli dans les rues, depuis 1835, il a été fait effort pour modifier la marche du gouvernement dans un esprit de progrès et de liberté; et, par trois fois, cet effort a avorté!... L'œuvre est donc bien difficile? Eh bien, Messieurs, lorsqu'à trois reprises différentes de pareilles tentatives ont été faites, et que, malgré la puissance des hommes qui s'en étaient chargés, elles ont successivement avorté, lorsque, malgré des élections faites dans le sens des réformes progressives, le premier acte du ministère qui est devant nous est de déclarer qu'il ne réalisera aucune de ces réformes et que son programme politique, c'est l'invariable *statu quo* (réclamations au centre), on doit se demander où est la cause d'un si triste phénomène politique... Une seule fois, sous la Restauration, le gouvernement avait paru vouloir s'arrêter, se modifier et entrer dans la voie du progrès et de la liberté : c'était sous le ministère de M. de Martignac; mais cette tentative a bientôt avorté, et bientôt après cet avortement le gouvernement a glissé sur la pente fatale! (Sensation.) Que chacun de nous y réfléchisse et mesure la difficulté qu'il y a dans notre pays à opérer une réforme libérale quelconque par les voies pacifiques et régulières. Ce serait peu qu'un tel résultat, selon M. Guizot, ce serait, au contraire, à mes yeux une bien grande chose : car ce serait le premier exemple qui serait donné dans notre pays, d'une réforme opérée sans révolution; ce serait rendre à la France, par un tel exemple, un peu de foi dans la force de ses institutions. Que si la Chambre, méconnaissant nos avertissements, s'obstinait à maintenir ce ministère, eh bien, qu'elle s'arme de courage, qu'elle se résigne à dépenser tout ce qu'elle a de jeunesse, de vigueur et d'avenir, à faire vivre d'une vie précaire et forcée ce ministère avec lequel elle se sera identifiée. Pour nous, qui pressentons le dénoûment, nous n'en aurons pas du moins la responsabilité!...

Ces avertissements étaient sincères, et mes prévisions ne devaient que trop se vérifier. Mais plus le ministère

était ébranlé, plus la majorité l'embrassait d'une étreinte désespérée : c'est ainsi que tout, royauté, ministère, parlement, se compromettait et s'usait peu à peu au service de ce système de résistance à outrance, qui n'était pas seulement un démenti aux promesses de notre révolution de Juillet, mais une contradiction flagrante avec le principe essentiellement progressif de notre gouvernement. Toutefois, la majorité qui consentit à donner au ministère un vote de confiance fut peu considérable; elle parut néanmoins suffisante à M. Guizot pour se maintenir au pouvoir.

Sur ces entrefaites, le duc de Bordeaux, investi, aux yeux des légitimistes, des droits à la couronne et devenu leur roi, selon l'expression de Chateaubriand, jugea à propos d'aller à Londres recevoir leurs hommages. Ils s'y rendirent en grand nombre, et parmi eux se trouvaient tous les députés de la droite : c'est ce qu'on a appelé le pèlerinage de *Belgrave-Square*, du lieu de la résidence du prince.

Ce fut une occasion pour nos conservateurs de faire du zèle dynastique : ils proposèrent, en 1843, d'insérer dans l'*Adresse* une flétrissure contre ceux de leurs collègues qui, ayant prêté serment au roi des Français, avaient été faire acte d'obédience à un roi de droit divin. M. Guizot appuya vivement cette flétrissure, croyant faire une chose agréable à Louis-Philippe et en même temps au parti de la révolution. Il ne réussit qu'à s'attirer d'amères récriminations : on lui jeta à la tête son voyage *à Gand* pendant les cent jours, et il répondit que, loin de se justifier, il se glorifiait de ce souvenir. *Oui, j'ai été à Gand !* s'écria-t-il ; et, comme les murmures de la gauche l'interrompaient, il répéta jusqu'à *trois fois* cette exclamation. Alors un tumulte effroyable éclata dans l'assemblée : les objurgations les plus violentes étaient adressées

de droite et de gauche au ministre qui, impassible et dans un de ses beaux mouvements d'éloquence, jeta à ses adversaires ces fières paroles : « Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on voudra ; on ne les élèvera jamais à la hauteur de mon dédain. »

Si le ministère avait compté sur notre appui dans cette circonstance, il s'était grossièrement trompé. Sans approuver la démarche des légitimistes à Belgrave-Square, nous ne pouvions reconnaître à la Chambre le droit de les juger et de les flétrir pour cette action : nous savions trop à quels excès les majorités peuvent se porter contre les minorités, lorsqu'elles s'attribuent ce droit redoutable de frapper des adversaires politiques. Et puis cette grande effervescence de zèle pour la monarchie de Juillet ne nous abusait pas ; elle se conciliait trop bien chez ceux qui la manifestaient avec des dispositions très-peu libérales. Il y aurait eu, à nos yeux, un bien meilleur moyen de frapper les partisans de la légitimité que de les censurer dans une *Adresse :* c'eût été de rejeter bien loin toutes les traditions de cette légitimité et de s'identifier davantage avec les principes et les généreuses aspirations de notre révolution.

Je ne pouvais pas non plus laisser sans réponse cette glorification que M. Guizot venait de faire à la tribune de son émigration à l'étranger.

La moralité politique, dis-je, a besoin d'une consécration solennelle, car elle vient de recevoir une profonde atteinte. (*A gauche :* Très-bien ! très-bien !) Je ne discuterai pas ici des biographies ; mais, croyez-moi, quand vous aurez à servir la liberté constitutionnelle de votre pays (M. Guizot avait dit qu'il avait été à Gand pour y appuyer auprès de Louis XVIII le parti libéral et constitutionnel), ne prenez pas le chemin que vous avez pris. (Approbation à gauche.) N'allez pas le servir sous les drapeaux de l'étranger ; ne

vous exposez pas à revenir à travers un champ de bataille arrosé du sang de vos concitoyens ! (Bravos à gauche.)

Après cet orageux débat, le blâme fut voté à une très-faible majorité, et le gouvernement de Louis-Philippe n'en fut nullement fortifié ; il vit même dans cette circonstance s'éloigner de lui des hommes qui, jusque-là, avaient été ses principaux appuis. M. de Salvandy, son ambassadeur d'abord en Espagne, puis à Turin, qui avait même été ministre et devait le redevenir, ne crut pas pouvoir voter avec la majorité, et, sur les reproches assez amers que lui en avait adressés le roi, il s'était démis de ses fonctions. Cette démission avait causé une certaine émotion et venait compliquer une situation déjà bien menacée.

A peine sorti de cette épreuve, le ministère eut à en traverser une autre bien plus redoutable : nous voulons parler de l'affaire de Taïti.

On se rendrait difficilement compte de l'importance qu'avait prise cette affaire et du retentissement qu'elle eut dans le public, si on l'isolait de ses précédents et des circonstances au milieu desquelles elle était née. En effet, que deux grandes nations s'émeuvent et soient prêtes à en venir aux mains ; que le monde entier soit menacé d'une profonde perturbation (car toute lutte entre l'Angleterre et la France ne peut qu'ébranler le monde entier), et cela parce qu'un obscur ministre protestant, ancien apothicaire, mécontent de voir sa mission contrariée par notre protectorat sur quelques misérables îles de l'océan Pacifique, aurait essayé de soulever contre nous les indigènes, et se serait fait provisoirement séquestrer dans un blokhaus par le commandant de nos forces dans une de ces îles ; un tel fait, pris en lui-même, ne motivait certes pas la conflagration universelle dont il a manqué cependant d'être suivi. On serait tenté de se demander si ces

deux peuples, prêts à se battre pour une si misérable cause, n'étaient pas pris d'un accès de folie!... Mais, si on se rappelle que la France était encore frémissante de l'humiliation que l'Angleterre lui avait fait subir dans l'affaire d'Orient, que la veille encore les deux tribunes de Paris et de Londres échangeaient les plus amères récriminations à l'occasion du droit de visite, on comprendra mieux que l'affaire Pritchard, survenant dans ces circonstances, ait été comme une étincelle jetée sur un brasier à peine éteint et l'ait ranimé avec violence. On le comprendra mieux encore si on veut bien faire attention vis-à-vis de quel ministre se produisaient ces nouvelles exigences du gouvernement anglais, et dans quelles formes ces exigences, d'abord repoussées, avaient été subies : ce ministre était le même qui, oubliant trop vite les procédés de lord Palmerston, avait consenti à rentrer sans conditions dans le concert européen, le même entre les mains de qui la Chambre venait de déchirer les nouvelles stipulations sur le droit de visite, le même enfin qui venait, sur les sommations de l'Angleterre, de désavouer l'amiral Dupetit-Thouars.

De plus, la négociation à la suite de laquelle l'indemnité avait été concédée offrait des incidents des plus blessants pour notre fierté.

M. Guizot, après avoir reconnu, sur le rapport de ses agents, que la révolte armée des habitants de l'île contre notre occupation avait été provoquée par Pritchard, qui aurait mérité, il en convenait, un traitement bien plus sévère que celui qu'on lui avait infligé, venait néanmoins nous demander une indemnité pour cet homme, et cela uniquement parce que le gouvernement anglais l'avait exigée avec menaces.

On ne s'étonnera plus, si on considère toutes ces circonstances, que cette malheureuse affaire, d'ailleurs assez maladroitement exposée par M. Guizot à

la tribune, ait provoqué une explosion d'indignation dont les contre-coups ont été funestes à la monarchie de Juillet.

Conduite avec plus d'habileté, et sous tout autre ministère, cette affaire n'eût pas même provoqué un débat sérieux; grâce à la maladresse et à l'impopularité de M. Guizot, elle faillit mettre le feu à toute l'Europe.

Quand on est fort de son droit et qu'on commande à une grande nation, disais-je en terminant le discours que je fis à cette occasion, on ne craint pas les menaces; et tous les saints de l'Angleterre auraient formulé un anathème contre la France pour s'être refusée à payer une indemnité à qui a voulu faire égorger nos soldats, que si j'avais l'honneur de diriger les affaires de mon pays, je ne les craindrais pas. On vous propose cependant de déclarer, dans l'*Adresse*, qu'il y a équité à payer cette indemnité. Non! il n'y a ni équité ni dignité à indemniser celui qu'en même temps on reconnaît avoir été l'instigateur d'une guerre de la barbarie contre la civilisation; il n'y a pas non plus réciprocité de bons procédés et de bons vouloirs entre les deux nations, alors que l'Angleterre ne nous donne aucun dédommagement pour le sang de nos soldats versé par les armes que ses agents ont eux-mêmes fournies à ces barbares. Payer cette indemnité sous le coup de menaces de guerre, après une dépêche comme celle du 28 août et en réponse aux paroles arrogantes qui sont parties d'une autre tribune, c'est profondément blesser le sentiment national : je repousse donc cette indemnité.

Le *Moniteur* dit qu'en descendant de la tribune je fus entouré, félicité de toutes parts, et que l'agitation fut telle, que la séance demeura suspendue.

L'animation était en effet très-grande dans l'Assemblée, plus grande encore au dehors : c'était une goutte d'eau qui avait fini par faire déborder le vase.

Un ordre du jour proposé par M. le comte de Morny, et dans lequel la Chambre se déclarait *satis-*

faite des explications du ministre, fut cependant voté, mais à très-peu de voix de majorité, et sous la pression non dissimulée des ministres, qui destituèrent avec éclat un des hauts employés du ministère des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, pour avoir silencieusement voté contre l'indemnité Pritchard. C'était là encore une de ces victoires qui sont funestes à ceux qui les obtiennent.

Le coup porté au ministère par ce débat avait été terrible. Les centres, dirigés par un faux point d'honneur, et comme s'ils eussent été solidaires avec M. Guizot, crurent devoir y répondre par une démonstration collective : ils se réunirent le 29 janvier 1845, au nombre de 190 députés; et, sous la présidence d'un M. Hartmann, fabricant de l'Alsace, excellent homme, mais d'un esprit très-étroit, ils décidèrent que « la réunion ferait connaître au cabinet la résolution où elle était de maintenir intacte la politique de ces dernières années, et de prier le ministre, au nom de cette politique à laquelle il empruntait tant d'honneur, de demeurer aussi ferme à son poste que les conservateurs étaient décidés à rester fermes au leur. » Ils nommèrent séance tenante une commission permanente, afin de donner au parti plus de force et de cohésion, tout en veillant incessamment sur ses intérêts, et ils chargèrent cette commission d'aller porter leurs résolutions au président du conseil, qui, bien entendu, les en remercia avec une grande effusion. Nous avons sous les yeux les noms des membres qui composaient cette commission : c'étaient presque tous des hommes fort honorables et très-bien intentionnés, mais qui prenaient leur ténacité et leurs irritations personnelles pour de la bonne politique; ils croyaient soutenir un ministère aux abois, et ils ne faisaient que s'amoindrir eux-mêmes et s'annuler pour le jour de la crise suprême.

Un secours bien autrement efficace vint à ce ministère de la part d'un de ses adversaires les plus prononcés, de M. Duvergier de Hauranne.

Ce député, sincèrement et courageusement parlementaire, trop entraîné par son culte bien prononcé pour les institutions de l'Angleterre, proposa à la Chambre de décider que désormais les votes seraient publics. Cette proposition était une de celles qu'il était bien difficile à notre opposition de repousser : nous ne pouvions guère qu'approuver un projet qui tendait à mettre incessamment le député en présence de ses commettants et à le placer sous la salutaire discipline de la publicité. Cependant plusieurs d'entre nous, mieux avisés ou plus politiques, M. Vivien entre autres, combattirent par de très-bonnes raisons cette mesure, comme contraire à la vérité et à la sincérité des votes.

J'avoue que, dans cette circonstance, une fausse pruderie l'emporta chez moi sur le sens politique : je parlai en faveur du vote public.

Que l'opposition, à l'aide du secret du scrutin, dis-je, ait pu obtenir quelques avantages partiels, renverser tel ou tel ministère, ce sont là des avantages accidentels, qui ne dispensent pas de considérer si la publicité du vote n'est pas plus favorable que le vote secret à l'honneur et à l'avenir de nos institutions. La mission de l'opposition n'est pas d'obtenir par des voies secrètes et détournées quelques succès partiels sur le parti opposé; non, sa mission est plus noble, plus élevée : elle consiste avant tout à fortifier, à moraliser nos institutions par des habitudes de sincérité. (Très-bien !) On a parlé du despotisme que les passions populaires peuvent exercer sur une assemblée, et on a cité l'exemple à jamais déplorable de la condamnation de Louis XVI. Croyez bien que, dans de pareilles circonstances, une assemblée serait mal protégée par le secret des votes; c'est par une résistance publique, s'avouant hautement, regardant l'ennemi face à face, qu'elle pourrait résister à ce despotisme,

et c'est dans cette publicité même qu'elle puiserait assez de force pour arrêter la Terreur. (*A gauche :* Très-bien ! très-bien!) Lorsque j'ai entendu à cette tribune revendiquer la garantie du vote secret contre les honteuses corruptions pratiquées sur des hommes avides ou vaniteux, j'en ai rougi pour cette assemblée. (Très-bien!) Si nous n'avions qu'une telle garantie contre les séductions offertes aux intérêts individuels, il faudrait fermer cette Chambre et renoncer à jamais au gouvernement représentatif en France. Quant à moi, dût le ministère en recueillir plus de force et de durée, je ne m'en plaindrais pas, si nos institutions en sont plus honorées, et si dans la lutte des opinions les victoires sont dues à des convictions qui ne craignent pas de s'avouer, car de telles victoires ont au moins un lendemain. (Mouvement d'approbation. — Aux voix!...) On vous parlait naguère du courage de nos soldats : qui se permettrait de nier ce courage dans le monde?... Mais, je le dis avec douleur, le courage civil n'est pas à la même hauteur. (C'est vrai!) Pour fonder le courage civil dans notre pays, il faut commencer par l'enseigner et le pratiquer dans cette enceinte. C'est pour cela que je donne hautement mon approbation à un mode de voter qui impose à chacun le courage de ses opinions en substituant au secret le devoir facile pour toute conviction honnête de se manifester ouvertement. (Très-bien!)

Mes paroles étaient applaudies par une grande partie de mes amis de la gauche, car elles exprimaient des vérités qu'il était difficile à tout cœur honnête de désavouer; mais elles n'en étaient pas moins très-peu politiques.

Le but principal dans tout gouvernement libre étant en effet d'assurer la sincérité des votes, ce qu'il s'agissait de constater avant tout, c'était le côté d'où pouvait venir la plus grande pression sur ces votes. Or, dans une Chambre dont près de la moitié se composait de fonctionnaires ou de membres aspirant à le devenir, il était bien évident que c'était du côté du pouvoir que les influences étaient les plus grandes, et

que c'était par conséquent de ce côté qn'il fallait surtout se prémunir, ce qu'on ne pouvait faire que par le secret du vote : c'était là, au reste, une question toute de circonstance et de position; j'eus le tort d'en faire une question générale de moralité et d'honneur. Les centres ne commirent pas la même faute ; ils ne mirent pas, comme nous, le sentiment au-dessus des calculs de la politique : quelques-uns d'entre eux avaient combattu la proposition de M. Duvergier de Hauranne pour la forme; mais presque tous, obéissant à la consigne donnée en secret par les ministres, la votèrent au scrutin, et elle devint article du règlement.

A partir de ce moment, on voyait M. Guizot, dans tous les scrutins un peu importants, placé au pied de la tribune, observer avec une certaine affectation les votes de chacun.

On comprend quelle intimidation un pareil procédé devait exercer sur ces quelques fonctionnaires timides qui, ayant la conscience du danger que la politique à outrance suivie par le roi et ses ministres faisait courir à la France, auraient bien voulu, comme dans d'autres circonstances antérieures, faire échec à cette politique par une boule déposée en secret, mais qui ne l'osaient pas dès qu'ils étaient obligés de voter publiquement, sous l'œil scrutateur du ministre. Le sort de M. Drouyn de l'Huys n'était pas fait pour les encourager : il y a peu de personnes qui consentent à voir se fermer pour eux une carrière déjà avancée dans laquelle ils ont rendu de longs et honorables services.

Les quelques voix dont se composait la majorité étaient ainsi enchaînées d'avance aux volontés du pouvoir : on verra plus tard que, dans plusieurs votes décisifs, ces quelques voix eussent déplacé la majorité, si elles n'avaient été retenues par cette publicité du vote. C'est ainsi que tout poussait fatalement ce

malheureux gouvernement à sa perte : les fautes de ses amis comme les honnêtes maladresses de ses adversaires.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

C'est surtout du mouvement politique qui a précédé la chute du gouvernement de Louis-Philippe que je fais l'histoire ; je n'ai que peu de chose à dire du mouvement administratif, financier et économique qui a caractérisé ce gouvernement.

Seulement, je dois faire la remarque qu'il portait dans les questions économiques la même timidité, la même résistance à toute innovation, qu'il opposait aux progrès politiques.

S'agissait-il des chemins de fer, de la puissance de l'association, de la liberté du commerce, des banques, de la réduction de la rente, il manifestait toujours et partout le même esprit de résistance : il fallait que la civilisation le traînât, pour ainsi dire, à sa remorque. C'est à grand'peine que nous parvînmes à faire prévaloir pour la confection des chemins de fer le système des associations privées, et le mauvais vouloir que le gouvernement opposa jusqu'au dernier jour contre ce système fut en grande partie la cause des embarras et des lenteurs que la réalisation de notre réseau national éprouva ; c'est grâce à ces résistances que notre France resta longtemps en arrière des autres pays par ses chemins de fer. De même pour les canaux, de même pour la modification des tarifs de la poste.

Nous ne pûmes pas faire comprendre à nos ministres, malgré l'exemple que venait de nous en donner l'Angleterre, que dans l'abaissement de ces tarifs il y

aurait tout à la fois accroissement du revenu, grand profit pour les affaires, pour nos relations de toute espèce, et justice rendue aux provinces éloignées.

La question de l'émancipation des esclaves nous offrit un autre exemple de cet excès de timidité : l'Angleterre nous avait encore devancés sur ce terrain, et nous pouvions mettre à profit son expérience en l'imitant. Le gouvernement ne le voulut pas ; il nous proposait des mesures qui, tout en alarmant les colonies, laissaient encore en suspens la redoutable question de l'émancipation. L'affaire traîna en longueur, et la révolution de 1848 vint bientôt la trancher avec beaucoup d'autres d'une manière toute radicale.

C'est surtout à l'occasion de la conversion des rentes, que le gouvernement montra ses répugnances invincibles pour toute innovation quelconque ; elles étaient aussi aveugles qu'opiniâtres.

La question était cependant bien simple : grâce aux développements de notre crédit, la rente avait de beaucoup dépassé le pair ; le gouvernement pouvait, en payant 4 pour 100, rembourser un capital dont il payait 5 pour 100 ; il trouvait ainsi le moyen très-facile et très-légitime de réduire considérablement sa dette et en même temps d'exercer une influence favorable sur l'intérêt des capitaux, ce qui était considérable. Il ne le voulut pas ; il alléguait pour s'y refuser que la dette publique fondée à 5 pour 100 avait été appelée, dans la loi qui instituait le grand-livre, *dette perpétuelle ;* très-pauvre argument, qui ne reposait que sur une misérable équivoque ; car cette qualification de *dette perpétuelle* n'avait été donnée à cette partie de la dette que pour la distinguer de celle qui était simplement *viagère.* Comment l'État se serait-il interdit à jamais le droit de rembourser sa dette, alors qu'il établissait comme un principe général et absolu que

tout engagement perpétuel, même privé, était soumis à remboursement, et que toute clause contraire était comme non avenue. En vain, à trois reprises différentes, la majorité de l'assemblée s'était prononcée en faveur du remboursement; rien ne put vaincre la résistance du roi, qui trouva dans ses ministres des instruments dociles de son obstination. Il est difficile d'expliquer une telle conduite autrement que par des motifs intéressés peu avouables.

D'un autre côté, il n'y eut jamais possibilité de faire consentir nos ministres à permettre à la Banque de France d'émettre des billets au-dessous de 500 francs; ils auraient cru tout perdu si, lorsque nous eûmes à renouveler le privilege de cet établissement, nous y avions inséré la faculté, ainsi que je le demandais dans la commission, d'émettre des coupures de 100 francs.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre économique et financier que nous eûmes à subir les effets de cette résistance opiniâtre : nous la rencontrâmes dans les traités de commerce, et là elle avait des conséquences encore plus graves.

La Belgique, depuis qu'elle s'était séparée de la Hollande, gravitait naturellement vers nous; ses sympathies, comme ses besoins et ses intérêts, la poussaient invinciblement dans cette direction : le roi avait refusé pour un de ses fils la couronne belge, et cela par une timidité, selon moi, excessive. Nos voisins nous sollicitaient de les relier du moins à nous par un traité de commerce qui établirait entre les deux nations une communauté d'intérêts.

La politique la plus simple nous conseillait de céder à ces instances vives et réitérées. La Prusse, par l'organisation de son Zollverein, travaillait dans ce moment à se rattacher les petits États allemands, et nous donnait un exemple que tout aurait dû nous

porter à suivre. Eh bien, non! Louis-Philippe et ses ministres se refusèrent opiniâtrément à consentir un pareil traité. Il est vrai que quelques manufactures du Nord, quelques propriétaires de houillères, craignant la concurrence belge, repoussaient tout traité qui aurait abaissé les tarifs protecteurs; mais le gouvernement aurait bien facilement triomphé de cette résistance, s'il l'avait voulu. Il ne le voulut pas, soit par cette timidité qu'il apportait dans toute sa politique étrangère, soit par la crainte de s'aliéner quelques influences électorales dont il avait besoin.

« Pour diriger et servir avec intelligence les intérêts matériels, disais-je à ce sujet, il faut pouvoir les dominer et ne pas s'asservir à toutes leurs exigences. Mais, pour cela, il faut avoir une situation politique très-forte et qui vous mette au-dessus de tous les petits calculs électoraux. »

Ce que le gouvernement ne pouvait empêcher, c'est qu'à défaut de traité d'union la facilité et la rapidité des communications ne rendissent les relations des deux pays de plus en plus intimes.

Le chemin de fer de Paris à Bruxelles, qui reliait la Belgique à la France, venait enfin d'être terminé : c'était un véritable événement pour ces deux peuples; et, le 15 juin 1846, l'inauguration s'en fit dans la capitale belge avec une grande solennité. Le monde officiel des deux gouvernements s'y trouvait : princes, ambassadeurs, ministres, y faisaient foule; les députés de l'opposition y avaient été également convoqués, et je n'avais pas manqué de m'y rendre. Le soir, tout ce monde fut réuni dans un vaste banquet, où les toasts d'usage, aux rois des deux pays, à leur famille, aux ministres, etc., furent portés. J'assistais en simple et très-silencieux spectateur à cette mise en scène, qui, comme tout ce qui est officiel, avait quelque chose de froid et de guindé, lorsque M. Rogier, chef de l'oppo-

sition libérale dans le parlement belge, s'avisa tout à coup et sans m'en avoir prévenu de porter ma santé en ces termes : *A l'illustre orateur, l'une des glorieuses personnifications de la Chambre française!* Il était curieux de voir l'espèce de stupéfaction que ce toast causa dans toute cette réunion de hauts fonctionnaires ; il semblait que la Révolution en personne fût venue planter son drapeau au milieu d'eux : on se regardait, on murmurait. Cependant, malgré mon propre embarras et ne pouvant m'empêcher d'en vouloir un peu à mon ami du tour qu'il venait de me jouer, je m'étais levé et m'apprêtais à répondre. La musique continuait toujours à remplir la salle du fracas de ses instruments, sur l'ordre qui lui avait été probablement donné de m'empêcher de parler ; mais les cris de : *Silence à la musique!* poussés par les libéraux nombreux qui se trouvaient mêlés à cette armée de fonctionnaires, l'emportèrent enfin : les instruments s'arrêtèrent, et je pus parler. Je remerciai d'abord M. Rogier de l'honneur inattendu et très-peu justifié qu'il m'avait fait, et je félicitai les deux pays du nouveau lien que le chemin de fer qui venait d'être inauguré établissait entre eux. Je m'en tins à ces lieux communs, soulageant ainsi la partie officielle de l'auditoire, de la crainte d'une excursion compromettante de ma part dans la politique générale ; mais, par contre, je désappointais un peu l'autre partie des convives, qui s'attendait à un discours plein d'allusions à nos luttes parlementaires. Je me suis trouvé quelquefois, dans une pareille situation, provoqué ainsi à exprimer hors de mon pays mes opinions sur son gouvernement. Je m'y suis toujours refusé ; je suis un peu comme la femme de Sganarelle : je veux bien dire à mes concitoyens toutes leurs vérités, *mais entre nous et chez nous.* Quand je suis à l'étranger, je n'éprouve plus qu'un seul sentiment et un besoin unique, celui de les

défendre si on les attaque et de les louer quand même [1].

Un incident d'une tout autre nature me mit en rapport momentanément avec le roi et ses ministres.

Louis-Napoléon, après avoir séjourné assez peu de temps en Amérique, avait rompu son ban et était venu en Angleterre. Avait-il manqué en cela à une promesse donnée et qui aurait été la condition de la grâce que Louis-Philippe lui avait faite à la suite de la tentative de Strasbourg? Les journaux ministériels l'ont affirmé; le prince l'a formellement nié: il importe peu de vérifier qui est dans la vérité. Quoi qu'il en soit, le prince avait repris dans ce nouvel asile ses projets de restauration impériale, et, sous les apparences d'une vie légère et plus que dissipée, il poursuivait sa pensée fixe avec toute l'opiniâtreté d'un homme qui a une pleine foi dans sa destinée. Je me rencontrai, vers cette époque, accidentellement avec lui à Londres chez madame Ch. Laffitte, Anglaise d'origine, qui m'avait invité à dîner, quoique je ne la connusse que par mes relations avec la famille de son mari: elle voulait apparemment me faire rencontrer avec le prince. J'étais venu faire à cette dame ma visite d'ex-

1. C'est ce qui m'est arrivé également à l'inauguration du chemin de fer de Vevay, en Suisse. Le préfet d'un des départements voisins s'était avisé de comparer la démocratie suisse à la démocratie française et de s'appuyer beaucoup sur cette analogie prétendue des deux peuples. Un des convives suisses m'avait porté un toast, apparemment pour me donner l'occasion de répondre. J'avais bien envie de faire justice de cette étrange assimilation entre une démocratie qui se gouverne parfaitement elle-même et notre démocratie, qui se croit perdue dès qu'elle n'a pas ses préfets et ses gendarmes à ses côtés; entre une démocratie qui, au milieu des agitations de la liberté, sait respecter les lois et les faire respecter par le pouvoir, et cette autre démocratie qui ne sait que briser ses gouvernements au lieu de les réformer, qui a besoin d'être sauvée de ses propres excès tous les douze ou quinze ans : le thème était beau et bien séduisant; mais il me répugnait d'accuser mon pays en face de l'étranger, et je m'abstins.

cuse et de départ, car je retournais en France le lendemain, lorsqu'au moment où je me retirais je fus suivi par une personne qui m'arrêta dans l'antichambre et me témoigna le désir d'avoir avec moi une conférence de quelques heures. Cette personne se nomma : c'était Louis-Napoléon. Je ne l'avais jamais vu, quoique nous eussions correspondu à l'occasion de son affaire de Strasbourg. Je déclinai son invitation en lui annonçant que j'étais à la veille de mon départ; mais, pressentant bien le sujet de l'entretien qu'il voulait avoir avec moi, je lui adressai ces quelques paroles : « Mon prince, vous êtes un prétendant, et, comme tous les prétendants, vous devez être entouré d'intrigants et d'ambitieux qui spéculent sur votre avenir; ils ne manqueront pas de vous pousser à quelque nouvelle folie : défiez-vous-en. Je ne sais quelles destinées vous sont réservées ; mais, croyez-moi, si elles doivent se réaliser, ce sera par la force des événements. Tout ce que vous feriez pour les précipiter ne ferait que les entraver et les compromettre. Nous passerions des jours et des mois ensemble, que je n'aurais pas autre chose à vous dire. » Et, là-dessus, je le quittai. — Quelques jours après, il faisait sa ridicule expédition de Boulogne. Dans son manifeste, il désignait M. Thiers pour le président de son ministère. Ayant été arrêté à la suite de son échauffourée, il ne s'adressa plus à moi, comme après l'affaire de Strasbourg, pour le défendre ; il choisit Berryer : il avait deviné que je n'étais rien moins que bonapartiste, et en cela il me rendait justice.

Cependant six années s'étaient écoulées depuis qu'il expiait, au fort de Ham, sa criminelle folie, lorsque je reçus de lui une lettre dans laquelle il me priait d'appuyer la demande qu'il avait faite au gouvernement du roi, pour obtenir la permission de sortir de sa prison, afin d'aller fermer les yeux de son père,

alors retiré à Florence et au moment de mourir. Il s'engageait d'ailleurs à se reconstituer prisonnier aussitôt qu'il aurait accompli ce devoir pieux. J'en parlai à MM. Guizot et Duchâtel, qui se montrèrent assez disposés à conseiller au roi d'accorder au condamné une libération non pas seulement temporaire, comme il la demandait, mais définitive, sous la seule condition qu'il ferait acte de soumission au roi et lui demanderait cette faveur en prenant des engagements pour l'avenir. Je n'avais pas d'objection sérieuse à faire à cette exigence toute naturelle des ministres de Louis-Philippe; et cependant, sentant combien il répugnerait au prince de demander grâce, je lui avais envoyé un projet de lettre au roi, dans laquelle j'avais tourné, autant que possible, la difficulté, en mettant sur le compte du père le vœu que le fils exprimait. Louis-Napoléon me répondit, dans une lettre qui n'est pas sans noblesse, que mon projet était, après tout et malgré les ménagements que j'y avais mis, une demande en grâce ; qu'il ne pouvait se résoudre à s'humilier jusqu'à faire une telle demande; *que je comprendrais mieux que personne les susceptibilités du malheur*. Je n'avais rien à répliquer à une telle lettre, et je croyais cette affaire terminée, lorsque mon ami, M. Vatout, qui était lié à la famille Bonaparte (il avait dans le temps occupé, je crois, le poste de secrétaire des commandements auprès de la mère du premier Napoléon), vint me trouver pour reprendre, sous une autre forme, la tentative qui avait échoué. Il avait imaginé, pour concilier la répugnance que le prince avait à demander grâce avec son désir de sortir de prison, de lui faire écrire une lettre dans laquelle, supposant la faveur qu'il sollicitait accordée, il en remerciait le roi, protestant de sa reconnaissance et de sa résolution de prouver cette reconnaissance en s'abstenant désormais de toute attaque contre un gou-

vernement qui se montrait aussi généreux à son égard. Il y avait, il faut en convenir, quelque chose de puéril dans cette tournure. Le prince faisait *après* ce qu'il refusait de faire *avant* la grâce accordée ; cependant, comme il déclarait son orgueil satisfait par cette distinction, je reçus en dépôt cette lettre de remercîment et me chargeai de la montrer au roi.

Ma conversation avec Louis-Philippe fut des plus étranges. Comme je lui représentais que la détention de Louis-Napoléon durait depuis six ans ; que cette détention, en se prolongeant, finirait par appeler l'attention et même l'intérêt sur celui qui en était l'objet, et qu'une saine politique conseillait peut-être d'y mettre un terme, le roi m'interrompit. « Son oncle, me dit-il, a traité bien plus cruellement mon cousin, le duc d'Enghien, qui était bien loin d'être aussi coupable. — Ah ! Sire, lui répondis-je avec vivacité, quel exemple !... Si quelque chose caractérise votre gouvernement et l'honore, c'est certainement la générosité, parfois même excessive, qu'il a montrée vis-à-vis de ses ennemis. Il n'y a, Dieu merci, aucune comparaison à établir entre les deux gouvernements... — Vous plaidez bien chaleureusement, me dit le roi avec une certaine ironie, la cause de ce fou : quelles raisons avez-vous donc de vous intéresser autant à lui?... — Pas d'autre, Sire, lui répondis-je froidement, que l'intérêt que je porte à l'honneur de votre règne : l'occasion se présente d'écraser ce prétendant sous votre générosité, il me paraît bon de la saisir. D'ailleurs, ce ne sera pas à lui, c'est à son père, dont la conduite a mérité l'estime et les respects de l'Europe, que vous accorderez cette grâce, et cela ne pourra que vous faire honneur. — Au reste, ajouta le roi en terminant l'entretien, parlez-en à mes ministres : c'est eux que cela regarde. — Non, Sire : dans de pareilles questions de délicatesse et de générosité,

c'est à vous à prononcer. » Et je me retirai, ne répondant pas même aux protestations banales du roi, qui, voyant qu'il m'avait blessé, me disait « qu'il n'avait pas oublié les services de son cher ancien préfet. »

Huit jours après cet entretien, Louis-Napoléon, prenant les habits d'un maçon qui travaillait à quelques réparations du château, trompait ses gardiens et sortait de sa prison. On a supposé dans le public que Louis-Philippe avait facilité sa fuite : on en peut juger par le récit que je viens de faire.

Plus le gouvernement s'entêtait dans sa politique, plus les ressorts se tendaient. Le roi et les ministres, uniquement occupés de ce qui se passait dans le petit cercle du pays légal, croyaient tout sauvé par cela seul qu'ils retenaient à grand'peine dans les Chambres une majorité qui diminuait de jour en jour. Pour prolonger cette situation, ils usaient toutes les ressources, toutes les forces de leur administration, et ils ne voyaient pas qu'ils révoltaient ainsi de plus en plus la conscience publique par le scandale et l'immoralité de leurs moyens. Plus ils faisaient d'efforts pour retenir leur douteuse majorité, plus ils s'aliénaient la masse de la nation, qu'ils avaient eu l'imprudence de laisser en dehors de ce pays légal qui, pour eux, était toute la France.

De mon côté, à mesure que je voyais l'orage approcher, je me croyais obligé de redoubler mes avertissements et de les rendre plus significatifs.

Oui, Messieurs, le mal a grandi, disais-je à la Chambre. Si vous pouviez vous constituer en grand jury et que vous eussiez à répondre en votre âme et conscience à cette question : Est-il vrai que l'administration, abdiquant son caractère de haute impartialité, au lieu de protéger les citoyens dans l'exercice de leurs droits politiques, s'immisce dans l'exercice de ces droits, pour les fausser? — Est-il vrai que la principale pensée, le grand but, le but presque unique

de toute l'administration dans ce pays, c'est de faire prévaloir à tout prix, dans les élections, ses candidats sur ceux d'une autre opinion, et que tous les services publics sont subordonnés à cette pensée? — J'affirme que, sur cette question ainsi posée, la déclaration de cette Chambre serait affirmative à une très-grande majorité. (Pas de réclamations, même sur les bancs ministériels.) Nous avons vu les électeurs perdre jusqu'à la conscience de leur mission politique; ils ne se sont plus considérés comme appelés à donner des représentants à la France entière, mais seulement à nommer des délégués auprès du gouvernement pour soigner leurs petits intérêts de localité : dans la plupart des colléges, au jour de l'élection, la pensée politique est absente. (*A gauche*: C'est vrai!) On ne demande plus au député quelle est son opinion, mais ce qu'il peut rapporter; et cet égoïsme local s'est développé avec une telle énergie, qu'aujourd'hui le gouvernement n'a plus même de grands efforts à faire pour l'exploiter au profit de sa politique: on va au-devant de son action. On a souvent dit que l'électeur corrompait le député, et cela est devenu malheureusement vrai. Si le député s'avisait, dans un esprit d'indépendance, de résister au pouvoir et de se fermer ainsi la source des faveurs administratives, il verrait bientôt son mandat menacé. Je pourrais vous en attester tous : ne se trouve-t-il pas parmi vous un grand nombre de députés qui se sentent un peu humiliés de l'obligation où ils sont de satisfaire à toutes ces exigences de l'intérêt local ou privé? et, s'il en est ainsi, la représentation nationale ne doit-elle pas elle-même en subir un grand discrédit? Lorsqu'on aura réduit nos institutions à ne plus être que l'exploitation du budget par quelques hommes, croyez-vous qu'aux jours d'épreuves ce gouvernement en sera plus assuré ?... Vous tendez à former au sein du pays une espèce d'oligarchie qui se partage tous les avantages du pouvoir sans être tenue d'aucune obligation ; croyez-vous qu'une telle exploitation puisse se soutenir longtemps devant la publicité et qu'elle ne finisse pas par soulever, si ce n'est au sein de cette assemblée, très-certainement au dehors et dans les masses, de telles répulsions, que tôt ou tard il en sera fait éclatante justice? Alors, ces belles et glorieuses institutions, que nous avons si chèrement payées, à force d'être dégradées et perverties, tomberaient en un jour devant la réaction du mépris public. (Vive approbation à

gauche.) Il est encore temps de prévenir ce malheur; mais il faut se hâter: demain il serait peut-être trop tard. Il y a des moments critiques dans la vie des nations: il faut savoir les saisir. Combien de gouvernements sont tombés devant nous, qui ont reconnu qu'ils avaient fait des fautes! ils l'ont malheureusement reconnu le lendemain, jamais la veille, et alors il était trop tard. (Sensation.) Je fais appel à tous les sentiments honnêtes et vraiment patriotiques de cette Chambre: oublions nos dissentiments passés, n'offrons plus à la France, en face de pareils dangers, le triste, le douloureux spectacle de nos divisions; ne nous jetons plus à la tête nos antécédents, mais réunissons-nous dans un effort commun pour réaliser ces réformes, qui seules, peuvent arrêter le mal et en prévenir les fatales conséquences. Je ne m'adresse pas à ceux qui, se plaçant en dehors de la Constitution, ne croient pas à la possibilité de fonder en France la monarchie constitutionnelle: car, pour ceux-là, les déviations que je signale sont une bonne fortune, qui tend à la réalisation de leurs espérances. (*M. Ledru-Rollin* demande la parole.) Mais j'adjure tous ceux qui veulent fonder et consolider nos institutions, à quelque parti qu'ils aient appartenu, je les appelle à former comme une sainte ligue contre la corruption qui nous perd : ce ne sera pas trop de tous nos efforts réunis pour en triompher; bien des difficultés nous attendent, bien des reproches de coalition nous seront adressés: qu'importe? il n'y a que cela d'honnête et d'utile à faire.

Ce discours fut suivi, dit *le Moniteur*, d'une longue agitation; mais les partis étaient pris, et mes avertissements restèrent inutiles.

J'en fis bientôt l'épreuve dans un débat qui s'éleva à l'occasion d'une violation flagrante de la loi sur la garde nationale : cette loi autorisait le roi à dissoudre les légions de la garde nationale, mais sous la condition expresse de les réorganiser dans l'année; or plusieurs années s'étaient écoulées depuis la dissolution par ordonnance royale des gardes nationales de plusieurs grandes villes, sans que le gouvernement son-

geât à les réorganiser : la violation de la loi était flagrante et donna lieu à des interpellations. Les ministres n'avaient rien à opposer à un texte précis et à un fait avoué ; ils se jetèrent dans la voie des récriminations, nous reprochant de nous être montrés plus tolérants pour les ministres du centre gauche.

Se défendre par des récriminations, leur répondis-je, c'est mal se défendre, surtout quand ces récriminations n'ont rien de juste ni de vrai. Je ne nie pas l'appui que j'ai prêté à des ministres qui s'annonçaient comme devant déplacer le pouvoir et le rapprocher des conditions de son origine : ils avaient pris l'engagement solennel de nous accorder de grandes et éclatantes réparations ; la première, qui devait nous être accordée était la restitution au jury, dépouillé par les lois de Septembre, de ses attributions constitutionnelles : l'opposition ne donnera jamais son appui que sous la condition de cette réparation (adhésion à gauche) ; la seconde est due à la garde nationale. Ainsi que le disait le général Foy : *pour qui veut mesurer la liberté politique dont jouit un pays, il n'a qu'à considérer le plus ou moins de respect qu'on y porte à ces deux grandes institutions, le jury et la garde nationale : là où ces institutions sont violées, ou corrompues, ou éludées, ne dites pas qu'il y a les réalités de la liberté politique ; il n'y en a, tout au plus, que les vaines apparences.* Or, pour la garde nationale, la loi est ouvertement violée, vous n'en disconviendrez pas ; vous ne prenez pas même l'engagement ou de l'exécuter à l'avenir ou de la faire abroger. Non ; vous vous bornez à répondre : Nous aviserons !.... Vous aviserez ! alors qu'il s'agit d'exécuter une loi impérative? Mais il n'y a pas à aviser. Aviser, c'est se réserver de faire ou de ne pas faire : c'est donc subordonner à votre convenance, à votre bon plaisir, l'exécution d'une loi fondamentale de l'État... Messieurs, le jour où vous laisserez des ministres qui ont violé la loi organique d'une aussi grande institution que celle de la garde nationale, vous donner pour toute satisfaction ces mots : *Nous aviserons !* le jour où vous approuveriez par vos votes un pareil mépris de nos lois fondamentales, ah ! Dieu veuille que le peuple ne cherche pas ailleurs que dans le parlement une sanction plus efficace à ses droits ! (Vive approbation à gauche.)

C'était, en effet, un symptôme bien inquiétant que cette défiance, cette hostilité de notre gouvernement contre la garde nationale; ce gouvernement devait sa naissance à l'effort sublime de la bourgeoisie armée, c'est-à-dire de la garde nationale, et il avait si bien fait, que non-seulement il désobéissait à la loi, craignant de réorganiser la garde nationale dissoute dans plusieurs grandes villes; mais, depuis près de quatre ans, Louis-Philippe n'osait plus passer une revue de cette garde dans Paris : ce fait seul était une accusation pour le passé et un terrible pronostic pour l'avenir.

Cependant le terme de la législature approchait; le combat électoral qui allait se livrer devait être décisif, et de son issue dépendrait la ruine de ce système qui, battu en brèche en 1839 par M. Guizot lui-même, restauré par lui en 1840, ne se soutenait depuis six ans que par les moyens les plus forcés et les plus dangereux.

Par un accord tacite, avant de se séparer pour cette suprême lutte, on se donna rendez-vous pour s'expliquer à la tribune.

C'est à cette occasion que je fis un grand discours qui embrassait tout l'historique des différentes phases qu'avait traversées la politique du gouvernement et des Chambres depuis 1830 : c'était le manifeste de mon parti; en voici quelques passages :

Je ne remonterai pas si haut que les deux orateurs qui ont commencé le débat (MM. Guizot et Duchâtel) : ils ont distingué trois périodes dans la politique depuis 1830, et fait remarquer que dans la première, qui s'est passée au milieu des agitations de la rue et des attentats, il n'y avait point eu de dissentiment dans la majorité : M. Thiers et M. Guizot étaient en effet alors unis dans un effort commun. Quant à nous, savez-vous pourquoi nous combattions, dès ce moment, cette politique? C'est qu'elle renfermait déjà en elle le germe de la politique actuelle. (Vive approbation à

gauche.) On nous a reproché d'avoir trop tôt averti le pouvoir et le pays : Dieu veuille que ceux qui nous font un tel reproche ne s'aperçoivent pas un jour que c'est trop tard qu'ils ont, eux, vu le mal et songé sérieusement à y porter remède!.... (Très-bien!) Je prendrai la politique à une époque plus rapprochée de nous, et marquée, de l'aveu de tous, par un changement notable dans les esprits. C'était après le rejet de la loi d'apanage et de disjonction; à ce moment, un libéralisme modéré parut avoir reconquis la faveur du parlement. C'est à cette époque que, par une première concession, l'amnistie fut proclamée; malheureusement le pouvoir, au lieu de s'avancer dans cette voie, s'arrêta tout à coup : alors se forma la coalition dont les principes furent hautement proclamés, éloquemment soutenus par les membres dirigeants du ministère actuel. Ces principes, ai-je besoin de les rappeler? ils se résument en ceci : Pour que la paix soit durable, il faut qu'elle soit digne, et elle ne peut l'être lorsqu'elle est achetée au prix de concessions qui blessent l'orgueil légitime de la nation : *à l'intérieur, il ne suffit pas pour un gouvernement de vivre, de grouper autour de lui une majorité quelconque, ou même d'assister à une sorte de prospérité matérielle. Non : ce gouvernement est en outre obligé de prévoir, d'étudier attentivement l'action des institutions; de voir si elles ne sont pas faussées par quelque vice radical, afin d'y pourvoir.* C'était là le cri universel de toutes les oppositions d'alors, et elles étaient dans le vrai : aussi rencontrèrent-elles les sympathies générales du pays; la passion politique de la France se ranima : passion légitime, car elle était excitée par les plus nobles sentiments, par l'amour de nos institutions et par le besoin impérieux alors et généralement senti de relever la moralité publique ainsi que l'honneur de la nation. Quoique arrivés au pouvoir par suite d'un accident de la politique étrangère, vous vous deviez à vous-mêmes et à votre pays de garder quelque souvenir de ces sentiments, de ces passions dont vous aviez vous-même puissamment contribué à remplir tous les cœurs. On ne se joue pas impunément d'un grand pays. (Adhésion à gauche.) Six ans se sont écoulés depuis; vous êtes le seul ministère qui ait duré six ans. Le ciel est serein, dites-vous, le calme règne partout... Le pouvoir, croyez-moi, a ses illusions, et elles sont bien autrement dangereuses que celles de l'opposition : car les

illusions du pouvoir, l'histoire nous l'enseigne, se soldent par des révolutions. (*A gauche :* C'est vrai!) Eh bien, qu'est-ce que depuis six ans le pouvoir a fait pour relever la dignité de votre politique extérieure ? qu'a-t-il fait, soit en faveur de la liberté intérieure, soit pour le soulagement des charges publiques, et même pour le bon gouvernement de ces intérêts matériels dont il vit et qui devaient être son triomphe... ?

Ici, je passe en revue les actes de la politique extérieure du ministère : le droit de visite concédé et l'inviolabilité du pavillon sacrifiée aux exigences de l'Angleterre, et cela au lendemain de l'outrage sanglant que nous avait infligé lord Palmerston ; notre prise de possession des îles Marquises bientôt suivie du désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars et de l'indemnité payée à Pritchard ; puis la déception du traité du Maroc, d'autant plus douloureuse, qu'elle contraste plus tristement avec les victoires de nos marins et de nos soldats ; enfin, notre étrange intervention dans l'affaire du Texas.

Pour justifier cette intervention, dis-je, on a imaginé la grande théorie de l'équilibre américain. Ainsi voilà l'équilibre américain qui paraît dans le monde politique ; c'est l'honorable M. Guizot qui lui a donné le baptême. (Il ne se doutait guère qu'un jour un Napoléon la reprendrait pour son compte à ses risques et périls à l'occasion du Mexique.) Vous vous dites engagés à résister à cette tendance inévitable de l'Amérique, qui, dans son système flexible du fédéralisme, absorbe successivement tous les États qui sont en contact avec elle ; mais cette tendance n'est qu'une conséquence forcée de l'influence irrésistible qu'exerce toujours une civilisation pleine de vie et de jeunesse sur une civilisation caduque et mourante. Vous vous faites une loi d'employer les forces de votre pays à combattre cette extension forcée de la grande république américaine, qui, il faut bien le dire, loin d'être un danger pour la France est au contraire une espérance. (Agitation.) Politique insensée, que repousse le peuple dans son admirable bon sens :

le public français sait bien que sur les mers l'équilibre ne peut s'obtenir que par l'union des forces américaines aux forces françaises; il sait bien qu'au jour de la lutte, plus l'Amérique sera forte, plus la France le sera et plus son action sera indépendante. (*A gauche :* C'est vrai ! très-bien !) Vous nous parlez des éloges que vous recevez des chancelleries des gouvernements absolus; quoi, vous, ministres d'un gouvernement issu d'une révolution populaire, vous vous glorifiez des suffrages de la coalition! Ah! ne vous en vantez pas trop, car si votre orgueil personnel en est flatté, votre pays n'a aucune raison d'en être fier. (Approbation à gauche.) Que dirai-je maintenant de ces réformes modérées et libérales qui formaient le programme que les hommes même les plus conservateurs se disaient naguère prêts *à signer des deux mains* (mot d'un des conservateurs les plus enragés dans le parti de la résistance)? qu'est devenue cette disposition générale qui se traduisait par ce cri poussé sur tous les bancs, même des centres conservateurs : *Il y a quelque chose à faire, quelque chose sur les incompatibilités, sur l'adjonction des capacités, sur le jury, sur la presse.* Qu'avez-vous fait de toutes ces promesses? D'abord, défiants de votre majorité, vous avez cru qu'il était prudent de désavouer le programme d'immobilité de votre ami M. Jouffroy; mais vous vous êtes bientôt rassurés, et alors, à toutes ces réformes, vous avez opposé un *veto* formel, systématique. Il s'est cependant trouvé dans votre majorité quelques membres qui, plus préoccupés que vous des dangers de la corruption, ont voulu y porter remède; vous les avez repoussés. Sachez qu'il n'y a pas de véritable immobilité en politique: quand on n'avance pas on recule. (Très-bien !) Vous vous faites un titre de n'avoir pas employé la violence; la violence, après tout, suppose une certaine force de conviction que tout le monde n'a pas; la violence, disait Royer-Collard, est une immoralité moins odieuse que la fraude, et il avait raison : la violence a quelquefois ses réactions généreuses, elle peut retremper les caractères; la fraude les énerve et les dégrade...

Ici, je passe en revue toutes les grandes institutions de la France, et j'accuse le ministère d'avoir imprimé sur chacune d'elles les stigmates de la fraude.

Ainsi, le triage arbitraire des jurés par les préfets; le jury dépouillé de ses attributions constitutionnelles et par l'attribution faite à la Cour des pairs et par le droit reconnu aux juges civils de punir, par de fortes condamnations pécuniaires, les écrivains que les jurés ont acquittés; la presse périodique indépendante ruinée par les subventions payées à certains journaux et par le privilége des annonces accordé à d'autres. Enfin, pour résumer toute votre administration dans une phrase, vous avez tout accordé à l'étranger et vous avez tout refusé à l'intérieur. (*A gauche* : Très-bien!) Passons aux finances. Vous auriez dû profiter de l'état de paix, de la prospérité matérielle, de l'accroissement des revenus qu'il amène pour réduire la dette publique et soulager la France d'un fardeau qui sera bien lourd pour elle au jour du danger (prévision qui devait bientôt se réaliser), la conversion des rentes vous en offrait les moyens; toutes les voix vous la demandaient, vous ne l'avez pas voulu. C'est un spectacle déplorable que celui des subterfuges que vous avez employés pour éluder, sur ce point, la volonté persévérante de la Chambre... Quant aux intérêts matériels..., vous les avez flattés au gré de toutes leurs exigences..., vous leur avez cédé tantôt la fortune publique, comme par le rejet de la conversion des rentes; tantôt notre puissance, comme par votre refus du traité de commerce réclamé par la Belgique : c'est que pour gouverner les intérêts d'une manière intelligente, il faudrait les dominer; et, pour cela, il serait nécessaire de prendre son point d'appui en dehors de ces intérêts eux-mêmes, c'est-à-dire sur des forces morales ou politiques que vous repoussez. Croyez-vous que sir Robert Peel, s'il n'avait pas été le représentant nécessaire des sentiments politiques de son pays, eût pu faire ces lois sur les céréales qui blessaient si profondément les intérêts des grands propriétaires fonciers, et qu'il aurait eu le courage de jeter ce défi si hardi à la haute aristocratie de l'Angleterre? Non, quand on ne puise sa force que dans les concessions faites aux exigences de l'intérêt privé on en devient l'esclave, on en accepte le despotisme capricieux et égoïste; et c'est ce qui est arrivé. Étonnez-vous, après cela, que le cercle se soit successivement rétréci autour de vous; que les hommes même les plus prononcés de votre majorité s'en soient séparés. La même chose est arrivée sous la Restauration, on a vu successivement se détacher d'elle des hommes éminents

qui avertissaient le gouvernement et le pays, avertissement dont elle n'a pas voulu profiter et dont vous ne profiterez pas plus qu'elle. (Écoutez! écoutez!) Messieurs, l'empire a pu séduire le pays, mais il ne le corrompait pas; ce sont les petits gouvernements qui corrompent. (Vive approbation à gauche.) Chacun a sa vie propre; les gouvernements qui n'ont pas la gloire, qui ne donnent pas la liberté, cherchent ailleurs leurs moyens de vivre, ils les trouvent dans cette misérable pratique de la corruption : or, la corruption appelle la corruption, car il est impossible d'éteindre cette soif ardente une fois qu'on l'a allumée, et tout gouvernement qui vit de la corruption périra inévitablement par la corruption. (Vive adhésion à gauche.) Croyez-vous que lorsqu'on a surexcité jusqu'au délire dans un pays le sentiment de l'intérêt sordide et de l'égoïsme, les conséquences ne s'en feront pas sentir jusque dans les mœurs privées : je n'ai pas besoin de fouiller dans le drame vivant des Cours d'assises pour apercevoir la relation fatale qui existe entre l'immoralité publique et l'immoralité privée. En outre, le propre d'une administration réduite à de pareils moyens, c'est de tout compromettre avec elle, c'est de ne pas craindre de risquer même l'avenir de tout un pays, et cela pour prolonger de quelque temps une misérable vie ministérielle... Quand j'entendais tout à l'heure M. Guizot (écoutez! écoutez!) se vanter de son effacement et faire remonter à la couronne tout le bien qui, selon lui, se faisait dans le pays, je me demandais si je n'étais pas dupe de quelque mirage et si celui qui parlait ainsi était bien ce même homme qui, naguère à cette tribune, en face d'une majorité soulevée d'indignation contre lui, dénonçait le ministre Molé comme ne couvrant pas assez la couronne. (Mouvements divers.) Les grands ministres, tels que Pitt, Chatam, tels que Casimir Périer dont j'ai été l'adversaire politique, mais dont j'ai toujours hautement apprécié le caractère, n'ont été vraiment grands que parce qu'ils ont eu cet orgueil intelligent de s'interposer sérieusement et de couvrir la royauté. (Vive approbation à gauche.) Ils ne permettaient pas que la responsabilité des actes du gouvernement remontât jamais jusqu'au roi, même en mettant sur ces actes cette étiquette de flatteur que vous y mettez. (*A gauche :* Très-bien! très-bien!) Mais ne savez-vous pas que ce qui est bien pour vous est mal pour d'autres, et que ce qui vous paraît bien aujourd'hui à vous-mêmes peut,

selon les éventualités de la politique, vous paraître funeste dans quelque temps? Attribuer à la couronne ce *bien relatif*, c'est donc charger le roi de la responsabilité de tous les événements. (*A gauche :* Très-bien! très-bien!) Quant à moi, quoique résolu à remplir dans toute son étendue mon devoir de loyal député, je ne veux pas être exposé à rencontrer le roi dans nos luttes. Non, je ne veux même pas avoir raison sur lui. (Très-bien! très-bien!) La politique que vous suivez, vous l'appelez imprudemment : *la pensée du règne*, et vous avez mis ces paroles si compromettantes dans le discours de la couronne, et puis vous nous dites que la monarchie est difficile à établir dans ce pays; je le crois bien; dans de pareilles conditions, elle n'est pas seulement difficile, elle est impossible. Ou bien la monarchie constitutionnelle se renfermera dans son suprême arbitrage, planant sur nos débats sans y prendre part : elle ne rencontrera, dans ce cas, que des respects (très-bien! très-bien!); ou bien, elle rencontrera des ministres que vous caractérisiez si justement naguère par une citation brûlante de Tacite, que vous ne répéteriez pas aujourd'hui (rires approbatifs à gauche); de ces ministres qui mettent leur gloire à s'effacer, à faire remonter à la couronne la responsabilité de toute une politique qu'il leur plaît d'appeler bonne, et alors dans les luttes que cette politique provoquera, c'est elle qui se trouvera en butte aux attaques. Comme les dieux d'Homère, qui se mêlaient aux combats des mortels, elle s'exposera à recevoir des blessures, et s'il arrive que, par une de ces réactions de l'opinion qui sont dans les conditions de tout gouvernement représentatif, ce que vous considérez comme bien soit aux yeux du public un mal; que, par exemple, cette paix honorable dont vous vous vantez ne soit à ses yeux qu'une suite de concessions déshonorantes; que ce que vous appelez le libre jeu des institutions ne soit, dans son opinion, qu'une pratique ouverte et permanente de fraudes et de corruptions? Ah! si une telle réaction se produit, que du moins elle ne dépasse pas ces bancs. (Très-bien! très-bien!) Les prestiges du droit divin, de la tradition même se sont évanouis; si la main du roi se laisse apercevoir dans la lutte et si c'est elle qui frappe les coups dont souffre l'opinion, elle ne sera, croyez-moi, ni honorée, ni bénie! (Assentiment à gauche.) Je suis profondément dévoué à la monarchie constitutionnelle de mon pays; je l'ai considérée et je la considère toujours comme

une *nécessité absolue*, et mes convictions, malgré de bien tristes déceptions, ne se sont pas affaiblies depuis 1830. Eh bien! gardons-nous de donner raison aux ennemis secrets de cette monarchie, car si elle est attaquée en bas de l'échelle sociale par l'ignorance et la passion, elle l'est plus encore peut-être dans les sommités par les préjugés. Elle n'a pas encore acquis son droit de cité dans la vieille Europe où elle n'est que subie : savez-vous ce qu'on dit dans certains cabinets ? *Oui, ce gouvernement révolutionnaire marche, mais cela tient à la vie d'un homme!* (Mouvement.) Donnez un démenti à ces espérances de vos ennemis, comme à ces inquiétudes de vos amis ; préparez la transition que la Providence nous refuse ; par la vérité, la vigueur des institutions, remplissez le vide immense que ferait cette haute personnalité, le jour où Dieu l'appellerait à lui. (Mouvement prolongé.) Vous dites que vous avez fait de grands sacrifices pour reconstituer ce que vous appelez le parti conservateur ? Grands, en effet, ont été vos sacrifices, car il vous a fallu franchir un bien immense espace pour, en sortant des rangs de la coalition, en venir au point où vous en êtes. Eh bien, c'est là qu'est le secret de votre impuissance à donner au pays les satisfactions qu'il réclame. Non, vous n'êtes pas libres !... Savez-vous pourquoi ? Dussé-je vous blesser, je dirai ce mot parce qu'il est vrai, c'est que vous êtes un *ministère d'amnistiés*. Oui, amnistiés aux yeux de votre majorité qui a eu beaucoup à vous pardonner ; on ne commande pas à ceux de qui on a reçu le pardon. Au lieu de vous mettre résolûment à la tête de la petite fraction de ce parti qui aurait été disposée à suivre une politique plus saine et plus libérale, vous avez dû vous attacher à suivre la volonté de cette autre fraction plus nombreuse, mais aussi plus obstinément cramponnée à l'immobilité, aveuglée qu'elle est par une terreur fanatique de tout ce qui est progrès ou réforme quelconque. Le pays seul peut faire cesser une aussi périlleuse situation. En 1839 et 1842, il a voulu la sincérité du gouvernement représentatif, l'honnêteté dans le jeu des institutions, le progrès modéré, la dignité dans la politique extérieure, il l'a voulu résolûment, il l'a voulu avec vous et comme vous, il ne se démentira pas et il le voudra au besoin contre vous. (Vive approbation à gauche.)

Ce discours embrassait tout le passé en même temps

qu'il donnait un suprême avertissement pour l'avenir, tout à la fois au pays et à la couronne : malheureusement le pays légal ne le comprit que très-imparfaitement, et la couronne s'obstina de plus en plus dans ses voies.

L'élection eut lieu après ce débat, et la nouvelle Chambre fut convoquée pour le 17 août 1846

Dans un banquet donné à Lisieux, M. Guizot, parlant à ses électeurs, avait prononcé ces paroles : *Toutes les politiques vous promettent la réforme; mais il n'y a que celle des conservateurs qui puisse vous la donner.* Ces paroles firent-elles perdre quelques voix à l'opposition, nous ne pourrions pas l'affirmer. Quoi qu'il en soit, une majorité ministérielle sortit du scrutin électoral ; mais cette majorité, quoique augmentée en nombre, était devenue moins confiante dans la bonté du système politique suivi jusqu'alors : quelques doutes sur les dangers de ce système commençaient à se répandre, surtout parmi les nouveaux députés. Il arriva même un jour, à la grande stupéfaction des centres, où l'un des nôtres, M. de Maleville, obtint la majorité pour la vice-présidence : c'était encore un avertissement; il ne fut pas plus écouté que tous les autres.

La vérification des pouvoirs fut l'occasion d'un débat prolongé et très-animé :

J'admire, disais-je, autant que j'honore la courageuse persévérance de mes amis dans une lutte où les chances sont aussi inégales. Un mot échappé aux ministres explique leur confiance dans ces moyens de corruption que nous pensions avoir flétris et condamnés à jamais et qui cependant se sont reproduits avec plus de cynisme : l'*enquête parlementaire de* 1842 *n'a servi à rien*, a dit un de ces ministres. Elle n'a servi à rien ! cela n'est que trop vrai ; car ce que la législature précédente avait entendu poursuivre et réprimer en 1842 n'a fait que se reproduire en 1846 avec une nouvelle force et une plus grande audace. Cette mesure

n'a rien prévenu; elle n a servi qu'à une chose : à faire sentir aux ministres la nécessité, une fois entrés dans une pareille voie, de s'assurer à tout prix le succès, qui pour eux était l'impunité. (Approbation à gauche. — Réclamations au centre.)

M. Guizot, sans trop désavouer les procédés de corruption et d'intimidation que nous l'accusions d'avoir employés dans l'élection, cherchait ainsi à en atténuer la gravité :

Je me suis étonné et affligé, disait-il, de voir chercher pendant près de quinze jours dans tels ou tels petits incidents, telles ou telles petites causes, la véritable origine, la vraie explication de ce qui vient de se passer dans les élections dont cette Chambre est sortie... Un grand fait s'est manifesté dans les élections qui viennent de s'accomplir : le pays a donné son adhésion sérieuse et libre à la politique qui se présente devant lui. Ne cherchez pas l'explication de ce fait dans quelques prétendues manœuvres ou *misères électorales* : prenez-la dans les véritables sentiments du pays, dans son intelligence, dans l'idée qu'il se fait de sa situation et de la conduite de son gouvernement. (Mouvement prolongé d'adhésion au centre.)

Je ne demanderais pas mieux, répondis-je au ministre, que de reconnaître à nos institutions le caractère de grandeur et de moralité qu'elles devraient avoir, et si nous combattons avec quelque vivacité le ministère, c'est parce que nous sommes profondément convaincus qu'il les abaisse et les altère : nous ne demandons qu'une chose, la liberté de discussion et la loyauté dans les élections. Nous acceptons les résultats du combat, pourvu qu'il ait lieu à armes égales : or, la lutte est-elle loyale et égale, lorsque vous mettez dans un des deux plateaux de la balance toutes les faveurs dont vous disposez et que vous vous adressez, non à des opinions, mais à de vils calculs égoïstes? Vous faussez ainsi le verdict du grand jury national; vous pervertissez jusque dans son essence le gouvernement représentatif et vous appelez cela *des misères*. Ah! croyez-moi, il ne peut se produire un mal plus grand, plus dangereux pour notre pays que ces *misères*,

et je regrette profondément que ce mal ne soit pas ressenti comme il devrait l'être de tous les côtés de cette Chambre.

De tout ce débat il ne resta qu'un peu plus d'obstination dans le gouvernement et la majorité, et plus d'irritation dans les masses.

CHAPITRE XII

ÉPISODE. — VOYAGE EN ORIENT

Ce fut dans l'automne de 1846 que je fis mon voyage d'Orient.

J'étais curieux de voir de plus près cet Orient dont nous avions naguère agité à la tribune les destinées, et qui renferme encore dans ses flancs le terrible problème dont la solution peut, d'un moment à l'autre, bouleverser le monde.

J'avais, pendant plusieurs années, reçu chez moi, lorsqu'il était ambassadeur de la Porte Ottomane en France, le célèbre Reschid-Pacha qui, devenu grand vizir, me pressait beaucoup de faire le voyage de Constantinople. Je m'y rendis après la session, en passant par la Grèce.

Je m'arrêtai un jour à Athènes; je visitai les ruines de l'Acropole, et mon guide, en me racontant les péripéties du siége que les ruines de cette citadelle avaient soutenu contre les Turcs, me montrait encore la pierre où notre colonel Fabvier, qui s'était voué courageusement à l'affranchissement de ce brave peuple, avait établi sa résidence habituelle. J'assistai à une séance de la Chambre des députés et me fis dé-

signer tous les hommes qui avaient joué un rôle dans la guerre de l'indépendance: ils conservaient, même sous l'habit du législateur, le caractère et les allures de chefs de bande. Je visitai et n'admirai pas le palais du roi, construit en entier en très-beau marbre blanc, mais qui, par la lourdeur et la vulgarité de son architecture, jure avec les chefs-d'œuvre de l'art antique dont les ruines l'entourent. Le contraste choquant qu'offre ce palais, vraie caserne de soldats allemands, avec les vestiges qui rappellent la belle Grèce, répond assez bien d'ailleurs à l'énorme bévue que les puissances ont commise en imposant une monarchie allemande à ce peuple dont le génie est si vif et le caractère si pétulant; bévue dont une autre conséquence a été de donner à la nation grecque des aspirations et des ambitions qu'elle ne peut pas satisfaire. La resserrer dans des limites si étroites, tout en lui faisant une monarchie, n'était-ce pas lui inoculer le besoin incessant de les franchir et de se jeter sur ses voisins? Ce sont autant de contre-sens qui expliquent les agitations de ce peuple et l'impossibilité d'y asseoir rien de fixe. —J'en raisonnais avec le président du conseil, que j'avais connu à Paris, le général Coletti: il se désolait des embarras contre lesquels il luttait courageusement, mais en vain; il me disait que tel était encore le caractère primitif de ce peuple grec, qu'on n'y pouvait lever les impôts en argent, mais seulement en nature: ce qui, selon lui, suffisait à motiver la détresse financière de ce pays et l'impossibilité où il était de faire honneur à ses engagements envers les puissances protectrices. En entrant chez lui et en en sortant, j'eus à traverser une foule de palicares étendus sur les escaliers, oisifs et armés. Cela me rappelait notre île de Corse, où la vie du clan et de la tribu domine encore.

Après avoir relâché à Smyrne et y avoir passé quel-

ques heures, très-suffisantes pour visiter les environs de cette ville et ses riches bazars, je me rembarquai, traversai l'Anti-Bosphore, passai devant les rivages troyens et arrivai enfin à Constantinople par le plus beau soleil couchant.

J'étais fort prévenu en faveur du magnifique panorama qu'offre Constantinople lorsqu'on y aborde par la pointe du Vieux-Sérail; mais la réalité dépassa mon attente, à la différence de la rade de Naples, que j'ai trouvée au-dessous des récits que j'en avais lus. Rien n'est plus imposant que cette masse de dômes et de minarets qui s'élèvent des deux côtés de la Corne-d'Or, alors surtout qu'ils sont étincelants des rayons d'un beau soleil couchant. Un Anglais a dit qu'après ce premier coup d'œil il fallait bien se garder d'entrer dans la ville; et il avait raison, car, une fois engagé dans ces rues montantes et tortueuses, toutes remplies d'ordures et qui ne sont jamais nettoyées que par des chiens errants et des vautours, rien ne répond à votre première impression. Le vieux sérail, la mosquée de Sainte-Sophie, quelques palais de plaisance du Grand Seigneur sur les rives du Bosphore et deux à trois cimetières méritent cependant d'être visités. Mais je n'écris pas pour reproduire des descriptions que tant de voyageurs ont déjà faites : ce n'est pas en touriste, c'est en observateur et en homme politique que je visitais ces lieux.

Dès mon arrivée, je reçus les visites et les invitations du grand vizir et de tout ce qu'il y avait d'éminent dans le monde officiel. Le Grand Turc daigna m'adresser, avec son nicham, des présents magnifiques, dont je fus très-embarrassé. Mon premier mouvement fut de renvoyer tout cela; mais on me fit observer que ce serait mal répondre à des témoignages de bienveillance. Notre ambassadeur, M. de Bourqueney, m'expliqua d'ailleurs que l'espèce d'affectation que le

Grand Turc apportait dans cette réception toute princière faite à un simple particulier, que recommandaient tout au plus quelques discours de tribune, tenait à des considérations politiques que je devais me garder de contrarier. La Porte Ottomane était alors, en effet, en grande délicatesse avec la Russie, qui, se prévalant du secours qu'elle avait amené aux portes de Constantinople, lorsque cette capitale était menacée par Ibrahim-Pacha, affectait une sorte de droit de suzeraineté dans les États du Grand Seigneur, y favorisait les intrigues grecques et arméniennes, et se préparait, par un protectorat insolent, à y exercer bientôt une domination absolue. De là, une réaction très-prononcée de la Porte Ottomane contre l'influence russe, réaction que la France et l'Angleterre, cette fois parfaitement d'accord, encourageaient de toute leur force. Me trouvant à Constantinople dans ces circonstances, c'était le représentant du libéralisme d'Occident que le Grand Turc affectait d'honorer en moi, pour faire échec aux prétentions du despotisme moscovite. Je me laissai donc faire, un peu surpris de me voir en si grand honneur auprès du plus absolu des gouvernements.

Dès le lendemain de mon arrivée, j'assistai, dans une place choisie, à la revue que le sultan passait de ses troupes: je fis peu de remarques sur les soldats, qui paraissaient manœuvrer assez bien, grâce à des instructeurs français fort distingués, avec lesquels je ne tardai pas à me lier; je fus seulement frappé du sans-façon avec lequel en agissaient les généraux ottomans: l'un d'eux, qui commandait l'artillerie, se fit tout simplement apporter sur le terrain des manœuvres un coussin, sa pipe et son café, et se mit tranquillement à boire et à fumer, accroupi sur son divan, pendant que son artillerie faisait rage.

Je vis arriver bientôt, du lieu où j'étais placé et qui

dominait le champ de manœuvre, une longue file de chars ou *arabas* traînés par des bœufs aux cornes dorées et enrubanées ; une escorte de cavaliers précédait et suivait ce convoi qui s'avançait lentement vers nous. J'étais fort intrigué de savoir ce que renfermaient ces voitures si bien escortées, et j'avais placé, selon une vieille habitude, mon lorgnon sur mon nez dans une position inverse, ce qui, plus d'une fois, même à Paris, m'a attiré les plaisanteries des badauds. Aussitôt que les chars s'approchèrent, les rideaux qui les couvraient s'agitèrent et j'entendis partir des éclats de rire : c'étaient les dames du sérail qui s'égayaient à mes dépens et pour qui mon lorgnon était un sujet d'hilarité. Je ne demandais pas mieux que de leur fournir cette petite récréation, et je restais imperturbable ; mais un Anglais indiscret (rien n'est sacré pour un touriste) se permit de tirer son album et d'y crayonner la scène dont nous étions témoins. Le chef des eunuques vint alors nous prier très-poliment de nous reculer de quelques pas.

Je vis, le lendemain, le sultan sortir de la mosquée et fus frappé du caractère noble et un peu mélancolique de sa figure ainsi que du respect religieux avec lequel la foule de ses sujets l'accueillait; il est pour eux le représentant du prophète, et les croyances de ce peuple se sont très-peu altérées au contact de notre civilisation : c'est tout à la fois une force et un obstacle. Si on veut civiliser les musulmans, il faudra commencer par détruire cet obstacle sans être bien assuré de remplacer la force qui en dérive par une autre force équivalente. Là est la grande difficulté de la régénération de l'empire turc.

J'en causais souvent avec Reschid-Pacha, très-dévoué à son pays, mais aussi peu croyant que possible, affranchi qu'il était de tous préjugés par la tendance philosophique de son esprit.

« Vous luttez, lui disais-je un jour, contre des difficultés qui me paraissent insolubles; si vous aviez une statistique bien faite dans votre pays, elle vous apprendrait probablement que la population musulmane va tous les ans décroissant en nombre, en richesse et en lumières; tandis que les populations grecques, arméniennes, juives, suivent une progression toute contraire; d'où ce résultat fatal, qu'au bout d'un certain temps la disproportion deviendra telle, qu'il faudra bien que la domination se déplace et aille là où sont la richesse, le travail, le nombre et l'intelligence. Déjà, votre empire ne vit qu'artificiellement et doit son existence plutôt aux rivalités des autres puissances qu'à sa vitalité propre; je n'ai, d'ailleurs, pas besoin de statistique pour voir que votre population est en déclin : les enfants que je rencontre sont, pour la plupart, malingres et mal venus; cela pourrait bien tenir à la manière dont la famille est constituée chez vous et à la difficulté d'y vivre; je ne vois pas dans les rues de Constantinople le moindre fonctionnaire, sans qu'il soit accompagné de cinq ou six serviteurs, l'un portant sa pipe, l'autre son parasol, l'autre ses armes, un quatrième son portefeuille, etc.; ajoutez à cela les femmes nombreuses qu'il entretient : comment voulez-vous que cet être ne dévore pas à lui seul la substance d'une foule de ses semblables, et cela en tarissant les sources de la reproduction? »

Le grand vizir convenait de la vérité de mes observations, mais il soutenait que le remède à ce mal n'était pas impossible : d'abord, le Coran ne prescrivait pas, me disait-il, d'avoir plusieurs femmes, il se bornait à les tolérer, et il se citait comme exemple; il n'avait, lui, qu'une femme, et s'en vantait. Pourquoi n'amènerait-on pas la nation entière à répudier les harems, pour s'en tenir à une seule femme légitime?

« Oui, lui répondis-je, mais il faudrait que le sultan en donnât l'exemple. Le peut-il? le Coran ne s'y oppose-t-il pas? et tant que le chef de l'État aura des centaines de femmes, l'abus sera indestructible et ses conséquences se feront sentir. »

Reschid-Pacha reconnut, avec moi, que là était le nœud de la difficulté, indépendante de l'influence du climat et de la puissance des habitudes : il avouait que le Coran ne saurait admettre que le représentant du prophète prît pour compagne et élevât jusqu'à lui une femme qui, dans la loi religieuse, est réputée d'un ordre inférieur à l'homme. Celui qui ne mange jamais en public et n'admet personne à sa table, de peur que quelqu'un ne voie qu'il a les mêmes besoins que les autres hommes, ne saurait faire asseoir sur son trône, à côté de lui, une femme légitime.

Mais, pour le reste des musulmans, il serait possible, ajouta-t-il, à l'aide des ulémas qui sont dans les mains du gouvernement, de faire parler le Coran et de prescrire l'unité dans le mariage, comme en Occident.

« Je crains, lui répliquai-je, que, même sur ce point, vous ne vous fassiez illusion : en dehors du corps des ulémas, c'est-à-dire de votre clergé officiel, n'avez-vous pas une foule de sectateurs fanatiques qui ont sur les masses bien plus d'influence que vos ulémas et auxquels vous auriez affaire? »

Reschid-Pacha se recueillit, et au bout de quelques moments : « *Oui,* me dit-il, *la difficulté est grande; mais là où il y a une question de vie ou de mort, il n'est pas permis de mesurer les obstacles.* »

Quelques jours après, je fus à même de me confirmer dans mon objection : j'étais assis à côté du grand vizir, sur son divan, dans le cabinet qu'il occupait dans les vastes bâtiments de la Porte Ottomane; il était entouré de plusieurs grands fonctionnaires. Un officier de service vint lui annoncer tout bas la

présence d'un Turc qui demandait à lui parler; aussitôt, je vis le grand vizir se lever, aller au-devant du visiteur et se confondre en saluts et salamalecs envers lui : ce Turc était un vieillard couvert de haillons, mais portant le turban vert; lorsque je demandai à Reschid l'explication de cette réception extraordinaire et de cette dérogation à toutes les lois de la hiérarchie, si rigoureusement observées en Turquie, il m'avoua que cet homme qu'il avait reçu avec tant de distinction était un des derviches les plus fanatiques, mais aussi les plus révérés par le peuple, et que c'était un homme à ménager : « *Vous voyez donc bien,* lui dis-je, *que vos ulémas ne sont pas les seuls à convertir, et que la difficulté est plus grande que vous ne le disiez.* »

A quelques jours de là, je fus admis à l'audience du sultan, qui m'adressa une espèce de compliment en turc, mais où se glissaient quelques mots de la langue française, qu'il apprenait en ce moment, et parmi lesquels je saisis celui de *civilisation ;* j'en fis le thème de ma réponse, louant les efforts qu'il faisait pour introduire la civilisation dans son pays; je le félicitai surtout d'avoir eu le courage d'introduire la vaccine dans son empire, et d'avoir bravé ce préjugé oriental qui commande une résignation passive à tous les fléaux comme venant de Dieu.

Le corps diplomatique était présent, et l'audience était vraiment imposante. Je m'en tirai de mon mieux; seulement, comme il est d'étiquette qu'on sorte à reculons, en me conformant à cet usage, je manquai de renverser une table chargée de riches porcelaines, ce qui fit rire le Grand Seigneur lui-même, et par conséquent toute l'assistance [1].

1. Voici comment le journal *le Siècle,* dans le numéro du 6 novembre 1846, rendait compte de cette audience :

« Nous lisons dans la correspondance de Constantinople du 19 oc-

Au dîner du sultan, les ministres et les ambassadeurs étaient également conviés : nous partîmes, l'ambassadeur de France, celui d'Angleterre et moi, de la maison de plaisance de l'ambassade anglaise qui est

tobre : « ... M. Odilon Barrot, qui avait assisté dans la foule à l'inau-
« guration de l'École polytechnique par le sultan, n'a pu garder
« l'espèce d'*incognito* qu'il voulait s'imposer. L'honorable député est
« devenu l'objet de l'empressement de tous les hauts fonctionnaires
« turcs; la juste considération dont il jouit en France, la haute et
« importante position qu'il y occupe, auraient suffi pour lui assurer
« ici une brillante réception; mais comme il connaît d'ailleurs, de
« longue date, plusieurs des membres du cabinet : le grand vizir,
« Reschid-Pacha; le ministre des affaires étrangères, Ali-Effendi;
« Fethy-Achmet-Pacha, etc., aussi a-t-on pour lui les plus grandes
« prévenances. Nous dirions qu'on veut *l'enguirlander*, si ce mot dont
« on se sert en Russie pour indiquer tous les moyens auxquels on a
« recours dans le but de tromper les étrangers sur le compte du gou-
« vernement et l'état du pays pouvait s'appliquer dans cette circon-
« stance. Le ministère turc ne veut qu'une chose, c'est de bien per-
« suader M. Odilon Barrot de ses bonnes intentions et le convaincre
« des progrès qui, quoi qu'on en dise, se sont réalisés à l'ombre de
« la paix, avec un sultan qui veut le bien et grâce souvent à l'inter-
« vention bienveillante des gouvernements occidentaux. Samedi,
« M. Odilon Barrot s'est rendu à la Porte, où il a successivement
« visité le grand vizir, le président du conseil suprême de justice et
« le premier drogman de la Porte Ottomane. Partout il a été accueilli
« comme un homme qu'on a plaisir à voir, pour lequel on a une
« extrême considération, dont on tient infiniment à se concilier la
« bienveillance. L'illustre orateur sera présenté au sultan un de ces
« jours; il assistera avec le corps diplomatique à un grand dîner que
« Sa Hautesse doit donner au prince Léopold de Bavière. L'ambas-
« sadeur de France lui-même s'est mis en frais pour M. Odilon
« Barrot : M. le baron de Bourqueney s'est empressé de mettre à la
« disposition du chef de la gauche dynastique des personnes de son
« ambassade, chargées de l'accompagner partout et de lui servir
« d'interprètes. »

Plus tard, dans son numéro du 23 novembre, le même journal décrivait ainsi, d'après le *Journal des Débats*, l'audience que le sultan avait daigné me donner : « S. M. I. le Sultan, qui n'ignorait pas la haute réputation de l'illustre député français qui se trouve en ce moment à Constantinople, M. Odilon Barrot, a daigné lui faire, le 21 octobre, au palais de Tchéragan, un accueil dont M. Barrot a été touché et dont il gardera longtemps le souvenir. S. M. I. lui a dit :

« Je suis enchanté de vous voir : j'ai beaucoup entendu parler de

au fond du Bosphore, près de son embouchure dans la mer Noire : le bateau à vapeur qui nous portait rencontra, en route, celui sur lequel était l'ambassadeur russe, et nous le dépassâmes à la grande joie

« vous; je connais vos sympathies pour mon empire. J'espère que « l'opinion publique, en France, me tiendra compte de mes efforts « en faveur de la *civilisation*. » (Le sultan a prononcé ce mot *en français*.)

« M. Odilon Barrot a répondu : « Sa Majesté Impériale me par- « donnera l'émotion que j'éprouve en sa présence. J'étais loin de « m'attendre à l'honneur d'être admis devant Elle, honneur dont je « suis redevable à la sincérité des vœux que je forme pour qu'Elle « réussisse dans l'accomplissement de la grande et difficile mission « que son père a commencée et qu'Elle est chargée d'accomplir. La « puissance de l'empire ottoman importe non-seulement à la Tur- « quie, mais elle intéresse à un haut degré l'indépendance des autres « peuples et la paix du monde aussi ; sur ce point il n'y a qu'une « opinion en France, et je suis heureux de pouvoir en donner l'assu- « rance en toute sincérité à Sa Hautesse, sans être gêné par aucune « convenance officielle. »

« Le sultan a repris : « *Je connais les vieux sentiments de la France,* « *et je compte sur son appui.* »

« Ensuite S. M. I. le Sultan demanda si M. Odilon Barrot avait visité Constantinople et ses nouveaux établissements ? — M. Odilon Barrot répondit : « Qu'il avait admiré toutes les merveilles que la « Providence s'est plu à réunir sur ce point du globe ; mais que ce « qui avait le plus excité son intérêt, c'étaient les progrès que le « sultan avait déjà réalisés; que déjà il avait triomphé de deux « fléaux qui désolaient ces contrées et décimaient son peuple : la peste « et la petite vérole; que l'Europe n'avait pas vu sans admiration « le concours que S. M. I. a daigné accorder à la propagation de la « vaccine ; que de tels bienfaits envers son pays et l'humanité de- « vaient lui donner confiance et l'encourager à persévérer dans cette « noble voie. »

« Le sultan a invité M. Odilon Barrot à assister au banquet que Sa Hautesse donnait ce jour-là à S. A. R. le prince Léopold de Bavière. L'illustre orateur a reçu du sultan des témoignages nombreux d'estime et de considération.

« Le 29, il s'est rendu à Thérapia pour prendre congé de l'ambassadeur de France, après avoir fait une excursion jusqu'à Belgrade où il a visité les aqueducs et les beaux réservoirs d'eau du sultan Sélim et du sultan Mahmoud. Il part aujourd'hui pour Alexandrie sur le bateau égyptien que S. A. Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, a mis à sa disposition par l'organe de S. E. Artim-Bey. »

des Anglais, qui poussèrent des hourras en l'honneur de ce puéril triomphe. La table, chez le sultan, était splendidement servie, les grands officiers étaient derrière chaque convive, faisant l'office d'échansons ; du reste, des vins de toutes provenances étaient prodigués, ce qui annonçait un certain relâchement dans l'observance de la loi musulmane. Le sultan n'était pas présent; il était représenté par le grand vizir qui porta sa santé avec un grand verre de vin de Champagne qu'il avala en l'honneur du représentant du prophète; et nous l'imitâmes. Après le dîner, on se réunit dans une grande salle entourée de divans : le café et les pipes furent apportés, et bientôt nous fûmes environnés d'un nuage qui laissait à peine la faculté de respirer, ce qui me força à sortir avant les autres convives.

Du reste, la conversation, quoique très-réservée, porta à peu près exclusivement sur les affaires d'Europe : le parti de la réforme était alors en grande faveur à la Porte, et presque tous les membres du vieux parti turc avaient été exilés ou disgraciés; aussi, bien des palais sur les bords du Bosphore étaient-ils fermés du côté de la mer, et lorsque j'en demandais la raison, on me répondait que, lorsqu'un Turc a le malheur de tomber dans la disgrâce du Grand Seigneur, il doit s'interdire la lumière.

Mon attention fut particulièrement frappée par un de ces magnifiques palais qui bordent le Bosphore, et qui donneraient une grande idée de la richesse de ce peuple, si on ne savait pas que derrière ce rideau de riches habitations, et à quelques centaines de mètres à peine, règne le désert et se déroule une contrée à peu près inculte, où les routes ne sont pas autrement tracées que par le piétinement des chevaux et des chameaux : c'était celui de la sœur du sultan, et ce n'est pas sans étonnement que j'appris que c'était là

que s'élevaient et étaient préparées, pour le sérail, les jeunes filles qui, un jour, se disputeraient les faveurs du maître : c'était aussi dans ce palais que, pour assurer la succession et prévenir les guerres civiles, les nouveaux-nés étaient présentés au sultan sur un plat d'argent et immédiatement étranglés. Quels usages et quelles mœurs

---

VOYAGE EN ÉGYPTE

Le vice-roi d'Égypte, ayant appris que j'étais à Constantinople, avait fait avec mon frère Adolphe, alors consul général de France en Égypte, ce singulier marché : *J'enverrai chercher votre frère à Constantinople par un de mes bateaux à vapeur; il viendra au Caire, et là, je le retiendrai pendant quinze jours; après quoi, je le rendrai à sa liberté, et mettrai à sa disposition, pour remonter le Nil et visiter la Haute-Égypte, et mes bateaux et mes serviteurs.* — J'acceptai et me voilà voguant vers Alexandrie par une assez mauvaise mer et sur un petit bateau à vapeur en fer, manœuvré par des Arabes. Lorsque la nuit je montais sur le pont, au milieu des vagues qui souvent balayaient tout le navire, les marins couverts de leurs capuchons bruns m'apparaissaient, ressemblant plus à des esprits infernaux qu'à des humains : toutefois, je dois leur rendre cette justice, qu'ils étaient beaucoup plus attentifs à remplir leurs devoirs religieux que nous autres chrétiens. Ils ne manquaient jamais de se prosterner matin et soir, le visage tourné vers la Mecque, et ils avaient tous de gros chapelets à la main : j'aurais souvent désiré qu'ils s'occupassent un peu plus de leurs manœuvres, et un peu moins de leurs dévotions.

Nous arrivâmes à Alexandrie pour entendre le fatal coup de canon qui annonçait la fermeture du port, et nous fûmes obligés de *stopper* toute la nuit, ballottés par les vagues, ce qui est une position fort désagréable.

Je ne dirai rien d'Alexandrie, qui ressemble fort à Marseille par ce mélange étrange de toutes les races, cette confusion de tous les costumes, de toutes les langues du monde qu'on retrouve dans ces deux ports de mer. Alexandrie est assez peu orientale ; la colonne de Pompée n'est qu'une ruine et un souvenir mélancolique. Le palais du vice-roi est vaste, admirablement situé, mais n'a pas de cachet particulier.

Mon frère m'attendait : nous fîmes quelques visites dans les environs, entre autres au fils de Méhémet-Ali, Saïd-Pacha, qui devint lui-même vice-roi, après la mort de son frère aîné Ibrahim. Il était relégué dans un palais d'été fort élégant, où il menait joyeuse vie : son père, après avoir payé deux ou trois fois ses dettes, lui avait imposé cette espèce d'exil. Enfin, j'arrivai au Caire : le profil lointain des Pyramides qui se dessinent à l'horizon ; l'immensité du désert, dont les sables mordent sur le Nil ; les palmiers, les processions de chameaux chargés ; les derviches à barbes blanches, portés gravement sur des ânes ; les fortes senteurs des plantes aromatiques ; le cri aigu des marchands ; le grincement des sacquias, espèces de pompes à l'aide desquelles on fait monter l'eau du Nil pour arroser les terres riveraines ; tout jusqu'aux misérables huttes de boue des fellahs, leurs haillons hideux et trop souvent leurs yeux affectés d'ophthalmies, tout vous avertit que vous êtes entré en plein Orient.

Dès mon arrivée au Caire, je fus présenté à Méhémet-Ali à *Schoubra*, pavillon d'été, où il passait régu-

lièrement toutes les matinées : il me fit le meilleur accueil, et tout de suite commença cette série de questions et d'informations qui devaient durer quinze jours. Son esprit ardent et curieux était avide de connaître toutes les particularités de notre organisation française.

La conversation à la turque, avec les repos que l'usage de la pipe et l'intervention d'un interprète rendent nécessaires, a quelque chose de grave et de réfléchi qui ne me déplaisait pas. Je vois encore ce vieillard, avec sa figure expressive, ses regards habituellement doux et presque paternels, mais prenant parfois des reflets fauves qui inspiraient une sorte de terreur : je le vois encore nous racontant le massacre des mamelucks et celui des janissaires, et se soulevant à moitié de son divan pour revendiquer tout l'honneur de ce dernier fait ; je vois ce même homme avec son expression bien différente et pleine de bonté, nous invitant, mon frère et moi, à prendre place à côté de lui sur son divan ; puis les esclaves nous apportant, l'un le café, l'autre des pipes magnifiques dont je me servais, par parenthèse, assez gauchement d'abord, mais auxquelles j'avais fini par m'habituer. Le ministre des affaires étrangères, Artim-Bey, nous servait d'interprète : il se tenait humblement à quelques pas de distance, attentif à recueillir et traduire nos paroles. Il serait trop long de reproduire tous nos entretiens, qui roulaient surtout sur la politique, sur l'administration et sur les événements contemporains : je n'en ai pas, d'ailleurs, tenu note ; je le regrette, car ils offraient presque toujours un grand intérêt.

Je me rappelle qu'il témoignait un assez grand mépris pour le gouvernement turc. « Ce sont des enfants, répétait-il souvent, ils ne savent pas gouverner, ils perdent l'empire ottoman. » Comme je me permettais d'objecter que cependant le sultan Mahmoud,

qui avait conçu et exécuté la destruction des janissaires, ne pouvait guère être traité d'enfant : *Ce n'est pas lui, c'est moi,* s'écria-t-il, *qui ai tout dirigé d'ici : sans moi il n'eût rien pu faire.* Ses yeux lançaient des éclairs, et je retrouvais alors en lui l'homme qui, après avoir réuni les mamelucks dans la citadelle du Caire, avait froidement donné l'ordre de les massacrer tous.

Une autre fois, nous parlions de la guerre de la Grèce dans laquelle son fils Ibrahim et les troupes égyptiennes avaient joué un rôle principal, et je me permettais de vanter le courage des Grecs et leur patriotisme. — Il m'interrompit : « Ce ne sont pas des hommes, me dit-il, ils sont plus forts en vanterie qu'en action ; je leur ai fait dire, un jour, d'avoir à se souvenir que j'étais de la race et du pays de Pyrrhus et d'Alexandre et que je les traiterais comme l'avaient fait mes ancêtres. » — Il était, en effet, né en Épire : entré au service de la Turquie, il avait fait son chemin à force de courage et d'intelligence ; plus tard, il avait été envoyé en Égypte à la tête d'une troupe de soldats recrutés dans son pays ; il avait combattu et vaincu les mamelucks et rétabli la domination turque, qu'il était parvenu à faire tourner à son profit : c'était, en effet, une très-vive intelligence et surtout un caractère de fer.

S'il n'avait aucun des préjugés des Turcs, il en avait du moins l'orgueil. Il m'avait invité à visiter la mosquée dans laquelle il faisait d'avance préparer son tombeau, et le lendemain il me demanda l'impression que ce monument m'avait laissée. — « J'en ai fort admiré, lui répondis-je, la situation ; elle est, en effet, dans la partie supérieure de la citadelle et domine la ville du Caire et ces belles campagnes arrosées par le Nil ; les pyramides et le désert forment le fond du tableau ; les matériaux en sont admirables (elle est tout entière construite en albâtre), mais l'architec-

ture en est déplorable. » — Et comme il manifestait sa surprise : — « Oui, lui dis-je, comment, vous avez sous les yeux, tout autour de vous, des spécimens de cette architecture arabe, si svelte, si riche, si variée! et c'est l'architecture bysantine si lourde, si écrasée, que vous allez choisir? je ne vous comprends pas. — *Quoi, vous ne voyez pas*, me répondit-il, *que cette architecture arabe, que vous vantez tant, est l'architecture des vaincus...?* »

Après les conversations du matin, nous nous retrouvions le soir à la citadelle où nous dînions ensemble ; et en passant, je dirai que sa table était assez mal servie, bien qu'il eut la prétention d'avoir le meilleur cuisinier du monde. Je me rappelle qu'il était très-fier de me présenter des pommes assez médiocres et que je l'humiliai fort en lui disant que, dans mon pays, on en donnait de pareilles aux animaux ; on voit que je le ménageais peu.

Un jour de gala auquel ses fils et ses grands fonctionnaires avaient été invités, il s'avisa de me demander à brûle-pourpoint, en présence de tout ce monde, ce que je pensais de l'esclavage. La question était délicate, et je lui demandai s'il me permettait de dire toute ma pensée. — « Oui! oui! s'écria-t-il. — Eh bien, dis-je, je sais que généralement vous traitez bien vos esclaves ; qu'ils font, en quelque sorte, partie de la famille, et que vous prenez même quelquefois parmi eux vos fonctionnaires. Il y aurait cependant encore beaucoup à dire, même à ce point de vue, car je ne crois pas que les moyens que vous employez pour recruter vos marchés d'esclaves (j'en avais visité un la veille, et j'y avais fort remarqué deux pauvres abyssiniennes qui n'avaient pas l'air d'être là par le fait de leur volonté) soient des moyens de douceur. Mais je ne veux envisager l'esclavage qu'au point de vue de l'influence qu'il exerce sur les maîtres : lors-

que nous parlons ensemble des réformes qu'il serait bon d'introduire dans votre gouvernement, vous m'objectez toujours que les hommes vous manquent. Je le crois bien! Et comment pourriez-vous avoir des hommes avec l'éducation que reçoivent vos enfants? Ils s'élèvent dans vos harems, au milieu d'esclaves, et ils s'y corrompent avant même qu'ils aient atteint l'âge viril. Pourquoi êtes-vous devenu, vous, Altesse, un grand homme?... C'est parce que vous êtes né dans un pays où la famille se compose d'êtres libres et où les enfants apprennent de bonne heure à lutter contre les difficultés de la vie. Tant que vous maintiendrez l'esclavage, n'espérez pas faire sortir de vos harems autre chose que des hommes manqués et ignorants. »

Pendant et après cette allocution qui dura quelque temps, tous les visages étaient composés et vous eussiez entendu voler une mouche.

En retournant au Caire, Artim-Bey qui m'accompagnait me disait : « Ah ! qu'avez-vous dit à Son Altesse? Si j'en avais dit seulement la dixième partie, j'aurais été bien sûr qu'on aurait vu le lendemain ma peau accrochée aux créneaux de la citadelle. » Mes paroles avaient, en effet, produit quelque impression sur le vice-roi, car, le lendemain matin, lorsque je vins à Schoubra pour déjeuner, selon l'usage, avec lui, il m'aborda avec un air préoccupé et me salua par ces mots : *Vous m'avez empêché de dormir.* Quelque temps après, les marchés d'esclaves furent supprimés pour le public. J'avais fait naître en lui la pudeur, et c'était déjà un progrès.

Au reste, cet homme, dont la vie avait été marquée par des drames si terribles et qui inspirait à tous ceux qui l'environnaient une telle crainte, qu'Ibrahim lui-même, son fils aîné, le chef d'armées victorieuses, ne s'approchait jamais de lui qu'en tremblant, avait pour moi des bontés toutes paternelles, en dépit et peut-

être à cause des vérités que je lui disais. Cela lui paraissait si nouveau !

Après dîner, et lorsque nous avions pris le café et épuisé la conversation, il nous conduisait, mon frère et moi, à un billard qu'il avait fait monter à côté de la grande salle de réception. Il suivait notre partie avec intérêt et se fâchait tout de bon contre mon frère, prétendant qu'il n'avait pas le droit de gagner son aîné en âge et en science.

Un jour, il nous donna, dans la citadelle même, un bien singulier spectacle, celui des tableaux vivants; il s'en trouvait de fort peu pudiques. Une partie des soldats de la garnison remplissait le parterre, et je ne pouvais m'empêcher de m'étonner que, dans un pays où une femme se croirait déshonorée à jamais si elle laissait apercevoir son visage par un étranger, de telles nudités fussent seulement tolérées. Ce spectacle se donnait à quelques pas de la cour où avaient été égorgés les malheureux mamelucks, non loin du puits biblique de Joseph.

Méhémet-Ali tenait beaucoup à me persuader que la propriété privée était parfaitement établie et garantie en Égypte; elle l'était, en effet, en principe, mais, dans le fait, elle n'existait réellement pas. L'impôt qui pesait sur les fellahs était si élevé, que ces malheureux pouvaient rarement le payer; alors tel village, telle contrée en retard, était livré à un des seigneurs ou à un des banquiers de la cour qui en usait à discrétion, s'emparait des récoltes, les faisait vendre pour son compte et finissait par en tirer le double, le triple et quelquefois plus, de la somme qui était originairement due au fisc. Le despotisme n'a pas besoin des leçons du socialisme pour trouver le moyen, par l'impôt, de neutraliser les droits de la propriété !

Enfin, les quinze jours de conversation convenus étant écoulés, un magnifique bateau à vapeur tout

installé, monté par les gens de la maison du vice-roi, fourni de vivres en abondance, nous emporta, mon frère, sa femme et moi, jusqu'aux premières cataractes en remontant le Nil.

Nous visitâmes successivement toutes les ruines dont les rives de ce fleuve sont parsemées. Je ne dirai rien des incidents de ce voyage, qui ressemble trop à celui de tous les touristes qui ont grand soin de communiquer au public leurs impressions. Seulement, il nous arriva que notre bateau s'étant engravé, nous vîmes, au bout de peu de temps, arriver une foule de pauvres fellahs qui se jetèrent à l'eau, et, à force d'efforts, nous remirent à flot. Je doute qu'ils fussent là par le seul fait de leur bonne volonté, et que le fouet de nos cavas ne fût pour rien dans leur zèle.

Je ne saurais trop engager ceux qui visitent les ruines des temples célèbres dont les rives du Nil sont semées, à ne pas se contenter de les voir à la lumière du soleil, mais à les visiter de nouveau au clair de la lune. L'impression toute différente de ces monuments vus à travers les clartés un peu voilées de cet astre semble se ranimer et se peupler de fantômes. J'en ai fait l'expérience pour les ruines de Thèbes, pour le temple de Karnac spécialement.

Après avoir touché à l'île de Philœ et déjeuné sur les blocs gigantesques dont se composent les ruines du temple, où une inscription rappelle la visite du général Desaix et de ses braves soldats, nous revînmes sur nos pas, et, cédant au caprice de ma belle-sœur, nous commîmes l'imprudence de descendre la cataracte en bateau, au risque d'être brisés contre les rochers dont cette cataracte est semée et contre lesquels nous précipitait un courant furieux.

Près de l'île de Philœ, nous rencontrâmes une pauvre femme qui conduisait son enfant par la main; les yeux de cet enfant étaient littéralement couverts

de mouches, et comme nous reprochions à la mère de laisser ainsi dévorer son enfant : « Bah ! nous répondit-elle, ne voyez-vous pas que ces mouches mangent le mal ! » L'ignorance, la superstition, la misère, voilà ce que ni Méhémet-Ali, ni ses successeurs, malgré leur puissance et leurs bonnes intentions, ne parviendront facilement à vaincre dans ce pays.

Enfin, après avoir assisté à un carrousel que le général de la cavalerie ....., officier venu de France et entré au service du vice-roi, nous donna ; après avoir été faire une visite aux Pyramides sur lesquelles nous montâmes, non sans l'aide des Arabes et sans avoir éprouvé en descendant une sorte de vertige, je songeai à quitter l'Égypte ; la saison s'avançait et, l'ouverture de la session s'approchant, mes amis me pressaient de revenir à Paris.

J'acceptai cependant avant de partir une invitation d'Abbas-Pacha, un des fils de Méhémet-Ali, celui dans lequel il avait le plus de confiance et dont il avait fait son ministre de l'intérieur. Ce prince avait, à quelques lieues du Caire, dans le désert, un haras dont il était fort jaloux et qu'il ne laissait voir à aucun étranger, craignant, disait-il, le *mauvais œil*. Apparemment que mes yeux ne lui paraissaient pas dangereux, car, par une faveur toute particulière, il me pressa de venir déjeuner dans sa campagne pour voir son haras. Nous traversâmes en voiture les sables du désert, et, après avoir vu les chevaux et visité tout l'établissement, Abbas-Pacha nous proposa de monter à cheval et d'aller voir les ruines d'Héliopolis (la ville du soleil), où on était occupé à déterrer un magnifique obélisque. Nous acceptâmes la partie; on nous amena de très-beaux chevaux ornés de selles à la turque tout étincelantes de broderies et de pierres précieuses, et, chemin faisant, nous nous arrêtâmes dans une petite oasis rafraîchie par une source et au milieu de laquelle

s'élève un platane monstrueux ; ses racines sont sorties de terre et forment autant de troncs qui surgissent à plus de vingt pieds au-dessus du sol : c'était, selon la tradition du pays, l'arbre sous lequel Joseph et Marie s'étaient reposés avec le Christ dans leur voyage de Palestine en Égypte. Aussi ce malheureux arbre est-il mutilé par les pèlerins qui passent par là pour aller à Jérusalem et qui ne manquent jamais d'en détacher quelques morceaux pour en faire des reliques. Je m'aperçus de cette mutilation et je priai Abbas-Pacha de protéger ce malheureux arbre contre cet excès de vénération qui finirait par lui être funeste. J'ai su depuis qu'il l'avait fait entourer d'une barrière. Le prince poussa la bonne grâce jusqu'à choisir un des plus beaux chevaux de son haras, qu'il m'offrit comme souvenir de sa bienveillante hospitalité. Les embarras du transport me décidèrent à le laisser à mon frère.

Enfin, je pris congé de Méhémet-Ali, et le remerciai de toutes ses bontés, lui faisant promettre que, s'il venait en Europe, ainsi qu'il m'en avait manifesté l'intention, il permettrait que je lui servisse de *cicerone !* Il y vint, en effet ; mais ayant appris en route la révolution de février, il en fut comme foudroyé, et son intelligence n'y résista pas ; il fut ramené en Égypte où il est mort fou.

Dans cette audience de congé, une vieille demoiselle anglaise fut introduite. « *Vous allez donc parcourir les déserts* (elle allait en Syrie) *seule et sans protection : vous êtes donc bien courageuse?* lui dit le vice-roi, avec une certaine coquetterie. — *Votre Altesse sait bien*, répondit la vieille demoiselle, *que je n'ai pas besoin d'autre protection que celle que m'assure partout la terreur que la sévère justice de Votre Altesse a inspirée aux méchants.* »

On ne pouvait pas lui faire un compliment qui le flattât davantage.

Au moment de nous quitter, le vice-roi qui avait, d'ailleurs, pourvu avec un soin minutieux à tous les détails de mon voyage, poussa ses bontés jusqu'à me faire donner un panier d'oranges de Malte cueillies dans ses jardins de Schoubra, ce qui me fut très-agréable pendant ma traversée.

Enfin, au moment de nous séparer, il me dit finement : « Je devrais bien rendre un grand service à mon ami Guizot. — Et lequel, Altesse? — Ce serait de vous retenir ici, près de moi. » Et, en effet, allait commencer à mon retour en France cette terrible session de 1847 qui devait être comme le précurseur de la fatale révolution de 1848 : le vice-roi la pressentait.

Je retournai à Paris par Trieste, pour éviter la quarantaine de Marseille; surpris par une tempête furieuse dans la mer Adriatique, et une des roues de notre bateau ayant été brisée, nous fûmes forcés de relâcher dans la célèbre rade de Navarin; lorsque nous débarquâmes sur les quais de Trieste, une foule anxieuse était sur la jetée : le bruit s'était répandu que notre bâtiment s'était perdu, et nous fûmes accueillis avec des témoignages d'un vif intérêt. Je passai par Vienne où je séjournai trois jours et vins traverser le Rhin devant Coblentz; ce fleuve charriait dans ce moment d'énormes glaçons, et il y avait quelque danger à le traverser; mais, étant pressé d'arriver sur l'autre bord, je me confiai à une petite barque montée par deux hommes, dont l'un était occupé à écarter les glaçons à l'aide d'une longue perche, lorsque l'autre dirigeait le bateau. J'arrivai à Paris à temps pour prendre part à la discussion de l'Adresse.

CHAPITRE XIII

MINISTÈRE DU 11 JUIN 1846. — M. GUIZOT, PRÉSIDENT DU CONSEIL

Cependant de graves événements étaient survenus à l'étranger depuis la fin de la dernière session : l'élection d'un nouveau pape en juin, puis la confiscation de la république de Cracovie au profit de l'Autriche, enfin les mariages espagnols.

Le nouveau pape, Pie IX, avait, dès le début de son gouvernement, manifesté des tendances libérales : il avait accordé une amnistie générale à tous les exilés ou condamnés politiques. Ce premier acte, qui en faisait présager d'autres encore plus significatifs, avait eu un grand retentissement en Italie. Le roi du Piémont, de son côté, avait donné à ses États le bienfait des institutions constitutionnelles et représentatives ; et à Florence, on parlait de pareilles concessions que le grand-duc se disposait à faire à son peuple. L'Autriche s'était vivement émue de ce mouvement dont elle craignait d'autant plus la contagion pour ses provinces lombardo-vénitiennes, qu'aux idées de réforme libérale qui agitaient les populations de ses provinces, se joignait le sentiment d'une nationalité

italienne qui commençait à s'emparer fortement des esprits : le cabinet autrichien menaçait l'Italie de son intervention armée ; la position que nous faisait une telle intervention fut discutée à notre tribune.

Messieurs, disais-je, répondant à M. Guizot, j'éprouve le besoin de placer à côté de l'éloge que le représentant de la politique française a fait de la modération autrichienne, et à côté de l'interprétation qu'il a présentée des traités de 1815, d'énergiques protestations... Est-ce que vous croyez arrêter l'Italie dans ce besoin qui l'entraîne de participer à son gouvernement, de régler librement la perception et l'emploi de ses impôts? Ce besoin couvait depuis longtemps dans ce berceau de la civilisation, et l'avénement du pape Pie IX n'a été que l'occasion qui l'a fait éclater. (Approbation à gauche.) L'Italie, dans ses aspirations vers la liberté, vers l'indépendance, rencontrera la résistance de l'Autriche, mais elle trouvera aussi la protection de la France. Je ne veux pas pousser l'Italie aux témérités; je crains pour elle les fausses tentatives et les avortements, mais je ne veux pas non plus qu'on lui dise que jamais la France ne s'associera à ses généreuses tentatives... Non, si la France tout entière était assemblée et que cette question lui fût posée : Êtes-vous pour ou contre la liberté et l'indépendance de l'Italie? renoncez-vous pour toujours à l'aider dans son désir de reconquérir sa nationalité? je ne crains pas de le dire, il n'y aurait ici ni radicaux, ni conservateurs, et d'une voix unanime la France répondrait : Non, la France ne s'enchaîne pas sur une telle question : elle se réserve sa pleine liberte d'agir, selon ses intérêts et ses sympathies; et quant à l'intervention armée de l'Autriche prenant pour prétexte les institutions libres que voudrait se donner tel ou tel État italien, ici il ne s'agit plus de simples réserves pour l'avenir, mais d'un devoir et d'un devoir d'honneur actuel : il faudrait s'opposer à tout prix, et au besoin par les armes, à une telle intervention ! (Vive adhésion à gauche.)

Cette question italienne vint bientôt se compliquer d'un nouveau conflit avec la Suisse. Il ne s'agissait plus de l'asile que la Confédération helvétique accor-

dait à quelques-uns de nos exilés ou réfugiés; cette fois, c'était une tout autre cause qui troublait les rapports des deux États. La Confédération Suisse se compose de cantons catholiques et protestants. Les premiers conservent religieusement leurs anciennes mœurs et leurs vieilles traditions; les seconds subissent davantage l'influence des idées modernes; les uns se rattachaient obstinément à leur autonomie cantonale et n'en voulaient rien céder; les autres sentaient le besoin de fortifier le lien fédéral en modifiant quelques-unes des conditions de la souveraineté cantonale. De là, des querelles intestines envenimées encore par les différences de religion qui divisaient les cantons et par leur intolérance réciproque; les petits cantons catholiques s'étaient réunis et avaient formé une sorte de contre-fédération, appelée le *Sunderbund;* les cantons protestants avaient armé à leur tour et combattu cette ligue : le sang avait déjà coulé; l'Autriche et la Prusse avaient naturellement pris parti pour le Sunder-bund et l'appuyaient de toute leur influence : ce n'est pas sans surprise et sans indignation que le parti libéral, en France, vit que notre gouvernement de Juillet, démentant de nouveau son origine et méconnaissant ses véritables intérêts, suivait la même voie que l'Autriche et la Prusse et appuyait les petits cantons catholiques, non-seulement par ses notes diplomatiques, mais aussi en leur faisant passer clandestinement des armes prises dans nos arsenaux : ce sentiment ne pouvait pas ne pas faire explosion et dans la presse et à la tribune.

Vous avez révélé le véritable motif de votre conduite, disais-je aux ministres : vous ne vous opposez à la modification devenue nécessaire du pacte fédéral, que parce que c'est le parti libéral qui en a pris l'initiative. Si c'eût été le parti conservateur, vous seriez, comme en 1833, pleins de mansuétude et de bon vouloir pour la mesure; non-seule-

ment vous auriez encouragé ces modifications, mais vous auriez engagé l'Autriche à ne pas s'en mêler. Pour apprécier une politique, il faut en envisager les dernières conséquences ; transportez-vous au moment où, passant des notes menaçantes aux actes, les drapeaux autrichiens et prussiens entreraient en Suisse ; supposez, ce qui n'est que la vérité, qu'il se trouvât dans ce pays un peuple assez brave pour ne pas vouloir se laisser faire la loi par des étrangers ; dites quel effet produirait dans une telle guerre la présence de notre drapeau tricolore à côté de ces drapeaux de l'absolutisme. Calculez le retentissement qu'aurait dans notre France une telle complicité, et si vous êtes vraiment conservateurs, arrêtez, croyez-moi, arrêtez le gouvernement sur cette pente fatale.

La rapidité et l'énergie avec lesquelles le gouvernement fédéral dissipa et réprima la ligue des petits cantons enleva heureusement à notre gouvernement la possibilité de se compromettre plus avant dans cette funeste politique ; mais de cette diplomatie qui faisait toujours de notre gouvernement l'auxiliaire des gouvernements absolus et l'adversaire des aspirations libérales des peuples, il restait dans l'opinion publique une pénible impression qui aggravait la situation et la tendait de plus en plus.

La confiscation de la république de Varsovie et surtout les mariages espagnols devinrent aussi le sujet de vifs débats.

Les puissances qui nous avaient imposé les traités de 1815 en prenaient à leur aise avec ces traités : elles avaient grand soin de nous les opposer au moindre mouvement que nous faisions pour nous en affranchir ; mais pour elles, et toutes les fois qu'elles y avaient quelque intérêt, ces traités étaient lettres mortes.

C'est ainsi qu'un beau jour le monde apprit que la république de Cracovie avait été, du consentement de la Russie et de la Prusse, absorbée par l'Autriche : le

prétexte donné pour cet abus de la force et cette violation flagrante des traités, c'est que, dans ce petit État, régnait une agitation qui, disait-on, était dangereuse pour ses voisins. Or, cette agitation qui, dans aucun cas, n'eût justifié un tel acte, n'était que le résultat des intrigues du gouvernement autrichien lui-même qui avait armé les paysans contre les grands propriétaires du pays, et qui se faisait ainsi un titre de ses propres machinations. C'est ainsi que la Russie en avait agi autrefois avec la malheureuse Pologne. Notre gouvernement se contenta de protester : nous trouvâmes que ce n'était pas assez, et je demandai, lors de la discussion de l'Adresse, que la France déclarât solennellement qu'elle ne reconnaissait plus des traités que les autres puissances ne respectaient pas, et qu'à partir de ce jour elle se considérait comme entièrement libre dans son action. M. Guizot combattit cet amendement, prétendant que, plus les autres puissances violaient ces traités, plus nous devions y tenir et apporter d'insistance à revendiquer leur conservation.

M. Dupin aîné proposa une espèce de transaction entre ces deux opinions, laquelle, à raison même de son insignifiance, eut l'assentiment de la majorité.

Quant aux mariages espagnols, ils eurent des résultats plus significatifs.

Il est étonnant de voir combien la diplomatie est routinière et asservie à ses vieilles traditions. Depuis la guerre de succession sous Louis XIV, l'Angleterre et la France se disputent à qui aura, en Espagne, une influence dominante. Les événements ont eu beau montrer combien cette lutte était vaine et sans intérêt sérieux, en donnant d'éclatants démentis à toutes les prévisions des hommes d'État des deux pays ; vainement on avait vu, presque au lendemain du jour où Louis XIV avait proclamé que désormais il n'y avait

plus de Pyrénées, la guerre éclater entre son petit-fils et la France; vainement, lors de notre révolution, avait-on vu la branche espagnole assister avec assez d'indifférence aux désastres de la branche aînée de France, et ensuite rechercher avec ardeur l'alliance de Napoléon : en dépit de tous ces avertissements, les deux gouvernements anglais et français, continuant cette lutte traditionnelle, se surveillant l'un l'autre, remplissaient la Péninsule de leurs intrigues pour savoir lequel des deux entraînerait dans son orbite la cour de Madrid. Ainsi, lors de la proclamation de la constitution des Cortès, on avait vu le gouvernement de la Restauration prendre parti *contre* les Cortès, et l'Angleterre *pour*. On se rappelle les discours très-éloquents, mais aussi très-menaçants, de Canning à ce sujet. Plus récemment encore, le régent Espartero avait été appuyé par ce gouvernement, combattu par le nôtre.

Le mariage imminent de la jeune reine Isabelle et de l'infante sa sœur ne pouvait qu'ouvrir un nouveau champ à cette compétition: c'était à qui de la France ou de l'Angleterre donnerait un mari à ces princesses. Louis-Philippe intriguait pour ses fils, lord Palmerston pour les Cobourg; et ces deux adversaires se retrouvaient en présence et en rivalité sur ce terrain. Il avait été convenu, pour prévenir les suites d'une querelle, que l'exclusion serait donnée aux d'Orléans comme aux Cobourg, et que les mariages des deux sœurs se feraient avec des infants d'Espagne; mais on n'était de bonne foi ni de part ni d'autre : car, malgré cette convention, les intrigues continuaient; c'était à qui des deux contendants surprendrait l'autre. La querelle en était à son paroxysme, lorsqu'on apprit tout à coup que la reine Isabelle épousait son oncle, et que sa sœur se mariait au duc de Montpensier, le dernier fils du roi. Cette fois, c'était lord Palmerston

qui perdait la partie. Les Tuileries firent grand bruit de cette victoire matrimoniale.

Louis-Philippe trouvait assurément dans cette alliance une vive satisfaction comme père ; mais on voulait nous y faire voir une force pour la France et une éclatante revanche contre l'Angleterre. Mon excellent ami de Tocqueville s'y laissa prendre, lui qui avait tant de discernement ; mais, égaré par le besoin qu'il éprouvait de montrer qu'il ne faisait pas de l'opposition absolue et systématique, il allait proclamant partout que ce mariage du duc de Montpensier suffisait à lui seul pour compenser et effacer toutes les humiliations de notre politique : son opinion resta isolée.

Nos liens avec l'Espagne tenaient à la communauté d'origines, d'institutions et d'intérêts des deux gouvernements : le mariage du duc de Montpensier à une infante n'y ajoutait rien ; seulement Louis-Philippe avait prouvé une fois de plus combien la fortune de sa famille dominait en lui même les habitudes réservées de sa politique. Il avait refusé de concourir dans une action commune avec l'Angleterre lorsqu'il s'agissait de défendre le principe même de son gouvernement, et il se brouillait avec elle pour un simple intérêt de famille : nous ne pouvions, en vérité, lui en savoir beaucoup de gré. Pour cet intérêt tout personnel, il avait compromis notre alliance avec l'Angleterre et s'était donné aux yeux de l'Europe un vernis de mauvaise foi. Il n'y avait là aucun sujet pour la France de glorifier son gouvernement : aussi toute la gauche, écho fidèle de l'opinion publique, resta-t-elle froide et indifférente à ce grand succès de famille, malgré les dithyrambes de M. Guizot et de ses amis.

Le gouvernement anglais se considéra, de son côté, comme joué. Lord Palmerston, déjà fort mal disposé pour Louis-Philippe, lui en garda un profond ressen-

timent, dont on retrouvera les suites dans la conduite ultérieure de cet homme d'État.

A l'intérieur, les symptômes les plus sinistres se manifestaient : deux récoltes successives avaient été mauvaises ; la cherté des grains provoqua des soulèvements dans différentes parties de la France, notamment à Busançais, où des répressions sanglantes eurent lieu. Un ambassadeur, celui de Naples, M. Bresson, se suicida, par suite des reproches que le roi lui aurait adressés ; un autre ambassadeur, celui de Turin, M. Mortier, devint fou. L'horizon s'assombrissait, et pourtant M. Duchâtel écrivait à M. Dupin, à la date du 15 août 1847 : « Il n'y a rien de nouveau ; c'est le moment où tout dort. » Le réveil devait être terrible.

Cependant cette confiance n'était pas partagée par tous les membres de la famille royale.

Le 7 novembre 1847, le prince de Joinville écrivait à son frère, le duc de Nemours, une lettre bien remarquable, qui a été publiée par un journal de l'Algérie, l'*Akbar*. Elle commençait par ces mots :

On nous mène à une révolution : je suis troublé par les événements que je vois s'accumuler de tous les côtés. Je commence à m'alarmer sérieusement... Le roi est inflexible ; il n'écoute plus aucun avis, il faut que sa volonté l'emporte sur tout. Cette volonté inflexible, un homme d'État, lorsqu'il ne peut la vaincre, n'a plus d'autre ressource que le suicide (allusion à la mort du comte Bresson). On ne manquera pas de relever ce que je regarde comme un danger, *l'action que le père exerce sur tout.* Il me paraît difficile que le débat dans la Chambre ne revienne pas sur cette situation anormale qui a *effacé la fiction constitutionnelle et a mis le roi en cause sur toutes les questions : il n'y a plus de ministres, leur responsabilité est nulle ; tout remonte au roi.* Le roi est arrivé à cet âge où l'on n'accepte plus les observations ; il est habitué, *il aime à montrer que c'est lui qui gouverne.* Notre situation n'est pas bonne ; l'état de nos finances, après dix-sept ans de paix, n'est pas brillant. A l'extérieur où nous aurions pu

chercher quelques-unes de ces satisfactions si chères à notre pays, nous ne brillons pas non plus. L'avénement de lord Palmerston, en éveillant les défiances passionnées du roi, nous a fait faire la campagne espagnole et nous a revêtu d'une déplorable réputation de mauvaise foi. Séparés de l'Angleterre et au moment des affaires d'Italie, nous n'avons pu y prendre une part active, qui eût été d'accord avec les principes que nous n'aurions pas dû abandonner, *car c'est par eux que nous sommes... Tout cela est l'œuvre du roi seul : le résultat de la vieillesse d'un roi qui veut gouverner*, mais à qui les forces manquent pour prendre une résolution virile... Je ne vois pas de remède : ce n'est certes pas en faisant en Suisse une intervention *austro-française*, qui sera pour nous ce que les campagnes de 1823 ont été pour la Restauration.... Ces malheureux mariages espagnols... nous n'avons pas encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent. Je me résume : En France, les finances délabrées ; au dehors, placés entre une amende honorable et lord Palmerston au sujet de l'Espagne, ou la nécessité de faire cause commune avec l'Autriche pour faire le gendarme en Suisse et lutter en Italie contre nos principes et nos alliés naturels, *tout cela reporté au roi, au roi seul, qui a faussé nos institutions constitutionnelles* : Je trouve tout cela très-sérieux... Tu me pardonneras cette épître : nous avons besoin de nous serrer les coudes ; tu me pardonneras ce que je dis du père : tu connais mon respect et mon affection pour lui. Mais il m'est impossible de ne pas regarder dans l'avenir : il m'effraye un peu.

Le duc d'Aumale partageait les vues du prince de Joinville et éprouvait les mêmes pressentiments.

Le duc d'Orléans, s'il eût vécu, eût été peut-être encore plus loin ; et quant à la duchesse d'Orléans, suspecte à Louis-Philippe, qui faisait épier ses moindres démarches et se faisait apporter tous les soirs la liste des personnes qui l'avaient visitée dans la journée, elle ne pouvait que gémir : elle n'avait pas même le droit de donner un avis.

La sœur du roi, la princesse Adélaïde, tout influencée qu'elle était par l'espèce de culte aveugle

qu'elle avait pour son frère, manifestait cependant aussi ses inquiétudes et les communiquait à son confident, le maréchal Sébastiani, pour qu'il les reportât au roi. La reine Amélie elle-même commençait à concevoir des doutes sur la politique représentée par M. Guizot, et parlait à son mari de la nécessité de le changer. Comment s'est-il donc fait que, lorsque la vérité approchait si près du trône et l'entourait de toutes parts, elle n'ait pas pu y pénétrer? C'est que Louis-Philippe était trop infatué de lui-même pour écouter aucun avis : ainsi que le disait le prince de Joinville, il accueillait fort mal tous ceux qui tentaient de lui ouvrir les yeux sur les dangers qui le menaçaient; il retenait loin de la France ces deux princes, dont il connaissait et redoutait l'opinion ; il ne tolérait auprès de lui que ceux qui s'absorbaient en lui et qui n'avaient d'autre pensée que la sienne.

Ces causes de perturbation s'aggravaient malheureusement par une série inouïe de scandales qui se succédèrent pendant les années orageuses du ministère Guizot.

J'avais dit, dans un de mes précédents discours, que la morale publique et la morale privée étaient inséparables, et que la corruption exercée sur les électeurs et sur les députés par les places conduirait fatalement à la corruption par l'argent. Cette prévision ne devait pas tarder à se réaliser.

Ce fut d'abord un ancien ministre des travaux publics, M. Teste, qui nous fut dénoncé comme ayant reçu de l'argent pour accorder une concession ; le général de Cubières, pair de France, qui avait été, lui aussi, ministre du roi, et un ancien receveur général nommé Pellaprat, étaient ses complices. Les charges étaient trop fortes pour que le gouvernement pût se dispenser d'ordonner une instruction, et la cour des pairs fut saisie. M. Teste, en sortant du ministère, avait

reçu la croix de grand officier de la Légion d'honneur et avait été nommé président de chambre à la Cour de cassation; il occupait une des plus hautes positions de l'ordre judiciaire : on peut donc juger de l'étonnement que jeta dans le public une telle accusation. M. Teste la repoussa d'abord avec indignation et se défendit avec une audace bien plus coupable à mes yeux que l'acte même dont il était accusé. Confondu par la production d'une preuve matérielle qui ne laissait plus de ressource à ses moyens de défense, il se déclara vaincu et cessa de lutter contre l'évidence; il fut condamné, ainsi que ses complices. Cette condamnation contre des personnages si haut placés laissa dans les esprits une impression des plus fâcheuses; le peuple fut plus frappé des conséquences d'un système qui avait conduit à de tels scandales, qu'il ne le fut de l'énergie de ces institutions qui ne laissaient impuni aucun criminel, quelqu'élevé et quelque puissant qu'il fût. D'autres affaires de même nature, dans lesquelles les ministres actuels étaient plus directement engagés, vinrent envenimer encore le sentiment public.

M. Émile de Girardin, dans son journal, ayant imputé au ministère d'avoir livré pour de l'argent la promesse d'un siége à la pairie, fut accusé d'offense, non envers les ministres, ce qui eût été naturel, mais envers la Chambre des pairs, ce qui enlevait la connaissance de l'affaire aux tribunaux ordinaires et spécialement au jury : cependant, comme le prévenu était député, il devint nécessaire de soumettre la poursuite à notre autorisation.

Il s'ensuivit un débat plein de révélations compromettantes pour le pouvoir. Presque en même temps une autre accusation sortait d'un procès engagé devant les tribunaux : il était affirmé et non dénié qu'une somme de 100,000 francs avait été payée pour acheter une concession de théâtre; il est vrai que ces cent mille

francs étaient destinés, disait-on, à faire vivre un journal dont la mission était d'injurier grossièrement tous les jours l'opposition.

Je demandai que la question fût soumise à une information judiciaire ou à une enquête parlementaire. Les ministres déclinèrent toute instruction contradictoire et aimèrent mieux s'abriter derrière un vote complaisant de la majorité.

Quoi! leur disais-je, vous ne reconnaissez pour toute justice que le vote d'une majorité qui vous appuie? c'est faire à la justice régulière du pays et à cette majorité elle-même une véritable injure. Et vous, comment donc entendez-vous l'honneur, lorsque vous placez le vôtre, non sous la garantie des formes et des conditions de cette justice régulière qui protége l'honneur des autres citoyens, mais lorsque vous en faites une de ces questions de parti qui se vident par un coup de majorité?... Eh bien, soit! que cette majorité assume sur elle-même la responsabilité de tous ces faits honteux. (*Voix au centre*: Nous la prenons. — *A gauche*: Oui, vous la porterez.) Quoi! il est déclaré itérativement, à la face du pays, qu'une honteuse négociation s'est consommée, qu'une somme de 80,000 francs a été payée en échange d'un siége à la Chambre des pairs... Un autre fait surgit presque en même temps dans le sein de la justice elle-même: il est plaidé, affirmé, non dénié, que 100,000 francs ont été donnés pour acheter d'un ministre une concession de théâtre, que cette somme a été versée dans la caisse d'un journal qui reproduit sous notre gouvernement les violences du *Drapeau blanc* de la Restauration, et vous gardez le silence!.....

A quoi M. le comte Duchâtel se bornait à répondre que « les grands débats politiques ne pouvaient se vider que dans l'enceinte des assemblées législatives. »

Il était, en effet, plus commode d'emporter le vote d'une majorité toujours prompte à se déclarer *satisfaite*, que de subir les chances d'un débat contradictoire, après une enquête régulière poursuivie, soit

dans le parlement, soit devant la justice ordinaire du pays!

Une autre fois, c'étaient les maîtres de poste qui avaient déposé une somme de 200,000 francs contre la promesse d'un projet de loi leur assurant une indemnité pour la dépréciation que leurs relais de poste avaient essuyée par suite de l'établissement des chemins de fer.

Nous ne parlons pas d'une foule de malversations, telles que celle de Rochefort, dans les magasins de la marine; celle d'un sieur Bénier, dans les fournitures de la guerre, et de cent faits semblables qui s'accumulaient et s'aggravaient les uns par les autres.

Ces révélations tombaient coup sur coup sur le ministère; la presse en était remplie, la tribune en retentissait tous les jours; la majorité s'en irritait; et au lieu de dégager sa responsabilité de celle d'une administration ainsi compromise, elle semblait, au contraire, redoubler d'ardeur à la couvrir et se solidariser de plus en plus avec elle. Aussi l'opinion publique avait-elle fini par confondre dans la même réprobation et le ministère et le parlement, et nous en verrons bientôt les fatales conséquences.

Enfin, un horrible drame privé vint jeter une dernière et sombre lueur sur tout cet ensemble de faits déplorables.

Un pair de France, porteur d'un grand nom, M. le duc de Praslin, gendre du maréchal Sébastiani, assassina sa femme, avec les circonstances les plus atroces: arrêté, traduit devant la cour des pairs, il s'empoisonna pour éviter la honte de l'échafaud.

Les masses s'en émurent doublement, et à raison de l'énormité du crime et surtout par la facilité donnée à ce grand seigneur d'échapper à une exécution publique, facilité qu'elles ne manquèrent pas d'attribuer au gouvernement.

Un tel état de choses était bien de nature à causer de vives appréhensions à tous ceux qui se préoccupaient de l'avenir ; d'autant plus que le roi vieillissait et que, d'un jour à l'autre, la France pouvait se trouver en plein interrègne, au milieu de tous les ressentiments passionnés que cette série inouïe de fautes et de méfaits avait accumulés.

PROJET DE RÉFORME

C'est pourquoi nous résolûmes de faire un suprême effort, afin d'arracher à la majorité une réforme qui, en détendant la situation, eût dissipé ces nuages précurseurs d'une terrible tempête et fait surgir pour tous un rayon d'espérance.

Pour assurer le succès de cette tentative, qui était notre dernier moyen de salut, nous nous attachâmes à ménager le plus possible les sentiments de la majorité : ainsi, nous eûmes le soin de choisir pour éditeurs de notre double proposition et sur les incompatibilités et sur le droit électoral, des hommes qui autrefois avaient appartenu à cette même majorité, et lui avaient donné le plus de gages de leur amour de l'ordre.

C'était M. de Rémusat, naguère encore ministre de l'intérieur de Louis-Philippe, qui était chargé de présenter le projet sur les incompatibilités; quant à la réforme électorale, c'était M. Duvergier de Hauranne qui fut chargé de la présenter : il avait été sous les deux précédents ministères un des champions les plus courageux du système de la résistance. Quant à la portée des réformes en elles-mêmes, il était impossible de se montrer plus modeste et moins exigeant que nous.

Ainsi, quant aux incompatibilités parlementaires, nous y avions compris les aides de camp et autres personnes attachées à la cour et salariées ; nous avions été frappés du rôle que ces personnages jouaient parmi nous : on les voyait, les jours où quelque question importante se débattait à la Chambre, s'agiter pour recevoir et transmettre sur les bancs des centres les ordres du roi, comme s'ils eussent eu à manœuvrer une armée; ils compromettaient ainsi tout à la fois, par leur présence, et le roi et le parlement, et n'étaient pas vus sans une forte suspicion même par leurs collègues : sur ce point, bon nombre de membres de la majorité auraient voté avec nous, s'ils l'eussent osé.

La partie principale de notre projet de réforme électorale était l'adjonction de la seconde liste du jury qui avait été proposée dès 1831, par le gouvernement lui-même, et n'avait échoué que par une fausse manœuvre de Mauguin : certes, après dix-huit ans de pratique du gouvernement représentatif, ce n'était pas se montrer bien exigeant.

Enfin, ces propositions si modérées étaient présentées après des promesses solennelles faites et renouvelées par deux ou trois ministères successifs, le ministère Dufaure-Passy, le ministère Thiers, et après l'engagement que M. Guizot lui-même venait de prendre vis-à-vis de ses électeurs et dont la France entière avait pris acte.

On le voit, il était impossible que cette grande question de la réforme électorale et parlementaire se produisit dans des termes plus doux, plus rassurants et dans des conditions plus favorables. L'histoire croira à peine qu'il se soit trouvé un roi doué d'un grand esprit, des ministres d'une haute intelligence et une majorité prise après tout dans la partie la plus riche et supposée la plus éclairée du pays, pour repousser

de telles réformes, et pour jouer à ce jeu insensé la plus belle couronne!

Le débat fut sérieux, modéré, digne de la grandeur du sujet et de la gravité de la situation : les partis extrêmes ne vinrent pas cette fois le troubler, comme cela leur était arrivé alors que, par l'organe d'Arago, ils avaient jeté à la traverse d'un projet de loi de réforme électorale leur système absolu et très-peu libéral du suffrage universel; ils laissèrent cette fois aux opinions parlementaires la direction de la discussion, comme ils leur en avaient laissé l'initiative.

MM. Duvergier de Hauranne, Thiers, Dufaure, firent ressortir, chacun à leur point de vue, avec une grande énergie, la nécessité de la réforme; il échappa même à M. Dufaure de définir le système électoral existant comme constituant une *exploitation, par quelques hommes, des ressources du pays.*

Les adversaires de la proposition lui opposaient surtout son inopportunité; ce n'était pas, disaient-ils, dans la deuxième année d'une législature qu'il était opportun de mettre en question son existence, en changeant les conditions de la loi électorale dont elle était sortie. Au fond, on soutenait que la proposition, motivée sur les vices de la législation et sur les facilités qu'elle donnait à la corruption, était un outrage à la majorité. S'il y a dans notre système quelques imperfections, ajoutait-on, elles disparaîtront peu à peu devant le progrès de nos mœurs politiques. D'ailleurs, le nombre des électeurs n'est-il pas destiné à s'accroître par le seul fait de l'élévation des charges publiques et de l'accroissement de la richesse nationale? Puis enfin, et c'était l'argument capital de M. Guizot :

Que se propose le législateur, disait le ministre, dans une loi électorale? c'est que tous les intérêts soient repré-

sentés et défendus. Or, depuis l'abolition des classes privilégiées, il n'y a plus d'intérêts distincts dans la société : les 200,000 électeurs ont les mêmes intérêts que tous les autres citoyens. Il n'est donc pas nécessaire d'appeler d'autres représentants, d'autres défenseurs de ces intérêts : le corps électoral actuel y suffit parfaitement.

A ces arguments, M. Duchâtel en joignait un plus direct. Il nous disait ironiquement, non sans une apparence de vérité :

Vous nous citez l'exemple de l'Angleterre, au sujet de la réforme de 1832 ; mais où sont ces milliers de pétitions portées à la barre du parlement anglais sur des chariots ? Nous ne voyons rien de semblable : vous êtes quelques hommes qui vous agitez pour cette réforme, pour laquelle la nation est parfaitement indifférente, parce qu'elle est heureuse et prospère... Ne comparez donc pas, à la grande manifestation de la nation anglaise en faveur d'une réforme, l'agitation factice que vous essayez de faire dans cette enceinte : votre projet n'est, à vrai dire, que la spéculation de quelques ambitieux qui veulent des portefeuilles....

En attendant la réponse de fait que nous devions faire à ce dernier argument, réponse dont la terrible signification devait dépasser de beaucoup et nos prévisions et celles du ministère, voici comment je réfutai à la tribune toute cette argumentation par laquelle le ministère éludait ses promesses :

Votre remède, disais-je, contre les abus que nous vous signalons est, selon vous, dans l'action et l'influence de nos institutions parlementaires. Mais pour constituer un gouvernement parlementaire, il faut commencer par former un parlement ; et là où les élections seraient, non l'expression des convictions politiques de chacun, mais le résultat d'un marché où les intérêts seuls auraient été pris en compte, il n'y aurait plus de parlement proprement dit, il y aurait seulement une réunion de spéculateurs politiques. Il faut donc tout d'abord chasser les marchands du Temple

et faire que les calculs de l'intérêt ne viennent pas pervertir le verdict du pays, ce grand jury qui est appelé à prononcer entre le ministère et l'opposition. Voilà ce que le parti parlementaire, ce que le centre gauche tout entier a fini par reconnaître. (Très-bien!)

Quant à l'argument tiré de ce qu'attaquer la loi électorale, c'était injurier la majorité, je répondais :

Que si l'argument pouvait avoir quelque force, toute réforme électorale deviendrait à jamais impossible, car elle serait frappée d'avance d'une fin de non-recevoir qui se reproduirait toujours; alors le système de résistance deviendrait immuable, ce serait la borne *faite Dieu*, en quelque sorte. (Sensation prolongée.) Le pays est indifférent, dites-vous, pour nos réformes; la foule ne s'agite pas aux portes de cette enceinte : eh! grand Dieu! si la foule s'agitait à vos portes, vous diriez : Il ne faut pas céder à la violence. Tantôt c'est parce que le peuple est calme, et tantôt parce qu'il est agité, qu'il faut résister à toute réforme. (Approbation générale.) Vous pourriez d'ailleurs vous tromper étrangement sur l'état des esprits; vous ne seriez pas le premier gouvernement qui aurait commis une telle méprise et l'aurait cruellement expiée. La France n'est pas un pays habitué aux démonstrations politiques : cela est vrai, je m'en plains souvent : c'est une défaillance de nos mœurs politiques, mais aussi les lois ne sont-elles pas complices de cette défaillance? En effet, par votre législation sur les associations, sur les réunions publiques, n'avez-vous pas tout fait pour supprimer les manifestations de l'opinion publique qui, chez nos voisins, font en toutes circonstances éclater les vœux du pays? M. le ministre de l'intérieur et ses amis nous demandent ironiquement quel est le nombre des signatures qui appuient la réforme. Messieurs, il y avait sous la Restauration une loi électorale, celle du double vote; on veut bien la reconnaître mauvaise, aujourd'hui qu'une révolution en a fait justice. Eh bien! que M. le ministre de l'intérieur se fasse rendre compte du nombre des pétitions qui étaient alors présentées pour en demander la réformation. L'état moral du pays était alors ce qu'il est aujourd'hui : on ne sait pas en France dépenser son courage en tentatives qu'on sait d'avance devoir être

inutiles. On faisait sous la Restauration ce qu'on fait aujourd'hui : on attendait. Était-ce de l'indifférence? Non, mais c'était le sentiment de l'impuissance de vaincre par les moyens purement parlementaires; et cependant, alors comme aujourd'hui, fermentaient au sein des masses ces passions qui ne tardèrent pas à tout emporter. — Je crois, Messieurs, que vous vous trompez à cette apparente indifférence du pays. Si vous consultiez l'opinion avec le désir sincère de vous éclairer, alors les avertissements salutaires vous arriveraient de toutes parts, et vous pourriez reconnaître combien est générale et violente, même dans les masses, cette réaction que le tableau de la corruption hautement pratiquée dans la politique a provoquée! Oh, alors, vous ne nous parleriez plus de l'indifférence des populations !....

Passant ensuite aux arguments du fond :

Le vice du système électoral actuel, ajoutais-je, peut être signalé par un seul fait. Est-il vrai que du nord au midi, de l'est à l'ouest de la France, le thème universel de tous les agents électoraux est celui-ci : *Il faut nommer un député agréable au pouvoir, afin qu'il en obtienne pour vous plus de faveurs.* (Oui, oui, c'est vrai!.....) Or cela veut dire ceci : Vous, vous êtes père de famille, vous avez besoin du gouvernement pour élever gratuitement vos enfants, il vous donnera des bourses. Vous, vous êtes riche, vous avez d'autant plus besoin de distinctions: le gouvernement vous en donnera de toute espèce. Vous, vous n'êtes ni riche ni pauvre, mais il vous faut une décoration, parce que tel de vos voisins en porte une. Ainsi, tous les sentiments les plus légitimes comme les plus honteux, la tendresse du père de famille comme les besoins de la vanité, l'orgueil de la richesse comme les nécessités de la pauvreté, tout est exploité, et quelle en est la conséquence? Comme on ne cherche dans son député qu'un délégué auprès du pouvoir pour en tirer le plus d'avantages personnels possibles, on le prend de préférence parmi les propres agents de ce pouvoir, et c'est pour cela que vous voyez le nombre des fonctionnaires aller toujours s'accroissant dans le parlement: la force des choses le veut ainsi. Vous prétendez qu'il faut s'en rapporter aux progrès de nos mœurs politiques du soin d'arrêter

cette effrayante progression. Qu'ont-elles produit ces mœurs, depuis dix ans? Elles ont servi à porter de 150 à 180 le nombre des députés fonctionnaires de la Chambre, et voilà tout. Que si vous ajoutez à ce chiffre celui des députés qui, n'étant pas encore fonctionnaires, veulent le devenir, vous arriverez bientôt à ce résultat, que le budget sera voté par ceux qui le dépensent. Je viens de parler de la corruption; parlerai-je de l'intimidation? Lorsque vous prenez un député fonctionnaire et que vous le destituez avec éclat, ainsi que vous venez de le faire, pour avoir voté silencieusement, selon sa conscience, ne donnez-vous pas à vos préfets un exemple à suivre? Ce que vous avez fait contre un député votant librement, ne sont-ils pas autorisés, et encouragés même, à le faire contre l'électeur qui se permet, lui aussi, de désobéir dans le choix d'un député? (*A gauche* : Très-bien! Voilà le fait.) Mais les conséquences de ce système ne devaient pas s'arrêter là : la corruption par les places a amené et provoqué la corruption par l'argent. (Ici je faisais allusion à l'élection de Quimperlé, ouvertement achetée à prix d'argent et que la Chambre venait d'annuler.) Ces deux corruptions étaient filles du même système : un jour elles se sont trouvées face à face et se sont livré cet ignoble combat qui vous a inspiré un si profond dégoût. (Très-bien! très-bien!) Les censures de l'opinion contre de tels faits sont devenues impuissantes : elles aboutissent tout au plus à forcer ceux qui se livrent à ces actes coupables à y mettre plus de réserve et plus d'habileté; mais lorsque se traduisent à cette tribune ces dénonciations de la pudeur publique, elles rencontrent invariablement dans cette Chambre les mêmes votes approbatifs. Alors une sorte de fatigue et de dégoût s'empare des esprits : les uns se résignent, les autres se condamnent au silence; d'autres, et ils sont toujours nombreux, se mettent à chercher des explications et des excuses à des faits qu'ils ne peuvent empêcher, et alors se forme peu à peu la théorie de la corruption! N'est-il pas bien naturel, dit-on, que l'électeur se préoccupe de ses intérêts? et, si le gouvernement est complaisant pour lui, ne faut-il pas à son tour qu'il fasse quelque chose pour son bienfaiteur? Tout cela paraît légitime et naturel. C'est ainsi que peu à peu la conscience publique se pervertit, que le sens moral s'affaiblit dans le pays. (Vif assentiment à gauche.) Ceci ne nous regarde pas seulement, nous, oppo-

sition; mais les députés conservateurs peuvent eux-mêmes en être atteints. Il en est plus d'un qui en a déjà fait l'épreuve, et qui, après une carrière entière de dévouement et de persévérance, a été brisé avec mépris et sacrifié à des hommes à dévouement plus jeune, plus ardent et dont on espérait tirer plus de profit. (*A gauche :* Très-bien ! très-bien!) J'ai entendu, à ce sujet, ce raisonnement formulé par M. Guizot : « Cet échange de services entre l'électeur et le député ne constitue, selon lui, qu'un patronage dont il faut se féliciter, bien loin de s'en plaindre. » Messieurs, c'est faire une étrange confusion entre les choses les plus différentes. Oui, il a existé chez les Romains un patronage qui a pu être pour ce peuple une cause de puissance; mais ce patronage s'exerçait sans dégrader ni les patrons ni les clients : il consistait pour le patron à précéder ses clients au combat, à leur donner l'exemple de tous les dévouements, à défendre leurs libertés communes, à les couvrir de sa protection contre toute oppression. Ah ! je comprends un tel patronage : il avait sa grandeur; il a pu trouver place même dans une société puissante et libre; et cependant, comme il est dans les conditions des choses humaines de s'altérer avec le temps, ce noble patronage a fini par dégénérer et par s'éteindre dans le servilisme de l'empire. (Très-bien ! très-bien !) Un autre patronage plus moderne, plus près de nous, a aussi sa force : quand les barons de l'Angleterre scellèrent de leur sang sur les champs de bataille la grande Charte de leur pays ; quand on a vu leurs successeurs, fidèles à cette glorieuse tradition, se placer à la tête de toutes les nobles entreprises, ne déserter jamais la cause des garanties communes, mais se montrer les premiers à les défendre de leur bourse et même de leur sang, ah! on peut revendiquer avec orgueil un pareil patronage. Mais comment établir quelques similitudes entre un pareil patronage et cette sollicitation obscure qui s'exerce par l'intermédiaire d'un député et qui ne lui coûte que des votes complaisants? Certes, ce n'est ni avec leur fortune ni avec leur sang que ces patrons, d'une étrange et nouvelle espèce, satisfont leurs clients : c'est tantôt avec une place donnée aux dépens de vieux serviteurs, tantôt avec une grâce accordée aux dépens de la justice, ou avec le signe de l'honneur accordé aux dépens de l'honneur. (Très-bien ! très-bien !) Je ne peux voir là ni patronage ni aristocratie digne de ce nom : je n'y trouve pas autre chose qu'une

exploitation ignoble et qu'une association d'intérêts bas et égoïstes. (Nouvelle approbation à gauche.) Il vient un jour, dont la misère publique est presque toujours le précurseur, un jour où le gouvernement a besoin de toutes les forces morales du pays pour résister; ce jour-là, qu'est-ce qui lui répond? l'égoïsme et le calcul. Or, l'égoïsme et le calcul sont toujours merveilleusement inspirés, non pour prévenir les révolutions, mais pour les devancer et les exploiter. (*A gauche* : Très-bien !) Ce n'est pas, croyez-moi, au moment de la catastrophe, quand l'insurrection frapperait à ces portes, qu'il serait temps de s'occuper de réforme : alors il serait trop tard. C'est maintenant, alors que vous êtes encore calmes et libres dans vos délibérations, qu'il faut aviser et aviser sérieusement à détendre la situation par la réforme si modérée que nous vous demandons.

Le projet de réforme fut repoussé à la majorité de 252 voix contre 154; mais, indépendamment de l'intimidation exercée sur un grand nombre de fonctionnaires, cette majorité était due surtout à la promesse que les ministres avaient faite lors des élections d'appuyer eux-mêmes la réforme.

Aussi, lorsque l'aide de camp de Louis-Philippe courut aux Tuileries pour annoncer à son maître le résultat du scrutin, il crut devoir ajouter qu'un certain nombre de députés n'avaient rejeté la proposition de réforme que sur la promesse que les ministres avaient faite d'apporter eux-mêmes à la Chambre une réforme qui leur serait propre. *Ah! ils ont dit cela, mes ministres,* s'exclama le roi; *mais, moi, je n'ai rien promis : jamais je ne consentirai à une réforme! Tenez-le-vous pour dit.*

Ce vote fut le dernier coup porté à notre monarchie de Juillet; il fut dès ce moment démontré pour le public qu'il n'y avait plus aucun progrès, aucune amélioration à attendre du jeu libre et régulier des institutions, et les idées de révolution commencèrent à se répandre.

Nous-mêmes nous ne pouvions plus guère espérer vaincre par la tribune la résistance obstinée de la Couronne et l'obéissance systématique de la majorité ; nous n'avions plus d'espoir que dans un appel à l'opinion publique.

D'ailleurs, il fallait répondre à cet argument de M. Duchâtel tiré de l'indifférence prétendue de la France pour toute réforme : une manifestation éclatante du pays pouvait seule donner un démenti à cette assertion.

Telle a été l'origine de cette campagne des banquets, dont je n'eus pas le premier la pensée mais dans laquelle je dus prendre un rôle principal.

CHAPITRE XIV

LES BANQUETS

Après cette dernière et vaine tentative de réforme, nous nous étions réunis chez l'un de nous, M. Duvergier de Hauranne, pour aviser au meilleur moyen de mettre le pays en demeure de se prononcer sur la réforme. Quelques députés influents de la gauche et du centre gauche assistaient à cette conférence : l'objection de M. Duchâtel y fut rappelée.

S'il est vrai, comme l'a prétendu ce ministre, disions-nous, que le public soit en effet indifférent sur cette question de réforme, alors c'est le ministre qui a raison contre nous, et il faut renoncer à la poursuivre. Il importe donc d'être édifiés sur ce point : le public veut-il ou ne veut-il pas d'une réforme?

La session allait finir. Nous fûmes unanimement d'avis qu'il fallait, dans l'intervalle des deux sessions, interroger l'opinion par la voie la plus usitée, celle des banquets ; il fut convenu que nous y convierions les électeurs et les citoyens notables de chaque cité, en ayant soin que ces réunions se tinssent dans des lieux privés, afin d'éviter ainsi les dispositions prohibitives de la loi contre toute *réunion publique non auto-*

risée ; que là se poserait la question de la réforme. Il fut également arrêté entre nous que toutes les opinions qui se renfermaient dans le cercle de la Constitution, à quelques nuances qu'elles appartinssent, seraient admises dans ces réunions, et qu'en seraient exclues seulement celles qui appelaient une révolution. Le mot d'ordre général devait être celui-ci : *Une réforme, pour éviter une révolution!* Nous laissions à chaque réunion à régler les *toasts*, pourvu qu'on ne s'écartât pas de ce mot d'ordre ; celui *Au roi* ne fut *ni exclu, ni imposé.*

M. Thiers approuva la manifestation publique, mais il ne jugea pas convenable de s'y associer personnellement, soit qu'il se défiât de sa popularité, soit qu'il trouvât qu'il était trop rapproché du pouvoir pour lui livrer un pareil assaut. M. Dufaure s'abstint aussi, mais par d'autres motifs qu'il énonça dans une lettre à ses électeurs de la Charente.

L'effet de ces abstentions fut fâcheux : non que l'énergie de la manifestation en pût être diminuée, mais il devenait maintenant plus difficile pour nous de conserver à notre démonstration le caractère de modération que nous tenions à lui imprimer ; cette abstention d'une partie du centre gauche nous exposait à pencher davantage vers l'extrême gauche, ce que nous voulions surtout éviter.

Je ne ferai pas l'historique de cette longue série de démonstrations, dont la première eut lieu en juillet 1847, dans le premier arrondissement de Paris, au banquet du Château-Rouge, et dont la dernière devait avoir lieu le 22 février, dans le douzième arrondissement, et ne fut interrompue que par la révolution : il me suffira de dire que le parti conservateur, qui avait d'abord affecté un grand mépris pour ces réunions (ses journaux étaient remplis de sarcasmes contre nos banquets), changea bientôt de langage lorsqu'il vit

que l'agitation gagnait de ville en ville, et que plus de *cinquante* cités importantes y avaient déjà pris part.

En effet, nous ne nous étions pas trompés lorsque nous avions soutenu que l'indifférence dont se prévalait M. Duchâtel n'était qu'apparente, et nous ne tardâmes pas à nous en apercevoir à la rapidité avec laquelle le mouvement une fois commencé se communiqua dans toutes les parties de la France. Je reçus de toute part des députations qui me pressaient d'aller présider ces réunions civiques; je me rendis à presque toutes : j'attachais une grande importance à ce que cette agitation ne sortît pas des voies constitutionnelles, et je ne m'y épargnai pas.

Ici, je rappelais les espérances trompées de notre révolution de juillet; là, je traçais à la classe moyenne ses devoirs envers la patrie commune; dans tel lieu, je faisais ressortir les conséquences fâcheuses du système de corruption et d'intimidation sur lequel s'appuyait le gouvernement; dans tel autre, j'attaquais cette centralisation excessive dont le pouvoir faisait un si grand abus; partout, j'avertissais les électeurs que le salut de la France était dans leurs mains, et que, s'ils le voulaient résolûment, nous obtiendrions une réforme qui épargnerait à notre pays les dangereux hasards d'une révolution. J'insistais, partout où j'étais présent, pour que le toast au roi constitutionnel fût porté, et je rencontrai rarement de la résistance : là même où ce toast était omis, les convenances étaient au moins gardées.

Une seule fois, l'élément radical et révolutionnaire tenta d'intervenir et de mêler son drapeau au nôtre : c'était à Lille. Les députés de ce riche et populeux arrondissement appartenaient tous à l'opposition modérée et dynastique; ils avaient organisé le banquet réformiste et, d'accord avec un comité où s'étaient malheureusement glissés quelques radicaux, ils en

avaient arrêté le programme sans toutefois fixer les toasts à porter; puis une députation était venue m'inviter à présider la manifestation, m'assurant que tout s'y passerait dans les conditions d'une stricte et rigoureuse légalité : sur cette assurance, je m'étais rendu dans cette ville; mais quelques heures avant que le banquet eût lieu, nous apprîmes que M. *Ledru-Rollin* devait y paraître. Le coup avait été monté en arrière de mes collègues qui, pris par surprise, résolurent de s'abstenir de paraître au banquet, si le toast : *Au roi constitutionnel*, ne précédait tous les autres. Ils crurent devoir, cette fois, produire cette exigence, comme garantie, contre les violences que la présence de M. Ledru-Rollin leur faisait pressentir.

La condition fut refusée; alors l'abstention de mes collègues et la mienne fut signifiée au comité.

A cette nouvelle, grande émotion dans la population; on se réunit en tumulte à l'hôtel de ville; des menaces sont proférées contre les abstenants. J'y parais, je suis entouré; j'explique nos motifs d'abstention : « Nous ne voulons tromper personne, dis-je à haute voix au milieu de cette foule très-animée : nous ne poursuivons la réforme que pour éloigner tout danger de révolution; nous acceptons le concours de tous ceux qui veulent se rallier franchement, loyalement à cette devise; mais nous sommes bien résolus à nous séparer de ceux qui, au contraire, ne feraient de la question de réforme qu'un prétexte pour renverser le gouvernement. Depuis quand la franchise et le courage des opinions seraient-ils un crime aux yeux des hommes qui se disent libéraux? » Et, en prononçant ces paroles, je fixais du regard les groupes menaçants qui se pressaient autour de moi : je fus respecté; je me retirai. Le banquet eut lieu, et M. Ledru-Rollin y développa tout à son aise ses thèses révolutionnaires et socialistes : il n'eut pas de contradicteur.

Mais, dès le lendemain, je présidais les banquets d'Avesnes, et là, j'affirmais avec une nouvelle énergie notre résolution de poursuivre une réforme libérale et modérée par les seules voies légales : d'autres manifestations de même nature se succédèrent immédiatement après à Cambrai et autres villes du Nord, et l'impression fâcheuse qu'avait produite l'incident de Lille fut bientôt effacée.

Cette scission éclatante que nous avions faite avec le parti révolutionnaire eut même ce résultat favorable de mieux faire ressortir aux yeux de la classe moyenne le caractère modéré et strictement constitutionnel de l'agitation réformiste que nous poursuivions, et de nous donner par cela même une nouvelle force.

Ce que voyant, les radicaux avisèrent une autre tactique; ils avaient d'abord commencé par chercher à tourner en dérision, à l'imitation des conservateurs, nos manifestations, puis à les troubler par leur intervention : déjoués dans cette double manœuvre, ils se mirent alors à organiser des banquets entre eux et ils y professèrent leurs doctrines sans aucun ménagement. Il y eut de ces banquets à Châlons, Dijon, Autun et autres villes; au radicalisme le plus absolu, le plus anti-constitutionnel, souvent même le plus anti-social, se mêlaient des attaques directes contre notre opposition constitutionnelle et contre moi personnellement.

« *M. Odilon Barrot a beau faire*, disait l'un de leurs orateurs, *il n'arrêtera pas le char de la révolution; il en sera écrasé.* » On vit avec surprise M. de Lamartine, qui avait successivement appartenu à l'extrême droite, au parti Molé et à notre opposition modérée, prendre part à cette campagne des radicaux : son orgueil blessé l'avait jeté dans le parti extrême et révolutionnaire. Il venait même de publier son *Histoire des Girondins*,

qu'il aurait mieux fait d'intituler : *Réhabilitation* et même *glorification du régime de la Terreur*. Ce livre, écrit avec tout l'éclat d'un style admirable, fit dans le public une très-vive impression; les masses déjà émues s'en emparèrent, elles s'enivrèrent de l'esprit révolutionnaire qui y était dépeint sous les couleurs les plus séduisantes : avant de frapper le dernier coup en faveur de la révolution comme député, M. de Lamartine l'avait préparé comme écrivain : il a donc pu se vanter, à juste titre, d'en être un des principaux auteurs.

Dans ce temps , le second arrondissement de la ville de Paris eut à remplacer son maire ; d'après la loi alors en vigueur, les électeurs avaient le droit de présenter à la couronne un certain nombre de candidats, parmi lesquels celle-ci était obligée de faire son choix. Or, l'animosité de cette bourgeoisie, naguère si dévouée, était si grande que, parmi les candidats présentés, il n'y en avait pas un seul que le gouvernement pût choisir, et force fut à l'administration de subir M. Berger. Ceci se passait dans ce même quartier, tout peuplé de marchands et d'hommes d'affaires, où le parti de la résistance dans les premiers temps qui suivirent 1830 trouvait ses plus énergiques auxiliaires : on voit combien la désaffection avait fait de chemin dans cette classe et quel avertissement l'autorité eût dû puiser dans ce seul fait, si elle n'avait été comme frappée d'aveuglement.

Au milieu de cette atmosphère brûlante, il était fort à craindre que l'armée elle-même n'en reçût les influences, et c'est à quoi le ministère, qui semblait fermer les yeux sur tous ces symptômes alarmants, ne fit nulle attention.

Il était devenu évident pour tous, excepté pour les ministres et pour le roi, que deux courants d'opinions s'étaient formés : l'un, poussant à une réforme ; l'autre

à une révolution, et qu'il n'y avait plus de choix qu'entre les deux.

Il semble que les ministres auraient dû appuyer le premier, ne fût-ce que pour contrebalancer le second; c'est tout le contraire qu'ils firent. Si on se reporte aux journaux de ce temps, à celui particulièrement qui était l'organe le plus accrédité de la politique officielle, au *Journal des Débats*, on y verra, non sans surprise, que, rendant compte des banquets, il n'avait que des outrages contre nos manifestations qui étaient cependant strictement légales et constitutionnelles, et que des éloges pour celles des radicaux : il félicitait ces derniers de ce qu'ils s'occupaient des intérêts positifs du peuple, et ne se perdaient pas comme nous dans les théories politiques. Il est vrai que les radicaux attaquaient la monarchie et même l'ordre social, et que nous, nous ne menacions que leur situation ministérielle. D'ailleurs, M. Guizot et ses amis croyaient alors que le danger était plus sérieux pour les ministres qu'il ne l'était pour la dynastie; ils frappaient là où ils voyaient le péril le plus imminent et aussi le plus personnel.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la session : M. Guizot, au mois de septembre, avait remplacé le maréchal Soult comme président du conseil. Qu'allait faire le gouvernement en présence d'un mouvement si universel, si énergique de l'opinion et en face de ces passions révolutionnaires qui se réveillaient et dont les premières menaces se faisaient déjà entendre?

A l'imitation du gouvernement anglais, aurait-il la sagesse de céder et d'accorder la réforme demandée : ou bien, irrité plutôt qu'averti par ces manifestations, jetterait-il un défi imprudent à l'opinion déjà si excitée et mettrait-il le feu à la mine? C'est ce dernier parti qu'il eut la fatale inspiration de choisir, et pour en aggraver encore la haute imprudence, c'est de la

bouche même du roi, et du haut du trône, qu'il fit tomber ce téméraire défi.

Le discours de la couronne contenait cette phrase : « *Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient...* » A peine ces mots furent-ils prononcés, qu'un frémissement parcourait tous nos bancs, sinistre pressentiment de ce qu'un tel outrage renfermait de tempêtes.

Lorsque le roi descendit de son trône et passa devant nous, saluant, selon son habitude, un silence glacial remplaça les acclamations accoutumées : il avait mis dix-huit ans à creuser l'abîme qui nous séparait; mais cette fois, il l'avait rendu infranchissable.

Toutes les fractions de l'opposition, droite, centre gauche, gauche républicaine, gauche dynastique, se réunirent sous ma présidence dans une sorte de convention, pour régler notre conduite dans une pareille occurrence.

Quelques membres, mon ami Chambolle entre autres, ouvrirent l'avis de donner nos démissions en masse, et de provoquer ainsi le pays à se prononcer avec éclat entre l'opposition et l'espèce d'anathème que le roi venait de prononcer contre elle; M. Émile de Girardin appuya vivement cet avis qui ne fut pas celui de la majorité : la généralité des députés présents représentèrent qu'une démission générale de notre part n'aurait d'autre résultat que celui de renouveler dans chacun des colléges des démissionnaires cette lutte électorale dans laquelle le gouvernement central, avec ses faveurs et ses intimidations, avait tant d'avantages contre nous; que la chance la plus favorable pour les opposants serait d'être tous réélus, ce qui laisserait encore dans le parlement une majorité acquise à la politique ministérielle : que si, ce qui n'était que trop probable, quelques-uns des

démissionnaires venaient à n'être pas réélus, alors le ministère ne manquerait pas d'en faire un sujet de triomphe, et que l'opinion publique pourrait recevoir de fâcheux contre-coups de ces échecs partiels : on ajoutait qu'en France on n'aimait pas les abstentions, qu'on les considérait comme des désertions et qu'elles seraient mal accueillies par l'opinion publique ; que, d'ailleurs, le moment où s'agitaient à l'intérieur et à l'extérieur tant de questions vitales et brûlantes était mal choisi pour abandonner le champ de bataille à nos adversaires.

Cette dernière opinion prévalut. Cependant M. Émile de Girardin persista et donna sa démission, déclarant, dans une lettre qu'il m'adressa, qu'*il ne craignait pas d'être seul dans sa résolution.*

Le combat fut donc accepté ; chacun avait la conscience des graves conséquences qui pouvaient en sortir : la couronne, la majorité, le ministère allaient être engagés dans une lutte brûlante en face d'une opinion publique déjà très-surexcitée : nous voulions du moins que cette lutte se concentrât désormais dans le parlement, et malgré les vives instances qui nous furent faites, nous refusâmes très-nettement d'assister à un banquet que le Comité des électeurs de Paris avait organisé dans le douzième arrondissement, sous la présidence et sous les auspices du maire de cet arrondissement, M. Boissel, notre collègue : nous donnâmes pour motifs de notre refus, que la tribune nous étant désormais ouverte, il était convenable que les manifestations du dehors cessassent. Ce refus fut d'abord mal accueilli, car la population parisienne s'était par degrés fort animée en faveur de la réforme et des manifestations réformistes ; les commissaires nous avaient même annoncé que le banquet se ferait sans nous ; mais, ayant réfléchi que notre absence enlèverait à cette manifestation toute sa signification,

ils y avaient renoncé : tel était l'état des choses lorsque le débat s'ouvrit sur l'Adresse.

Avant ce débat, et comme lui servant de prolégomène, je réussis à faire mettre à l'ordre du jour des interpellations sur l'affaire Petit, dont je vais rendre compte.

Les détails de cette affaire m'avaient été révélés par un mémoire rédigé pour la justice qui en était saisie, par notre collègue M. Bethmont.

M. Guizot avait besoin d'une place de conseiller maître à la cour des comptes pour la donner, disait-on, au frère de M. Passy (nous nous hâtons de dire que ce dernier, si connu par sa haute probité, était entièrement étranger à cette espèce de marché). Comme il n'y avait pas dans ce moment de place vacante à cette cour, un des amis de M. Guizot fut chargé par ce ministre d'aller trouver un de ces solliciteurs qui sont toujours en quête de quelque emploi, et que mon ami M. Reybaud a décrits avec tant d'esprit dans son *Jérôme Paturot*, et de lui persuader d'acheter d'un des titulaires de la cour des comptes sa démission, promettant en échange de cette démission de lui assurer une place de référendaire dans cette même cour. La démission fut en effet achetée moyennant la somme de *trente mille francs* et portée au ministère des affaires étrangères. Mais, dans l'intervalle, les choses s'étant arrangées autrement, on n'avait plus besoin de la démission acquise par M. Petit et il s'agissait de la rendre; mais celui-ci ne voulut pas la reprendre et persistait à demander la réalisation de son marché : de là, grand embarras du ministre.

Il s'ensuivit une correspondance fort compromettante : M. Petit se rendit enfin et reprit la malencontreuse démission. Mais une autre négociation ne tarda pas à s'engager entre lui et M. Génie, secrétaire et factotum de M. Guizot. C'était sur la recette particu-

lière de Corbeil que notre solliciteur avait jeté cette fois son dévolu. Pour désintéresser le titulaire de cette place, il fallait acheter de nouveau une démission à la cour des comptes; elle fut achetée moyennant une rente viagère assise sur la tête du démissionnaire. La négociation eut le résultat désiré : le sieur Petit devint receveur de Corbeil.

Ce qui donnait plus de gravité à ce honteux tripotage, c'est que la première de ces négociations ayant été dénoncée aux Chambres, M. Guizot avait fait une espèce d'amende honorable et avait solennellement promis que de pareils faits ne se reproduiraient plus. Il avait même fait présenter un projet de loi pour interdire ces ventes de places et les frapper d'une peine; et c'est au mépris de ces promesses et en violation de la loi présentée par son collègue des finances qu'il était tombé dans cette récidive.

Tout cela était clairement et compendieusement expliqué dans le mémoire de Bethmont. Après en avoir pris communication, ainsi que des documents fournis à l'appui, et avoir reçu de la partie intéressée et de son avocat la permission de m'en prévaloir, je portai l'affaire à la tribune.

Le point précis, dis-je, après avoir exposé les faits, sur lequel portent mes interpellations, c'est la part directe et personnelle d'un ministre dans les honteux tripotages et dans les coupables marchés que je viens de rappeler; ces actes, d'après la loi même dont vous nous avez saisis, constitueraient une complicité dans le délit de péculat et seraient punis d'une peine très-sévère. Or, cette participation directe et personnelle est-elle démontrée?... Comment en douter ? Sur quoi M. Bertin de Vaux, l'intermédiaire du ministre dès le premier marché, motivait-il la nécessité d'acheter la démission d'un des magistrats de la Cour des comptes? sur un engagement contracté lors de la formation du ministère : cette démission, une fois achetée, pourquoi est-elle portée au ministère des affaires étrangères et non

à celui des finances, de qui ressortit la Cour des comptes ? pourquoi ces longues et pénibles négociations pour faire sortir cette démission des mains de M. Guizot, qui en était le détenteur ? Voilà pour la première négociation.

La compromission du ministre est bien plus marquée encore dans la seconde négociation. C'est le secrétaire de son cabinet particulier qui se fait le provocateur, l'entremetteur, l'agent actif du marché ; cette fois, M. Petit, qui a de nouveau acheté et livré au ministre une démission, reçoit en échange une place de receveur des finances : le marché est complet et, de plus, consommé ! Si M. Génie a abusé de la confiance de son ministre, je m'étonnerais alors et toute la Chambre s'étonnerait avec moi, que justice éclatante n'eût pas déjà été faite de cet homme... Hé bien, non-seulement M. Génie n'a pas été désavoué ; bien loin de là, je vois dans le *Moniteur* qu'il a été décoré de la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Et, en effet, il ne pouvait être désavoué, il avait été trop évidemment l'instrument obéissant de son ministre. Lorsqu'après avoir conclu ce marché, dans lequel un vieillard ne voulait se dessaisir de sa démission que contre la remise d'un titre de rente viagère réversible sur la tête de sa femme, M. Génie portait cette démission au ministère des affaires étrangères, puis annonçait à M. Petit que la commission qui le nommait receveur à Corbeil allait être immédiatement signée ; il fixait même la date au 11 décembre : et, en effet, à cette date précise, le fait est venu confirmer sa déclaration... N'y a-t-il là qu'une coïncidence fortuite, un jeu de hasard ? ou n'est-il pas évident que M. Génie n'était que le porte-parole de M. Guizot ?... Messieurs, quand de tels faits sont dénoncés à la tribune, je ne connais que deux solutions possibles : ou une éclatante réparation à faire au ministre calomnié, si les faits sont faux ; ou une solennelle expiation à accorder à la morale publique et à l'honneur de nos institutions, s'ils sont vrais. (Très-bien ! très-bien !)

Pendant que je formulais ce dilemme, la majorité était agitée et anxieuse ; M. Guizot, seul, affectait une grande confiance et souriait ; il ne daigna pas descendre à une justification qui, d'ailleurs, était impossible.

« On recueille, dit-il, dans un procès, *des petits faits, des circonstances accessoires*, on les groupe, on en grossit, on en aggrave le fait principal qui occupe la Chambre, et l'on attend de deux choses l'une, ou que j'accepterai cette responsabilité ainsi aggravée et dénaturée, ou que j'entrerai dans la discussion de ces faits pour expliquer, atténuer ma part de responsabilité, et grossir celle des autres; je n'en ferai rien!... etc. »

Le dédain qui avait réussi à M. Guizot quand la gauche lui reprochait de se glorifier d'avoir émigré à Gand était tout à fait déplacé alors qu'il s'agissait d'une accusation si précise de péculat portée contre lui; aussi la majorité, si liée qu'elle fût à ce ministre par la passion et l'orgueil, sentait-elle instinctivement que la compromission devenait de jour en jour plus forte et une vague inquiétude commençait à la gagner.

Le chef du cabinet seul ne s'apercevait pas de ces symptômes; il ne voyait que deux choses, la volonté du roi à satisfaire et une majorité telle quelle à retenir à tout prix; tout le reste, c'est-à-dire et la désaffection croissante des masses et la dégradation du pouvoir, et même les anxiétés de ses amis, tout lui était indifférent.

On avait vu, sous la Restauration, M. de Villèle venir dire un jour au roi Charles X : *Je vous apporte ma démission, sire, parce qu'aujourd'hui elle peut encore servir à détendre la situation; plus tard il ne serait plus temps, et ce n'est pas un ministère, c'est la couronne qui serait en jeu.*

M. Guizot était trop aveuglé par son amour du pouvoir et par ce qu'il appelle lui-même sa disposition optimiste pour se résoudre à une pareille démarche. Il est dans sa nature de voir les choses, non telles qu'elles sont, mais telles qu'il désire qu'elles soient. Je ne répondrais pas que, même aujourd'hui et après

l'écroulement de la monarchie, il ne soit persuadé qu'il a bien fait de s'obstiner à garder le pouvoir, et que si le roi ne l'eût pas renvoyé, il n'y aurait pas eu de révolution.

Je lui laisse ses illusions, je dirai même presque que je les lui envie.

C'est après ce triste préambule que commença cette bataille gigantesque de l'*Adresse*, qui remplit de longues séances.

Les conservateurs prétendaient d'abord que nous voulions éluder cette bataille. M. de Peyramont s'était même écrié que l'affaire Petit n'était, de notre part, qu'une diversion inventée pour ajourner le débat accusateur, qui devait, selon lui, nous écraser. On va voir si c'est en accusés que nous sommes entrés dans cette mémorable lutte.

La chambre des pairs, selon l'usage, nous avait devancés dans la rédaction de son *Adresse*. La discussion dans cette chambre, d'ordinaire fort insignifiante, avait présenté cette année une certaine animation.

Des pairs, appartenant par tout leur passé au parti conservateur, MM. Mesnard, Pelet (de la Lozère), Cousin, vinrent tour à tour parler en faveur de la réforme.

L'état des esprits est loin d'être aussi calme, aussi rassurant qu'il l'était dans les précédentes sessions, disait M. Mesnard, conseiller à la Cour de cassation, récemment élevé à la dignité de pair; la dernière session était pleine de promesses et d'espérances; elle a été stérile, infidèle à toutes ses promesses. — Le ministère dit que la question de réforme n'est qu'un thème d'opposition; je crois pouvoir affirmer qu'il se trompe : c'est l'expression fidèle des vœux et des besoins qui préoccupent vivement ce pays et qui a un écho dans la pensée des amis les plus sincères du gouvernement. Au moment où nous sommes, les réformes demandées ne sont encore que des réformes; plus tard, elles pourraient devenir ce qu'il y a de pis en politique : je veux dire des

concessions forcées. Est-il digne, est-il prudent de se laisser acculer à ce point extrême où il ne reste plus à dire que ce mot fatal : *Il est trop tard!* (Vif mouvement d'approbation sur plusieurs bancs.) Supposez, ajoute l'orateur, dans une réplique assez vive à M. Duchâtel qui lui avait opposé ses arguments habituels d'inopportunité, supposez quelques-uns de ces événements imprévus que la Providence tient en réserve; que fera le gouvernement avec des finances en désordre et avec les germes de discorde qui existent dans le pays?

M. Pelet (de la Lozère) à cette même objection de l'inopportunité répondait : « Pourquoi n'avez-vous pas fait la réforme à la dernière année de la précédente législature? C'était, dites-vous, *trop tard;* et aujourd'hui, *c'est trop tôt!...* »

M. Cousin prenait l'engagement formel de présenter lui-même un projet de réforme au début de la session prochaine, si le ministère lui-même n'en prenait pas l'initiative.

Et enfin le rapporteur, M. Beugnot, laissait entrevoir dans son rapport que la réforme était devenue une nécessité à laquelle il fallait que le gouvernement songeât sérieusement à pourvoir.

M. de Boissy ayant dans le cours de la discussion interpellé M. Duchâtel sur l'interdiction du banquet du 12e arrondissement par la police, et le ministre lui ayant répondu que ce n'était que par tolérance que les banquets précédents avaient eu lieu, et que le ministère était résolu à user de son droit en interdisant désormais de pareilles manifestations, M. de Boissy s'était écrié que les paroles du ministre étaient grosses d'une révolution.

Bon nombre de pairs avaient la conscience de ce danger, et cependant ils votèrent l'*Adresse*, à la majorité de 144 votants contre 13 opposants seulement, et cette Chambre prétendait exercer quelque influence

sur les destinées du pays! Ce n'est pas ainsi que les aristocraties qui veulent soutenir et conserver un pouvoir se conduisent : aussi verrons-nous bientôt à quel misérable rôle cette pairie de Louis-Philippe allait être réduite.

Mais le débat auquel le public tout palpitant encore des émotions des banquets s'associa ardemment, fut celui qui eut lieu à la Chambre des députés.

Nous venons de le relire, ce grand et solennel débat dans lequel tous les talents, tous les caractères ayant quelque valeur dans le parlement se sont produits. Si les convictions qui m'animaient alors n'ont rien perdu de leur énergie, et se sont encore fortifiées des leçons de l'expérience, mes passions, du moins, se sont bien calmées. Or, je ne crains pas d'assurer que tout juge impartial, après avoir pesé les raisons présentées de part et d'autre et s'être rendu compte du point qui se débattait entre les deux partis au début comme à la fin de la lutte, trouvera que Louis-Philippe et ses ministres ont joué dans cette circonstance une bien belle couronne pour bien peu, et ont surtout bien mal conduit leur jeu.

Je vais retracer l'analyse sommaire de cette discussion dans laquelle je vois presque tous mes amis manifester les qualités qui leur étaient propres.

Berville ouvre le débat : caractère doux et ferme, libéral modéré et par cela même très-persévérant, devenu magistrat après avoir paru avec un certain éclat au barreau.

La garde nationale, en 1830, dit-il en s'adressant aux ministres, était votre force ; vous aimiez à la réunir, à vous en entourer ; aujourd'hui, dans Paris même, vous ne la réunissez plus et vous êtes obligés de la dissoudre dans les autres grandes villes. Ainsi, *après dix-sept ans*, les conditions de force et de durée sont moindres qu'au point de départ! Je ne veux pas que la réaction qui se fera un jour et qui peut-

être est déjà commencée passe par-dessus la tête de l'opposition et qu'elle aille un jour frapper trop haut et trop loin. (Adhésion à gauche.)

M. Ducos, un des successeurs de cette députation célèbre de la Gironde, mort ministre du second empire, mais alors combattant dans les rangs du parti libéral modéré, adressa aux centres ces paroles trop justifiées :

Quels sont les aveugles? Ceux qui poussent le gouvernement dans une voie où le moindre des dangers est de se voir contraint un jour de choisir ses ministres parmi les hommes qu'il accuse aujourd'hui d'inimitié ou d'aveuglement. (Approbation à gauche.)

C'est une chose bien grave, s'écriait Jules de Lasteyrie, digne petit-fils de Lafayette, que cette déconsidération des classes gouvernantes aux yeux des classes pauvres, qui voient se dérouler devant elles tant de scandales. Cette cause d'ébranlement est aggravée par la situation embarrassée de nos finances, et c'est vouloir se faire d'étranges illusions que de s'imaginer que les créanciers des caisses d'épargne ne sont pas des créanciers, parce qu'ils ne demandent jamais leur remboursement : vienne la crise et on verra !

Mon illustre ami, M. de Tocqueville, dans un de ses meilleurs discours, je dirai même le meilleur, retraçait avec une haute éloquence les dangers de la situation.

Depuis *quinze ans*, disait-il, pour la première fois, j'éprouve une véritable crainte : un certain malaise a envahi les esprits. L'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, et qui, quelquefois, les fait naître; ce sentiment existe à un degré très-grave dans le pays : une maladie qui nous emportera tous, c'est la profonde altération des mœurs publiques. Quel effet pensez-vous que produise la dépravation de ces mœurs sur ces classes qui, n'ayant pas de droits politiques à exercer, nous regardent agir? Pour moi, je m'en effraye. On dit qu'il n'y a point de

péril, parce qu'il n'y a pas d'émeute; vous vous trompez!... Si le désordre n'est pas encore dans les faits, il existe bien profondément dans les esprits : regardez ce qui se passe au sein des classes ouvrières qui paraissent si tranquilles; elles ne sont pas tourmentées, elles, par les passions politiques; mais ne voyez-vous pas que, de politiques, les passions sont devenues sociales. Il se répand dans leur sein des idées qui vont jusqu'à ébranler la société sur ses bases : on y dit que tout ce qui se trouve au-dessus d'elles est incapable et indigne de gouverner; que la répartition des biens au profit de quelques-uns est injuste... Quand de telles idées prennent racine, elles amènent tôt ou tard, je ne sais quand, les révolutions les plus redoutables. Nous nous endormons sur un volcan. C'est surtout l'abus des influences qui a amené cette démoralisation : je sais que, dans aucun temps, dans aucun pays, le pouvoir n'a eu autant de moyens de corruption et, par conséquent, une tentation plus forte d'user de ces moyens... Il a suffi au ministère d'exister huit ans pour que ce que nous voyons se soit inévitablement produit. L'ancienne monarchie était plus forte que vous, par la tradition, par les mœurs; pourquoi est-elle tombée?... Ce n'est ni le serment du Jeu de Paume, ni Mirabeau, ni Lafayette; elle est tombée parce que la classe qui gouvernait était alors devenue, par son égoïsme et par ses vices, indigne de gouverner... Est-ce que vous n'apercevez pas que le sol tremble de nouveau? Que dirai-je, un vent de révolution souffle, la tempête est à l'horizon. (Interruption au centre.) Je me mettrais devant vous à genoux, pour vous supplier de prévenir ces malheurs.

Vaines supplications, éloquence perdue : ce grand esprit ne parvint pas à ébranler la majorité.

Après ce discours si élevé, si vrai, si touchant, il en vint un de M. Billault, riche de fait, impitoyable de logique.

L'orateur rappelle, entre autres circonstances, qu'après l'indigne tripotage de l'affaire Petit, M. Génie, agent de ce honteux marché, bien loin d'être désavoué par son ministre, M. Guizot, a reçu la décoration de commandeur de la Légion d'honneur.

M. de Malleville, homme d'esprit et de cœur, il l'a bien prouvé, compatit ironiquement aux douleurs de la majorité; il lui reproche ses faiblesses. « Elle pense comme nous, dit-il, car il y a des choses sur lesquelles les hommes d'honneur ne peuvent pas être en dissentiment; mais elle cède à l'entraînement de la solidarité politique, elle n'ose pas le dire : on a destitué M. de Salvandy ou plutôt on l'a forcé à se démettre pour avoir voté contre la flétrissure; on a destitué M. Drouyn de Lhuys pour un vote silencieux contre un amendement ministériel, et c'est par l'auteur de ce même amendement, M. de Carné, qu'on l'a remplacé. Vous avez beau dire que vous êtes satisfaits de tout cela, le pays vous estime assez pour ne pas vous croire. »

M. Dufaure porte le défi aux centres de trouver dans l'histoire de notre gouvernement constitutionnel une période pendant laquelle on ait vu éclater autant de scandales.

M. de Lamartine, transportant le débat sur le terrain de la politique étrangère, dit :

« Le jour où vous avez engagé votre politique en Espagne, tout a été à contre-sens dans vos actions; il a fallu que la France, à l'inverse de ses traditions, en opposition à tous ses intérêts, devînt Gibeline à Rome, Sacerdotale à Berne, Autrichienne en Piémont, Russe à Cracovie, Française nulle part, contre-révolutionnaire partout. » (Acclamations, applaudissements.) Ce sont des mots qui tuent.

M. Guizot répond par des généralités et comme un homme qui est bien sûr d'avance de sa majorité. « Les craintes qu'on a apportées à cette tribune sont excessives, dit-il, elles seront déjouées par la politique du juste milieu comme elles l'ont été déjà tant de fois. Tenez pour certain, ajoute-t-il, en se redressant et avec son ton de professeur, que tant que la politique qui a

prévalu depuis 1830 prévaudra et qu'elle sera pratiquée par les hommes qui sont sur ces bancs, *ni l'ordre, ni la liberté, ni la paix* ne périront dans notre pays. »

Comme il avait dit dans son discours que le gouvernement anglais était d'accord avec celui de la France dans la garantie assurée à l'Autriche pour la possession de la Lombardie, je lui demandai de communiquer à l'Assemblée le document qui contenait une pareille garantie. Il répondit qu'il n'y avait pas eu de dépêche écrite, mais une simple communication verbale.

M. Thiers reprend la revue critique de notre diplomatie en Suisse et en Italie. C'est dans ce discours qu'il prononça ces mots qui sont restés : *Les traités de 1815, il faut les observer et les détester.* Et ceux-ci, à propos du pape : *Courage, Saint-Père, courage!*

Sur la question suisse, il se montra encore plus incisif : « Votre politique, dit-il, *c'est la contre-révolution vivante!* »

M. Guizot se défend mollement; à l'égard de l'Italie, il prétend qu'il n'y a entre la politique de M. Thiers et celle du gouvernement qu'une nuance. — Quant à la Suisse, il soutient que la France a bien fait de s'entendre avec l'Autriche et la Prusse pour soutenir la cause du Sunderbund; il glisse sur l'envoi aux petits cantons d'armes prises dans nos arsenaux.

Sa discussion, sur ces divers points, avait été faible; mais il se releva bientôt après et obtint un vrai succès de tribune, dont M. Lherbette lui fournit l'occasion par une attaque assez impolitique contre les divers commandements confiés aux princes.

Là se termine la discussion générale qui n'était qu'une brillante passe d'armes : la lutte corps à corps ne commença que lorsqu'on en vint à la fameuse phrase du discours de la couronne sur les *passions ennemies ou aveugles;* alors on entrait dans le vif de la situation.

M. Duvergier de Hauranne porta les premiers coups, non en accusé qui se défend, mais en accusateur qui attaque, et cela, avec toute la vigueur, toute la confiance que lui inspirait la certitude désormais acquise que l'opinion publique était avec nous.

« Au delà, au-dessus de la Chambre, dit-il, il y a le pays près duquel la minorité a toujours le droit de se pourvoir... C'est ce que nous avons fait et continuerons de faire. Que cela soit bien compris; nous ne venons pas plaider devant la majorité contre le ministère; mais contre le ministère et sa majorité, devant le pays... »

Il était difficile d'annoncer plus nettement qu'on allait parler par les fenêtres : cela était hardi et même peu parlementaire, j'en conviens; mais qui l'avait rendu nécessaire?...

L'orateur soutint la légalité des banquets.

Je le déclare hautement, dit-il, je suis tout prêt à m'associer à ceux qui, par un acte éclatant de résistance légale, voudront éprouver jusqu'à quel point, *cinquante-huit ans* après notre grande révolution, les droits les plus essentiels du citoyen peuvent être confisqués par un arrêté de police. (Vive approbation à gauche.) On nous reproche d'avoir nui par ces banquets à la cause de la réforme; si, lors du banquet de Lisieux, l'opposition se fût mise en frais pour démontrer à M. Guizot que cette démonstration était inopportune et nuirait à sa cause, il nous eût répondu que cela ne regardait pas l'opposition; il me permettra de lui faire la même réponse. (Rires d'adhésion.) Quant à ce qui s'est passé dans ces banquets, il suffit de faire remarquer que sur *cinquante* à *soixante* réunions qui ont eu lieu, pas une n'a donné prise au zèle du parquet. Mais le toast au roi n'a pas été porté partout! C'est ici un sujet délicat : Entendrait-on par hasard nous faire un crime du *silence* que nous avons gardé lors du discours du trône? Lorsqu'on a l'imprudence de faire du roi un chef de parti et de le faire parler comme tel, on n'a pas le droit de s'étonner d'un tel silence. On a dit avec raison que le silence des peuples est

la leçon des rois; faites donc votre profit de celui qui a été gardé dans quelques banquets, mais n'en faites pas un grief contre nous. Vous avez agité le pays, nous dit-on, pour obtenir la réforme; cela est vrai. Mais est-ce que vous, qui nous faites une pareille objection, vous n'assistiez pas à cette séance où le ministre de l'intérieur se faisait, contre la réforme, une arme de l'indifférence apparente du pays? N'étiez-vous pas du nombre des conservateurs sur qui cet argument du ministre produisit un si grand effet? Il peut arriver, qu'au lieu de courir la chance toujours périlleuse d'une violation ouverte du pacte constitutionnel, il paraisse plus commode de fausser ce pacte et de gouverner par les élus du pays, contre le vœu du pays; alors qu'y a-t-il à faire, si ce n'est de gagner ces élus un à un et de consacrer à cette œuvre toutes les forces, toutes les ressources dont le pouvoir a été doté dans un tout autre dessein? C'est ainsi qu'on s'attache une majorité dont les exigences paraissent quelquefois gênantes, mais qu'on subit toujours. Ce n'est donc pas sans raison que l'on confond quelquefois dans les mêmes attaques le pouvoir personnel et la corruption : l'une est le but; l'autre, le moyen. (Vives adhésions à gauche.) M. Pitt ne disait-il pas, en plein Parlement, que la Chambre des communes était mère et fille de la corruption; et M. Guizot lui-même, en 1820, n'écrivait-il pas que le gouvernement représentatif était devenu le manteau sous lequel de misérables coteries faisaient leurs affaires personnelles, en paraissant faire celles de la France? Quel est donc le véritable sens de ce propos qui se répète dans tous les rangs de la majorité : *Il ne faut à aucun prix souffrir que des élections se fassent sous un ministère de gauche ou de centre gauche.* Cela ne veut-il pas dire que si l'influence du pouvoir vous était enlevée, le pays enverrait ici une toute autre majorité? Quand, à la seule pensée d'une telle épreuve, vous témoignez tant d'inquiétude, ne voyez-vous pas que vous nous donnez gain de cause? Ce qui me confond, c'est qu'il vous paraisse singulier qu'entre les classes qui gouvernent et les classes qui sont gouvernées, un abîme se creuse et que sous nos pieds des idées funestes, anti-sociales, menacent de faire explosion. Vous dites, je le sais, que ce sont nos banquets qui en sont la cause. (*Au centre :* Oui! oui!) Hé bien, nous disons, nous, que ce sont les doctrines que vous professez et les exemples que vous donnez. La conclusion que le peuple

tire de votre résistance à outrance à toute réforme, c'est qu'il ne suffirait pas de changer quelques hommes, qu'il faut changer radicalement les institutions et enlever le pouvoir aux classes qui gouvernent. Il y a *dix-sept ans*, la France a fait une révolution, non pour remplacer une dynastie par une autre dynastie, mais pour remplacer le gouvernement représentatif faux par le gouvernement représentatif vrai. Au lieu de cela, il est arrivé que ceux à qui le pouvoir est dévolu, à tous les degrés, à tous les étages, se sont habitués à le considérer comme une propriété personnelle, comme un champ à exploiter. De là, ce que nous voyons : d'un côté, un égoïsme si naïf et des cupidités si contentes d'elles-mêmes; de l'autre, tant de colères et de haines. Vous nous accusez d'être mus par des passions haineuses ou aveugles; nous vous accusons, nous, de fonder sur des passions basses et cupides tout l'espoir de votre domination. (*A gauche :* Très-bien !...) Je l'ai dit, et je le répète, nous serions indignes de la liberté, si, forts du droit que nous donne la Constitution, nous allions reculer lâchement devant un *ukase ministériel.* Osez prouver une fois de plus que nous sommes, à l'intérieur comme à l'extérieur, en pleine contre-révolution; en attendant, nous sommes tous résolus à opposer l'agitation à la corruption. La majorité est maîtresse d'appuyer encore une fois cette détestable politique; bien que vaincus, nous aimons mieux notre part que la sienne.

Ce discours fit une vive sensation; la majorité s'attendait à un plaidoyer justificatif, et c'était un formidable acte d'accusation que formulait contre elle un homme qui lui avait longtemps appartenu.

M. Rouland, avocat normand, député nouveau, qui cherchait sa voie en tâtonnant, nous reprocha de n'avoir imaginé les banquets que pour empêcher la réforme, et il suppliait les ministres de déjouer cette manœuvre diabolique en se hâtant de présenter eux-mêmes cette réforme. La plaisanterie était trop forte et ne parut être du goût de personne.

M. Crémieux s'en empara : « Puisqu'il y a une majorité, dit-il, qui désire la réforme (*Au centre :* Pas

du tout!) il y a moyen de s'entendre et nous serions loin de nous plaindre d'être ainsi devancés par vous. »

M. de Malleville, à son tour, apporte dans le débat son esprit net et incisif.

C'est, dit-il, le calme qui a régné dans les banquets qui vous désespère. Votre *Adresse* est une représaille : mais comme vos injures nous auraient peu touchés, vous nous avez adressé du haut du trône des injures qu'un gouvernement ne dit jamais. Je voudrais bien savoir ce que la couronne peut gagner à servir d'instrument à vos passions? Dans tous les cas, je suis bien certain d'une chose, c'est que si jamais ce gouvernement prend peur, je sais à quels dévouements il aura recours. (L'orateur ne croyait assurément pas que sa prédiction se réaliserait si tôt.) Bolingbroke disait : « qu'une réformation exige à la fois des châtiments et des leçons, et que c'est par des calamités nationales qu'une corruption nationale doit se guérir. » Messieurs, si vous voulez vous préserver du remède, sachez vous préserver du mal. (Agitation prolongée.)

M. Duchâtel répond par des récriminations : ce genre d'argument lui était familier et manquait rarement son effet sur la majorité. Il soutint que sous le ministère de M. de Rémusat, dont M. de Malleville avait été sous-secrétaire d'État, des banquets avaient été interdits par voie de police. On lui répond que l'interdiction avait eu lieu pour des réunions qui devaient se faire dans des lieux publics. M. Duchâtel n'en persiste pas moins, il soutient que « tout lieu dans lequel on est admis pour son argent est public; et qu'au surplus, nous pouvions faire décider la question par les tribunaux, mais que pour eux ils étaient résolus à user de leur droit, *quoi qu'on fît.* »

Ainsi, le ministère lui-même semblait conspirer contre notre prudence et vouloir absolument nous forcer à revenir sur les refus que nous avions

jusqu'alors opposés aux instances des organisateurs du banquet du 12e arrondissement; il n'y réussit que trop, car c'est à ce moment que j'intervins dans le débat. Voici dans quels termes :

orsque, relevant le défi que nous jetait dans la dernière session M. Duchâtel, nous avons dû faire un appel au pays sur la question de réforme, nous nous sommes adressés à l'élément le plus conservateur. (Interruption au centre.) Oui, le plus conservateur; et s'il était vrai, comme vous le dites, que là, se sont rencontrées des passions hostiles à la monarchie, le mal serait encore plus grand que vous ne le supposez; il serait déjà bien profond, l'abîme que vos fautes ont creusé. (Vive approbation à gauche.) Quoi, c'est *dix-huit ans* après notre révolution de 1830, qu'à propos d'un appel au pays dans de telles conditions, nous rencontrons pour l'avenir l'interdiction de la police, pour le passé, les censures de la couronne! Non, la question n'est pas seulement judiciaire, comme vient de le prétendre le ministre, elle est surtout, elle est essentiellement parlementaire: le droit de réunion est indispensable à l'exercice de tous nos autres droits politiques, qu'il s'agisse d'élections, ou de pétitions, rien n'est possible sans le droit de réunion concertée; c'est donc au parlement à le sauvegarder: subordonner un tel droit au bon plaisir de la police, ce serait mettre la police au-dessus de la charte. (Vive approbation.) L'arme des récriminations est toujours mauvaise; ce ne serait pas une raison parce que d'autres auraient mal fait, de mal faire soi-même à son tour : si je voulais user de cette arme, je pourrais citer les paroles de M. Guizot en 1830, alors que le pavé de Paris était encore brûlant: « Sans doute, disait-il alors, les citoyens ont le *droit*, le *droit, entendez-vous*, de se réunir pour causer entre eux des affaires publiques : il est bon qu'ils le fassent ; *jamais je ne contesterai ce droit.* » (Rires et mouvement à gauche.) Puisqu'on trouve piquant d'opposer M. de Rémusat à M. Duchâtel, je prierai ce dernier à mon tour de s'entendre avec son collègue M. le président du conseil. (Nouveaux rires.) Le législateur, en 1790, recommandait expressément aux autorités chargées de la police de *veiller à ce que les citoyens ne soient point troublés dans la* FACULTÉ *de se réunir paisiblement et sans armes, en assemblée publique, pour*

rédiger des adresses, des pétitions. Vous le voyez, c'est plus qu'un droit, c'est une *faculté naturelle*, et je dirai même *nécessaire*. Etrange manière d'interpréter la loi ; à la place de la *protection*, vous mettez l'*interdiction*, et vous dites que vous exécutez les lois et vous nous menacez d'employer, au besoin, la force pour appuyer une telle exécution : je n'aime pas les défis. Il en est de bien imprudents; mais il ne dépend pas de vous de ne pas relever celui-ci ; le droit est trop certain, il importe trop à toutes nos libertés, pour que nous consentions jamais à le subordonner à la triste et ignoble nécessité d'une permission de la police. (Approbation à gauche.) Je me suis déjà expliqué lors de la flétrissure des légitimistes, sur ce dangereux pouvoir que s'arrogent les majorités de condamner les minorités : vous êtes en récidive, et même avec aggravation ; car cette fois ce n'est plus par un simple amendement de députés, c'est par le discours même de la couronne que vous vous permettez de censurer vos collègues. Vous dites que vous répondez personnellement de ce discours ; ah ! ne rendez pas trop difficile cette précieuse fiction constitutionnelle de l'inviolabilité royale, en la forçant, en la faussant : notre pays a déjà bien assez de difficultés à la comprendre ; si vous voulez que cette fiction soit respectée, et pour moi, je veux qu'elle le soit, ne faites pas parler le roi en personne, ainsi que vous avez commis la haute imprudence de le faire. Lorsque Charles X jeta son suprême défi à l'opinion soulevée, il parlait, lui aussi, d'obstacles à *surmonter et d'ennemis à vaincre* ; il s'engagea personnellement dans la lutte, lui et sa dynastie; le peuple le prit au mot. (Sensation.) Etonnez-vous après cela, que dans les manifestations réformistes que nous avons présidées, nous ayons éprouvé parfois des difficultés à séparer la royauté de votre politique, alors que vous faites tout pour établir entre vous et le roi une funeste solidarité. Après tout et si vous ne mettiez pas ainsi en danger nos institutions, nous n'aurions pas à nous plaindre de ce que vous avez élevé cette agitation réformiste qui dans le principe excitait vos sarcasmes à la hauteur d'un grand fait politique, auquel vous avez cru devoir opposer, non-seulement votre majorité, mais jusqu'à la parole royale elle-même ; vous m'accusez d'avoir été *aveugle*; car je ne pense pas que vous me rangiez dans la catégorie des *ennemis*. Hé bien, je suis plus coupable que vous ne le supposez, car il y a eu dans mon crime une préméditа-

tion bien caractérisée ; je suis loin d'avoir cédé à un premier entraînement. Lorsque je me suis décidé à faire un appel au pays sur la question de réforme, je n'ai pas eu seulement pour but de répondre à l'objection que M. Duchâtel tirait de l'indifférence prétendue du pays, je savais bien que cette indifférence n'était qu'apparente et je ne faisais pas à la France l'injure de supposer qu'elle fût restée indifférente au triste spectacle des scandales successifs qui se déroulent devant elle depuis quelque temps. Non, bien d'autres motifs m'ont déterminé : d'abord, la déconsidération du pouvoir qui est certainement un très-grand mal, alors surtout que les institutions y sont naissantes et que les mœurs publiques ne sont pas encore formées. Je sais bien que vous attribuez cette déconsidération aux attaques de la presse et de la tribune ; est-ce que, par hasard, c'est la presse et la tribune qui ont créé tous ces faits scandaleux que des incidents judiciaires nous ont récemment révélés ? C'est sur ces faits et non sur nos discours, toujours plus ou moins suspects, que la France vous juge : et ces faits vous aviez cherché à les atténuer, vous ne les avez pas niés; seulement, vous vous en fiez, dites-vous, à nos mœurs publiques du soin de corriger ces mauvaises pratiques; ah ! oui, les mœurs peuvent, en effet, réagir contre le désordre moral; mais comment provoquer cette réaction, si ce n'est par la publicité ! C'est en prenant les hommes un à un, que la corruption procède : eh bien, nous avons dû faire le contraire pour la combattre; nous avons réuni les hommes, nous nous sommes adressés à leurs sentiments généreux. A l'égoïsme individuel, nous avons opposé cette chaleur contagieuse du patriotisme et de l'honneur qui se rencontre presque toujours dans les nombreuses assemblées. Vous avez eu besoin de l'isolement pour séduire et corrompre ; nous avons eu besoin, nous, de réunion et de publicité pour élever et purifier les caractères : chacun est resté dans son rôle. (Vif assentiment à gauche.) Mais, c'est surtout l'état du pouvoir et du parlement qui m'a décidé à faire cet appel énergique, désespéré même, si vous le voulez, à l'opinion. Ce serait une bien triste récapitulation à faire que celle de toutes les promesses de réforme qui ont été faites depuis quelques années et qui ont toutes été éludées d'abord et violées ensuite. C'est à la suite de toutes ces déceptions que nous avons acquis enfin la douloureuse conviction qu'il y avait, au-dessus même du ministère, un ob-

stacle plus absolu, plus invincible, qu'il n'est permis même de le supposer. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les ministres et moi, nous nous connaissons : nous nous sommes rencontrés ailleurs que dans des rangs opposés; nous avons eu nos rapports intimes et nous nous sommes fait nos confidences; je sais pourquoi il ne leur est pas permis de proposer des réformes qui ne leur répugneraient pas personnellement et qu'ils avaient même promises : ils subissent la condition de leur réhabilitation ministérielle. (Mouvement.) Messieurs les ministres, vous n'êtes pas arrivés au pouvoir comme représentant une opinion; vous y êtes arrivés en sortant de la coalition encore toute palpitante, et comme des amnistiés : situation que le *Journal des Débats* traduisait par cette parole peu flatteuse : *nous vous rendrons nos votes ; mais nous ne vous rendrons jamais notre estime.* Voilà pourquoi vous êtes condamnés à l'immobilité. Quant à la majorité, nommée presque tout entière sous l'influence de la promesse solennellement faite d'une réforme, qu'a-t-elle répondu à nos propositions réitérées ? Tantôt qu'il était trop tard ; tantôt qu'il était trop tôt. Réponses dérisoires et qui déguisaient mal un parti arrêté chez elle, de se refuser à toute amélioration de notre système électoral et parlementaire; et lorsqu'aux vices de ce système sont venus se joindre ces scandales qui ont révolté la conscience publique et qu'au lieu de rejeter toute solidarité avec de telles immoralités elle les a couvertes de ses votes complaisants, absolvant leurs auteurs sans les laver (*A gauche :* Très-bien !), oh ! c'est alors que, n'entrevoyant plus aucun moyen dans le parlement de mettre un terme à un état de choses qui nous conduisait tout droit aux abîmes, nous nous sommes retournés vers le pays, et lui avons dit : « *Il est temps de t'éveiller et de songer sérieusement à tes affaires !...* » Le pays nous a répondu, il a même dépassé toutes nos prévisions ; car, croyez-le bien, les banquets ne sont qu'une faible expression de l'état des esprits ; vous le savez aussi bien que nous, les manifestations d'opinions politiques rencontrent un grand obstacle dans nos habitudes de réserve timide, dans cette espèce de pudeur même qui éloigne les plus sages de se produire en public; et c'est pour cela que ce pays a trompé tous ses gouvernements : nous qui avons vu déjà bien des fois, du jour au lendemain, un calme apparent se transformer en violentes tempêtes, nous ne nous y sommes pas trompés. Oh ! il faut que la con-

science publique ait été bien profondément soulevée, soyez-en certains, pour que notre cri de réforme se soit propagé dans toute la France, avec cette puissance vraiment électrique qui vous effraye, non sans raison : une majorité vraiment politique aurait agi tout autrement que vous ne l'avez fait, permettez-moi de vous le dire : se rappelant les engagements pris, en son nom, envers le pays, elle aurait dit aux ministres qui se refusaient obstinément à les remplir : *nous voulons bien vous donner nos votes, mais nous ne voulons pas vous livrer notre honneur*. (Sensation.) Placée entre les hommes et les institutions, elle n'eut pas hésité à sacrifier les hommes aux institutions, or c'est l'inverse que vous avez fait. Lorsque plus tard, à côté des manifestations monarchiques et constitutionnelles sont venues se placer des manifestations républicaines et révolutionnaires, une administration et une majorité plus soucieuse de défendre les institutions et la société que de satisfaire de petits ressentiments personnels, eût combattu les idées subversives des démagogues par le libéralisme qui se renfermait scrupuleusement dans le cadre de la constitution. Hélas! vous avez fait l'opposé : vous avez essayé de neutraliser nos efforts en faveur de réformes modérées en encourageant les exagérations des partis extrêmes, et vos organes les plus accrédités se sont faits les échos les plus complaisants de ces exagérations. Quant aux conséquences de cette agitation, elles seront heureuses ou fatales non pas selon nos déterminations, mais selon les vôtres : quand un pays est une fois éveillé et réclame avec une pareille énergie des réformes devenues nécessaires, il n'y a que deux partis à prendre : ou donner satisfaction aux exigences de l'opinion publique, ou résister à outrance à ces exigences. Je le vois avec douleur, c'est ce dernier parti qui prévaut dans le parlement. Hé bien, au bout de cette voie, se rencontre fatalement ou un coup d'État ou une révolution; nous n'en serons pas du moins responsables. (*A gauche :* Très-bien! très-bien! — Longue agitation.)

Le garde des sceaux, M. Hébert, me répond sur la question légale du droit de réunion, que ce droit n'ayant pas été énoncé dans la Charte n'existait pas. A quoi on lui crie que le droit de respirer n'y est pas non plus!... l'argument était en effet dérisoire

sous une législation dont le premier principe est que tout ce qui n'est pas défendu est permis, et alors surtout que, selon l'expression du législateur de 1790, il s'agissait d'une *faculté naturelle*, bien plus que d'un *droit dérivant d'un texte écrit*. Le ministre continue au milieu des interruptions et des cris : *Faites une loi ! apportez une loi !...* et il termine en déclarant que le gouvernement usera de son droit et qu'il espère, malgré les assurances contraires qui ont été portées à la tribune, qu'on ne continuera pas les banquets.

Je lui réponds de mon banc : « *Vous avez tort d'en douter !...* »

Les défis étaient ainsi échangés et le duel devint inévitable.

Comme M. Hébert avait cru devoir citer quelques paroles prononcées au banquet d'Amiens, que je présidais, pour en conclure que cette manifestation avait été anti-monarchique et révolutionnaire, je demandai et j'obtins de la Chambre la permission de lui lire l'allocution par laquelle j'avais ouvert ce banquet. Voici ces paroles, elles sont bonnes à reproduire

Messieurs, c'est un acte loyal que nous faisons, un acte constitutionnel et légal : il faut bien qu'amis et ennemis le sachent; c'est dans le cercle de la Constitution que nous nous renfermons strictement; nous demandons la sincérité du gouvernement; ce n'est pas pour y manquer nous-mêmes, et pour, sous les apparences d'une opposition constitutionnelle, cacher des arrière-pensées de renversement. Non, si nous voulons réformer, c'est pour améliorer et conserver. C'est sur ce terrain que toutes les opinions libres et consciencieuses se sont donné rendez-vous, sans abdiquer, sans s'amoindrir, sans s'abaisser, parce que c'est le terrain de la liberté et des intérêts les plus chers de notre pays.

La lecture de cette allocution excita dans la Chambre une approbation unanime et une sorte d'étonnement. On était si habitué à entendre dire que nos

manifestations réformistes n'avaient été autre chose que des provocations à une révolution !...

M. Ledru-Rollin survint; nous pouvions redouter que, comme à Lille, il ne vînt apporter au ministère l'utile diversion de ses exagérations révolutionnaires. Il n'en fit rien; il se borna à traiter la question légale et constitutionnelle du droit de réunion, avec élévation et même avec une modération relative

S'il arrivait, dit l'orateur, en terminant son discours, que l'opiniâtreté du gouvernement à interdire les réunions politiques amenât à cette occasion l'effusion du sang, la responsabilité serait telle qu'on doit y regarder de près avant de prendre sa part de responsabilité; tous, nous irons jusqu'au bout, et si nous sommes brisés dans la lutte, que le pays forme, comme en 1819, une vaste association pour le refus de l'impôt !

M. Hébert fait une réplique maladroite; il persiste dans cette thèse insoutenable, que toute faculté qui n'est pas garantie par la Charte n'existe pas. Les centres applaudissent avec frénésie à de pareilles absurdités. Je ne pus m'empêcher de pousser de mon banc cette exclamation : *Mais Polignac et Peyronnet n'ont pas parlé ainsi !* A ces paroles, que m'arrachait le souvenir du banquet des Vendanges de Bourgogne permis par les ministres de la Restauration, les centres répondent par des cris furieux : *A l'ordre!...* L'agitation est extrême. M. Hébert se plaint, avec raison cette fois, de la comparaison injurieuse qu'impliquent mes paroles; mais il ajoute, avec un accent sec et cassant qui avait le don d'irriter même les débats les plus pacifiques : *Que la colère qu'il a excitée lui prouve qu'il a touché la plaie, et que cette plaie ne peut être guérie que par la persévérance et la fermeté avec lesquelles seront exécutées les lois, malgré ceux qui veulent s'en écarter !...*

« Nous acceptons la menace ! » s'exclame la gauche, qui se lève tout entière de ses bancs.

Je rejette cette menace, dis-je de ma place, c'est encore une réminiscence du passé ; de pareilles menaces, on le sait, ont été faites à une autre époque, on sait aussi quelles en ont été les suites... Ce droit de réunion que vous attaquez et condamnez aujourd'hui, vous, ministre d'un gouvernement issu d'une révolution populaire, vous dont le pouvoir a été scellé du sang des martyrs de la liberté, eh bien, ce droit que vous nous contestez, les ministres de la Restauration, au moment de sa crise suprême, l'avaient reconnu et respecté[1]. Oui, un droit que Polignac a respecté est violé par vous ; voilà ce que j'ai dit et ce que je répète... (*A gauche :* Oui ! oui. — Vive agitation. L'animation dans la Chambre était devenue extrême et mes paroles étaient comme le coup de tocsin qui annonce l'incendie.)

Après ce vif débat, sont encore entendus les ministres : MM. Dumon, Duchâtel, Guizot ; ce dernier, se prévalant de la doctrine anglaise sur la toute-puissance du Parlement, va jusqu'à dire que la Chambre, ayant le pouvoir d'étouffer la discussion, a bien celui de censurer des collègues. M. Thiers relève et combat cette thèse.

Puis viennent les amendements : ceux de MM. Émile de Girardin, Lherbette, de Genoude, ne sont pas appuyés. Un amendement de M. Darblay, qui empruntait de la situation de son auteur une certaine importance (il siégeait en plein centre), excita plus d'intérêt : cet amendement n'était qu'une atténuation de la phrase de l'*Adresse*. Voici comment il était conçu :

Si les agitations qui ont eu lieu depuis la séparation des Chambres ont produit en quelques endroits des manifestations hostiles à nos institutions et à nos lois sociales, elles

1. Allusion au banquet des *Vendanges de Bourgogne*, en 1830.

ont aussi prouvé que l'immense majorité du pays, même dans les opinions dissidentes, leur est inviolablement attachée.

Le commentaire dont M. Darblay fit suivre son amendement valait mieux que l'amendement lui-même. Après avoir rappelé les promesses de réforme du ministère et sévèrement qualifié le refus de les réaliser, il posait au ministère ce dilemme :

Ou les lois, ainsi que l'a prétendu M. le garde des sceaux, prohibent les réunions et alors les ministres sont coupables au premier chef d'avoir, pendant trois mois, permis les banquets et laissé l'agitation se propager dans toute la France ; ou elles autorisent les réunions, et alors pourquoi y résister aujourd'hui, et tendre tous les ressorts du gouvernement au risque de les briser ?... Voyez ! le gouvernement a déjà perdu sa force morale et tout moyen de conciliation, et la majorité successivement réduite se borne aujourd'hui à un groupe fort restreint : l'intérêt du ministère est d'irriter ; celui de la couronne, d'apaiser ; le premier de ces intérêts est bien peu de chose, tandis que l'intérêt du pays et des institutions est tout pour nous. C'est cependant entre ces deux intérêts que vous avez à choisir ; votre commission a déjà senti le besoin d'une légère modification à la *crudité* des paroles mises dans la bouche du roi ; à ces mots : *c'est au milieu des agitations que fomentent les passions ennemies ou aveugles,* elle a substitué ceux-ci : *les agitations qui sortent des passions ennemies ou des* ENTRAÎNEMENTS *aveugles.* Faites un pas de plus ; acceptez mon amendement.

L'intention de M. Darblay était excellente ; mais nous ne pouvions accepter son amendement qui, malgré les atténuations qu'il apportait à la crudité de la censure proposée contre nous, n'en contenait pas moins la reconnaissance implicite de ce droit de censure que nous contestions à la majorité.

C'est ce que je déclarai :

Je voudrais, dis-je, pouvoir m'associer à l'amendement de M. Darblay, dont j'honore hautement les intentions et le

courage; mais cet amendement reconnaît à la majorité un droit de blâme que nous lui contestons; cette majorité n'a pas le droit de condamner un seul de ses membres, car chacun de nous est ici représentant de la nation au même titre : il n'y a pas de juges là où il n'y a que des égaux, et tout au plus des contradicteurs. Je le répète, j'aurais voulu donner une adhésion de sympathie et d'estime aux paroles courageuses de l'auteur de l'amendement; la logique et les principes s'y opposent. (Approbation à gauche.)

M. Blanqui, autre membre de la majorité au moment du vote, se lève et déclare, avec une certaine solennité, qu'il ne consent pas à proclamer qu'il y a cent de ses collègues qui sont des ennemis : « Assumez sur vous cette dictature, dit-il, j'en refuse ma part. J'adjure la majorité dont je fais partie de supprimer de l'*Adresse*, dans l'intérêt de la paix publique, les deux mots : *passions aveugles ou ennemies.* » Cette déclaration fit une assez vive sensation, même sur le centre, qui n'en rejeta pas moins l'amendement.

Alors M. Desmousseaux de Givré vint à son tour faire une dernière tentative; il propose l'amendement suivant :

Comptez, Sire, sur la raison publique éclairée par nos libres discussions et par la manifestation libre de toutes les opinions légitimes.

Cet amendement pouvait être accepté par nous, car il faisait disparaître de l'*Adresse* toute censure de la minorité par la majorité; aussi le débat se ranima-t-il avec une nouvelle vivacité.

C'est, dit l'orateur de l'amendement, dans l'intérêt seul de la majorité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et dont je me suis séparé avec tant de regret, que je viens vous supplier de renoncer à cette condamnation de la minorité par la majorité. — Les *manœuvres coupables*, que dénonçait Charles X, en 1830, à quoi ont-elles servi? à motiver les ordonnances et à amener sa chute. Est-ce que ce sont des

conservateurs qui appuient le gouvernement dans cette voie? Non, Messieurs, ce sont des doctrinaires; cette secte dont la devise est : que tout s'abîme plutôt que notre église. (Approbation à gauche.) M. le président va tirer au sort la grande députation, chargée de porter l'*Adresse* au roi : je vous demande si quelques-uns de ces députés que vous nous proposez de stigmatiser sont désignés, pouvez-vous attendre d'eux qu'ils aillent porter aux Tuileries leur propre stigmate?

M. le comte de Morny prétend que nous avons tort de nous regarder comme insultés, puisque la majorité nous déclare qu'elle n'en a pas l'intention; que nous devons, dès lors, nous tenir, comme dans les querelles privées, pour satisfaits.

M. de Lamartine dit « que c'est bien plus le pays qui est frappé dans son droit de se manifester que l'opposition. Cette urne contient la loi, mais elle ne renferme pas l'opinion; cette opinion, qui est l'air vital du gouvernement représentatif et dont on ne peut comprimer les manifestations sans asphyxier la Constitution elle-même : qui vous autorise à venir ainsi mettre la main de la police sur la bouche de la France? Avez-vous donc oublié que le Jeu de Paume n'était qu'une réunion qu'on a voulu fermer et qu'il en est sorti une révolution? »

On peut juger de l'impression que faisaient de telles paroles, et sur les centres qu'elles irritaient, et sur les masses qu'elles exaltaient de plus en plus.

M. Vitet, le rapporteur, ayant dit dans sa réponse que nous avions reconnu, lors du vote porté contre les légitimistes pour leur voyage à Belgrave-Square, le droit de l'Assemblée de censurer les actes auxquels des députés avaient concouru, je lui opposai un démenti formel, que je justifiai, en lisant dans le *Moniteur* la protestation imprimée que j'avais, au nom de mon parti, formulée dans ce débat.

« Jamais, disais-je, jamais les grands pouvoirs

politiques ne dévient impunément de la ligne qui leur est tracée par la Constitution, et ce débat en est un grand et solennel exemple; puisse la leçon nous profiter!... Il paraît, ajoutais-je aux applaudissements de la gauche, qu'elle ne vous a pas profité. »

M. de Rémusat: « On attaque les personnes et non les actes, car les actes n'ont pas de passion; c'est donc une censure de la minorité par la majorité qu'on vous propose, et cette censure on l'a mise dans la bouche du roi, en disant qu'il fallait bien que la royauté attaquée vînt se revendiquer elle-même et demander réparation. C'est là ce que j'appellerais une politique irréconciliable qui peut faire durer le cabinet, mais qui est pleine de dangers pour la couronne. C'est à vous de voir si, au moment où vous aurez besoin peut-être de réunir toutes les forces vives, tous les dévouements pour faire tête à l'orage qui nous menace, il est prudent d'élever une barrière peut-être infranchissable entre le gouvernement et les hommes qui ont le plus d'autorité sur les masses. »

M. Duchâtel prétend que le ministère n'a pas une politique irréconciliable; qu'il n'aurait pas mieux demandé que de voir ses adversaires se rallier à sa politique; mais qu'on lui demande de livrer la majorité en holocauste à la minorité et qu'il n'a pu y consentir. Quant au banquet du douzième arrondissement, il persistait à l'interdire, et lui et ses collègues préféraient assumer sur eux les difficultés et les périls d'une telle résolution, pourvu que la stabilité des institutions fût assurée.

Étrange manière, en effet, d'assurer des institutions que d'en forcer ainsi tous les ressorts.

M. Dufaure clôt enfin ce débat par une vigoureuse réplique :

Relisez le discours de la couronne, dit-il, vous y verrez la

couronne face à face avec tous ceux qu'elle traite d'aveugles ou ennemis; voilà la faute fondamentale commise par le cabinet, je voudrais pouvoir accepter les paroles plus conciliantes qui ont été dites à la fin de ce débat, mais elles sont tardives; vous voudriez reculer (*Au centre :* Non ! non !...) que vous ne le pourriez pas. Un de vos amis, lors des interpellations de M. Odilon Barrot sur l'affaire Petit, disait que ces interpellations avaient pour objet de retarder le jour où les opposants auraient à rendre eux-mêmes leurs comptes et d'*accusateurs* deviendraient *accusés*. Vous le voyez bien, il s'agit d'*accusation* et par conséquent d'un vote de condamnation, c'est-à-dire d'affaiblir l'autorité morale d'une grande partie du parlement; c'est une immense faute. Rendez l'homme respectable à l'homme, disait M. Duport à l'Assemblée constituante; et moi, je vous dirai; rendez le député respectable au député, si vous voulez que le corps entier soit respecté.

Cette honnête éloquence était perdue pour les centres qui, impatients de se donner une satisfaction de plus, mais qui devait être la dernière, repoussèrent l'amendement de M. Desmousseaux de Givré par 228 voix contre 185, et votèrent ce paragraphe fatal par 223 suffrages. Toute l'opposition s'abstint.

Quand on cherche à se rendre compte des causes qui portaient le gouvernement et les centres à pousser ainsi les choses à l'extrême, il faut, sans doute, faire la part de l'amour-propre blessé et des positions menacées; mais la peur, cette mauvaise conseillère des gouvernements, qui les fait presque toujours sombrer par les moyens mêmes qu'ils emploient pour conjurer le danger, la peur était pour beaucoup dans cette politique à outrance du roi et du parti conservateur; les uns et les autres, depuis 1830, voyaient la révolution dans toute réforme, dans tout déplacement du pouvoir de droite à gauche. Le roi Louis-Philippe ne disait-il pas, même après la catastrophe et lorsqu'il était sur la terre d'exil, à des gardes nationaux qui lui

reprochaient de s'être trop pressé d'abdiquer : « Ce que j'ai fait, je le ferais encore : plutôt abdiquer que d'accorder ces réformes et de faire arriver au pouvoir l'opposition ; c'eût été la fin de toute chose. » (Voir le récit de M. Lemoyne dans le *Journal des Débats*.)

Mais, ce qui est étrange, c'est que cette peur qui les aveuglait se combinait chez eux avec une confiance excessive dans leurs forces et avec un certain mépris de leurs adversaires ; c'est qu'en même temps que, par peur, ils résistaient à outrance à toute concession, par le mépris qu'ils avaient des forces de l'opinion, ils croyaient n'avoir rien à redouter de l'agitation des masses. — J'entends encore le maréchal Bugeaud, dans nos conversations du couloir, nous dire insolemment : *Ah! messieurs les libéraux, vous voulez engager l'action, eh bien! commencez et nous vous donnerons une bonne leçon!*

Combien de fois les journaux ministériels ne nous avaient-ils pas annoncé que toutes les dispositions étaient d'avance prises pour avoir promptement raison de toute insurrection ; que les postes étaient d'avance désignés d'après un plan savamment combiné et qu'on n'avait rien à redouter d'un soulèvement populaire [1].

Le neveu du général Valazé me racontait, qu'accompagnant le roi Louis-Philippe en sa qualité d'officier d'ordonnance, sur la terrasse des Tuileries du bord de l'eau, le 21 ou le 22 février, ils s'étaient avancés jusqu'au bout de cette terrasse qui fait face au Palais-Bourbon ; que là, le roi s'était arrêté et lui avait dit, en lui montrant le palais : *Vous voyez ce lieu, on s'y agite beaucoup en ce moment, on y fait bien du*

1. Encore une ressemblance avec ce qui s'était passé en 1830. *La Quotidienne*, à la veille même de la lutte, écrivait cette insolence : *Les vilains, oignez-les, ils vous poindront; poignez-les, ils vous oindront.*

bruit : c'est une tempête dans un verre d'eau. C'était cependant à ce même moment, qu'effrayés des suites du conflit qui nous paraissait de plus en plus imminent, nous risquions tout pour l'éviter, jusqu'à notre popularité.

Cependant quelques conservateurs qui votaient l'*Adresse* ne partageaient pas cette confiance et ils crurent devoir faire encore une tentative pour obtenir du ministère au moins une promesse de réforme qui vînt faire cesser cette fermentation générale qui devenait inquiétante.

M. Sallandrouze de Lamornaix proposa d'insérer après la phrase : *des passions aveugles ou ennemies*, déjà votée, un paragraphe ainsi conçu :

> Au milieu des manifestations diverses, votre gouvernement saura reconnaître les vœux réels et légitimes du pays : il prendra, nous l'espérons, l'initiative de réformes sages et modérées que réclame l'opinion publique, parmi lesquelles il faut d'abord placer la réforme parlementaire. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'État permet de suivre sans danger une politique de progrès et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays.

Cette proposition fut vivement appuyée comme une dernière planche de salut par les quelques conservateurs qui, moins engagés que leurs collègues et plus prévoyants qu'eux, sentaient la nécessité de conjurer la catastrophe qui devenait de moment en moment plus imminente.

M. Desmousseaux de Givré leur disait : « La victoire que vous avez remportée dans le vote précédent est une de ces victoires fatales dont il n'en faudrait pas beaucoup de semblables pour achever de dissoudre tout à fait le parti conservateur; vous avez voulu, disiez-vous, résister à des exigences de vos

adversaires; accordez maintenant à vos amis les réformes nécessaires; n'attendez pas d'être obligés d'opter entre une faiblesse et une folie : c'est l'avertissement d'un conservateur loyal et convaincu[1]. »

A cet appel si loyal et si politique tout à la fois, M. Goulard, au nom des centres, répondit : « Que le moment de proposer une réforme était mal choisi, alors que, par des sentiments d'ambition et de rancune, certains hommes préparaient le renversement du ministère. »

M. Sallandrouze de Lamornaix se défendit avec indignation contre ce reproche d'avoir obéi à des rancunes ou à des vues ambitieuses. « Quoi que fasse le ministère, s'écrie-t-il, la réforme s'accomplira avec lui ou contre lui. » (Très-bien!)

M. Clapier, autre conservateur : « L'agitation règne dans le pays et vous en faites un motif pour refuser la réforme; mais qui vous dit que cette agitation ne sera pas plus grande l'année prochaine? La désaffection gagne tous les jours et la couronne s'en ressent. Vous pouvez apaiser tout cela par une simple espérance donnée, et vous la refusez : c'est là peut-être de la profonde politique, mais ce n'est certainement pas du bon sens. » (Mouvements en sens divers.)

M. le comte de Morny : « Il ne faut pas céder actuel-

1. Pareil avertissement avait été donné par les députés de la majorité qui, s'étant réunis, avaient décidé qu'ils porteraient au ministère le vœu qu'ils formaient pour que les réformes demandées fussent enfin concédées par lui. M. Guizot, après avoir lu l'espèce d'adresse que les députés lui apportaient, leur ayant demandé si elle contenait une opinion bien arrêtée de leur part et s'ils seraient disposés à l'appuyer de leurs signatures, tous s'étaient empressés de signer. Le ministre se serait empressé de porter leur écrit au roi qui, après l'avoir lu, l'aurait froissé dans ses mains et foulé aux pieds avec colère en s'écriant : *Hé bien, puisque ces messieurs veulent des réformes, qu'ils passent à la gauche!....* Que ne l'ont-ils pris au mot, ils l'eussent sauvé! Ce fait m'a été attesté par M. Chambolle qui le tient d'un des signataires de l'adresse, M. André Kœchlin.

lement. » Mais il ajoute qu'une réforme est devenue nécessaire et que s'il croyait le ministère opposé à la réforme parlementaire et résolu à ne pas la présenter dans la session prochaine, il se séparerait de lui à l'instant même.

M. Guizot était, par cette déclaration d'un des hommes qui traduisaient le plus exactement la pensée de la majorité, placé dans une situation délicate. Il avait à choisir entre le roi dont il savait bien la résistance à toute réforme, et ses insurmontables amis qui lui signifiaient que leur patience était à bout et que la fin des atermoiements était arrivée.

Voici comment ce ministre se tira de ce pas difficile :

Il commença par déclarer « qu'en présence de l'état de la France et de l'Europe, il manquerait à tous ses devoirs s'il proposait une réforme qui amènerait la dissolution de l'Assemblée; qu'il ne ferait pas non plus de promesse, car en pareille matière, *promettre*, c'était *plus que faire*. (Voilà pour le roi.) Il ajoutait pour ses amis impatients, qu'il ne méconnaissait pas l'état des esprits, ni dans la Chambre, ni dans le pays, et qu'il en tenait compte : que s'il parvenait à rallier le parti conservateur tout entier à l'idée de la réforme, la transaction aurait lieu; sinon qu'il laisserait à d'autres la triste tâche de présider à la désorganisation de ce grand parti. »

C'était fort adroitement éluder la réponse; mais ce n'était pas une réponse. Aussi, M. Sallandrouze de Lamornaix ne put-il s'empêcher, malgré sa réserve et sa timidité habituelles, de s'écrier : « Que cela n'était pas *sérieux !* et que si le ministre ne prenait pas nettement et sans embage l'engagement de présenter l'année prochaine la réforme, il maintiendrait son amendement. »

M. Guizot ayant gardé le silence, l'amendement fut

maintenu par son auteur et rejeté à la même majorité de 222 voix contre 189.

L'*Adresse* fut ensuite votée après quelques paroles de MM. Thiers et Rémusat, qui firent remarquer que le ministère capitulait sur la question de réforme et que, dans une telle situation, on avait été bien coupable de faire tant de bruit et de jouer si gros jeu, pour obtenir un répit de quelques mois.

Le 16 février 1848, M. Sauzet portait aux Tuileries cette *Adresse* si laborieusement enfantée, et à cette phrase, qui devait être si vite et si cruellement démentie : *Sire, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous*, le roi répondait par ses banalités ordinaires. Je n'ai pas besoin de dire que l'opposition entière dans toutes ses nuances s'était abstenue de paraître à cette cérémonie.

Le gouvernement s'était flatté d'atténuer l'effet des banquets par celui de la discussion de l'*Adresse*, et en cela il s'était étrangement abusé. Le débat si vif, si prolongé et dans lequel, il faut bien le dire, les ministres et leurs orateurs, après avoir assez fièrement débuté, finissaient assez péniblement par une sorte de capitulation, avait étendu et accru l'agitation à un degré qui commençait à nous faire réfléchir nous-mêmes.

Quant au roi, il persistait plus que jamais à fermer les yeux sur le danger ; les avertissements ne lui manquaient pourtant pas de la part de personnes qui avaient toute espèce de droit à sa confiance.

Le maréchal Sébastiani, qui l'avait loyalement servi, soit comme ministre, soit comme ambassadeur, et qui était resté l'ami de la famille royale et particulièrement de la princesse Adélaïde, crut, lui aussi, pour répondre à la recommandation que cette princesse lui avait faite à son lit de mort, devoir adresser à Louis-Philippe quelques observations sur les conséquences

dangereuses que pourrait avoir son obstination à garder le ministère Guizot. « Le vide se fait autour de vous, sire; vous voilà acculé à un seul homme, à une seule combinaison. Vous avez perdu la liberté de vos mouvements; c'est une position bien fausse et bien dangereuse, pour un roi constitutionnel... » — A ces observations aussi loyales que vraies, le roi répondait par une injure : *On voit bien que nous vieillissons, maréchal...* — Injure qui fut vivement ressentie par celui à qui elle s'adressait; car il ne parut pas aux Tuileries dans la journée du 24 février.

M. Sallandrouze de Lamornaix, interrogé par le roi sur ce qui se passait dans le monde des affaires, crut devoir répondre qu'il y régnait une vive inquiétude et qu'il serait temps d'aviser et d'apaiser les esprits par une réforme. *Vendez-vous bien vos tapis, M. Sallandrouze?* lui dit ironiquement Louis-Philippe.

Ainsi l'obstination du roi était arrivée jusqu'à l'insolence vis-à-vis de ses propres amis.

Sur quoi pouvait donc reposer sa confiance? il obtenait encore, il est vrai, des votes complaisants de la majorité; mais il savait mieux que personne à quel prix et combien était laborieuse pour lui et pour ses ministres la tâche de retenir cette majorité et de l'empêcher de se dissoudre.

Il avait, il est vrai, placé ses fils à la tête de tous les grands commandements : le duc de Nemours dirigeait le ministère de la guerre; le duc d'Aumale était gouverneur de l'Algérie; le prince de Joinville commandait la flotte; le duc de Montpensier, l'artillerie à Vincennes. Il avait placé au fauteuil de la présidence de la Chambre M. Sauzet, incapable de lui causer aucun ombrage, mais aussi de faire face à aucun péril sérieux; il l'avait préféré à Dupin qui était moins facile à manier. Il avait confié le commandement de la première division militaire au général Tiburce Sébastiani,

un de ces militaires insignifiants qui ne prennent rien sur eux. Le commandement de la garde nationale de Paris avait été donné au général Jacqueminot, beau-père de M. Duchâtel : c'était, on se le rappelle, mon ancien compagnon dans l'expédition de Rambouillet, excellent militaire, poussant même la bravoure jusqu'à la témérité, mais parfaitement incapable de comprendre et de manier une milice raisonnable comme l'était la garde nationale de Paris. Enfin, la préfecture de police, cette fonction si importante en tous temps et surtout dans un moment de grande crise politique, il l'avait confiée à M. Gabriel Delessert, frère des banquiers de ce nom, fort honnête homme, mais bien plus propre à présider quelque association philanthropique qu'à diriger la police de Paris. Je ne parle pas du préfet du département de la Seine, M. de Rambuteau, qui lui avait donné des avertissements exacts sur la disposition de la bourgeoisie de Paris, mais n'avait pas été écouté ; il n'avait d'ailleurs que bien peu d'autorité.

Si c'est sur un tel entourage que se basait la confiance du roi, il se trompait étrangement, car là où il croyait avoir acquis des forces, il s'était, au contraire, créé des causes de faiblesse ; tous ces grands ressorts du pouvoir concentrés, les uns dans la personne de ses fils, les autres confiés à des mains débiles ou à des caractères effacés, devaient lui manquer au moment de la crise suprême : c'était encore là une des conséquences, en même temps que l'expiation de cette manie qu'il avait de n'avoir autour de lui que des instruments dociles de sa propre volonté.

Malheureusement le roi, ses ministres et le parti conservateur ne s'abusaient pas seuls, ils étaient parvenus à nous tromper nous-mêmes sur les forces réelles dont ils croyaient pouvoir disposer. Ils étaient parvenus à nous faire partager jusqu'à un certain point

leur fausse sécurité ; ils nous rendirent par cela même moins défiants des suites de l'agitation que nous avions dû provoquer pour répondre à leur défi.

Tout en pressentant le danger, en multipliant nos avertissements, nous étions cependant très-éloignés de soupçonner avec quelle facilité ce gouvernement qui se disait si fort serait renversé.

Aussi, les ministres nous ayant dénié le droit de réunion, même dans des locaux privés, et nous ayant défié de faire juger la question par les tribunaux, nous n'hésitâmes pas à relever et à accepter ce nouveau défi.

Revenant sur notre précédent refus, nous consentîmes à assister au banquet du 12e arrondissement qui fut dès lors repris à la condition, toutefois, que les détails de la manifestation seraient réglés par nous.

En conséquence, nous avions arrêté que le lieu du banquet serait aussi éloigné que possible des grands centres de la population ouvrière. On l'avait relégué au fond des Champs-Élysées, dans un terrain vague que nous avait prêté M. Nitot. Il fut convenu que le jour choisi pour ce banquet ne serait pas un jour férié et que la liste des personnes conviées serait arrêtée en commission : l'exclusion avait été donnée par M. Garnier-Pagès lui-même à M. Ledru-Rollin et à ses coreligionnaires. Circonstance singulière, et qui prouve combien notre confiance à tous était grande, les ministres eux-mêmes avaient délégué deux de leurs amis, MM. de Morny et Vitet, pour s'entendre avec nous sur le programme de la journée. Il avait été convenu entre nous et nos commissaires, que le jour du banquet, les députés de l'opposition partiraient du lieu ordinaire de leur réunion qui était vis-à-vis de l'église de la Madeleine, et que, précédés et suivis de détachements de gardes nationaux sans armes, ils se rendraient à pied et processionnellement au lieu du

banquet, en traversant la place de la Concorde et en remontant les Champs-Élysées; qu'arrivés au rendez-vous, je prendrais la parole (on voulait bien s'en rapporter à moi pour le texte du discours), qu'aussitôt que j'aurais cessé de parler, un commissaire de police se présenterait, dresserait procès-verbal de notre contravention à l'arrêté du préfet de police, et nous sommerait de nous séparer. Qu'alors, j'annoncerais aux assistants que la justice étant saisie, nous n'avions plus qu'à attendre sa décision avec une confiance respectueuse et à nous retirer.

Il y avait bien peut-être quelque puérilité de part et d'autre à espérer que, dans l'état d'exaltation où étaient arrivés les esprits, tout se passerait selon le programme. Cela prouve du moins combien les ministres eux-mêmes étaient loin de redouter l'épreuve de cette agitation légale. Il ne vint dans la pensée d'aucun de nous que cette manifestation ainsi livrée à elle-même pût dégénérer en une révolution; et je crois encore aujourd'hui que ministres et opposants ne se trompaient pas dans leurs prévisions, et que les choses se fussent passées comme nous l'avions prévu, si le programme convenu eut été maintenu jusqu'au bout; tel était du moins le sentiment que nous exprimaient, même après la rupture de cet accord, MM. le comte de Morny et Vitet, qui avaient été auprès de nous les porteurs de parole du ministère.

Cependant, comme la masse de la population de Paris, accrue de toutes les députations des départements voisins, se préparait à prendre part à la manifestation et que nous prenions sur nous, dans cette circonstance, une très-grosse responsabilité, voici les précautions que nous avions jugées nécessaires pour éviter toute perturbation: au lieu de laisser cette foule à elle-même, et afin d'y introduire quelque ordre, nous étions convenus que tous ceux des assistants qui

feraient partie de la garde nationale revêtiraient leur uniforme, sans autre arme que le sabre ; qu'ils se réuniraient par numéro de légion, afin que, se connaissant entre eux, la surveillance fût plus facile : même décision pour les écoles qui devaient se réunir chacune sous sa bannière, ainsi que pour les députations des départements. Chaque corps était appelé ainsi à exercer sur lui-même une discipline qui, pour être volontaire, n'en devait être, selon nous, que plus efficace.

Jusque-là, nous avions affaire à la bourgeoisie ou à la jeunesse instruite de Paris ; mais M. Guinard vint nous demander d'admettre les classes ouvrières qui désiraient, elles aussi, faire partie de la manifestation ; il nous répondait d'ailleurs de la parfaite tranquillité. On me fit juge de la question, et ce n'est pas sans quelque hésitation que je me décidai à admettre les ouvriers, à la même condition que celles que nous avions établies pour les autres classes de citoyens, à la condition de se réunir par état et sous des bannières distinctes, afin que tous ceux qui composeraient ces divers groupes répondissent les uns des autres et pussent se contenir réciproquement. Je jugeai, d'ailleurs, qu'il était plus prudent d'admettre ces classes ouvrières satisfaites et désireuses de répondre à la confiance qu'on leur montrait, que de les laisser en dehors, inquiètes, mécontentes et abandonnées à leurs passions : nous comptions aussi et principalement, pour le maintien de l'ordre dans cet immense rassemblement, sur cet instinct si sûr et si intelligent du peuple de Paris ; averti par cet instinct que le plus léger trouble nuirait à l'effet politique de la manifestation, il eût fait sa police lui-même, et au besoin réprimé très-energiquement les perturbateurs.

Pour rendre la chose plus assurée, nous avions répandu et fait adopter ce mot d'ordre, que tout individu qui troublerait l'ordre serait considéré comme un

agent provocateur et immédiatement chassé des rangs.

Un programme devait annoncer toutes ces mesures de prudence, et rappeler aux masses l'immense intérêt que tous les patriotes avaient à donner au gouvernement cette preuve de sagesse en même temps que d'énergie.

C'est ce programme que nous eûmes le tort d'abandonner à la rédaction des journalistes qui faisaient partie de la Commission, croyant qu'il suffisait d'en avoir bien expliqué l'esprit et les principales dispositions pour qu'ils s'y conformassent dans la publicité qu'ils lui donneraient.

M. Armand Marrast, rédacteur en chef du journal *le National,* sans altérer cependant le fond des dispositions qui avaient été convenues, crut devoir revêtir ces préparatifs d'une sorte de caractère semi-officiel et parler un peu comme l'aurait fait un préfet de police en exercice.

Ce tort de forme qui était, d'ailleurs, celui d'une simple rédaction de journal, n'était pas de nature à motiver la rétractation de l'accord intervenu entre le gouvernement et nous ; nous avions même offert de substituer une rédaction plus modeste à celle un peu ambitieuse de Marrast, rédaction dont les délégués des ministres s'étaient montrés satisfaits. Quoi de plus naturel, d'ailleurs, que des hommes politiques responsables moralement d'une si grande réunion d'hommes prissent les mesures nécessaires pour y maintenir l'ordre ?

Mais si cet article du journal *le National* ne fut pas le motif, il fut le prétexte de la mesure de rétractation qui vint tout à coup nous frapper. La veille du jour indiqué pour le banquet, alors que les masses étaient déjà pour ainsi dire en mouvement, MM. le comte de Morny et Vitet vinrent nous annoncer avec tristesse

que le ministère retirait le consentement qu'il avait donné dans les termes que j'ai dits.

Les troupes, au lieu de rester consignées dans leurs casernes, devaient occuper la voie publique et dissiper au besoin par la force toute agglomération ; on nous permettait, d'ailleurs, de nous rendre isolément au banquet, si cela nous convenait.

La vraie cause de cette résolution si tardive et si inopportune était dans les immenses proportions que prenait la manifestation : en effet, les chemins de fer versaient dans les gares des masses de provinciaux qui venaient apporter leur concours aux Parisiens, et de plus, bien que le général de la garde nationale eut fait afficher une proclamation dans laquelle il prévenait les gardes nationaux qu'il leur était défendu de prendre part à la manifestation *afin*, disait-il, *d'épargner charitablement à ceux qui devaient s'y rendre le déplaisir de se voir en si petit nombre*, en dépit de cette charité fort suspecte, l'immense majorité de la garde nationale se préparait à se rendre en uniforme à ce banquet : on peut juger de l'effet politique que le simple fait de la présence de 20 à 30,000 gardes nationaux aurait produit sur l'opinion. Le ministre sentit bien qu'après une telle manifestation, il lui serait impossible de continuer sa politique et de rester au pouvoir ; ce fut là, je dois le dire, la cause réelle de la détermination des ministres; sans quoi leur conduite ne se comprendrait pas ; ils se seraient montrés aussi légers, aussi inconsidérés en interdisant la manifestation sur une simple rédaction inconvenante d'un journaliste, qu'ils l'avaient été en la permettant sans en prévoir les plus inévitables conséquences essentielles, spécialement les mesures d'ordre que devaient nécessairement prendre ceux sur qui pesait la responsabilité du banquet.

Cette rétractation tardive du ministère nous faisait une situation très-difficile.

Le rendez-vous était donné au peuple; y manquerions-nous? et d'un autre côté, en y allant, encouragerions-nous la population à s'y rendre, en masse, malgré les défenses de l'autorité, et prendrions-nous ainsi sur nous la responsabilité du conflit sanglant qui ne pouvait manquer d'en être la suite?

Telle était la redoutable question qui se dressait devant nous.

Elle fut agitée dans une réunion où étaient non-seulement ceux de mes collègues qui s'étaient plus particulièrement occupés des banquets, mais tous les membres du comité électoral parisien.

« Il n'y a pas à délibérer, disaient les uns, notre honneur est engagé. Nous avons donné rendez-vous au peuple, il nous attend!... Manquer à ce rendez-vous, c'est perdre en un instant cette popularité si lentement et si laborieusement acquise, et alors la direction des événements nous échappe. — Mais ne voyez-vous pas, répondaient les autres, que si nous allons au banquet, les masses déjà en mouvement nous y suivront, qu'elles se heurteront avec la troupe armée qui a la consigne de les dissoudre et que le conflit est inévitable. Or, qui peut en prévoir de sang-froid toutes les conséquences? Encore si nous partagions le péril commun ; mais notre inviolabilité nous protége. Ce n'est pas notre sang qui sera versé, ce sera celui des citoyens que nous aurons, pour ainsi dire, poussés dans cette lutte inégale. »

Cette dernière considération fortement appuyee par les républicains les moins suspects, MM. Marie, Bethmont et autres, fit impression, et le parti de l'abstention l'emporta. La majorité déclara qu'il valait mieux risquer notre popularité que de courir les hasards de la guerre civile.

La réunion se tenait chez moi, et je la présidais. Je ne crus pas devoir prendre part à la délibération, je me

faisais un scrupule d'influencer une résolution dans laquelle chacun jouait son honneur et peut-être sa vie ; mais j'étais de l'avis qui prévalut. Plusieurs députés, MM. de Lamartine, Lherbette, entre autres, déclarèrent qu'ils ne se considéraient pas comme liés par la majorité, et qu'ils se rendraient au banquet s'il avait lieu. Mais les commissaires de ce banquet, et M. Armand Marrast le premier, reconnurent que la manifestation, sans nous, perdait toute son importance politique, et l'abstention devint générale.

A peine cette décision fut-elle prise, que la nouvelle en fut répandue dans Paris. Une réunion d'officiers de la garde nationale avait lieu au même moment dans les bureaux du journal *le Siècle*. MM. Duvergier de Hauranne et Chambolle furent chargés d'aller expliquer à cette réunion les motifs de notre résolution qui fut fort mal accueillie, et nos amis parvinrent très-difficilement à calmer l'irritation que cette nouvelle fit éclater parmi ces officiers.

Une nombreuse députation des écoles vint même jusqu'à mon domicile m'adresser de vifs reproches, pour ce qu'ils appelaient *une désertion en présence de l'ennemi*. Je leur répondis sévèrement qu'ils étaient bien jeunes, pour juger des hommes qui avaient fait depuis longtemps leurs preuves de courage et de patriotisme, et je les congédiai. La fermentation était grande et les efforts mêmes que nous faisions pour éteindre l'incendie paraissaient n'avoir d'autre résultat que de le rendre plus violent.

On en jugeait autrement aux Tuileries : au lieu de considérer notre renonciation au banquet comme le signal le plus certain d'un danger imminent et de s'en effrayer autant et même plus que nous, le roi, dès qu'il fut informé de notre résolution, se laissa emporter à un accès de joie, comme s'il avait victoire gagnée : du plus loin qu'il aperçut M. de Salvandy

qui venait faire sa visite aux Tuileries, et c'est de lui que je tiens ce détail, il courut au-devant de lui, et lui cria avec une sorte d'exaltation : « *Hé bien, Salvandy, vous nous disiez hier que nous étions sur un volcan; — il est beau, votre volcan!* — Ils renoncent au banquet, mon cher; *oui, ils y renoncent; je vous avais bien dit que tout cela s'évanouirait en fumée...* — Je n'avais cependant pas tort, répond le ministre, en fin courtisan, *il ne leur manque, pour faire une révolution, qu'un duc d'Orléans.* » — Il venait de toucher une corde sensible : car, plus d'une fois, le roi, dans nos conversations, m'avait exprimé cette même pensée, et m'avait dit en parlant des insurrections qui avaient avorté en Italie et en Espagne. « *Bah ! ils ne réussiront à rien; ils n'ont pas un duc d'Orléans!* » Son amour-propre flatté vint encore ajouter à son entrain, et s'adressant à la reine : « *Tu viens d'entendre Salvandy, ma chère Amélie; il dit qu'ils n'ont pas un duc d'Orléans. Je le crois bien; aussi les voilà qui reculent.* »

Il y avait quelque chose de triste dans cette folle gaieté que *devait suivre de si près* une cruelle agonie. Comment Louis-Philippe, qui, certes, ne manquait pas d'intelligence, ne comprenait-il pas que pour que nous nous fussions décidés à renoncer à ce banquet malgré un engagement solennel, il fallait que le danger fût bien grand et bien imminent! Notre résolution aurait dû être, pour lui, un sinistre avertissement de ce qui nous menaçait tous.

Cependant, en même temps que nous avions renoncé au banquet, nous avions senti la nécessité de faire diversion aux passions populaires en essayant de les détourner sur un débat parlementaire; c'est dans cette intention que nous avions décidé, séance tenante, qu'un *acte d'accusation* serait porté contre le ministère : cet acte fut à l'instant même couvert de plus de 100 signatures de députés, et, le lendemain,

au commencement de la séance, je le déposai sur le bureau du président de la Chambre : on en trouvera le texte dans les documents ; cet acte n'était que le résumé des griefs signalés tant de fois dans la discussion de l'*Adresse:* à savoir, corruption à l'intérieur, abaissement à l'extérieur, compromission de la couronne. Avant que ces résolutions eussent été prises par l'opposition, la veille même du jour assigné pour le banquet, la préoccupation avait été grande dans la Chambre ; malgré l'assurance affectée que montraient les centres et bien qu'ils insistassent beaucoup pour que la discussion alors entamée sur la banque de Bordeaux se continuât comme si rien ne s'agitait au dehors, il était facile de s'apercevoir de l'anxiété qui régnait sur tous les visages. Vers la fin de la séance, je demandai la parole et les députés qui, groupés dans la salle des Pas-Perdus et des Conférences, se livraient à des conversations animées, rentrèrent en foule ; il se fit tout à coup un silence profond.

Après avoir rappelé l'accord qui s'était fait entre le ministère et l'opposition pour régler les conditions du banquet du 12e arrondissement, « j'ose affirmer, dis-je, que si cet accord avait été conservé, la manifestation se serait accomplie sans aucun désordre ; mais aux conseils de la prudence ont succédé d'autres inspirations. Le gouvernement a jugé à propos d'interdire tout rassemblement, et de faire intervenir la force armée : je crains bien que, sous le prétexte d'apaiser le trouble, cette mesure ne le fasse naître et que les dispositions prises par le ministre dans l'intérêt de l'ordre ne soient, au contraire, la cause d'une grave et dangereuse perturbation. (Rumeurs au centre.) Mais tout en exprimant cette crainte, si ma parole peut avoir quelque influence dans mon pays, je n'hésite pas à dire très-haut que, dans la situation

qu'on nous fait, le premier devoir de tout citoyen à quelque opinion qu'il appartienne est d'employer tout ce qu'il peut avoir d'énergie pour prévenir les malheurs que je prévois. (Très-bien !) Il n'y a pas de ministère, pas de système politique qui vaille une goutte de sang versé. (Nouvelle approbation.) Il ne dépendra pas de moi d'écarter les terribles éventualités qui se préparent. »

M. Duchâtel, tout en reconnaissant l'espèce de convention qui était intervenue entre le ministère et nous, s'excusa d'avoir rompu cette convention, sur le programme tracé par le journal *le National*. « C'était, disait-il, la proclamation d'un gouvernement se substituant au gouvernement régulier, un gouvernement qui se permettait de convoquer la garde nationale, de lui donner des consignes ; tolérer une pareille usurpation des pouvoirs publics, c'eût été abdiquer. »

A quoi je lui répondis de mon banc :

Ce n'était pas la crainte d'une manifestation tumultueuse qui avait motivé la mesure prise par le ministère, mais bien plutôt le calme imposant et l'immense concours de citoyens paisibles qui l'avaient effrayé pour le mantien de sa politique ; que l'article du *National* n'avait été qu'un prétexte ; que cet article je n'avais eu à l'*avouer* ni à le *désavouer*.... (Et comme les centres m'interrompaient et me criaient : Avouez ou désavouez !...) Je vous mettrai tous d'accord, leur dis-je. J'avoue hautement l'intention de cet article, j'en désavoue les expressions. (Très-bien !) Toutes les fois que des hommes politiques provoquent un grand concours du public, leur devoir est de prendre les moyens officieux de prévenir tout désordre. Si, dans notre pays, il ne peut y avoir de réunion de citoyens autre que celles que la police aura réglementées et organisées, à la bonne heure ! mais dans un pays de liberté, il faut bien s'accoutumer à ce que de pareilles manifestations se règlent par ceux qui y concourent et qui en répondent. Il faut faire ensuite que la liberté se discipline et fasse sa police elle-même : ce sont là les mœurs de tout peuple digne de la liberté. L'appel des

gardes nationaux a été fait dans cette pensée d'ordre public. (Approbation à gauche.) Cet appel était purement officieux; libre à chacun d'y répondre et il n'y a rien de sérieux dans l'assimilation que vous prétendez établir entre un tel appel et une convocation publique officielle et obligatoire. Je vous le répète, grâce à l'instinct si sûr et si intelligent de notre peuple, je vous aurais garanti la plus parfaite tranquillité. (Applaudissements à gauche.) Tandis que les mesures de compression auxquelles vous avez recours ajouteront encore à l'exaspération des esprits et vont tendre davantage une situation déjà beaucoup trop tendue. (*Au centre* : Allons donc!...) Vous n'avez pas voulu de l'ordre par la liberté ; subissez donc les conséquences de la situation que vous avez faite... »

Sur ces paroles, prononcées avec un accent de triste et ferme conviction, je me rassis et l'assemblée se sépara. C'est à la suite de cette séance que l'opposition prit le parti de renoncer au banquet.

JOURNÉES DES 22, 23 ET 24 FÉVRIER

Le lendemain était le 22 février; la masse de la population, qui s'était préparée à une manifestation régulière et pacifique, se trouvait en face de troupes qui occupaient militairement, dès le matin, les principales rues et places publiques. Bientôt des groupes se forment dans divers quartiers et des essais de barricades ont lieu dans les faubourgs, au Panthéon et aux environs de la Madeleine; à la place de la Bourse un escadron de cuirassiers se disposait à charger un rassemblement, lorsqu'un bataillon de la 3e légion de la garde nationale, commandé par M. Degousée, s'interposa et croisa la baïonnette contre les cavaliers qui se retirèrent : ce qui fut

bientôt connu dans tout Paris et la question se posa désormais entre la garde nationale et l'armée.

Ce fut le second jour seulement, le 23, que le roi ouvrit les yeux et commença à entrevoir l'abîme dans lequel sa politique de résistance obstinée avait peu à peu conduit son gouvernement. Il se décida enfin à renvoyer le ministère Guizot et fit appeler M. Molé, essayant encore cependant de changer les personnes tout en retenant le système.

Mais en cela il s'abusait : le mal était trop profond pour que le seul renvoi d'un ministère impopulaire suffît à rétablir le calme et la confiance.

M. Molé ne le lui dissimula pas et proposa, pour composer avec lui le cabinet, des hommes du centre gauche, tels que MM. Dufaure et Passy, dont la présence dans le conseil signifiait déjà la nécessité d'une réforme profonde; de plus, M. Molé proposait au roi M. le maréchal Bugeaud, comme ministre de la guerre, sentant probablement qu'en même temps qu'il donnait satisfaction à l'opinion irritée, il fallait contenir les passions révolutionnaires par une épée éprouvée. Le roi refusa d'admettre ce maréchal, comme ministre de la guerre, et il motivait son refus sur ce que « *Bugeaud*, disait-il, *était un faiseur* et ne laisserait au duc de Nemours aucune influence dans les bureaux de la guerre. » Et cependant la révolution frappait déjà aux portes du palais des Tuileries, et à ce même homme auquel Louis-Philippe refusait le portefeuille de la guerre, il remettait le commandement supérieur de l'armée de Paris : quelle contradiction et surtout quelle obstination dans cette fatale manie du gouvernement personnel. Ce serait à ne pas le croire, si M. Molé ne l'avait affirmé lui-même à plusieurs personnes parfaitement dignes de foi, qui me l'ont répété.

Pendant que se préparait ainsi, entre Louis-Philippe

et M. Molé, la formation du nouveau cabinet, la Chambre se réunissait. La séance s'ouvrit à deux heures au milieu de l'anxiété générale : on se racontait les événements de la veille ; les esprits étaient surtout frappés de la disposition qu'avait montrée la garde nationale et de l'appui qu'elle avait ouvertement donné aux insurgés sur plusieurs points de Paris. Il est vrai que le rappel n'avait pas été battu et que ce n'était qu'une partie de cette garde nationale qui, réunie spontanément, s'était ainsi prononcée ; mais ce n'en était pas moins un symptôme très-alarmant et qui commençait à ébranler singulièrement la confiance obstinée de nos conservateurs.

Bientôt on entendit battre les tambours d'une légion qui s'avançait en ordre de bataille vers le Palais-Bourbon ; une sorte de panique s'empara des députés ; quelques-uns d'entre nous allèrent au-devant de cette troupe pour connaître la cause de cet étrange mouvement, qui attestait déjà un bien grand désordre dans l'action gouvernementale : car on s'explique difficilement comment une troupe armée avait pu pénétrer jusqu'aux portes du Parlement sans rencontrer aucun empêchement.

Les officiers nous dirent qu'ils venaient apporter à la Chambre une *pétition en faveur de la réforme*. Nous eûmes quelque peine à leur faire comprendre que ce n'était pas ainsi et à main armée que leur pétition devait nous parvenir ; ils se décidèrent alors à la remettre à M. Crémieux, qui s'offrit à la déposer en leur nom, et ils se retirèrent.

Cet incident avait vivement ému la Chambre, lorsque M. Vavin, député de Paris, un des hommes les plus généralement aimés et honorés par cette bourgeoisie dont il était un type vrai et pur, adressa des interpellations au ministre de l'intérieur. M. Hébert était dans ce moment seul au banc des ministres ; on

suspendit la séance jusqu'à l'arrivée de MM. Guizot et Duchâtel, qu'on savait avoir été mandés chez le roi.

A trois heures un quart la séance est reprise.

Alors M. Vavin demande aux ministres :

Pourquoi, lorsque depuis vingt-quatre heures des troubles graves désolent la capitale, la garde nationale n'avait pas été convoquée ? Il en est d'autant plus étonné que l'ordre de convocation avait été donné dans la soirée du *lundi*, et que ce serait dans la nuit du *lundi* au *mardi*, que cet ordre aurait été révoqué.

Puis, hier à cinq heures du matin, ajoute-t-il, le rappel aurait été battu seulement dans quelques quartiers. Ces ordres et contre-ordres attestent la défiance du gouvernement dans cette institution dont la devise est cependant *liberté, ordre public*, et qui, jusqu'à ce jour, y a été fidèle.

M. Guizot monte à la tribune lentement. (Profond silence.)

Messieurs, je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre, d'entrer dans ce débat. Le roi vient d'appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il fera respecter les lois, comme il l'a fait jusqu'à ce jour.

Le roi cédait donc enfin, après avoir entraîné dans son système de résistance à outrance et ministres et majorité, après les avoir gravement compromis, il lâchait prise le premier. Aussi, à cette nouvelle inattendue du renvoi du cabinet Guizot et Duchâtel, l'explosion d'indignation fut-elle grande dans les centres! Des cris s'y font entendre : *C'est une lâcheté ! c'est déshonorant ! Nous verrons comment ils mèneront cela! Allons trouver le roi!* (Voir *le Moniteur.*)

Un grand nombre de députés conservateurs se pressent autour des ministres sortants en les assurant de leurs sympathies quand même.

Ce mouvement des centres s'explique très-bien : s'être compromis si violemment pour un pouvoir qui vous abandonne, et se trouver face à face avec une grande impopularité, seuls et abandonnés! Il y avait là, en effet, pour ces conservateurs ardents et compromis, bien des sujets d'irritation. Mais cette colère était-elle légitime? N'était-ce pas à eux à prévoir où les conduirait inévitablement ce système de résistance absolue à toute réforme et aux vœux les plus prononcés de l'opinion publique? Espéraient-ils que, lorsque le conflit s'engagerait sérieusement, le roi des barricades consentirait à verser le sang de la bourgeoisie de Paris pour continuer leur domination électorale et parlementaire? Ne devaient-ils pas prévoir que, dans une pareille occurrence, la royauté, qui risquait le plus gros enjeu, serait aussi la première à se retirer?

D'ailleurs, toute cette irritation des centres n'était qu'un puéril dépit qui devait bientôt s'évanouir pour faire place aussitôt à la plus complète prostration.

Elle existait cependant encore lorsque je demandai, à raison de la crise ministérielle, l'ajournement de l'examen de l'acte d'accusation que j'avais déposé. *Non! non!* crièrent les centres. *Vous voudriez reculer, nous ne le permettrons pas; nous demandons la discussion immédiate!...*

Vainement M. Dupin insista-t-il pour l'ajournement, en se fondant sur la situation critique de Paris.

M. Guizot déclara « qu'il ne voyait pas de motifs pour qu'aucun des travaux de la Chambre fût interrompu. » — Et le fougueux M. de Peyramont, ayant demandé l'*ordre du jour*, c'est-à-dire la discussion immédiate de l'acte d'accusation, les centres votèrent avec une sorte de fureur et se précipitèrent dans les bureaux.

Après cela, la séance fut levée et ajournée au lendemain à une heure, pour la discussion dans les bu-

reaux de ce même acte d'accusation contre les ministres, et à trois heures pour la séance publique.

Ce cri de rage du parti conservateur était aussi son cri d'agonie; car, le lendemain, ces mêmes hommes devaient être chassés de l'enceinte législative aux cris de : *A bas les vendus ! dehors les satisfaits !*

Cependant la nouvelle du renvoi de M. Guizot s'était répandue dans tout Paris et y avait fait éclater soudainement comme une explosion de joie et de soulagement; plusieurs quartiers avaient même été spontanément illuminés.

Ma maison était devenue comme un quartier général, où venaient aboutir les émotions populaires et d'où partaient les directions politiques : tantôt c'était une masse de gens du peuple qui, armée de flambeaux, inondait ma cour et demandait à me voir; tantôt c'étaient des délégués des écoles ou de la garde nationale qui venaient conférer avec nous; tantôt c'étaient des résolutions à prendre comme celle dont j'ai rendu compte, et qui renfermaient en elles la paix ou la guerre, le renversement de la royauté ou sa conservation. Aussi étions-nous comme en permanence réunis dans mon salon pour aviser à tous les incidents qui se succédaient avec tant de rapidité.

Nous étions occupés à discuter la conduite à tenir par suite du changement des ministres, lorsqu'une effroyable détonation vint tout à coup nous frapper de stupeur. Quelques députés coururent tout de suite sur les boulevards pour savoir la cause de ce bruit sinistre et revinrent bientôt nous rapporter qu'ils venaient d'assister à une horrible scène ; ils avaient vu, d'un côté, les boulevards couverts de morts et de mourants, et de l'autre, des soldats effarés et comme fous, courant çà et là, et incapables d'expliquer ce qu'ils venaient de faire.

Des renseignements plus précis nous apprirent

bientôt qu'une colonne de gens du peuple, colonne que j'avais rencontrée moi-même quelques instants auparavant sur les boulevards et dont j'avais remarqué les dispositions parfaitement pacifiques, descendant des faubourgs, après avoir longé les boulevards, aux cris de : *Vive la réforme!* était arrivée à la hauteur de l'hôtel du ministère des affaires étrangères[1]; que là, arrêtée par un bataillon de troupes de ligne qui barrait le boulevard dans toute sa longueur, il y avait eu un moment d'hésitation; que la troupe rangée en bataille, se trouvant en face d'une masse de peuple, avait cédé à une panique subite et fait à bout portant une décharge générale sur cette foule inoffensive.

Nous pressentîmes tout de suite quelles seraient les conséquences de ce fatal incident; et, en effet, la physionomie de Paris changea à l'instant même : de joyeuse qu'elle était, elle devint sombre; des cris sinistres se firent entendre dans tous les quartiers et les barricades se dressèrent de toutes parts.

Un de ces hommes doués de l'instinct, on pourrait dire du génie des révolutions (on assure que c'est ce même Dumoulin dont nous avons déjà parlé), imagina de faire empiler, dans un tombereau qui se trouvait là par hasard, les cadavres des malheureuses victimes de cette boucherie, et de promener ce char funèbre, éclairé par des hommes portant des torches, à travers tous les quartiers de Paris. Il ne se trouva, dans cette police d'ordinaire si bien servie, pas un agent pour interrompre cette lugubre et redoutable mise en scène, qui se prolongea une grande partie de la nuit.

Nous entrions en pleine révolution.

1. Remplacé aujourd'hui par un magasin de jouets d'enfants.

CHAPITRE XV

RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848

En même temps que les passions populaires s'exaltaient ainsi, à la suite de ce cruel incident, le découragement gagnait les régions supérieures du pouvoir : M. le comte Molé se déclarait impuissant à former un cabinet qui pût traverser une pareille crise ; M. Thiers, appelé à son tour, n'hésitait pas à reconnaître qu'il ne pouvait rien sans moi, et le roi, après avoir beaucoup bataillé, se décidait enfin à m'appeler pour, de concert avec M. Thiers, composer un ministère. En même temps il persistait à désigner le maréchal Bugeaud pour commander la garde nationale de Paris et toutes les troupes de la 1re division militaire. La nouvelle en était immédiatement transmise au *Moniteur* pour qu'il l'annonçât au public; il était alors de deux à trois heures du matin.

M. Thiers voulait m'avertir tout de suite, afin de mettre à profit ce qui restait de la nuit pour aviser aux mesures qui devaient préparer la journée du lendemain, et en cela il avait bien raison; malheureusement le roi, soit qu'il ne fût pas assez convaincu de l'imminence du danger, soit qu'il comptât encore sur

quelque retour de la fortune, répondit qu'il avait besoin de se reposer et qu'il ne nous recevrait qu'à huit heures du matin.

Il était de trois à quatre heures lorsque je fus éveillé par mon domestique qui m'annonçait que M. Thiers, accompagné de MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne, m'attendait dans le salon. Je m'habillai à la hâte, et M. Thiers m'annonça que le roi nous appelait à former ensemble un ministère. Je répondis que j'étais prêt à me rendre aux Tuileries, et j'appris avec une vive contrariété le retard que le roi nous imposait.

En attendant l'heure du rendez-vous, nous nous rendîmes chez M. Thiers, qui nous lut une longue lettre du maréchal Bugeaud, fort peu encourageante; le maréchal se plaignait de ce que les soldats bivouaquaient dans les rues et les places publiques, depuis plus de quarante-huit heures; ils étaient, disait-il, épuisés de fatigue, et ils manquaient de vivres et de munitions, etc.

Voulant neutraliser, autant que possible, le mauvais effet que ne manquerait pas de produire sur le peuple le nom du maréchal Bugeaud et sachant, d'ailleurs, que le général Jacqueminot avait donné sa démission de commandant de la garde nationale, nous décidâmes que nous proposerions au roi de confier ce commandement au général de Lamoricière.

Puis chacun de nous se chargea de s'assurer du concours de quelques hommes politiques : j'allai chez M. Billault qui, malgré l'appel chaleureux que je fis à son patriotisme, refusa d'entrer dans le futur ministère; et enfin, vers sept heures et demie, nous nous acheminâmes, MM. Thiers, Duvergier de Hauranne, Rémusat, de Malleville, le général de Lamoricière, Abbatucci et moi, vers les Tuileries. Il faisait déjà grand jour. Les gardes nationaux groupés dans les

rues et sur les places s'interrogeaient avec anxiété : nous voyant passer, ils nous demandaient ce qu'il y avait à faire? La chose la plus simple, leur répondîmes-nous : *Vous réunir, couvrir la ville de vos uniformes et de vos armes; le pavé de Paris doit appartenir aujourd'hui à la garde nationale; sans quoi, tout est perdu!* Il était en effet évident que le sort de la journée dépendrait de l'attitude de la garde nationale. Malheureusement cette recommandation ne pouvait s'adresser qu'à des individus isolés; elle eût produit un bien autre effet si, contenue dans une proclamation signée de nous, imprimée à trente ou quarante mille exemplaires pendant la nuit, elle avait été suivie d'un rappel général dès le point du jour.

Lorsque nous arrivâmes au guichet des Tuileries, ce ne fut pas sans surprise que nous vîmes les gardes du château occupés à riposter à des coups de fusils qui étaient tirés du haut des maisons qui font face à ce guichet; quelques soldats, des pompiers au besoin, auraient suffi pour déloger et éloigner ces incommodes tirailleurs : cela n'avait pas été fait. Pourquoi? C'était là déjà un bien fâcheux symptôme.

Entrés dans la cour, le général Dumas, aide de camp du roi, vint au-devant de nous pour nous introduire : « Avez-vous ici une presse, lui demandai-je? — Non, » me répondit-il; autre désappointement.

Enfin, nous sommes devant le roi :

« Je suis bien aise de vous voir, monsieur Odilon Barrot, je ne doutais pas de votre dévouement, etc. » Et autres banalités auxquelles je répondis en faisant observer que les événements se pressaient : « qu'on avait déjà perdu un temps précieux, et que, par tous les moyens, il fallait se mettre en communication avec la population afin de séparer l'élément réformiste de l'élément révolutionnaire; cette séparation une fois opérée, tout le reste serait facile. »

M. Thiers se mit aussitôt à rédiger un bout de proclamation dans ce sens. « Nous vous proposerons en outre, Sire, de donner au général de Lamoricière, que nous avons amené avec nous, le commandement de la garde nationale, sous la direction du maréchal Bugeaud, bien entendu... » — Le roi, après quelques objections, nous dit : « Eh bien, arrangez cela avec Bugeaud. »

« Il y a un autre point sur lequel nous devons insister avant tout, dit M. Thiers, c'est que Votre Majesté nous donne l'assurance de dissoudre la Chambre, sinon immédiatement, au moins prochainement. — « *Oh! sur ce point*, dit le roi, *je n'entends prendre aucun engagement.* — Mais, Sire, dit M. Duvergier de Hauranne, comment Votre Majesté comprend-elle que nous puissions nous charger du pouvoir avec une majorité qui vient de nous traiter *d'aveugles* ou *d'ennemis.* — Quoi, réplique le roi avec un ton de sarcasme, vous avez votre réforme, monsieur Duvergier, et vous n'êtes pas content? »

M. Thiers et moi, nous insistâmes en déclarant « qu'il nous serait impossible de prendre le pouvoir si nous n'avions pas la faculté assurée de dissoudre la Chambre. »

« *Non, non,* » dit le roi avec obstination, et en se retirant vers son cabinet de travail où était M. Guizot, il nous ferma la porte au nez[1].

Que devions-nous faire?

Dans toute autre circonstance, nous nous serions tranquillement retirés chez nous, laissant les événements suivre leur cours. Aucun de nous, cependant,

1. On s'est beaucoup étonné de la présence de M. Guizot chez le roi, dans ce moment : pour moi, je trouve le fait très-naturel; tant que le nouveau ministère n'était pas formé, et, comme on le voit, il était bien loin de l'être, la place des anciens ministres était près du roi.

n'en eut la pensée; il s'agissait de bien autre chose, en effet, que de convenances parlementaires : le feu était à la maison, nous ne pouvions pas nous en aller avant d'avoir au moins essayé de l'éteindre. Nous restâmes donc, et, nous prévalant du demi-consentement du roi, nous conduisîmes, M. Thiers et moi, le général de Lamoricière à l'état-major de la garde nationale ; là, nous expliquâmes au maréchal Bugeaud que le roi nous avait autorisés à lui proposer le général de Lamoricière pour commander la garde nationale sous ses ordres.

Le maréchal paraissait de fort mauvaise humeur; il nous renouvela ses plaintes sur le dénûment de ses soldats ; puis, faisant une excursion dans la politique : « Je vous dis, Messieurs, qu'il est impossible de gouverner avec la liberté de la presse. » Et il s'apprêtait à nous développer sa thèse, lorsque je l'interrompis : « Nous reprendrons, si vous le voulez, maréchal, cette discussion en temps plus opportun ; dans ce moment, il n'y a pas une minute à perdre. Voulez-vous, *oui* ou *non*, que le général de Lamoricière commande la garde nationale de Paris? — Eh bien! faites *comme vous voudrez*, » me répondit le maréchal avec un dépit mal dissimulé [1].

Nous prîmes alors le général de Lamoricière par le bras et le présentâmes aux officiers qui se trouvaient dans le salon d'attente, leur déclarant qu'ils devaient le reconnaître pour leur général. Puis, je dis à Lamoricière : « Prenez le premier uniforme venu et venez me retrouver sur les boulevards, où je vais me rendre. »

1. Je n'ai pas eu d'autre conversation avec le maréchal dans cette journée, et je ne sais par quelle hallucination il a prétendu, dans une lettre publiée par les journaux, qu'il m'aurait revu à mon retour aux Tuileries. Il me prête même tout un discours que je lui aurais tenu ; il faut qu'il y ait eu dans son esprit confusion de temps ou de personnes.

En descendant l'escalier, je me croisai avec le peintre célèbre Horace Vernet, colonel d'état-major de la garde nationale, qui venait de parcourir tous les postes des quartiers voisins.

« *Que se passe-t-il?* lui demandai-je. — *Je viens d'annoncer*, me répondit-il, *au poste du Théâtre-Français que M. Thiers était chargé de former un cabinet. Voyant que cela ne produisait pas l'effet que j'en espérais, je vous ai nommé, M. Odilon Barrot, et ils n'ont pas voulu me croire.* Je leur ai lu *le Moniteur* de ce matin. — *Odilon Barrot* et *le maréchal Bugeaud!* se sont-ils écrié. *Allons donc, cela ne peut pas aller ensemble; on se moque de nous!...* — *Eh bien, puisqu'ils n'ont pas voulu vous croire,* lui dis-je, *je vais aller leur parler moi-même.* »

J'étais suivi de quatre à cinq députés de mes amis. M. Thiers voulut se joindre à nous : « *Restez ici*, lui dis-je en riant, *s'il y a quelque balle à attraper, il est inutile que nous y soyons tous.* D'ailleurs, le roi aura besoin de vos conseils; seulement, et pendant que je vais tâcher de faire entendre raison à la population, *défendez-vous ici.* »

La vérité est que M. Thiers eût été plus gênant qu'utile dans la campagne que j'allais faire sur les barricades; il resta auprès du roi, avec MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne, jusqu'au dénouement : je ne le revis plus de la journée.

Sur ce, je sortis par le guichet de la rue de Rivoli avec le petit groupe d'amis qui m'entourait : MM. Abbatucci, Quinette, de Beaumont, Chambolle, Havin, Horace Vernet, en faisaient partie; il était alors environ neuf heures et demie. Le général de Lamoricière nous rejoignit plus tard sur les boulevards.

La première barricade que nous rencontrâmes était bien rapprochée des Tuileries, car elle barrait la rue de l'Échelle, qui est à deux ou trois cents pas au plus du guichet par lequel nous étions sortis. Autre sujet

d'étonnement. Comment, en effet, le maréchal Bugeaud, avec les troupes dont il disposait, avait-il laissé cerner les Tuileries de si près? Nous nous avançâmes vers la barricade ; mes amis me nommèrent en criant : *Vive la réforme!...* Alors les hommes armés qui gardaient cette barricade vinrent à nous, poussant à leur tour le cri de : *Vive la réforme!...* et nous passâmes outre.

Ce premier succès était de bon augure. Nous arrivâmes ainsi en remontant la rue Sainte-Anne jusqu'au boulevard des Capucines : là stationnait un régiment d'infanterie qui, au lieu de se garder militairement, était confondu pêle-mêle avec une foule de curieux qui l'entourait : les officiers, aussitôt qu'ils nous aperçurent, vinrent à nous ; ils paraissaient livrés à la plus pénible incertitude ; ils avaient reçu l'ordre de ne pas tirer et ne savaient que faire : cet ordre avait été donné dès sept heures du matin, c'est-à-dire avant notre arrivée aux Tuileries. Je suis loin de l'incriminer : dès qu'on avait pris le parti de céder, il fallait bien éviter tout ce qui aurait pu de nouveau exaspérer la population ; mais alors on aurait dû retirer les troupes et ne pas les laisser dans une inaction forcée et en contact avec la population, en même temps qu'on aurait appelé pour les remplacer toute la garde nationale. Le malheur de cette journée, c'est qu'on n'a su faire ni la paix, ni la guerre.

Nous n'avions pas d'ordre à donner ; nous ne pûmes que dire à ces officiers que nous allions annoncer à la population le triomphe de la réforme et que nous espérions par là prévenir tout conflit. La foule était compacte et nous avancions difficilement : des gardes nationaux se mirent en devoir de nous frayer un passage et formèrent devant nous une espèce d'avant-garde.

Sur le boulevard Montmartre, un peu au-dessus de

la rue de Richelieu, était une batterie d'artillerie légère : les caissons étaient ouverts et des hommes du peuple, des enfants surtout, y prenaient à pleines mains des gargousses; les officiers laissaient faire et affectaient de regarder d'un autre côté : cette batterie faisait partie sans doute des renforts envoyés de Vincennes. Comment le ministre de la guerre, ayant eu toute la nuit pour faire arriver cette batterie à sa destination, l'avait-il dirigée en plein jour par les boulevards où elle devait infailliblement être interceptée par l'insurrection?

Plus loin, sur le boulevard Poissonnière, à la hauteur du bazar, recommençaient les barricades, et à mesure que nous avancions, une plus grande exaltation se remarquait dans la foule. Cependant lorsque notre groupe pacificateur aborda la barricade qui barrait toute la largeur du boulevard et était surmontée d'hommes prêts à faire feu, la confiance avec laquelle nous nous présentions, les cris de : *Vive la réforme!* poussés par les gardes nationaux qui marchaient devant nous, mon nom proclamé par la foule, prévinrent les hostilités ; des cris sympathiques répondaient aux nôtres, des mains nous furent tendues et m'aidèrent à monter sur la barricade, du haut de laquelle j'adressai à ces hommes quelques paroles inspirées par la situation, paroles qu'il me serait bien difficile de reproduire, mais qui répondaient à ce qu'il pouvait y avoir de légitime dans la passion des insurgés, car ils se mirent immédiatement à démolir la barricade. Toutefois, il y avait parmi eux de ces fanatiques qui éprouvaient visiblement une sorte de rage en voyant que je venais leur arracher les chances d'une révolution au moment où elle allait éclater. Du premier coup d'œil, je distinguai ces hommes de tous les autres à leurs regards sinistres. Je m'avançai alors vers eux, et au moment où ils saisissaient leurs

armes, je leur tendis la main en leur souriant : il arrivait toujours qu'après un moment de surprise et d'hésitation leurs mains serraient la mienne. J'ai reçu depuis bien des lettres, dans lesquelles tels et tels se sont vantés de m'avoir sauvé la vie. Je ne refuse certes pas ma reconnaissance à tous ces prétendus sauveurs; mais je persiste à croire que je n'ai pas couru un danger sérieux dans cette journée.

Je me rappelle les paroles qu'un de ces hommes m'adressa sur la barricade même, au moment où il paraissait se rendre à mes exhortations : — « *Nous te connaissons, Barrot; tu es un brave et honnête citoyen; tu as toujours défendu le peuple, tu nous assures que la réforme a triomphé! On te trompe comme on t'a trompé en* 1830 ! » — Je lui donnai un énergique démenti. Mais Louis-Philippe, par ses déclarations réitérées, même en Angleterre, et reproduites par ses panégyristes, semble avoir voulu justifier les défiances de cet ouvrier.

Arrivés à la porte Saint-Denis, nous trouvâmes, à notre droite, au débouché de la rue de ce nom, une barricade formidable qui s'élevait jusqu'au premier étage des maisons; elle était surmontée de drapeaux rouges : c'était la société des Droits de l'Homme qui l'avait dressée et qui la défendait. Ceux qui la gardaient ne répondirent que par un silence de mort aux acclamations de la foule qui m'entourait; aucun d'eux, ainsi que cela était arrivé pour les autres barricades, ne s'avançait vers moi; mais rien, non plus, n'annonçait qu'on s'opposerait à notre passage. Que faire?... franchir cette barricade et nous engager dans la rue Saint-Denis pour nous rendre à l'Hôtel de ville. Mais, après nous avoir laissé passer, ces hommes que nous avions devant nous, et qui évidemment voulaient autre chose qu'une simple réforme, nous laisseraient-ils pousser plus avant et ne s'opposeraient-ils pas, dans tous les cas, à notre retour? Et alors toute action,

toute influence de notre part ne se trouverait-elle pas paralysée? Ces réflexions, faites rapidement, nous décidèrent à rétrograder. Aussi bien, notre principal but était atteint; nous avions, autant qu'il était en nous et dans une partie considérable de Paris, proclamé le triomphe de la réforme et annoncé à la population qu'il n'existait plus de cause sérieuse à un conflit[1].

Au retour, nous trouvâmes que les barricades qui interceptaient les boulevards avaient disparu; les régiments effectuaient leur retraite sur la place de la Concorde, la foule était devenue immense; le cercle de gardes nationaux qui me protégeait était impuissant à la contenir; on me fit monter sur un cheval que le général de Lamoricière avait fait approcher, et plusieurs cordons de gardes nationaux se tenant fortement par le bras formèrent autour de moi comme une digue contre cette masse d'hommes qui me suivaient. C'est avec ce cortége que je parcourus toute l'étendue des boulevards depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la place Vendôme. La marche était lente, souvent interrompue, et cependant les mêmes acclamations qui m'avaient accueilli jusqu'alors éclataient sur mon passage : *Vive Barrot! Vive la réforme! A bas les ministres! Vengeance pour nos frères lâchement assassinés!* Tels étaient les cris qui partaient de cette foule. Jusque-là, pas un cri de : Vive la République; rien qui annonçât une révolution. Seulement, Emmanuel Arago, l'avocat, parvint à s'approcher de moi, à la hauteur

1. J'ai lu dans quelques publications, faites par des gens très-mal informés, qu'il y aurait eu sur ce point une sorte de conflit; que j'aurais été bousculé et sauvé par la garde nationale. — Il n'y a rien de vrai dans ce récit : il n'y eut ni cri, ni acte d'hostilité, et encore moins de conflit sur ce point, et c'est bien librement, et après en avoir délibéré entre nous, que nous nous décidâmes à revenir sur nos pas.

de la rue de la Paix, et à demi-voix me dit ces paroles: « *Avant ce soir, l'abdication du roi; sinon, une révolution!* » — Je n'attachai pas alors une grande importance à cette communication.

Nous étions arrivés près de la place Vendôme; je me laissais entraîner par ce vaste et irrésistible courant d'hommes, épuisé de fatigue et hors d'état de le diriger, lorsqu'un cri formidable poussé par la foule : « *Aux Tuileries! aux Tuileries!...* » vint tout à coup m'éclairer sur la situation; je vis les conséquences de ma rentrée aux Tuileries à la tête de cette masse armée. Sorti du cabinet du roi avec la mission d'apaiser l'insurrection, je ne pouvais, sans manquer à l'honneur, venir à la tête de cette même insurrection imposer l'abdication de Louis-Philippe; et c'était au moins cela que cette foule aurait exigé. Je me penchai vers les gardes nationaux qui conduisaient mon cheval et leur dis avec vivacité : « *Non, non, mes amis, pas aux Tuileries; vous le voyez, je suis épuisé, et puis j'ai besoin de rentrer chez moi pour rassurer ma femme! Je demeure rue de la Ferme-des-Mathurins.* » Ces braves gens me comprirent, ils détournèrent mon cheval, et au lieu de lui faire traverser la place Vendôme, ils le dirigèrent par la rue des Capucines, vers la rue de la Ferme-des-Mathurins, où je demeurais : la foule suivit en partie cette direction, et, après avoir inondé ma rue comme une avalanche, pénétra dans ma maison. Une femme la précédait portant un drapeau tricolore qu'elle vint planter sur une de mes fenêtres, pendant que des hommes, à l'aide d'une échelle, appendaient au commencement de la rue cet écriteau qui s'y remarquait encore quelques mois plus tard, et sur lequel étaient tracés ces mots : *Rue du Père du peuple.* Triste témoignage d'une faveur populaire de quelques instants.

Pendant que les gardes nationaux faisaient évacuer ma maison, et que la foule s'écoulait peu à peu,

je me hâtai de sortir pour me rendre aux Tuileries en passant par le ministère de l'intérieur que M. Duchâtel avait abandonné depuis le matin; M. de Malleville, qui s'y était installé avec quelques-uns de nos amis, m'y appelait par des avis pressants.

Dans ma voiture, étaient Garnier-Pagès, Havin, Abbatucci et Biesta; MM. Pagnerre et Degouve-Denuncques, ne trouvant plus de place dans l'intérieur, étaient montés sur le siége à côté du cocher : je donne ces détails pour montrer quelles étaient alors les dispositions du parti républicain dont les chefs se réunissaient ainsi à moi et me répétaient que tout ce qu'ils désiraient, c'était la proclamation de la duchesse d'Orléans comme régente, et qu'ils étaient si éloignés de vouloir la république que, « *s'ils l'avaient dans leurs mains, ils se garderaient bien de les ouvrir.* » Et en cela ils avaient bien raison, même dans l'intérêt de leurs vues d'avenir; l'événement ne l'a que trop prouvé. Ma voiture ayant été reconnue fut aussitôt entourée de la foule qui la suivit en poussant toujours les mêmes cris. En traversant la place de la Concorde, je trouvai les troupes massées sur cette place. On battit aux champs, et les rangs s'ouvrirent. Un général se présenta à la portière de la voiture, c'était le général Bedeau; ce général savait donc qui j'étais et où j'allais.

Arrivé dans la cour du ministère de l'intérieur, j'adressai du haut du perron à la foule l'exhortation de ne pas laisser compromettre par l'anarchie la victoire que la cause de la liberté venait de remporter. Mes paroles furent accueillies par des cris d'approbation.

Je trouvai au ministère un grand nombre de donneurs d'avis, véritable cohue qui s'agitait sans utilité; je dois cependant faire une distinction : parmi ces officieux était le général Oudinot qui m'offrit de se mettre à la tête de la 10e légion, offre que j'acceptai

aussitôt, mais qu'il ne put mettre à exécution. Je me dégageai de cette foule et me retirai dans le cabinet du ministre où je signai à la hâte des dépêches télégraphiques pour rassurer les départements. « J'y annonçais que l'ordre un moment troublé dans Paris allait être rétabli, grâce au concours de tous les bons citoyens. » Puis, j'envoyai à l'Hôtel de ville MM. Garnier-Pagès, de Malleville et de Beaumont pour en prendre possession. Cela fait, je sortis du ministère de l'intérieur et me rendis aux Tuileries, ayant soin de passer par une porte de derrière qui donne rue de Bellechasse, afin d'éviter d'être suivi par la foule qui encombrait les cours du ministère.

Mais, en mon absence, de bien graves événements s'étaient accomplis aux Tuileries : la nouvelle de l'accueil qui m'était fait sur les boulevards, la démolition des barricades à ma voix y avaient d'abord porté quelques lueurs d'espérance qui avaient bientôt fait place à une véritable panique. Le roi ayant cru devoir monter à cheval et sortir dans la cour du Carrousel fut accueilli, par les gardes nationaux qui s'y trouvaient, aux cris de : *Vive la réforme!* cris que, dans sa préoccupation, il prit pour des manifestations hostiles à sa personne, et il rentra découragé[1]. Quelques instants après, une vive fusillade se fit entendre du côté de la place de la Concorde; elle provenait du conflit qui s'était engagé entre un poste de gardes municipaux et les insurgés; un aide de camp envoyé sur les lieux et aveuglé par la peur en rapporta des nouvelles sinistres : le peuple, disait-il, était prêt à forcer les grilles des Tuileries. Ce rapport exagéré causa un moment de trouble et de confusion; on par-

1. Des gens de l'intimité du roi m'ont assuré que ce prompt retour tenait à une circonstance toute particulière : Louis-Philippe portait un bandage qui s'était dérangé et ne put être remplacé, ce qui ne lui permit plus de remonter à cheval.

lait déjà de préparatifs de départ. Puis vinrent les porteurs de nouvelles alarmantes et les donneurs d'avis : c'était d'abord M. Crémieux qui annonçait que mon nom aurait seul assez de pouvoir sur le peuple pour le désarmer, et alors le roi, à l'instigation de M. Thiers lui-même, faisait une ordonnance pour me nommer président du conseil. Mais, formaliste jusqu'au bout, à défaut de ministre en exercice, il envoya chercher le général Trézel, ministre de la guerre, pour contre-signer cette ordonnance que, du reste, je n'ai jamais eue en ma possession, et dont on n'a pas retrouvé la trace au château. C'était ensuite M. Émile de Girardin qui venait déclarer que l'abdication du roi était devenue nécessaire pour prévenir une révolution plus radicale.

On se battait, en effet, en ce moment aux portes mêmes du Louvre, car pendant que je parcourais les boulevards, une masse d'insurgés composée surtout des sociétés secrètes s'était portée par l'intérieur des rues sur le Palais-Royal, où elle n'avait rencontré qu'une résistance insignifiante. Mais, arrêtée par le poste des gardes municipaux qui s'étaient retranchés dans leur corps de garde du Château-d'Eau, la lutte s'était engagée sur ce point avec un grand acharnement. Les gardes municipaux tirant à bout portant sur cette foule compacte y faisaient de nombreuses victimes ; la fureur des assaillants en redoublait. Vainement, le brave général de Lamoricière seul, sans escorte, était-il accouru pour s'interposer entre les combattants et faire cesser le feu, un coup de fusil l'avait abattu de son cheval, et sans le secours d'un de ses anciens zouaves, il eût infailliblement péri.

La fusillade était trop rapprochée du château pour qu'on ne l'entendît pas ; les troupes restaient cependant inactives. Le vieux maréchal Gérard fit à son tour une tentative de pacification, il sortit une branche

d'olivier à la main, mais ne fut pas plus heureux que ne l'avait été le roi.

C'est alors que Louis-Philippe, cédant aux instances de ses fils, le duc de Nemours et le duc de Montpensier, se décida, malgré la résistance de la reine, à signer son abdication ; et, ce que l'histoire lui reprochera, il ne donna, dans ce moment si critique, aucun ordre et ne prit aucune mesure pour assurer la transmission de son pouvoir.

J'ignorais tous ces faits, et ce n'est qu'en sortant du ministère que, voyant le régiment de cavalerie caserné au quai d'Orsay rentré dans ses quartiers, j'appris du colonel de ce régiment que le roi venait d'abdiquer, et que les troupes n'avaient reçu d'autre ordre que celui de rentrer dans leurs casernes.

Je courus alors plutôt que je ne marchai vers le château : je sentais que le moment était venu de tout risquer pour essayer de tout sauver.

La cavalerie débouchait au galop par le guichet du Pont-Royal ; j'essayais de me glisser entre les chevaux pour pénétrer dans le château, lorsqu'un aide de camp du prince de Joinville, M. Hernoux, officier distingué de marine et député, voyant mes efforts, me demanda où je voulais aller? « Mais, vous le voyez, je veux entrer au château, je n'ai pas un moment à perdre. — Vous ne savez donc pas, me dit-il, qu'on se tire des coups de fusil? — Que m'importe... il faut que j'entre à tout prix et que je trouve la duchesse d'Orléans à l'instant même. Vous qui êtes de la maison, chargez-vous de faire approcher une voiture ou des chevaux de selle. » Et sur ce, nous pénétrâmes dans la cour qui était alors à peu près déserte. Pendant que la cavalerie évacuait par les guichets latéraux, l'infanterie, suivie de quelques pièces d'artillerie, était sortie par le guichet du milieu et accompagnait le roi. Deux petits fiacres avaient été envoyés à la grille du pont

tournant; la famille royale y montait, et, sous la protection d'une escorte de cavalerie, elle se dirigeait vers Saint-Cloud. Il ne restait plus au milieu de la cour lorsque j'y entrai qu'un groupe d'officiers supérieurs : je m'en approchai et leur demandai, avec autorité, où était madame la duchesse d'Orléans. L'un d'eux me répondit qu'il croyait qu'elle s'était réfugiée au pavillon du pont tournant, originairement dit le *pavillon du roi de Rome*. J'y courus, je priai M. Hernoux, qui était connu de tous les serviteurs, d'entrer dans ce pavillon et de dire à la duchesse avec quelle impatience je l'attendais, pour la conduire à l'Hôtel de ville. J'étais au bas de la terrasse, près d'un tas de sable sous lequel était enseveli le corps d'un de mes collègues, M. Jollivet, qui venait d'être tué en voulant s'interposer entre le peuple et les soldats; après quelques moments d'une attente anxieuse, je vis sortir M. Hernoux, qui m'annonça qu'il avait fouillé lui-même toutes les pièces du pavillon du haut en bas, mais en vain, que la duchesse n'y était certainement pas.

Désespéré de ce contre-temps, je priai MM. Havin et Biesta qui m'accompagnaient de rester en ce lieu et à cette place; dès qu'ils auraient découvert la duchesse d'Orléans, de me faire avertir au ministère de l'intérieur où je retournais; mais je recommandai surtout qu'on ne la conduisît pas à la Chambre : je sentais que, plus impopulaire que le ministère lui-même, cette chambre ne pouvait rien protéger, et je ne me trompais malheureusement pas.

Voici maintenant ce qui était advenu lors du départ du roi : je tiens ces détails de la bouche même de madame la duchesse d'Orléans, qui me les a retracés, lorsqu'en 1853, me trouvant à Chamounix et sachant qu'elle prenait les bains de Saint-Gervais, en Savoie, j'allai lui porter mes hommages.

Au moment où le roi s'éloignait, la princesse lui ayant demandé ses ordres en avait reçu cette réponse : *Je n'ai plus d'ordres à donner. Le duc de Nemours est régent; c'est à lui qu'il faut vous adresser.* Sur quoi la duchesse, ne prenant conseil que de son dévouement de mère et de son courage, s'était retirée avec ses enfants dans son appartement, et là, placée en face du portrait du duc d'Orléans, était résolue à attendre les événements. C'est dans cette situation que M. Dupin serait venu la trouver et lui dire que j'étais à la Chambre et que je l'avais chargé de l'y conduire; ce qui la décida à l'y suivre.

Lorsque mes amis MM. Havin et Biesta virent s'avancer, à travers les Tuileries, la duchesse au bras de M. Dupin, ils l'abordèrent et s'acquittèrent de ma commission, ils lui dirent que j'avais expressément recommandé qu'on ne la conduisît pas à la Chambre. M. Biesta ajouta même : « Savez-vous monter à cheval, Madame? — Oui, certainement, répondit cette courageuse femme, et même si on ne trouve pas une selle de femme, qu'on démonte un de ces dragons, je monterai son cheval.

— Ce sont des folies, s'écria M. Dupin; votre place est à la Chambre où votre régence va être proclamée. » Et il entraîna la mère et les enfants au palais Bourbon. Le duc de Nemours la rejoignit à ce moment; la foule qui remplissait la place de la Concorde fit entendre sur leur passage les cris de : *vive la duchesse d'Orléans.* Les mêmes cris eussent probablement accompagné cette princesse à l'Hôtel de ville.

Encore si le duc de Nemours, qui restait le commandant général des troupes, se fût abouché avec le général Bedeau et lui eut donné les ordres nécessaires pour protéger la Chambre, ce dernier asile de la famille? Mais rien de cela ne se fit. Le prince ne pensa

pas même à se mettre en rapport avec les troupes et leur général ; ce qui manquait à ce prince, d'ailleurs doué de si nobles qualités, c'était la confiance en lui-même et le don de l'initiative.

Pendant ce temps les insurgés avaient emporté le poste du Palais-Royal, après y avoir mis le feu, et se précipitaient sur la place du Carrousel, menaçant les Tuileries ; il est constaté qu'il y eut alors, de leur part, un moment d'hésitation ; ils ne pouvaient croire à un si facile triomphe. Sur la sommation d'un officier de la garde nationale, ordre fut donné de leur ouvrir les portes des Tuileries, et alors ils inondèrent le palais.

En un instant les appartements du roi furent envahis et saccagés, les objets d'art détruits, les papiers dispersés : c'est avec beaucoup de peine que quelques élèves de l'École Polytechnique mêlés aux insurgés purent sauver les diamants de la couronne. Le trône arraché de son estrade fut traîné à travers les boulevards et brûlé au pied de cette même colonne élevée en commémoration de la révolution de juillet.

Mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'au milieu de ce tumulte aggravé par l'ivresse, car les caves du château avaient été vidées tout d'abord, pas un meuble ne fut dérangé dans les appartements du duc d'Orléans. Il y avait eu chez tous ces hommes comme un accord tacite pour respecter ce qui avait appartenu à ce prince ; il semblait que les ouvriers de Paris voulussent, dans cet instant, acquitter leur dette de reconnaissance envers celui qui avait songé à eux dans son testament.

J'ai visité moi-même ces appartements un ou deux mois après la révolution de février, et j'y ai trouvé toutes choses en place et rangées comme au moment où la princesse les avait quittées. Sur une table de travail, était encore ce bouquet qu'elle portait au moment où elle avait reçu la nouvelle de la mort de

son mari; cette chère relique était restée intacte à sa place.

Retournons à la Chambre. Conformément à son ordre du jour de la veille, elle s'était réunie dans ses bureaux, pour y discuter notre *acte d'accusation*, la séance publique ne devait s'ouvrir qu'à deux heures seulement. Mais tout était bien changé depuis la veille; il ne s'agissait plus pour la majorité de repousser nos accusations par un vote triomphant; non-seulement les ministres accusés n'étaient plus, mais le roi lui-même avait abdiqué. Un grand nombre de députés s'étaient réunis dès midi dans les salles d'attente; ils firent venir M. Sauzet qui monta au fauteuil et ouvrit la séance. Il était environ midi et demi. Où est Barrot? où est Barrot? disait-on de toutes parts; et les conservateurs eux-mêmes ne s'y épargnaient pas. Ils avaient bien raison de compter sur mon dévouement quand même; malheureusement ils y recouraient trop tard et lorsque tous les points d'appui me manquaient.

Il est bien à regretter, puisque ma présence était jugée si nécessaire, que pas un de mes collègues, dont plusieurs savaient que j'étais au ministère de l'intérieur, ne se soit avisé de m'y envoyer chercher tout de suite. Il y eut encore là un temps précieux de perdu.

Comme on ne peut pas retracer cette fatale séance du 24 février plus fidèlement que ne l'a fait le *Moniteur* lui-même, je le laisserai parler, me bornant à compléter par mes souvenirs les épisodes qui se sont passés en dehors de la séance.

Une vive agitation, dit le *Moniteur*, règne dans l'Assemblée, dont tous les membres paraissent gravement préoccupés. Le nom de M. Odilon Barrot qui, dit-on, a été nommé président du conseil, est prononcé par beaucoup de membres qui semblent étonnés de son absence. — Le bruit se répand de l'abdication du roi en faveur du comte de Paris, sous la régence de madame la duchesse d'Orléans. Un mem-

bre demande que l'Assemblée se déclare en permanence.

M. Sauzet élude, en disant que la séance durera tant qu'il ne la lèvera pas. A une heure et demie on annonce que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris vont se rendre à la séance. Au même instant, en effet, la duchesse entre, tenant le comte de Paris d'une main et le duc de Chartres de l'autre. — De vives acclamations parties des divers côtés de l'Assemblée l'accueillent. La duchesse et ses enfants prennent place sur des siéges qu'on a disposés à la hâte dans l'hémicycle au pied de la tribune. Le duc de Nemours accompagne la duchesse; plusieurs officiers et des gardes nationaux en uniforme lui servent d'escorte. Un certain nombre de personnes étrangères à la Chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux couloirs. Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. Lacrosse appelle à la tribune M. Dupin, qui vient d'amener le comte de Paris dans la Chambre.

M. Dupin. Je n'ai pas demandé la parole.

Voix nombreuses. Parlez! parlez!...

M. Dupin, à la tribune. Le roi a abdiqué et transmis le pouvoir au comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans. (Mensonge officieux : le roi avait formellement maintenu la régence du duc de Nemours.) Cris nombreux : *Vive le roi ! vive la régente !* (Les centres faisaient alors bon marché de leur loi de régence.)

Plusieurs membres. M. Barrot, M. Barrot.

M. Dupin, de sa place. Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque et qui doit être constaté.

Plusieurs membres de la gauche extrême. Non, non; attendons M. Barrot. — Un gouvernement provisoire!...

M. Dupin. Je demande qu'en attendant l'acte d'abdication qui nous sera probablement remis par M. Odilon Barrot (autre erreur, je n'avais jamais eu entre les mains cet acte d'abdication [1]), la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué

1. Dans la précipitation et le trouble de la fuite du roi, cet acte était resté sur la table où il avait été rédigé et signé : il était, au moment où parlait M. Dupin, entre les mains des insurgés; le sieur Lagrange s'en faisait un trophée.

dans cette enceinte le comte de Paris comme roi des Français, la duchesse d'Orléans, sa mère, comme régente, sous la garantie du vœu national. (Oui! oui! bravos. — Non! non! vive et universelle agitation.)

Le Président. Il me semble que la Chambre par ses acclamations unanimes... (Approbation aux centres. — Réclamations à gauche et à droite et de la part des spectateurs étrangers qui garnissent les couloirs.)

M. Dupin. Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale.

M. Marie demande la parole et monte à la tribune ; il ne peut se faire entendre.

M. de Lamartine demande que, par respect et pour l'Assemblée et pour la personne de la princesse, la séance soit suspendue. (Non! non! — Oui! oui!)

Le Président annonce qu'il va suspendre la séance, jusqu'à ce que la duchesse et le nouveau roi se soient retirés. (Non! non!)

Ce n'est pas la duchesse et son fils qui étaient déplacés dans l'enceinte législative; ils étaient là, sous l'égide des représentants de la nation. C'étaient les étrangers qui, sans faire partie de l'Assemblée, avaient la prétention de siéger et de se mêler au débat. M. Sauzet aurait dû, en effet, suspendre la séance, mais pour faire sortir ces intrus et prévenir leur retour par une consigne sévère, au lieu de sommer cette auguste princesse et ses enfants de quitter le dernier asile qui leur restât.

Le duc de Nemours et plusieurs députés, dit le *Moniteur*, s'approchent de la duchesse et paraissent l'engager à se retirer. La princesse paraît s'y refuser et garde sa place. (Elle était bien mieux inspirée que ceux qui la conseillaient.)

M. Lherbette. La princesse désire rester ici... — Le bruit et l'agitation redoublent.

Le Président. Tout le monde, sans distinction, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de ses fils, le silence et le respect sont le devoir de tous! (*Bruits*

divers. M. Marie occupe toujours la tribune. — La duchesse et ses enfants restent dans l'hémicycle.)

Le général Oudinot. Si la princesse désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes; que nos respects l'entourent, comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris : accompagnons-la où elle veut aller. (Interruption.) Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle y reste, car elle sera protégée par notre dévouement. (Très-bien !) (Nobles paroles qu'on aime à trouver dans la bouche de ce général qui passait cependant pour avoir des affections légitimistes, mais qui n'écoutait, dans ce moment, que son patriotisme.)

Le Président. La première mesure à prendre c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. (Non! non!) La Chambre ne peut pas délibérer ainsi, par respect pour la Constitution. Veuillez vous retirer. A ce moment la duchesse semble céder aux invitations qu'on lui réitère; elle monte les degrés par l'escalier du centre, précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants; mais elle s'arrête tout à coup et se refuse à sortir de la salle; elle s'asseoit sur les derniers bancs, au milieu des acclamations de la Chambre presque tout entière. Les députés de l'extrême gauche restent impassibles; le nombre des personnes étrangères et des gardes nationaux augmente à chaque instant dans les couloirs.

Ainsi l'insistance du président aboutissait à ce résultat d'éloigner la duchesse d'Orléans et ses enfants et d'augmenter le nombre des envahisseurs! Il eût été plus simple et surtout plus efficace de suspendre la séance et d'envoyer au général qui commandait les troupes sur la place de la Concorde l'ordre de protéger l'Assemblée. Il y avait à cela une nécessité d'autant plus urgente que, dans ce moment, M. Sauzet recevait l'avis qu'une nouvelle colonne d'insurgés s'avançait sur le palais Bourbon. (Témoignage de M. Cerclet, secrétaire de la Chambre.) De pareils avis parvenaient également au duc de Nemours : comment ni les uns, ni les autres ne se sont-ils souvenus qu'à

quelques pas du palais Bourbon, sur la place de la Concorde, il y avait trois ou quatre mille hommes de cavalerie et d'infanterie, plus que suffisants pour protéger le Corps législatif contre toute violence du dehors.

M. Sauzet a prétendu qu'il n'avait pas le droit de requérir les troupes : étrange scrupule !... La vérité est que, comme tous les autres, il avait perdu la tête et surtout toute confiance en lui-même.

Le *Moniteur* reprend :

Le Président. J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer. La Chambre va délibérer.

M. Marie s'adresse aux gardes nationaux en armes. Messieurs, sortez, pour que la Chambre puisse délibérer. (Non ! non !) En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés l'entourent.

M. Osmont. Il faut laisser parler M. Odilon Barrot.

M. Marie, toujours à la tribune, se dispose à parler[1].

Plusieurs voix. Odilon Barrot ! Odilon Barrot !

M. Crémieux. Laissez parler M. Marie; M. Odilon Barrot viendra après.

M. Marie. Quel parti prendre ? On vient de proclamer la régence de la duchesse d'Orléans: mais *vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours ;* il faut obéir à la loi. (Loi fatale !) *Je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué.* (Bravo ! dans les tribunes.)

Et c'est pour obéir à cette loi, que la présence du duc de Nemours près de sa sœur suffisait d'ailleurs à écarter, que M. Marie proposait d'abolir la constitution entière et de détruire le gouvernement établi, en le remplaçant par un gouvernement provisoire : singulière logique des partis.

1. Il doit y avoir une erreur de la part des sténographes du *Moniteur ;* lorsque je suis entré à la Chambre, il n'y avait personne à la tribune et M. Marie avait déjà fait sa motion.

Enfin, je parais à la tribune, au milieu des cris : *Écoutez! écoutez!...*

Mais avant de reproduire mes paroles, je dois rendre compte d'un incident dont ne pouvait parler le *Moniteur*.

Lorsque j'entrai dans l'Assemblée, je fus étonné de la présence des étrangers en armes qui encombraient les couloirs de la salle : j'allai demander au président de faire sortir ces étrangers afin d'assurer la liberté de nos délibérations et de suspendre la séance jusqu'à ce que cet ordre fût exécuté ; j'avais même déjà franchi quelques degrés de l'escalier qui monte à la tribune, lorsque plusieurs de mes amis m'entraînèrent pour ainsi dire de force dans un bureau où se trouvaient réunis, avec la permission de M. Sauzet, quelques chefs du parti républicain, entre autres MM. Arago, Bastide, Clément Thomas et autres. « Que comptez-vous faire, monsieur Barrot?.. me dirent ces messieurs dès qu'ils m'aperçurent... —Proclamer à l'instant même l'avénement du comte de Paris et la régence de sa mère la duchesse d'Orléans. — Il est trop tard ; les événements ont marché ; ils ont traversé la régence : déjà, un gouvernement provisoire a été proposé. Appuyez cette proposition ; vous ferez partie de ce gouvernement; vous y aurez votre influence... — Ce que vous me proposez, m'écriai-je, est un crime et une folie!... Ne voyez-vous donc pas que créer un gouvernement provisoire, c'est consommer une révolution, c'est jeter la France dans les horreurs de la guerre civile? Mille fois plutôt mourir que d'y participer... — Mais vous méconnaissez les droits du peuple souverain? — Le vrai peuple, celui qui a voulu et veut encore l'établissement de Juillet, m'approuvera!... » — Je ne m'étais pas assis, et après ces quelques mots, je m'arrachai des bras qui s'efforçaient de me retenir et courus à la tribune.

Pendant cette courte absence, la situation de l'Assemblée s'était encore aggravée; de nouveaux flots d'insurgés avaient pénétré dans l'enceinte, et désormais il devenait difficile, à moins d'une bataille, de faire évacuer les couloirs et l'hémicycle.

Les députés du centre étaient de plus en plus consternés; impuissants contre l'insurrection victorieuse, ils semblaient résignés à en subir la loi; ils s'étaient peu à peu retirés sur les bancs les plus élevés de la Chambre. MM. Berryer et de La Rochejaquelin s'étaient, au contraire, emparés du banc des ministres, et au pied de la tribune se pressaient plusieurs députés de la gauche qui, au moment où j'allais y monter, me supplièrent d'appuyer la proposition de M. Marie.

Lorsque je parus, un silence profond se fit dans l'enceinte et même dans les tribunes. Je me recueillis un instant; le langage que j'avais à tenir devant ce pêle-mêle de peuple et de députés était, en effet, embarrassant. Si j'avais été devant le peuple seul, je n'aurais pas été plus embarrassé que je ne l'avais été sur les barricades : je me serais adressé à la passion pour combattre les passions, je n'aurais pas hésité à faire chorus avec le peuple contre les ministres et contre la majorité, pour sauver la dynastie; mais en présence du parlement lui-même et alors que j'allais lui demander un grand acte de son autorité, je ne pouvais commencer par le dégrader. Mon discours se ressentit de cette situation complexe; il ne fut ni franchement révolutionnaire, ni entièrement parlementaire. Le voici tel que le *Moniteur* l'a reproduit:

Messieurs, jamais nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence. (C'est vrai !) Puissiez-vous tous être unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. (Très-bien ! très-bien !) Les nations ne meurent pas, cela est vrai, mais elles peuvent s'affaiblir dans des convulsions intestines et

jamais la France n'a eu plus besoin dans le monde de conserver toute sa force et toute sa grandeur. (Allusion aux affaires d'Italie, de Suisse et d'Espagne.) Notre devoir est tout tracé; il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation ; il s'adresse à ce qu'il y a de plus généreux, de plus intime, à son courage, à son honneur!... La couronne de Juillet repose désormais sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre.)

La duchesse se lève et salue l'Assemblée : elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait. (Le *Moniteur* ne dit pas qu'elle s'apprêtait à parler.) — Je m'interrompis, à l'instant où je la vis se lever, pour lui laisser la parole : mais les personnes placées à côté d'elle la firent se rasseoir. Il fallait que jusqu'au bout cette noble femme fût contrariée dans ses courageuses inspirations : un peu déconcerté, je reprends ainsi mon discours.

Je fais un appel solennel. (*M. de Larochejaquelin* : Vous ne savez ce que vous faites. — Lui le savait bien.) C'est au *nom de la liberté*, au *nom de l'ordre*, et surtout pour conserver notre union dans des circonstances si difficiles, que je vous adjure, que je demande à mon pays de se rallier autour de cette femme, de cet enfant, nobles représentants de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à protéger, à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus la France s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer tout ce que j'ai de facultés à faire triompher cette cause, car elle est celle de la liberté. (Bravos aux centres. — *M. de Larochejaquelin* demande la parole.) Alors me retournant vers le légitimiste : Est-ce que, par hasard, m'écriai-je, on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet ? (Très-bien ! très-bien !)

C'était, en effet, le mot de la situation. Les partisans de la révolution de Juillet, toutes les masses auraient dû le comprendre et me venir tous en aide, mais il y a des jours où les partis les plus opposés oublient

tout pour satisfaire en commun leur passion du moment; c'était le cas entre la légitimité et la république. Ah! si j'avais été devant le vrai peuple de Juillet, il m'eût compris, lui. Je continuai.

La circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de générosité et de bon sens, qu'il suffira de leur faire appel, pour qu'à l'instant toute la population se lève et salue son étendard. (Oui! oui!) C'est là, et là seulement, que nous sommes assurés de trouver la plus grande somme de liberté à laquelle notre France puisse prétendre, en même temps que des garanties d'ordre, dont la liberté a besoin. Là seulement est le moyen de rallier toutes les forces vives du pays afin de pouvoir traverser heureusement les grandes épreuves qui nous sont peut-être réservées. Si nous ne savons pas remplir ce devoir avec fermeté et persévérance, Dieu sait quelles peuvent en être les conséquences!... S'il y a quelqu'un ici qui ait le courage de prendre la responsabilité de la guerre civile, je le déclare coupable au premier chef envers la liberté, envers la France, envers le monde entier. Pour moi, je regrette toute part dans une telle responsabilité; la régence de la duchesse d'Orléans (MM. Berryer, de Larochejaquelin et Ledru-Rollin, *et la loi! la loi!*), un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, voilà ce qui donnera plus de gage à la liberté que toute autre combinaison. Alors le pays consulté pourra se prononcer librement et sans s'égarer au milieu de prétentions rivales dont la guerre civile sortirait inévitablement.

Ce discours était raisonnable, trop raisonnable peut-être pour cette partie ardente de la population qui avait envahi l'Assemblée et allait bientôt se substituer violemment à la représentation nationale.

Dans ce moment, M. Emmanuel Arago, voyant les hésitations de l'auditoire, se détache pour aller chercher au dehors un renfort d'insurgés et il revient bientôt à la tête d'une nouvelle bande qui se précipite dans l'hémicycle et les tribunes: le général Bedeau lui avait livré passage.

Ici je reprends le récit du *Moniteur*.

M. de Larochejaquelin. Il appartient à ceux qui, dans le pays, ont toujours servi la royauté, de parler maintenant du pays et du peuple... (puis s'adressant aux députés :) maintenant, vous n'êtes plus rien !... (*Au centre :* Comment donc !) Il faut convoquer la nation, et alors... (Le tumulte qui se fait dans l'Assemblée force l'orateur à descendre de la tribune ; la plupart des centres refluent sur les bancs supérieurs. — Des cris : Nous voulons la déchéance du roi, se font entendre.)

M. le comte de Morny. Monsieur le Président, suspendez, mais ne levez pas la séance !...

Le Président se couvre et déclare qu'il n'y a pas de séance dans ce moment.

M. Chevallier, ancien journaliste, un des envahisseurs, escalade la tribune : « Que la duchesse et le comte de Paris, s'écrie-t-il, aient le courage de se rendre sur les boulevards au milieu du peuple et de la garde nationale. Je réponds de leur salut !... Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres : si vous hésitez, vous êtes sûrs de voir proclamer la République !... » L'intention de l'orateur était bonne, mais il était trop tard.

Un nommé Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de Napoléon (que je connaissais bien, pour l'avoir défendu devant la Cour des Pairs), monte à son tour à la tribune et y plante un drapeau tricolore, en s'écriant : *Vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par les fenêtres !.....*

Voix de la foule. Plus de Bourbons ! à bas les traîtres ! à bas les satisfaits ! — Un gouvernement provisoire immédiatement !...

Au milieu de ce tumulte effroyable, la duchesse et les princes sortent par la porte du milieu, le duc de Chartres est séparé de sa mère par la foule, il est recueilli par un huissier de l'Assemblée. On fait revêtir à la hâte à M. le duc de Nemours un uniforme de garde national ; l'hôtel de la présidence leur sert quelques moments d'asile.

Alors M. Ledru-Rollin monte à la tribune. *Voix du peuple :* C'est Ledru-Rollin ; silence !...

L'orateur se livre à une discussion toute légale sur le droit de pourvoir à la régence. « Ce droit, dit-il, n'appartient qu'au peuple souverain ; aussi, toutes les fois qu'on a essayé

de se passer du vote populaire, le peuple a refusé de ratifier. » Il cite l'exemple de Napoléon Ier, désignant pour lui succéder le roi de Rome; Charles X, désignant son petit-fils, et dans ces divers cas, la nation refusant de ratifier.

Berryer, dont la dernière de ces citations blesse les susceptibilités légitimistes, lui crie : *Assez! nous connaissons l'histoire, concluez.*

M. Ledru-Rollin conclut alors et demande un gouvernement provisoire et une convention qui régularise les droits du peuple.

M. de Lamartine paraît à son tour à la tribune. (Les applaudissements éclatent.)

Plus instruits que je ne l'étais de ses intentions, les républicains savaient d'avance ce qu'il allait dire : pour moi, resté au pied de la tribune, j'eus, je l'avoue, un moment de complète illusion; je me souvenais de son discours en faveur de la régence de la duchesse d'Orléans et je m'imaginais que, trouvant l'occasion de tirer la conséquence de ce discours, il allait naturellement la saisir, et se montrer au moins une fois dans sa vie conséquent avec lui-même : aussi mon désappointement fut-il bien grand lorsque, après une première phrase, qu'en style de rhétorique on appelle : une *précaution oratoire*, phrase dans laquelle il s'apitoyait sur l'infortune de cette auguste princesse, il tourna court et déclara :

Qu'une acclamation spontanée, arrachée à l'émotion, ne pouvait pas constituer au profit de la duchesse d'Orléans un droit solide au gouvernement de trente-cinq millions d'hommes; qu'il importait de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable, en descendant jusque dans le fond du pays; qu'il fallait aller, en quelque sorte, extraire ce grand mystère du droit national, d'où sort, tout ordre, toute liberté, toute vérité; qu'il appuyait, de toutes ses forces, la double demande d'un gouvernement qui arrêterait d'abord la guerre civile. (*Acclamations.*) Un des hommes de la foule remet son sabre

dans le fourreau, en criant : « A la bonne heure. » — « Un gouvernement, ajoute M. de Lamartine, qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. » — « C'est cela ! »

On verra plus tard comment cette dernière condition a été respectée.

A ce moment, reprend *le Moniteur*, on entend des coups redoublés retentir à la porte d'une tribune qui est enfoncée et aussitôt envahie par un nouveau flot d'hommes armés qui crient : *A bas la chambre ! pas de députés !* Un de ces hommes dirige le canon de son fusil vers la tribune. — On lui crie : *Ne tirez pas, c'est Lamartine qui parle ;* ses camarades relèvent son arme.

M. Sauzet disparaît par une petite porte secrète placée à côté du fauteuil. M. Dupont (de l'Eure) est appelé alors au fauteuil, il y monte ; il sanctionne et couvre de sa respectabilité une violence que, certes, il ne pouvait pas approuver. Lamartine, toujours à la tribune, se propose pour lire les noms des membres du Gouvernement provisoire. Il prononce ceux d'Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux. (Bruit et agitation ; quelques protestations se font entendre.)

Une voix. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut plus de royalistes. Vive la République !...

Une autre voix. Allons nous asseoir à la place des *vendus !...* (Les bancs des centres s'étaient peu à peu vidés.)

Autre voix. Plus de Bourbons ! un gouvernement provisoire et après cela la République...

M. de La Rochejacquelin. Ils ne l'ont pas volé.

M. Dupont (de l'Eure) reprend la lecture commencée par M. de Lamartine et propose les noms suivants à la foule :

Lamartine ? (Oui !)

Ledru-Rollin ? (Oui !)

Dupont (de l'Eure) ? (Oui !)

Bureaux de Puzy (petit gendre de Lafayette) ? (Oui ! non !) Il refuse.

Voix nombreuses. La République ! la République !

Une voix. Il faut que les membres du Gouvernement provisoire crient *vive la République* avant d'être proclamés.

Une autre voix. Il faut conduire le Gouvernement provisoire à l'hôtel de ville.

Autre voix. Oui! à l'hôtel de ville, Lamartine en tête.

Le *Moniteur* nomme cette fois celui qui poussa ce cri : c'était *l'acteur dramatique Bocage*, le même qui, délégué par les sociétés secrètes, était venu le matin trouver Lamartine et en avait reçu la promesse d'appuyer la république. M. de Lamartine avait tenu parole, et, à son tour, Bocage s'acquittait de la sienne.

Ledru-Rollin demande à compléter la liste du gouvernement provisoire; il engage les sténographes à noter les noms qui sont approuvés. Il lit :

Dupont (de l'Eure)? (Oui!)

Arago? (Oui!)

Lamartine? (Oui!)

Garnier-Pagès? (Oui! non!)

Marie? (Oui! non!)

Une voix de la foule. Crémieux ; pas Garnier-Pagès!

Un élève de l'École polytechnique. Vous voyez qu'aucun des membres de votre Gouvernement provisoire ne veut crier : *Vive la République!* Nous serons trompés comme en 1830!

Plusieurs voix. Vive la République!...

M. Ledru-Rollin. A l'Hôtel de ville!...

Un jeune homme. Ce n'est pas à l'Hôtel de ville qu'est le centre du gouvernement. C'est ici!...

Un citoyen monte sur la tribune et brandit son arme. On crie : *Vive la république!* partons pour l'hôtel de ville.— Deux hommes qui sont montés sur le siége du président se disposent à sabrer le grand tableau placé au-dessus du fauteuil, et qui représente le serment prêté, en 1830, par le roi à la Charte lors de son avénement. — Un ouvrier leur crie : Attendez, je vais tirer dessus! et deux coups de feu éclatent.

Un autre ouvrier s'écrie : Respect aux monuments! pourquoi détruire ce tableau? Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple : montrons maintenant que le peuple

sait honorer sa victoire. (Applaudissements.) La salle est évacuée.

Ici se termine le récit du *Moniteur*, dont ce numéro renferme certainement une des plus tristes pages de notre histoire.

Que dire de ces furieux qui trouvent que le gouvernement de Juillet n'avait pas été assez légitimé par le vœu national et qui improvisent à eux seuls, sans consulter la France, au milieu d'une véritable orgie, une révolution radicale? Que dire de ces insensés qui, ayant une maison fort bonne, qu'ils avaient fondée eux-mêmes dix-huit ans auparavant et à laquelle il y avait, tout au plus, quelques réparations à faire, la rasent jusqu'aux fondements sans trop savoir sous quel toit ils s'abriteront le lendemain? Que dire de ces prétendus libéraux qui, alors qu'ils s'étaient levés pour une simple réforme, font une révolution violente et radicale? Que dire de ces prétendus sectateurs du grand principe de la souveraineté nationale qui violent cette souveraineté les armes à la main, et imposent à toute une nation une forme de gouvernement qu'elle repousse?

Que pouvait-il sortir d'une telle orgie? la ruine de ceux-là mêmes qui y avaient pris part, ou une guerre civile atroce et, en définitive, le despotisme militaire.

Tous ceux qui, dans cette *fatale journée*, ont poussé à la révolution, ont été trompés dans leur attente; on pourrait l'appeler justement *la journée des dupes*. Les républicains et les légitimistes, qui espéraient en profiter, ont vu, en effet, successivement toutes leurs espérances s'évanouir. Il n'y eut qu'un homme qui ne se trompa pas ce jour-là et qui devait voir se réaliser ses vues, et cet homme était un fou : car Dumoulin a été le précurseur de Napoléon III.

Pour moi, j'avais quitté l'Assemblée au moment où

on commençait à publier les noms des membres du gouvernement provisoire. Ne pouvant me résigner à abandonner tout espoir, j'étais retourné au ministère de l'intérieur, où les nouvelles les plus décourageantes m'attendaient. Les émissaires que j'avais envoyés dans les mairies pour y requérir la convocation de la garde nationale tout entière étaient revenus; ils me rapportèrent, les uns, des refus formels de convoquer cette garde, et entre autres celui de M. Berger, maire du deuxième arrondissement, sur lequel j'aurais compté entre tous, et dont M. Bixio, qui le pressait d'obéir à ma réquisition, avait reçu cette réponse : *qu'il ne reconnaissait plus d'autre gouvernement que celui de l'Hôtel de ville;* les autres, des regrets impuissants.

Ayant appris que la duchesse d'Orléans et ses enfants s'étaient retirés à l'hôtel des Invalides, j'y avais envoyé tout de suite MM. Biesta et d'Aragon, pour établir des rapports entre cette princesse et moi. Je sus par eux que le maréchal Molitor, gouverneur des Invalides, n'était rien moins que sûr de ses hommes, et qu'il déclarait ne pouvoir opposer aucune résistance sérieuse à une attaque des insurgés : ayant d'ailleurs appris qu'une masse populaire se dirigeait de ce côté, je me décidai à m'y rendre moi-même.

La duchesse d'Orléans, à la suite de toutes les émotions de cette cruelle journée, avait éprouvé une légère défaillance; elle reposait, lorsqu'on la prévint de ma présence. Je lui rendis compte, en peu de mots, de la situation : « *Tous les moyens de résistance nous manquent à la fois dans Paris*, lui dis-je; *les troupes sont dispersées et démoralisées, la garde nationale est divisée, et les vieux invalides eux-mêmes font entendre des murmures; dans de telles circonstances, il ne faudrait pas risquer un conflit avec les insurgés qui s'avancent.*

— *Eh bien! que faut-il faire?* me dit la duchesse d'Orléans.

— *Vous éloigner de Paris pour quelque temps, et cependant rester à la portée des événements ; il me paraît impossible que la population de Paris, lorsqu'elle sera plus calme et qu'elle mesurera l'abîme où on l'entraîne, ne réagisse pas. D'ailleurs les vainqueurs du jour sont eux-mêmes divisés; il y a la faction du* National *et celle de la* Tribune *qui, hier encore, se battaient et pourront bien se battre demain...* »

Le duc de Nemours écoutait et termina l'entretien par ces mots : « *Eh bien! il faut partir!...*»

Mon ami, M. de Mornay, emmena la duchesse et ses deux enfants dans son château de *Mont-Chevreul*, à quelque distance de Paris: un autre de mes amis, M. Biesta, se chargea du duc de Nemours, qu'on avait pour ainsi dire oublié et qui ne savait que devenir : il donna asile à ce prince pendant la nuit dans sa maison, et trouva le moyen le lendemain, par l'intermédiaire du général Courtais, de le faire embarquer au Havre pour l'Angleterre [1].

Quant à moi, après avoir accompli ce dernier devoir envers la princesse, je la quittai : je l'avais saluée à son arrivée en France, alors que le peuple de Paris l'acclamait avec enthousiasme, et maintenant ce même peuple la forçait à fuir sans paraître se douter qu'avec elle s'éloignait aussi et pour toujours la plus belle occasion qui eût jamais été offerte à la France de fonder sérieusement et à jamais sa liberté. Mais non, ce n'est pas le peuple qui agissait ainsi; ne le calomnions pas, en le chargeant d'une telle responsabilité : c'étaient quelques fanatiques à qui *il faut pardonner* leur criminelle folie, car ils ne savaient ce qu'ils faisaient;

1. Par une étrange coïncidence, lorsqu'il revenait après avoir rempli cette mission, il se rencontra avec Louis-Napoléon qui, au premier bruit de la révolution, accourait à Paris pour essayer de la faire tourner à son profit. Ils durent passer la nuit ensemble dans un hôtel à Amiens.

ils l'ont, pour la plupart, cruellement expiée. Non, la France n'a pas été complice de cette révolution ; elle l'a laissée s'accomplir, et c'est déjà beaucoup trop.

Mais aussi quelle série de fatalités sont venues coup sur coup déjouer tous mes efforts ! Il les fallait toutes pour rendre possible la chute de ce gouvernement en pleine progression de ses forces organiques, et cela à la grande stupéfaction de la France entière.

Que le roi nous eût appelés et investis du pouvoir pleinement et sans arrière-pensées, quelques heures plus tôt, nous aurions pu le sauver : car, après avoir séparé les partisans de la réforme des révolutionnaires, la répression de ces derniers eût été non-seulement possible, mais facile. De ses hésitations, il résulte qu'il s'est trouvé sans ministres au moment où il en aurait eu le plus besoin. Les anciens ministres avaient disparu, et l'on a su rendre aux nouveaux l'acceptation du pouvoir impossible ; de là aussi le décousu et même la contrariété des résolutions prises : les unes appelaient la conciliation, les autres provoquaient au combat ; mon nom, qui signifiait paix, accolé à celui du maréchal Bugeaud qui signifiait guerre ; les ministres de la résistance renvoyés, ceux de la réforme appelés, mais rendus impossibles à ce gouvernement aux abois, suspendu entre la paix et la guerre, ne sachant faire ni l'une ni l'autre, contrariant l'une par l'autre, privé de ministres au moment où il aurait eu le plus besoin d'une ferme direction, périssant par où il avait péché, par son défaut de franchise.

Que dire, en outre, de ce défaut de résolution et d'initiative qui se rencontre chez les fonctionnaires de tout ordre et de tout rang? du roi qui part sans donner aucun ordre, du régent auquel il a laissé tous ses pouvoirs, qui fait ouvrir les portes des Tuileries aux insurgés et qui, traversant la place de la Concorde pour aller chercher un asile dans le sein du

Corps législatif, n'a pas même la pensée de s'aboucher avec le général qui commande les troupes massées sur cette place? Que dire de ce président qui, voyant l'enceinte de la représentation nationale forcée par des envahisseurs, ne se croit pas des pouvoirs suffisants pour requérir la force armée, faire évacuer ces étrangers et suspendre la séance jusqu'à ce que cet ordre soit exécuté? Que dire de ce général qui assiste impassible, du haut de son cheval, à l'envahissement de la Chambre, à ces violences dont elle est l'objet, alors que quelques soldats barrant le pont de la Concorde eussent suffi pour les prévenir, et qui attend, dit-il, un ordre pour remplir ce que le devoir et l'honneur lui prescrivent si impérieusement? Que dire de ce défaut complet d'initiative qui se retrouve à tous les degrés de cette vaste et puissante hiérarchie gouvernementale? Que dire surtout de l'ignoble spectacle qui signale le lendemain de cette révolution : tous ces corps administratifs, judiciaires, empressés d'aller porter à l'Hôtel de ville leur hommage menteur, et les généraux de la monarchie constitutionnelle offrant leur épée à la république, et ces juges instruisant au criminel contre des ministres dont les moindres volontés eussent été la veille pour eux des oracles? Ah! il n'y a qu'un pays au monde où de telles choses se passent, et ce pays est notre France, et cela grâce à cette centralisation qui, détruisant toute spontanéité individuelle, fait dépendre la vie des gouvernements d'un mécanisme très-savant et tout-puissant dans les jours ordinaires, mais qui, lorsqu'il se désorganise sous l'impression d'une surprise ou d'un danger imprévu, n'étant suppléé par rien, laisse tomber ce gouvernement tout d'une pièce.

Quel avertissement, et combien de fois faudra-t-il que de telles leçons nous soient données pour que nous en profitions!

Après avoir quitté la duchesse d'Orléans[1], je rentrai encore au ministère de l'intérieur, où rien n'était changé, si ce n'est que le gouvernement provisoire avait nommé ministre de l'intérieur M. Ledru-Rollin, lequel ne se pressait pas de venir prendre possession de son ministère. Il était plus de cinq heures lorsque je me retirai. Obligé de faire un long détour pour gagner ma maison, par suite de l'incendie du pont des Invalides, je rentrai chez moi, alors qu'il faisait déjà nuit, le corps brisé de fatigue, le cœur navré et rempli des plus tristes pressentiments pour l'avenir de mon pays.

J'étais à peine couché, cherchant un sommeil qui

1. La duchesse d'Orléans, depuis son veuvage, était, on ne sait trop pourquoi, de la part de Louis-Philippe l'objet d'une sorte de suspicion; il se faisait remettre tous les jours la liste des personnes qui l'avaient visitée dans la journée. Cela tenait surtout à cette susceptibilité jalouse qu'il éprouvait à l'égard de tout ce qui n'était pas *lui* ou de sa famille directe; sentiment qui lui avait fait commettre l'énorme faute d'attribuer d'avance la régence au duc de Nemours. Ses soupçons avaient même pénétré jusqu'à la vertueuse reine Amélie, à laquelle il était échappé, au moment où le roi venait de signer son abdication, un de ces mots cruels qu'elle dut bien regretter ensuite : *Eh bien! vous devez être contente, Hélène*, aurait-elle dit à sa belle-fille, *vous avez ce que vous vouliez.* — Une opinion assez généralement répandue dans le parti conservateur était qu'une conspiration au profit de la régence de la duchesse d'Orléans existait dans l'opposition. Un jour, M. de Carné, dans une visite qu'il me faisait à l'occasion de sa candidature à l'Académie, m'adressa cette question : « Voyons, monsieur Odilon Barrot, maintenant que nos luttes sont terminées et que nous appartenons tous à l'histoire, je vous demande s'il n'y avait pas parmi vous un complot formé pour faire arriver la duchesse d'Orléans à la régence. — Bien loin de là, lui dis-je, je connaissais à peine cette princesse; depuis le jour où, à son arrivée à Paris, je lui avais été présenté avec tous les autres députés, je n'avais eu aucun rapport, ni direct ni indirect, avec elle, et j'aurais été bien embarrassé de la reconnaître au milieu d'autres femmes. Croyez bien que s'il y avait eu un accord quelconque entre elle et nous, j'aurais su où la trouver le 24 février, et ne l'aurais pas cherchée vainement pendant une heure. Non, mon cher monsieur de Carné, il n'y avait pas de conspiration en 1848, ou plutôt, comme en 1830, c'est le gouvernement qui a conspiré contre lui-même. »

me fuyait, lorsqu'un émissaire de l'Hôtel de ville vint me porter une lettre de Garnier-Pagès, qui s'excusait de s'être rallié à la république et d'avoir cédé à l'entraînement des événements; il me demandait mon concours et celui de mes amis pour le nouveau gouvernement.

Je lui répondis que « *je ne pouvais donner mon concours à une révolution, que non-seulement je n'avais pas approuvée, mais que j'avais combattue; que cependant je n'imiterais pas les émigrés, et que tant que je pourrais être utile à mon pays, je le servirais...*; que le nouveau gouvernement allait se trouver en face de bien graves difficultés; qu'il aurait à empêcher la révolution de tourner au *socialisme*, et surtout à maintenir la liberté des suffrages; que, dans cette double tâche, il pouvait être assuré que, mes amis et moi, lui serions en aide; mais qu'il ne nous demandât pas autre chose. »

Il paraît qu'on tenait beaucoup à l'Hôtel de ville à laisser supposer au public que j'adhérais au nouveau gouvernement, car on se permit de faire insérer au *Moniteur* que mes amis et moi avions été lui porter notre adhésion, ce qui était faux. Je n'ai pas mis les pieds à l'Hôtel de ville pendant toute la durée du gouvernement provisoire; mais je n'en ai pas moins rempli la double promesse que j'avais faite à Garnier-Pagès.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

Séance du 19 mars 1815.

La Chambre des députés des départements, considérant que Bonaparte s'avance vers la capitale, suivi d'une poignée de soldats égarés, avec la prétention de remonter sur le trône de France; qu'une stupeur inconcevable et des trames criminelles ont secondé sa marche, qu'il est instant de l'arrêter pour prévenir une guerre civile des plus affreuses, et les entreprises que les puissances voisines pourraient tenter contre la France, sous prétexte et à la faveur de nos dissensions;

Considérant que la nation française s'était levée en masse en 1789, pour reconquérir, de concert avec son roi, les droits naturels et imprescriptibles qui appartiennent à tous les peuples; que la jouissance lui en est assurée par les constitutions qu'elle a librement acceptées en 1791, en l'an III et l'an VIII; que la Charte constitutionnelle de 1814 n'est que le développement des principes sur lesquels ces constitutions étaient basées et son application au système qui s'est établi à cette époque;

Considérant que depuis 1791 tous les gouvernements qui ont méconnu les droits de la nation ont été renversés et que nul gouvernement ne peut plus se soutenir en France qu'en suivant très-exactement la ligne des principes constitutionnels;

Que Bonaparte les avait tous méconnus et violés, au

mépris des serments les plus solennels et les plus sacrés; que, contre l'honneur et l'intérêt de la nation, il avait entrepris les guerres les plus injustes, et sacrifié pour les soutenir toutes les ressources de l'État en hommes et en argent, enlevé à toutes les familles tout espoir de régénération, aux sciences, aux arts, toutes leurs ressources;

Considérant qu'après avoir fait périr dans les neiges de la Russie la plus belle armée qui ait jamais existé; après avoir sacrifié pour la campagne de 1813 tout ce qui nous restait de moyens de défense et avoir mis la nation française dans la position la plus fâcheuse où elle se soit jamais trouvée, il refusa de renoncer aux pouvoirs qu'il avai usurpés, et de reconnaître les droits de la nation qui lui offrait encore, à cette condition, par l'organe de ses représentants, de le tirer de l'extrême embarras où il s'était mis;

Considérant que, par l'effet de son obstination, le territoire français a été envahi en 1814, par des armées innombrables; que la France a été livrée à toutes les horreurs de la guerre; que, dans ces circonstances malheureuses, il fut du devoir des représentants de la nation de déclarer déchu de tout droit à la gouverner celui qui l'avait plongée dans un abîme de calamités affreuses;

Que Bonaparte reconnut alors lui-même qu'il s'était rendu indigne de la confiance de la nation, et abdiqua, pour lui et ses enfants, tout droit à la couronne de France;

Qu'un vœu général et spontané rappela sur le trône une famille que la France était accoutumée à vénérer, et un prince qui, à l'époque de notre régénération, avait puissamment secondé les efforts que son auguste frère avait faits pour opérer cette régénération;

Considérant que le serment prêté, il y a deux jours, par Louis XVIII et par son auguste frère, de maintenir inviolablement la Charte constitutionnelle, assure à la nation la jouissance pleine et entière de ses droits et fait cesser toutes les craintes qu'on aurait pour l'avenir;

Considérant que lorsque la patrie est en danger, tous les citoyens se doivent à sa défense;

Prend la résolution suivante qu'elle supplie le roi de convertir immédiatement en projet de loi.

La Chambre consultée par M. le président décide que la proposition de M. Augier, précédée des considérants de

M. Barrot, sera imprimée et renvoyée dans les bureaux pour y être délibérée de suite.

N° 2.

Lieutenance générale du royaume.

MM. le maréchal marquis Maison et le duc de Coigny, pairs de France; MM. le colonel Jacqueminot et de Schonen, députés, et M. Odilon Barrot, avocat à la Cour de cassation, sont chargés de se rendre immédiatement partout où besoin sera pour veiller à la sûreté de S. M. le roi Charles X et des princes et princesses de sa famille, réunis auprès de sa personne, ainsi que de toute leur suite; et pour les aider et assister de tout leur pouvoir jusqu'au port de Cherbourg, où des bâtiments seront mis à leur disposition.

Paris, ce 2 août 1830.

Signé : LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

Le Commissaire provisoire au département de la Justice,

Signé : DUPONT (de l'Eure).

Le Commissaire provisoire au département de la Guerre,

Signé : Comte GÉRARD.

Le Commissaire provisoire au département des Finances,

Signé : LOUIS.

N° 3.

Garde nationale de Paris.

Hôtel de Ville, ce 1830.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF.

Voilà, mon cher ami, la lettre que vous me demandez; je vous dirai que la conversation des officiers de la garde nationale sur la manière dont tout cela s'exécute a été satisfaisante, et vous vous arrangerez bien avec lui. Sa tête est

vive, mais son âme est généreuse, il a tout ce qu'il faut pour persuader.

Mon cher Odilon, je reçois de tous côtés des plaintes. Le pouvoir départemental et municipal est dans les mains de nos ennemis. Le mouvement patriotique est réprimé partout : à Sens, par exemple, dont les députés sont venus me trouver dans un état d'exaspération la plus vive. Il faut révolutionner (vous évaluerez cette expression) tous les départements, de manière que les amis de la vraie liberté ne soient pas comprimés par les roïalistes, et devancés par des imprudents. Le temps presse : les déclarations de M. le duc d'Orléans sur sa situation provisoire et la souveraineté nationale pourront faire un grand bien à nous et à lui. Joubert vous porte cette lettre; faites-le parler à M. le duc d'Orléans. Il n'y a pas un plus juste appréciateur de l'opinion publique; vous savéz qu'il avait courage, franchise et sagesse.

George ira ce matin au Palais Roïal; dites-moi l'heure qui serait la plus commode au prince qui m'a parlé de lui avec sa vieille amitié d'Amérique. Georges lui dira aussi ce qu'il pense sur notre situation à tous. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : LAFAYETTE.

N° 4.

Garde nationale de Paris.

Hôtel de Ville, ce 1830.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF.

Mon cher Odilon Barrot, vous savéz que la mission dont vous êtes chargé a été une de nos premières occupations et vous trouverez Pocque [1] envoyé par la commission et moi. J'ai répondu hier à sa lettre, et les renseignements remis par les deux officiers porteurs de sa lettre et de ma réponse vous sont connus. Recevez mes vœux et mes tendres amitiés.

Signé : LAFAYETTE.

1. Sans doute Beauvais-Poque.

N° 5.

A Monsieur le général Lafayette, commandant de la garde nationale.

GÉNÉRAL,

Nous avons traversé le camp ennemi et l'avons trouvé plus fort que nous ne le supposions. Il y aurait eu beaucoup de sang versé ; nous avons heureusement déterminé le roi à partir de suite avec tout son monde; voilà donc une victoire qui n'est pas ensanglantée et cela est dû à votre énergie et à votre rapidité. Nous n'avons pas besoin de vous recommander de ménager le sang des soldats non combattants qui resteront à Rambouillet; vous êtes trop brave pour n'être pas généreux.

Le colonel Jacqueminot sait notre itinéraire sur Cherbourg; il nous rejoindra à la première ville, ce que nous désirons bien tous trois.

Recevez, général, tous nos sentiments d'estime et de cordialité.

Signé : ODILON BARROT.

N° 5 *bis*.

A Monsieur le général Pajol.

GÉNÉRAL,

Vous pouvez arrêter votre mouvement ; nous venons de déterminer le roi à partir *à force de lui faire peur ;* ses forces étaient considérables et bien posées. Le maréchal Maison n'estime pas à moins de dix mille le nombre réuni.

Recevez, général, tous mes sentiments d'estime et de cordialité.

Signé : ODILON BARROT.

N° 5 *ter*.

Au duc d'Orléans.

MONSEIGNEUR,

C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission; le roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous lui avons fait entendre que l'intérêt seul de son petit-fils pouvait le déterminer à résister et à verser encore du sang; mais qu'il valait encore mieux, quel que fût l'avenir de cette cause, qu'elle restât pure de toute violence et de conflit sanglant. Cette raison a paru le déterminer.

Occupez-vous donc de donner satisfaction à ce que peut exiger de raisonnable le principe républicain; car je crois que c'est là votre seul ennemi redoutable : les partisans de la famille déchue s'en constitueront les auxiliaires.

Vous avez, prince, pour combattre cet ennemi, cette franchise, cette honnêteté de cœur, cette simplicité de mœurs qui doivent vous faire triompher. Nous vous écrirons avec les plus grands détails tous les incidents de notre voyage.

Dieu veuille qu'il se termine heureusement!

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse royale, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : ODILON BARROT.

N° 6.

Monsieur Guizot à monsieur Odilon Barrot.

Paris, 6 août 1830.

Mon cher ami, S. A. R. me charge de vous écrire quelques mots. Demain on organisera pour vous un service régulier de courriers. Nous nous félicitons du calme et de la convenance avec lesquels s'accomplit votre voyage. Vous aurez, ou plutôt la France aura donné là à l'Europe un beau et rare spectacle. S. A. R. m'ordonne de vous en témoigner sa satisfaction particulière.

Vous devez avoir déjà reçu, et vous recevrez ces jours-ci l'argent dont vous avez besoin. M. le baron Louis vous a fait expédier, si je ne me trompe, à deux reprises, 500,000 fr. en or; il a de plus adressé à Cherbourg 600,000 fr. en or que le roi avait désirés. S. A. R. espère donc que les ennuis que vous avez essuyés en ce genre ont tout à fait disparu. Elle en a été profondément affectée.

C'est à minuit que je vous écris, en rentrant chez moi. Je ne puis donc aujourd'hui faire prendre vos lettres chez vous, non plus que celles de M. le maréchal et celles de M. de Schonen. Nous vous les enverrons demain ainsi que les journaux.

Adieu, mon cher ami, S. A. R. vous recommande de l'informer en détail, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, des incidents de votre voyage. Mille amitiés de ma part à M. de Schonen. Vous savez si je suis tout à vous.

Signé: GUIZOT.

N° 7.

Monsieur Guizot aux commissaires.

Paris, 8 août 1830, 1 heure du matin.

MESSIEURS,

S. A. R. Monseigneur le lieutenant-général du royaume m'ordonne de répondre à votre lettre datée à Laigle, du 6 de ce mois. S. A. R. désire avoir avec vous des communications plus fréquentes. Vous recevrez, à partir de demain, deux estafettes par jour, et vous voudrez bien les renvoyer l'une et l'autre à Paris dans la journée. S. A. R. m'ordonne en même temps de vous envoyer un secrétaire, dont vous manquez. M. Émile Chareton, que je vous envoie, est un jeune homme intelligent et qui a une bonne écriture. Messieurs les commissaires peuvent le garder auprès d'eux jusqu'au terme de leur mission.

Quand viendra ce terme? C'est une question qu'on se fait de toutes parts. La lenteur du voyage de Sa Majesté le roi Charles X est un sujet de surprise et d'agitation; il y a même

quelque motif de craindre que tout à l'entour des lieux que Sa Majesté a traversés ou va traverser, cette agitation ne pousse la population méfiante et irritée à se porter sur la route de Sa Majesté et à l'inquiéter dans son voyage. Si vous pouviez attirer sur une situation si grave l'attention de Sa Majesté et la déterminer à accélérer sa marche, vous rendriez, je crois, à Sa Majesté et au repos de cette partie du royaume un véritable service.

S. A. R. et son conseil désireraient être exactement informés du nombre et de la nature des troupes qui restent encore autour de Sa Majesté : vous voudrez bien également, si ce nombre vient à diminuer de jour en jour, tenir S. A. R. au courant de ces variations.

Pour vous donner une idée de la façon dont les étrangers jugent ces derniers événements, je vous envoie deux numéros des journaux anglais *le Sun* et *le Morning-Post;* je n'ai rien à ajouter à la lecture que vous en pourrez faire.

Quand vous serez arrivés à Cherbourg, où vous trouverez tout prêts les bâtiments sur lesquels Sa Majesté le roi Charles X et sa famille doivent s'embarquer, vous prendrez soin que messieurs les gardes du corps et autres troupes qui accompagnent Sa Majesté ne soient pas simplement renvoyés en gardant leurs chevaux et leurs armes; ils doivent les rendre exactement, comme il arrive toujours en cas de licenciement; vous voudrez bien veiller à la remise et à la conservation de tous ces objets, jusqu'à ce que S. A. R. vous ait adressé de nouveaux ordres.

Je ne vous parle pas du progrès des événements qui se développent à Paris et partout, avec une puissance irrésistible ; vous trouverez à ce sujet dans les journaux tous les détails qui peuvent vous intéresser.

Cette lettre vous sera remise par un officier que le général Gérard vous envoie et qui reviendra sur-le-champ à Paris ; vous le chargerez pour S. A. R. de toutes les dépêches et renseignements que vous pourrez avoir à lui remettre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération et de tous mes sentiments,

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

N° 8.

Lettre de M. Guizot, commissaire provisoire chargé du département de l'Intérieur.

MESSIEURS,

Nous n'avons reçu ce matin aucune nouvelle de vous ; il paraît que les communications sont momentanément interrompues. L'effervescence de la population de Paris et des départements environnants devient grande ; on parle de se porter en masse sur la route de Normandie jusqu'à ce qu'on ait atteint le roi Charles X, et en soulevant partout le peuple sur son passage. Si une fois ce mouvement éclatait, il serait absolument impossible de le contenir et d'en prévenir les suites. Portez-le immédiatement, et dans les termes les plus positifs, à la connaissance du roi Charles X, afin qu'il ne s'aperçoive pas trop tard des périls attachés à la lenteur qu'il a jusqu'ici apportée dans son voyage.

Les deux Chambres se sont réunies ce matin : monseigneur le lieutenant-général du royaume a accepté les propositions qu'elles lui avaient adressées, et après avoir juré d'en observer fidèlement les clauses, il a été immédiatement proclamé roi, aux acclamations universelles. Nous vous envoyons le procès-verbal de cette mémorable séance et expédition des actes qui y ont été lus. Ils ont produit dans Paris le plus grand effet. Le roi Charles X en aura sans doute connaissance.

Nous ne saurions vous trop recommander de faire tous vos efforts pour lui persuader qu'un prompt départ en poste, ainsi que nous l'avons dit dans nos dernières lettres, est aujourd'hui pour lui une résolution nécessaire et le parti le plus sûr.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire provisoire chargé du département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

Paris, 9 août 1830.

N° 9.

Paris, le 10 août 1830.

MON CHER COLLÈGUE,

Nous recevons des commissaires du roi auprès de Charles X des dépêches qui nous annoncent que toute la suite de Charles X, à l'exception des gardes du corps, est licenciée, qu'il s'est décidé à accélérer son voyage, et qu'il couchera ce soir à Condé. Le roi m'ordonne en conséquence de vous engager à suspendre les mesures que vous aviez été chargé de prendre ; il n'est pas inutile de demeurer à portée d'y revenir promptement, si cela était nécessaire ; mais rien n'indiquant aujourd'hui cette nécessité, il suffit de se tenir en état d'observation.

Le roi vient de nommer M. Baude préfet de la Manche, en remplacement de M. d'Estourmel. Il part immédiatement pour se rendre à son poste,

Agréez, mon cher collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,
Signé : GUIZOT.

N° 10.

Argentan.

SIRE,

Arrivés hier dans cette ville à onze heures, et l'intention de Charles X étant d'y séjourner, nous avons cru devoir lui faire dire par le duc de Raguse que ce voyage était beaucoup trop long et finirait par compromettre sa sûreté ; que son escorte ne pouvait être qu'une escorte d'honneur et non de guerre ; que cet appareil de *canons* et de divers corps était menaçant, que c'était trop ou trop peu : trop pour une simple escorte, trop peu pour une armée ; qu'il fallait prendre un parti : laisser les canons, renvoyer les soldats autres que les gardes du corps, simplifier les bagages et marcher un peu plus vite. Le maréchal Marmont est convenu de la nécessité de faire droit à nos demandes ; il a reconnu que toute la sécurité du roi reposait en nous ; il est

allé chez le roi pour lui faire part de notre démarche et prendre les mesures nécessaires : nous attendions sa réponse, lorsque nous avons reçu la dépêche du 8, écrite à une heure du matin; nous donnerons communication à Charles X de cette dépêche, qui ne peut que hâter ses résolutions et faire cesser ses incertitudes.

Quant au bruit que nous ne portons pas la cocarde tricolore, il est tout à fait dénué de fondement, et il est utile que notre démenti reçoive à l'instant même la plus grande publicité; quand nous avons harangué les gardes nationaux à Melun, à Dreux, nous étions revêtus de nos écharpes tricolores et nous avons toujours porté la cocarde nationale.

Aux yeux du public et pour la suite du roi, si lorsque nous sommes entrés dans le cabinet du roi nous avons évité de le blesser par des démonstrations inutiles, c'est par un sentiment de déférence pour le malheur et nullement par suite de menaces que nous aurions bravées et qui nous auraient portés à tenir une conduite tout opposée.

En un mot, nous ne pouvons nous reprocher les égards que nous montrons pour des femmes et un vieillard qui sont consacrés par une si grande infortune : nous avons été envoyés pour les protéger et non pour les insulter ; et nous espérons que ce n'est pas à des hommes qui ont depuis longtemps voué leur tête pour opérer la révolution qui vient de s'accomplir, qu'on reprochera de la désavouer.

Le duc de Raguse vient de nous proposer un changement à notre itinéraire; il s'agirait de se diriger sur *Grandville*. Nous avons demandé une demi-heure pour en délibérer, et après avoir mûrement examiné les avantages et les inconvénients de cette nouvelle direction, nous avons décidé qu'il fallait continuer sur Cherbourg; nos raisons sont:

1° Que l'itinéraire que Votre Majesté nous a tracé ne doit être changé que par des circonstances de force majeure;

2° Que le temps que nous gagnerions, nous le perdrions par celui que les vaisseaux mettraient à venir dans le port de Grandville;

3° Qu'à Grandville nous n'aurions aucune ressource pour le licenciement des gardes, pas de dépôt pour les chevaux, les armes, etc.;

4° Qu'arrivés à Cherbourg, et au cas d'hésitation pour l'embarquement, nous aurions plus de ressources pour le déterminer.

Nous avons fait connaître cette décision au maréchal, et nous partons demain à quatre heures du matin, pour aller coucher à Condé-sur-Noireau ; nous ferons treize lieues ; les autres journées seront à peu près aussi fortes.

Quant au projet de voyager en poste, le roi et sa famille ne s'y prêteraient qu'autant qu'on emploierait la violence : ils se croiraient tous perdus. Le duc de Raguse n'a aucun espoir de déterminer le roi à cet égard. Peut-être M. Jacqueminot serait-il plus heureux?

Deux jours de plus dans ce voyage nous paraissent sans inconvénient, d'après l'état moral du pays; ils peuvent même avoir un avantage de rendre l'épreuve de plus en plus décisive et de faire ressortir combien la révolution opérée est complète.

Le roi, d'après notre demande positive, se décide à ne conserver que ses gardes ; il laisse ses pièces de canon et les autres militaires détachés; il n'y aura plus autour de lui rien qui ait une apparence d'hostilité et par conséquent motif à l'irritation des populations.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, Sire, le très-humble et très-fidèle sujet.

Signé : ODILON BARROT.

N° 11.

Lettre de M. Guizot, commissaire provisoire au département de l'Intérieur.

MESSIEURS,

Nous recevons votre dépêche d'hier et nous sommes charmés d'avoir de vos nouvelles ; elles nous manquaient absolument depuis plus de 36 heures, et des bruits fâcheux commençaient à circuler. Le roi est pleinement satisfait des détails que vous lui donnez sur les mesures auxquelles vous avez décidé le roi Charles X ; plus son voyage s'accélérera, plus le calme sera prompt à renaître. Vous avez eu raison d'insister pour Cherbourg ; c'est là que sont les bâtiments, que tous les préparatifs ont été faits. Tout changement aurait pu entraîner des délais et des méprises. Le général

Gérard donnera des ordres pour assurer la situation des militaires licenciés qui rejoindront leurs corps. Les paquebots qui vous attendent à Cherbourg ont ordre formel de ne point conduire le roi à Jersey, s'il le demandait. Des îles si voisines des côtes de France ne pourraient évidemment être pour lui un séjour convenable.

Nous regretterions vivement que vous vous fussiez mépris un moment sur ce que nous vous avons mandé au sujet de la cocarde tricolore. Le roi a pleine confiance dans votre fermeté aussi bien que dans votre prudence. C'est précisément parce que vous réunissez ces qualités si rares, parce qu'il était sûr de trouver en vous de dignes représentants de l'honneur français et de ses sentiments personnels, qu'il vous a chargés de cette importante et délicate mission. Vous vous en êtes acquittés de la manière la plus satisfaisante et la plus honorable. Le roi approuve complétement les motifs qui vous ont déterminés à vous présenter sans cocarde devant le roi Charles X; vous ne sauriez lui témoigner trop de soins et d'égards, et puisque, sur vos représentations, il s'est décidé lui-même à mettre dans son voyage plus de promptitude, le roi n'a maintenant d'autre désir que de voir ce voyage continuer et se terminer ainsi qu'il a été réglé.

Le colonel Jacqueminot n'est point parti et ne partira point pour aller vous rejoindre. Quand le roi a pensé à vous l'envoyer, il n'avait d'autre but que de vous fournir une nouvelle occasion d'insister fortement auprès du roi Charles X pour qu'il accélérât sa marche. C'est aussi dans cette intention que toutes nos dépêches officielles ont été rédigées.

Vous trouverez à Cherbourg le général Hulot, qui a les instructions et les forces nécessaires pour faire exécuter le licenciement des gardes du corps.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

Paris, 10 août 1830.

N° 12.

Lettre de M. Odilon Barrot, commissaire près de S. M. le roi Charles X, au général Lafayette.

GÉNÉRAL,

Voici le premier jour où je trouve assez de temps pour vous écrire deux mots sur notre voyage, ou plutôt sur notre lente agonie, que le patient se plaît à prolonger. Lorsque nous avons enlevé le roi à Rambouillet, il était entouré de 10 à 12,000 hommes assez résolus, dans une bonne position défendue par 40 pièces de canon. Si l'attaque n'eût pas été prévenue, il y aurait eu beaucoup de nos amis tués, et même au cas d'une victoire, toute la famille royale, massacrée ou prisonnière, eût ôté à notre révolution ce caractère de générosité et de modération qui en assure l'avenir.

Nous avons la conscience d'avoir fait une chose utile à notre pays et à la cause que nous défendons; depuis ce moment, le roi et la famille royale n'étaient pour nous que des personnes consacrées par le malheur, et nous avons eu pour elles tous les égards et ménagements qu'on doit à l'infortune; et, cependant, nous commençons à trouver que le voyage est trop long; et nous provoquons aujourd'hui une explication qui aura probablement pour résultat de le hâter et de simplifier le cortége.

Le bruit a couru que nous avions été forcés de quitter notre cocarde; le fait est *faux*, et je vous prie personnellement, général, de le démentir hautement: nous avons pu, dans les deux ou trois visites que nous avons faites au roi, éviter de blesser ses regards par une affectation qui n'était bonne à rien; mais c'est volontairement et par pure déférence que nous avons gardé ces ménagements; la menace la plus indirecte nous eût déterminés à tenir une conduite tout à fait opposée. Hors du cabinet du roi, en présence des populations et de la suite du roi, nous avons toujours été revêtus de nos insignes.

Il ne faut pas oublier, général, que nous ne sommes pas des geôliers et que notre mission est toute d'humanité et de déférence. Je crois qu'on honorera plus notre cause par cette générosité, que par une brutalité qui, vis-à-vis de femmes

et d'un vieillard, pourrait bien être prise pour autre chose que pour du courage et du patriotisme.

Je ne sais qu'imparfaitement tout ce qui se passe à Paris, et je suis bien impatient de revenir auprès de vous; mais nous ne serons guère à Cherbourg que le 14 ou le 15, et à Paris vers le 20.

N° 13.

Paris, le 11 août 1830.

MESSIEURS,

Le roi a déjà fait répondre ce matin à votre lettre datée d'hier, à Falaise. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui vous a été mandé par ordre de Sa Majesté ; mais nous vous transmettons une lettre de Son Excellence l'ambassadeur d'Angleterre adressée à M. le duc de Luxembourg, et que nous vous invitons à lui remettre sur-le-champ.

Le roi Charles X craignant, à ce qu'il paraît, que les bâtiments américains qui l'attendent à Cherbourg n'eussent pour destination de le conduire aux États-Unis, s'était adressé au roi d'Angleterre pour obtenir qu'un vaisseau anglais fût mis à sa disposition.

S. E. l'ambassadeur d'Angleterre prévient M. le duc de Luxembourg que S. M. Britannique ne pourrait accéder à cette demande sans troubler la bonne harmonie qui règne entre les deux pays ; mais qu'il a reçu la promesse la plus solennelle que les bâtiments sur lesquels le roi Charles X et sa famille seront embarqués à Cherbourg auront ordre de le conduire partout où il désirera se rendre, en exceptant la France, la Belgique et les îles appartenant à la Grande-Bretagne qui sont situées sur les côtes de France. S. E. l'ambassadeur d'Angleterre ajoute que nulle appréhension de la nature de celle qui vient d'être indiquée ne doit, dans les circonstances actuelles, retarder l'embarquement du roi Charles X.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Le Commissaire provisoire au département de l'Intérieur,

Signé : GUIZOT.

N° 14.

Monsieur Guizot aux commissaires.

Paris, le 11 août 1830.

MESSIEURS,

Nous recevons à l'instant même votre lettre datée d'hier soir, à Condé-sur-Noireau. Puisque le roi Charles X a annoncé l'intention de s'embarquer aussitôt après son arrivée à Cherbourg, il est nécessaire que vous lui demandiez de vouloir bien indiquer à peu près le nombre des personnes qui s'embarqueront avec lui, et celui des tables qu'il faudra entretenir sur les bâtiments pendant la traversée. Il est également indispensable que le roi Charles X désigne le lieu où il désire être conduit, afin qu'on puisse évaluer d'avance le temps que durera la traversée, et prendre, pour l'approvisionnement des bâtiments, toutes les mesures convenables. Les instructions données aux capitaines commandant les bâtiments n'exceptent des lieux où ils seront autorisés à conduire le roi Charles X, que les ports de France, de Belgique, et l'archipel des îles de Jersey et Guernesey et autres petites îles voisines.

Veuillez nous informer sur-le-champ, par une estafette, des réponses que vous aura faites le roi Charles X.

gréez, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Signé : GUIZOT.

N° 15.

SIRE,

M. de La Pommeraye nous a apporté une dépêche de Votre Majesté. Nous avons vainement essayé de nous diriger sur Caen; les équipages de Charles X étaient déjà partis sur la route de Condé, et il n'y a aucune possibilité de le séparer de ses équipages. Les canons et les corps détachés restent à Argentan, où ils séjourneront aujourd'hui, et demain se rendront à Vincennes et à Versailles.

Il n'y a plus dans le cortége que les quatre compagnies des

gardes du corps et un détachement de gendarmes d'élite pour la garde des bagages. Cette escorte a perdu tout caractère offensif et ne nous inspire aucune inquiétude ; quelques bruits de la formation d'un rassemblement à Fougères sont venus jusqu'à nous ; mais il ne peut pas avoir assez de consistance pour nous inspirer des inquiétudes sérieuses. D'ici jusqu'à Vire, toutes les populations sont parfaitement disposées et nous avons fait éclairer notre route par des agents sûrs.

Nous avons donné l'instruction au *général Rémond* de s'avancer sur Domfront, pour se placer entre Fougères, Mortagne et la ligne que nous suivrons. D'un autre côté, le général Hulot doit s'avancer au-devant de nous jusqu'à *Saint-Lô*, et se replier ensuite à mesure que nous avancerons.

Ces précautions seront probablement inutiles ; mais nous n'avons cru devoir en négliger aucune dans une mission d'une si haute importance.

On nous a renvoyé une lettre que nous avons adressée à Votre Majesté, de *Maintenon*, le lendemain de notre départ de Rambouillet. C'est, sans doute, faute d'une adresse exacte qu'elle nous a été retournée ; nous la renvoyons pour compléter notre correspondance.

(Pas de lieu ni de date.)

N° 16.

Lettre de M. Odilon Barrot, commissaire près de S. M. le roi Charles X, à S. M. Louis-Philippe Ier.

SIRE,

Nous avons successivement reçu, pendant notre trajet de Vire à Saint-Lô, les dépêches qui nous ont été expédiées par les ordres de Votre Majesté.

Les lettres adressées au roi Charles X, à la duchesse de Berry, à M. le duc de Luxembourg, leur ont été remises. C'est avec une bien vive satisfaction que nous avons appris, par l'une de ces dépêches, que l'Angleterre, dans le désir de conserver une parfaite harmonie avec notre gouvernement, va jusqu'à refuser à Charles X les bâtiments que, par un

sentiment de défiance peu justifié, ce prince avait demandés à l'étranger. Les mouvements de troupes et de gardes nationales opérés de tous côtés par suite de terreurs entièrement chimériques nous ont causé quelque embarras : il importait au caractère politique de notre mission qu'elle s'accomplît sans aucun déploiement apparent de forces, et nous y aurions réussi, sans de faux bruits qui ont répandu en tous lieux l'inquiétude.

Nous sommes parvenus à faire renaître la confiance, et nous avons donné partout les ordres les plus précis pour faire rentrer les gardes nationales et les troupes de ligne.

A la suite d'une entrevue que nous venons d'avoir avec le roi, il a été convenu qu'au lieu d'aller coucher à Carentan, nous ne ferons qu'y rafraîchir, que nous y laisserons une compagnie des gardes et irons coucher à *Valognes*, ce qui est un trajet de treize lieues; que là, le roi et sa suite séjourneront pendant quarante-huit heures pour faire toutes les dispositions nécessaires pour l'embarquement; renvoyer les personnes qui ne doivent pas s'embarquer, de manière à ce qu'il n'y ait plus qu'à se rendre à Cherbourg et monter immédiatement sur les navires : ces dispositions nous paraissent sages et nous sommes heureux de les avoir inspirées au roi. Il paraît que les deux navires mis à la disposition du roi ne lui suffisent pas; il doit emmener avec lui deux cents personnes environ, trois ou quatre voitures et une quinzaine de chevaux; et ces bâtiments, d'après le rapport qui nous en est fait, ne peuvent contenir que trente maîtres et quarante domestiques à l'aise; nous venons, en conséquence, d'écrire au préfet maritime de Cherbourg de disposer un ou deux bâtiments pour recevoir toute la suite.

La population nous offre toujours le même accord et les mêmes dispositions en faveur du nouveau gouvernement.

Nous avons rencontré à Thorigny un curé de canton qui nous paraît parfaitement raisonnable et qui se rallie avec beaucoup de loyauté au nouvel ordre de choses : nous l'avons engagé à réunir en conférence les prêtres de son canton et à leur inspirer ses bons sentiments.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très-humbles et très-obéissants serviteurs

Signé : ODILON BARROT.

N° 17.

Au quartier général, Saint-Lô, le 11 août 1830.
Arrivée à 3 heures du matin.

(*Nota.* — Écrit sur-le-champ au général Proteau et au général Hulot.)

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je viens de recevoir les ordres de M. le général Hulot pour prendre des dispositions militaires pour couvrir Carentan : il me dit avoir reçu des nouvelles qui le décident au mouvement qu'il vient d'opérer ce matin en se portant de Cherbourg, avec la garnison et la garde nationale, au-devant de l'escorte de Charles X. J'ai les ordres pour me mettre à la tête des gardes nationales et me porter moi-même à sa rencontre jusqu'à l'embranchement de la route de Carentan à Saint-Lô et Bayeux, pour y garder les voies.

J'ai été cet après-midi à Thorigny, où je croyais rencontrer Votre Excellence. J'y serai demain à onze heures, pour me concerter avec les commissaires du gouvernement et prendre vos ordres, à moins que vous n'ayez à m'en faire connaître par une députation de la commission départementale qui se rend près de vous.

J'attends donc vos instructions pour me fixer et fixer M. le général Hulot sur les appréhensions plus ou moins fortes qui l'ont déterminé à ce parti.

Je suis, avec un profond respect, monsieur le maréchal, de Votre Excellence le dévoué subordonné.

Le maréchal de camp,
Vicomte PROTEAU.

P. S. — Le général Hulot est parti ce matin de Cherbourg avec cinq bataillons de ligne, la garde nationale et six pièces de campagne et toutes les gardes nationales qu'il pourra recevoir sur sa route.

N° 18.

Carentan, ce 11 août 1830.

A Son Excellence monsieur le maréchal comte Maison, pair de France, etc.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je viens de recevoir votre lettre du 10 par laquelle vous

me faites connaître l'itinéraire du roi Charles X, et vous m'engagez à arrêter ma marche et, si je n'ai pas dépassé Saint-Lô ou Carentan, à y rester.

J'arrive à Carentan, qui est le point que j'avais choisi pour fermer l'entrée du Cotentin; j'y arrêterai les gardes nationales qui m'accompagnent et j'attendrai que vous veuilliez bien m'éclairer sur l'escorte du roi Charles X, sur sa composition, sa force, l'esprit qui l'anime, et surtout si vous êtes libre dans vos démarches. Il serait bien nécessaire que vous pussiez faire réduire cette escorte le plus possible; le pays qui vous reste à traverser est calme, mais très-prononcé; si les habitants ne sont pas irrités par la vue d'une couleur qui n'est plus la leur et par l'apparence de la résistance, je suis sûr que vous serez content de votre passage; dans la supposition contraire, je crains des scènes désagréables.

A Cherbourg, il n'y a point de fourrages, presque point d'écuries, et l'administration sera très-embarrassée des chevaux qui resteront. Demain soir vous serez à Saint-Lô; les trois grands dépôts de cavalerie sont dans ma division; si vous le pouvez, il serait très-facile de diriger cette escorte de cavalerie sur les dépôts de Caen, Alençon et Saint-Lô; les chevaux y seraient bien traités et se trouveraient de suite tout naturellement dans les mains où ils doivent tomber. Je livre ces réflexions à votre sagesse, en vous priant de me répondre ici.

Le maréchal de camp Proteau, qui commande le département de la Manche, et que j'ai envoyé au-devant des commissaires du gouvernement, a ordre de faire tout ce qui pourra nous être utile ou agréable. Quant à moi, j'ai, à Carentan, beaucoup plus de forces qu'il ne faut pour exécuter les ordres du gouvernement. Je désire que cette assurance vous donne la liberté d'agir pour le plus grand bien de la tranquillité publique. Je resterai toute la journée du 12 à Carentan; si je n'entends point parler de Votre Excellence, je retournerai le 13 à Cherbourg.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur le maréchal, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le lieutenant général,

Comte HULOT.

N° 19.

Carentan, le 12 août 1830, à 11 heures du soir.

MON CAPITAINE,

En réponse à votre lettre de ce jour. Les gardes nationaux de Bayeux sont repartis pour Isigny seulement. Ceux de Coutances ne sont pas arrivés ; ceux de Cherbourg et Valognes sont ici depuis midi, accompagnés de deux pièces de quatre, avec 150 gargousses et 9,000 cartouches, avec un chariot de fusils; malgré l'ordre que M. le général Hulot leur a donné de rétrograder sur Cherbourg demain matin, ils ont tous répondu qu'ils ne voulaient pas retourner sans accompagner le roi, et qu'ils ne voulaient d'autres escortes près du roi Charles X qu'eux. Comme ils sont très-exaltés, il est nécessaire qu'ils soient tous évacués avant l'arrivée de Sa Majesté, pour sa sûreté, attendu qu'ils sont aussi exaltés que ceux de Carentan : ils sont au nombre de sept à huit cents bien armés.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, mon cher capitaine, votre très-humble et tout dévoué subordonné.

Le brigadier,
BOUVET.

N° 20.

Carentan, le 13 août 1830, à 4 heures du matin.

Monsieur le maréchal et messieurs les membres de la Commission.

Nous venons à l'instant, mais avec beaucoup de peine, de réussir à mettre en marche pour Cherbourg la garde nationale : nous l'avons vue défiler devant nous. Ils n'ont pas hésité à se rendre à la sommation que nous leur avons faite au nom de la Commission du gouvernement; et d'après cela, Sa Majesté peut se mettre avec toute confiance en route pour Valognes.

Monsieur le lieutenant général comte Hulot nous a aidés de tout son pouvoir.

Signé : DE LAPOMMERAYE.
Le maréchal de camp
Vicomte PROTEAU.

N° 21.

Carentan, le 13 août 1830, à midi.

Monsieur le maréchal et messieurs les commissaires du gouvernement.

J'ai l'honneur de vous informer que l'arrière-garde de Charles X part dans ce moment de Carentan, et que le passage de ce défilé s'est opéré dans le plus grand ordre, et avec le plus grand calme et tranquillité de la population.

Je suis en arrière le mouvement, et vous donnerai exactement avis de ce qui pourrait se passer.

Je suis, avec la plus haute distinction et le plus profond respect, votre très-obéissant et très-dévoué subordonné.

Le maréchal de camp,
Vicomte PROTEAU.

N° 22.

Paris, le 14 août 1830.

Messieurs les commissaires chargés d'accompagner Sa Majesté Charles X.

MESSIEURS,

Le roi a reçu votre dépêche datée du 12 août, à Saint-Lô. Sa Majesté nous charge de vous mander qu'elle approuve toutes les dispositions que vous avez prises et la conduite que vous avez tenue depuis votre dernière dépêche.

M. le ministre de la marine, qui nous envoie cette dépêche par estafette, donne en même temps des ordres à Cherbourg pour vous faire fournir le supplément de navires nécessaire au transport des personnes de la suite de Sa Majesté le roi Charles X.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur,
Signé : GUIZOT.

N° 23.

Lettre de M. Odilon Barrot, commissaire près S. M. Charles X, au roi Louis-Philippe Ier.

SIRE,

Nous voici enfin arrivés à Valognes, que nous pouvons considérer comme le terme de notre voyage, puisque le roi Charles X et sa suite ne partira de cette ville que pour monter sur les vaisseaux qui doivent le porter en pays étranger. Il résulte d'une lettre de ce prince à l'ambassadeur d'Angleterre, que le duc de Luxembourg nous a communiquée, et que nous faisons parvenir à son adresse, sous notre couvert, que les bâtiments se rendront dans la rade de *Spithead*, que là le roi Charles X attendra, sans débarquer, la réponse du gouvernement anglais à sa dépêche, et la fixation de sa destination ultérieure et définitive.

Le projet primitif était de débarquer à Ostende; il a fallu y renoncer par suite de l'exclusion des côtes de la Belgique.

Nous parlions, dans notre dernière dépêche, des embarras que nous suscitaient les ordres donnés aux gardes nationales de se porter sur la ligne que nous avons à parcourir; ces embarras ont pris, à Carentan, un caractère assez grave. Les gardes nationales de Cherbourg, de Bayeux, de Valognes, et des troupes de ligne s'étaient rendues sur ce point avec de l'artillerie; il ne s'agissait de rien moins que de désarmer les gardes du corps, de leur faire arborer la cocarde tricolore, et de conduire ensuite le roi et sa famille au lieu de l'embarquement; Dieu sait quelle catastrophe eût amenée un pareil projet, s'il eût été seulement tenté.

Il était d'une haute importance de dissoudre ce rassemblement inquiétant, et nous avons donné des ordres itératifs au général Hulot pour cet objet; les troupes de ligne et la garde nationale de Bayeux obéirent à la première intimation de se retirer; mais les gardes nationales de Cherbourg et de Valognes ne voulaient pas s'être déplacées pour rien; elles méconnaissaient les ordres du général. Les têtes s'exaltaient; mais nous avions pris le parti d'envoyer de suite M. de La Pommeraye avec tous nos pouvoirs, et de le faire accompagner par le général Proteau.

M. de La Pommeraye, connu de la plupart de ces gardes

nationales, a réussi à leur faire entendre raison, et à deux heures du matin, la garde nationale de Cherbourg évacuait Carentan en charrettes, suivie de ses deux pièces de canon.

De notre côté, nous partions de Saint-Lô à quatre heures du matin. Arrivés sur les sept heures à Carentan, nous avons trouvé la garde nationale de Valognes à laquelle s'étaient réunis quelques hommes exaltés du pays qui occupaient la route et arrêtaient toutes les voitures pour vérifier si elles ne renfermaient pas quelques-uns des ministres de l'ancien gouvernement. A force de pérorer les groupes, nous sommes parvenus à rétablir le calme et la liberté des communications, le roi et sa suite ont traversé cette population sans être insultés. Nous avons retrouvé à Valognes un bataillon de la garde nationale de Cherbourg et son artillerie ; mais elle ne faisait qu'une halte pour se reposer, et avait évacué avant l'arrivée du roi.

Nous avons voulu laisser reposer ce prince, le soir d'une course assez longue ; mais demain matin, nous irons prendre ses dernières résolutions sur le nombre des personnes qu'il doit emmener. Aussitôt après, nous irons à Cherbourg pour vérifier par nous-mêmes si tout est en état, et nous reviendrons chercher le roi et la partie de sa suite qui doit s'embarquer. L'heure du départ sera combinée avec celle de la marée, afin que les bâtiments puissent sortir immédiatement du port. Nous espérons toujours que l'embarquement s'effectuera le 15 août, au plus tard.

Cependant, le surcroît de monde qui s'embarque, la préparation de la gabarre qui doit suppléer à l'insuffisance des deux bâtiments, pourraient nécessiter un jour de plus ; nous ferons tout, cependant, pour éviter ce nouveau retard.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, Sire, le très-humble et très-fidèle sujet.

N° 24.

Paris, le 14 août 1830, 11 heures du soir.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Voici des instructions supplémentaires à ajouter à celles que vous êtes déjà chargé de remettre à M. Dumont-d'Urville.

Vous voyez combien il serait important d'obtenir qu'avant de partir de Cherbourg le roi Charles X fixât, d'une manière positive, le lieu où il veut être conduit, en exceptant toujours les ports de la Hollande, de la Belgique, de la France, des îles Jersey, de Guernesey, etc., déjà cités dans la correspondance. Cette fixation obtenue, les instructions ci-jointes n'auraient plus d'application, et s'il survenait en route un changement de volonté, M. d'Urville n'hésiterait pas à déclarer qu'il ne peut pas changer la destination indiquée avant le départ et qu'il doit absolument y aller. Dans ce cas, il ne serait plus question de Portsmouth, mais seulement du lieu fixé par Charles X lui-même avant de quitter Cherbourg, et où il serait conduit et débarqué avec tous les princes de sa famille et toute sa suite.

Mais si le roi Charles X ne veut pas absolument indiquer, avant son départ, le lieu où il veut aller, M. d'Urville se conformera rigoureusement aux ordres ci-joints.

Je vous prie de communiquer cette lettre à M. le maréchal Maison; elle est écrite après celle que lui adresse le ministre de l'intérieur et dont les dispositions sont les mêmes.

Recevez, etc.

Le ministre secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies,

Signé : HORACE SÉBASTIANI.

Pour copie :

Le Conseiller d'État, préfet maritime,

Signé : POUYER.

N° 25.

Paris, le 14 août 1830.

A Messieurs les commissaires chargés d'accompagner Sa Majesté le roi Charles X, à Valognes.

Le roi, Messieurs, m'a fait l'honneur de me communiquer le rapport que vous lui avez adressé de Saint-Lô, le 12 de ce mois.

Je vois que le roi Charles X emmène avec lui environ deux cents personnes, trois ou quatre voitures, ainsi qu'une quinzaine de chevaux, et que, d'après cet état de

choses, vous avez écrit à M. Pouyer, préfet maritime à Cherbourg, de disposer un ou deux bâtiments indépendamment des deux paquebots américains.

Je m'empresse de vous annoncer que des mesures avaient été prises à l'avance pour augmenter les moyens de transport, et qu'en ce moment, outre les deux navires américains, quatre bâtiments de l'État, entièrement disponibles, se trouvent à Cherbourg, savoir :

La corvette *la Cérès;*
La corvette de charge *la Seine;*
La gabarre *la Loire;*
— *la Ménagère.*

Ces bâtiments seront, sans doute, plus que suffisants; mais, à tout événement, j'écris à M. le préfet maritime à Cherbourg pour l'autoriser à affréter, au besoin, des navires de commerce entièrement prêts à appareiller.

Ainsi donc, rien ne s'opposera à ce que le roi Charles X, sa famille et leur suite s'embarquent dès leur arrivée à Cherbourg.

Veuillez bien, Messieurs, agréer l'assurance de ma haute considération *et de mes sentiments du plus sincère attachement*[1].

Le ministre secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies,

Signé : HORACE SÉBASTIANI.

N° 26.

Valognes, le 15 août 1830.

Messieurs les commissaires de S. M. le roi des Français.

MESSIEURS,

Je compte, aussitôt que les bâtiments destinés à transporter le roi et sa famille et sur lesquels je dois prendre passage seront arrivés dans la rade de Spithead, prendre congé de S. M. et passer quelque temps à voyager en Hollande, en Suisse et en Italie. Vous avez bien voulu me pro-

1. Ceci ajouté à la formule de la main de M. Sébastiani.

mettre de me faire délivrer des passeports par le ministère des affaires étrangères, et, en vous le rappelant et vous offrant mes remerciements, je viens vous prier de les faire adresser à M. le ministre de France à La Haye. Je désirerais en avoir un pour moi avec deux domestiques et un autre pour M. le lieutenant-colonel baron de La Rue, mon aide de camp, qui m'accompagne.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé : Le maréchal DUC DE RAGUSE.

N° 27.

Août. Cherbourg.

Les commissaires au Roi.

SIRE,

Nous avons reçu la dépêche par laquelle Votre Majesté, précisant de plus en plus ses précédentes instructions, étend à tout le royaume des Pays-Bas l'exclusion qui, d'après les ordres adressés au préfet maritime de Cherbourg, ne s'étendait qu'à la *Belgique* seulement. Nous avions devancé les ordres de Votre Majesté à cet égard, et, dans un supplément d'instruction donné au capitaine Dumont d'Urville, qui doit commander les deux bricks, nous avions formellement interdit tout débarquement sur les côtes du royaume des Pays-Bas. Nous avions même fait part au roi Charles X de nos dispositions à cet égard, et il nous a répondu que, s'il en était ainsi, il opérerait son débarquement à Hambourg. Il ne paraît cependant pas que ses résolutions soient bien définitivement arrêtées à cet égard, puisqu'il doit se rendre dans la rade de *Spithead,* et là, attendre la réponse à la lettre adressée par M. le duc de Luxembourg au gouvernement anglais, lettre dont nous avons donné communication à Votre Majesté dans une de nos précédentes dépêches. Les relations qui existent entre les deux gouvernements et dont Votre Majesté a la bonté de nous faire part ne laissent pas supposer que le gouvernement anglais autorise le passage par la Hollande, alors que les ordres de Votre Majesté y sont formellement opposés. Nous avons disposé la corvette *la Seine*, pour éclairer la

marche des deux bricks, les suivre, constater leur arrivée dans la rade de *Spithead*, les suivre dans la direction ultérieure qu'ils pourront suivre; cette corvette sera suivie d'un autre bâtiment, *le Rôdeur*, qui recevra ses signaux et les transmettra tout de suite au port le plus voisin, afin que Votre Majesté soit instruite de la direction des deux bateaux et du point de leur débarquement. M. le préfet maritime a donné des ordres en conséquence de nos instructions au capitaine Dumont d'Urville et aux deux autres capitaines qui devront correspondre avec lui.

Nous avons ce soir, à huit heures, une entrevue avec le roi, et nous retardons l'envoi de cette dépêche jusqu'à cette heure, pour y ajouter les documents nouveaux qui pourront résulter de cette entrevue.

Le roi Charles X nous avait d'abord annoncé qu'il n'emmènerait pour escorte à Cherbourg qu'une centaine de chevaux; mais le corps entier des gardes nous a fait prier, à titre de faveur, de lui permettre d'accomplir jusqu'au dernier terme du voyage le devoir de fidélité qu'ils ont contracté. Nous n'avons pas cru devoir rejeter cette demande qui, d'ailleurs, ne nous offre aucun inconvénient réel, les gardes ne devant pas séjourner à Cherbourg et devant revenir coucher à Valognes, pour de là se rendre à Saint-Lô, où le licenciement s'opérera.

Le nombre des personnes qui s'embarquent est toujours de soixante à soixante-dix. Sept à huit voitures; les deux bâtiments que nous avons visités avec le plus grand soin sont disposés de la manière la plus convenable. Une surabondance d'approvisionnements s'y trouve; nous avons donné satisfaction au roi Charles X relativement à la cocarde. Les deux bâtiments ne seront montés que par des marins américains, qui n'ont aucun signe capable de blesser le roi; quant aux deux autres bâtiments qui escortent, ils porteront le pavillon et les couleurs de la nation.

Dans notre première dépêche, nous espérons adresser à Votre Majesté le procès-verbal de l'embarquement.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, Sire, les très-humbles et très-fidèles sujets.

N° 28.

MESSIEURS,

Le roi est informé que le roi Charles X persiste à vouloir débarquer à Ostende. Vous avez déjà reçu les instructions formelles du roi à ce sujet; elles ont été également adressées au commandant des bâtiments sur lesquels le roi Charles X ne doit débarquer ni à Ostende, ni dans aucun port du royaume des Pays-Bas. La convenance de cette interdiction est si évidente, que les étrangers eux-mêmes la reconnaissent : l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart, s'en est expliqué avec le roi, et il envoie un courrier à Douvres pour que, si les vaisseaux y touchent, le roi Charles X soit informé que ni le gouvernement anglais ni celui des Pays-Bas ne peuvent consentir à son débarquement à Ostende, et qu'il faut qu'il se décide à aller à Hambourg, si c'est dans le nord de l'Allemagne qu'il veut fixer sa résidence. Vous êtes autorisés à répéter ce que dit lord Stuart. Nous pensons que le roi Charles X se décidera à ne pas insister.

Agréez, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Signé : GUIZOT.

Paris, 14 août 1830.

N° 29.

Ordre du jour.

Vous venez, Messieurs, de remplir avec zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge les devoirs de fidèles serviteurs du prince qui vous a rassemblés auprès de lui; toutes les récompenses qu'il pourrait appeler sur vous sont méritées; j'espère qu'elles vous seront accordées; il en est une, Messieurs, stérile pour les âmes qui ne sont pas élevées, la première de toutes pour nous : cette récompense nous appartient, cette récompense est à nous; aucune puissance ne peut nous en ôter la gloire, et j'espère qu'il n'en est pas d'assez injuste pour ne pas l'apprécier; nous devons être contents d'avoir rempli notre devoir, et je compte comme ma seule

et unique consolation, comme votre chef et comme votre frère d'armes, les peines que je partage avec vous.

Valognes, le 14 août 1830.

Le capitaine des gardes de service,

Signé : LE DUC DE LUXEMBOURG.

N° 30.

Ordre du jour.

Le roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes du corps et à chacun de MM. les officiers, sous-officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir.

Mais les circonstances qui affligent le roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur; privé des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, S. M. s'est fait remettre les contrôles des compagnies de ses gardes du corps, de même que l'état de MM. les officiers généraux, supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivi; leurs noms, conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale, pour attester à jamais et les malheurs du roi, et les consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé.

Valognes, le 15 août 1830.

Signé : CHARLES.

Pour copie conforme :

Le major général,

Signé : Maréchal DUC DE RAGUSE.

N° 31.

Le roi Charles X vient de nous exprimer avec beaucoup d'effusion ses remerciements pour la manière dont nous avons accompli notre mission à son égard. Il espérait pouvoir se rendre à *Amsterdam* pour éviter la longue

traversée jusqu'à Hambourg ; nous avons dû le désabuser à cet égard, en lui donnant lecture de notre dernière dépêche très-explicite sur ce point : il nous a priés de recommander à Votre Majesté les pensions, se montant à environ cinq millions, qu'il faisait sur sa liste civile à des vieillards pour la plupart anciens émigrés ruinés par la révolution, et auxquels l'indemnité n'a pas profité, et de plus d'autres pensions sur sa cassette se portant à peu près à deux millions, accordées à des indigents dignes d'intérêt ; nous avons promis de transmettre à Votre Majesté cette recommandation.

Charles X se félicite de la décision prise à l'égard de ses biens et de ses fonds placés, parce que, dit-il, ces ressources le mettront dans le cas de n'avoir rien à recevoir de l'étranger.

N° 31 *bis*.

Dépêche.

COMPTE RENDU DE L'EMBARQUEMENT DU ROI.

Impossibilité d'embarquer le maréchal (marquis Maison) ;

Dispositions nouvelles à faire et trop tard ;

D'ailleurs, engagement pris avec le roi ;

Pas de cocarde nationale sur son bord ;

Le maréchal ne peut la quitter, représentant son souverain et la France, en présence d'un équipage étranger ;

D'ailleurs, la présence du maréchal ne serait plus à titre de *sauvegarde*, mais à titre de *surveillant* ;

Or, telle n'est pas notre *mission* ;

Nous n'avons accepté que le rôle de *sauvegarde* ;

Nous ne nous sommes présentés à Charles X qu'avec ce *caractère*.

Le vaisseau est un lieu d'asile et de liberté, a été choisi *étranger*, comme tel le roi doit y être entièrement libre.

Si cet ordre de choses était tout à coup changé, résistance, hautement annoncée ;

Dès lors conflit, qui ne peut être vidé que par la force, la population et les gardes nationales :

Catastrophe. — Le fruit de tous nos efforts perdu ;

Dans ces circonstances, cédant à la plus impérieuse des

lois, *la nécessité*, et nous conformant, d'ailleurs, à la première de nos instructions qui est d'éviter tout emploi de la force, nous avons pensé, *unanimement*, qu'il convenait de remplacer la personne du maréchal Maison sur le bâtiment par des mesures qui fussent encore plus efficaces pour atteindre le but proposé qui est de s'assurer que le roi Charles X et sa famille ne déviera pas de la direction tracée.

En conséquence nous avons donné au capitaine Dumont d'Urville une nouvelle instruction portant :

INSTRUCTION AU CAPITAINE DUMONT D'URVILLE.

Le capitaine se mettra en rapport de signaux avec la *corvette* et *le Rôdeur*, qui sont mis sous ses ordres.

La corvette mouillera à vue des deux bâtiments.

Elle s'opposera, pendant le trajet, à ce qu'aucun membre de la famille passe sur d'autres bâtiments.

Elle suivra les bâtiments dans la nouvelle direction qu'ils pourront prendre en sortant de la rade de *Spithead* ; elle s'opposera également à tout débarquement même partiel sur les côtes de France ou du royaume des Pays-Bas ;

Le commandant du bâtiment n'emploiera la force qu'autant que ses avertissements préalables seraient restés sans effet, et que tout autre moyen serait impuissant ;

Aussitôt que les bâtiments seront arrivés au lieu définitif de leur destination, il en donnera de suite avis, et la mission des deux bâtiments sera terminée.

Au moyen de ces dispositions, la présence du maréchal Maison serait sans objet et les dangers seront évités.

N° 32.

Mon cher ami, vous êtes nommé, en effet, préfet de la Seine, et j'espère bien que cela vous conviendra. Vous ne trouveriez nulle part, dans votre carrière de jurisconsulte, un poste où vous pussiez faire autant de bien, et si promptement. Je compte donc tout à fait sur vous. Vous comprendrez sans peine que, pour moi, rien ne m'importe davantage que de vous avoir là.

Je suis charmé de voir que votre mission touche à sa fin. Il est temps. Revenez en hâte. Nous avons besoin d'être tous ensemble.

Tout à vous.

Signé : GUIZOT.

Samedi, 14 août 1830.

N° 33.

Au quartier général de Saint-Lô, le 16 août 1830, à 4 heures après-midi.

MESSIEURS LES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT,

J'ai l'honneur de vous informer, par estafette de gendarmerie, que le prince de Polignac est à Saint-Lô. Il vient d'y être conduit par le maire de Granville, un détachement de gardes nationales de cette ville et la gendarmerie.

Je l'ai vu, lui ai parlé, et l'ai renfermé sous la protection de la loi jusqu'au cours de la justice.

Il a été pris ce matin à deux heures, prêt à s'embarquer avec une dame de Saint-Fargeau, dont il se disait domestique, sous le nom de Pierrot.

Je suis, avec respect et une haute distinction, votre très-humble serviteur.

Le maréchal de camp,

Vicomte PROTEAU.

Et plus bas, au-dessous de la signature :

Excusez mon barbouillage : je suis si pressé de vous annoncer cette nouvelle que ma plume ne répond pas à mon zèle.

N° 34.

Saint-Lô, le 16 août 1830, 11 heures du soir.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Nous nous empressons de vous informer qu'on a arrêté à Grandville et conduit devant nous un individu qui s'est

avoué et a été reconnu être M. de Polignac, ex-président du conseil des ministres; nous l'avons fait déposer dans la maison d'arrêt de cette ville, où il est sous bonne garde, en attendant les ordres du ministre de l'intérieur, auquel nous avons aussitôt dépêché une estafette.

Nous ne pourrons pas les recevoir avant votre retour, selon toute probabilité; ne craindrez-vous point que la présence d'un tel personnage dans une aussi petite ville que la nôtre et qui n'a que deux cents hommes de troupes de ligne, avec quelques fusils seulement pour une garde nationale tout nouvellement organisée, et le rapprochement des gardes du corps et des troupes royales qui doivent être licenciés ici, ne produisent de fâcheux effets?

Ne serait-il point plus prudent de diriger ces corps sur un autre point? Ne serait-il point convenable de faire promptement venir quelques nouvelles troupes de ligne pour assurer la garde du prisonnier?

Nous vous prions, monsieur le maréchal, de vouloir bien en conférer avec la commission que vous présidez et de nous informer du parti que vous croirez devoir prendre, ainsi que de nous indiquer les mesures que nous aurions à prendre nous-mêmes dans toutes les suppositions possibles.

Agréez, monsieur le maréchal, l'expression du profond respect avec lequel nous sommes

Les membres de la Commission départementale provisoire,

Signé: FEUILLET, *président*,
HOUYVET, *secrétaire*.

N° 35.

Note des troupes qui ont campé dans le parc du château de Rambouillet pendant le séjour de Charles X, en juillet 1830.

SAVOIR :

Gardes du corps, compagnie de Grammont.....		150
— — de Croy.....		187
— — de Noailles.....		144
— — de Luxembourg.....		200
A reporter.....		681

Report.....	681
Lanciers.....	550
Dragons.....	560
Chasseurs.....	600
Hussards.....	469
Artillerie (40 pièces de canon).....	500
Gendarmerie d'élite.....	370
— de Paris.....	
	3,730
Train des équipages et de l'état-major.....	400
1er Grenadiers à cheval.....	105
2e Grenadiers.....	545
18e Chasseurs de la ligne.....	700
	5,480

N° 36.

SIRE,

Sur la demande du prince de Polignac, nous nous sommes rendus à sa prison ; il ne nous a fait aucune communication qui soit d'un intérêt général, il ne nous a entretenus que de sa position particulière et de ses moyens de justification. Nous nous sommes assurés qu'aucune rigueur inutile n'était employée envers lui, que les mesures prises par l'administration municipale n'étaient exactement que celles nécessitées pour la propre sûreté du prince. Il importe que son séjour à Saint-Lô ne se prolonge pas longtemps encore: le choix de cette ville pour le licenciement des quatre compagnies des gardes, le voisinage de l'ancien théâtre de la chouannerie où, dit-on, quelques prêtres et quelques individus s'agitent, exigent peut-être que la translation du prisonnier s'effectue le plus tôt possible; tel est, au reste, le vœu que nous ont exprimé les autorités de la ville et qu'elles nous ont chargé de répéter à Votre Majesté.

Après avoir arrêté le décompte pour solde à payer aux gardes et délégué au général Gresseau les pouvoirs nécessaires pour faire la répartition à chacun de ce qui lui reve-

nait ; délivrer les feuilles de route ; recueillir le matériel et placer les chevaux dans les dépôts de Caen et d'Alençon, nous partirons pour Caen où nous allons coucher et de cette ville nous nous dirigerons sur Paris ; à moins d'incident extraordinaire, cette dépêche est la dernière que nous adresserons à Votre Majesté.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté les très-humbles et très-fidèles sujets.

N° 37.

Paris, le 28 décembre 1830.

SIRE,

Lorsque Votre Majesté a daigné me confier la préfecture de la Seine, elle a bien voulu ajouter que c'était à titre de dévouement que je devais accepter ces fonctions, dont je sentais l'importance et prévoyais toutes les difficultés ; elle m'a fait espérer que ma mission ne durerait pas plus longtemps que la nécessité qui la motivait ; je crois que le moment de rentrer dans mes travaux habituels est arrivé ; le gouvernement de Votre Majesté a constaté sa force, il n'a pas besoin à l'Hôtel de ville d'un homme politique : un bon administrateur lui suffira. Je remets ma démission entre les mains de Votre Majesté, et je ne lui demande pour prix des services que j'ai pu lui rendre, que de voir des rapports de confiance et de bienveillance qui m'ont été si chers survivre à nos rapports officiels. En toute circonstance, Votre Majesté peut compter sur moi, comme sur le plus dévoué de ses sujets.

Signé : ODILON BARROT.

N° 38.

MM. Laffitte, Odilon Barrot et Arago, s'étant rendus aux Tuileries, le 6 juin 1832, furent reçus par le roi et eurent

avec lui une conversation d'une heure et demie dont ce qui suit reproduit fidèlement les principaux traits.

M. Odilon Barrot. Notre démarche auprès de Votre Majesté sera, nous le savons, *calomniée;* mais forts de nos intentions et assurés que vous nous rendrez justice, nous venons vous entretenir des déplorables événements qui ensanglantent la capitale. Notre démarche est entièrement ignorée du public : ainsi, ce ne sont ni des conditions, ni des remontrances que nous vous apportons; nous venons seulement déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous devons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Dans cette route, Sire, permettez-nous de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter quand on y est entré. Vous allez triompher de la rébellion, au nom de la loi; et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

Le roi. A qui la faute? qui doit répondre de ce sang?... Quelques misérables ont profité des obsèques du général Lamarque pour attaquer à force ouverte mon gouvernement, pour fusiller la garde nationale et la troupe de ligne!... Mon devoir n'était-il pas tracé? Je ne sais au surplus quels renseignements vous avez pu recueillir. Quant à moi, je crois que la résistance va cesser. Le canon que vous entendez est celui qu'on a fait avancer pour forcer sans perdre trop de monde le Cloître Saint-Merry dans lequel les factieux se sont renfermés.

M. Odilon Barrot. Nous n'avons jamais considéré comme vraiment dangereuse, ni pour Votre Majesté, ni pour son gouvernement, l'entreprise criminelle de quelques fanatiques faite au nom de la république et avec le symbole du terrorisme. Nous ne doutons pas que l'ordre matériel ne soit bientôt rétabli: c'est pour cela que je me permettrai d'engager de nouveau Votre Majesté à se défier des mesures réactionnaires qui lui seront proposées. Sa victoire a été trop complète pour que la clémence qu'elle montrera puisse prendre aux yeux de personne la couleur de la faiblesse. Tant que la rébellion était flagrante, il fallait la vaincre, ce n'était pas le moment des concessions et nous ne vous en aurions pas proposé; mais lorsque le gouvernement a

triomphé, l'instant est favorable pour réparer les fautes commises. On agit alors librement, avec dignité, et sans compromettre sa force. Voilà ce que la raison et la sagesse conseillent; mais il est rare qu'on opère ainsi. On se laisse enivrer par la victoire; on entre dans des voies de réaction qui, malheureusement, ensuite ne permettent plus de reculer. C'est là un écueil que nous signalons à Votre Majesté. Il ne manquera pas de gens qui chercheront à la pousser à des mesures de violence: qu'elle se défie de leurs conseils, ils nous conduiraient à une catastrophe.

Le roi. Je ne devine pas ce qui peut vous faire supposer qu'on me conseillera des mesures violentes. Durant la promenade que je viens de faire dans Paris, j'ai souvent entendu crier: *Sire, une prompte justice!...* En rentrant, j'ai informé Barthe de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours: cela suffit, je crois; la justice aura donc son cours régulier, sans violence d'aucune espèce.

M. Laffitte. Il ne suffit pas de punir les coupables; il faut aviser à calmer l'irritation générale; ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher; c'est aussi par la force morale, par l'affection de la nation!

Le roi. Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Je sais bien que la presse travaille chaque jour à me *démolir*; mais c'est à l'aide du mensonge; y a-t-il jamais eu, je vous le demande, une personne contre laquelle on ait vomi plus de calomnies?

M. Arago. Sire, notre démarche, devant inévitablement nous amener à demander à Votre Majesté un changement de système, deviendra, comme le disait tout à l'heure M. Barrot, l'occasion de nouvelles calomnies. J'entends déjà nos ennemis s'écrier: Vous le voyez; l'opposition n'a qu'un seul but, qu'une seule pensée; elle veut à tout prix, à toute occasion s'emparer du pouvoir; elle est insatiable de places, d'honneurs, de richesses. Je désire, en ce qui me concerne, échapper une fois pour toutes à d'aussi ignobles soupçons. Je déclare donc qu'il ne sera au pouvoir de Votre Majesté, ni demain, ni dans un an, ni jamais, de rien faire pour moi; que *jamais*, et je donne à ce terme le sens le plus étendu, je n'accepterai aucun des emplois grands ou petits,

dont le gouvernement dispose; qu'aussitôt que l'état du pays me permettra de quitter sans déshonneur les fonctions législatives auxquelles la confiance de mes concitoyens m'a appelé, je me livrerai sans partage aux travaux scientifiques que j'eusse dû peut-être ne pas abandonner et dans lesquels je n'ai rien à attendre que de mes propres efforts. Après une déclaration aussi positive, Votre Majesté ne pourra voir dans mon langage que l'expression sincère et désintéressée des sentiments d'un citoyen qui voit avec la plus profonde douleur la patrie déchirée par la main de ses enfants.

Sire, dans le mois d'août 1830, la France, sauf une minorité presque imperceptible, avait adopté toutes les conséquences de la révolution de Juillet. Elle croyait qu'un gouvernement monarchique, mais franchement constitutionnel, amènerait sans secousses le développement des libertés qu'elle venait de conquérir au prix de son sang. Ceux-là mêmes qui sont républicains par principes s'étaient soumis sans arrière-pensée. Ils avaient été forcés de convenir, car c'était alors l'opinion à peu près unanime de la capitale et des départements, que des institutions purement républicaines jetteraient dans le pays d'inépuisables germes de discorde dont les étrangers ne manqueraient pas de profiter pour nous attaquer. De là, cette immense popularité qui, dès l'origine, entoura Votre Majesté, et que tous les bons citoyens caressaient avec bonheur, car elle était à leurs yeux une barrière contre laquelle devaient venir se briser en même temps et les factions de l'intérieur et les machinations de nos ennemis du dehors. La presque totalité des membres de l'opposition n'avait pas d'autres sentiments.

M. Laffitte. Dites l'opposition tout entière, monsieur Arago; ne faites pas d'exception, car aujourd'hui même, au moment où la guerre civile est allumée, si quelque désaccord a percé parmi nous, il n'a pas porté sur la question fondamentale de savoir si la royauté de Juillet doit être défendue et conservée.

Le roi. Je suis vraiment charmé d'apprendre que MM. Cabet et Garnier-Pagès pensent de cette manière.

M. Arago. Quoi qu'il en soit, les dispositions si favorables que je rappelais se sont malheureusement bien affaiblies depuis quinze mois. Maintenant, trois opinions se partagent le pays. La marche du ministère du 13 mars apporte

chaque jour de nouvelles forces au parti républicain. Nous ne pourrions pas, je crois, lui adresser un plus sanglant reproche : car à notre avis, *avec la disposition actuelle des esprits,* la république amènerait l'anarchie, la guerre civile, la guerre étrangère et peut-être pour un certain temps l'anéantissement de la nationalité française. Le sort du pays, au contraire, ne sera plus incertain, le jour où la nation et le roi cesseront d'être divisés. Ce jour n'est pas éloigné, je crois pouvoir l'assurer, si Votre Majesté imprime à son gouvernement une marche plus libérale à l'intérieur et moins entachée de faiblesse et de condescendance envers les étrangers. En jetant ce coup d'œil sur notre triste position, je n'ai parlé ni des malheurs qui pourraient atteindre le roi personnellement, ni des malheurs qui pourraient frapper sa nombreuse famille. Toutes mes pensées se sont portées sur l'avenir gros d'orages qui menace la patrie, et je crois avoir rendu ainsi hommage aux sentiments de Votre Majesté.

Le roi. Vous venez de dire, Monsieur, que ma popularité a été ébranlée. Il y a là quelque chose de vrai ; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre : c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet ; c'est la conséquence des manœuvres haineuses soit du parti républicain, soit des carlistes, et par lesquelles ils veulent *me démolir.* Tous les jours la presse m'attaque avec une violence sans exemple. Quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, *si peu ou si mal défendu,* j'en ai pris mon parti. Fort du témoignage de ma conscience, je suis persuadé que toutes ces attaques iront se briser contre *le rocher du bon sens public.* N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les carlistes? Ceux qui ont répandu un semblable mensonge n'y croient pas ou ignorent complétement l'histoire. Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constants les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste ; rappelez-vous avec quel acharnement ces mêmes individus ont poursuivi la personne et la mémoire de mon père, qui était cependant un honnête homme. Ses intentions furent toujours pures comme les miennes, et il ne se dirigea jamais que par les sentiments d'un patriotisme ardent et désintéressé. Mes ennemis me représentent à toute occasion

comme un ambitieux aspirant à un pouvoir sans limites; comme un homme qui ne saurait se passer d'un entourage nombreux, d'une cour brillante; comme insatiable de richesses.

J'ai passé, Messieurs, par tous les étages de la vie, et je pourrais m'écrier avec Racine :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune, etc.

Je ne suis devenu roi que parce que moi seul je pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie. Mais maintenant il y a de la démence à supposer que moi, qui ai toujours été opposé aux Bourbons de la branche aînée; moi, qui suis leur ennemi le plus mortel, j'aie la pensée de transiger avec eux. On a beaucoup parlé d'un programme de l'Hôtel de ville : c'est un *infâme mensonge!* J'en appelle, sur ce point, à M. Laffitte.

(M. Laffitte garde le silence; il ne donne point de signe d'assentiment, parce qu'il n'a aucune connaissance personnelle de ce qui a été dit de part et d'autre sur le programme de l'Hôtel de ville.)

Il est faux que j'aie jamais fait aucune promesse; aussi c'est avec indignation que j'ai vu aujourd'hui, dans un discours prononcé aux funérailles du général Lamarque, par une personne que je ne connais pas, qu'on y a parlé d'*engagements solennellement acceptés, lâchement oubliés depuis.* La révolution de 1830 s'est faite aux cris de : *Vive la charte!* c'est la charte que le peuple demandait, c'est la charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit, je n'avais donc rien à promettre; en fait, je n'ai rien promis.

Dès mon arrivée au trône, j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me semble bonne encore aujourd'hui. *Prouvez-moi* que je me trompe, et je changerai. Jusque-là, je dois persister; je suis un homme de conscience et de conviction : *on me hacherait comme chair à pâté dans un mortier* plutôt que de m'entraîner dans une voie dont on ne m'aurait pas *démontré* la convenance. Ce ne sont pas là les effets de l'influence de ce prétendu entourage dont on parle tant. *Je vous le dis avec franchise, un entourage!... je ne m'en connais point.*

Peut-être est-ce l'effet de mon amour-propre; mais je

crois pouvoir ajouter que personne n'a pris sur moi un ascendant qui, dans les grandes ou même dans les petites affaires, me soumette à ses volontés. Mon système de gouvernement, je le répète, me paraît excellent; je n'en changerai point tant que vous ne m'aurez point *prouvé* qu'il est mauvais.

M. Arago. Les systèmes politiques peuvent être envisagés sous des points de vue très-différents; et s'il avait fallu se prononcer, il y a un an et demi, entre le système que vos ministres adoptèrent et celui auquel nous nous sommes rattachés, je conçois que la discussion aurait pu être longue et peu concluante. Mais aujourd'hui nous n'en sommes plus à une question de pure théorie. L'expérience a prononcé en notre faveur, et malheureusement d'une manière trop évidente. Le carlisme levant audacieusement la tête sur tous les points de la France, les haines politiques portées à un degré de violence sans exemple, la guerre civile dans l'Ouest, la guerre civile dans la capitale, ne sont-ce pas là des condamnations péremptoires du système du 13 mars? Qui oserait soutenir que, depuis un an, notre position n'a pas beaucoup empiré? Les jeunes gens exaltés qui, aujourd'hui, ont essayé d'imposer leur système au pays par la violence, eussent-ils espéré, il y a quinze mois, trouver le moindre appui dans aucune classe de cette population parisienne qui se précipitait alors sur les pas de Votre Majesté avec tant d'empressement et de joie?

Le roi. Je viens de traverser tout Paris; vous ne sauriez vous figurer comment j'y ai été reçu. Jamais je n'ai entendu des cris plus unanimes et plus vifs de : *Vive le roi!* Jamais la garde nationale ne m'a paru plus dévouée.

M. Arago. Lorsque j'appris, mardi, à sept heures du soir, à l'Observatoire, les scènes déplorables dont le faubourg Saint-Antoine était le théâtre, je me rendis sur-le-champ à la municipalité du douzième arrondissement pour offrir mes services à M. le maire. Dans cette course, dans celle que je fis avec l'un des adjoints à la place du Panthéon, je rencontrai un bon nombre de gardes nationaux : tous se montrèrent vivement disposés à combattre à outrance le mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater, soit qu'il eût une couleur carliste ou républicaine; mais en même temps, la plupart, je dois le dire, me paraissaient désirer qu'après le succès le gouvernement essayât si une marche

en harmonie avec la révolution de Juillet ne mettrait pas enfin le pays à l'abri de ces perturbations sans cesse renaissantes, qui finiraient par anéantir complétement le commerce. Je ne suis donc pas surpris que des cris à peu près unanimes de : *Vive le roi!* soient sortis des rangs de la garde nationale. Ces cris, s'il m'est permis de les traduire, exprimaient la ferme volonté de conserver votre dynastie sur le trône, de repousser la république et la restauration; mais on se tromperait, je crois, si on voulait y voir une approbation implicite du système du 13 mars : ce n'est là, au reste, que l'opinion d'un simple garde national. Je regrette aujourd'hui, pour la première fois, de ne pouvoir pas donner à mes paroles l'autorité qu'elles auraient eue en sortant de la bouche d'un colonel.

Le roi. Je comprends, monsieur Arago, le sens de ces dernières paroles, et j'avoue que je n'ai jamais deviné par quel caprice Périer s'opposa obstinément à ce qu'on écoutât le vœu de la 12e légion.

J'ai remarqué, Messieurs, que vous appelez tous mon système de gouvernement le système du 13 mars. Cette dénomination, je dois vous en avertir, est tout à fait impropre. Le système que nous suivons aujourd'hui est celui que j'adoptai, après de sérieuses réflexions, en montant sur le trône; c'est aussi, de point en point, celui qui dirigeait le ministère dont M. Laffitte était le président.

M. Laffitte. Que Votre Majesté me permette de lui dire qu'elle se trompe. Je regarde comme un devoir de repousser toute assimilation entre les vues qui ont guidé M. Périer et les miennes; mais ce ne serait ici ni le lieu ni le moment d'expliquer en détail comment il est arrivé que diverses mesures de ces deux ministères si dissemblables ont eu, contre ma volonté, plus de ressemblance que je ne l'eusse désiré. Pour caractériser la différence, il me suffira de rappeler les discours que j'ai prononcés à la tribune au nom du conseil et avec l'approbation du roi.

Le roi. Les vues, je le répète, étaient absolument identiques. Depuis que je suis sur le trône, le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été adoptée après de mûres réflexions, parce qu'elle était la seule convenable. Au reste, vous avez voulu faire le dénombrement des fautes qu'a amenées ce prétendu système du 13 mars, vous avez publié un compte rendu : eh bien!

je vous le dis avec sincérité : *j'ai lu attentivement cette pièce et je n'y ai rien trouvé, absolument rien...*

M. Arago. En ce cas, Sire, de bien petites causes auraient produit de bien grands effets; car ce sont incontestablement les fautes que nous avons signalées qui ont amené la désaffection du pays. Mais est-il vrai, par exemple, que le licenciement systématique des gardes nationales les plus patriotes, des gardes nationales des villes frontières, n'ait pas été une faute, *que ce n'ait été rien?* Je ne parlerai pas de celui de ces actes qui m'est personnellement connu, du licenciement de la garde nationale de Perpignan. Eh bien! je déclare que rien ne le motivait, qu'il n'existait pas même l'ombre d'un prétexte; qu'en saisissant, pour l'effectuer, le lendemain d'une émeute dirigée contre les droits réunis, qu'en essayant ainsi de faire croire que la milice citoyenne n'avait pas désapprouvé ces désordres ou s'était refusée à les réprimer, on a brisé bien des sympathies...

Le roi. Mais il me semble cependant que la garde nationale de Perpignan avait... (le roi cherche dans sa mémoire) avait...

M. Arago. Depuis sa réorganisation, cette garde nationale n'avait été convoquée et réunie que pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet. Elle a été licenciée parce que tel a été le bon plaisir de M. Maurice Duval; parce que M. Périer ne contrariait jamais les désirs de tous ceux qui vantaient son système comme une œuvre de génie.

Le roi. Au surplus, le licenciement de la garde nationale de Perpignan est un événement qui a fait bien peu de bruit.

M. Odilon Barrot. On n'en saurait dire autant des troubles de Grenoble. Or, là, les fautes du gouvernement auraient-elles pu être plus nombreuses, plus inexcusables?

Le roi. Les événements de Grenoble ont été la conséquence des manœuvres d'un parti. La mascarade républicaine, première cause du désordre, avait été préparée et organisée par *Bastide.*

M. Odilon Barrot. Nous avons cru devoir signaler comme une faute grave le système de transactions et de ménagements dont on a usé envers le parti carliste. Pendant neuf mois, nous avons demandé au gouvernement d'appliquer rigoureusement les lois dans les départements de l'Ouest,

de purger l'administration de tous les hommes attachés à la royauté déchue. Comment nous a-t-on répondu? En donnant des *sauf-conduits* aux chefs de bande.

Le roi. Il n'a jamais été donné de sauf-conduit.

M. Odilon Barrot. Vos ministres l'ont avoué à la tribune.

Le roi. Ils ont dit ce qu'ils ont voulu. Je persiste à soutenir qu'il n'a pas été donné de sauf-conduits. On en a demandé, mais ils ont été refusés.

M. Odilon Barrot. Au reste, en m'en tenant aux ménagements dont je parlais et qu'on ne saurait nier, quel en a été le résultat? L'obligation de mettre quatre départements en état de siége et de dépasser, pour répondre aux défiances des patriotes, les mesures de rigueur dans lesquelles, d'abord, avec plus de fermeté, il eût été permis de se renfermer.

Le roi. On parle toujours de la présence des carlistes dans les administrations. Mais me suis-je jamais opposé aux mesures qui m'ont été proposées à ce sujet? Peut-on supposer que M. Dupont (de l'Eure) les ait épargnés pendant la durée de son ministère? Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il en est resté quelques-uns dans les administrations dépendantes de M. Louis; mais M. Laffitte pourra vous dire lui-même combien les changements sont dangereux et difficiles dans tout ce qui tient aux finances...

(M. Laffitte se tait et ne donne aucun signe d'assentiment.)

De toutes les accusations dont j'ai été l'objet, aucune ne m'a plus surpris que celle de carlisme. J'espère qu'on n'y reviendra plus, quand on songera que l'émigration ne m'a jamais pardonné de ne m'être pas joint à elle, d'avoir refusé de porter les armes contre la France; quand on consentira à réfléchir sur les dispositions rigoureuses adoptées dans les départements de l'Ouest. J'ai vu dans votre compte rendu le reproche relatif au retard apporté dans la sanction de la proposition Bricqueville. Eh bien! je conviens que j'avais une vive répugnance à signer un acte de confiscation de 600,000 francs de rente appartenant à une famille proscrite. Il est de l'honneur de la France que cette famille ne soit pas à l'aumône de l'étranger. Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berry, qui est la nièce de la reine, fût arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable,

pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénoûment sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles Ier eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône. Jacques II ne fut que banni, et sa race s'est éteinte sur le continent. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de vouloir donner des gages sanglants à la révolution. Je n'entends pas l'imiter.

M. Arago. En rappelant l'un des griefs consignés dans notre compte rendu, je n'hésiterai pas à dire que ce qui a le plus indisposé la nation, c'est le manque de dignité du ministère du 13 mars dans ses relations avec les étrangers; c'est sa pusillanimité, c'est le peu de souci qu'il a pris de l'honneur de la France. Depuis la révolution de Juillet, le gouvernement fit entendre une fois les paroles nobles et fermes qui convenaient à sa position, et les Prussiens n'osèrent pas franchir les frontières de la Belgique. Les Autrichiens n'auraient certainement pas envahi la Romagne si, comme ils le devaient, vos ministres leur avaient parlé sur le même ton. Maintenant, nous aurions en Italie, au lieu d'ennemis, des alliés.

Le roi. Nos menaces produisirent le résultat que vous venez de dire, mais ces menaces étaient une véritable gasconnade, car savez-vous combien nous avions de troupes alors? Nous avions alors 78,000 hommes en comptant l'armée d'Alger : 78,000 hommes, pas davantage !...

M. Arago. Le gouvernement français, quand il jouit de la confiance générale, peut parler, aux étrangers séparés ou réunis, avec dignité, avec force, avec énergie, sans craindre qu'au besoin les effets ne répondissent pas aux paroles. Ce sentiment est commun aux citoyens de toutes les opinions, aussi le langage vraiment inqualifiable de M. de Saint-Aulaire et l'arrogante réponse du cardinal Bernetti ont excité dans le pays une désapprobation à peu près unanime. Chacun se sentait blessé au cœur en apprenant qu'un des ambassadeurs du ministère du 13 mars n'avait pas cru manquer à son devoir *en demandant grâce pour le roi des Français.* Eh ! quel était encore le souverain devant lequel on s'humiliait ainsi ? Ce puissant monarque, *c'était le pape !*

M. Arago avait prononcé ces dernières paroles avec beaucoup de feu ; le roi l'interrompit en lui disant : *Monsieur, n'élevez pas tant la voix.* Voulait-il par là témoigner qu'il

désapprouvait la susceptibilité patriotique dont M. Arago n'avait pu maîtriser l'expression ; voulait-il seulement empêcher que la conversation ne parvînt aux oreilles du nombreux état-major qui remplissait le salon voisin? C'est ce qu'il nous serait impossible de décider.)

Le roi. Je conviens qu'il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage que M. de Saint-Aulaire a tenu. On lui en a même fait la remarque. Eh bien ! si on vous montrait sa réponse, vous verriez qu'il a prouvé clairement qu'on ne pouvait arriver d'une autre manière au résultat qu'il a obtenu : le blâme de notre diplomatie, inséré dans votre compte rendu, porte complétement à faux, car on nous a concédé tout ce que nous voulions, car les puissances étrangères ont été amenées à faire ce qu'elles ne voulaient pas. Les affaires de la Belgique vont être complétement terminées d'ici à peu de jours, et il faudra bien que le roi de Hollande, bon gré, mal gré, souscrive à un arrangement. Sur cette question si délicate, n'avons-nous pas amené l'empereur de Russie à adhérer à la séparation de la Belgique et de la Hollande, *quoiqu'à l'origine il eût déclaré très-positivement qu'il n'y consentirait jamais?*

M. Arago. Mais, Sire, ce consentement a été obtenu à un prix immense.....

(Le roi continuant à parler de plus en plus haut, M. Arago ne peut achever sa phrase qu'il avait commencée et dans laquelle il voulait rappeler l'abandon de la Pologne.)

Le roi (continuant et parlant très-haut). Ainsi l'affaire de la Belgique est comme finie. Je ne vois pas aussi clair dans celle d'Italie. Je ne sais même quel dénoûment elle pourra avoir, car il n'est pas aisé de rendre un pape raisonnable.

M. Odilon Barrot. Le problème de rendre un pape *libéral* semble en effet entouré de bien des difficultés.

Le roi. Ce serait déjà beaucoup qu'il fût raisonnable. Au reste toutes les nations de l'Europe sont dans une position moins favorable que la nôtre. Chez toutes il existe des éléments de révolution et elles n'ont pas *l'étoffe d'un duc d'Orléans* pour les terminer. La France et l'Angleterre ne peuvent être gouvernées qu'avec la liberté de la presse. Je sais tous les inconvénients qui en résultent, je sais que l'indulgence du jury fait quelquefois beaucoup de mal; mais il n'y a pas de remède possible. Aussi, me suis-je constamment opposé aux mesures d'exception que Périer me proposait

souvent quand il était dans ces accès de colère qui nous ont nui plus d'une fois. Il y a maintenant en Allemagne plusieurs princes qui sont en pleine lutte avec la presse. Ils veulent la censure et les populations la repoussent. Je les attends au dénoûment.

M. Odilon Barrot. Nous craignons d'abuser des moments de Votre Majesté.

Le roi. Non, Messieurs. Il est du devoir d'un roi constitutionnel d'écouter tout le monde. Je reçois tous ceux qui demandent à me parler. Moi qui ai donné audience à MM. Mauguin et Cabet, comment ne verrais-je pas avec plaisir trois personnes avec lesquelles j'ai eu anciennement des relations privées et par la bouche desquelles la vérité m'arriverait avec moins d'amertume ?

M. Odilon Barrot. Votre Majesté n'aperçoit aucune faute dans le système de gouvernement suivi jusqu'à ce jour. Nous avons une opinion différente : notre conversation pourrait donc se prolonger longtemps sans utilité.

Le roi. Elle ne serait utile que si vous *me démontriez* que la marche adoptée est mauvaise. Pour moi, je la crois excellente et je le répète, jusqu'à *la preuve* du contraire, je n'en changerai pas. Mes intentions sont pures ; je veux le bonheur de la France : jamais je ne me suis armé contre elle. La difficulté de notre position tient à ce qu'on ne me rend pas assez justice, à ce que la malveillance cherche à *me démolir*. Je la vois surgir de tous côtés. Voyez ce *Ledieu* que j'ai logé, nourri dans ma maison, voyez combien et quelles calomnies il publie sans cesse contre moi.

Si j'assiste au conseil des ministres, l'État est perdu, au dire de tous les journalistes ; dès ce moment, il n'y a plus de gouvernement constitutionnel, et cependant, dans ce conseil dont on veut me tenir éloigné, ce n'est certainement pas par mon influence qu'on prendra des déterminations illibérales.

Ce matin, par exemple, il y avait des avis pour la mise en état de siége et je m'y suis formellement opposé : les lois suffisent ; je ne veux régner que par les lois. On ne me fera jamais dévier de cette règle de conduite.

Les trois députés ensemble. Nous félicitons Votre Majesté de ces sages dispositions.

Le roi. A propos, je disais tout à l'heure que je n'avais rien trouvé dans votre compte rendu, je me trompais. Je

me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus acharnés : que vous m'accusez d'être insatiable de richesses.

MM. Odilon Barrot et Arago, ensemble. Sire, cela ne se trouve point dans le compte rendu, nous en sommes certains.

M. Laffitte (à voix basse). Messieurs, n'insistez pas, cela s'y trouve; vous l'avez oublié.

Le roi (avec une satisfaction visible). Vous voyez que M. Laffitte s'en souvient, vous voyez donc que vous m'avez accusé de vouloir entasser richesses sur richesses.

M. Arago. Nous avons dit seulement que les ministres avaient demandé pour Votre Majesté une liste civile trop forte. Telle a été notre intention.

Le roi. Les intentions, je ne les connais pas; je me tiens au fait que M. Laffitte vient de confirmer.

M. Odilon Barrot. Nous avons voulu et nous avons dû signaler les fautes graves que le ministère a commises en présentant la liste civile.

(Un aide de camp entre dans le salon et annonce au roi qu'un officier envoyé par le général Tiburce Sébastiani apporte des nouvelles. Le roi répond : « Dites-lui d'attendre. »

M. Odilon Barrot. Les moments de Votre Majesté sont précieux et nous ne voudrions pas en abuser. Je me contenterai donc de la supplier, en finissant, de chercher avec soin les causes de cette irritation toujours croissante qui se manifeste de mille manières, de la désaffection, du découragement des patriotes, de l'audace des carlistes, et ces causes une fois connues, d'y porter remède. Il est temps encore peut-être ; il y a même opportunité après un acte de force qu'une agression coupable avait légitimé. Vous voyez devant vous, Sire, trois hommes qui ne sont inspirés que par l'attachement qu'ils portent à la France et à Votre Majesté. *M. Arago* est un homme de science, il avait trouvé le bonheur et la gloire dans l'étude, et il maudit la politique qui l'empêche de se livrer à ses occupations favorites. *M. Laffitte* a assez goûté du pouvoir pour en être désenchanté; et quant à moi, Sire, je suis prêt à signer de mon sang la renonciation absolue à toute place quelconque, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon *cabinet* et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

Le roi, en frappant avec force sur la cuisse de M. Odilon Barrot. Je n'accepte pas, monsieur Barrot, la renonciation que vous m'offrez.

M. Odilon Barrot. Sire, ne voyez dans notre langage que celui d'hommes désintéressés qui vous traduisent l'opinion de patriotes sincères et modérés, c'est-à-dire de la plus grande partie de la population éclairée et influente. N'oubliez pas que vous êtes condamné à gouverner ce pays par la liberté, avec la liberté, et qu'il faut accepter toutes les conséquences de cette position.

Le roi. Telle est, en effet, mon intention, et c'est précisément ce que je fais. Au reste, je vous l'ai déjà répété, je ne change jamais de système qu'après qu'on m'a démontré que celui que j'avais adopté est mauvais. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette règle de conduite depuis que je suis roi; c'était à l'occasion de mes armes. Je tenais aux fleurs de lys, *parce qu'elles étaient miennes*, parce qu'elles n'étaient pas plutôt la propriété de la branche aînée que celle de la branche d'Orléans, parce que de temps immémorial elles ornaient nos écussons de père en fils. Eh bien! le public a voulu qu'on les supprimât; j'ai résisté longtemps malgré les sollicitations de M. Laffitte; mais enfin la violence a été telle que j'ai cédé à une demande qui m'a toujours paru une véritable folie.

Le roi continuant. Enfin, Messieurs, que me proposeriez-vous ?

M. Arago. Ma proposition sera formulée en deux mots : je désirerais que votre gouvernement se plaçât dans un *juste milieu* entre le système du 13 mars et la république proprement dite, dont la France ne veut pas.

Le roi. Le mot de *juste milieu* est de moi et vous savez qu'il n'a pas fait fortune.

M. Arago. Ce que je propose est le seul moyen de le réhabiliter.

M. Odilon Barrot. Une proclamation dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de Juillet me semblerait devoir produire un excellent effet.

Le roi. Un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas s'expliquer à la tribune : je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous

aurez remarqué que je ne laisse jamais échapper ces occasions sans en profiter.

M. Laffitte (d'un ton pénétré). Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet. Les uns n'y ont vu que la charte de 1814 un peu améliorée et un simple changement de personne; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du principe populaire et l'anéantissement complet de la restauration.

Depuis longtemps la presse a protesté contre le système du 13 mars. Elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque : cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes : militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde nationale; et si le lendemain quinze à vingt mille de ces soldats-citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence même était menacée; on a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de Juillet.

Le roi. Monsieur Laffitte, je vous crois de bonne foi ; mais vous vous trompez : le système du 13 mars, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que les républicains ou les carlistes. (Le roi répète longuement à cette occasion et à peu près dans les mêmes termes ce qu'il nous avait déjà dit sur la presse, sur ses ennemis personnels, sur l'inimitié qui l'avait toujours séparé des Bourbons de la branche aînée, sur la haine que lui portent leurs partisans, et termine en disant de nouveau que le système du 13 mars n'a pour antagonistes que des carlistes et des républicains.)

M. Laffitte. Mais ce système, en nous conduisant à la guerre civile, fait ainsi lui-même sa propre condamnation. Lors même que la minorité seule lui serait opposée, il faudrait tenir compte de l'énergie de cette minorité ; ne pas oublier que les forces morales garantissent aujourd'hui les gouvernements mieux que les canons et les baïonnettes dont, au reste, on n'a pas eu besoin, avant l'adoption du déplorable système que nous combattons. Nous désirerions que le roi, sortant du cercle qui l'entoure et lui cache la vérité, vît par lui-même les plaies de l'État, le deuil et la misère des familles, les collisions qui, chaque jour, éclatent

et s'étendent, et jugeât enfin si, au milieu de telles circonstances, les bons citoyens peuvent se défendre des plus vives inquiétudes pour une royauté qui leur est chère, et que compromet un système qui n'aura jamais la sympathie du pays.

M. Odilon Barrot. Vous savez, Sire, que dès l'origine la lutte s'est engagée sur ce terrain : *Louis-Philippe* est-il un roi *quasi-légitime* ou un roi *légitimé par le vœu national?* A-t-il été choisi *comme Bourbon* ou *quoique Bourbon?* Je désirerais que vous fussiez plus personnel, qu'au lieu de suivre les errements de la restauration, vous voulussiez que tous les corps de l'État, toutes les institutions eussent la même origine que vous, que votre dynastie se fût identifiée avec un ordre de choses entièrement nouveau ; c'est comme cela qu'elle serait forte de toute la force de la révolution à laquelle, en échange, elle apporterait pleine sécurité pour l'avenir. En un mot, il y aurait alors *mariage* entre la France et la maison d'Orléans, sans divorce possible et avec communauté absolue de bien et de mal. C'est ainsi que je conçois votre gouvernement. Vous pensez autrement: eh bien! continuons l'expérience; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne pourront y assister qu'avec une douloureuse anxiété.

Les députés se retirent.

MM. Laffitte, Odilon Barrot et Arago ne s'étaient pas dissimulé la gravité de la démarche qu'ils venaient de faire ; ils avaient prévu que la malveillance ne manquerait pas de la dénaturer. Pour se mettre à l'abri de fausses interprétations, ils se sont décidés à signer en triple expédition le procès-verbal qui précède. Ils ont arrêté, au surplus, que ce procès-verbal ne sera rendu public que dans le cas où les trois signataires le jugeraient indispensable.

Signé : F. Arago.
Odilon Barrot.
J. Laffitte.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

CHAPITRE I. — 1791-1830 1
— II. — Révolution de Juillet 100
— III. — Voyage de Cherbourg 131
— IV. — Situation à mon entrée dans la Chambre 202
— V. — Chute du ministère Laffitte 229
— VI. — Ministère Casimir Périer 244
— VII. — Ministère du 11 octobre et ses diverses modifications jusqu'au ministère Molé du 6 septembre 1836 273
— VIII. — Premier ministère Molé et Guizot. Deuxième ministère Molé, après la retraite des doctrinaires 297
— IX. — La coalition et ses ministres 322
— X. — Suite de la coalition 335
— XI. — Ministère du 5 novembre 1840. — M. Guizot, ministre des affaires étrangères sous la présidence du maréchal Soult. — Élections de 1842 et 1846 357
— XII. — Épisode. — Voyage en Orient 417
— XIII. — Ministère du 11 juin 1846. — M. Guizot, président du conseil 439
— XIV. — Les banquets 462
— XV. — Révolution du 24 février 1848 523

PIÈCES JUSTIFICATIVES 561

Paris. — Impr. Viéville et Capiomont, rue des Poitevins, 6.

175206
HF.C.
B2776m
Author Barrot, Odilon
Title Mémoires posthumes. Vol.1
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU